




244.

ENTRETIENS FAMILIERS

D'UN

MINISTRE PROTESTANT

CONVERTI

AVEC UN DE SES ANCIENS CORELIGIONNAIRES,

Par M. l'Abbé ESSLINGER,

Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire,

Ex-ministre protestant.

Précédés d'une lettre pastorale

adressée par Mgr. l'Évêque de Lausanne et de Genève aux protestants de son diocèse,

et d'une notice biographique sur l'auteur.

Suivis d'une Instruction sur l'Église

et d'une notice sur quelques conversions les plus remarquables, opérées depuis le commencement du 19e siècle.

Unum ovile et unus Pastor.
Un seul bercail, un seul Pasteur.
JOAN. X, 16.



LYON,
LAMBERT-GENTOT, IMPR.-LIBR.,
Grande rue Mercière, 29.

PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
Rue du Pot-de-fer-St-Sulpice, 5.

FRIBOURG,
LANTHER, LIBRAIRE.

1840.





L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET DE GENÈVE

AUX CHRÉTIENS DE SON DIOCÈSE,

A QUI L'AUTEUR DE CE LIVRE ADRESSE SES ENTRETIENS,

Salut, lumière et paix en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

En confiant à notre sollicitude pastorale les quatre cent mille Chrétiens qui composent ce diocèse, la divine Providence a permis, nos très-chers Frères, que nous trouvassions à peine le tiers de cette Eglise si nombreuse docile à notre voix. Hélas oui ! et nous le disons le cœur navré de douleurs, depuis trois siècles le reste du troupeau ne suit plus le pasteur. Près de trois cent mille âmes *protestent* contre notre paternelle autorité, et savent à peine par ouï-dire, qu'il existe un Evêque de Lausanne et de Genève, et que leurs pères reçurent les enseignements de la foi chrétienne des Evêques de ces deux villes, dont nous sommes le successeur, jusqu'au jour où Calvin et ses adhérents chassèrent les pasteurs du milieu de leur troupeau.

Et cependant, Chrétiens, durant les quinze siècles qui précédèrent ce malheureux jour, conformément à l'enseignement unanime des Pères et des Docteurs de l'Eglise, et aux paroles de Jésus-Christ lui-même, les Evêques avaient été regardés partout et toujours comme *préposés par l'Esprit-Saint au gouvernement de l'Eglise de Dieu* (1), comme successeurs des Apôtres, et légitimes héritiers de leurs fonctions et de leur pouvoir (2).

Et pour ce qui nous regarde nous-même, si tous les Catholiques de notre diocèse savent que nous n'avons exercé aucun acte d'autorité épiscopale, qu'après avoir reçu les pouvoirs d'ordre et de juridiction, selon les règles suivies constamment dans l'Eglise, Dieu seul sait quel tendre amour il a fait naître dans notre cœur dès notre promotion à l'Episcopat, pour tous les Chrétiens confiés à notre sollicitude. Notre conscience nous rend aussi ce témoignage, que nous avons toujours suivi, dans nos rapports avec ceux qui vous gouvernent, les voies de la douceur et de la patience; que nous n'avons cessé de gémir devant Dieu, et de lui demander dans nos prières le retour des brebis égarées; que notre continuel désir a été et sera toujours de voir tous les Chrétiens, que le Siége apostolique a soumis à notre autorité, ne plus former qu'une même Eglise, comme ils ne forment dans le fait qu'un même diocèse.

Oui, N. T.C. F., nous vous portons tous dans notre cœur, et, avec le secours de la grâce, nous n'hésiterions pas à sacrifier notre vie, s'il le fallait, pour votre salut éternel. Si vos frères, les Catholiques, nous sont chers, eux qui *nous sont constamment unis et partagent tous nos biens spirituels*(3), nous éprouvons pour vous cette prédilection qu'inspiraient au père du prodigue la vue des égarements de son fils, l'appréhension des dangers qui l'entouraient, et surtout l'espoir de son prochain retour. Combien de fois, en parcourant notre diocèse, à la vue de ces temples, vides aujourd'hui de l'*Emmanuel, du Dieu avec nous*, qu'y adoraient vos pères; à la vue de ces enfants baptisés invalidement peut-être, de ces jeunes gens qui ne trouvent plus dans la piscine salutaire de la pénitence le remède à leurs passions; à la vue de ces unions que Dieu consacre, que l'homme, par conséquent, ne peut pas rompre (4), et cependant que le divorce souvent va dissoudre; à la vue de ces mourants qui cherchent en vain autour d'eux une absolution pour le passé et un viatique pour

(1) Act. XX. 28. Vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei.
(2) S. Irénée, liv. III. ch. 3., et les autres saints Pères *passim*.
(3) Fili, tu semper mecum es et omnia mea tua sunt (Luc XV. 31).
(4) Quod Deus conjunxit, homo non separet (Marc X. 9).

l'avenir ; combien de fois n'avons-nous pas partagé ces angoisses que ressentait le Fils de Dieu en contemplant ces populations d'Israël et de Samarie, dispersées autour de lui comme des brebis sans pasteur. — *Jacentes sicut oves non habentes pastorem* (1).

Ces sentiments de douleur amère, la prudence devait les comprimer dans notre âme ; nos enfants fidèles eussent porté la peine de la moindre imprudence : nous devions donc nous abstenir de vous exprimer nos alarmes, nos regrets, nos vœux pour l'avenir. Souvent attaqués dans notre administration par des journaux ou des libelles, calomniés dans notre foi, nous avons constamment gardé le silence le plus discret, et renfermé dans notre cœur notre juste affliction. Nous aurions longtemps encore suivi ce plan de conduite, nous aurions peut-être quitté ce monde, emportant au tombeau le secret de nos désirs et de notre douleur, si la Providence elle-même ne nous avait fourni une occasion des plus favorables d'épancher notre âme devant vous, sans crainte d'exercer notre zèle aux dépens de la prudence, et de compromettre les intérêts de notre sainte Religion.

Un docteur protestant, notre compatriote, aussi distingué par ses vastes connaissances que par la franchise et la générosité de son caractère, est venu dans la ville où nous résidons abjurer auprès de nous les erreurs du protestantisme. Après un temps suffisant consacré à l'étude approfondie de la Religion catholique, il reçut de nous l'imposition des mains, et devint le prédicateur et le ministre de cette Eglise dont il faisait aussi l'apologie par ses vertus. Trop tôt pour la Religion, il est mort en faisant des vœux pour la réunion des Eglises chrétiennes, et en priant l'un des Prélats les plus distingués de l'Italie, le vénérable Evêque de Forli, de nous transmettre un manuscrit qui, publié sous nos auspices, pût hâter le retour de ses anciens coreligionnaires à la foi catholique. Selon les saintes volontés du mourant, nous reçûmes ce pieux héritage, que nous devons aujourd'hui vous remettre et partager entre vous.

Il n'est point indigne de vous être offert, N. T. C. F., cet ouvrage d'un des savants de la Suisse, le plus versé dans la théologie catholique et protestante. Présentée sous la forme simple et variée d'un entretien familier, la controverse a perdu de sa roideur et de sa monotonie. Au moyen du dialogue, la vérité catholique apparaît tour-à-tour, dans l'objection telle qu'elle est conçue par la plupart de ceux qui la méconnaissent, mêlée de superstitions, surchargée d'abus, en contradiction avec

(1) Matth. IX. 36.

l'Ecriture et la raison ; telle ensuite dans la réponse qu'elle est comprise par ses vrais disciples et enseignée par ses vrais docteurs, avec ses fondements dans l'Ecriture, la tradition, l'histoire ecclésiastique, et ses analogies vraiment admirables avec toutes les vérités démontrées. L'objection présentée dans toute sa force apparente, est toujours prise dans l'ordre naturel de vos idées; la réponse, qui pourrait être quelquefois plus nette, plus forte et plus méthodique, est généralement exacte, assez développée pour être comprise de tous les lecteurs, pleine de sens et toujours de ménagements et d'égards pour les personnes. Après avoir posé comme fondement de son ouvrage, que tout *Protestant* est obligé, pour être conséquent avec le nom qu'il porte, de connaître la foi catholique contre laquelle il *proteste*, l'auteur entre dans l'examen des questions fondamentales, les premières à discuter et les plus faciles à résoudre. De là, pour satisfaire aux exigences des esprits les plus difficiles, il descend aux vérités de détail, prend à part chacun de nos dogmes, et en montre la révélation dans l'Ecriture, la croyance constante dans l'Eglise, la liaison avec les autres vérités du Christianisme; puis il entoure cette construction déjà si forte d'une double enceinte: pour avant-mur, il place tout ce que les Pères de l'Eglise les plus anciens nous ont laissé de plus saillant et de plus fort en fait de témoignages catholiques; pour dernier rempart, ce que les théologiens protestants les plus modernes ont consigné dans leurs écrits de plus décisif en fait d'aveux et d'hommages rendus à nos dogmes. Enfin, pour couronner son œuvre, il rappelle dans le dernier entretien l'obligation de professer la foi connue. Ainsi, nécessité de connaître notre foi, moyens de la connaître dans son ensemble et ses détails; puis témoignages anciens et nouveaux à l'appui des arguments; enfin, obligation d'embrasser les vérités démontrées: tel est le sommaire de cet ouvrage, que l'érudition de l'auteur, ses vues justes, élevées, neuves quelquefois, recommandent aux personnes les plus instruites, que sa forme et son style mettent à la portée de tous.

Nous avons désiré qu'on ajoutât à cet ouvrage une notice biographique sur l'auteur, et une méthode aussi solide que facile de s'assurer de la divinité de l'Eglise, dont notre naissance ou notre choix nous ont rendus membres. Puissent ces additions et l'ouvrage entier concourir efficacement au noble but que l'auteur et moi nous nous sommes proposé: *Unum ovile et unus pastor !*

Sans doute, N. T. C. F., nous avons la confiance que ce livre servira, pour peu que vous le méditiez, à dissiper des préjugés, à éclaircir des doutes, à éloigner quelques-uns des obstacles qui s'opposent au rappro-

chement et à la réunion des esprits ; mais ce résultat obtenu serait peu de chose encore au gré de nos vœux. Il faut que les cœurs surtout se rapprochent et s'unissent, et que les volontés se disposent à aimer la vérité connue, fût-elle dure aux sens, implacable contre les passions, impérieuse à demander les plus pénibles sacrifices.

Or, pour affectionner les cœurs à la vérité et déterminer les volontés à la pratique, la conviction que donnent la lecture et l'étude ne suffit pas toujours, et souvent nous avons eu la douleur de voir persévérer et mourir dans l'erreur des personnes complètement détrompées. Il faut, outre l'étude, la *Prière*: — la prière, à qui furent promises toutes les grâces du ciel, et surtout la sagesse (1) ; la prière que notre divin Sauveur et ses Apôtres nous ont si instamment recommandée, comme l'âme du Christianisme. Conjurez donc sans cesse le Dieu des lumières d'éclairer votre esprit, mais surtout de fortifier votre cœur ; dites-lui souvent, avec le Psalmiste : *Montrez-moi, Seigneur, la voie droite dans laquelle je dois marcher* (2) ; *Éclairez mes yeux de peur que je ne m'endorme dans la mort* (3) ; ou, avec le Centenier : Je crois, Seigneur, mais augmentez ma foi, et guérissez cette disposition de ma nature corrompue à ne point croire les vérités qui demandent des sacrifices : *Credo, Domine, sed adjuva incredulitatem meam* (4).

Ajoutez à la prière un second moyen : la méditation grave, sérieuse, profonde de nos fins dernières. Dieu nous a placés dans ce monde *uniquement* pour qu'occupés à le connaître, à l'aimer, à le servir, nous méritions par nos hommages libres une récompense éternelle. Le péché, seul mal à craindre, nous détourne de cette fin sublime.... Puni dans les Anges, puni dans Adam par une justice rigoureuse, il sera puni en nous, et d'une mort éternelle, si notre repentir vrai, sincère, efficace ne fait pas couler sur nos plaies mortelles le sang réparateur de Jésus-Christ.... Nous mourrons bientôt... quand nous y penserons le moins... une seule fois... et après la mort, le jugement de Dieu... Le ciel ou l'enfer,... puis l'éternité,... l'invariable, l'interminable éternité ! En présence de ces vérités, vous le voyez bien, Chrétiens, près du tombeau, sur le seuil de l'éternelle vie, au pied du souverain tribunal, honneurs, plaisirs, richesses, affaires temporelles, études profanes, tout s'évanouit, tout disparaît.... On comprend que *craindre Dieu et*

(1) Si quis indiget sapientia postulet à Deo qui dat omnibus affluenter et non improperat (Jac. I. 5).

(2) Notum fac mihi viam in qua ambulem (Ps. CXLII. 8).

(3) Illumina oculos meos nequando obdormiam in morte (Ps. XII. 4).

(4) Marc. IX. 23.

observer ses commandements, c'est là tout l'homme (1); qu'oublier cette grande affaire et s'occuper exclusivement d'autres intérêts, c'est, comme les Israélites sous le joug de Pharaon, employer tous ses jours à *recueillir la paille de l'Egypte* (2); que gagner l'univers et perdre son âme, c'est ne rien gagner et tout perdre (3); que nous n'avons enfin dans ce monde *qu'une chose nécessaire*, une *seule*: sauver notre âme par la connaissance, la profession et la pratique de la vérité.

La méditation de ces éternelles vérités vous rendra facile un troisième moyen que nous devons rappeler, parce qu'il est de la plus grande importance, pour que le cœur aime la vérité et s'y attache; nous voulons dire la *pureté de mœurs*. Nulle passion plus que l'amour des plaisirs charnels, n'obscurcit l'intelligence et n'amollit la volonté. Ceux qui *ont le cœur pur, verront Dieu* (4). Ceux qui agissent selon la vérité, recherchent et trouvent infailliblement cette lumière qui jette sur leurs œuvres tant d'éclat; mais ceux dont les œuvres sont ténébreuses, évitent cette lumière qui découvrirait à leurs yeux effrayés leur propre turpitude (5). Nul doute que les objections les plus fortes contre la confession des péchés, l'indissolubilité du mariage, l'abstinence, le jeûne, le célibat ecclésiastique, ne soient suggérées par un amour tout autre que celui de la vérité. Théodore de Bèse en fit l'aveu à S. François de Sales; et s'il en est quelques-uns qui attaquent nos dogmes de bonne foi, combien aussi qui pourraient nous faire le même aveu.

L'emploi de ces trois moyens, joint à l'aumône et à d'autres œuvres de la charité chrétienne, voilà ce qui déterminera votre volonté, tandis que la lecture et l'étude des écrivains de bonne foi, éclairera et convaincra l'esprit.

Ah! Chrétiens, si chers à notre cœur, ne repoussez pas nos avis, et soyez bien convaincus que le seul désir de votre salut nous les inspire. Tant que vos Evêques eurent des droits politiques à exercer, l'amour de l'indépendance put s'insurger contre eux; tant qu'ils eurent de vastes domaines et de grandes richesses, la cupidité put leur faire la

(1) Deum time et mandata ejus observa: hoc est enim omnis homo (Eccl[tis] XII. 13).

(2) Dispersus est populus per omnem terram Ægypti ad colligendas paleas (Exod. V. 12).

(3) Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur (Matth. XVI. 26).

(4) Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt (Matth. V. 8).

(5) Omnis qui male agit, odit lucem et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus (Joan. III. 20).

guerre; tant que l'instruction fut concentrée entre un petit nombre de personnes, seules au fait des vérités religieuses et historiques, l'ignorance put protester contre leur autorité; avant que le protestantisme n'eut déduit ses dernières conséquences, le déisme et le doute universel, la bonne foi trompée par des apparences de Christianisme, put les regarder comme des Apôtres de l'erreur;... mais aujourd'hui, aujourd'hui que votre Evêque est pauvre et heureux de l'être; aujourdhui qu'il est uniquement occupé des œuvres de son ministère; et qu'une controverse de trois siècles a mis tous les points de la doctrine révélée dans un si grand jour; aujourd'hui que le principe du libre examen persuade à plusieurs que Jésus-Christ n'est pas Dieu et que son Baptême est inutile.... Chrétiens dévoués au divin Sauveur et pleins de foi en sa divinité, qu'attendez-vous encore? Le déluge vous inonde, et l'arche du salut est là qui vous est ouverte et qui vous attend pour vous conduire au port.

Attendez-vous des exemples? Ils sont nombreux en Allemagne, plus nombreux, plus éclatants encore en Angleterre, assez fréquents même dans nos cantons (1); mais n'attendez-pas un ébranlement général qui vous entraîne comme malgré vous. Trop d'intérêts divers, trop de préoccupations pour les affaires humaines, trop de demi-sciences plus rétives encore que l'ignorance complète s'opposent au retour simultané des masses. Que les pères de famille, dont le choix est le plus souvent un arrêt de vie ou de mort pour leurs descendants, que les ministres du culte qui déterminent ordinairement les croyances de toute une population, que les hommes qui écrivent et qui gouvernent, et à qui leurs talents ou leur position sociale donnent une grande influence, impriment l'impulsion sans l'attendre. Mille passions diverses, et surtout le despotisme des anciens gouvernements, ont opéré la séparation et l'ont maintenue pendant trois siècles; un seul intérêt peut y mettre fin: l'amour de la vérité; intérêt peu compris du vulgaire, mais tout-puissant sur les esprits élevés et les cœurs généreux. A ceux-ci l'honneur d'entrainer les masses, et de démolir l'œuvre de la violence et de la séduction.

Pour nous, Chrétiens, assurés, comme nous le sommes, que nos intentions seront mal jugées par plusieurs, nous protestons, en finissant, devant Dieu qui les connait et qui nous jugera, qu'aucune considération humaine, aucune vue d'ambition ou d'intérêt ne nous a dicté les conseils que nous venons de vous donner: vos âmes, vos âmes seules, voilà tout ce que nous recherchons. *Non quæro quæ vestra sunt sed vos* (2).

(1) Voir la note à la fin de l'ouvrage.
(2) II. Cor. XII. 14.

Fasse le Ciel dans son infinie miséricorde, que ces paroles qui s'exhalent de notre cœur, aillent trouver et toucher les vôtres, nos très-chers Frères! que les paroles du pasteur le fassent reconnaître à ses brebis! qu'il ait la consolation d'en ramener quelques-unes, et de voir le nombre des conversions s'accroître de jour en jour dans son diocèse! Qu'au milieu des peines inséparables de l'Episcopat, il puisse se dire avec le divin Sauveur: J'ai bien, hélas! d'autres brebis qui ne font pas partie du fidèle troupeau; il faut que je les ramène, et elles entendront ma voix; et il n'y aura plus alors qu'un seul bercail sous un seul pasteur (1).

Donné à Fribourg, en notre maison épiscopale, le jour de Saint François de Sales, 29 Janvier 1840.

† PIERRE-TOBIE, *Évêque de Lausanne et de Genève.*

(1) Alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili: et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus pastor. (Joan. X. 16).

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. L'ABBÉ ESSLINGER,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE S. GRÉGOIRE, EX-MINISTRE PROTESTANT,

PAR M. L'ABBÉ J. X. FONTANA,

Docteur en Théologie, Chancelier de l'Évêché de Lausanne et Genève.

M. Jean-George Esslinger naquit à Zurich, en Suisse, le 26 février 1790, de M. Félix Esslinger, négociant et bourgeois de Zurich, et de Mme Anne-Catherine, née Vogler. Il fut baptisé par le pasteur G. Lavater, célèbre phisionomiste, qui se distingua toujours par un sincère attachement au Christianisme, tandis qu'autour de lui le rationalisme faisait déjà des progrès qu'il déplorait amèrement. On remarqua dans le jeune Esslinger, dès ses plus tendres années, les plus heureuses dispositions et beaucoup d'aptitude pour l'étude des sciences. Son caractère était gai et aimable. Il entra fort jeune au collége de sa ville natale, et s'y distingua constamment par son application et un grand amour pour le travail. Il eut l'avantage d'avoir pour professeur d'humanités le savant philologue Brümi, sous la conduite duquel il fit de grands progrès, particulièrement dans la connaissance des langues savantes.

Son goût naturel pour les études sérieuses, lui fit de bonne heure prendre la résolution de se livrer plus particulièrement à celle de la théologie, qu'il étudia sous le fameux professeur Schulthess, rationaliste prononcé, avec lequel il eut dans la suite de vives discussions religieuses, surtout à l'époque de son abjuration. La droiture de ses intentions et l'ardeur qu'il mit dans cette étude, lui firent bientôt éprouver une inquiétude

vague dont il ne pouvait se rendre compte. Au milieu de ce trouble, il ressentait surtout un vif désir de connaître la vérité.

A l'âge de seize ans, il alla, pendant les vacances, faire une visite à un oncle qui était chargé des affaires temporelles d'une Abbaye, située dans un canton voisin. La manière affable avec laquelle il fut accueilli par les Religieux, les conversations qu'il eut avec eux, les visites qu'il renouvela au monastère, augmentèrent le désir qu'il avait déjà de connaître la Religion catholique. Cette circonstance de sa jeunesse resta gravée dans son esprit, et il se ressouvenait toujours avec plaisir de cette première occasion qu'il avait eue d'apprendre à connaître les Prêtres catholiques.

En 1813, M. Esslinger ayant achevé les cours de philosophie et de théologie à l'académie de Zurich, subit avec distinction ses examens devant le conseil ecclésiastique, après lesquels il fut placé, comme pasteur-adjoint, à Richterswyl, grand et beau village du canton de Zurich. Pendant quatre ans qu'il y remplit les fonctions de son ministère, il sut mériter l'estime et l'affection de ceux au milieu desquels il vivait, et chez qui il a laissé les souvenirs les plus honorables pour lui.

Au milieu des devoirs que lui imposait sa place, il ne cessait d'éprouver cette inquiétude religieuse qui le poussait vers les vérités catholiques. Pendant ses loisirs, le jeune ministre s'occupait à étudier, à comparer; et ce qui le frappait surtout, c'était l'unité et l'immutabilité de cette Eglise, qui a traversé les siècles sans souffrir d'altération dans ses dogmes, tandis que les contradictions du protestantisme devenaient pour lui de jour en jour plus palpables. Voici comme il s'exprime lui-même sur ce qui se passait en lui, à cette époque de sa vie : « Dès l'époque où je fus confirmé par un ministre respectable, je « commençai à réfléchir sur la Religion, plus sérieusement et plus profon- « dément que la plupart des jeunes gens de mon âge. Un goût passionné « pour la lecture, qui s'était manifesté en moi de très-bonne heure, et « qu'avaient alimenté jusqu'alors tous les livres sans distinction que le « hazard m'avait présentés, se dirigea dès-lors presque exclusivement « sur les matières théologiques, et s'accrut encore du besoin qu'éprou- « vait mon esprit de trouver un fondement solide à ma foi. Ce qui me « frappa d'abord, ce fut la différence, ou plutôt les contradictions entre « les opinions théologiques de mes professeurs, et les articles *de Foi*, « tels qu'ils sont exposés dans les livres symboliques de notre Eglise, et « appuyés sur les textes mêmes de la sainte Ecriture. J'avais lu, pen- « dant mon séjour à Richterswyl, une foule d'ouvrages, où les dogmes, « *reconnus par la foi universelle de l'Eglise*, étaient tour à tour atta- « qués et défendus, et de part et d'autre, par les armes de l'exégèse,

« c'est-à-dire de l'interprétation de l'Ecriture ; ouvrages où l'on examine « si les protestants doivent accepter implicitement toutes les paroles de « Jésus-Christ et de ses Apôtres, ou préalablement les soumettre à « l'examen de leur raison individuelle ; et je conclus de ces lectures « qu'il était impossible, pour tout protestant conséquent, de ne pas « adopter cette dernière opinion, comme la seule compatible avec le « principe fondamental de la réforme. »

Ce fut alors un besoin pour lui de voir de plus près la Religion catholique, et de la connaître dans ses pratiques et dans ses cérémonies. Pour y parvenir, il était comme indispensable qu'il quittât son pays. Il demanda donc et obtint, en 1817, la place d'aumônier du 7me régiment de la Garde royale, 1er régiment Suisse au service de France.

Dans la position nouvelle et difficile où il se trouvait, il sut se conduire de manière à mériter l'estime de ses chefs et des officiers du corps. Partout où le régiment se trouvait en garnison, M. Esslinger cherchait à se mettre en rapport avec des Ecclésiastiques distingués, afin d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'objet de ses continuelles méditations. Ses relations avec le Clergé catholique étaient partout, soit à Paris, soit ailleurs, bienveillantes et amicales, tandis qu'il n'en avait presque aucune avec les ministres protestants.

Les lumières de la vérité avaient déjà pénétré si avant dans son esprit, que les instructions qu'il faisait à son régiment étaient étrangères à toute polémique, et qu'elles traitaient uniquement la morale ou les vérités fondamentales du Christianisme, sans faire mention des erreurs introduites par Zwingle et les autres soi-disant réformateurs. Il a même dit depuis que les sermons qu'il avait faits comme aumônier protestant, auraient pu s'adresser à des Catholiques, sans aucun inconvénient. Aussi cette manière de prêcher lui attira-t-elle un jour des reproches de l'un des officiers. M. Esslinger lui répondit que les opinions protestantes étant si différentes, il faudrait, pour contenter tout le monde, faire un sermon pour chaque individu ; que la chose étant impossible, il fallait nécessairement s'en tenir à sa méthode ; que là où il n'y avait point d'autorité, chacun était maître d'interpréter l'Evangile comme il l'entendait.

La conversion de M. de Haller, membre du Conseil souverain de la république de Berne et savant publiciste, arrivée en 1821, fit sur lui une grande impression, et dès que celui-ci se fut fixé à Paris, l'année suivante, M. Esslinger forma des relations avec lui. Il le voyait très-souvent pendant que son régiment était en garnison à Paris ou à Versailles. En général il était heureux d'apprendre quelques nouvelles conversions, parce qu'elles venaient en aide à ses convictions, et servaient beaucoup à

les affermir. Cependant pour lui le moment de la grâce n'était pas encore arrivé. L'ennemi des hommes employait toutes les subtilités imaginables pour le retenir dans l'erreur et l'empêcher de faire le pas décisif, indispensable pour son salut. Il pensait comme plusieurs protestants convaincus de la vérité, mais qui luttent encore contre elle, qu'il suffisait d'être Catholique dans son cœur; que ce serait un trop grand chagrin pour sa famille de le voir changer de Religion; qu'au bout de quelques années il aurait sa pension, et qu'alors il serait plus libre, etc., etc.

En 1825 il suivit son régiment à Versailles, où Mme de B., femme d'un officier supérieur Suisse, du 8me de la Garde, converti lui-même à la Religion catholique, introduisit M. Esslinger dans la société d'une famille de ses amis, « dans le but, écrivait-elle, de satisfaire son désir de s'entretenir sur la Religion, mais surtout pour lui faire observer de près l'action si douce de la foi catholique dans le commerce intime de la vie; car, ajoutait-elle : *il est convaincu, mais il n'est pas touché.* »

Cette observation était juste, M. Esslinger était convaincu. Aussi les conférences qu'il eut avec le trop célèbre abbé de Lamennais firent peu d'impression sur lui; il s'était déjà fait toutes les réponses que le plus habile controversiste aurait pu lui faire. Sa tactique était alors de plaider le faux pour s'assurer si les réponses qu'on lui donnait étaient conformes à celles qu'il se donnait à lui-même. Un jour, M. l'aumônier rencontra dans cette même maison une protestante avec laquelle il eut une discussion très-vive, qu'il termina par cette apostrophe : « Eh bien! Madame, « qui nous mettra d'accord? Nous n'avons point d'autorité; cependant « il est bien évident que nous ne pouvons pas avoir tous les deux « raison. »

A cette époque il entra en relation avec les principaux rédacteurs du *Mémorial Catholique*, et fournit à ce journal plusieurs articles remarquables, qui parurent successivement depuis 1827, et dont voici la liste :

De l'amour de la vérité comme principe du salut, 1827.

Quelques réflexions sur la maxime *Chrétienne :* Hors de l'Eglise il n'y a point de salut, 1827.

Éclaircissement sur ces paroles de saint Paul : *Rationabile sit obsequium vestrum.*

Réflexion d'un ministre protestant sur le système de l'Eglise anglicane, 1828.

Quelques fragments de la seconde partie de l'ouvrage de M. Mœhler, sur l'unité de l'Eglise, 1828.

La Théorie sociale de l'Evangile. — Paroles de paix aux gallicans et aux ultramontains, 1829.

Examen d'un Mémoire pour l'abolition du célibat prescrit au Clergé catholique, 1830.

Le Procès de Galilée, d'après le *Staatsmann* (journal allemand), 1830.

Synode d'Ulster en Irlande, 1830.

Le Rationalisme récompensé et protégé par des gouvernements protestants, 1830.

Dans tous ces articles, écrits avec beaucoup de mesure et d'adresse, il n'y avait pas la moindre trace de protestantisme. De plus, il traduisit en allemand l'ouvrage de M. l'Abbé Gerbet, *sur les fondements de la certitude;* et comme il était le seul de tous les collaborateurs du *Mémorial* qui pût lire dans leur langue les journaux littéraires et religieux, publiés en Angleterre, en Allemagne et en Italie, il recueillait, sous le titre de *Nouvelles et Variétés*, les faits les plus curieux, toujours choisis avec discernement et dans l'intérêt de la Religion catholique. On voit qu'il aimait à défendre notre foi, sans lui appartenir encore autrement que par ses convictions; mais il avait dès long-temps formé la résolution de l'embrasser un jour, et même de se dévouer à l'état ecclésiastique.

Pour mettre ce projet à exécution, il partit en 1828 pour sa ville natale. Sa conduite, constamment irréprochable, l'avait fait estimer de toutes les personnes qui l'avaient connu à Versailles, et qui lui portaient un intérêt bien sincère. Ses amis le virent donc partir avec peine; il leur écrivit pour les rassurer, que son projet était de passer quelques instants dans sa famille, et ensuite d'aller à Rome pour y faire probablement son abjuration, et entrer dans le célèbre collége de la Propagande. En arrivant à Zurich, il annonça à ses parents qu'il désirait faire un petit voyage dans le nord de l'Italie. Mais tous ses projets furent déconcertés par un singulier incident. Un passeport et des lettres de Paris, renfermant des recommandations pour quelques Prélats romains, arrivèrent à Zurich, lui absent, tombèrent dans les mains de son père, et lui firent pressentir les intentions de son fils. Il en résulta une scène vive et pénible entre M. Esslinger et son père, sa mère, son frère et sa sœur. Sa mère surtout fut consternée. Mais malgré une certaine irrésolution de caractère dans cet homme à conceptions d'ailleurs si fortes, Dieu le soutint dans cette dure épreuve; il resta ferme, et déclara franchement à sa famille sa résolution d'embrasser la Religion catholique. Des parents collatéraux tentèrent des moyens de conciliation, et finalement la paix fut rétablie par une sorte de convention, en vertu de laquelle M. Esslinger s'engageait à renoncer au voyage de Rome et à différer l'exécution de son projet pendant une année, à condition que si, au bout de ce temps, il persistait

dans sa résolution, ses parents ne s'y opposeraient plus et lui conserveraient leur affection; ce qu'ils lui promirent. Il retourna donc à son régiment, contrarié, mais avec l'esprit moins agité : avoir obtenu le consentement de ses parents, était un grand pas fait dans la nouvelle carrière qu'il allait parcourir. C'était un soulagement pour son âme que la perspective, désormais peu éloignée, du terme de ses longues épreuves et de ses pénibles combats avec lui-même.

Cependant l'année se passa sans qu'il se décidât à faire son abjuration; mais la révolution de 1830 survint, et M. Esslinger perdit sa place d'aumônier, par le licenciement des troupes Suisses, et se trouva sans traitement et sans pension de réforme, mais non sans ressources, puisqu'il avait le fruit de ses épargnes et son patrimoine futur. Peu de mois après son retour dans sa patrie, on l'appela à Fribourg, pour travailler à la rédaction d'un journal politique-religieux qu'on venait d'y fonder, et qu'il rédigea bientôt presque seul et avec un véritable talent. Entre autres articles remarquables qu'il publia dans le *Véridique* (c'était le titre du journal), les publicistes apprécièrent surtout les deux suivants, qui parurent dans une suite de numéros : *Sur le système fédératif et les concordats politiques*, contre le système de l'unité révolutionnaire; et l'autre : *Sur les moyens de rétablir la ligue Suisse*.

Cependant le moment marqué par la Providence, pour le retour à l'Eglise de cet homme au cœur droit et aux convictions profondes, s'approchait. M. Esslinger, en venant diriger à Fribourg un journal de principes tout catholiques, s'était déjà prononcé aux yeux du public et surtout de ses compatriotes. Un concours de circonstances extraordinaires, et en particulier la conduite d'un ancien ami, M. Fuessli, aujourd'hui *Antistes* ou président du consistoire zuriquois, qui, dans l'intention de retenir son collègue dans le protestantisme, fit justement ce qui devait l'en détacher, amenèrent enfin le triomphe de la vérité dans le *cœur* de celui dont *l'esprit* lui était acquis déjà depuis long-temps.

M. Esslinger adressa, en février 1831, une lettre au conseil ecclésiastique de Zurich, pour lui annoncer sa réunion prochaine à l'Eglise catholique, rédigée par lui-même en allemand et en français; elle a été rendue publique par la voie de l'impression. « Cette lettre, au jugement de « M. de Haller, bien à même de l'apprécier, est en même temps un « chef-d'œuvre de logique et de haute philosophie, par l'opposition « nette et précise des principes fondamentaux du Catholicisme, toujours « conséquent avec lui-même, et du protestantisme qui réduit ses partisans à d'éternelles contradictions. »

Nous reproduisons ici les passages les plus saillants de cet écrit, bien

assuré que cette longue citation ne saurait déplaire, puisqu'elle peint mieux que nous n'aurions pu le faire, les sentiments intimes de l'auteur de ces Entretiens.

Voici comme il s'exprime dans l'avant-propos :

« L'indifférentisme seul peut se prononcer d'une manière absolue « contre ce qu'on appelle *changement de Religion*. Mais ce droit, le « protestantisme ne l'a pas ; car prescrire à l'homme d'*examiner*, c'est « le mettre sur la voie qui peut le conduire à ce changement ; et ajou- « ter, comme il le fait, que les paroles de l'homme doivent toujours « être d'accord avec les convictions de son esprit, c'est poser un prin- « cipe qui peut rendre enfin ce changement une impérieuse obligation « de conscience.

« Tout ce qu'on peut exiger de l'homme qui change de Religion, ou, « pour parler plus exactement, qui passe d'une Eglise dans une autre, « c'est qu'il agisse sans précipitation et avec franchise.

« Or, je crois avoir rempli l'une et l'autre de ces conditions.

« Ma conviction de la vérité de la Religion catholique, ou (ce qui « revient au même pour quiconque veut être Chrétien) de la connexion « intime et indissoluble entre la révélation et le Catholicisme, est pour « moi le résultat d'un examen prolongé pendant plusieurs années. J'ai « même jeté dans la balance tout ce qui pouvait servir de contrepoids « à cette conviction ; et ma raison, éclairée par la grâce divine, avait « commencé depuis long-temps dans mon esprit l'œuvre de ma « conversion, avant que mon cœur pût encore se décider à rompre les « liens qui m'attachaient au protestantisme. Je ne me suis donc déter- « miné que lorsque hésiter plus longtemps eût été non-seulement fer- « mer les yeux aux démonstrations les plus évidentes, mais encore « fermer l'oreille aux avertissements les plus formels, aux invitations « les plus distinctes, les plus pressantes, que m'adressait la divine « Providence.

« Toutes les sociétés humaines, monarchies et républiques, sont « ébranlées dans leurs fondements, au moment où je trace ces lignes ; « c'est une raison de plus pour s'attacher à cette société immortelle « que Jésus-Christ à fondée, en disant : Vous êtes Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront « pas contre elle. »

L'auteur expose au commencement de sa lettre la circonstance qui l'a engagé à l'écrire ; puis il en vient aux motifs qui le déterminent à répudier le protestantisme pour embrasser le Catholicisme.

« Lorsque la connaissance de la langue anglaise me permit d'étudier « l'état de l'Eglise, ou, pour mieux dire, des sectes innombrables qui

« divisent l'Eglise d'Angleterre, et qu'en même temps de fréquentes « discussions, avec des membres distingués du Clergé de France, et la « lecture des meilleurs ouvrages français de littérature ou de contro- « verse catholiques, eurent achevé d'éclairer mon esprit, alors mes « derniers doutes se dissipèrent, et les propositions suivantes me furent « invinciblement démontrées :

« 1° Si, en établissant le Christianisme (et j'entends ici ce mot tel « qu'il avait toujours été compris jusqu'à la nouvelle confusion des lan- « gues en Allemagne) Dieu a voulu donner aux hommes une révélation « surnaturelle, c'est-à-dire imposer à leur foi des dogmes que n'enseignait « pas la Religion dite naturelle, des dogmes *obligatoires*, et des préceptes « *nécessaires* au salut, alors la Religion protestante ne peut être vraie. « Car ces mêmes dogmes, articles fondamentaux de la Loi chrétienne, *de « l'aveu même des premiers réformateurs*, ces dogmes qu'ils ont pro- « clamés hautement avec toute la Chrétienté, tels, par exemple, que la « nature divine de Jésus-Christ, l'expiation des péchés par le sacrifice de « la croix, etc., etc., ont *tous* été depuis et successivement niés et rejetés « par les protestants modernes, plus conséquents que leurs devanciers, « et cela en vertu du principe même du protestantisme, qui nie et rejète « ce que l'examen particulier décide être inadmissible.

« 2° Si Dieu a donné aux hommes une révélation (telle que nous « venons de la définir), en même temps, il doit lui avoir donné le moyen « de connaître avec certitude les dogmes révélés dont la connaissance est « nécessaire au salut; et ce moyen ne pouvait être autre que l'établisse- « ment d'une autorité visible, perpétuelle, infaillible, telle enfin qu'elle « existe dans l'Eglise catholique.

« 3° Pour être conséquent, il faut donc purement et simplement « admettre la révélation, ou la rejeter purement et simplement; il faut, en « matière de foi, attribuer le jugement définitif, soit à la raison indi- « viduelle de chaque homme, soit à l'autorité de l'Eglise universelle, c'est- « à-dire qu'il faut opter entre le rationalisme et le Catholicisme.

« Cependant, si tout en hésitant encore à prendre un parti décisif, je « penchais déjà depuis long-temps pour le Catholicisme, c'était par les « considérations suivantes :

« 1° D'un côté, le besoin qu'éprouvait mon esprit d'être conséquent « et de l'autre, le besoin que mon cœur éprouvait de continuer à croire « les articles de foi qui m'avaient été enseignés dans mon enfance, confor- « mément à nos catéchismes et nos livres symboliques.

« 2° Je me disais que le rationaliste, s'il est prédicateur chrétien, ne « peut enseigner dans les sermons tout ce que croient ses auditeurs pour

« ne pas dire plus qu'il ne croit lui-même, et que dans les prières « publiques qu'il ne peut changer, il est souvent réduit à proclamer en « présence de Dieu, tant en son nom qu'au nom des fidèles, telle vérité « qui, à ses yeux, a cessé de l'être. Or, une semblable conduite est dé- « clarée déloyale par beaucoup d'hommes d'honneur, bien qu'elle soit « défendue, ou du moins excusée par des ministres protestants de Suisse « ou d'Allemagne, qui, moins consciencieux sur ce point que plusieurs « de leurs confrères d'Angleterre, n'ont pas eu, comme eux, le courage « de renoncer aux émoluments attachés à leurs fonctions ecclé- « siastiques.

« 3° Une fois que l'on a reconnu philosophiquement la connexion « intime entre la vérité de la révélation et la nécessité d'une autorité « visible et perpétuelle qui la conserve toujours pure et inaltérable, on « doit croire aussi que Dieu, qui ne refuse jamais à l'homme *de bonne* « *volonté* les lumières indispensables à son salut, lui fera découvrir, par « le témoignage des faits, qu'effectivement cette autorité nécessaire existe « et a toujours existé. Or, qu'on ouvre l'histoire sans prévention, et on « verra avec un respectueux étonnement briller sans interruption pendant « dix-huit siècles, comme un fanal dominant l'univers, le magnifique « édifice de l'Eglise catholique, immortelle dépositaire des vérités éter- « nelles. Et qu'on remarque bien que ce que l'antiquité entend par ces « mots *Eglise catholique*, ce n'est pas ce que les protestants entendent par « *Eglise chrétienne*, *monde chrétien*, divisé pour eux et par eux en mille « opinions, mille cultes, mille constitutions ecclésiastiques, toutes diver- « gentes et souvent contradictoires; tandis que l'Eglise catholique au « contraire, seule conservatrice, seule interprète du Christianisme primi- « tif, seule aussi entre toutes les Religions, se distingue essentiellement « par sa triple unité de foi, de culte et de gouvernement.

« 4° On ne peut s'empêcher de reconnaître aussi, d'après le témoi- « gnage de l'histoire toute entière, qu'une humble foi aux dogmes et une « obéissance absolue aux préceptes de l'Eglise catholique ont été constam- « ment, depuis dix-huit siècles, la source des plus hautes vertus, la base « des connaissances les plus profondes, et le principe générateur de la « civilisation la plus parfaite.

« 5° Il est également certain que nulle autre Religion n'offre à ses mi- « nistres, s'ils sont pieux et zélés, des moyens si puissants de coopérer « comme pasteurs des âmes et selon toute l'étendue des devoirs qu'impose « ce titre sublime, aux soulagements des malheureux, à la consolation des « affligés, à la conversion des pécheurs, en un mot d'atteindre ce but, « que les protestants eux-mêmes regardent comme le but principal de

« toute Religion, de contribuer, autant que possible, au bonheur de « l'homme dans le temps, et de l'assurer dans l'Éternité.

« 6° L'Eglise catholique, en imposant à l'homme l'humilité et la mor- « tification, montre une connaissance profonde de la source première de « tous les maux qui, en tous temps, ont affligé l'humanité, et plus « particulièrement aujourd'hui, où, de l'aveu même de la plupart des « moralistes protestants, les deux plaies mortelles du siècle sont l'orgueil « de l'esprit et la soif inextinguible des jouissances.

« 7° Enfin, le pouvoir théocratique, application naturelle du Catho- « licisme à la société politique, et qui, une fois déjà et pour son bonheur, « a gouverné le monde, est destiné selon toute apparence à mettre tôt ou « tard un terme aux vaines disputes comme aux vains essais des hommes « pour reconstituer la société chrétienne, en résolvant enfin, n'importe « sous quelles formes, le grand problême social, insoluble sans lui, « d'affranchir à la fois les peuples de l'empire des despotes et du joug de « de la démagogie.

« Telles sont les considérations qui, entre beaucoup d'autres, m'ont « particulièrement frappé. Maintenant, qu'elles ne m'aient pas aussitôt « déterminé à embrasser le Catholicisme, cela doit-il étonner ceux qui « ont étudié le cœur humain ? ne peut-on reconnaître tout ce que j'ai « reconnu, et se sentir encore arrêté par de grandes difficultés? Et « parce qu'on admet franchement la connexion intime qui existe entre « la certitude d'une révélation et la nécessité d'une autorité chargée de la « conserver et de la défendre, s'en suit-il que la raison, ou si l'on veut, « la faiblesse de l'homme, ne reculera pas devant certains dogmes « que cette autorité enseigne et devant certains préceptes qu'elle lui « prescrit? Car autre chose est d'avouer que, sous peine d'inconséquence, « il faut opter entre le Catholicisme et le rationalisme, et autre chose est « de sacrifier aux préceptes sévères du premier les principes du second, « qui sont plus commodes dans la pratique, qui ont de puissants auxi- « liaires dans le penchant naturel de notre esprit pour ce qui flatte son « orgueil et favorise son indépendance, enfin, qui sont recommandés par « l'exemple séduisant et les arguments spécieux de ses nombreux défen- « seurs. Aussi, même parmi les protestants, combien n'en voit-on pas qui, « long-temps rationalistes prononcés, n'admettent aujourd'hui la révéla- « tion (qu'ils nomment en Allemagne *surnaturalisme*) qu'après avoir, « ainsi que moi, long-temps hésité entre ces deux doctrines!

« Or, si l'on trouve l'indécision excusable alors même qu'il n'est question « que de choses de peu d'importance, à plus forte raison doit-elle être per- « mise lorsqu'il s'agit de prendre un parti irrévocable, et dont les conséquen-

« ces sont immenses et pour soi et pour les autres. En pareil cas, ce n'est
« pas assez d'une conviction froide, fondée sur le raisonnement seul, il faut
« encore une détermination de la volonté et comme un élan du cœur, que
« ne puissent arrêter les plus grands sacrifices. Tant qu'elle manquait,
« cette précieuse disposition, je pouvais bien, il est vrai, regretter quel-
« quefois de n'être pas né dans l'Eglise catholique, et abrité par elle
« contre les doutes et les combats qui agitaient ma vie; mais ma résolu-
« tion n'allait pas plus loin, et le courage me manquait pour rompre
« définitivement avec le protestantisme et avec une Eglise où j'avais
« reçu les premières impressions religieuses, et qui compte parmi ses
« membres tant d'objets de ma tendresse, de mon amitié et de ma plus
« sincère vénération. Mille raisons, ou, si l'on veut, mille prétextes se
« présentaient pour m'y retenir. Je me disais que plusieurs ministres,
« plusieurs théologiens protestants avaient aussi remarqué cette liaison
« intime entre la révélation et le Catholicisme, et l'avaient même publi-
« quement reconnue, et ne s'étaient pourtant pas faits Catholiques. Je me
« livrais encore à cette espérance, que tout en continuant l'exercice de
« mon ministère, je pourrais être utile à la cause de la vérité et unir
« mes efforts aux efforts de plusieurs pasteurs protestants qui, sincères
« admirateurs des beautés du Catholicisme, travaillent autant qu'il dépend
« d'eux à la future réunion de toutes les Eglises. Je me disais aussi (et
« cet argument me paraissait le plus solide) que les jugements que nous
« portons d'après notre examen particulier étant toujours plus ou moins
« incertains, et la raison individuelle pouvant rejeter demain ce qu'elle
« admettait hier, je devais, avant de risquer une démarche, source peut-
« être d'un repentir tardif, attendre que Dieu parlât plus distinctement à
« mon cœur, et y imprimât une conviction plus forte et plus impérieuse.
« Enfin, je ne voulais pas précipiter une démarche qui devait nécessaire-
« ment déplaire à mes confrères que j'estime, à mes concitoyens que
« j'aime, et qui pouvait me faire perdre l'affection d'amis qui me sont
« bien chers, et surtout affliger une famille à laquelle je suis bien tendre-
« ment attaché.

« Tels sont les motifs (auxquels peut-être je devrais ajouter aussi
« l'indécision naturelle de mon caractère) qui me retenaient encore à une
« époque, où cependant mon retour au Catholicisme n'eut point exigé de
« moi, comme aujourd'hui, le sacrifice de mes intérêts temporels......

« Sans doute, il est quelquefois difficile d'obéir à la voix de Dieu.
« Nous vivons dans un temps où quiconque aime et recherche les biens de
« ce monde ne sera pas tenté de se faire catholique. Il peut surtout
« paraître dur à l'âge que j'ai atteint, à quarante ans passés, de refaire sa

« vie, et de chercher au hasard, parmi des étrangers, un asile et des « moyens d'existence. On comprendra aussi tout ce qu'il doit m'en coûter « pour rompre les liens qui m'attachaient à l'Eglise, à la noble ville de « Zurich, où je compte des amis et des parents si dignes de ma tendresse. « Cependant aucune de ces considérations ne peut m'arrêter. Je sens trop « que je ne pourrai trouver la paix de l'âme que lorsque j'aurai fait le sa- « crifice que Dieu me demande, que lorsque je serai entré dans la voie « qu'il me montre. Oui, plus je considère ce que la Providence divine a « fait pour m'amener au point où je suis, plus je sens que désormais je « ne puis séparer dans ma conviction la vérité de la Religion catholique et « l'existence même d'une Providence, qui conduit celui qui s'abandonne à « elle, et exauce la prière qui demande où est la route qui mène au salut...

« J'ajouterai que l'Eglise protestante perdra peu en perdant un mi- « nistre, qui sans doute eût rempli consciencieusement les devoirs de son « ministère, mais qui ne pouvait plus soutenir avec conviction le principe « fondamental du protestantisme, principe définitivement destructeur de « la foi chrétienne, quand on le comprend dans toute son étendue et qu'on « l'applique dans toute sa rigueur. Et d'un autre côté, l'Eglise catholique « attaquée, trahie, abandonnée de toutes parts, et même par ses propres « enfants, gagne toujours quelque chose au retour de néophytes, protes- « tants de naissance et catholiques de conviction, qui ont été conduits par « l'étude même de l'erreur à la connaissance de la vérité, et qui l'ayant « long-temps cherchée, se trouvent ainsi préparés à la défendre....

« Au reste, si ma patrie veut mériter le surnom d'*éclairée* qu'elle « porte, si elle veut être sincèrement tolérante, elle ne m'en voudra pas « d'avoir obéi à l'impulsion de ma conscience, et mes concitoyens comme « aussi mes anciens confrères, détournant les yeux de ce qui nous sépare « aujourd'hui, ne verront que ce qui peut encore nous unir : l'amour de « la vérité quelque part qu'elle se trouve, l'enthousiasme pour tout ce « qui est beau et bon, l'attachement à notre chère patrie, où tous ensem- « ble, catholiques et protestants, nous devons entretenir la concorde et « la paix, jusqu'au jour heureux et désiré où s'accomplissant la prière de « notre divin Rédempteur : QU'ILS SOIENT TOUS UN, les fils d'une même « patrie redeviendront aussi les enfants d'une même Eglise ! »

M. Schulless, alors président du Consistoire, tâcha de répondre à cette lettre et d'en détruire les raisonnements victorieux ; mais ce fut en vain : il ne réussit dans sa réponse qu'à confirmer le jugement d'un savant de la Suisse allemande, qui l'appelait *un arrogant rationaliste.* M. Esslinger ne crut pas devoir garder un silence qu'on aurait interprété comme une victoire de son adversaire. Il répondit donc à son ancien professeur

par une brochure allemande de 111 pages, dans laquelle il prit pour toujours congé du Consistoire zuriquois. Cet écrit est daté du jour de la très-sainte Trinité, 29 mai 1831, et est resté sans réplique. Depuis ce moment, M. Esslinger ne songea plus qu'à se préparer à son abjuration, qu'il eut le bonheur de faire entre les mains de Monseigneur Yenni, Evêque de Lausanne et de Genève. A la manière dont il fut accueilli à son entrée dans l'Eglise catholique, et par le digne Prélat qui avait reçu sa profession de foi, et par ses anciens et nouveaux amis, il put voir se réaliser ce qu'il avait dit en terminant sa lettre au Conseil ecclésiastique : « Si des protestants, qui se font catholiques, perdent des amis par « l'intolérance de leurs anciens coreligionnaires et compatriotes, ils peu- « vent se dire en revanche : l'Eglise sera pour nous une nouvelle patrie, « et les enfants de cette bonne mère seront pour nous d'autres frères. »

Comme en embrassant la Religion catholique il s'était toujours proposé d'entrer dans l'état ecclésiastique, il demanda son admission au séminaire de Fribourg, et s'y occupa avec ardeur à compléter ses études théologiques.

Pendant qu'il se préparait ainsi à recevoir les ordres sacrés, M. le comte de Courten, qui venait de recruter un régiment Suisse au service du Saint-Siége, offrit à M. Esslinger, qu'il avait connu à Paris, la place de premier aumônier dans son régiment. Cette circonstance fit hâter son ordination, et l'on crut pouvoir abréger le temps des épreuves ordinaires en faveur de celui qui, pour professer la vérité, avait surmonté tant d'obstacles. Le second dimanche après Pâques, 6 mai 1832, il fut ordonné Prêtre dans l'église des Ursulines, et deux jours après il eut le bonheur de célébrer sa première messe dans celle du séminaire. Nous n'essayons pas de peindre les sentiments dont son âme fut remplie dans ce moment solennel, et particulièrement lorsqu'il donna la communion à plusieurs personnes qui avaient voulu s'associer à son bonheur, et parmi lesquelles se trouvaient ses amis de Versailles, M. le comte et Mme la comtesse O'm., les dames de Mart., etc., qui avaient si puissamment contribué à son retour à l'Eglise. A partir de ce jour, ses inquiétudes diminuèrent sensiblement, et il arriva bientôt au point de ne pas comprendre comment il n'avait pas eu plus de confiance en Dieu. Il éprouvait, disait-il, un calme et un bien-être qu'il n'avait jamais sentis.

A son arrivée à Forli, où le régiment s'était formé, M. l'Abbé Esslinger éprouva une émotion bien vive la première fois qu'il dit la messe et qu'il prêcha en sa qualité d'aumônier. « J'avais besoin de regarder « les ornements sacerdotaux et l'autel, dit-il à l'auteur de cette notice, « pour ne pas me croire à Paris, en face du régiment des Gardes, à qui

« j'avais prêché pendant 13 ans. » Il y avait à la fois bien de l'analogie et bien du contraste entre ces deux positions. Il eut l'avantage de se trouver logé chez M. Pellegrini, dont la sœur, demoiselle respectable et d'une rare piété, sut apprécier les vertus et les qualités de M. Esslinger, et adoucir les longues douleurs de sa dernière maladie, par les soins les plus désintéressés et les plus assidus. Dans un voyage à Rome, au printemps de 1834, il fut reçu avec distinction par le Souverain Pontife, par divers Cardinaux, et par les Prélats les plus savants de cette capitale du monde chrétien. Le Saint-Père lui donna même un témoignage bien honorable et bien précieux de sa satisfaction, en lui conférant l'ordre de saint Grégoire. Cependant le désir de revoir sa patrie et sa famille, qu'il n'avait plus vues depuis sa conversion, lui fit demander l'année suivante un congé pour la Suisse. Il passa par Fribourg, pour témoiguer encore à Monseigneur l'Evêque et à ses anciens confrères sa vive reconnaissance.

On remarqua avec satisfaction le changement qui s'était opéré dans sa physionomie. Les combats intérieurs qu'il avait soutenus si long-temps, lui donnaient autrefois une expression dure et sévère, et ces signes d'inquiétude et de malaise avaient disparu, pour faire place au calme et à la sérénité que donne le repos de l'âme.

En se rendant dans sa ville natale, il avait surtout à cœur de s'y montrer Prêtre catholique. Le jour de l'Assomption, il exprima à M. le Curé le désir de prêcher en l'honneur de la Sainte Vierge. Il le fit en présence de plusieurs membres de sa famille, qui s'était réconciliée avec sa nouvelle position. Ce fut pour lui une grande consolation de faire ainsi sa profession de foi en présence de ses concitoyens, et de rendre à la Mère de Dieu un hommage solennel à Zurich, où, depuis trois siècles, elle a reçu tant d'outrages.

Son projet était de revenir à Fribourg, et même il avait quelque envie de s'y fixer. Son zèle lui inspirait la crainte de ne pas faire au régiment tout le bien qu'il aurait désiré; d'ailleurs il se sentait plus de disposition pour le travail du cabinet que pour l'exercice du saint ministère.

Il était encore au milieu de sa famille, quand il apprit que le choléra-morbus venait d'envahir l'Italie et qu'il approchait de Forli. Il n'hésite pas un instant; il part par le chemin le plus direct, craignant de ne pas arriver assez tôt au poste où l'appèllent son zèle et son devoir, et désirant dévouer sa vie au soin des âmes *pour lesquelles le bon Pasteur se sacrifie lui-même* (Joan. xv. 11).

De retour à Forli, il s'y distingua, comme précédemment, par une conduite vraiment ecclésiastique, un zèle éclairé, et une constante appli-

cation aux devoirs de son état. Par ses soins, une trentaine de soldats protestants furent instruits et ramenés dans le sein de l'Eglise. Monseigneur l'Evêque Stanislas Tomba, Prélat aussi éminent en piété qu'en savoir, lui en témoigna publiquement sa reconnaissance. Mais les travaux du saint ministère n'absorbaient pas tellement son temps, qu'il n'en trouvât encore pour étudier et écrire. Il fournit des articles écrits en italien aux Annales des sciences religieuses (*Annali delle scienze religiose*), qui se publient à Rome, et qu'il avait puissamment contribué à fonder. Il se chargea principalement d'y rendre compte de la littérature religieuse de l'Allemagne. Entre autres morceaux remarquables, nous pouvons citer l'analyse du célèbre ouvrage de son compatriote, M. Hurter, sur l'histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains. Il composa aussi les *Entretiens* qu'on publie aujourd'hui, et dont divers obstacles empêchèrent l'impression pendant sa vie.

Voici comment il s'exprime lui-même sur cet ouvrage, dans une lettre qu'il nous adressa de Forli, le 26 octobre 1833 :

« Mon cher ami,

« Il est temps que je vous dise un mot du manuscrit qui doit vous « avoir été remis par M. Al. de D. C'est la première partie d'un travail « auquel je consacre mes loisirs et mes réflexions. Vous et Monseigneur, « à qui vous l'avez, je l'espère, communiqué, pourrez juger, par ce que « vous en avez, s'il mérite d'être publié et s'il peut faire du bien. Je pense, « dans tous les cas, que ce que vous n'avez pas encore ne sera pas au- « dessous de ce que je vous ai déjà envoyé. Je suis prêt de finir le Vme « entretien, le plus long, attendu qu'il embrasse tous les autres dogmes « controversés, à l'exception de celui de l'Eucharistie, traité dans le IVme. « Je n'y emploie que l'Ecriture-Sainte et la raison religieuse, attendu « que je parlerai ensuite, dans le VIme ou le VIme et VIIme *ex professo*, de « la tradition et de l'autorité de l'Eglise. J'ajouterai une confirmation de « tous mes raisonnements par une suite de citations d'auteurs protestants, « surtout de l'Allemagne et de l'Angleterre, dont on ne s'est pas encore « servi dans les livres de controverse écrits en français, et que j'ai recueil- « lis lorsque j'avais à ma portée les nouveautés littéraires, théologiques « et religieuses de l'Allemagne et de l'Angleterre protestante. L'ouvrage « se terminera par un dernier entretien sur les motifs qui doivent déter-

« miner un protestant à embrasser la Religion catholique, quand une fois « il s'est convaincu de sa vérité.

« J'ai cherché à mettre de la franchise dans l'exposition des objections « protestantes; ce qui, dans toute discussion, produit un heureux effet sur « ceux qu'on veut convaincre; je me suis efforcé de même de choisir de « préférence les arguments les plus assortis à la manière de voir des pro- « testants, d'éviter les arguments moins concluants, et de répandre un « jour nouveau sur quelques points de la Doctrine catholique. »

Tel est le jugement de l'auteur sur son livre, jugement confirmé par le digne Prélat, à qui M. Esslinger légua ce précieux dépôt quelques jours avant sa mort.

Cette fin prématurée allait bientôt nous le ravir. Il ne fut pas donné à ce digne Prêtre, éprouvé par tant de vicissitudes, de jouir longtemps des avantages que des antécédents si honorables lui auraient procurés, ni d'enrichir la littérature religieuse de nouveaux travaux scientifiques. Doué d'une faible santé, et néanmoins excessivement laborieux, il tomba malade en janvier 1837. Le 28 avril, il écrivait à ses amis de Fribourg, que depuis quatre mois il n'était monté à l'autel qu'une seule fois pour faire ses Pâques; et ce fut le dernier sacrifice qu'il pût offrir, avant de faire à Dieu celui de sa vie. Cette sortie avait aggravé son mal. Il espérait néanmoins encore que la belle saison lui rendrait assez de force pour lui permettre d'aller respirer en Suisse l'air natal. Son médecin l'entretenait dans cette espérance.

Cependant elle devait être déçue. Le 29 mai, il adressa à Monseigneur l'Evêque de Lausanne et de Genève la lettre suivante :

« Monseigneur,

« Il y a peu de jours, ma santé et ma vie étaient assez compromises « pour qu'on m'ait conseillé de recevoir les sacrements de l'Eglise. Je « résolus alors de vous écrire, ou plutôt de vous faire écrire, pour « vous donner une nouvelle marque de ma confiance entière en votre « bonté, confiance que vous avez si bien justifiée dans ces circonstances « mémorables, où, étranger à Fribourg, je venais demander à son « digne Pasteur le plus grand des bienfaits, la vraie Religion. Vous « savez, Monseigneur, que l'intime conviction de ma foi est déposée « dans un manuscrit, dont je désire ardemment la publication. Je crains « que, si cette maladie tranche mes jours, mon travail ne tombe en « oubli. J'en serais péniblement affecté, d'autant plus que les protes-

« tants n'inclinent que trop à penser qu'il y a dans le cœur des prosé-
« lytes une porte secrète, ouverte à des doutes, à des regrets, à de
« vagues inquiétudes sur le parti qu'ils ont pris en abjurant le protes-
« tantisme. Rien ne saurait être moins fondé qu'un tel préjugé, et rien
« de plus propre à le détruire que de montrer par un nouvel exemple,
« que les motifs d'aversion pour le protestantisme augmentent dans les
« néocatholiques en force, en nombre, en variété, à mesure qu'eux-
« mêmes croissent en expérience; qu'ils se dépouillent de leurs préju-
« gés par l'étude et surtout par la pratique des devoirs religieux; car la
« pratique est, si je puis m'exprimer ainsi, le grand vérificateur des
« théories.

« Ce que je viens de dire, Monseigneur, suffira pour un cœur comme
« le vôtre. Que Dieu prolonge ou abrège mes jours, je compte sur vos
« sentiments à la vie et à la mort, comme vous pouvez toujours compter
« sur la tendre et profonde soumission de votre très-obéissant serviteur,

« L'Abbé ESSLINGER. »

Forli, le 29 mai 1837.

Cette lettre, dont la date rappelle la lettre d'adieu écrite six ans plus tôt au consistoire de Zurich, fut pour l'Evêque de Lausanne le sujet d'une vive douleur, puisqu'elle lui annonçait la fin prochaine d'un homme enlevé si vite à l'Eglise, et cependant d'une vraie satisfaction, puisqu'elle témoignait si haut de sa constance dans ses principes religieux, en présence de l'éternité qui allait le recevoir.

Il accepta le legs que lui confiait le pieux moribond, et s'empressa de l'assurer qu'il se chargeait de faire imprimer son ouvrage.

A cette époque, il arriva à Forli un médecin célèbre, et M. Esslinger, qui sentait tous les jours ses forces diminuer, malgré les assurances de son médecin ordinaire, voulut le consulter. A la suite de cette consultation, il fit appeler Mlle Pellegrini, et lui dit qu'il n'y avait plus pour lui aucun espoir. Dès ce moment il ne s'occupa plus que de l'éternité.

Le 18 juin, il dicta sa lettre d'adieu à ses amis. Il y témoignait une résignation parfaite à la volonté divine, et demandait à Dieu de le retirer de ce monde, lorsqu'il le jugerait suffisamment éprouvé par la maladie et purifié par les souffrances. Dans cette même lettre, il remerciait toutes les personnes, soit de Versailles, soit de Fribourg, qui avaient contribué à sa conversion, leur exprimait sa vive reconnaissance, et se recommandait à leurs prières.

Le médecin qui l'avait éclairé sur son état, avait dit dans l'étonnement que lui avait causé sa courageuse fermeté : « Jamais je n'ai vu « quelqu'un recevoir son arrêt de mort avec autant de calme et de « sang-froid. » Voici comment il raconta à M[lle] Pellegrini la conversation qui s'était établie entre lui et le malade : « Je suis content, M. le « docteur, d'avoir l'occasion de causer avec vous; je suis philosophe « chrétien et catholique; de plus, je suis prêtre, et je dois mieux encore « que les séculiers me résigner aux dispositions du Ciel. C'est pourquoi « je veux savoir de vous trois choses : la première, quelle est la nature « de ma maladie? la seconde, n'y a-t-il plus d'espoir de guérison? « enfin, dans le cas où il n'y aurait plus d'espoir, combien de temps « ai-je encore à vivre? » Voyant que j'hésitais à lui répondre, il insista, et dit qu'il lui importait d'avoir des réponses précises, parce qu'il avait des affaires à arranger. Je répondis alors. Voici ma réponse à la première question : Votre maladie était au commencement un vice au cœur, qui a dégénéré en hydropisie de poitrine; vous auriez pu être guéri, si vous aviez été bien traité dans le principe; à la troisième question, je ne puis vous donner qu'une réponse douteuse. Peut-être verrez-vous la fin de l'été; mais l'automne pourra vous être fatale. Il me remercia, et je sortis étonné et édifié de ce que j'avais entendu.

Le saint malade reçut plusieurs fois les saints Sacrements et tous les secours de la piété chrétienne. Monseigneur l'Evêque vint le voir, et lui donna des témoignages particuliers de son affection et du tendre intérêt qu'il lui portait. Dieu lui fit la grâce de souffrir, et de souffrir beaucoup avec une grande patience et une admirable résignation; aussi sa maladie, et sa mort arrivée le 18 août, furent un vrai sujet d'édification et de regret pour la ville de Forli, et en particulier pour son régiment.

Voici comment, sous la date du 19 août, Monseigneur Tomba annonça ce triste événement à l'Evêque de Lausanne et de Genève : « Je m'em« presse de communiquer à votre Grandeur la triste nouvelle de la mort « du bon Abbé Esslinger, arrivée hier un peu après midi. Sa maladie a « été un long exercice de patience, et sa mort tranquille et précieuse « devant Dieu. Cette perte me fait éprouver un grand chagrin..... » Ainsi mourut, dans sa 48[me] année, cet homme distingué par la droiture de son caractère et l'étendue de ses connaissances, qui, luttant dans son cœur pendant de longues années, contre ses convictions religieuses, céda enfin à l'empire de la vérité; qui, de ministre protestant devenu prêtre catholique, laisse à ses anciens coreligionnaires, dans l'ouvrage que nous publions, un monument précieux de l'ardeur et de la solidité de sa foi, et de son zèle pour leur retour au centre de l'unité.

Puisse ce précis historique sur M. l'Abbé Esslinger, contribuer à rendre son nom cher à ceux qui le liront, comme il l'est si justement à son estimable famille et à ses nombreux amis! Puisse-t-il apprendre à ceux qui sont nés comme lui dans le protestantisme, et que Dieu appelle par sa grâce à la connaissance de la vérité, qu'ils doivent, pour obéir à la voix de Dieu et de leur conscience, passer comme lui sur tous les obstacles, et se réunir à cette Eglise qui est la colonne et le fondement de la vérité! Puissent enfin ces quelques fleurs jetées sur sa tombe par un ami, embellir de plus en plus sa mémoire et contribuer à la gloire du Dieu sauveur et de son Eglise!



ENTRETIENS FAMILIERS

D'UN MINISTRE PROTESTANT CONVERTI

AVEC UN DE SES ANCIENS CORELIGIONNAIRES.

Premier Entretien.

Obligation pour un Protestant de connaître la Foi catholique.

—

Le Catholique. Vous êtes protestant, mon cher ami, voudriez-vous bien me dire pourquoi?

Le Protestant. Belle question! Pourquoi vous-même êtes-vous catholique?

Le Cath. Permettez; si je prends l'initiative dans cet entretien, j'y suis autorisé, ce me semble, par le nom même que vous portez. Vous êtes *Protestant*, c'est-à-dire que vous *protestez* contre la Foi catholique que je professe. Si vous *protestiez* contre les biens que je possède, je vous demanderais tout d'abord pourquoi; si vous *protestiez* contre les droits civils que j'exerce, je vous demanderais encore pourquoi. Vous protestez contre la Religion que j'ai embrassée et dont je suis même devenu le ministre, je suis sans doute autorisé à vous demander pourquoi.

Le Prot. Voilà du nouveau pour moi ; heureusement je n'aime pas les discussions ; je ne proteste, soyez en sûr, ni contre vos droits civils, ni contre vos possessions, ni contre votre foi ; laissez-moi donc en paix, je ne proteste contre personne.

Le Cath. Mais puisque vous êtes *Protestant*, contre qui *protestez-vous* donc ?

Le Prot. Pour en finir, monsieur, je proteste contre ceux qui, comme vous, voudraient me faire changer de Religion.

Le Cath. Oh ! de grâce ne vous fâchez pas. Je ne veux certainement pas vous faire changer de Religion malgré vous. Je causerais seulement avec vous sur cet objet d'autant plus volontiers, je dirais même d'autant plus pertinemment, qu'avant d'être catholique et prêtre catholique, j'ai très-long-temps été protestant et ministre protestant.

Le Prot. Vous avez fort mal fait de quitter votre Religion ; un honnête homme.....

Le Cath. N'en change jamais, n'est-ce pas ? Allons, je vous pardonne ce petit compliment en faveur de la réticence. Notre entretien commence par un orage, pour finir, je l'espère, par le calme et la sérénité. Vous ne voulez donc pas me dire pourquoi vous êtes protestant ?

Le Prot. A vous, monsieur, qui, déserteur de votre drapeau, avez quitté la Religion de vos pères, je vous dirai maintenant avec gloire que je suis protestant, parce que mes parents ont été protestants, et qu'ils m'ont élevé dans cette Religion que je n'abandonnerai jamais.

Le Cath. Vous admettez cependant qu'un fils doit abandonner le culte de ses pères, s'il s'aperçoit qu'il est incomplet ou idolâtrique. Car vous ne condamnez pas sans doute les juifs qui ont embrassé le Christianisme ; les infidèles qui sont entrés dans l'Eglise, et vous approuvez aussi, je pense, les apôtres de la réforme qui ont élevé avec tant de gloire autel contre autel.

Le Prot. Sans doute, abandonner l'erreur pour la vérité est toujours légitime et louable. Mais votre Religion est-elle la vérité, la nôtre une erreur ; c'est une question bien différente.

Le Cath. Jusqu'à la solution de cette question, comment osez-vous protester contre la Religion catholique, qui peut-être a la vérité pour elle ?

Le Prot. Je n'examine pas si elle a la vérité pour elle, mais il est ridicule de dire que tant d'hommes remarquables par leur savoir et leurs vertus, qui ont professé le protestantisme avant moi, étaient tous dans l'erreur.

Le Cath. Pensez-vous que je ne sois pas fondé à vous dire à mon tour : Croyez-vous que les millions de chrétiens qui ont vécu catholiques avant la réforme, et les millions de catholiques qui ont conservé leur foi depuis cette époque, n'avaient ni assez de savoir ni assez de vertu pour éviter l'erreur ou pour en sortir ?

Le Prot. Je suis bien éloigné d'avoir cette idée-là.

Le Cath. Alors, faites valoir de meilleures raisons pour le protestantisme.

Le Prot. Brisons là-dessus. Je connais assez ma Religion pour vivre en bon chrétien; mais, je dois l'avouer, je ne me sens pas de force à me lancer dans le champ de la controverse. Quant à la Religion catholique, je n'ai pas, en ma qualité de protestant, de raison pour m'en occuper. Je vous le répète, brisons sur ce sujet.

Le Cath. Veuillez, mon cher ami, m'accorder quelques minutes d'attention.

La Religion, remarquez-le bien, doit nous conduire à un bonheur ou à un malheur éternel, après nous avoir fait parcourir, sur cette terre, un cercle de jours qui ne s'étend guère au-delà de quatre-vingts ans; jours rapides, jours fugitifs, que mille accidents imprévus peuvent abreger. La Religion est donc la chose du monde la plus importante, et la plus digne de fixer notre attention. D'ailleurs, saint Paul lui-même recommande expressément à tous les chrétiens d'être toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en eux, de leur foi, de leur religion. Tout chrétien, pour peu qu'il soit instruit, doit donc connaître les principales preuves du Christianisme, et doit pouvoir dire : je professe la Religion chrétienne, parce que ses enseignements et ses préceptes s'emparent irrésistiblement de mon esprit, de mon cœur, de ma conscience; parce que la sainteté, les miracles, la mort, la résurrection de son divin fondateur prouvent qu'elle est venue du ciel; parce que son établissement, ses progrès, ses triomphes au milieu d'un monde incrédule, corrompu, persécuteur, démontrent évidemment que Dieu, auteur et conservateur de la vérité, est pour elle. Le catholique doit, de son côté, connaître pourquoi l'Eglise dont il est membre peut se glorifier d'être la véritable Eglise de Jésus-Christ, et sur quelles bases reposent plus particulièrement les articles de foi, et les pratiques religieuses qui la distinguent du protestantisme. Cependant, le catholique, fùt-il incapable (chose assurément bien fàcheuse!) de rendre compte de sa foi, son ignorance ne lui ferait point perdre ses droits au titre d'enfant de la véritable Eglise; tandis qu'un protestant qui ne sait pas rendre compte de sa croyance, ni expliquer clairement pourquoi il n'est et ne veut pas être catholi-

que, se soustrait par son insouciance, à toutes les obligations à lui imposées par son nom de protestant. Car, veuillez bien me dire ce que vous entendez par le mot de protestant ?

Le Prot. Par le mot de protestant, j'entends un réformé, un calviniste.

Le Cath. Mais, les luthériens, en Allemagne, ne les comprenez-vous pas aussi parmi les protestants?

Le Prot. Cela va sans dire.

Le Cath. S'il en est ainsi, vous n'avez pas exactement défini le protestant, en l'appelant réformé ou calviniste, puisqu'on peut être protestant, sans être réformé ou calviniste. N'eût-il pas été beaucoup plus simple de dire qu'un protestant est un homme qui proteste ?

Le Prot. D'accord. C'est ce que vous disiez tout-à-l'heure.

Le Cath. Protester, en fait de Religion, c'est déclarer qu'on rejette une doctrine parce qu'elle est mauvaise. Maintenant, quelle est cette doctrine rejetée par les protestants, comme mauvaise, et contre laquelle ils protestent? C'est, vous le savez fort bien, la doctrine catholique.

Le Prot. Néanmoins, tout protestant que je suis, je n'ai jamais rien avancé contre le Catholicisme; je n'ai jamais prétendu qu'il fût bon, ni qu'il fût mauvais.

Le Cath. Dès-lors, vous êtes un protestant qui ne proteste pas, qui se dit ce qu'il n'est pas.

Le Prot. Eh bien ! puisque vous me poussez l'épée dans les reins, je protesterai contre le Catholicisme, et je dirai qu'il est mauvais.

Le Cath. Ne voyez-vous pas que pour protester contre une chose, pour dire raisonnablement qu'elle est bonne ou mauvaise, il faut préalablement la connaître?

Le Prot. D'accord.

Le Cath. Ainsi, pour être un vrai protestant, un protestant conséquent à son nom, vous devez connaître la Religion catholique.

Tâchez donc de parvenir à cette connaissance. Si, après des recherches consciencieuses, de mûres et solides réflexions, vous trouvez que la Religion catholique est mauvaise et fausse, vous vous affermirez dans le protestantisme, puisque vous aurez appris à protester comme il faut. Si, au contraire, vous êtes conduit par l'examen à reconnaître la bonté, la vérité du Catholicisme, vous ne voudrez plus être protestant, j'en suis persuadé, parce que vous êtes trop raisonnable, trop loyal, trop délicat pour continuer à protester, c'est-à-dire à repousser comme faux

et mauvais, ce que vous vous serez démontré à vous-même bon et véritable.

Le Prot. Assurément. Mais, quand même je voudrais étudier la Religion catholique, je serais dans l'impossibilité de le faire, attendu qu'une pareille étude exige de l'instruction, des livres, et beaucoup de temps.

Le Cath. Comme votre Religion vous impose le devoir de protester contre le Catholicisme, devoir impossible à remplir, si vous ne connaissez pas sa doctrine, ainsi que vous en êtes convenu tout à l'heure; si, réellement, vous êtes privé des moyens d'acquérir cette connaissance préalable, il est évident que votre protestantisme exige de vous l'impossible. Cette exigence seule suffirait déjà pour prouver qu'il n'est pas la Religion véritable, Religion accessible à toutes les intelligences, et qui n'exige de chacun que des choses possibles à tout le monde. Cependant, ce que vous vous figurez impossible, je me charge de vous le rendre non-seulement possible, mais clair, facile même. Je vous procurerai une connaissance, sinon approfondie, au moins suffisante du Catholicisme. Je m'attacherai surtout à faire ressortir ses différences avec le protestantisme, en prenant souvent ce dernier même pour point de départ, si vous consentez à avoir, de temps en temps, avec moi quelques entretiens familiers, dans le genre de notre causerie d'aujourd'hui.

Le Prot. Je vous avoue que malgré ma répugnance à entrer dans cette discussion, je me sens tout honteux de protester contre une doctrine que je ne connais pas. J'accepte donc votre proposition. Je me préparerai à ces entretiens par une revue des arguments que nos controversistes opposent à vos raisonnements, afin de me mettre en état de riposter vigoureusement aux attaques que vous dirigerez contre ma Religion.

Le Cath. Vous ferez fort bien. En attendant, n'oubliez pas de demander à Dieu l'assistance de ses lumières; il ouvrira votre cœur à la bonne foi, et vous inspirera l'amour sincère de la vérité.

Le Prot. C'est entendu.

Second Entretien.

Sur l'origine du Protestantisme, comparée à l'établissement du Christianisme catholique.

—

Le Cath. Nous sommes convenus, vous le savez, d'avoir ensemble quelques entretiens destinés à vous faciliter la comparaison de la Religion catholique avec la protestante. Avant d'envisager ces Religions sous d'autres rapports, nous examinerons d'abord, si vous le trouvez bon, d'où elles viennent, comment elles se sont établies dans le monde. En attendant, je crois que vous protestant, et moi catholique, nous sommes d'accord sur un point, c'est-à-dire que l'un et l'autre, ainsi que tous les catholiques et tous les protestants, nous voulons être chrétiens.

Le Prot. Assurément.

Le Cath. Veuillez donc me dire depuis quand il existe des chrétiens dans le monde?

Le Prot. On compte actuellement 1835 ans depuis la naissance de Jésus-Christ. Il y a donc environ dix-huit cents ans qu'on a vu les premiers chrétiens.

Le Cath. Combien d'années comptez-vous depuis l'apparition des premiers protestants?

Le Prot. Il n'y a pas long-temps que, dans notre pays, on a célébré une fête solennelle qu'on disait être le Jubilé, ou la troisième fête séculaire de la réforme, parce que trois cents ans s'étaient écoulés depuis le commencement de la Religion protestante.

Le Cath. D'où il suit qu'on ne parle des protestants que depuis trois cents ans; qu'il n'en existait pas auparavant; qu'il n'était point du tout question d'eux, par exemple, il y a cinq cents ans, à l'époque de

Guillaume Tell, et de l'établissement de la Confédération suisse. Qu'étaient donc alors les chrétiens, lorsque personne encore n'était protestant ?

Le Prot. Les chrétiens étaient alors catholiques. C'est incontestable.

Le Cath. Puisque vous m'avez si bien désigné l'époque où quelques chrétiens ont commencé à être protestants, dites-moi maintenant quand les chrétiens qui, avant la réforme, étaient catholiques, ont commencé à être, pour la première fois, ce qu'alors ils étaient incontestablement, c'est-à-dire, catholiques ?

Le Prot. Je n'en sais rien.

Le Cath. Ni moi non plus. Vous aurez beau frapper à toutes les portes, vous ne trouverez personne en état de vous indiquer une époque où se soit opéré quelque grand changement semblable à celui de la réforme, et avant lequel les chrétiens n'aient pas encore été catholiques. Or, puisqu'en remontant la chaîne des temps jusqu'aux Apôtres, nous cherchons vainement une époque où les chrétiens se soient faits catholiques, ne faut-il pas en tirer cette conséquence, que les premiers chrétiens eux-mêmes étaient catholiques, ou, en d'autres termes, que la Religion chrétienne fut tout d'abord la Religion catholique.

Le Prot. Cela me paraît assez bien raisonné. J'ai ouï dire cependant que, bien avant la réforme, il avait existé des chrétiens non catholiques. On les appelait hérétiques, comme, par exemple, les ariens qui niaient la divinité de Jésus-Christ.

Le Cath. Sans doute. Il exista toujours, depuis les temps apostoliques, des partis, plus ou moins nombreux, attachés à des hommes qui enseignaient des choses nouvelles et erronées, et recevant de ces hommes dont ils suivaient la doctrine, leur nom de parti; comme, par exemple, les ariens, d'Arius; les pélagiens, de Pélage; les donatistes, de Donat, et ainsi des autres. Vous avez aussi raison de dire qu'on les appelait tous indistinctement *Hérétiques* ou *Schismatiques.* Mais connaissez-vous bien le sens de ces expressions ?

Le Prot. Vous m'obligeriez de me l'expliquer exactement.

Le Cath. Eh bien, les hérétiques sont des hommes qui, choisissant parmi les dogmes ceux qu'ils trouvent à leur gré, font par là même un *schisme*, mot grec, qui signifie *scission*, *séparation.* Mais de qui les anciens hérétiques se sont-ils séparés ? Ce ne peut être des protestants, puisqu'alors il n'existait point de communion protestante. Ils n'ont donc été appelés hérétiques et schismatiques, que pour s'être séparés de la communion de l'Eglise catholique.

Le Prot. En ce cas, il faudra dire que nous autres protestants nous sommes aussi *héretiques* et *schismatiques*, puisque nous nous sommes séparés aussi de l'Eglise catholique; et ces noms, je vous l'avoue, sonnent mal à mes oreilles.

Le Cath. Vous avez parfaitement raison, cher ami. Les protestants ayant fait un choix parmi les dogmes crus avant eux, et s'étant séparés de l'Eglise catholique comme les ariens, les pélagiens, etc., sont évidemment *hérétiques* et *schismatiques*, c'est-à-dire des gens qui font bande à part, *scission*, *séparation* ; et ce nom que vous portez vous-même, en votre qualité de protestant, n'a rien, il faut l'avouer, de bien flatteur pour vous.

Mais permettez-moi de vous mettre sur la voie d'une réflexion qui nous ramènera au point d'où nous sommes partis. Pour que quelqu'un ait pu se séparer de sa famille, pour qu'un soldat ait pu déserter de son régiment, ne faut-il pas que cette famille, ce régiment ait existé avant que l'individu dont nous parlons ait pu l'abandonner ?

Le Prot. Bien! Ceci est très-clair.

Le Cath. Par la même raison, l'existence des hérétiques prouve l'existence antérieure de l'Eglise catholique, de laquelle ils se sont séparés. Ainsi donc, avant les premiers chrétiens, qui ont porté un nom particulier, tels que les ariens, les pélagiens, les luthériens, les zuingliens, les calvinistes, l'Eglise catholique dont ils se séparèrent existait déjà. Et comme du temps même des Apôtres, il est question d'hérétiques, c'est-à-dire de gens qui se sont séparés de l'Eglise catholique, celle-ci doit nécessairement avoir existé aussi du temps des Apôtres; nouvelle preuve que la Religion professée par cette Eglise, la Religion catholique, en un mot, est la primitive Religion chrétienne, celle apportée du ciel par Jésus-Christ lui-même. Et, pour en revenir à ces hérétiques, on peut toujours dire dans quel siècle ils ont pris naissance, comme on peut dire des protestants qu'ils ont commencé il y a trois cents ans. Bien plus, on peut dire aussi dans quel siècle les anciens hérétiques ont disparu de la scène du monde; car ils ont fini, puisqu'on ne parle plus d'église arienne, pélagienne, etc., comme, un jour, on ne parlera plus d'église luthérienne, calviniste. Vous ne voudrez pas admettre cette hypothèse; et moi, dans l'impuissance où je suis de dévoiler l'avenir à vos yeux, je vous laisse réfléchir vous-même sur tout ce que nous avons découvert jusqu'à présent. Je m'en rapporte à votre jugement pour la question de savoir si la Religion catholique, par le fait même qu'elle est la primitive Religion chrétienne, ne mérite pas d'être préférée à la Religion protestante, qui ne date que de trois cents ans; et je me presse d'arriver à une autre considération. Lorsque, à l'époque de l'établissement du

Christianisme, Dieu voulut que les juifs et les païens abandonnassent la Religion de leurs pères pour embrasser une Religion nouvelle, ne fit-il pas connaître clairement que telle était sa volonté suprême, en faisant prêcher cette nouvelle Religion par des hommes qui pouvaient dire: Nous sommes envoyés de Dieu, et cette mission divine nous la prouvons en opérant des miracles qui, sans le secours de Dieu, nous seraient impossibles.

Le Prot. Cela est vrai.

Le Cath. Dieu est immuable. Si, à une époque quelconque, depuis l'établissement du Christianisme, il eût voulu que les chrétiens changeassent de Religion, il aurait répété ce qu'il avait fait pour opérer ce grand changement qui convertit les juifs et les païens à la Religion de Jésus-Christ. Il aurait envoyé de nouveaux Apôtres; il aurait fait annoncer la nouvelle Religion, le protestantisme, aussi bien qu'autrefois le Christianisme primitif, par des hommes dont il eût été aussi impossible de révoquer en doute la mission divine, que, jadis, celle des premiers prédicateurs de l'Evangile. Ne sentez-vous pas la justesse de cette conclusion ?

Le Prot. Je la sens parfaitement.

Le Cath. Dieu n'a point agi de la sorte pour l'établissement du protestantisme. Les réformateurs n'ont jamais osé prétendre que Dieu les avait chargés spécialement de faire une révolution religieuse. Ils n'ont, d'ailleurs, fait aucun miracle; donc Dieu n'a pas voulu l'établissement du protestantisme dans le monde.

Le Prot. Cependant on peut dire que Dieu a voulu le protestantisme, puisque cette Religion a réussi à s'établir. Ce que Dieu ne veut pas, ne se fait pas. Que répondrez-vous à cette difficulté?

Le Cath. La réponse est facile. Dieu ne veut pas l'erreur : le bon sens le dit. Vous êtes convenu que les ariens, rejetant la divinité de Jésus-Christ, professaient des erreurs; et cependant l'arianisme a subsisté dans le monde pendant un temps considérable. Voici qui est plus clair encore: Dieu n'a sans doute pas voulu que le Christianisme, apporté du ciel par son Fils, succombât dans de vastes contrées où il avait fleuri; et cependant le croissant, symbole du faux prophète Mahomet, a remplacé la croix sur le faîte d'un grand nombre d'Eglises chrétiennes, et domine, depuis mille ans, en Asie, en Afrique, et dans quelques belles provinces de l'Europe. Vous voyez donc qu'il faut distinguer entre ce que Dieu *veut*, ce qui est conforme à sa volonté sainte, et ce qu'il *permet*, ce qu'il souffre, par des motifs sans doute infiniment sages, mais impénétrables pour nous. Autrement, il faudrait dire que Dieu

veut mille choses horribles, qui existent et réussissent dans le monde.

Le Prot. J'ai néanmoins souvent entendu citer parmi les preuves du Christianisme le succès de son établissement, sa rapide et universelle propagation. Or, si cela prouve en faveur du Christianisme, pourquoi cela ne prouverait-il pas aussi en faveur du protestantisme, qui s'est répandu aussi avec rapidité et dans bien des pays?

Le Cath. Je pourrais vous dire que le Christianisme catholique dure depuis dix-huit siècles, depuis quatorze cents ans au moins, de l'aveu même de ses adversaires, tandis que le protestantisme ne compte que trois cents ans d'existence. Pour la solidité de sa constitution, et sous le rapport de son étendue, le protestantisme ne peut donc se mesurer avec le Catholicisme. En effet, en dépit de ses brillantes conquêtes, et malgré les efforts de ses fondateurs et de ses partisans pour l'étendre partout, le protestantisme est encore renfermé aujourd'hui dans les mêmes limites qu'il atteignait déjà à la fin de son premier siècle. Les progrès du protestantisme s'arrêtèrent donc bientôt, tandis que, durant plus de mille ans, on a vu continuellement de nouvelles nations entrer dans l'Eglise catholique. Voilà déjà une réponse à votre objection; mais je vais en ajouter une plus directe et plus irrécusable. C'est moins la propagation du Christianisme, considérée en elle-même, qui prouve sa vérité, sa divinité, que cette même propagation envisagée dans toutes ses circonstances. Tous les mauvais penchants de notre nature corrompue combattaient la Religion de Jésus-Christ, Religion qui leur imposait un frein insupportable. Les doctrines de Luther et de Calvin, au contraire, flattaient singulièrement les passions de l'homme, en l'affranchissant de plusieurs obligations fort désagréables, telles que la soumission à l'autorité de l'Eglise, la confession, le jeûne, le célibat, etc.; de sorte que ce qui entravait l'établissement du Christianisme, secondait merveilleusement celui du protestantisme. Ajoutez que le Christianisme, surtout pendant les trois premiers siècles, alors qu'il peuplait déjà l'empire romain d'innombrables prosélytes, a été cruellement persécuté par le pouvoir dominant.

Le Prot. Ici, je vous arrête. Vous ne pouvez tirer aucune conséquence en faveur du Christianisme catholique, des persécutions qu'il a endurées, par la raison toute simple que le protestantisme a été persécuté lui-même et violemment.

Le Cath. Je conçois que les peines qui ont été infligées, dans quelques pays catholiques, aux rebelles contre la Religion de l'état, sont à vos yeux des persécutions aussi injustes que celles endurées par

les premiers chrétiens de la part des empereurs romains. C'est pour cette raison que je passe sous silence les autres différences qu'on pourrait établir, afin de mieux mettre en lumière celles qui répondent à votre objection. Le Christianisme a triomphé au milieu des persécutions, dans les contrées mêmes où il fut persécuté le plus cruellement. Le protestantisme, au contraire, n'a fait aucun ou peu de progrès dans les pays où il a rencontré le plus d'opposition de la part du pouvoir; comme en Espagne, en Italie, et même en France. Ses conquêtes les plus brillantes, il les a faites dans les pays où non-seulement les persécutions, s'il en a essuyées, étaient rares et passagères, mais où les gouvernements se sont promptement déclarés en sa faveur, parce qu'il flattait leurs passions; comme en Allemagne, où les princes désiraient s'emparer des biens ecclésiastiques et secouer le joug de l'autorité de l'Eglise; comme en Angleterre, dont le roi brûlait de se venger du Pape, qui n'avait pas voulu lui permettre de répudier sa femme légitime pour épouser sa maîtresse. Mais, pour en finir, supposons que le Christianisme catholique, l'arianisme, le mahométisme et le protestantisme aient également raison de se vanter d'une grande et rapide propagation, qu'en résultera-t-il? Comme ces diverses Religions, se contredisant sur beaucoup de points, ne peuvent pas toutes à la fois, être vraies et conformes à la volonté de Dieu, il en résulte que le succès de l'établissement d'une Religion ne suffit pas, à lui seul, pour prouver que Dieu en a voulu l'établissement; que cela n'est évident que pour celle dont les fondateurs, les premiers prédicateurs auront prouvé leur mission divine, en faisant ce qui est impossible à l'homme abandonné à ses forces naturelles. Or, vous êtes convenu que le protestantisme ne saurait élever une semblable prétention.

Le Prot. J'en suis convenu, il est vrai; et je conviens encore que les réformateurs n'ont pas prouvé par des miracles la vérité de leur doctrine. Mais, convenez aussi que leurs adversaires catholiques ne prouvaient pas non plus par des miracles qu'ils possédaient la raison de leur côté.

Le Cath. Au fait, les catholiques n'avaient aucune preuve à fournir. Ceux qui continuent à professer la Religion de leurs pères, une Religion antique, vénérée et professée depuis beaucoup de siècles, et par tout le monde, n'ont aucun besoin de prouver qu'ils ont raison de ne pas l'abandonner. Mais ceux qui leur proposent de l'abandonner, de l'échanger contre une Religion nouvelle, sont évidemment obligés de prouver qu'ils en ont le droit, qu'ils ont été chargés par Dieu même de leur faire une telle proposition; et si cette preuve ne peut être

obtenue que par des miracles, il faut absolument qu'ils fassent des miracles.

Le Prot. Je vous avoue que le principe que vous venez d'établir me paraît fort raisonnable et très-juste; mais j'en tire une conséquence qui pourrait vous embarrasser. Si ceux qui veulent déterminer leurs semblables à changer de Religion, doivent prouver leur mission en faisant des miracles, le protestant peut donc exiger du prêtre catholique qui lui conseille de changer de Religion, qu'il prouve par des miracles la divinité de la Religion catholique. A leur tour, les missionnaires qui vont porter l'Evangile dans des pays infidèles, seront obligés aussi de faire des miracles pour prouver aux païens la nécessité d'embrasser le Christianisme.

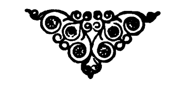
Le Cath. Si un protestant exige des miracles du prêtre catholique qui veut le convertir, celui-ci peut lui répondre en ces termes: De deux choses l'une: ou vous croyez qu'on peut changer de Religion sans avoir vu des miracles, et, en ce cas, pourquoi m'en demandez-vous? Ou bien, vous pensez qu'on ne doit se laisser entraîner à un changement de Religion que par des envoyés de Dieu qui prouvent leur mission en faisant des miracles, et, en ce cas, vous devez convenir que vos ancêtres ont eu tort de se laisser déterminer à l'abandon de la Religion catholique par les réformateurs qui n'osaient pas même se dire des envoyés de Dieu, bien loin d'être réellement envoyés par lui, et qui n'ont jamais fait un seul miracle. Or, si vos ancêtres ont eu tort de faire un schisme, une scission, il est évident que vous auriez tort aussi d'y persévérer. Et quant aux païens, il faut que les missionnaires qui veulent les convertir, leur démontrent que la Religion chrétienne a été établie primitivement par des envoyés de Dieu, et confirmée par des miracles. S'ils ne parviennent pas à leur prouver cette vérité, sans doute ils ne réussiront pas à les convertir; mais s'ils donnent cette preuve éclatante aux païens auxquels ils s'adressent, ceux-ci, à moins de tomber dans l'absurde, ne pourront exiger qu'une Religion confirmée par des miracles, à l'époque de son premier établissement, soit encore et sans cesse confirmée par de nouveaux miracles opérés en faveur de chacun de ceux qui l'entendent prêcher pour la première fois. De même, pour qu'un protestant puisse me convaincre de la divinité et de la vérité du protestantisme, il n'aura pas besoin de faire lui-même des miracles devant moi, il suffira qu'il me démontre, par le témoignage de l'histoire, que les premiers prédicateurs du protestantisme ont ainsi prouvé leur mission, comme on peut fort bien l'établir par rapport aux premiers prédicateurs de l'Evangile. Ai-je répondu à votre objection?

Le Prot. Vous y avez répondu; mais votre réponse même m'en suggère une nouvelle. Si, comme vous le prétendez, les missionnaires n'ont pas besoin de confirmer par des miracles la prédication de l'Evangile, parce que cet Evangile a reçu cette confirmation pour tous les siècles, à l'époque de son premier établissement, nos réformateurs, de leur côté, n'avaient pas besoin d'en faire, attendu que ce n'était pas à une nouvelle Religion qu'ils voulaient convertir leurs contemporains, mais uniquement à la Religion de Jésus-Christ, rétablie dans sa pureté primitive; de sorte qu'eux aussi pouvaient dire : Nous prêchons une Religion déjà confirmée par des miracles.

Le Cath. Les Catholiques pouvaient leur donner cette réponse sans réplique : Nous tous qui remplissons une grande partie de la terre (et tous nos ancêtres, depuis une longue suite de siècles, étaient du même avis), nous croyons que la Religion que vous avez si long-temps professée avec nous est la véritable Religion de Jésus-Christ, la Religion que ses Apôtres ont prêchée et confirmée par leurs miracles. Vous venez aujourd'hui nous dire que nos pères et nous, nous nous sommes tous trompés; que la vraie Religion chrétienne a été méconnue de tant de peuples et de générations qui croyaient fermement la professer; que, pour devenir de vrais chrétiens, nous devons abandonner la plupart de nos principes, de nos articles de foi, de nos pratiques religieuses! Cette prétention est tellement monstrueuse, que vous êtes les plus téméraires, les plus imprudents des hommes, si vous osez l'élever sans pouvoir prouver que Dieu lui-même vous y autorise. Mais une monstruosité plus révoltante encore, ce serait votre appel à ces mêmes miracles sur lesquels nous croyons notre Religion basée, pour nous déterminer à l'abjurer cette Religion sainte, pour l'échanger contre une autre qui, selon vous, n'est pas nouvelle, tandis qu'un enfant peut voir en combien de points elle diffère de celle que nous professons. Vous voulez changer la Religion qui existe, et vous trouvez mauvais qu'on dise que vous voulez en établir une nouvelle! Cette plainte est véritablement trop absurde. Ajoutez que Jésus-Christ lui-même n'a pas établi une Religion entièrement neuve. Il a déclaré formellement qu'il ne venait pas abolir l'ancienne loi, mais l'accomplir, en réformer les abus, en faire connaître le vrai sens, la ramener à sa pureté primitive; en un mot, rétablir l'adoration du vrai Dieu en esprit et en vérité. Cependant, il n'en tira pas la conséquence qu'on dût le croire sur parole. Voulant modifier ce qui existait, la Religion établie, il crut devoir prouver par des miracles que Dieu l'avait autorisé à faire ces changements. Or, si Jésus-Christ a reconnu la nécessité d'une mission divine pour abolir des cérémonies

consacrées par les siècles, cette même mission n'était-elle pas bi
indispensable pour les réformateurs qui abolissaient des sacrem
des articles de foi professés par toute l'Eglise chrétienne ?

Voilà, mon cher ami, ce que j'avais à répondre à votre objec
voici, en résumé, ce qui demeure prouvé par tout ce que nou
dit : Le protestantisme est une Religion établie, il y a trois sièc
des hommes qui n'avaient aucun titre, aucune mission pour éta
Religion nouvelle. Le Catholicisme, au contraire, est une Religi
il faudra dire ou qu'elle n'a été fondée par personne, tandis qu'
nommer les fondateurs de toutes les autres Religions, ou qu'ell
fondée par les Apôtres de Jésus-Christ.



Troisième Entretien.

Sur l'unité de la Foi.

Le Cath. Je renoue le fil de nos entretiens en vous adressant une
iestion. Ne croyez-vous pas bonne et désirable la réunion fraternelle
: tous les chrétiens dans la même Eglise, la même Religion, et la
ême Foi ?

Le Prot. Je vais plus loin que vous. Il serait bon, désirable même,
ie non-seulement tous les chrétiens, mais tous les hommes en général
ssent une seule et même foi, qu'ils professassent tous le Christia-
sme.

Le Cath. Assurément. Cependant, il est évident que Dieu qui, après
oir fait connaître la véritable Religion à nos premiers parents, n'a pas
ulu, mais a permis que de fausses Religions envahissent le genre
main, n'a pas seulement permis, mais a *voulu* que la vraie Religion
se rétablit que successivement parmi les hommes. Autrement
l'aurait révélée à tous à la fois, au lieu de ne la révéler d'abord
'à un petit nombre de disciples choisis et chargés de la trans-
ettre successivement à leurs semblables. Mille autres maux sont
sultés de la chute du premier homme. Ces maux, la charité divine
veut travailler à les réparer que de concert avec la charité humaine :
paraît devoir en être de même pour la restauration générale des pre-
ières vérités perdues. Mais, au lieu de vouloir pénétrer les conseils
lorables de Dieu, nous ferons mieux de réfléchir sérieusement à ce qui
ut contribuer à la propagation du Christianisme parmi ceux qui sont
sis encore dans les ténèbres et les ombres de la mort. Et ne voyez-
us pas combien y contribuerait l'unité de la foi rétablie parmi les
rétiens ?

Le Prot. Je ne le vois pas clairement, je vous l'avoue.

Le Cath. Eh bien! réfléchissez avec moi : Si les nations infidèles que nous devons convertir voient paraître au milieu d'elles tantôt des prêtres catholiques, tantôt des ministres protestants, qui leur prêchent, au nom de Jésus-Christ, des doctrines divergentes et contradictoires, ne doivent-elles pas penser que les chrétiens veulent leur faire embrasser une Religion qu'ils ne comprennent pas bien eux-mêmes, et cette bizarrerie ne leur fournira-t-elle pas un prétexte plausible pour repousser ceux qui veulent les convertir ?

Le Prot. Sans doute, il est à craindre que ces infidèles ne leur disent avec dédain : Accordez-vous vous-mêmes sur ce qu'a enseigné votre maître, avant de nous proposer sa doctrine. Bien que notre Religion soit mauvaise, comme vous le prétendez, du moins savons-nous en quoi elle consiste.

Le Cath. Fort bien. D'ailleurs, ces infortunés qui ignorent encore le Christianisme, sont séparés de nous par de longues distances; la différence qui existe entre eux et les chrétiens ne frappe pas tous les jours péniblement nos regards, il ne peut en résulter pour nous des embarras et de fâcheuses collisions. Il en est tout autrement des catholiques et des protestants. Ils vivent souvent dans le même pays, dans la même ville, souvent même sous le même toit; mille fâcheux débats nous rappellent, à chaque instant, cette douloureuse vérité : que ce qui devrait nous unir plus étroitement est précisément ce qui nous divise. Les liens de famille en souffrent, quand le père et le fils, le frère et la sœur, l'époux et l'épouse doivent se séparer toutes les fois qu'ils veulent prier Dieu; les mariages mixtes alimentent surtout l'indifférence, et paralysent plus que toute autre chose l'éducation religieuse de la jeunesse. Car, si, par exemple, un enfant catholique voit son père protestant mépriser la Religion qu'on veut lui faire croire, aimer et respecter, comment parviendra-t-on à détruire l'impression fâcheuse que l'exemple d'un père doit faire dans son esprit ?

Le Prot. Et la même chose arrive, si le père catholique méprise la Religion de son fils protestant. La division des chrétiens est effectivement très-fâcheuse, et je reconnais la justesse de tout ce que vous venez de dire à ce sujet.

Le Cath. Je n'ai cependant pas encore dit ce qui doit surtout la faire paraître fâcheuse à ceux qui sont sincèrement attachés à Jésus-Christ; c'est qu'elle est diamétralement opposée aux intentions les plus positives du Sauveur et à ses désirs les plus ardents. Rappelez-vous que son Apôtre, parlant en son nom, recommande expressément aux chrétiens l'unité de la foi; que le divin Rédempteur lui-même, nous fait entendre dans l'ineffa-

ble prière adressée par lui à son Père, la veille de sa mort, ces paroles si touchantes : Mon père, qu'ils soient *un* comme nous sommes *un ;* et demandez-vous ensuite si deux partis religieux, dont l'un méprise précisément ce qui fait l'objet de la plus grande vénération de l'autre, peuvent se dire *un* comme Jésus-Christ est *un* avec son Père !

Le Prot. Je souscris de tout mon cœur, je vous le répète, à ce que vous dites sur le malheur de notre séparation religieuse. Mais à quoi bon ces plaintes, ces récriminations? Elle existe cette malheureuse séparation, c'est un fait accompli que nous ne pouvons changer.

Le Cath. Mais ce fait, pourquoi l'avons-nous à déplorer, sinon par suite de cette réforme que vous ne rougissez pas d'appeler bienheureuse. Si, au XVIe siècle, vos Luther et vos Calvin n'eussent pas entraîné dans le schisme tant de millions de catholiques, l'unité de la foi ne serait pas rompue.

Le Prot. On pourrait dire avec autant de raison, ce me semble, que la division ne provient pas de la réforme, mais du succès incomplet qui la suivit. Si tout le monde eût adopté la réforme, nous aurions tous la même foi, absolument comme si tout le monde fût resté catholique.

Le Cath. Raillerie que tout cela! Luther, Calvin et leurs partisans une fois séparés, l'unité de la foi se trouvait rompue. Et vous voudriez que le reste de l'univers chrétien se fût précipité à leur suite, hors de l'église catholique, pour rétablir l'unité de la foi en généralisant le schisme? Mais à supposer que tout le monde se fût lancé dans ce parti monstrueux, comment pouvez-vous prétendre qu'en ce cas nous eussions conservé l'unité de la foi?

Le Prot. C'est que, dans ce cas, nous serions tous protestants, et nous aurions, par conséquent, la même foi tout comme si nous étions tous catholiques.

Le Cath. Une chose bien certaine, c'est que si tous les catholiques avaient embrassé ou embrassaient le protestantisme, tous les chrétiens seraient aussi unis que le sont les protestants qui, très-probablement pour prouver leur merveilleuse unité, se sont divisés en luthériens, zwingliens, calvinistes, anglicans, presbytériens, anabaptistes, etc., etc., et en mille autres sectes, ignorées de vous peut-être, mais qui n'existent pas moins, et se multiplient chaque jour, surtout en Angleterre et dans les Etats-Unis. Toutefois, on ne saurait encore que très-imparfaitement combien peu l'unité de foi existe parmi les protestants, si on s'arrêtait à ces différences patentes, nées de cette grande diversité de sectes, ayant chacune leurs symboles, leurs principes, leurs cérémonies et leurs temples particuliers. Ceux qui sont membres de la même secte, qui vont

dans les mêmes temples, ne s'accordent pas entr'eux pour cela. Ceux qui s'occupent le plus de la Religion, les docteurs et les ministres, sont divisés sur tous les points. Les uns admettent, d'autres rejettent certaines parties de l'Ecriture sainte; les uns soutiennent qu'on doit croire tout ce qui est sorti de la bouche de Jésus-Christ et des Apôtres, les autres prétendent qu'il faut distinguer entre ce que Jésus-Christ a dit pour tous les temps et ce qu'il n'a dit que pour son siècle, et que les Apôtres n'étaient pas exempts d'erreurs et de préjugés. Les uns confessent, d'autres nient la divinité de Jésus-Christ. Les uns reconnaissent ses miracles, les autres les expliquent naturellement. Les uns disent que la foi sauve sans les œuvres, les autres que les œuvres sauvent sans la foi. Les uns croient la résurrection des corps, les autres n'admettent que l'immortalité des âmes. Les uns nous font espérer que nous retrouverons nos amis après la mort, les autres regardent cette espérance comme une chimère. Les uns enseignent des peines éternelles, les autres des peines purement temporaires et correctionnelles. Quelques-uns n'admettent pas même que nous conservions, après la mort, le souvenir de notre vie sur la terre, et croient la préexistence des âmes. Enfin, des protestants eux-mêmes sont allés jusqu'à dire qu'il est difficile de trouver deux ministres qui s'accordent sur tous les points.

Le Prot. Tout cela est vrai; mais nous n'en sommes pas moins unis par le *protestantisme*, par ce qui, d'après vous-même, le constitue essentiellement, par ce qui l'a fait naître, par ce que le nom même signifie, par la *protestation*. En effet, nous sommes encore tous d'accord pour protester contre le Catholicisme.

Le Cath. Pour cette unité-là, je suis loin de la contester. J'avoue même que c'est la plus grande unité qu'on puisse trouver; attendu qu'elle ne comprend pas seulement les protestants de toutes les dénominations, mais encore tous les juifs, tous les turcs, tous les païens et tous les athées, qui, à coup sûr, ne le cèdent à personne quant à la protestation contre le Catholicisme. Ce que je ne conçois pas, moi, c'est que s'accorder à ne pas croire tel ou tel point de doctrine puisse constituer l'unité de la foi. Je suis mieux fondé à croire, ce me semble, que c'est l'unité de la *non-foi*, de l'incrédulité. Pour les catholiques, leur unité est bien différente. Ils ne s'accordent pas seulement sur toutes les choses qu'ils rejettent, mais aussi sur toutes les choses qu'ils admettent. Ils sont tous d'accord, sans doute, pour rejeter le protestantisme comme les protestants sont d'accord pour rejeter le Catholicisme; mais ils sont aussi d'accord sur tous les articles de foi qu'il faut croire, et sur tous les points de morale qu'il faut pratiquer. Il n'y a point parmi

eux de partis qui obligent à demander : Vous êtes catholiques, mais de quelle espèce de catholiques êtes-vous ? Au lieu qu'il faut nécessairement demander : De quelle espèce de protestants êtes-vous ? des protestants luthériens, calvinistes, sociniens, etc.? Vous qui avez voyagé, vous devez vous être aperçu que le Catholicisme est partout le même; que tous les catholiques de *fait* (car il y en a partout malheureusement bon nombre qui ne le sont plus que de *nom*) respectent l'autorité de l'*Eglise*, et du *Pape* comme son chef, admettent les sept sacrements, entendent la messe, se confessent, observent le jeûne et l'abstinence, invoquent la Sainte Vierge et les Saints, prient pour les morts, etc., etc., à *Paris* comme à *Madrid*, en *Suisse* comme en *Italie;* pendant que les protestants disent, en Angleterre, que l'épiscopat est d'institution divine; en Ecosse, qu'il ne faut pas avoir d'évêques; en Allemagne, que Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie; en *Suisse*, qu'il n'y est pas présent; dans ce dernier pays, s'ils sont de l'église *nationale*, que les œuvres sont essentielles; s'ils sont momiers, que la foi est tout et que les œuvres ne sont rien; s'ils sont de la vieille roche, que Jésus-Christ est Dieu, et s'ils sont sociniens, qu'il ne l'est pas, et ainsi de suite. Soyez donc de bonne foi, et convenez que l'*unité* de la foi n'existe pas parmi les protestants, et qu'elle n'existe que parmi les catholiques.

Le Prot. Eh bien! quelle conséquence tirez-vous de ce fait?

Le Cath. Une conséquence fort simple. C'est que l'unique moyen de ramener l'unité de la foi partout où elle n'existe plus, ce serait le retour de tous les protestants dans le sein de cette Eglise catholique que leurs pères ont abandonnée ?

Le Prot. Soit. Faites-leur embrasser ce parti, si vous le pouvez.

Le Cath. Impossible à moi, sans doute, de les y contraindre; mais, ce qui vaut infiniment mieux, je puis du moins leur prouver que la conscience les y oblige, pourvu qu'ils m'accordent un seul point, sur lequel, dès le commencement de notre entretien d'aujourd'hui, vous êtes tombé tout-à-fait d'accord avec moi.

Le Prot. Et quel est donc ce point?

Le Cath. Ne m'avez-vous pas dit que, d'après votre propre conviction, il serait bon et désirable que tous les chrétiens fussent réunis dans la même Religion, dans la même foi; réunion nécessitée par plusieurs raisons, mais surtout par la recommandation expresse que notre divin Rédempteur nous a faite de l'unité de la foi?

Le Prot. Je l'ai dit, je me le rappelle, et je le maintiens.

Le Cath. A la bonne heure. Mais, dites-moi: si un homme désire sincèrement un état de choses quelconque, s'il a reconnu qu'il serait

bon et désirable que cet état de choses s'établit partout, cet homme ne serait-il pas blâmable, au tribunal de la raison et de la conscience, s'il refusait de faire tout son possible pour amener cet état de choses bon et désirable, surtout lorsque cet événement ne peut se réaliser par aucun autre moyen ?

Le Prot. Cet homme serait fort blâmable assurément.

Le Cath. Eh bien! si tous les protestants reconnaissent avec nous combien la réunion de tous les chrétiens dans la même foi serait bonne et désirable; s'ils peuvent, en second lieu, arriver très-facilement à la conviction que vous partagez actuellement avec moi, que le retour des protestants dans le sein de l'Eglise catholique est le seul moyen qui puisse opérer cette réunion bonne et désirable; enfin, s'ils sont obligés de convenir que l'emploi de ce moyen dépend uniquement de leur bonne volonté; vous devrez nécessairement admettre avec moi, que si les protestants refusent de recourir à cet unique moyen possible de rétablir l'union, ils sont, comme vous venez d'en convenir, effectivement très-blâmables.

Le Prot. Cette conséquence est incontestable. Certes, si je l'eusse prévu, je n'aurais pas dit qu'il serait bon et désirable que tous les chrétiens fussent réunis dans la même foi.

Le Cath. Nier un principe, dès qu'on prévoit qu'il en découlera des conséquences pénibles à admettre, vous semble-t-il donc un procédé compatible avec la bonne foi et l'amour de la vérité? Ou bien, avez-vous à me faire contre la nécessité de l'unité de la foi quelques objections que d'abord vous n'aviez pas prévues?

Le Prot. Non. Seulement j'ai ouï dire que Jésus, en nous recommandant l'unité, n'a voulu que nous recommander la paix.

Le Cath. Vous me faites-là, en vérité, la plus pitoyable de toutes les objections. Jésus-Christ veut, je vous l'ai déjà dit, que nous soyons *un* comme il est lui-même *un* avec son Père. Or, ne serait-ce pas une absurdité de prétendre que Jésus-Christ n'est un avec son Père que comme le sont deux hommes qui, malgré leurs croyances contradictoires, vivraient ensemble en paix et en bonne intelligence? Saint Paul, qui connaissait bien la pensée de son divin Maître, nous recommande expressément d'avoir une même foi. D'ailleurs, celui qui a voulu que nous vécussions en paix a du vouloir aussi que nous gardassions l'unité de la foi. La paix et la bonne intelligence s'en vont avec l'unité de la foi, en Religion comme en politique. Les guerres de Religion et tant de haines religieuses n'en fournissent que trop de preuves. Informez-vous si Luther, Zwingle et Calvin se sont aimés. Informez-vous, et

Suisse, si les ministres de Lausanne vivent en paix et en bonne intelligence avec leurs fougueux adversaires, les *momiers*. Les haines envenimées, les cruelles dissensions, les noires calomnies, les disputes virulentes, engendrées dans les Etats-Unis, par la multiplicité des sectes et des ministres, sont tellement palpables et dégoûtantes, qu'un homme, mort récemment à Philadelphie, après avoir consacré une partie de son immense fortune à fonder une vaste maison d'orphelins, a mis cette clause monstrueuse dans son testament: « J'ordonne et j'exige « qu'aucun ecclésiastique, ou missionnaire, ou ministre, à quelque « secte qu'il appartienne, ne puisse jamais exercer une fonction « quelconque ou occuper une place dans ledit établissement; aucun « même ne doit jamais y entrer, ne fût-ce que pour le visiter, ou sous « quelque prétexte que ce soit. » Et pourquoi cet homme bienfaisant a-t-il montré une semblable aversion pour tous les ministres de la Religion? « Parce que, dit-il, les sectes étant si nombreuses et leurs « opinions si divergentes, je désire préserver les âmes tendres des « orphelins appelés à profiter de mon établissement, de cette dangereuse « fermentation, que ne produisent que trop facilement des doctrines « contradictoires et les controverses des sectaires. » (1).

Il est évident que le testateur n'aurait pas apposé cette clause, qu'il n'aurait pas proscrit toute instruction religieuse, s'il avait entendu tous les ministres de la Religion enseigner la même foi.

Le Prot. Je reviens donc à ce que j'ai dit d'abord; mais il y a quelque chose de plus important encore que la paix et l'unité. Jésus-Christ veut sans doute que nous soyons dans l'*unité*, mais il veut aussi que nous soyons dans la *vérité*. Il ne suffit donc pas que les catholiques possèdent l'*unité*, il faudrait qu'ils possédassent aussi la *vérité*.

Le Cath. Vos dernières paroles renferment une preuve simple et évidente de la Religion catholique. Oui, Dieu veut que nous soyons dans l'*unité* et dans la *vérité*, que nous soyons là où l'une et l'autre se

(1) V. M. Girard's Will in Galigagni's observer, London and Paris, 1833 N° 424. « Secondly, I enjoin and require *that no ecclesiastic, missionary, or minister of any* « *sect whatsoever*, shall ever hold or exercise any station or duty whatever *in the* « *said college; nor shall any such person* ever be admitted *for any purpose*, or as « visiter, *within the premises appropriated to the purposes of the said college.* In « making this restriction, I do not mean to cast any reflection upon any sect or per- « son whatever; but, as there is such a multitude of sects and such a diversity of « opinions amongst them, I desire to keep the tender minds of the orphans who are « to derive advantage from this bequest, free from the excitement which clashing « doctrines and sectarian controversy are toa apt to produce. »

trouvent ensemble. Nous avons vu que l'*unité* ne se trouve pas
protestantisme; si donc la *vérité* s'y trouvait, nous ne pourrio
dans la *vérité* qu'à condition de ne pas être dans l'*unité*. Pour qu
puissions être aussi bien dans l'une que dans l'autre, il faut néc
ment que la *vérité* se trouve dans le *Catholicisme*, où se
évidemment l'*unité*.



Quatrième Entretien.

Sur les Croyances et les Pratiques religieuses des Catholiques.

—

Du Sacrement de l'Autel.

—

Le Prot. Parlez-moi, je vous prie, aujourd'hui, dans le plus grand détail, de vos croyances et de vos pratiques religieuses, et veuillez m'indiquer les preuves qui, selon vous, les autorisent ?

Le Cath. La preuve de la vérité du Catholicisme, pris dans son ensemble, résulte clairement, à mon avis, de tous nos précédents entretiens. La preuve de l'ensemble renferme nécessairement celle de toutes ses parties constituantes; et comme en toute discussion, la ligne droite est préférable, il vaut mieux tirer la preuve des parties de la preuve de l'ensemble, qu'arriver à la preuve de l'ensemble par la discussion de chaque partie prise isolément. C'est une présomption fâcheuse contre le protestantisme, de voir ses défenseurs rejeter dédaigneusement un principe aussi évident, aussi généralement reconnu. Au reste, la raison d'une pareille conduite se laisse facilement apercevoir. Pour porter la conviction dans l'âme de tous les hommes de bon sens, il suffit d'énoncer les principes généraux qui foudroient le protestantisme, comme, par exemple : que des prêtres catholiques, liés par un serment solennel à la Religion catholique, ne pouvaient, sans le sceau d'une mission divine, établir légitimement une Religion nouvelle; que si Jésus-Christ ne peut vouloir que les chrétiens entendent sa Religion de mille manières diverses et contradictoires, il n'a pas abandonné sa loi

sainte et immuable à la libre interprétation de la raison individuelle. La vérité de ces principes ne brille-t-elle pas à leur simple énoncé? Au contraire, toutes les âmes droites, tous les hommes de bon sens s'étonnent et éprouvent un mouvement de répugnance, au simple exposé de ce qu'il faut admettre, si le protestantisme est vrai: que tout chrétien a le droit de faire lui-même sa Religion, en consultant sa raison et en interprétant les saintes Ecritures, sans tenir aucun compte du monde chrétien qui l'entoure, et des siècles chrétiens qui l'ont précédé. Cela réduit les controversistes protestants à raisonner de la manière suivante : « Notre principe fondamental peut paraître étrange, il est vrai; par lui « néanmoins nous avons découvert plusieurs erreurs dans la Religion « catholique. » Et là-dessus ils se jettent dans les particularités, et embrouillent une question simple, générale, décisive, à l'aide de mille et mille questions spéciales, compliquées, auxquelles on ne peut donner une solution évidente et définitive.

Le Prot. Il me semble cependant que, si la Religion catholique est la vraie Religion chrétienne, toutes vos croyances et toutes vos pratiques religieuses, considérées isolément, doivent se trouver vraies?

Le Cath. Elles doivent être vraies, sans aucun doute. Mais de ce qu'une proposition est vraie, il ne s'ensuit pas toujours qu'on puisse la prouver; du moins, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'on puisse démontrer sa vérité par des preuves évidentes. L'immortalité de l'âme peut se démontrer par de bonnes preuves; mais cette démonstration acquerra difficilement le degré d'évidence de cette proposition : *Deux et deux font quatre*. On peut prouver plus facilement, par l'Ecriture, que Jésus-Christ a enseigné sa doctrine en Judée, qu'on ne prouve qu'il est Dieu. Jésus-Christ veut que nous recevions dans le Saint-Sacrement de l'autel son corps et son sang: Voilà ce qu'on peut établir par d'excellentes preuves, comme vous l'allez voir; mais ces preuves, toutes solides qu'elles sont, ne sauraient atteindre un même degré d'évidence que cette proposition: Jésus-Christ, qui nous a recommandé formellement l'unité, ne peut vouloir cette multitude de sectes ennemies, ce flux et ce reflux d'opinions contradictoires qui divisent le protestantisme. Il faut donc s'attacher aux vérités générales, et, ces vérités une fois démontrées, en admettre toutes les conséquences, sans en exiger d'autre preuve que celle résultant de leur connexion évidente avec le principe établi. Que diriez-vous d'un homme qui se refuserait à croire un créateur souverainement bon, juste et sage, à moins qu'on ne lui prouvât d'abord en

détail la bonté, la justice et la sagesse de tout ce que nous voyons dans la création?

Le Prot. Je suis forcé d'admettre ce que vous avancez. M'y refuser serait compromettre la cause de la révélation et de la Religion en général. Je persiste néanmoins dans la prière que je vous ai faite, de m'exposer en détail les croyances et les pratiques catholiques, et de me les prouver, autant que possible, par la raison et par l'Ecriture-Sainte.

Le Cath. Les vérités et les devoirs nous ont été révélés, parce que la raison humaine était insuffisante pour les trouver; il serait donc absurde de prétendre que cette raison doit comprendre parfaitement ce qu'elle n'a pu découvrir. Vous prouver les croyances et les pratiques catholiques par la raison, ne peut donc signifier : Vous les faire comprendre, mais seulement, vous montrer que ces croyances et ces pratiques sont raisonnables, c'est-à-dire conformes à l'objet de la Religion, capables de porter l'homme à la vertu, de le consoler dans cette vie passagère de la terre, et de le conduire à la céleste patrie. Tout ce qui compose notre Religion, vous convaincra, je l'espère, de son éminente aptitude à produire ces salutaires effets.

Le Prot. C'est précisément là ce que je demande. Mais les enseignements et les pratiques du protestantisme remplissent le même objet. La prédication de l'Evangile est éminemment propre à sanctifier et à consoler l'homme.

Le Cath. Les réformateurs ont enseigné la toute-puissance de la *grâce*, et l'inutilité des efforts de l'homme. Vos ministres modernes rejettent cette doctrine comme immorale, et propre à paralyser nos efforts. Mais ils rejettent en même temps, la grâce divine comme une chimère, ce qui n'est pas moins propre à nous plonger dans le découragement. En effet, l'homme qui se connaît lui-même et ne croit pas à l'assistance du Ciel, se résignera bientôt au péché comme à une fatalité, et ne verra plus dans ses chutes que les conséquences inévitables de sa nature. D'un autre côté, il doit être bien difficile ou plutôt impossible de s'orienter dans le labyrinthe de tant d'opinions contradictoires, embarras bien désolant pour les âmes qui soupirent après la vérité. Il est donc fort inexact de dire que tous les enseignements du protestantisme tendent à sanctifier et à consoler l'homme. Quant aux moyens réels de sanctification et de consolation offerts par le protestantisme, le Catholicisme vous les offre également. On prêche l'Evangile aussi bien chez nous que chez vous; mais l'avantage nous reste évidemment, si, outre tous les moyens de sanctification et de consolation dont vous faites tant de bruit, nous en avons encore plusieurs autres, qui vous sont

totalement inconnus. Ces moyens ne sauraient, en effet, jamais être trop nombreux sur cette terre d'épreuve, dans cette triste vallée de larmes!

Le Prot. Tenons-nous-en à l'Ecriture-Sainte.

Le Cath. Vous jugerez plus tard vous-même s'il est raisonnable de rejeter tout ce qu'on ne trouverait pas assez clairement enseigné dans l'Ecriture-Sainte. En attendant, je vais vous exposer nos principaux dogmes, et les appuyer de toutes les preuves scripturaires dont ils sont susceptibles. Je commencerai par ce qui établit la plus grande des différences qui se trouvent entre nous, par ce que nous plaçons avant tout, par ce qui forme la base de notre culte, et imprime à la piété catholique un caractère auquel les protestants ne comprennent absolument rien. Je veux parler de notre foi sur la divine institution de l'Eucharistie, sacrement auguste qu'établit Jésus-Christ lui-même, la veille de sa passion, dans le jour à jamais mémorable où il mangea pour la dernière fois l'Agneau pascal avec ses disciples.

Le Prot. Vous voulez, je crois, parler de la sainte cène?

Le Cath. Ce que vous appelez la sainte cène, nous l'appelons, nous, le très-Saint Sacrement de l'autel. Nous croyons que, lorsque le prêtre, à l'autel, prononce les divines paroles de la consécration, le pain et le vin sur lesquels il les prononce, sont *transsubstantiellement* changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Nous croyons que cette présence réelle de l'Homme-Dieu a trois objets. Jésus-Christ est réellement présent, afin de se donner à nous dans la sainte communion, en nous nourrissant de sa propre chair et de son véritable sang. Jésus-Christ est présent, en second lieu, afin de s'offrir, par les mains du prêtre, à son Père éternel, comme l'Agneau divin qui efface les péchés du monde, comme la seule offrande qui puisse plaire à Dieu, attendu que ce que nous pouvons lui offrir de notre fonds, nos actions de grâces, nos prières, nos promesses, nos vertus mêmes, tout est toujours fort imparfait. Jésus-Christ est enfin présent, pour demeurer avec nous, pour résider dans les saints tabernacles de nos autels, afin que chaque Eglise catholique soit véritablement une maison de Dieu, d'un Dieu dont les philosophes ne peuvent nous dire: Qu'avez-vous besoin de le chercher à l'Eglise, puisqu'il est partout également? d'un Dieu qui s'est fait homme, qui s'est révélé sur la terre en nourrissant les pauvres, en guérissant les malades, en ressuscitant les morts, en prononçant les paroles de la vie éternelle; d'un Dieu conséquemment qui nous est tout familier, vers lequel nos pensées et nos sentiments peuvent monter sans effort. Ce Dieu-Homme, résidant toujours dans les tabernacles de nos Eglises toujours ouvertes, voilà, mon ami, ce qui doit vous expliquer pourquoi les catholiques ne

vont pas dans les Eglises uniquement au moment de la prédication, comme cela se pratique dans le protestantisme. Ils y vont à toute heure, parce qu'à toute heure, ils sont sûrs d'y trouver, ce qui vaut infiniment mieux que le meilleur sermon, le Dieu qui descendit du ciel sur la terre il y a dix-huit siècles, et qui veut, par sa présence réelle dans le très-Saint Sacrement, nous dédommager, pour ainsi dire, du malheur de n'avoir pas vécu dans le temps et dans le pays bénis et vivifiés par sa présence visible. Ils y vont d'autant plus souvent qu'ils ont une foi plus vive à ce grand mystère de leur Religion; et les paroles de David que je vais citer, paroles qui doivent paraître une exagération au protestant, se comprennent parfaitement dans la bouche du catholique, humblement prosterné devant le saint tabernacle : « *O Dieu de toute vertu! que vos* « *tabernacles me sont chers! Mon âme soupire après les parvis du* « *Seigneur. Un jour passé dans ses parvis vaut mieux que mille* « *autres écoulés dans les palais des rois.* » Voilà notre foi sur la sainte Eucharistie. Qu'en pensez-vous?

Le Prot. Je la trouve belle et consolante; mais, au bout du compte, ce n'est qu'une ravissante illusion dont vous vous enchantez. Ne serait-ce pas une folie de prétendre sérieusement que toutes ces petites hosties distribuées par le prêtre aux communiants, sont autant de Jésus-Christ, que......

Le Cath. Halte-là! Vous n'avez pas besoin de blesser plus long-temps ma piété, pour que je m'empresse de vous accorder que notre foi dans la transsubstantiation doit paraître une folie à l'incrédulité. La folie de l'autel est la sœur jumelle de la folie de la croix; et, celle-ci, vous devez la respecter et la croire, si vous ne voulez pas cesser d'être chrétien. Le Fils de Dieu, descendant sur la terre afin de mourir pour le salut des hommes, est aussi inconcevable à la raison humaine, que le même Fils éternel de Dieu descendant sur nos autels pour être le sacrifice, la nourriture spirituelle et la consolation des chrétiens. Notre Dieu a montré sa grandeur en se rapetissant par amour pour nous. La foi qui l'a adoré sous les humbles traits d'un faible enfant, entre les bras de sa divine Mère, sait le reconnaître et l'adorer aussi dans l'hostie élevée par les mains du prêtre. Ce sont les paroles de Jésus-Christ qui opèrent ce grand miracle, les paroles de celui qui nous a dit : « *Les paroles* « *que je vous adresse, sont esprit et vie,* » c'est-à-dire une puissance divine; les paroles enfin qui ont changé la souillure du pécheur en pureté, les maladies en santé, la mort en vie, la tempête en calme, l'eau en vin.

Le Prot. Je conviens de tout cela. Mais après ces changements miraculeux,

on pouvait se convaincre par ses sens, que l'objet du changement n'éta plus après ce qu'il avait été auparavant, que la maladie était remplacé par la santé, la mort par la vie, la tempête par le calme, l'eau par le vin.

Le Cath. Et vous voudriez de même, que dans la communion, on pût se convaincre par ses sens qu'on mange de la chair humaine et qu'on boit du sang? Mais alors qui ne reculerait avec horreur devant un repas de Cannibales? Vous voyez donc qu'il a fallu ici un changement dont les sens ne pussent s'assurer; changement qui a d'autant moins d'inconvénients que ce miracle est destiné à former un article, un objet de notre foi, et non, comme les autres miracles que j'ai énumérés, une preuve de la mission divine de Jésus-Christ, et une raison de croire en lui. Vous avez senti vous-même que Jésus-Christ peut opérer des changements miraculeux, sans que les sens s'en aperçoivent; c'est pour cela que, dans votre objection, vous avez subtilement escamoté le premier des exemples que j'avais cités.

Le Prot. Eh bien! je vous accorde que lorsque Jésus-Christ, par une seule de ses paroles, a changé en pureté la souillure d'un pécheur, les sens ne disaient absolument rien de ce changement opéré; mais, faites-y bien attention, les sens ne disaient pas non plus que le changement n'avait pas eu lieu. Ils n'en pouvaient rien dire, parce qu'il s'agissait d'un changement opéré dans une région inaccessible aux sens, dans l'intérieur de l'homme, dans sa substance invisible; au lieu que, dans la transsubstantiation, il s'agit d'un changement extérieur qui est du ressort des sens, et ces sens, non-seulement ne disent pas que le changement a eu lieu, mais ils affirment au contraire qu'il n'y a point eu de changement, que le pain est resté pain et le vin demeuré vin, après comme avant la consécration.

Le Cath. Il faut d'abord distinguer ce qu'est un objet pour nous, en tant que nous le connaissons par nos sens, de ce qu'il est en lui-même, indépendamment du rapport de nos sens, et en tant que nous le connaissons par d'autres moyens que les sens. Ainsi, le soleil, en tant que nous le connaissons par nos sens, est plus petit que la terre; il est au contraire beaucoup plus grand qu'elle, en tant que nous le connaissons par les calculs et les données de l'astronomie. De même, ce que le prêtre tient entre les mains après la consécration, est du pain et du vin, en tant que nous le connaissons par nos sens; mais les objets consacrés sont le corps et le sang de Jésus-Christ, en tant qu'ils sont indépendants de nos sens, et que nous en connaissons la nature réelle par la révélation divine. Vous avez commis une inexactitude en disant que la transsub-

stantiation est un changement extérieur, du ressort de nos sens. Ce qui est du ressort de nos sens (voilà ce que j'ai répondu dans le temps à un de vos ministres), ce que nous voyons, les apparences, en un mot, restent après la consécration ce qu'elles étaient auparavant. C'est la *substance* qui est transformée.

Ce qu'il faudrait donc nous prouver, c'est que la substance d'un corps ne peut être substituée à celle d'un autre corps, pendant que l'impression reçue par nos sens reste la même. Mais pour prouver cela, il faudrait avant tout, connaître exactement la substance et la nature des corps, abstraction faite de l'impression reçue par nos sens. Or, les philosophes modernes, et en particulier ceux de l'Allemagne protestante, s'accordent tous à dire que, sur ce point, nous sommes dans une ignorance complète. Mais quand même nous ne comprendrions pas entièrement cette distinction, soyez de bonne foi, tout étant possible à Dieu, il n'appartient pas à l'homme d'aller chercher, à force de subtilités, des exceptions à cette vérité générale et évidente. Or, en admettant une fois que l'impression à produire sur nos sens par les objets consacrés, était dépendante de la volonté du Fils de Dieu; en se rappelant ensuite, comme nous l'avons vu, que Jésus-Christ ne pouvait vouloir que cette impression fût celle produite naturellement par de la chair humaine mangée et par du sang bu, est-il étonnant que les objets sacramentels, ne pouvant paraître ce qu'ils deviennent par la consécration, paraissent à nos sens être encore ce qu'ils étaient auparavant ?

Le Prot. Il ne sera donc plus question entre nous d'impossibilité. Je conviens que l'Homme-Dieu a pu instituer le sacrement de la manière que vous l'entendez. Etablissez maintenant, par l'Ecriture-Sainte, qu'il a voulu instituer ce sacrement, qu'il l'a réellement institué.

Le Cath. Pour vous faire entrer plus facilement dans l'esprit des textes qui prouvent directement l'institution du sacrement de l'autel, je désirerais vous montrer qu'il était probable d'avance que cette institution serait faite, qu'il y aurait dans la Religion chrétienne un sacrifice divin, une nourriture céleste, une présence réelle de Dieu dans son tabernacle. N'allez pas cependant vous méprendre sur mes intentions, je ne parle pas d'une probabilité tirée de la raison humaine; je sais que l'incrédulité relative aux mystères de la Religion, qui fait de jour en jour plus de ravages parmi les protestants, vient précisément de leur orgueilleuse manie de décider d'abord par leur raison ce que Dieu peut ou ne peut pas avoir révélé dans l'Ecriture-Sainte, avant de chercher dans sa parole ce qu'il a révélé de *fait*. Mais remarquez-le bien, Dieu s'était déjà révélé aux hommes avant la révélation de Jésus-Christ. Des

rapports intimes existent entre la Religion de l'Ancien et celle du Nouveau Testament; la dernière ne devait pas abolir, mais accomplir la première; tout ce qui se trouvait dans l'ancienne devait se trouver dans la nouvelle, mais devait s'y trouver spiritualisé, amélioré, perfectionné. L'ancienne Religion se composait d'une parole de Dieu écrite, d'une parole de Dieu traditionnelle, d'un culte majestueux et attendrissant, de sacrements, d'un gouvernement, et d'un sacerdoce établi de Dieu. Rien de tout cela ne devait manquer dans la nouvelle Religion, mais tout devait y revêtir un caractère plus saint et plus auguste, de même que l'homme à qui la Religion est destinée, peut bien faire des progrès, mais les fait, ces progrès, sans changer de nature. Ainsi, dans l'Ancien Testament, nous avons le *Messie promis*, et dans le Nouveau, le Messie venu; dans l'Ancien, Dieu parlant aux hommes par les *Prophètes*, et dans le Nouveau, Dieu parlant aux hommes par son *Fils*; dans l'Ancien, un peuple consacré à Dieu, et dans le Nouveau, une sainte Eglise universelle; dans l'Ancien, des promesses temporelles, et dans le Nouveau, des promesses éternelles; dans l'Ancien, des purifications corporelles, et dans le Nouveau, la régénération de l'âme par le baptême; dans l'Ancien, l'agneau paschal, et dans le Nouveau, l'Agneau de Dieu. Si donc nous rencontrons quelque chose de caractéristique, de saillant dans l'ancienne Religion, nous pouvons présumer d'avance que, dans la Religion chrétienne, il doit y avoir quelque chose de correspondant, quelque chose qui n'en diffère que par un surcroît de réalité et de perfection.

Le Prot. Je ne dis pas le contraire; mais il me semble que vous vous êtes écarté de la question.

Le Cath. Je ne crois pas m'en être écarté, du moins je vais y rentrer à l'instant. Mais retenez bien le principe que nous venons de poser. L'objet le plus vénérable dans la Religion de l'Ancien Testament était l'*Arche* d'alliance, où étaient déposées les deux Tables de la Loi, et dont nous avons la description dans le 25e chapitre de l'Exode. Elle était placée dans le tabernacle; et plus tard, après la construction du temple de Jérusalem, elle fut transportée, ainsi que le tabernacle, dans le sanctuaire intérieur. Dieu, en ordonnant à Moïse la construction de cette arche et de ce tabernacle, lui avait dit: « *Je me trouverai là avec toi, et je te dirai, de dessus le propitiatoire, d'entre les deux Chérubins qui seront sur l'Arche du témoignage, toutes les choses que je te commanderai pour les enfants d'Israël.* » Il est évident qu'il est question ici, et en d'autres endroits, d'une présence locale et spéciale de Dieu, laquelle, sans doute, a de quoi nous étonner comme elle étonnait Salomon,

quand il s'écriait : « *Dieu habiterait-il effectivement la terre ? Oui, les cieux, même les cieux des cieux ne peuvent vous contenir ; combien moins encore cette maison que j'ai bâtie !* » Il en est de la présence locale et de la présence universelle de Dieu, comme de plusieurs autres vérités chrétiennes qui nous paraissent contradictoires, uniquement parce que notre raison est trop faible pour les accorder ensemble. Toutefois, si nous établissons en principe, qu'à tout ce qui était dans l'ancienne Religion, correspond toujours dans la nouvelle, quelque chose qui n'en diffère que par plus de réalité, et par un caractère plus auguste et plus divin, nous ne serons pas étonnés lorsqu'on nous dira qu'au sanctuaire de l'ancienne Religion, sanctuaire qui ne se trouvait que dans le temple de Jérusalem, a succédé, dans la Religion chrétienne, un autre sanctuaire, un autre tabernacle qu'on trouve, non plus dans un seul, mais dans des milliers de temples; que le Dieu qui dans l'*un* se trouvait avec Moïse, se trouve dans les autres, toujours, à toute heure, avec tous les fidèles qui veulent aller l'y visiter; que, dans nos tabernacles, au lieu des Tables de la Loi, au lieu d'une parole de Dieu écrite, nous avons la parole de Dieu qui est Dieu, la parole de Dieu qui s'est fait chair.

Voici quelque chose de plus positif encore. Ce qui frappe le plus dans l'ancienne Religion, ce que les premiers hommes reçurent du ciel, ce qui, par leurs descendants, s'est introduit dans toutes les Religions de l'antiquité, c'est le *sacrifice*, qui est comme l'*essence* du culte que nous rendons à la Divinité. Ne sentez-vous pas que *ce fait patent* suffit déjà pour nous faire présumer que la Religion chrétienne ne pouvait exister sans sacrifice, mais qu'elle devait se distinguer de l'ancienne uniquement par un sacrifice plus parfait ?

Le Prot. Je le sens fort bien, et vous devez savoir que les protestants reconnaissent aussi, dans les sacrifices de l'Ancien Testament, des figures d'un grand sacrifice qui devait avoir lieu dans le Nouveau. Ce sacrifice est celui que Jésus-Christ, pontife selon l'ordre de Melchisédech, que Jésus-Christ, à la fois pontife et victime, a offert sur l'autel de la Croix en mourant pour les péchés du monde.

Le Cath. L'Ecriture-Sainte ne se borne pas à dire que Jésus-Christ est pontife, souverain sacrificateur selon l'ordre de Melchisédech, elle dit qu'*il est souverain Sacrificateur* selon l'ordre de Melchisédech, *éternellement*, qu'il a un *sacerdoce éternel ;* attendu qu'il n'est jamais réduit par la mort à interrompre ses fonctions sacerdotales, comme cela arrive aux prêtres mortels.

Le Prot. Les protestants sont d'accord avec vous sur ce point. Christ,

selon saint Paul; étant venu pour être le souverain sacrificateur, est entré une fois dans le lieu saint avec son propre sang, après avoir obtenu une rédemption éternelle. Il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder pour eux. Nous avons en lui un souverain sacrificateur assis, dans le ciel, à la droite du trône de la Majesté divine, un ministre du sanctuaire que le Seigneur a établi, et non pas les hommes : voilà comment Jésus-Christ est sacrificateur éternellement.

Le Cath. Si le sacrifice de Jésus-Christ n'a pu s'offrir qu'une seule fois sur la terre, lorsque le Rédempteur est mort sur la croix ; si ce sacrifice ne se continue que dans le ciel, résidence de l'éternel Sacrificateur, il faudra dire que le sacrifice qui formait l'essence du culte dans l'ancienne Religion, n'existe pas dans le culte de l'Eglise chrétienne. Or cela n'est aucunement probable d'après le principe que nous avons établi, et dont nous trouvons tant d'autres applications : cela est d'autant moins probable, qu'il faudrait dire en même temps que l'une des prédictions les plus positives de l'Ancien Testament n'a pas été accomplie. Car alors, que deviendra cette *oblation pure* qui est évidemment le sacrifice de Jésus-Christ, puisqu'il n'existe pas d'autre oblation pure, et qui, selon la prophétie de Malachie, doit être offerte au Seigneur en *tout lieu ?*

Le Prot. Je tirerais aussi de cette prophétie la conséquence que Jésus-Christ, incontestablement l'unique sacrificateur du Nouveau Testament, devait s'offrir dans son Eglise, *en tout lieu* et tous les jours, si saint Paul ne disait pas formellement que *Jésus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois lui-même.*

Le Cath. Saint Paul ne dit pas cela d'une manière absolue; mais après les paroles que vous venez de citer, il ajoute : « *Ainsi que le souverain Sacrificateur entre dans le lieu saint chaque année avec un autre sang ; autrement il lui eût fallu souffrir plusieurs fois depuis la création du monde.* » Certes, les catholiques ne disent pas que Jésus-Christ s'offre plusieurs fois, toujours *avec un autre sang*, ni qu'il souffre plusieurs fois. S'offrir pour nous, c'est, selon l'expression de saint Paul dans le même texte, *comparaître pour nous devant la face de Dieu.* Saint Paul dit que Jésus-Christ s'offre *ainsi* à Dieu dans le ciel ; Malachie annonce que Jésus-Christ s'offrira ainsi en tout lieu ; nous croyons l'un comme l'autre, ce qui vaut assurément mieux que si nous prétendions que l'Apôtre est en contradiction avec le Prophète. Rappelez-vous encore que ce prêtre Melchisédech, qui, de l'aveu de tous les chrétiens, figurait Jésus-Christ, le souverain Pontife de la nouvelle

alliance; rappelez-vous, dis-je, que ce prêtre Melchisédech, nous est présenté offrant du pain et du vin, et vous conviendrez que, si nous trouvions Jésus-Christ offrant son divin sacrifice sous les espèces du pain et du vin, le rapport entre la figure et son objet serait d'autant plus frappant.

L'Ancien Testament nous fait enfin présumer aussi qu'il doit y avoir dans la Religion chrétienne une nourriture céleste et miraculeuse. Le principe que nous avons établi relativement aux rapports qui se trouvent entre l'Ancien et le Nouveau Testament, nous oblige de voir une figure de cette nourriture céleste et miraculeuse dans la manne qui tomba du ciel, et dont Dieu nourrit miraculeusement les Israélites pendant leur séjour dans le désert de l'Arabie. La Pâque des juifs a toujours été regardée comme une figure de la Communion des chrétiens; or, comme les juifs, dans leur Pâque, mangeaient leur agneau pascal, ne devons-nous pas présumer que nous mangerons, dans notre Pâque, *notre* agneau pascal? Et notre agneau pascal n'est-il pas l'Agneau de Dieu, Jésus-Christ?

Le Prot. Si l'on considère le caractère figuratif et prophétique universellement reconnu dans l'Ancien Testament, ces rites et ces faits établissent, je l'avoue, une certaine présomption en faveur d'une institution chrétienne semblable à votre sacrement de l'autel; mais il y a loin, bien loin d'une présomption à une preuve.

Le Cath. C'est incontestable. Je me contente de la présomption favorable que vous m'accordez; la preuve résultera nécessairement des paroles et des circonstances qui accompagnèrent l'institution de l'Eucharistie, faite par Jésus-Christ la veille de sa passion. Avant d'entrer dans cette preuve, je veux vous rappeler un texte évangélique qui me paraît très-propre à fortifier votre présomption favorable, et dans lequel Jésus-Christ semble annoncer ce qu'il nous a donné peu après.

Le Prot. J'entends; vous voulez parler du sixième chapitre de l'Evangile selon saint Jean. Ce texte est connu de tout le monde; mais nous ne pensons pas qu'il y soit question de l'Eucharistie, de la sainte Cène. Notre opinion est que les paroles de Jésus-Christ ne doivent pas s'entendre littéralement; que par ces expressions : *Vous devez manger le pain du ciel* pour avoir la vie éternelle, il a seulement voulu dire que nous devons croire son Evangile pour avoir part à une bienheureuse immortalité.

Le Cath. Si, d'après les protestants, ce texte n'a pas trait à l'Eucharistie, il est étonnant qu'on le trouve dans la plupart de leurs liturgies pour la Cène. Ensuite, sans contester directement la possibilité d'attacher un tel sens figuratif aux paroles de Jésus-Christ, il faut convenir que c'eût été une manière bien étrange de l'exprimer, et une manière

d'autant moins probable, que Jésus-Christ continue à employer la même figure, après s'être aperçu que quelques-uns de ses auditeurs prenaient ses paroles au pied de la lettre. Pourquoi n'a-t-il pas dit : Manger le pain du ciel, me manger, manger ma chair, c'est croire mon Evangile? Pourquoi n'a-t-il pas dit cela à ces juifs qui échangeaient entre eux cette objection : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? Pourquoi, au contraire, s'est-il plu à répéter en termes plus forts : « *En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous? Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage.* » Si ce raisonnement ne vous ramène pas au sens littéral, il faut que vous ayez quelque raison bien forte pour vous en écarter.

Le Prot. Il me semble impossible, voyez-vous, qu'une chose que nous mangeons puisse nous donner la vie éternelle.

Le Cath. Vous venez cependant de dire tout-à-l'heure que vous ne vouliez plus parler d'impossibilité, parce que cela nous conduirait à nier les plus grandes vérités du Christianisme. Si vous vous refusez à croire qu'une chose mangée par nous puisse nous donner la vie éternelle, vous rejetterez donc aussi les paroles que Dieu a prononcées en chassant le premier homme du Paradis : « *Afin*, dit-il, *qu'il ne prenne pas du fruit de l'arbre de vie, qu'il n'en mange et ne vive ainsi toujours.* » Ne voyez-vous pas encore ici une merveilleuse correspondance? Le premier Adam nous a fait perdre la nourriture qui préservait de la mort, qui faisait vivre toujours; le second Adam nous la rend en nous donnant la nourriture céleste et vivifiante de sa chair et de son sang. Le sacrement de l'autel est le *nouvel arbre de vie.*

Le Prot. Mais si, comme vous le prétendez, cette chair de Jésus-Christ donne la vie éternelle à ceux qui la mangent, pourquoi donc a-t-il ajouté lui-même, aux mots dont vous vous appuyez, les paroles suivantes : « *La chair ne sert à rien, c'est l'esprit qui vivifie ?* »

Le Cath. Parce qu'effectivement ce n'est pas la *chair*, la chair en général, mais sa propre chair qui profite, qui peut donner la vie éternelle. Les juifs prenaient grossièrement ce qu'il avait dit; il venait de faire un miracle qui les avait enchantés, en nourrissant plusieurs milliers de personnes avec quelques pains et quelques poissons multipliés miraculeusement. Ce que Jésus-Christ disait de sa chair adorable qu'il voulait leur donner à manger, pouvait, dans la tête de quelques hommes sensuels, faire naître l'idée qu'il s'opérerait un nouveau miracle de l'espèce du dernier, par exemple, une multiplication de viandes après celles des pains et des poissons. Pour prévenir cette méprise, le Sauveur

leur dit d'abord : (℣. 27) « *Cherchez, non la viande qui périt, mais celle qui dure jusque dans la vie éternelle,* celle que le Fils de l'Homme vous donnera ; » puis il ajoute au verset 63 : « *La chair ne profite de rien, c'est l'esprit qui vivifie.* » La chair, en général, n'a rien de commun avec cet esprit qui vivifie, et ne peut conséquemment profiter pour la vie éternelle ; mais la chair de Jésus-Christ *profite*, elle est un pain du ciel, un pain de vie, précisément parce qu'elle a été unie, dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie, et d'une manière indissoluble, à *l'esprit qui vivifie*, à la Divinité ; de sorte qu'on ne peut recevoir le corps de Jésus-Christ, sans recevoir en même temps l'esprit qui vivifie, la Divinité qui s'y trouve unie de cette manière indissoluble. Tirez la conséquence qui découle clairement de cette exposition si simple, et vous ne trouverez plus la communion catholique absurde, ni indigne de Dieu ; vous apprendrez, au contraire, à l'admirer, comme n'étant autre chose que la perpétuité du mystère de l'Incarnation, fondement de tout l'édifice du Christianisme. L'union de la nature divine et de la nature humaine se renouvelle toutes les fois qu'un chrétien reçoit la chair de Jésus-Christ, cette chair qui, depuis sa conception, est à jamais inséparable du Verbe éternel, de l'esprit qui vivifie, bref, de la Divinité. Ce sont les paroles mêmes de l'Homme-Dieu qui devaient opérer ce grand miracle, ce mystère impérissable ; car, ses paroles, comme il le dit dans le verset que vous venez de citer, ses paroles sont esprit et vie. L'Incarnation et le sacrifice de Jésus-Christ, ne sont pour les protestants que deux souvenirs de ce qui s'est passé il y a dix-huit siècles ; mais pour les catholiques, grâce au sacrement de l'autel, ce sont deux faits toujours et réellement présents, l'un, quand le prêtre consacre le pain et le vin, l'autre, toutes les fois qu'il dépose sur la langue d'un fidèle le *pain du ciel*, le corps de Jésus-Christ.

Le Prot. Je vois que ceux qui soutiennent le sens littéral de ce texte, ne sont pas dépourvus de raisons.

Le Cath. Bien plus, ils s'attachent à ce que Jésus-Christ a dit, au lieu que les partisans de votre opinion ne peuvent même énoncer les paroles du Sauveur, sans se permettre d'abord de distinguer entre ce qu'il a dit et ce qu'il a voulu dire.

Le Prot. En interprétant la proposition : *Qui mange ma chair*, par cette autre : *Qui croit en moi*, je n'ai pas besoin de distinguer entre ce que Jésus-Christ a dit et ce qu'il a voulu dire, puisqu'avant de dire qui mange ma chair, qui boit mon sang, a la vie éternelle, il a clairement exprimé ce qu'il voulait dire en disant en propres termes : *Qui croit en moi a la vie éternelle.*

Le Cath. Il a dit cela sans doute. Car, à quoi servirait de recevoir Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, si l'on ne croyait pas en lui? Mais si l'on croit en lui, si l'on croit sans réserve tout ce qu'il a dit, on croira aussi ce qu'il a dit de la nécessité de manger sa chair et de boire son sang pour avoir la vie éternelle, et l'on sera poussé par cette foi à la réception de cette nourriture vivifiante. Voilà pourquoi Jésus-Christ a parlé successivement de la foi et de la communion, comme de deux conditions intimement liées et également indispensables pour obtenir la vie éternelle. Au reste, ce que vous venez de dire achève de vous confondre, puisque cela prouve que Jésus-Christ, lorsqu'il a voulu parler de la foi en lui, n'a pas employé l'étrange figure qu'on lui prête. Il n'a pas dit: Qui me mange et me boit; mais, en propres termes: *Qui croit en moi.*

Le Prot. Je ne veux pas vous arrêter plus long-temps sur la discussion de ce texte. Passons à l'histoire de l'institution même du Saint-Sacrement.

Le Cath. Bien volontiers. Avant d'aller plus loin, n'oublions pas d'apporter dans cette discussion une présomption favorable à la manière catholique d'entendre ce récit, puisque cette présomption résulte de tout ce que nous venons de dire. N'allons pas de nouveau crier à l'incroyable; ne cherchons pas, à force de subtilités et de chicanes de mots, à nous débarrasser de ce que tout l'Ancien Testament, et en dernier lieu, les promesses formelles de Jésus-Christ nous ont fait présumer si fortement, nous ont si clairement annoncé.

Le Prot. Continuez en toute sûreté; je ne suis pas chicaneur.

Le Cath. On l'est souvent plus qu'on ne pense. Mais poursuivons. Jésus-Christ professait, pendant sa vie terrestre, le culte établi par l'Ancien Testament. Nous le voyons venir à Jérusalem aux grandes fêtes de l'année, fréquenter le temple chaque jour, observer les jeûnes et célébrer la Pâque. Prédicateur d'une doctrine nouvelle, il n'avait pas établi un nouveau culte. Ce n'est pas qu'il voulût mourir sans en avoir posé la base; mais il jugea à propos de ne jeter ce fondement que la veille de sa mort, assuré que l'institution de la *veille* et l'événement du lendemain s'expliqueraient réciproquement. C'est pour la même raison qu'il avait témoigné le désir de manger ce soir-là, pour la dernière fois, la Pâque mosaïque avec ses disciples. En effet, ce qu'il dit et fit immédiatement après avoir déclaré qu'il mangeait avec eux cette Pâque, pour la dernière fois, dut leur faire comprendre qu'ils allaient assister à l'institution d'une nouvelle Pâque. Voulant remplacer l'ancien sacrifice de l'agneau pascal, Jésus-Christ, le prêtre éternel, selon l'ordre

de Melchisédech qui avait offert du pain et du vin à Abraham, père de l'ancien peuple de Dieu, prend aussi du pain et du vin pour l'offrir à ses Apôtres destinés à enfanter un nouveau peuple de Dieu. Avant de communier ses Apôtres, le prêtre éternel offre à Dieu le pain et le vin, les consacre en élevant les yeux au ciel, et rend grâces au Père qui lui rendait tout possible, comme il l'avait fait avant de proclamer la résurrection de Lazare. De même qu'en prononçant les paroles : *Lazare, levez-vous*, il avait opéré le miracle du changement d'un cadavre en un homme vivant; de même aussi la transsubstantiation d'une nourriture terrestre en une nourriture céleste et vivifiante s'opérait au moment qu'il prononçait ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Et comme la présence naturelle, terrestre de Jésus-Christ parmi ses disciples, n'excluait pas alors sa présence surnaturelle, divine, sous les espèces du pain et du vin, de même sa présence éternelle à la droite de son Père, n'exclut pas sa présence perpétuelle dans le Saint-Sacrement. Toutefois, Jésus-Christ ne dit pas purement et simplement : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ;* il ajoute : *Ceci est mon corps qui sera donné, rompu pour vous ; ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs pour la rémission des péchés.* Or, ce corps rompu, ce sang répandu de Jésus-Christ, ou, en d'autres termes, Jésus-Christ crucifié, n'est-il pas, de l'aveu de tous les chrétiens, notre sacrifice, le sacrifice de la nouvelle alliance, de la Religion chrétiennè, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde? C'est donc ce sacrifice que Jésus-Christ a offert en consacrant le pain et le vin, et qu'il a présenté à ses disciples, en leur disant : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; mangez-en, buvez-en tous.* Ces dernières paroles achèvent d'imprimer à l'institution faite alors le caractère d'un sacrifice, puisque dans le sacrifice de la Pâque, comme dans tous les sacrifices de l'antiquité, la consommation de la chair des victimes succédait à l'immolation et à l'offrande. Ensuite Jésus-Christ prononça le commandement par lequel il déclara que le sacrifice qu'il venait d'offrir ne devait pas mourir avec lui, que ce qu'il venait de faire devait être une institution perpétuelle; *faites ceci*, c'est-à-dire, faites ce que je viens de faire. Les Apôtres ne faisaient pas alors ce que Jésus-Christ faisait; ils faisaient ce que font les fidèles, ils regardaient le pain et le vin consacrés, et recevaient le corps et le sang distribués par le Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech; à l'avenir, ils devaient faire ce que leur divin Maître avait fait le premier, consacrer à sa place, montrer et distribuer aux fidèles le sacrifice de la nouvelle alliance. C'est ainsi que le *Jeudi saint*, jour anniversaire de cette divine institution, nous voyons les prêtres rece-

voir, comme de simples fidèles, de la main de l'Evêque, la sainte communion qu'ils doivent ensuite, comme prêtres, distribuer à leur tour, faisant alors, par rapport à tous les fidèles, ce que l'Evêque a fait pour eux-mêmes.

Le Prot. Vous arrangez tout cela d'une façon merveilleuse. Mais sur ce point il faudrait écouter aussi nos bienheureux réformateurs.

Le Cath. Eh bien! écoutons vos bienheureux réformateurs, et vous me direz ensuite lequel de ces messieurs est *votre* bienheureux. Luther dit que le corps de Jésus-Christ est dans le pain; Carlstadt, que dans les paroles: *Ceci est mon corps,* mon corps veut dire le *symbole*, la *représentation* de mon corps; Zwingle, que le verbe *est* signifie représente; de sorte que si l'un et l'autre avaient raison, Jésus-Christ aurait dit: *Ceci représente la représentation de mon corps.* Quant à Calvin, il est difficile maintenant de dire exactement ce qu'il voulait. Il n'admet pas avec les catholiques que le corps de Jésus-Christ a pris la place du pain, ni avec Luther qu'il est renfermé dans le pain. Ce réformateur prétend néanmoins que les fidèles reçoivent réellement le corps du Sauveur au moment de la manducation du pain. Relativement à la doctrine catholique, Luther disait que nous avons raison de soutenir la présence réelle de Jésus-Christ, et Zwingle disait que, si l'on admet cette présence réelle, il faut l'entendre comme les catholiques et non comme Luther.

Le Prot. Il était bien malheureux sans doute, pour la bienheureuse réforme, que ses auteurs se fussent ainsi divisés précisément sur ce qui est destiné à unir tous les chrétiens; mais vous n'ignorez pas qu'un grand nombre d'Eglises luthériennes et réformées se sont réunies de nos jours, et qu'elles célèbrent la sainte Cène dans les mêmes temples.

Le Cath. Dans les mêmes temples, oui, mais non dans la même foi. On assure que, dans quelques-unes de ces assemblées mixtes, le ministre présente à chaque fidèle le pain de la communion, en lui disant: Voulez-vous le corps de Jésus-Christ? Recevez ce pain comme le corps de Jésus-Christ. Ne voulez-vous que le symbole, la figure de son corps? Eh bien! prenez ce pain comme symbole, comme figure.

Le Prot. J'ai ouï raconter aussi ce fait étrange: mais il n'en est pas moins vrai que les protestants éclairés de toutes les communions sont à peu près unanimes à rejeter tout miracle dans l'Eucharistie, parce qu'il ne faut admettre un miracle que lorsque toute explication naturelle est impossible; à ne voir dans le pain et le vin de la communion que des symboles, des figures du corps et du sang de Jésus-Christ, et dans la sainte Cène même, qu'un mémorial, un repas fraternel rappelant sa mort pour nous; sens qu'indiquent clairement ces paroles du Sauveur:

Faites ceci en mémoire de moi. Qu'importe que Jésus-Christ ait dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang?* N'a-t-il pas dit aussi : *Je suis la vigne, je suis la porte?* Ne lisons-nous pas dans un autre texte de l'Ecriture : *Le rocher* était Jésus-Christ ? On peut dire, je le sais, que, dans ces exemples, il ne s'agissait pas de l'institution d'un sacrement; mais nous pouvons répliquer par ces paroles prononcées par Moïse en instituant un sacrement de l'Ancien Testament, en parlant de l'agneau pascal : *Vous le mangerez... C'est la Pâque de l'Eternel. C'est* doit se prendre ici pour *signifie.*

Le Cath. Je pourrais vous prouver, si le temps me le permettait, qu'un grand nombre des plus savants théologiens luthériens s'attachent plus que jamais au dogme de la présence réelle; mais enfin, si vous appelez leurs adversaires éclairés, par la seule raison qu'ils rejettent un miracle, un mystère que leurs pères avaient conservé, il sera beaucoup plus simple de rejeter tous les miracles et tous les mystères, et d'abandonner entièrement l'idée d'une révélation. En effet, si l'on admet la révélation, si l'on admet une Religion venue du ciel mystérieusement, miraculeusement, il est absurde de s'imaginer qu'une telle Religion ne renfermera pas des mystères et des miracles, et qu'on la connaîtra mieux à force d'en élaguer tout ce qu'on ne comprend pas. Et si l'on établit en principe que les hommes éclairés doivent rejeter les miracles et les mystères, il ne faudra pas seulement approuver Zwingle, lorsqu'il dit avec les juifs : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? mais encore beaucoup de protestants de nos jours qui disent avec Mahomet : Comment Dieu peut-il avoir un Fils, puisqu'il n'a pas de femme? et qui prétendent que les passages qui établissent la divinité de Jésus-Christ ne doivent pas être entendus littéralement, de la même manière que Zwingle et Carlstadt avaient prétendu que ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, ne devaient pas s'entendre littéralement. Certes, s'il eût été possible de les entendre autrement, Luther n'y aurait pas voulu voir la présence réelle, puisque, débarrassé de cette présence importune, il eût eu meilleur marché de la messe qu'il rejetait; mais il n'osait pas à ce point mentir à sa conscience. Zwingle et Carlstadt, au contraire, se souciant fort peu de ce que Jésus-Christ avait voulu dire, et décidés à trouver une figure dans ces paroles : *Ceci est mon corps*, ne s'accordèrent pas même sur la question de savoir où elle était. L'un la trouva dans le verbe *est*, et l'autre dans le mot *corps.*

Quand Jésus-Christ, dans l'Evangile de saint Jean, dit que nous devons manger sa chair, ils prétendent que le divin Sauveur parle bien de sa chair et de son sang, de lui-même, mais que les mots manger et boire

veulent dire *croire*. Au contraire, dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie, ils disent que *manger et boire*, c'est bien manger et boire, mais que, Jésus-Christ, en disant qu'on doit manger son corps et boire son sang, ne veut pas parler de son corps et de son sang. Ils admettent que le pain et le vin, entre les mains de Melchisédech, sont une figure du pain et du vin entre les mains du Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech; et ce pain et ce vin, disent-ils, sont la figure du corps et du sang de Jésus-Christ, en sorte qu'une figure serait la figure de l'autre. Ils disent qu'en communiant on ne reçoit pas le corps et le sang de Jésus-Christ, et ensuite ils invoquent le passage où saint Paul déclare qu'en communiant indignement on se rend coupable du corps et du sang du Seigneur. Ils vous avertissent avec l'Apôtre que, dans la communion, on doit distinguer le corps de Notre-Seigneur, et ils affirment ensuite que ce qu'on doit distinguer ne s'y trouve pas. N'est-ce pas, je vous le demande, se moquer de la parole de Dieu? Et pourtant, c'est en vertu de ces niaiseries, si vous n'aimez pas mieux les appeler des blasphêmes; c'est en vertu de ces chicanes de mots, de ces arguties d'avocat qu'on n'a pas rougi de donner un démenti à la foi de tant de siècles, à la Chrétienté catholique tout entière, qu'on n'a pas craint de renverser des milliers d'autels, et de priver plusieurs générations, une infinité d'âmes, de la consolation ineffable de recevoir le pain des Anges, le pain du ciel, leur Seigneur et leur Dieu! Vous parlez d'un repas fraternel, mais quel repas peut être plus fraternel que celui où, recevant tous Jésus-Christ, nous devenons tous, dans toute la force du terme, un seul corps et une seule âme, où le même frère immortel nous serre tous dans ses bras, et imprime sur les lèvres de tous le même baiser de paix, pour nous rendre *un*, comme il est *un* avec son Père; unité qui, certes, n'est pas figurée, mais toute réelle. Vous m'opposez les paroles: *En mémoire de moi*, vous imaginant que, pour que nous puissions nous rappeler Jésus-Christ, il faut qu'il soit absent, comme si un ami que vous auriez oublié n'employait pas, en allant vous trouver, le moyen le plus propre à rafraîchir, à raviver vos souvenirs! Mais enfin, si vous persistez dans la pensée que ce dont on fait mémoire dans la communion, ne peut être réellement présent, de quoi y fait-on mémoire? De Jésus-Christ, en tant qu'il meurt pour nous; de sa *mort*, que nous devons *annoncer*, comme le dit saint Paul. Or, sa mort n'est présente en effet que dans notre *mémoire*, en tant que nous nous en souvenons. Quant aux expressions: *Je suis la vigne*, il me suffira de dire que, depuis l'origine du Christianisme, personne ne les a entendues littéralement, tandis que tout le monde a trouvé le

sens littéral dans les paroles de l'institution de l'Eucharistie. Pour les paroles : *Ceci est la Pâque de l'Eternel*, c'est autre chose; on peut les citer, parce que la Pâque des Israélites est le type ou la figure de la Pâque des chrétiens.

Le Prot. Dieu soit loué! Vous voilà réduit à m'accorder au moins quelque chose.

Le Cath. Cette concession ne tire pas à conséquence, comme vous l'allez voir. Vous ne m'avez cité les paroles de Moïse que pour prouver que : *Ceci est mon corps*, peut signifier : *Ceci représente* mon corps; d'où je conclus qu'à votre sens : *Ceci est la Pâque de l'Eternel*, signifie : *Ceci représente* la Pâque de l'Eternel.

Le Prot. Voilà précisément ce que je pense, et ce que je vous ai déjà dit.

Le Cath. Voyons si vous avez raison. Les paroles que vous avez citées se lisent dans le livre de l'Exode, chap. XII, ℣. 11. Moïse ordonne aux Israélites d'immoler et de manger un agneau, puis il ajoute : *C'est la Pâque de l'Eternel.* Cet agneau qu'ils devaient manger était donc, ou, comme vous l'entendez, *représentait* la Pâque de l'Eternel. Mais qu'est-elle cette Pâque de l'Eternel ? Le mot hébreu, rendu par le mot *Pâque*, signifie originairement l'acte de passer, le passage. La Pâque de l'Eternel peut donc signifier l'acte de l'Eternel qui, entrant dans les maisons des Egyptiens pour les frapper, passait devant les maisons des Israélites, qu'il voulait épargner. Or, comme on ne comprend pas comment un agneau qu'on mangeait pouvait *être*, ou *représenter* cet acte de l'Eternel, et qu'en nous arrêtant au sens primitif de ce mot Pâque, le sens littéral et le sens figuratif des paroles de Moïse sont également absurdes, il est évident que nous devons chercher une autre signification du mot *Pâque*, et nous ne trouvons cette autre signification que quelques versets plus loin, dans ces paroles : *Egorgez la Pâque.* La Pâque était donc l'agneau même qu'on égorgeait, et cet agneau égorgé était le même qu'on mangeait ensuite; d'où il est clair comme le jour, que ce que les Israélites, d'après le commandement de Moïse, devaient manger, ne *représentait* pas seulement, mais *était* réellement la Pâque. Voici donc ce que dit Moïse dans les paroles citées : Vous mangerez un agneau; cet agneau n'est pas un agneau ordinaire, c'est la Pâque qu'on a immolée, c'est, comme il est dit au verset 27, le *sacrifice de la Pâque à l'Eternel*, le sacrifice de cette victime que, sur l'ordre de Dieu même, nous devons lui offrir pour qu'il *passe*, pour qu'il ait pitié de nous pendant qu'il s'arrêtera à toutes les maisons des Egyptiens pour y frapper les premiers nés. L'agneau pascal est immolé, son sang

appelle sur les Israélites les miséricordes du Seigneur irrité, et ils mangent ensuite ce même agneau converti en nourriture, afin qu'ils comprennent mieux que cette victime leur appartient, qu'elle a été sacrifiée pour leur salut. En d'autres termes, la Pâque israélite est, sous tous les rapports, l'image frappante de la Pâque catholique (1).

Le Prot. Je n'ai plus qu'une seule objection à vous adresser contre la présence réelle. Si le pain, par la consécration, a cessé d'être pain, comment se fait-il que saint Paul, dans quelques textes, appelle encore *pain* ce qui est déjà consacré, comme, par exemple, dans un passage que vous venez de citer : *Quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, etc.*

Le Cath. Il n'y a là rien d'extraordinaire. On appelle très-souvent des objets ce qu'ils paraissent être, ou ce qu'ils étaient avant la transformation qu'ils ont subie. Ainsi, l'Ecriture-Sainte appelle quelquefois *hommes*, les Anges qui étaient descendus sur la terre sous la figure humaine. Elle continue de même à appeler *verge* et *eau*, le serpent et le sang dans lesquels la verge d'Aaron et l'eau avaient été miraculeusement transformés. Les catholiques aussi, malgré leur profonde conviction qu'il n'y a

(1) L'agneau pascal primitif, immolé par ordre de Dieu, avant la sortie d'Égypte, était le type, institué par Dieu lui-même, du véritable Agneau pascal, de Jésus-Christ. Cet agneau primitif étant mort et mangé, son sang ne pouvait plus être offert; il fallait, *chaque année, pour la Pâque*, un autre sang. Mais le véritable Agneau pascal étant immortel, étant Dieu, pouvant se rendre présent partout avec son humanité unie à la Divinité, son sang peut tous les jours être offert de nouveau, devenir continuellement la nourriture des vrais Israélites, du nouveau peuple de Dieu. Je fais cette observation pour ceux qui voudraient chicaner, en disant que, comme les juifs, dans l'impossibilité de manger dans leur Pâque l'agneau primitif lui-même, étaient obligés de manger, tous les ans, d'autres agneaux, simples images de celui mangé par leurs pères; nous, catholiques, nous ne pouvons non plus recevoir dans la sainte communion l'Agneau de Dieu lui-même, mais seulement une image, un symbole de cet Agneau de Dieu. Il résulterait de ce raisonnement que nous ne recevons pas ce que, dans l'institution du sacrement, Jésus-Christ a donné à ses premiers disciples. Car, il est évident que si Jésus-Christ ne leur a donné que du pain et du vin, nous ne pouvons plus manger ni boire ce pain et ce vin donnés alors. Si donc nous partons de ce principe, toujours admis par tous les chrétiens, que nous recevons en communiant ce que Jésus-Christ a donné en instituant la communion, il faudra toujours dire que le Sauveur a donné quelque chose de susceptible d'être donné encore, c'est-à-dire son corps et son sang, soit en figure, soit en réalité. Les juifs, en célébrant la Pâque, mangeaient toujours un agneau réel, non pas l'image seule d'un agneau; et si on voulait tirer une conséquence rigoureuse du fait que c'était tous les ans un autre agneau, cette conséquence serait non pas que nous ne recevons qu'une image, mais que, dans chaque communion, nous recevons un autre corps et un nouveau sang de Jésus-Christ. Conclusion évidemment absurde!

plus de pain dans le Saint-Sacrement après la consécration, parlent néanmoins quelquefois du pain consacré, du pain eucharistique, etc. Les noms sont indifférents, quand on parle à des personnes versées dans la connaissance des choses dont il s'agit. C'est ainsi que saint Paul pouvait fort bien dire: *Ce pain*, puisqu'il s'adressait à des chrétiens connaissant déjà la Religion, et qu'il n'avait pas à craindre d'être mal entendu. Jésus-Christ, au contraire, en proclamant pour la première fois devant ses disciples la nature de l'Eucharistie, dut parler avec une rigoureuse exactitude, afin de prévenir tout mal entendu. C'est pourquoi, au lieu de désigner par le mot *pain* ce qu'il tenait entre ses doigts, il a dit : *Ceci est mon corps.*

Le Prot. Eh bien! je vous accorderai tout cela. Mais quoique vous puissiez justifier par l'Ecriture-Sainte la présence réelle, la transsubstantiation et le sacrifice de la messe, vous êtes, sur un point, en contradiction flagrante avec cette même Ecriture. Jésus-Christ, en donnant la coupe de l'Eucharistie, a dit expressément, *buvez-en tous*, et vous retranchez cette coupe à l'immense majorité des fidèles, privation d'autant plus inexcusable que, selon vous, on reçoit dans cette coupe le précieux sang répandu pour la rémission des péchés.

Le Cath. Vous vous flattez, j'en suis sûr, d'avoir soulevé une difficulté insoluble; pour moi, j'ai la ferme confiance qu'après avoir écouté mes raisons, vous verrez cette difficulté s'évanouir comme une ombre. Il est bien vrai que Jésus-Christ a institué la sainte communion sous les deux espèces, et qu'il a dit, dans l'Evangile selon saint Jean, que si nous ne mangeons sa chair et ne buvons son sang, nous n'aurons pas la vie en nous. Mais il s'est exprimé aussi, dans le même Evangéliste, et à plusieurs fois, de manière à faire entendre qu'il suffit de recevoir la seule espèce du pain. Rappelez-vous seulement ces paroles : *Je suis le pain de vie*, le *pain* descendu du ciel, si quelqu'un mange de de ce pain, il vivra éternellement; le pain que je donnerai, c'est ma chair, cette chair que je livrerai pour le salut du monde. Celui qui me mangera, vivra aussi par moi. Il résulte de ces paroles, ce que dit le simple bon sens, qu'il ne s'agit pas, dans la sainte communion, de recevoir séparément de la chair et du sang, mais Jésus-Christ lui-même; Jésus-Christ, non pas tel qu'il était sur la croix, quand son sang ruisselant de ses plaies s'est séparé de son corps, mais tel que, vainqueur de la mort, il est monté au ciel, plaçant la nature humaine unie à la nature divine, à la droite du Père Eternel.

Les deux espèces, le corps et le sang séparés, sont destinés à nous représenter vivement les souffrances de Jésus-Christ; mais leur vue sur

l'autel suffit pour remplir cet objet. Toutefois, l'Eglise, pendant les premiers siècles, a administré les deux espèces à tous les communiants. Il paraît que l'administration du calice, à un grand nombre de personnes, occasionna des accidents; le précieux sang du Dieu-Sauveur ayant été plusieurs fois répandu par terre, la piété chrétienne en fut alarmée, un cri d'épouvante, poussé d'abord par les pieux habitants des monastères, et répété par d'innombrables fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition, implora un changement de discipline qui pût prévenir le retour de semblables malheurs. L'Eglise, croyant devoir accéder à cette demande, établit, ou plutôt ne fit que ratifier, légaliser, universaliser l'usage déjà suivi spontanément en beaucoup d'endroits, de ne communier les *laïcs* que sous une seule espèce.

Plusieurs autres raisons militent en faveur de ce changement. Ainsi, par exemple, rien ne pourrait être plus fâcheux que si le défaut d'un objet matériel mettait des chrétiens dans l'impossibilité de recevoir la divine nourriture du Saint-Sacrement; or, cette impossibilité pourrait facilement arriver, si le vin était indispensable. Car, comme les catholiques communient bien plus souvent que les protestants, et que plusieurs communient même tous les jours, dans plusieurs pays on pourrait ne pas avoir assez de vin pour distribuer le Saint-Sacrement à tous ceux qui désireraient le recevoir. Aussi, pour obvier à ce grave inconvénient, la première confession protestante, celle d'Augsbourg, se bornait à demander le rétablissement du calice pour ceux qui préféreraient communier sous les deux espèces. A cette demande l'Eglise pourrait accéder comme elle accède à celle de la suppression du calice, et je crois qu'elle y accéderait volontiers, si une telle concession pouvait entraîner le retour de tant d'enfants qu'elle a perdus, et que, nouvelle Rachel, elle ne cesse de regretter, de rappeler avec toute la tendresse de la meilleure des mères. Au reste, et voici la réponse péremptoire à votre objection, nous croyons que l'Eglise est divinement assistée dans le gouvernement de la Chrétienté, dans l'interprétation de l'Ecriture-Sainte, et dans la distinction de ce qui peut se changer, se modifier, suivant la diversité des temps, des localités et des besoins. Avons-nous tort ou raison de reconnaître cette autorité? c'est une question que nous ne discuterons pas ici; mais, cette autorité une fois posée en principe, nous devons nécessairement témoigner à l'Eglise une confiance illimitée. Pour vous, qui ne reconnaissez que l'Ecriture-Sainte, comment auriez-vous le droit d'en abolir les prescriptions sous quelque prétexte que ce soit? et cependant, voyez la bizarrerie, il y a des protestants qui ont provoqué la suppres-

sion du calice, non point par une raison religieuse, mais sous le frivole prétexte qu'il répugne de boire dans la même coupe avec une foule de personnes différentes; et tous les protestants n'ont pas craint de supprimer un précepte formel de Jésus-Christ, précepte contenu dans ces paroles: *Si moi, qui suis votre Seigneur, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres; car, en vous donnant cet exemple, j'ai voulu que vous fissiez vous-mêmes ce que vous m'avez vu faire.* Qui vous a dit que ce précepte, si formel, ne regardait que les premiers disciples? Votre tête capricieuse seule vous l'a dit, votre tête que vous suivez aveuglément; tandis que vous ne voulez pas que nous, catholiques, nous suivions l'Eglise, appelée néanmoins dans l'Ecriture-Sainte la *base et la colonne de la vérité.*

Le Prot. Ne vous fâchez pas, je vous en prie. Au lieu d'objections, écoutez un aveu de la dernière franchise. J'ai voulu faire une expérience. J'ai commencé par lire l'institution de l'Eucharistie, parce que je prévoyais que notre entretien d'aujourd'hui roulerait sur cette matière, et cette lecture m'a merveilleusement réussi.

J'ai vu le divin Maître au milieu de ses disciples, comme un père de famille assis avec ses enfants autour de la table domestique; je l'ai vu bénir le pain et le calice, et les distribuer successivement à ses amis. Pour comparer, je suis ensuite allé voir une de vos *Messes.* Arrivé près de l'autel, j'y ai vu, à ma grande surprise, un prêtre, vêtu d'une manière étrange, monter à cet autel dont on avait allumé les cierges; je l'ai vu descendre et remonter, se tourner, se retourner, aller à droite et à gauche, ouvrir et rejoindre les mains, faire force génuflexions, force signes de croix; j'ai vu brûler de l'encens, enfin, j'ai entendu une musique religieuse. Or, je vous l'avouerai, je ne crois pas que tous les raisonnements du monde (et néanmoins parmi les vôtres il en est dont je me plais à reconnaître la solidité), je ne crois pas, dis-je, que tous les raisonnements du monde puissent jamais me persuader que Jésus-Christ, en faisant ce que j'ai *lu*, a institué ce que j'ai *vu.*

Le Cath. Je vous remercie de tout mon cœur de la sincérité de votre aveu. Vous convenez par-là que vous écoutez moins les raisons que les sens, et que vous ne jugez pas des choses par leur nature intime, par leur essence, mais par leurs formes et leurs apparences. C'est un seul instant, celui où le prêtre, organe du Pontife éternel selon l'ordre de Melchisédech, prononce les paroles de la consécration, c'est un seul instant, je le répète, qui accomplit tout ce que Jésus-Christ a institué à perpétuité par ces paroles: *Faites ceci en mémoire de moi.* Tout ce

que vous avez vu, tout ce que vous avez entendu de plus, fait partie des prières et des cérémonies de la messe. Ces prières et ces cérémonies, non instituées, il est vrai, par Jésus-Christ lui-même, l'ont été, dès la plus haute antiquité, par l'Eglise catholique qui, je pense, en avait le droit, tout aussi bien que vos consistoires, lorsqu'ils ont établi leurs diverses liturgies pour la célébration de la Cène.

Puisque vous me dites ce que vous avez vu dans une Eglise catholique, je vous ferai part, en retour, de ce que j'ai vu dans les différents temples protestants que j'ai visités dans le cours de mes voyages. J'ai vu dans les uns de simples tables, dans les autres, des autels avec la croix; j'ai vu de vos coreligionnaires communier avec des hosties carrées, d'autres, avec des hosties rondes, d'autres enfin avec du pain ordinaire; je les ai vus communier tantôt à genoux, tantôt debout, tantôt assis; j'ai vu les uns aller à la table sainte, les autres attendre qu'on leur apportât la communion à leurs places; j'ai vu des ministres en robes d'avocat, d'autres en frac, en pantalons et en bottes; et, ce qui est plus singulier, j'ai vu les uns administrer le sacrement en robe *blanche*, à la manière des anglicans, tandis que les autres l'administraient en robe *noire*. Ma surprise, je vous l'assure, n'a pas été moindre que la vôtre à l'aspect des vêtements de nos prêtres et des cérémonies de la messe.

Comme la foi, tout-à-fait immuable quant à la substance, n'a pas laissé de recevoir des développement successifs, de même le culte qui est aussi lui, immuable quant à la substance, puisqu'il est basé sur une foi immuable, a subi diverses modifications. Dans les premiers temps, on baptisait en plongeant trois fois les adultes dans une rivière; aujourd'hui l'on baptise en répandant quelques gouttes d'eau sur le front des enfants chrétiens nouveau-nés. Jésus-Christ, en instituant le sacrement de l'autel, n'a rien décidé sur le mode de le célébrer. On a pu conserver les formes primitives, tant que les chrétiens se sont réunis dans un appartement, et n'ont formé qu'une grande famille. Il ne faut pas confondre l'époque où le Christianisme travaillait à s'établir sur la terre avec celle où il était déjà devenu la Religion d'une partie considérable de ce qu'on appelait alors le monde. Après la destruction du temple de Jérusalem, après la séparation entière et définitive du Christianisme d'avec le judaïsme, après que de magnifiques temples païens eurent été convertis en Eglises chrétiennes, et que l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique, tous les beaux-arts, en un mot, se furent empressés de contribuer à la gloire du Dieu présent sur nos autels, il était bien

naturel que le culte devînt et plus imposant, et plus compliqué. Le portrait laissé par un père tendre à ses enfants, ne leur est pas moins cher, parce qu'à mesure qu'ils en ont les moyens, ils l'entourent d'un cadre plus riche et plus brillant. Or, les cérémonies de la messe ne sont autre chose que le cadre à la fois riche et touchant, dont notre amour et notre profond respect entourent, ce qui vaut infiniment mieux qu'un portrait, la présence réelle et adorable de notre Dieu. Mais qu'ai-je besoin de vous faire l'éloge de ces cérémonies, puisque les protestants y reviennent graduellement? Mille et mille voix en Allemagne, ont demandé un culte moins sec et plus semblable à celui des catholiques, et le roi actuel de *Prusse* a, depuis plusieurs années, établi pour la communion, dans les Eglises de son royaume, une liturgie entièrement calquée sur le rituel de la messe. Après tout, si vous trouvez nos cérémonies étranges, je ne dois pas trop m'en étonner; vous n'en comprenez ni le sens ni la signification. Donnez-vous la peine de vous en instruire, et vous en parlerez tout autrement.

Le Prot. Il me semble que vous ne vous souciez pas beaucoup qu'on les connaisse, puisque les prières qui les accompagnent, et qui pourraient sans doute les faire connaître, sont récitées en *latin*. Voilà ce dont je ne comprends pas non plus la raison.

Le Cath. Ceci est un point de discipline sur lequel il sera facile de nous accorder. Dieu avait révélé l'Ancien Testament dans la langue hébraïque, qui devint ainsi la langue sacrée, la langue religieuse des juifs. Elle continua à l'être, lors même qu'après la captivité de Babylone, un autre idiome, le Syro-Chaldéen, l'eut remplacée pour tous les autres usages, et qu'elle fut devenue une langue morte dans toute la force du terme. Quelque chose de semblable est arrivé dans l'Eglise catholique romaine. Tout le monde entendait le latin à l'époque où le Christianisme pénétra dans les provinces occidentales de l'empire romain. Il était donc naturel alors de célébrer les offices en latin. Lorsque ensuite, après l'invasion des barbares du nord, il se forma de nouveaux idiomes qui n'étaient encore qu'autant de corruptions de l'ancien langage, et attendaient leur culture d'une époque beaucoup plus rapprochée de nos temps, on crut devoir conserver la langue ancienne pour l'usage de la Religion. Cette conservation s'explique d'autant plus facilement que le latin continuait à être la langue des savants et des hommes civilisés, et qu'elle était la seule adoptée généralement pour la rédaction des ouvrages d'esprit Quand, plus tard, les réformateurs, traduisant et interprétant la Bible dans les langues modernes, s'en firent une arme contre l'Eglise catholique, ce n'était sans doute pas pour celle-ci un motif de les introduire dans le

service divin. Amie de l'unité en tout, l'Eglise romaine conserva l'ancienne langue avec l'ancienne foi. Les sermons et les catéchismes se firent, comme de juste, dans les langues modernes, mais on continua à célébrer les offices en latin. Par là fut évité un grand inconvénient auquel les protestants n'ont point échappé. Le peuple n'aime point qu'on change souvent les liturgies; il veut entendre, dans ses vieux jours, celle qu'il a entendu réciter dans sa jeunesse, et cependant il faudrait les changer continuellement, puisque les langues modernes elles-mêmes n'ont jamais cessé de changer. Une foule d'expressions qui autrefois employées par tout le monde, ne renfermaient rien de choquant, sont devenues, par le laps du temps, tout-à-fait triviales et ridicules. Les vieux psautiers français qu'on chante encore dans beaucoup de temples protestants, peuvent vous offrir mille exemples de ce que je viens d'avancer. D'ailleurs, le catholique n'a pas besoin de comprendre le latin pour connaître tout ce qui se fait et se dit à l'autel, il suffit qu'il se procure un des nombreux livres de piété où toutes les cérémonies de la messe sont expliquées, et toutes les prières latines traduites dans les langues vivantes. Un catholique entrant, loin de son pays, dans une Eglise catholique, y entendra peut-être des paroles qu'il ne comprend pas, ce qui lui arriverait également s'il visitait un temple protestant dans une contrée où l'on parle une autre langue; mais il y verra les mêmes cérémonies qu'il avait vues chez lui, et il y entendra les mêmes sons qui avaient frappé ses oreilles dès son enfance dans le sanctuaire de son lieu natal, et qui s'étaient en quelque sorte confondus dans son âme avec les premières impressions religieuses qu'il avait reçues.

Avez-vous encore quelques objections à me faire?

Le Prot. Non, je vous donne cause gagnée quant à votre doctrine sur le sacrement de l'autel. Il s'agit de savoir si vous avez également raison sur les autres points.

Le Cath. Prenez la peine de réfléchir un instant sur la haute importance du dogme dont nous venons de parler, et vous comprendrez aussitôt que nous devons être tout aussi fondés sur les autres points essentiels de notre Religion. Si vous convenez que Jésus-Christ est corporellement présent sur nos autels, pouvez-vous vous imaginer qu'il puisse être entouré d'erreurs? D'ailleurs, si les catholiques erraient sur d'autres dogmes, tandis que les protestants errent si gravement dans leur manière d'entendre l'Eucharistie, il en résulterait que l'erreur serait partout, et que nulle part, dans l'Eglise de Jésus-Christ, la vérité qu'il a apportée du ciel ne se touverait complète et sans mélange.

Le Prot. Que voyez-vous donc de si extraordinaire en cela? Puisque

; hommes sont faillibles, nécessairement il se rencontre, dans es croyances humaines, un mélange d'erreur et de vérité.

Cath. Cela peut se rencontrer dans toutes les croyances *es;* mais s'il existe une Religion qui, loin d'être une simple ;e humaine, soit une révélation divine, vous concevez qu'il doit ter une aussi qui ne soit pas un mélange d'erreur et de vérité.

rot. Je ne dis nullement que la révélation de Dieu est un mélange r et de vérité. Je pense seulement que cette vérité divine n'est art professée par les hommes, sans un mélange d'erreur qui vient t non de Dieu.

'ath. Et voilà encore ce que je ne puis vous accorder. Jésus-ı apporté sa Religion du ciel, pour qu'il puisse se trouver sur la ne société d'hommes en état de connaître et de professer la Ces hommes, composant l'Eglise fondée par le divin Rédempteur, t être plus ou moins nombreux, suivant les diverses époques et 'rentes circonstances, mais ils ne doivent jamais manquer entière-l'Eglise qui professe la vérité, c'est-à-dire une Religion sans (la vérité avec un mélange d'erreur n'étant plus la vérité), ne nais disparaître entièrement de la terre, autrement l'enfer, qui pas prévaloir contre l'Eglise de Jésus-Christ, aurait prévalu elle.

Cinquième Entretien.

Des autres Croyances et Pratiques religieuses des Catholiques.

—

Le Cath. Notre dernier entretien ayant entièrement roulé sur le sacrement de l'autel, je vais aujourd'hui vous parler des autres points de controverse. Je ne m'arrêterai pas au baptême, parce qu'il ne diffère du vôtre que par quelques cérémonies touchantes qui l'entourent chez nous, et qui signifient *toutes* la vie nouvelle et sainte à laquelle nous sommes appelés en entrant dans l'Eglise de Jésus-Christ (1).

Le Prot. Permettez-moi deux observations sur ce que vous venez de dire. Votre baptême n'est pas du tout le nôtre, car nous ne prétendons pas, nous, exclure du ciel les enfants morts avant la réception de ce sacrement. Je serais curieux, je vous l'avoue, d'apprendre de vous, qui prétendez que toutes les doctrines catholiques sont éminemment consolantes, quelle consolation peut procurer votre opinion sur l'absolue nécessité du baptême, par exemple, *aux mères*.

(1) Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ *guérit la surdité physique par une mixtion de salive et de poussière*, de même cette mixtion employée dans le baptême, signifie le fait surnaturel qui ouvre les organes intérieurs aux mystères du royaume de Dieu. Le *cierge allumé* signifie la lumière d'en haut, qui dissipe, dans l'esprit du néophyte, les ténèbres du péché, et y substitue une clarté céleste; *le sel* marque la sagesse qui délivre de l'insipidité du monde; l'*onction*, la dignité sacerdotale du chrétien admis dans le sanctuaire, et à la communion la plus intime avec Dieu par Jésus-Christ; la robe blanche enfin, le recouvrement, par le sang du second Adam, de l'innocence perdue par le premier, etc.

Die Symbolic, par *Moehler*, p. 214.

Le Cath. Tous les chrétiens, les protestants aussi bien que nous, et les professions de foi de vos Eglises l'attestent, tous les chrétiens, dis-je, ont conclu la nécessité du baptême pour le salut, de ces paroles de Jésus-Christ : *En vérité, en vérité, je vous le dis : Si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux.* La difficulté que vous élevez ne regarde donc pas la Religion catholique en particulier, mais le Christianisme en général (1).

Ainsi, je n'ai pas besoin de répondre à cette difficulté, puisque je vous suppose chrétien. Ceux qui ne sont pas chrétiens, ne savent absolument rien de cette vie éternelle, de cette gloire ineffable que le Christianisme nous promet ; ils espèrent, à la vérité, des récompenses futures pour la vertu, mais je vous le demande, qu'ont-ils à espérer pour leurs enfants, qui n'ont encore pu acquérir aucun titre à ces récompenses? Une mère qui ne connaîtrait que la Religion naturelle, ne sera donc pas plus riche en espérance qu'une mère chrétienne qui a eu le malheur de perdre un enfant avant qu'il ait pu être baptisé? La Religion lui permet d'espérer pour son enfant, tout ce qu'on peut attendre de la justice et de la bonté de Dieu, et elle ne l'oblige qu'à croire une seule chose, c'est que son enfant ne peut jouir de ce bonheur *tout spécial* que le Christianisme promet exclusivement aux âmes régénérées par le baptême, bonheur, par conséquent, dont son enfant ne sentira peut-être pas même la privation, puisqu'il n'en aura jamais eu connaissance. D'ailleurs, d'après le principe dont on veut ici se prévaloir contre la doctrine chrétienne, il faudrait aussi rejeter les peines de l'enfer, pour ne pas désoler les mères qui ont le malheur d'avoir des enfants scélérats, impies et impénitents. Ajoutez à cela qu'il n'arrivera pas à une mère vraiment chrétienne, de perdre un enfant avant le baptême, et que lorsqu'on examine si la doctrine de l'absolue nécessité du baptême pour entrer dans le royaume des cieux, est consolante ou non pour les mères chrétiennes, il ne faut pas se décider par quelques exceptions, mais par l'immense majorité de ces mères pour les-

(1) Voici l'article IX de la confession d'Augsbourg : « Touchant le baptême, on « enseigne qu'il est nécessaire au salut... On condamne les anabaptistes qui rejettent « le baptême des enfants, et affirment que les enfants peuvent être sauvés sans le « baptême. »

Écoutons maintenant la confession Helvétique, cap. XX, p. 71 : « Nous naissons « *tous* dans l'impureté et sommes enfants de la colère. Dieu cependant, qui est riche « en miséricorde, nous purifie des péchés par le sang de son Fils, il nous adopte en « lui, etc. Tout cela nous est scellé, garanti par le baptême ; car nous y sommes « régénérés, purifiés et renouvelés par l'Esprit-Saint. »

quelles le baptême de leurs enfants est un gage certain, une délicieuse assurance que ces objets de leur tendresse, enlevés peu après leur naissance, ont été reçus dès l'instant de leur mort, dans la félicité éternelle des Anges et des bienheureux. Le baptême des enfants ne sera plus raisonnable, et les mères chrétiennes perdront l'infinie consolation qu'il leur donne, si l'on ne veut pas admettre qu'il est nécessaire aux enfants, et leur ouvre les portes du ciel. L'exclusion du ciel des enfants non baptisés, et l'entrée immédiate dans le ciel de tous les enfants baptisés reposent *également* et *uniquement* sur l'autorité divine de la Religion chrétienne. Si nous rejetons l'une, parce qu'elle nous afflige, nous ne pourrons le faire qu'aux dépens de la certitude de l'autre, qui est si consolante. Si la Religion s'est trompée sur l'une, elle pourra aussi bien s'être trompée sur l'autre, tout deviendra incertain; nous serons réduits à des espérances sans fondement et à de vaines conjectures, qui ne sauraient donner à aucune mère cette consolation solide, que toutes les mères chrétiennes trouvent dans la certitude de la foi.

Le Prot. Vous vous êtes assez bien tiré d'affaire, et je n'insisterai pas sur ce point, attendu que la difficulté que j'ai élevée tient à une autre plus générale, et dont vous aurez à me rendre compte. Remarquez bien ceci qui est plus grave : Pourquoi rebaptisez-vous les protestants qui se font catholiques, si, comme vous venez de le dire, votre baptême ne diffère pas essentiellement du nôtre ?

Le Cath. Le baptême, tel qu'il s'est pratiqué jusqu'à nos jours dans la plupart des communions chrétiennes, remplit toutes les conditions nécessaires pour la validité de ce sacrement. Les protestants comme les catholiques, alors même qu'ils chancellent dans la foi sur sa nécessité, ont, virtuellement du moins, l'intention de faire en baptisant, ce que Jésus-Christ a voulu instituer pour le bien de son Eglise. Ils versent par trois fois de l'eau naturelle sur la tête de l'enfant, en prononçant ces paroles : *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Toutefois, il y a de nos jours beaucoup de ministres qui parlent de ce saint sacrement avec tant de légèreté, que quelques âmes peuvent douter si, dans leur baptême, on a observé toutes les conditions essentielles et prescrites par les liturgies mêmes de vos Eglises. Si de telles personnes demandent, en conséquence de ce doute, à être baptisées de nouveau *sous condition*, c'est-à-dire pour le cas d'invalidité de leur premier baptême, pourquoi l'Eglise catholique leur refuserait-elle cette consolation ? Quoi qu'il en soit, je connais moi-même nombre de protestants qui n'ont pas été rebaptisés à leur retour au Catholicisme; et un tel baptême est si peu de précepte, que l'Eglise, dès les premiers

siècles, s'est prononcée formellement contre le nouveau baptême des hérétiques qui rentraient dans son sein maternel.

Le Prot. C'est fort heureux assurément! Car, si l'usage de rebaptiser vos prosélytes devenait général, nous autres protestants nous en tirerions la conséquence que vous ne voulez plus nous regarder comme chrétiens; et, certes, cette idée ne contribuerait pas au rapprochement des esprits. Mais, poursuivez.

Le Cath. Je poursuivrai, après vous avoir fait observer que la maxime de l'Eglise est: *Remplis ton devoir, et advienne ce qui voudra.* L'Eglise saura, au besoin, arrêter un zèle indiscret, mais jamais elle ne fera des concessions aux dépens de ses principes. Je vais vous parler actuellement d'un sacrement rejeté par une grande partie du moins des Eglises protestantes: c'est la *Confirmation.* L'enfant chrétien acquiert par le baptême cette pureté précieuse qui ouvre les portes du paradis, et son salut est assuré tant que l'ignorance du bien et du mal le préserve du péché actuel. Mais dès que sa raison suffisamment développée, le rend capable de choisir avec connaissance de cause entre le bien et le mal, il peut, en préférant le mal, se refermer les portes du ciel que le baptême lui avait si heureusement ouvertes. A cette époque critique, l'Eglise, en bonne mère, vient au secours de son cher enfant; elle l'arme, elle le fortifie contre le combat qui va commencer. L'évêque lui impose les mains, et fait sur son front une onction sainte, afin de lui communiquer les grâces plus abondantes du Saint-Esprit, grâces dont il a besoin pour conserver le trésor d'innocence qu'il possède encore. Nous voyons dans l'Ecriture-Sainte que les Apôtres, informés que Philippe avait converti et baptisé plusieurs habitants de Samarie, envoyèrent saint Pierre et saint Paul pour les confirmer, pour leur imposer les mains, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Ce texte prouve très-clairement l'origine apostolique de la *Confirmation.*

Le Prot. Je ne vous demanderai pas d'autres preuves, parce que je sais qu'une grande communion protestante, l'Eglise anglicane, a toujours retenu la Confirmation, l'imposition des mains par l'évêque. Seulement elle ne l'appelle pas un Sacrement, et n'emploie pas l'onction.

Le Cath. Nous appelons l'imposition des mains par l'évêque un *sacrement,* parce qu'elle est le signe visible de la grâce invisible qu'elle communique, et parce qu'elle a été instituée par Jésus-Christ. Tout ce que les Apôtres faisaient, ils l'avaient appris de leur divin Maître. La Confirmation donnée par les Apôtres, en imposant les mains, est un dogme expressément reconnu par les évêques protestants de l'Angleterre,

qui prient, immédiatement après avoir confirmé, *pour vos serviteurs ici présents*, auxquels nous avons imposé les mains, *d'après l'exemple de vos saints Apôtres*. Quant à l'onction, elle est aussi ancienne que l'Eglise chrétienne, et saint Paul, dans sa seconde épître aux Corinthiens, chap. 1, ℣. 21, parle d'eux comme ayant été confirmés et *oints*. Ce que Dieu fait *intérieurement* est annoncé par ce que l'Eglise fait *extérieurement*, comme lorsque l'Ecriture dit de ceux qui avaient été baptisés : *Dieu les a lavés de leurs péchés.*

Le Prot. Quant à moi, je le répète, je recevrais sans aucune peine votre confirmation.

Le Cath. Je passe donc à un autre *Sacrement* que vous ne recevriez pas sans un peu de peine : c'est la *Pénitence*. Vous aussi, sans doute, vous croyez que le pécheur doit faire pénitence; mais il vous paraît suffisant de se repentir intérieurement des péchés commis, de réparer les torts qu'on a faits, de former de bonnes résolutions pour l'avenir, et de recourir avec pleine confiance à la rédemption de Jésus-Christ; mais à tout cela les catholiques ajoutent la *Confession*.

Le Prot. Et nous aussi, voyez-vous, nous pratiquons la confession, nous nous confessons à Dieu.

Le Cath. Voici exactement ce que vous faites: Le ministre, au commencement du service divin, prononce au nom de tous les assistants, une formule par laquelle tous se reconnaissent pécheurs. Mais d'abord, cette confession ne paraît pas chose fort essentielle à beaucoup de protestants de nos jours, puisqu'ils n'arrivent au temple que pendant le chant des psaumes, chant qui succède à cette cérémonie froide et stérile dans laquelle ils ne paraissent voir qu'une espèce de prélude au sermon qui fait *à lui seul* tous les frais de votre culte. Ensuite cette formule par laquelle vous débutez, peut bien se comparer à celle que nous appelons le *Confiteor*, et que le prêtre et les fidèles récitent au commencement de la messe; mais elle ne doit pas être confondue avec la confession que nous faisons dans le sacrement de Pénitence. Autre chose est de reconnaître d'une manière générale et vague, de concert avec toute une assemblée, qu'on est pécheur, et autre chose encore de révéler, par un aveu sincère et complet, tous les péchés dont on s'est rendu personnellement coupable. Je crois que c'est de cette dernière espèce de confession que l'Ecriture-Sainte veut parler, lorsqu'elle dit, dans le livre des Proverbes : « *Celui qui cache ses péchés ne prospèrera pas ; mais celui qui les confesse et les abandonne, obtiendra miséricorde.* » Confesser ses péchés, ne pas les cacher à Dieu, ne constitue pas un grand mérite, puisqu'il faudrait être insensé pour

supposer seulement la possibilité de les dérober à la connaissance de celui qui sait tout, qui lit au fond de nos cœurs; mais ne pas les cacher lorsqu'on pourrait le faire, comme, par exemple, le catholique pourrait les cacher à son confesseur, voilà ce qui a du mérite; voilà le triomphe de l'humilité, vertu touchante et sublime, à laquelle l'Evangile attache un si grand prix. La confession des péchés aux prêtres était prescrite dans l'Ancien Testament. Moïse, après avoir énuméré, dans le Lévitique, les péchés et les divers sacrifices destinés à les expier, ajoute : « *Quand donc quelqu'un sera coupable de l'un de ces points, il confessera en quoi il aura péché, et il apportera la victime de son péché au sacrificateur.* » Lorsque saint Jean-Baptiste prêchait, sur les bords du Jourdain, le baptême de la pénitence pour la rémission des péchés, ceux qui demandaient au saint précurseur ce baptême préparatoire, débutaient par la confession de leurs péchés. Saint Jacques engage les premiers chrétiens à confesser leurs fautes, les uns aux autres; et, bien qu'il s'exprime de cette manière générale, il est très-présumable qu'il a voulu parler d'une confession faite aux prêtres, puisqu'il parle des prêtres dans les versets qui précèdent immédiatement.

Si l'Apôtre n'eût voulu parler que des aveux que nous devons faire, par motif de réconciliation, à ceux de nos semblables que nous avons offensés, il est probable qu'il eût ajouté : Et demandez-vous pardon les uns aux autres; au lieu de dire : *Et priez les uns pour les autres.* Dans les Actes des Apôtres, chap. XIX, ℣. 13, il est dit de plusieurs chrétiens nouvellement convertis, qu'ils étaient venus chez les disciples du Seigneur, confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait. Comment pourrait-on dire, après tout cela, que la pratique de la confession est contraire à l'Ecriture-Sainte ?

Le Prot. Je ne dis rien de semblable; mais je crois que les textes cités établissent seulement une certaine présomption favorable à votre doctrine. On y chercherait en vain, quoique vous en disiez, un précepte formel obligeant tous les chrétiens de se confesser aux prêtres.

Le Cath. Ce précepte et cette obligation résultent évidemment des paroles de Jésus-Christ, rapportées par saint Jean : « *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* » Nous en tirons cette conséquence : que nous devons soumettre nos péchés aux prêtres, successeurs des Apôtres et héritiers de leur ministère, afin qu'ils puissent, avec connaissance de cause, nous les remettre ou nous les retenir.

Le Prot. J'ai plus d'une réflexion à opposer à ce que vous venez de

dire. Et d'abord, comment prouvez-vous que le pouvoir de remettre les péchés, accordé aux Apôtres, appartient maintenant à vos prêtres?

Le Cath. Et vous, comment prouvez-vous que le pouvoir et la mission de prêcher l'Evangile, donnés par Jésus-Christ aux Apôtres, appartiennent aussi à vos ministres? L'une et l'autre preuve ne peut résulter que de ce principe : que Jésus-Christ, en instituant le ministère apostolique, a voulu fonder une institution qui devait se perpétuer avec l'Eglise même pour laquelle il la faisait.

Le Prot. Mais les Apôtres remettaient ou retenaient les péchés, seulement en recevant les uns par le baptême dans l'Eglise de Jésus-Christ, et en refusant d'admettre les autres, qui n'y apportaient pas les dispositions convenables. Vos prêtres, au contraire, veulent remettre ou retenir les péchés à ceux qui sont déjà reçus dans l'Eglise par le saint baptême.

Le Cath. Les Apôtres prêchaient de même l'Evangile à ceux qui l'ignoraient entièrement, c'est-à-dire aux juifs et aux païens; vos ministres, au contraire, le prêchent à des chrétiens qui le connaissent depuis leur enfance. Dans l'un et l'autre cas, le ministère de la parole a subi les modifications nécessitées par les besoins des temps. On prêcha plus tard aux chrétiens, non pour leur donner une première connaissance de l'Evangile, mais pour les empêcher d'en oublier les grandes vérités, pour les développer, pour les appliquer selon les exigences de chaque époque; enfin pour en déduire des règles de conduite, des encouragements à la vertu, et des motifs de consolation. Et de même, si ceux qui sont déjà baptisés, n'ont plus besoin d'ouvrir leur conscience à des juges, pour que ceux-ci décident s'ils ont les dispositions requises pour recevoir le sacrement du baptême, le ministère de ces mêmes juges ne devient-il pas nécessaire aux chrétiens, lorsqu'il s'agit de prononcer sur leur admission à un autre sacrement, celui de l'Eucharistie? Les juifs et les païens avaient besoin d'obtenir la grâce du baptême; les chrétiens qui perdent cette grâce par des péchés graves, ont besoin de la recouvrer par un moyen destiné à produire cet effet, et ce moyen, c'est la pénitence dont la confession fait partie.

Le Prot. Et pourquoi doit-elle en faire partie? Je veux bien qu'il appartienne aux ministres de Jésus-Christ de nous accorder ou de nous refuser le pardon de nos péchés; je veux bien aussi que nous soyons tenus de leur dire ce qu'ils doivent savoir pour remplir cette auguste mission avec connaissance de cause; mais je n'admets pas la conséquence que vous en tirez pour la nécessité de la confession. Qu'importe que les prêtres sachent que nous ayons commis tels ou tels péchés? Le pardon

ne dépend pas de cela, mais d'un vrai repentir de toutes les fautes que nous avons commises, mais d'une sincère et ferme résolution de n'y plus retomber à l'avenir. Voilà les choses dont ces juges doivent s'enquérir, et non pas des menus détails de notre conduite! J'irai plus loin encore. Si le pardon des péchés dépend réellement d'un vrai repentir et d'un ferme propos, comme personne ne peut savoir mieux que nous-mêmes si nous avons ou non ces dispositions, mieux que personne aussi nous pouvons juger nous-mêmes. Si notre conscience nous absout, nous pouvons nous passer de l'absolution d'un prêtre, et si notre conscience nous condamne, l'absolution d'un prêtre ne saurait pas nous consoler.

Le Cath. Je vais tâcher de répondre à vos objections. Le pardon des péchés dépend, dites-vous, d'un vrai repentir et d'un ferme propos; soit. Mais la confession est précisément le moyen le plus efficace pour faire naître ces dispositions salutaires, et si elles sont déjà dans le cœur, la confession est encore le moyen le plus propre à les développer, à les fortifier, à les redoubler. Et d'abord, quand serons-nous plus portés au repentir, que lorsque nous examinerons notre conscience sérieusement et exactement, en nous rappelant, les uns après les autres, les péchés que nous aurons commis, leur nombre, et toutes les circonstances qui nous rendent plus ou moins coupables. Cet examen de conscience dont vous reconnaissez la nécessité, qui le fera mieux? du protestant habitué seulement, pour recevoir les symboles de la rédemption, a répéter après son ministre, qu'il a beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions; ou du catholique obligé, pour obtenir l'absolution de son confesseur, à lui exposer en détail quelles sont ces mauvaises pensées, ces mauvaises paroles et ces mauvaises actions dont il a chargé sa conscience? Croyez-vous que les mouvements salutaires, provoqués par un tel examen de conscience dans l'âme d'un catholique, n'aillent pas toujours croissant, lorsque ensuite humblement agenouillé devant le prêtre, il se sent en quelque sorte traduit devant le tribunal de Dieu; lorsque, rougissant de honte, il articule ses pénibles aveux; lorsqu'une voix paternelle lui représente l'énormité de ses fautes, les grands motifs qui auraient dû l'en garantir, la justice et la miséricorde du Dieu qu'il a offensé; lorsque enfin le ministre de la réconciliation lui adresse ces paroles touchantes de Jésus-Christ : Allez, mon fils, vos péchés vous sont remis; allez, et vivez pour la reconnaissance? Si l'on veut un bien, on doit vouloir aussi les moyens qui y conduisent. Si vous voulez le *repentir*, vous ne pouvez pas rejeter la confession qui y dispose si puissamment.

Vous avez ensuite insinué que vous pouvez vous juger vous-même mieux que ne le pourrait un prêtre, parce que, selon vous, un prêtre ne peut jamais vous connaître aussi bien que vous vous connaissez vous-même. — Mais d'abord, pour vous bien confesser, il faudra que vous disiez au prêtre à qui vous donnerez votre confiance, tout, absolument tout ce que vous savez de vous-même; conséquemment, après la confession, il vous connaîtra aussi bien que vous vous connaissez vous-même. On peut dire néanmoins que vous-même, après l'aveu de toutes vos fautes, vous vous connaîtrez encore mieux qu'auparavant; d'abord, parce qu'en parlant d'une chose à un autre homme, on la connaît beaucoup mieux que lorsqu'elle n'était qu'un sentiment confus; en second lieu, parce que les questions et les instructions du confesseur répandent dans l'esprit du pénitent une lumière qui n'y avait jamais brillé. Bien plus, il arrive mille fois que le confesseur connaît le pénitent, après l'avoir entendu, beaucoup mieux que celui-ci ne se connaît lui-même. Tel, par exemple, se croit pénétré d'un vrai repentir; mais le confesseur sait qu'il ne l'a pas ce repentir, après avoir vu qu'il se confesse avec froideur et indifférence, qu'il veut moins s'accuser que s'excuser; qu'il ne veut pas écouter ce qu'on lui dit, ni s'abstenir de ce qu'on lui défend, ni faire ce qu'on lui prescrit, ni se soumettre à ce qu'on lui impose. D'où il suit que ceux qui, après s'être bien confessés à un prêtre instruit, sage et pieux, en reçoivent l'absolution, sont beaucoup plus sûrs de leur réconciliation avec Dieu, que ces autres qui ne sont absous que par leur conscience, peut-être mal consultée ou peu éclairée.

Après avoir suffisamment établi le principal objet de la confession, qui consiste à éclairer ceux qui ont reçu de Jésus-Christ la mission de remettre ou de retenir les péchés, je vais vous parler encore de quelques autres buts très-utiles qu'elle remplit également très-bien. Vous avez nommé parmi les conditions du pardon que nous demandons à Dieu, un ferme propos, une solide résolution; mais le propos ne mérite d'être appelé ferme, et la résolution solide, que lorsqu'ils ont pour résultat une vie plus chrétienne. Or, la confession est un secours puissant pour rendre la vie du pénitent plus chrétienne, parce qu'un habile confesseur nous indique non-seulement les meilleurs moyens d'y parvenir, mais en nous rappelant fréquemment auprès de lui, il nous conduit pas à pas, du mal au bien, du bien au mieux, jusqu'à ce que nous ayons triomphé de tous les obstacles. Enfin, il arrive mille fois qu'un secret qui nous pèse, nous fait éprouver le besoin d'un ami discret; un embarras, un doute qui nous travaille, celui d'un ami

éclairé; eh bien! le catholique, dans de si pénibles circonstances, n'est jamais sans ressource. Il trouve toujours, dans son confesseur, un ami dont il n'a pas à craindre la plus légère indiscrétion, un conseiller dont les lumières inspirent la confiance, puisqu'il éclaire toutes les questions du flambeau de l'éternelle vérité, et qu'il les envisage toutes dans leurs rapport avec le salut éternel. Jésus-Christ et ses Apôtres ont prêché l'Evangile devant de grandes réunions d'hommes; mais souvent nous les voyons accueillir des individus qui venaient les consulter sur les intérêts de leurs âmes. Ils n'étaient pas seulement prédicateurs, comme les ministres protestants le sont de nos jours surtout, ils savaient de plus combiner avec la prédication un ministère, ressemblant beaucoup à celui que le prêtre catholique remplit dans le tribunal de la pénitence.

Le Prot. Je conviens, d'après votre exposé, que la confession peut exercer l'influence la plus salutaire pour la consolation et le salut des âmes; je vous accorderai même qu'il est fort utile de soumettre l'état de sa conscience à un ministre éclairé de la Religion, afin que, juge impartial, il puisse décider si nous sommes dans les dispositions requises pour la réconciliation du pécheur avec Dieu. Mais ce qui empêchera l'adoption de votre sacrement par le protestantisme, c'est que nous prétendons, nous, que le pardon des péchés ne peut dépendre, en dernière analyse, que des dispositions mêmes des pécheurs, et nullement de l'absolution du prêtre, comme vous paraissez le croire.

Le Cath. Je prends bien vite acte de votre aveu de l'influence salutaire et de la grande utilité de la confession, et je vous demanderai: où croyez-vous que soit le vrai Christianisme? Le trouvez-vous dans les communions protestantes qui ont proscrit ce que vous venez de déclarer une pratique éminemment utile et salutaire, ou bien dans l'Eglise catholique, qui l'a toujours maintenue et cultivée? Quant à son adoption par le protestantisme, elle est impossible; non-seulement tous les essais qu'on a faits à cet égard ont été infructueux; mais vos principes sont tellement antipathiques avec la confession, que même dans les Eglises protestantes, où une espèce de confession particulière se pratiquait dans les premiers temps, elle a été formellement abolie, ou est tombée en désuétude. Enfin, quant à la question de savoir si la rémission des péchés dépend définitivement des bonnes dispositions du pénitent ou de l'absolution du prêtre, voici ma réponse: Dieu à qui seul, de l'aveu de tous les vrais chrétiens, il appartient de fixer les conditions auxquelles il veut nous accorder le pardon de nos péchés, n'a pas jugé à propos de faire dépendre cette rémission uniquement de notre repentir, de nos bonnes dispositions, mais aussi de l'application, qui nous est faite par

l'absolution du prêtre, des mérites de la rédemption. Si nous refusons de recourir avec foi à ces moyens surnaturels, toutes les autres dispositions seront insuffisantes pour notre réconciliation avec Dieu. Si, d'un autre côté, nous voulons recourir à l'application des mérites de Jésus-Christ dans le sacrement de pénitence, sans y apporter un vrai repentir et un ferme propos de réformer notre vie, les mérites infinis du Sauveur et l'absolution du prêtre ne nous serviront de rien.

Le Prot. Vous n'attribuez donc pas à l'absolution donnée par le prêtre un pouvoir magique et indépendant des dispositions du pénitent ?

Le Cath. Aucun catholique éclairé ne soutiendra une erreur aussi monstrueuse. Jésus-Christ a dit, il est vrai, sans restriction : *Les péchés seront remis à tous ceux à qui vous les remettrez ;* mais il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'il ait voulu établir l'arbitraire. S'il a fondé un pouvoir, il en a aussi réglé l'usage, et cette règle, aussi conforme à la sainteté qu'à la miséricorde, lie également les confesseurs et les pénitents.

Le Prot. J'ai encore une autre question à vous adresser sur votre sacrement de pénitence. J'ai lu, dans un de vos catéchismes, qu'il se compose de trois parties, de la contrition (le repentir), de la confession et de la satisfaction. Qu'entendez-vous par cette dernière?

Le Cath. Je tâcherai de m'expliquer sur ce point avec d'autant plus d'exactitude, que ces explications serviront en même temps à éclaircir d'autres parties de la doctrine catholique.

Toutes les communions chrétiennes étaient autrefois d'accord sur deux points : 1° que tous ceux qui meurent dans l'impénitence finale, ont encouru la damnation éternelle ; et 2° que tous ceux qui croient et se convertissent sincèrement à Dieu, ne fût-ce qu'à l'article de la mort, sont préservés des supplices éternels et héritiers du royaume des cieux, en vertu de la rédemption opérée par Jésus-Christ.

Le Prot. Je sais que cela résulte de la doctrine consignée dans nos anciens catéchismes; mais il en résulte aussi, ce me semble, que pour notre sort définitif, il est indifférent que nous ayons bien ou mal vécu ; dans l'un et l'autre cas, nous serons héritiers du ciel, pourvu que nous ne mourions pas dans l'impénitence finale. Comment conciliez-vous une telle doctrine avec la justice éternelle ?

Le Cath. Il est, en effet, difficile de concilier cette doctrine avec la sagesse et la justice de Dieu, sans un troisième point complémentaire. Ce point complémentaire n'est point connu des protestants modernes. Voulant néanmoins se débarrasser de la difficulté, ils ont été réduits à nier deux vérités de l'Evangile : la rédemption et l'éternité des peines.

Les uns ont nié la rédemption, afin de faire peser sur le pécheur les peines qu'il a méritées, et les autres ont nié l'éternité des peines, pour éviter le désespoir où ne manqueraient pas de tomber tous les pécheurs, si, d'un côté il n'existait aucun moyen d'échapper à la punition, et si, de l'autre cette punition était éternelle.

Le Prot. Je ne saurais approuver un expédient qui consiste à rejeter des vérités chrétiennes. Voyons si vous en connaissez un moins désespéré.

Le Cath. Notre Religion est à l'abri de la difficulté en question, puisqu'elle distingue des peines éternelles et des peines temporaires, qui ont le double objet de concilier la justice divine avec la miséricorde en Jésus-Christ, et de concourir à la sanctification des âmes. C'est, remarquez-le bien, une vérité généralement admise par tous ceux qui connaissent la nature humaine, que les souffrances sont un des moyens les plus efficaces pour nous ramener à Dieu. C'est ainsi que nous entrons, jusqu'à un certain point, dans les vues de vos moralistes modernes, qui ne veulent admettre que des peines temporaires et correctionnelles. Les peines de l'enfer ne peuvent plus être un sujet de désespoir pour le pécheur, attendu qu'en revenant sincèrement à Dieu, et en recourant avec foi au sacrifice de Jésus-Christ, il peut échapper à l'éternel châtiment jusqu'à la dernière heure de sa vie. Mais afin qu'il ne puisse pas abuser d'une vérité aussi consolante, la Religion lui dit que, nonobstant la rédemption, le pécheur reste passible de châtiments temporaires, dont la rigueur et la durée seront en proportion de sa culpabilité; en sorte que celui qui emploie bien sa vie, aura toujours un avantage immense sur celui qui l'emploie mal.

Le Prot. Cette doctrine est assez de mon goût; mais est-elle conforme à la doctrine de Jésus-Christ, à l'Ecriture-Sainte?

Le Cath. Il serait vraiment étrange qu'une doctrine si conforme à la saine morale, si conciliable avec la justice et la miséricorde divine, fût néanmoins contraire à la Religion chrétienne! S'il en était ainsi, comment expliquer que tant de bons chrétiens, même parmi les protestants, qui croient fermement que Jésus-Christ s'est chargé de nos iniquités, qu'il a subi la peine encourue par nous; comment expliquer, dis-je, que ces chrétiens (et vous pouvez l'avoir entendu mille fois) parlent des revers qu'ils éprouvent, des maux qu'ils ont à souffrir, des calamités publiques, comme de *visites* de la part de Dieu, visites destinées à nous humilier et à nous ramener à lui? Combien de fois ne surprenons-nous pas ces paroles dans la bouche du peuple même: Nous l'avons bien mérité? Il est évident que si ces chrétiens croyaient que le sacrifice de la croix a dû nous mettre à l'abri de tous les châtiments sans excep-

tion, ils tiendraient un tout autre langage. Ou il ne regarderaient pas ces maux comme des punitions du ciel, ou ils s'en étonneraient, en s'écriant : Pourquoi Dieu nous punit-il, après que son Fils a souffert tout ce que nous pouvions mériter? Pour l'Ecriture-Sainte, elle nous offre plusieurs exemples de peines auxquelles Dieu condamna des hommes à qui il avait déjà remis les péchés; condamnation tout-à-fait inconcevable, si le pardon précédemment obtenu avait impliqué l'exemption de toutes peines, même temporelles. Personne ne doute que Dieu n'ait pardonné le péché de nos premiers parents, et qu'il leur ait remis la peine éternelle; vous savez cependant qu'il leur a infligé des peines temporelles. Il en est de même de Moïse, de ce grand ami de Dieu, qui n'a pas laissé d'expier la défiance dont il s'était rendu coupable, en mourant avant d'avoir vu la terre promise. Bien que le prophète Nathan ait dit à David : Dieu a effacé ton péché, ce roi, loin de s'imaginer qu'il ne devait aucune satisfaction à la justice divine, s'imposa non-seulement des œuvres de pénitence, mais reconnut même les châtiments de son adultère dans la mort de son enfant, et dans la révolte de son fils Absalon.

Le Prot. Soit. Mais nous ne voyons pas que les maux de cette vie, que vous regardez comme des châtiments célestes, tombent exclusivement et plus particulièrement sur les coupables; les bons en ont quelquefois plus à souffrir que les méchants; de sorte que ceux-ci, en se convertissant presque à leur dernier soupir, échappent par cette conversion habilement calculée, à la mort éternelle, et par le trépas qui les met à l'abri de tous les maux terrestres, ils se dérobent aussi à la peine temporelle.

Le Cath. Cette objection n'en est pas une pour nous catholiques; car nous croyons que l'on souffrira après la mort dans un séjour que nous appelons le *purgatoire* les peines dues au péché, que l'on aura par souffertes dans cette vie.

Le Prot. Un tel état d'expiation, au sortir de cette vie, me paraît, je l'avoue, un complément nécessaire à la doctrine des peines temporelles. Veuillez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, me citer les textes de l'Ecriture qui ont trait au purgatoire.

Le Cath. Je ne puis vous citer aucun texte qui enseigne le purgatoire d'une manière explicite et directe; ceux qu'on cite d'ordinaire ne vous paraîtraient peut-être pas assez concluants. Toutefois, il résulte clairement de l'Ecriture-Sainte, que Dieu veut infliger des peines temporaires, après la rémission de la peine éternelle; que chacun doit les recevoir selon ses œuvres; que les âmes immortelles des hommes doivent être

urifiées, avant de pouvoir jouir de la présence de Dieu; enfin, qu'il y a des péchés qui obtiennent leur rémission dans le siècle futur (Matth. 12, 32). Vous avez reconnu que cette doctrine exige, après la mort, un état d'expiation, comme son complément obligé, sa conséquence nécessaire; donc, si le principe est véritable et conforme à l'Ecriture, la conséquence doit l'être aussi, et n'a besoin d'aucune preuve spéciale.

Le Prot. Je n'en demanderai donc pas; mais rappelez-vous que vous deviez m'expliquer la *satisfaction*, troisième partie du sacrement de pénitence. Il me semble que vous vous êtes bien éloigné de ce sujet.

Le Cath. Encore un instant de patience, et j'y arrive. J'y serai naturellement conduit en parlant des conséquences tirées par les catholiques des principes que nous avons posés. Et d'abord, la doctrine des peines temporelles nous dispose à adorer dans tous les maux de cette vie, la main paternelle d'un Dieu qui veut nous châtier parce qu'il est juste, et qui veut nous épurer dans le creuset des tribulations parce qu'il est infiniment sage. Nous trouvons un grand sujet de consolation dans cette pensée: que ce que nous souffrons avec une résignation chrétienne avant la mort, abrégera d'autant notre séjour dans le purgatoire. Bien plus, le désir d'abréger ainsi le temps du purgatoire et de hâter le moment où nous jouirons de la claire vue de Dieu, l'humble sentiment de notre culpabilité et de notre corruption, la considération des nombreux obstacles que le monde et ses vanités, qu'une vie molle et sensuelle opposent à notre sanctification, tout cela réuni nous invite à nous imposer volontairement des privations, des pénitences, quelques-unes de ces mortifications dont nous trouvons des exemples si étonnants dans la vie des Saints. Je sais que les protestants les accusent d'exagération. Pourquoi? C'est qu'il est plus facile de critiquer ces héros chrétiens que de les imiter. Quoi qu'on en dise, l'empire de l'esprit sur la chair, exercé par ces mortifications devenues trop rares, est, de l'aveu de la saine philosophie, un des plus beaux triomphes de la volonté humaine. Cette volonté cependant regimbe ordinairement contre les austérités de la pénitence, et nous avons *peine à faire*, surtout en ce genre, le bien que *nous voulons* : l'esprit est prompt, et la chair est faible. Pour nous amener à faire pénitence, il faut que nous y soyons déterminés par l'ascendant d'une volonté plus positive et plus forte que la nôtre; par une volonté qui nous en impose, à laquelle nous soyons tenus d'obéir avec respect et soumission. C'est la volonté de l'Eglise qui nous commande par la voix de ses ministres, quelques bonnes œuvres qui sont à la fois des mortifications, des peines qu'elle

proportionne à nos fautes, et qu'elle diversifie selon les besoins individuels des pécheurs. Les confesseurs en imposent dans le sacrement de pénitence, elles en font partie, et voilà ce que nous appelons *satisfaction.*

Le Prot. Pourquoi nommez-vous ainsi ces bonnes œuvres ? C'est pourtant une maxime chrétienne que Jésus-Christ a satisfait pour nous, et qu'il ne faut pas d'autre satisfaction.

Le Cath. Cette expression ne devrait plus vous choquer, après tout ce que nous avons dit. Le pécheur a contracté envers la justice divine une dette infinie, que Jésus-Christ seul a pu acquitter, et qu'il veut bien commuer en une dette limitée, que l'homme racheté peut éteindre par ses actes unis aux mérites du Rédempteur : Jésus-Christ reste donc principe de toute vraie satisfaction.

Le Prot. Très-bien ! Le pécheur, après la rémission de sa peine éternelle, doit à la justice divine une peine temporaire, destinée aussi à l'épurer, à le sanctifier ; cette peine l'attend, avant ou après la mort ; il est de son intérêt bien entendu de la subir dès cette vie, afin d'entrer plus tôt en possession du glorieux héritage qui lui est réservé dans le ciel. Ces principes, qui me paraissent d'accord avec une saine morale, motivent aussi très-bien les pénitences que l'Eglise recommande et impose aux pécheurs. Plus même ces pénitences seront sévères, plus elles me sembleront en harmonie avec l'intérêt des âmes qui se réjouiront un jour, en arrivant dans l'autre monde, d'avoir souffert, grâce à cette sévérité bienfaisante, les châtiments qui sans cela leur resteraient à souffrir. Mais pourquoi l'Eglise catholique est-elle tombée en contradiction avec ses propres principes, avec la discipline qui y est conforme et qu'elle avait scrupuleusement suivie d'abord ? Pourquoi un relâchement si considérable a-t-il succédé aux rigueurs des premiers temps ? Pourquoi les pécheurs, qui passaient autrefois plusieurs années dans les pratiques d'une pénitence sévère, dure et humiliante, en seraient-ils quittes, comme on le voit aujourd'hui, pour quelques prières, quelques aumônes, ou tout au plus, pour quelques jours de jeûne ? Si la justice divine exige que le pécheur subisse une peine temporelle proportionnée à ses fautes, comment justifier cette multitude d'*indulgences*, qui sont autant de rémissions de ces peines temporelles dont vous m'avez si bien démontré la nécessité ?

Le Cath. Lorsque après avoir publié un code qui attache des punitions sévères à certains crimes et délits, un souverain fait néanmoins grâce de ces peines aux condamnés, et les commue en peines plus légères, on ne lui reproche pas pour cela d'être tombé en contradiction avec lui-

même, et on ne dit pas que le beau droit de grâce blesse la justice. En publiant des indulgences, le Souverain de l'Eglise n'applique que ce droit de faire grâce, droit compris dans ceux de la souveraineté. Bien plus, si les peines que l'Eglise inflige sont destinées à punir le coupable, leur objet principal est cependant de le ramener à résipiscence, de l'arracher des bras du crime, et de le conduire à ces dispositions vertueuses et saintes auxquelles l'entrée du ciel est attachée. Ce grand objet peut quelquefois être rempli sans que le pécheur subisse le même genre de peine qu'il avait méritée. L'Eglise a reçu avec le pouvoir de lier et de délier, celui de décider quand une telle commutation est opportune; aussi voyons-nous que dans le temps même de sa plus grande sévérité, cette bonne mère accordait quelquefois à certaines conditions, la remise des peines prescrites à certains pécheurs par la règle générale.

Le Prot. A merveille! Je conçois parfaitement de semblables exceptions; mais remarquez bien que c'est la règle générale qui a changé. La règle générale était d'imposer des pénitences longues et sévères, et aujourd'hui l'on se borne à en imposer de si légères, qu'elles ne méritent en vérité plus le nom qu'elles portent. Voilà ce qu'il faut expliquer, si vous ne voulez pas qu'on dise: l'Eglise s'est trompée autrefois, ou bien elle se trompe aujourd'hui.

Le Cath. Le principe établi précédemment va nous servir encore à justifier l'Eglise, et le changement que vous remarquez dans sa conduite envers les pécheurs. Le principal objet de toutes les peines temporelles, conséquemment de toutes les pénitences ecclésiastiques, est, avons-nous dit, l'amélioration, la sanctification des pécheurs. Il fallait nécessairement renoncer à ces peines ecclésiastiques, dans des circonstances où généralement elles eussent été un obstacle, au lieu d'être un moyen, et ces circonstances se sont présentées. En voici une preuve que vous ne pouvez récuser. *L'indulgence universelle* que les réformateurs, tout en criant contre les indulgences, ont accordée par l'abolition entière de la discipline pénitentiaire de l'Eglise catholique, doit suffire à vos yeux pour constater la nécessité d'un changement dans la discipline, dans des circonstances qui remontent bien au-delà des temps de la réforme. Maintenir la sévérité ancienne eût été exposer les chrétiens à la tentation de se rendre doublement coupables, en désobéissant à l'autorité divine de l'Eglise. Voilà pourquoi celle-ci a dû se relâcher de sa sévérité primitive, à mesure que la force physique et morale des pénitents s'est relâchée. Des pénitences légères, que les chrétiens acceptent encore avec docilité et soumission, lui ont paru préférables à des châtiments

plus sévères, contre lesquels leur tiédeur et leur faiblesse se seraient révoltées.

Le Prot. Puisque l'Eglise n'impose plus à personne ces pénitences rigoureuses des premiers temps, pourquoi publie-t-elle encore des indulgences?

Le Cath. L'Eglise, pour les raisons que j'ai développées, n'exige plus les mêmes pénitences qu'elle exigeait autrefois; mais Dieu pour cela n'a pas remis les peines temporelles que doit subir le pécheur justifié. Ces peines restent donc à subir. L'Eglise pourrait les imposer, du moins en partie, elle peut donc aussi les commuer. Eclaircissons ceci par un exemple: Un chrétien a commis des péchés que l'ancienne discipline aurait punis de quarante jours de pénitence, il obtient une indulgence dite de quarante jours; cette indulgence ne le libère pas à la vérité de ces quarante jours de pénitence, puisqu'il en était libéré d'avance par le fait seul que l'ancienne discipline est tombée en désuétude; mais l'indulgence lui remet de la peine temporelle qu'il doit à la justice divine, à cause de ses péchés, autant que la peine de quarante jours en aurait retranché, dans la supposition qu'il l'eût réellement subie. Ainsi, l'Eglise accorde les indulgences pour offrir aux pécheurs un moyen de se libérer des peines temporelles qu'ils ont encourues par leurs fautes.

Le Prot. Il vaudrait beaucoup mieux, à mon avis, que les pécheurs ne connussent pas un moyen aussi commode, aussi propre à neutraliser la crainte salutaire que les peines qui les menacent pourraient leur inspirer. Dans la persuasion où ils sont que non-seulement la *Rédemption* est toujours là pour les défendre contre l'*enfer*, mais que les *Indulgences*, dont on publie un si grand nombre, les mettent à l'abri du *purgatoire*, comment redouteraient-ils encore les conséquences du péché?

Le Cath. Tel est l'esprit de douceur du Christianisme, qu'il s'attache plus souvent à toucher les pécheurs par la miséricorde infinie de Dieu, qu'à les effrayer par la crainte de ses jugements; et vous avez senti vous-même que votre critique porterait aussi bien sur la rédemption annoncée par l'Evangile, que sur les indulgences accordées par l'Eglise. Celui qui connaît l'homme et qui se connaît lui-même, peut-il jamais trouver que la miséricorde divine, quelque immense qu'on la lui présente, aille au-delà de ses besoins? Comme l'Evangile place la croix du Sauveur à côté de l'effroyable tableau de la damnation éternelle, de même l'Eglise tempère ce qu'elle enseigne des souffrances du purgatoire, en indiquant un moyen de s'en délivrer. Et remarquez que le moyen

d'échapper aux peines temporelles est le même moyen qui sauve des éternelles : c'est la conversion du pécheur, auquel les indulgences ne peuvent être appliquées que lorsqu'il s'est mis en état de grâce, en se repentant de ses péchés, en les confessant et en prenant la ferme résolution d'y renoncer à jamais. Les indulgences, ou la rémission de la peine temporelle, aussi bien que la rémission de l'éternelle, ne sont donc pas autre chose que des appels touchants à la conversion, appels que Dieu, dans sa miséricorde, se plaît à varier et à multiplier, parce que cette conversion est le grand, le souverain objet de toute la Religion chrétienne. Le motif puisé dans la bonne nouvelle de la rédemption est si sublime, qu'il devrait suffire sans doute ; mais l'homme est tel, que ce motif opère souvent plus de conversions, quand il apparaît avec l'accompagnement extraordinaire d'une indulgence solennellement publiée dans toute l'étendue de l'Eglise universelle. Le grand nombre des pécheurs qui s'approchent des sacrements, par exemple, dans le temps de l'idulgence du jubilé, suffirait pour le prouver. L'endurcissement de beaucoup d'autres chrétiens ne se laisse pas fléchir, il est vrai, par les indulgences ; mais je vous garantis que ces pécheurs-là sont les mêmes que l'évangile de la rédemption trouve également insensibles ; et alors, ces malheureux n'échapperont au feu du purgatoire que parce qu'ils seront précipités dans les flammes vengeresses de l'enfer. Gardez-vous donc de craindre que les indulgences puissent soustraire aux jugements de Dieu les âmes frivoles, impénitentes et endurcies. Il existe d'ailleurs un fait irrécusable, qui prouve que les indulgences n'émoussent pas dans les catholiques, la terreur salutaire des jugements du Ciel, c'est leur admirable empressement à en gagner toujours de nouvelles ; empressement tout-à-fait inexplicable, s'ils se rassuraient à la légère, par la possession de celles qu'ils ont déjà gagnées. Oui, j'aime à le répéter, l'empressement avec lequel les catholiques recourent à tous les moyens que leur Religion leur présente pour se dérober aux conséquences désastreuses du péché, pour le temps et pour l'éternité, montre assez que s'ils s'égarent quelquefois, ils pensent cependant bien plus souvent que les protestants, à la nécessité de rentrer dans la ligne du devoir et de se réconcilier avec Dieu. On n'a pas toujours fait une assez grande attention à cette différence ; mais instruit par une longue étude des mœurs comparées des catholiques et des protestants, j'ose affirmer que les intervalles de pieuse réminiscence, les retours sur soi-même, les humbles recours à la miséricorde divine, les larmes de repentir et les pensées de salut, sont beaucoup plus fréquentes chez les catholiques ; différence très-remarquable qui résulte évidemment de l'avantage qu'ils

ont de professer une Religion qui *saisit tout l'homme*, qui remue par plus de ressorts et avec plus de force les cœurs et les consciences.

Le Prot. Je ne suis pas encore complètement convaincu de l'utilité des indulgences; cependant la fin en est bonne, si elle est telle que vous le déclarez. N'a-t-on pas souvent eu, en les publiant, d'autres fins toutes mondaines? Ne s'en est-on pas souvent servi, moins pour convertir les âmes que pour se procurer de l'argent? N'a-t-on pas, pour tout dire en un mot, *vendu* des indulgences, et commis les abus les plus scandaleux?

Le Cath. Ces abus ne peuvent être niés; et vouloir les pallier ou les excuser, ce serait mal servir la Religion. En accordant des indulgences aux fidèles, on mettait toujours pour condition qu'ils eussent à témoigner leur reconnaissance envers Dieu par quelques bonnes œuvres; par exemple, en priant pour les besoins de la sainte Eglise, ou mieux encore, en formant, en secondant quelque entreprise utile ou nécessaire à la Religion et à la Chrétienté. C'est ainsi que dans le moyen-âge, on publia des indulgences en faveur de ceux qui prenaient les armes pour reconquérir les lieux saints, où Jésus-Christ vécut et souffrit pour le salut du monde, et plus tard, pour faire la guerre contre les Turcs qui envahissaient les pays chrétiens. On en accordait de même à ceux qui, hors d'état de porter les armes, contribuaient aux frais de ces guerres saintes. Voilà l'origine de l'argent donné pour les indulgences. Plus tard, on obtint aussi ces indulgences en concourant à d'autres entreprises utiles à la Religion, par exemple, aux frais de la construction de Saint-Pierre de Rome. Le principe dont on partait, était bon et juste en lui-même. Je pense même qu'encore aujourd'hui, après la *conversion* qui passe avant tout, le meilleur moyen de montrer notre reconnaissance pour la miséricorde que Dieu nous a faite en nous remettant les peines que nous avions encourues, serait de consacrer notre temps, nos forces physiques et intellectuelles, notre influence sociale et notre fortune, à des établissements utiles à l'Eglise, à la Religion et à l'humanité. Les abus ne sont donc nés que de l'application fausse et vicieuse qu'on a faite de cet excellent principe. L'argent obtenu de la piété des fidèles ne fut pas toujours employé consciencieusement pour les fins annoncées; ce qui est plus condamnable encore, ceux qui furent chargés d'annoncer les indulgences, en firent quelquefois un trafic scandaleux. Ne songeant qu'à recueillir le plus d'argent possible; et pour en arracher même aux pécheurs les plus impénitents, ils négligèrent plus d'une fois de rappeler que la conversion était la plus indispensable condition pour gagner une indulgence. Quel-

ques-uns insinuèrent encore que pour obtenir la rémission de tous les péchés et assurer son salut, il suffisait de donner et de donner beaucoup. Voilà quelques-uns des abus qu'on ne saurait trop déplorer et détester, et que vos quêtes bibliques ont reproduits du reste plus d'une fois.

Le Prot. Eh bien ! c'est précisément pour détruire ces abus monstrueux, pour repousser les infâmes colporteurs d'indulgences, pour en délivrer les peuples, que nos réformateurs ont élevé leur généreuse voix !

Le Cath. Ils ont bien fait assurément. S'ils s'étaient arrêtés là, l'Eglise chrétienne les placerait au nombre de ses bienfaiteurs, au lieu de les ranger parmi ses ennemis. En tonnant contre les abus, il ne faisaient que ce qu'ont fait avant eux, avec eux et après eux, mille catholiques demeurés fidèles à la Religion jusqu'à leur dernier soupir. Ceux-ci n'ont pas fait le mal pour opérer le bien. Ils n'ont point arraché l'arbre, parce qu'il paraissait une fois stérile, parce que des vers nuisibles en rongeaient les fruits. Ils ont détruit ces insectes dangereux, mais ils ont respecté l'arbre à cause des bons fruits qu'il avait portés auparavant, et qu'il pouvait porter encore. L'évènement n'a point trompé leur attente. Les abus introduits par les hommes dans l'Eglise de Jésus-Christ ont cessé, et le bien que les fidèles peuvent retirer des indulgences n'est point perdu pour les catholiques, comme il l'est trop malheureusement pour vous. Vos réformateurs vous ont délivrés d'abus qui affligèrent, n'en doutez pas, tous les bons chrétiens; mais en même temps ils vous ont dépouillés des vérités les plus saintes, des institutions les plus salutaires, et de l'inappréciable avantage de l'unité dans la foi. L'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise notre mère, privée *par eux* d'un si grand nombre de ses enfants chéris, l'Eglise, nouvelle Rachel, les pleure amèrement depuis trois siècles, et ne veut pas se consoler de ce qu'ils ne sont plus.

Le Prot. Il est possible que les réformateurs soient allés trop loin; mais à qui la faute, sinon à ceux qui les irritèrent par une résistance aussi injuste que violente et obstinée? Pourquoi ne s'est-on pas empressé de réformer les abus contre lesquels s'élevait la voix de tous les honnêtes gens?

Le Cath. Il faudrait entrer dans de plus longs détails historiques pour déterminer avec toute l'exactitude convenable ce qui s'est fait à cette époque funeste, ce qui devait et pouvait se faire. J'aime mieux vous accorder que les vendeurs d'indulgences ont contracté envers Dieu une terrible responsabilité. Mais à quoi bon calculer leurs torts? Ne

vaut-il pas mieux s'occuper à réparer, par nos communs efforts, un mal que nous n'avons pu empêcher et dont nous souffrons tous.

Le Prot. A la bonne heure! Poursuivez-donc votre tâche, et parlez-moi des autres sacrements catholiques. De grâce, ne soyez pas aussi long que vous l'avez été pour celui de la pénitence.

Le Cath. Si vous désirez que je sois plus laconique, il nous faut remettre la partie à un autre jour. Au reste, nous n'avons pas perdu notre temps aujourd'hui, car dans notre entretien, nous avons embrassé toute la conduite de Dieu envers le pécheur, telle qu'elle est entendue par les catholiques.



Sixième Entretien.

Continuation du Cinquième.

—

Le Cath. Il me reste à vous parler de trois autres institutions de Jésus-Christ, auxquelles les protestants contestent aussi le caractère et le titre de sacrement; ce sont : l'*Extrême-Onction*, l'*Ordre* et le *Mariage*. Les catholiques, lorsqu'ils sont dangereusement malades, appellent un prêtre auprès d'eux, pour en recevoir des prières et une onction faite avec une huile consacrée. Ils en agissent ainsi pour se conformer au précepte que nous lisons dans l'Epître de saint Jacques, chap. V, ỷ. 14 : *Si quelqu'un est malade parmi vous, qu'il appelle les Anciens* (tel était le nom des prêtres, des ministres de la Religion), *qu'ils prient pour lui, et qu'ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur.* Ainsi l'Eglise catholique, qui consacre par un sacrement les premiers jours de ses enfants, leur offre le secours d'un autre sacrement à la fin de leur vie; et par cette conduite pleine de bonté pour ses enfants, elle accomplit un précepte évidemment contenu dans l'Ecriture-Sainte.

Le Prot. En appelant près du lit de vos malades les ministres chargés de les oindre d'huile et de prier pour eux, vous faites, j'en conviens, une chose prescrite par l'Apôtre saint Jacques; mais nous pensons que votre Extrême-Onction n'est pas un véritable sacrement.

Le Cath. Si nous avions tort d'appeler sacrement une chose prescrite par l'Apôtre saint Jacques, il s'ensuivrait seulement que vous pouviez lui donner un autre nom. Mais comment pourrez-vous justifier votre conduite? Vous avez entièrement rejeté la chose elle-même, par la seule raison que le nom ne vous en plaisait pas. Le nom de *sacrement*,

traduction du terme grec mystère (μυστηριον), était d'abord d'un usage un peu vague; l'Eglise l'a restreint ensuite à sept actes importants de la Religion et de la vie chrétienne, actes qui s'accordent tous en ces deux points: que leur institution vient de Jésus-Christ, et qu'ils nous offrent des biens invisibles et spirituels sous le voile d'objets visibles et matériels. Cela peut très-bien se dire aussi des sacrements que les protestants rejettent. L'imposition des mains et l'onction par l'Evêque dans le sacrement de *Confirmation* et dans celui de l'*Ordre*, sont les symboles et les canaux de l'Esprit-Saint qui descend sur les confirmés et sur les jeunes ministres des autels; l'huile sainte, dans l'Extrême-Onction, est le signe visible de la grâce invisible qui se communique aux malades; et l'union de deux époux qui deviennent un seul corps, signifie l'union intime et sainte qui doit régner entre Jésus-Christ et son Eglise.

Le Prot. Je ne vous ferai pas de grandes difficultés sur ce point. L'onction des malades, la consécration des ministres de l'Eglise sont des institutions évidemment fondées sur l'Ecriture-Sainte, et la controverse sur le mot *sacrement*, intéresse plutôt les écoles de théologie que la foi et la vie chrétiennes. Je sais d'ailleurs que les réformateurs eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur le nombre des sacrements. *Luther* parle de la pénitence; *Calvin* appelle l'ordination des ministres un sacrement, et l'on assure que Zwingle a appliqué ce nom au mariage. Ainsi, nous aurions à peu près le nombre voulu par les catholiques. Je ne vous ferai donc ici qu'une observation: Vous appelez les ministres de la Religion *prêtres*, et vous distinguez divers degrés dans le saint ministère.

Le Cath. Si dans mon exposé sur l'Eucharistie, j'ai réussi à vous prouver qu'il existe un sacrifice dans l'Eglise chrétienne, vous devez trouver bien naturel que nous appelions prêtres ceux qui sont chargés de l'offrir à Dieu. Au reste, il suffira de vous dire qu'une des plus considérables Eglises protestantes, celle d'Angleterre, appelle aussi ses ministres *prêtres* (prietts), et qu'elle distingue comme nous les diacres, les prêtres et les évêques. Il y a aussi des évêques protestants en Suède et en Danemarck, et ce degré hiérarchique a été tout récemment rétabli dans l'Eglise protestante en Prusse.

Le Prot. Tout cela, je vous l'avoue, ne me paraît pas assez important pour être mis en balance avec les avantages immenses que procurerait la réunion si désirable de tous les chrétiens. Voici encore deux points relatifs à deux de vos sacrements, deux points dont l'adoption ou le rejet peut exercer une influence puissante sur la vie sociale; je veux parler du *célibat des prêtres* et de l'*indissolubilité du mariage*.

Le Cath. Il y a d'abord une grande différence entre ces deux points:

l'un est un dogme, un article de foi, et l'autre un point de discipline. Le célibat pourrait, en toute rigueur, ne pas être imposé; mais le divorce ne pourrait jamais être toléré dans la Religion chrétienne. Si nous disions que Jésus-Christ a défendu le mariage aux prêtres, nos adversaires se seraient sans doute bornés à nous prouver qu'il le leur a permis; mais, comme nous n'avons jamais prétendu qu'il le leur ait interdit, ces Messieurs vont plus loin, et soutiennent que Jésus-Christ a défendu aux prêtres le célibat, et qu'il leur a commandé le *mariage;* mais remarquez la contradiction: on a nié quelquefois que l'Extrême-Onction fût une institution de Jésus-Christ, sous prétexte que ce sacrement n'était point fondé sur ses propres paroles, et à propos du mariage, on a prétendu que Jésus-Christ l'avait prescrit aux prêtres, et l'on a cité à l'appui de cette assertion, non des paroles de l'Evangile, mais ces expressions de saint Paul: *Oportet episcopum esse unius uxoris virum,* que les protestants se sont plu à traduire: *Il faut que l'évêque ait une femme.* S'il en était ainsi, tous les ministres protestants qui ne se marient pas, vivraient en flagrante opposition avec un précepte de Jésus-Christ. Heureusement que tout le monde est d'accord aujourd'hui qu'une telle acception des paroles de saint Paul est absurde, et qu'il faut les traduire, ainsi que le texte le permet et que la tradition l'explique: *Il faut que l'évêque soit un homme qui n'ait jamais aspiré à de secondes noces,* littéralement: *qui n'ait eu qu'une femme.* L'Eglise n'a donc pas contrevenu à un commandement de Jésus-Christ en imposant la condition du célibat à ceux qui demandent à entrer dans les ordres; elle n'a privé personne de la liberté de se marier, puisqu'elle ne force personne à embrasser la prêtrise. Si ceux qui ont gouverné l'Eglise depuis les Apôtres, ont empiété sur la liberté naturelle de l'homme, en interdisant le mariage aux prêtres, le reproche remontera jusqu'à saint Paul lui-même, puisque cette liberté naturelle comprend aussi bien la faculté de convoler à de secondes noces, que celle de se marier; et je vous défie de me faire contre le célibat ecclésiastique, une seule objection que je ne puisse faire aussitôt contre la prohibition des secondes noces faite par l'Apôtre. Comme il serait beaucoup trop long de discuter ici les raisons qui militent en faveur de la discipline de l'Eglise, je me borne à une seule réflexion: L'Ecriture-Sainte représente partout la virginité comme un état plus parfait que le mariage, parce qu'elle laisse une plus grande liberté de servir Dieu. « *Celui*, dit « saint Paul, *qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du* « *Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.* » Que fait donc l'Eglise, en prescrivant le célibat aux prêtres? Elle déclare pure-

ment et simplement qu'elle veut des ministres du sanctuaire, qui se décident spontanément à vivre dans cet état plus parfait, qui laisse une plus grande liberté de s'occuper des choses du Seigneur et de tout ce qui peut plaire à Dieu. Elle prescrit aux prêtres un état, librement embrassé dans tous les siècles, par un grand nombre de personnes non engagées dans les ordres sacrés, mais bien convaincues de la vérité du principe énoncé par saint Paul, et animées d'un fervent désir de plaire au Seigneur. Les prêtres incapables de s'élever à la hauteur de ces laïques, seraient-ils dignes d'être consacrés plus spécialement au service de Dieu? seraient-ils propres à guider les chrétiens dans les voies du salut?

Le Prot. En dépit de votre belle théorie, il y a beaucoup de prêtres catholiques qui, bien loin de s'élever à un état plus parfait, s'abaissent à un état bien moins parfait, et s'occupent bien moins des choses de Dieu que ne fait tel ou tel homme marié de ma connaissance.

Le Cath. Sans doute l'institution du célibat, comme toutes les institutions humaines, n'amène pas dans toute leur perfection tous les résultats désirables; mais examinez sans prévention les résultats nécessaires du célibat ecclésiastique: quel doit être à votre avis l'homme le plus préoccupé des intérêts de la terre, du jeune prêtre qui trouve le peu dont il a besoin, soit dans son séminaire, soit dans les fonctions que son évêque lui confie, ou du jeune ministre qui a besoin d'une femme, et après l'avoir cherchée et trouvée, d'un emploi suffisant pour nourrir et entretenir sa famille selon le rang qu'il occupe dans la société? du vieux curé qui, à l'abri des soucis, n'est distrait par aucun désir ou projet temporel, de la méditation de cette éternité qui approche, ou du vieux ministre qui sent le besoin de faire des économies pour sa veuve et ses enfants, qui voudrait prolonger ses jours pour prolonger la jouissance de ses revenus, parce qu'il a des fils à établir et des filles à marier? Quel sera du prêtre vierge ou du prêtre marié, celui qui se présentera le plus souvent et le plus dignement au saint autel? celui qui tonnera avec une éloquence plus vraie contre le libertinage et la débauche? celui qui sera le plus assidu après du lit de ses malades? celui dont la vue seule inspirera à l'homme vicieux plus d'horreur, plus de dégoût de lui-même? celui qui attirera davantage à lui l'enfance et la jeunesse? A qui voudrez-vous vous adresser de préférence pour avouer vos fautes? A qui enverrez-vous vos domestiques et vos enfants pour faire le même aveu? Ce parallèle seul démontre que le célibat facilite le détachement des choses temporelles, et l'exercice des plus nobles fonctions du saint ministère. Au reste, le célibat des prêtres, je le répète, n'est point un article de foi. Libre à tout le monde d'en discuter les avantages et les

inconvénients, pourvu qu'on reconnaisse qu'au gouvernement de l'Eglise seul appartient le droit et le pouvoir de le maintenir ou de l'abroger. Je suis persuadé cependant que plus vous connaîtrez le Catholicisme, plus vous sentirez que le mariage des prêtres lui porterait un coup funeste. D'abord, l'immense majorité des catholiques le trouverait insupportable; ensuite, le meilleur argument contre l'abolition du célibat, l'argument décisif, parce qu'il est sans cesse à la bouche des partisans du mariage des prêtres, le voici : *Le prêtre marié serait moins attaché à l'Eglise ; il deviendrait un instrument plus passif, une marionnette plus docile et plus souple entre les mains du pouvoir temporel !* Je termine par cette entraînante considération.

Le Prot. Je suis pleinement satisfait de vos explications. D'abord, il me paraît évident qu'un point de discipline ecclésiastique n'intéresse pas directement la question de la vérité du Catholicisme ou du protestantisme, et qu'il appartient incontestablement à l'autorité de l'Eglise de déterminer les conditions exigibles des aspirants au sacerdoce. Voyons si vous me satisferez aussi bien sur l'indissolubilité du mariage.

Le Cath. C'est chose encore plus facile, puisque les hommes les plus graves, les penseurs les plus profonds se sont de tous temps prononcés contre le divorce, par des raisons tout-à-fait indépendantes de la Religion chrétienne..... Vous prétendez que celle-ci n'enseigne pas l'indissolubilité du mariage. Avant de traiter cette matière, ayez la bonté de m'expliquer le fait suivant : Les jeunes époux, même dans le protestantisme, se promettent en présence de Dieu de se garder une fidélité mutuelle, et de vivre dans les liens qu'ils contractent jusqu'à la dissolution de ces liens par la mort. Or, quoi de plus absurde et de plus immoral à la fois que la conduite des chefs de vos églises ? Ils exigent que les époux se jurent solennellement de vivre dans les liens du mariage jusqu'à la mort, et ils soutiennent néanmoins que ces nœuds sacrés peuvent se rompre avant le décès de l'une des deux parties contractantes ! Si le mariage n'enchaîne pas pour toute la vie, pourquoi vous exprimer, dans les formules liturgiques que vous employez en donnant la bénédiction nuptiale, comme s'il était un engagement pour toute la vie ? Et s'il lie pour toute la vie, pourquoi autoriser le divorce qui suppose évidemment le contraire ?

Le Prot. Vous me signalez là, j'en conviens, une sorte de contradiction. Le fait est que les liturgies ont en vue ce qui doit être la règle, c'est-à-dire, que les époux vivent ensemble pendant tout le reste de leur vie, tandis que les lois sur le divorce déterminent les exceptions à cette règle.

Le Cath. Supposé qu'il y ait des exceptions à cette règle, il est évident de prime abord qu'elles devraient être énoncées dans les promesses de mariage, si vous voulez que les époux en les prononçant sachent à quoi ils s'engagent. En second lieu, si les lois dont vous parlez prétendent être des lois chrétiennes, elles ne doivent admettre que des exceptions autorisées par la loi de Jésus-Christ. Or, je serais curieux de connaître ces exceptions.

Le Prot. Jésus-Christ admet le divorce pour cause d'adultère.

Le Cath. En tenant pour vraie votre assertion, il en résulte que Jésus-Christ, d'après vous-mêmes, n'a fait qu'une seule exception, et que vous avez foulé aux pieds sa divine autorité, en vous permettant de faire d'autres exceptions dont l'Evangile ne dit mot. Vous vous êtes placés ainsi sur une pente glissante où vous ne pouvez plus vous arrêter. Les causes pour lesquelles on demande et obtient le divorce dans les pays protestants, se sont multipliées de la manière la plus scandaleuse. Les hommes, ayant franchi les barrières sacrées que le Christianisme oppose à leur inconstance, à leur fougue et à leur lubricité, ne connaissent plus aucunes bornes. Je n'en citerai qu'un exemple : Après avoir nié qu'on contracte en se mariant des engagements pour la vie entière, on a soutenu, tout récemment et très-sérieusement, en Suisse, qu'il suffisait de contracter des mariages pour *cinq ans*.

Ne pourrait-on pas appeler de pareils mariages des concubinages légaux ? Et que deviendrait l'éducation des malheureux enfants qui en naîtraient ?.... Les désordres entraînés par le divorce, alors même qu'on le restreint à la seule cause d'adultère, rendent improbable l'admission d'une telle exception par Jésus-Christ, et conduisent à penser qu'on a mal compris le texte par lequel on la veut établir. L'Angleterre, où l'on ne divorce qu'après preuve d'adultère, nous offre de nombreux exemples d'un scandale épouvantable. L'adultère y est souvent employé comme *moyen* d'arriver au divorce (1).

(1) Si la dissolution du lien conjugal est permise, même pour cause d'adultère, toutes les femmes qui voudront divorcer se rendront coupables d'adultère ; les femmes seront une marchandise en circulation ; et l'accusation d'adultère sera la monnaie courante et le moyen convenu de tous les échanges ; car c'est à ce point de corruption que l'homme est parvenu en Angleterre, et dans les débats qui ont eu lieu, il n'y a pas long-temps, au parlement, sur la nécessité de restreindre la faculté de divorcer, l'évêque de Rochester, répondant à lord Mulgrave, avança que sur *dix* demandes en divorce pour cause d'adultère, car on ne divorce pas en Angleterre pour d'autres motifs, il y en avait *neuf* où le séducteur était convenu d'avance avec le mari de lui fournir des preuves de l'infidélité de sa femme. De Bonald, *Du Divorce*, ch. XI, p. 193.

Ce scandale est rendu impossible par l'interprétation catholique des paroles de Jésus-Christ. Le Sauveur dit : « *Quiconque répudiera sa « femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et se mariera avec une « autre, commet un adultère* (1). »

Nous concluons de là que Jésus-Christ a bien permis à un mari de se séparer de sa femme, si celle-ci se rend coupable d'un adultère, mais qu'il déclare, sans exception, adultères tous ceux qui se marient avec une autre, pendant la vie de la personne avec laquelle ils avaient contracté un mariage valide. Vous ne contesterez pas la *possibilité* de ce sens ; mais vous en sentirez aussi la nécessité, si vous réfléchissez que c'est la seule manière de mettre d'accord toutes les paroles du Sauveur et tous les textes du Nouveau Testament relatifs à cette matière. Jésus-Christ, avant de prononcer les paroles citées, avait répondu à la question des Pharisiens : « *Est-il permis de répudier sa femme pour quelque rai« son que ce soit ?* » en leur rappelant que Dieu, dès le commencement du monde, avait établi l'indissolubilité du mariage, en disant : « *Que « l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.* » Ajoutez à cela que dans saint Marc (chap. x) et dans saint Luc (chap. xvi), qui rapportent les mêmes paroles du Sauveur, on ne trouve pas cette restriction : *Si ce n'est pour cause d'adultère ;* et nous avons d'autant plus de motifs de préférer la version de ces deux évangélistes, que les plus savants critiques s'accordent à dire que les mots qui la contiennent dans le chap. xix de saint Mathieu, et qui se lisent très-diversement dans les anciens manuscrits, pourraient fort bien être une insertion faite dans le texte par quelque copiste. Il paraît du moins que saint Paul n'en a rien su, car il dit, d'une manière absolue, dans son épître aux Corinthiens, chap. vii, ℣. 10 et 11 : « *Quant à ceux qui sont mariés, je leur dis, « non pas moi, mais le Seigneur : Que la femme ne doit point se « séparer de son mari, et que, si elle s'en sépare, elle ne doit point se « remarier.* » Et vers la fin du même chapitre : « *La femme est liée par*

(1) On a fait diverses conjectures sur ce passage. Peut-être faut-il répéter le pronom indéfini *quiconque* avant les mots : *Se mariera avec une autre*, ce qui se peut d'autant mieux, que saint Mathieu, dans d'autres textes, a sacrifié l'exactitude grammaticale et la clarté à la concision. Voyez, par exemple, chap. IX, ℣. 18, comparé avec le récit de saint Marc et de saint Luc.... Alors, le texte de l'Évangéliste contiendrait une double réponse à une double question. En demandant : *Est-il permis de renvoyer sa femme pour quelque motif que ce soit ?* les Pharisiens supposaient que l'affirmative impliquerait aussi la permission d'épouser une autre femme. Jésus répondit : Il n'est pas permis de renvoyer sa femme pour un motif quelconque, mais seulement pour cause d'adultère ; et alors même qu'il est permis de renvoyer sa femme, il ne faut pas conclure de ce renvoi qu'on en puisse épouser une autre.

« *la loi pendant tout le temps que son mari est en vie; mais, si son*
« *mari meurt, elle est libre de se remarier; seulement que ce soit dans*
« *le Seigneur* (avec un chrétien). »

Le Prot. Je reconnais que trois écrivains du Nouveau Testament se prononcent unanimement pour l'indissolubilité du mariage, tandis qu'un seul est favorable au divorce pour cause d'adultère. Quant à ce cas d'adultère, il me paraît juste que la partie coupable ne puisse plus se marier, ne soit plus admise à prendre devant Dieu des engagements qu'elle a violés une première fois; et l'on peut dire que la loi catholique préserve au moins la partie innocente du malheur d'être une seconde fois la victime de l'infidélité conjugale. Toutefois, on pourrait vous objecter que la séparation sans la faculté de contracter d'autres liens peut pousser à la tentation.

Le Cath. A cela je réponds qu'il faut encore ici distinguer la partie coupable et la partie innocente. Vous ne demanderez pas le mariage pour la première, afin de la préserver des tentations, attendu que son crime prouve assez que ce préservatif est impuissant pour elle. Quant à la partie lésée, à qui seule appartient le droit de la séparation, cette séparation lui est permise, mais nullement *commandée*. Le salut de l'âme, salut qui passe avant tout, lui commande au contraire de continuer à vivre avec la partie coupable, si, par le fait de la séparation, elle s'exposait à des tentations. Et, en tout cas, les mêmes tentations existent aussi pour d'autres, par exemple, pour la femme dont le mari s'est absenté pour long-temps; il faudrait donc autoriser encore celle-ci au divorce, et je vous ai démontré que même en suivant la version protestante, l'Evangile ne le permet que pour la seule cause d'adultère.

Le Prot. Ce que vous dites ne lève pas entièrement la difficulté; mais j'admets l'impossibilité de faire des lois dont l'application ne puisse dans certaines circonstances avoir des inconvénients, et je ne veux pas contester non plus que ceux qui pourront résulter de l'indissolubilité du mariage, ne soient moins graves et moins nombreux que ceux occasionnés par le divorce. Vous pouvez maintenant me parler d'autre chose.

Le Cath. J'arrive à une partie bien consolante de la Religion catholique; je vais mettre sous vos yeux nos maximes sur les rapports qui, selon notre croyance, subsistent entre nous et ceux qui sont sortis en état de grâce de cette terre d'exil et d'épreuve. Nous croyons que la communion des Saints embrasse tous les fidèles, qu'ils soient sur la terre, dans le purgatoire ou dans le ciel, et que la charité chrétienne ne s'arrête pas aux bords du tombeau. Les protestants eux-mêmes,

ujourd'hui plus qu'autrefois, se montrent disposés à admettre des elations qui survivent à la mort; mais malheureusement leurs désirs, eurs espérances et leurs opinions sur ce sujet sont aussi vagues que eurs notions sur les destinées qui attendent les âmes immortelles à eur passage dans l'éternité. Ils font grand bruit d'une réunion future vec ceux qui ne sont plus; mais en attendant, ils ne restent en relaion avec eux qu'autant qu'ils en cultivent et chérissent le souvenir. Vous, au contraire, nous croyons à des rapports beaucoup plus réels, qui consistent dans une assistance réciproque, dont le moyen est la prière. Nous prions pour ceux qui éprouvent encore des besoins, et nous comptons sur les prières et les intercessions de ceux qui, parvenus au bonheur, n'ont plus rien à demander pour eux-mêmes. Les âmes du purgatoire souffrent, et sont encore privées de la félicité dont elles jouiront un jour; elles ont donc besoin de secours, d'une délivrance que Dieu seul peut leur accorder. Voilà pourquoi nous les lui recommandons en priant pour les morts. Ceux qui n'ont plus rien à demander pour eux-mêmes, sont les Saints du paradis; nous croyons que la même charité qui nous engage à prier pour les âmes du purgatoire, et qui se trouve beaucoup plus parfaite en eux qu'en nous, détermine les heureux habitants du ciel à prier, à intercéder pour les pélerins de la terre.

Le Prot. La prière pour les morts est une pratique belle et touchante, que les protestants adopteraient, je crois, avec plaisir, si vous pouviez prouver qu'elle est conforme à la doctrine de Jésus-Christ. Quant aux prières des Saints pour les hommes, je ne pense pas que jamais un protestant les ait révoquées en doute. Vous prétendez, vous, que nous devons invoquer les Saints, voilà ce que nous ne jugeons nullement nécessaire, puisque la charité détermine ces amis de Dieu, sans que nous ayons besoin de les en prier. Je dirai plus encore, cela nous paraît même tout-à-fait inutile, attendu que ceux à qui nous adressons de telles invocations ne peuvent pas les entendre, étant placés à une trop grande distance de la terre pour pouvoir apprendre ce qui s'y passe.

Le Cath. Dans toutes les Religions professées sur la terre, à l'avènement de Jésus-Christ, on priait pour les morts; et le peuple de Dieu, comme on le peut voir dans les livres des Machabées, tenait *pour une pensée juste et sainte de prier pour les morts, afin de les délivrer* (des conséquences fâcheuses, des punitions temporaires) *du péché.* Vous comprenez, dès-lors, que si cette pratique universelle était une erreur, Jésus-Christ eût dû la combattre pour en empêcher l'introduction dans la Religion qu'il voulait établir; il l'aurait dû faire d'autant plus

que tous les cœurs aimants sont, par une inclination naturelle, portés vers cette pratique que vous appelez vous-même belle et touchante. Où Jésus-Christ l'a-t-il combattue? quand a-t-il dit qu'on ne doit point prier pour les morts? Voilà ce que vous devez montrer, si vous persistez à prétendre que cette doctrine consolante est contraire à la doctrine de Jésus-Christ. Au reste, cette question dépend entièrement des idées qu'on se forme de la destination de l'homme après le trépas. Les réformateurs, qui soutenaient que les âmes, dès leur sortie du corps, passent aussitôt et irrévocablement, ou dans le séjour des réprouvés ou dans celui des bienheureux, se sont montrés conséquents en rejetant les prières pour les défunts, puisque les bienheureux n'en ont pas besoin et qu'elles sont inutiles aux réprouvés. Mais les protestants modernes, qui se font des idées toutes différentes de notre destination future, qui pensent que nous n'arriverons au bonheur parfait que progressivement et en proportion de notre perfectionnement moral, n'ont plus aucun motif raisonnable de rejeter les prières pour les morts. Il est évident en effet que nous devons prier pour nos frères, aussi longtemps qu'ils sont dans une carrière d'épreuve et de perfectionnement, où ils ont besoin de la grâce, et sont encore plus ou moins éloignés de cette félicité parfaite, de cette gloire éternelle, but de notre vocation. Quant à ceux qui ont heureusement atteint ce but, quant aux Saints du ciel, vous croyez que jamais un protestant n'a révoqué en doute leurs prières pour nous; et cependant Calvin (1) affirme quelque part, que tout ce qu'on dit de l'intercession des Saints pour les hommes, n'est qu'une invention de Satan; et ailleurs, ses disciples prétendent que l'Ecriture enseigne que les Saints sont dans une complète indifférence pour ce qui se passe sur la terre, indifférence qui doit conséquemment s'étendre à tous leurs frères en Jésus-Christ, encore habitants de ce lieu d'épreuve. Voilà donc un réformateur, celui précisément dont vous professez la doctrine, qui nie de la manière la plus formelle ce que vous venez de déclarer incontestable!!! Je m'en rapporte à la droiture et à la loyauté de votre âme pour les conséquences à tirer d'un tel fait. Ensuite, vous pensez que les Saints nous accorderont leurs prières, sans que nous ayons besoin de les leur demander. Très-bien! Mais nous ne saurions également pas avoir le moindre doute que nos parents chrétiens,

(1) Confess. Gall. Art. XXIV., p. 119. Quidquid homines de mortuorum Sanctorum intercessione commenti sunt, nihil aliud esse quàm fraudes et fallacias Satanæ, ut homines à rectâ precandi formé abducant. Remonstrantium Conf. C. XVI., § 3. Quippe de quibus (Sanctis) scriptura passim affirmat, quòd res nostras ignorent, et ea, quæ sub sole fiunt minimé curent. V. *Moehler*, l. c.

nos pieux amis, prieront pour nous, sans que nous ayons besoin de réclamer leurs prières, et nous ne laissons pas de leur dire mille et mille fois : Priez pour nous, pensez à nous devant le Seigneur, nous vous recommandons à vos bonnes, à vos ferventes prières. C'est le cœur, souvent incompréhensible à la froide raison, le cœur seul qui nous dicte ces paroles ; c'est aussi le cœur, chef-d'œuvre et sanctuaire de la Divinité, d'où jaillissent les invocations que notre bouche fait monter à Dieu en faveur de ceux qu'il a reçus dans ses tabernacles éternels. Mais, dites-vous, les Saints dans le ciel ne savent rien de ce que nous leur demandons sur la terre. Et savez-vous quelles sont les connaissances des esprits bienheureux, éclairés du soleil de justice? Qui vous a appris que dans le ciel on ne sait rien de ce qui se passe sur la terre ? Ce n'est pas l'Evangile assurément ! Comment pourrait-on se réjouir dans le ciel (sainte allégresse textuellement marquée dans l'Evangile), si l'on n'y savait rien de ce qui se passe ici-bas (1) ? Or, celui qui fait connaître aux habitants du ciel la conversion des pécheurs, ce qui se passe dans leur intérieur, leur repentir, leur retour à Dieu, leurs saintes résolutions, ne peut-il pas faire connaître aussi bien à nos amis célestes les prières que nous leur adressons ?

Le Prot. Sans doute qu'il le peut, s'il le veut ; et voilà ce que je laisse indécis pour passer à une autre question plus importante encore, que je dois vous adresser. Non-seulement vous croyez que les Saints peuvent vous être utiles par leurs prières, vous leur attribuez encore des mérites que vous pensez vous être applicables. Les seuls mérites dont on puisse parler, et qui nous soient applicables, sont, à mon sens, ceux de Jésus-Christ.

Le Cath. Nous entendons par les mérites de Jésus-Christ, son parfait accomplissement de la volonté de Dieu dans sa venue, dans sa vie, dans ses enseignements, dans sa mort ; et nous croyons aussi que c'est notre Rédempteur qui nous rend possible l'accomplissement de la volonté de Dieu, en nous communiquant le même esprit sanctificateur dont il a la plénitude. Cet accomplissement de la volonté de Dieu constitue un mérite des Saints, dans le sens qu'ils étaient libres de recevoir ou de repousser les mouvements de l'esprit sanctificateur ; mais leurs mérites sont en même temps aussi les mérites de Jésus-Christ, parce

(1) Les Anges descendus tant de fois vers les hommes, les Anges se réjouissant de la naissance de notre divin Sauveur, les Anges protecteurs de l'enfance, les morts apparaissant à leurs amis, le jour de la mort de Jésus, etc., prouvent clairement combien le dogme protestant de l'ignorance et de l'indifférence de l'autre monde à l'égard de celui-ci, est contraire à l'Écriture-Sainte.

que, *sans lui*, ils n'auraient pu les acquérir, puisque, *par lui seul*, ils pouvaient obtenir l'Esprit-Saint, qui procède du Père et du Fils. « *Ce* « *n'est pas moi*, dit saint Paul, *mais Jésus-Christ qui vit en moi. Je* « *peux tout par Jésus-Christ qui me fortifie.* » Or, comme toute la doctrine de la Rédemption repose sur ce principe : que les mérites de Jésus-Christ sont applicables à d'autres, et peuvent être pour eux un titre à la miséricorde divine, nous croyons que cela est vrai aussi de cette espèce particulière de mérites que les Saints acquièrent par lui ; et nous croyons par conséquent, que ces mérites des Saints sont de même applicables à d'autres, et peuvent devenir pour eux un titre à la miséricorde de Dieu.

Voilà le principe de notre confiance dans les mérites des Saints, confiance étroitement liée à notre foi dans l'efficacité de leurs prières. L'Ecriture dit que la prière du juste est puissante ; elle le prouve par de nombreux exemples. Mais pourquoi la prière du juste est-elle puissante ? Apparemment parce que sa justice est puissante ; en d'autres termes, les mérites des Saints font que Dieu accueille favorablement leurs charitables intercessions, ou, pour me servir du langage de l'Eglise, leurs mérites intercèdent pour nous (*intercedentibus meritis*). Il est certain que beaucoup de Saints ont fait plus de bien, ont atteint à un degré de vertu plus haut qu'il n'était strictement nécessaire pour le salut de leurs âmes ; autrement, qui de nous pourrait espérer de se sauver ? Or, cet excédent de vertu, de sainteté, Dieu veut le récompenser aussi, et il le récompense de la manière la plus agréable à des âmes remplies d'une charité céleste, c'est-à-dire, par des grâces accordées, par des peines remises à quelques-uns de ceux qu'elles aiment comme leurs frères en Jésus-Christ.

Le Prot. Je penche assez pour l'admission de cette doctrine, confirmée en quelque façon par un fait incontestable : c'est que la vertu, non-seulement utile à celui qui la pratique, est toujours une source de bénédictions pour un plus ou moins grand nombre de chrétiens ; c'est qu'elle sert même très-souvent à détourner de la tête du pécheur les funestes conséquences des fautes qu'il avait commises ; de sorte qu'il y a partout des hommes bénis, sauvés par les mérites d'autrui. Mais vous ne m'avez pas encore dit tout ce que vous croyez relativement aux Saints : vous croyez devoir leur offrir un culte ; vous placez leurs images et leurs reliques sur vos autels, comme des objets d'une vénération religieuse. Est-ce bien là ce que l'Ecriture commande ? n'est-ce pas plutôt ce qu'elle interdit rigoureusement ?

Le Cath. Oui, les Saints sont dignes de notre vénération, de notre

profond respect. Cela est trop évident pour que vous vouliez le révoquer en doute. L'unique question est donc de savoir si cette vénération, si ce respect que nous devons aux Saints, peut se traduire en formes religieuses, et entrer dans notre culte. Mais si les sentiments que nous aimons à nourrir pour les Saints, sont en eux-mêmes innocents et louables, pourquoi ne serait-il pas permis de les exprimer dans le sanctuaire du Très-Haut, à la face des autels? pourquoi ne serait-il pas permis de remercier Dieu solennellement de la grâce sanctifiante qu'il a signalée dans la vie et dans la mort de nos frères bienheureux? pourquoi, enfin, ne pas solliciter de lui la force de marcher sur leurs traces glorieuses, pour mériter une association encore plus glorieuse à leur bonheur éternel? Or, informez-vous exactement de ce que fait l'Eglise catholique dans les jours consacrés par elle à l'honneur des Saints, et vous demeurerez convaincu qu'elle ne fait autre chose que ce que je viens de dire.

Pour les images placées dans nos Eglises, et interdites, selon les protestants, par un des dix commandements de Dieu, deux considérations devraient porter vos coreligionnaires actuels à repousser cette objection. C'est d'abord, que plusieurs de leurs docteurs prétendent que ces dix commandements ne concernent que les juifs; c'est ensuite, que s'il était réellement contraire à un commandement de faire des images taillées, images qui se trouvaient dans la Religion mosaïque, comment se justifieraient tant de protestants qui ont dans leurs maisons des images du divin Crucifié, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Saints; qui viennent des contrées les plus lointaines visiter nos plus belles basiliques, pour y admirer les chefs-d'œuvre des Raphaël, des Michel-Ange, des Corrège et des Canova; qui enfin, élèvent en beaucoup de lieux, le crucifix sur leurs autels, et placent presque partout, des ouvrages de sculpture dans leurs cimetières, envisagés par eux comme des lieux sacrés? Mais les juifs eux-mêmes, remarquez-le bien, ne pouvaient trouver dans ce commandement une proscription absolue des images, puisqu'ils voyaient dans la partie la plus sainte de leur temple, et par l'ordre formel de Dieu lui-même, deux chérubins d'or couvrir de leurs ailes le propitiatoire qui surmontait l'arche d'alliance. L'objection dont nous parlons se réfute par le texte même qu'on cite à l'appui. Le but du commandement entier est résumé dans les premiers mots: « *Vous n'aurez point d'autres dieux devant ma face.* » Les hommes de ces temps, outre les dieux de leur patrie, adoraient encore ceux de leurs voisins. Voilà ce que le seul vrai Dieu voulait interdire au peuple qu'il avait choisi. Et comme son peuple nouvellement sorti de l'Egypte, était surtout enclin à imiter les

Egyptiens qui offraient un culte, non-seulement d'honneur mais d'adoration, aux divers animaux, il lui défendit cette abominable imitation en ces mots : « *Vous ne ferez aucune ressemblance des choses qui sont là haut dans les cieux, ou ici-bas sur la terre, ou dans les eaux.* » Pour se convaincre que c'est là le vrai sens de ces paroles, il suffira de comparer le chapitre XXII, ℣. 24 de l'Exode, où à peu près le même commandement est répété en ces termes : « *Vous ne vous prosternerez point devant leurs dieux, et vous ne les servirez point.* » Or, comme nous ne disons nullement que les images de nos Eglises sont des dieux, il est clair que le veto de Moïse ne s'applique pas à nous; et s'il n'est pas défendu de placer des images dans les Eglises, il ne peut pas l'être non plus de donner en leur présence des marques extérieures de respect... Lisez attentivement ce qu'on trouve dans l'histoire du peuple de Dieu, sur le profond respect, la terreur religieuse qui le saisissait en présence, à l'approche de l'arche d'alliance, et vous jugerez ensuite s'il n'est pas absurde de soutenir qu'il est contraire à l'Ancien Testament de ressentir et de manifester un respect religieux pour les symboles matériels des objets invisibles de notre vénération. On a souvent vu des protestants se découvrir, par exemple, devant un crucifix, par un mouvement naturel bien facile à expliquer. Ce qui se passe au-dedans de nous tend toujours à éclater extérieurement. C'est par cette raison que les sentiments de vénération, excités en nous par les objets représentés par les images, tendent à se manifester à l'extérieur. En autorisant ces marques extérieures de respect dont vous vous plaignez, l'Eglise catholique n'a fait que consacrer et régler ce même mouvement naturel.

Ces raisonnements s'appliquent également aux *reliques*. Si l'aspect d'une image peut nous remplir de vénération, en nous rappelant son original, pourquoi la contemplation de ces précieux restes que nous appelons *reliques* ne réveillerait-elle pas aussi ce souvenir et cette vénération? Si l'on a vu des protestants conserver religieusement et baiser avec émotion quelques boucles de cheveux, recueillies sur une tête chérie, pourquoi ne conserverions-nous pas sur nos autels, pourquoi ne baiserions-nous pas avec un tendre respect ces ossements sacrés qui firent partie de corps honorables, jadis temples du Saint-Esprit, et victimes immolées pour la foi que nous professons ?

Le Prot. Vous présentez toutes ces pratiques sous un jour qui diminue beaucoup les difficultés que j'y avais vues. Chose singulière néanmoins! Vous croyez tant de choses, qu'une difficulté vient-elle de disparaître, on en voit surgir aussitôt une plus considérable. Ainsi, supposé que vous ayez réussi à justifier les honneurs prodigués par vous

aux images et aux reliques, je me hâte de vous rappeler que les catholiques croient, *en outre*, à l'existence de certaines images et de reliques miraculeuses qu'ils courent visiter, en faisant souvent de longues marches appelées pélerinages. Direz-vous, cette fois encore, que ces caravanes sont conformes à l'Ecriture-Sainte et à la raison?

Le Cath. Si par images et reliques miraculeuses, vous entendez des images et des reliques douées, *en elles-mêmes*, du privilége de faire des miracles, vous faites tort aux catholiques en leur attribuant une croyance qu'ils rejettent hautement. Ils croient, il est vrai, que Dieu se plaît à opérer quelquefois des miracles par des images et des reliques qu'il semble choisir pour organes extraordinaires de sa toute-puissante bonté.... L'Ecriture n'enseigne pas explicitement l'existence de telles images et de semblables reliques, d'accord; cette croyance ne laisse pas pourtant d'être conforme à l'Ecriture, en ce sens qu'on trouve dans le texte sacré des choses analogues et dépendantes du même principe. Ainsi, l'Ecriture nous dit que les vêtements, l'ombre seule de saints personnages, ont opéré de miraculeuses guérisons. Je me bornerai à citer deux exemples, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament: Un mort a été ressuscité par l'attouchement des os du prophète Elisée; Dieu a fait à Corinthe des prodiges extraordinaires, par les mains de saint Paul; des malades ont été subitement guéris par des mouchoirs et des linges appliqués sur le corps de cet illustre Apôtre des nations. Peut-on croire cela sérieusement, sincèrement, et pourtant déclarer incroyable que Dieu puisse, et veuille quelquefois faire, par les images et les reliques des Saints, ce qu'il fit par les ossements d'un prophète, et par des linges et des mouchoirs mis en contact avec le corps de saint Paul? Il suffit d'admettre cette vérité en thèse générale. En effet, savoir quand et où le Seigneur a opéré des miracles par des images et des reliques, c'est là une question de fait qui, comme toutes les questions de cette nature, dépend des témoignages, des preuves qui se groupent autour du fait avancé. Si quelqu'un ne peut se convaincre qu'en tel ou tel endroit il existe une image ou une relique miraculeuse, dans le sens rigoureusement déterminé, il n'en sera pas, à coup sûr, moins bon catholique pour cela. Mais si un autre homme, convaincu de la vérité du fait, veut aller visiter l'image ou la relique par laquelle, dans sa conviction, Dieu a opéré des miracles, pourquoi cette visite ne lui serait-elle pas permise? pourquoi serait-il moins conforme à la raison de se rendre en des lieux, théâtres de faits extraordinaires dans l'ordre surnaturel, que de faire des pélerinages aux lieux immortalisés par des phénomènes extraordinaires dans l'ordre de

la nature, ou par de grands événements qui s'y sont passés, ou par les grands hommes qui les ont habités, ou enfin par les merveilles de l'art qu'on y peut admirer ?

Le Prot. Si je savais un endroit où il s'opère des miracles, j'y volerais de ce pas, ce lieu fût-il à deux cents lieues. En effet, rien de tout ce qui est dans l'ordre de la nature ne peut intéresser autant que ce qui dépasserait l'ordre de la nature. Je verrais même avec un plaisir mêlé d'émotions religieuses, les lieux où se sont opérés des miracles réels; ceux, par exemple, si solidement constatés par nos livres saints. Mais le peuple catholique ne trotte-t-il pas après des miracles qui n'existent que dans son imagination ? ne s'occupe-t-il pas beaucoup moins de Dieu et du divin Sauveur que des Saints, de leurs images et de leurs reliques ? ne confond-il pas les images avec les originaux, l'honneur subalterne qui leur est dû avec l'adoration suprême réservée à Dieu seul? Mieux vaut, certes, mieux vaut cent fois frapper de proscription ce qui conduit à tant d'erreurs, et implante tant d'abus.

Le Cath. Et voilà précisément, ne vous en déplaise, ce que je ne crois pas, moi, ce qu'il me ferait mal au cœur de proclamer du haut des ruines amoncelées de tant d'institutions vénérables, sur lesquelles on a fait main basse de nos jours, en invoquant le même principe, savoir: qu'il faut proscrire entièrement tout ce qui peut être mal compris et conduire à des abus (1). De quoi n'a-t-on pas abusé? De quoi même a-t-on plus abusé que de l'Ecriture-Sainte ? quelles déductions funestes, monstrueuses, n'a-t-on pas faites de certains passages ? quelles conséquences immorales n'a-t-on pas tirées contre le libre arbitre, de ce qu'elle dit sur la prescience de Dieu; contre la nécessité des bonnes œuvres, de ce qu'elle enseigne sur la nécessité de la foi? Faut-il, pour ces déplorables écarts, livrer au feu le code dépositaire des révélations divines? lacérer la lettre sainte envoyée par le ciel à la terre pour la consoler? Votre principe n'est donc pas soutenable; et dès lors il ne s'agit plus

(1) S'il y a des abus dans l'Eglise, sachez que nous les déplorons tous les jours. Mais nous détestons les mauvais desseins de ceux qui ont voulu les réformer par le sacrilége du schisme; le triomphe de la charité est d'aimer l'unité catholique, malgré les troubles, malgré les scandales, malgré les déréglements de la discipline, qui paraissent quelquefois dans l'Église. Dieu saura bien, quand il lui plaira, susciter des pasteurs qui réformeront les mœurs du troupeau, qui rétabliront l'Église dans son premier lustre, qui ne sortiront pas dehors pour la détruire, comme ont fait vos prédécesseurs, mais qui agiront en dedans pour l'édifier. Puissiez-vous enfin vous repentir d'avoir ajouté le malheur du schisme à tous les autres maux de l'Église! *Bossuet*, dans la Réfutation du Catéchisme de G. Ferri.

Voir l'Opuscule de Muzzarelli : *Des abus dans l'Église*.

que d'examiner si l'Eglise catholique protége et cultive les abus, ou si elle en désire, cherche et opère la réforme. Or, pour répondre à cette question, il suffit de dire que le *Concile de Trente* recommande expressément à tous les curés de faire tous leurs efforts pour corriger le peuple de toutes les fautes qu'il commet, de toutes les erreurs qu'il nourrit au sujet des images, des reliques et du culte qui s'y rapporte. Si ce redressement ne va pas aussi vite qu'on le pourrait désirer, qu'y a-t-il là de surprenant? Qui ne sait combien de difficultés, combien d'obstacles s'opposent à la réforme de toute espèce d'abus et de préjugés, d'erreurs et d'habitudes populaires? Personne aussi, sans une criante injustice, ne disconviendra que les abus qui pourraient subsister dans certaines populations catholiques, s'affaiblissent insensiblement. Je ne veux pas examiner si l'on peut en dire autant, s'il ne faut pas dire tout le contraire de la population protestante, beaucoup plus portée aux superstitions, aux croyances vaines; d'autant plus crédule, qu'elle est moins croyante: je me bornerai à citer un fait que vous ne sauriez récuser. Nierez-vous que de nos jours, dans certaines contrées surtout, on propage parmi votre peuple une foule de livres et de traités, contenant les doctrines les plus absurdes, les plus révoltantes, et les plus contraires à toute vie saine en religion et en morale? Nierez-vous que ceux contre lesquels on peut diriger ce reproche, appartiennent souvent à l'état investi de la mission spéciale de combattre les erreurs, de réformer les abus, *à l'état ecclésiastique?* Encore une réflexion: Les abus qui peuvent s'être glissés dans certaines contrées ne peuvent en aucun cas fournir aux protestants un argument légitime contre leur réunion à l'Eglise catholique, puisque l'Eglise catholique n'exige pas d'eux l'adoption de ces abus; puisqu'au contraire elle sera la première à exiger d'eux le renoncement à tous les préjugés, à tous les abus qui les atteindraient eux-mêmes, et de plus à les inviter à une coopération active, pour extirper partout ces préjugés et ces abus dans les autres.

Le Prot. Cette réunion serait fort belle assurément, si les abus et les superstitions ne découlaient pas nécessairement, et pour tout le monde, des idées catholiques sur le culte des Saints, des images et des reliques. Il faut bien que ma critique soit fondée, puisque non-seulement les discours des ignorants, mais même les prières officielles de l'Eglise offrent souvent de justes sujets de reproches. Ainsi, pour m'arrêter à un seul exemple, on assure que l'on chante, dans quelques Eglises, des hymnes où se trouvent des passages tels que celui-ci: « *Priez la Mère* « *qui commande au Fils; bienheureuse Marie, qui expiez nos crimes*,

« commandez au Rédempteur avec les droits d'une mère!!! » N'est-ce pas placer Marie au-dessus de Jésus-Christ ? n'est-ce pas oublier que lui seul est notre Rédempteur?

Le Cath. Des milliers de catholiques qui, sous le rapport des lumières, des connaissances et de la civilisation, ne le cèdent à aucun protestant; qui savent allier à tous les trésors de la science, la foi la plus humble à tous les enseignements de l'Eglise, sans qu'on puisse surprendre, dans leur foi et dans leur piété, l'ombre la plus légère de ces superstitions et de ces abus populaires dont vous faites tant de bruit; des milliers de catholiques, dis-je, prouvent suffisamment que ces préjugés ne sont pas une conséquence directe et nécessaire de nos doctrines. Quant au passage du cantique que vous citez, je sais que l'auteur d'un pamphlet contre notre Religion, le rapporte comme étant chanté dans *quelques* Eglises. Mais d'abord, lorsque vous voulez parler de prières officielles, vous devez ne citer que ce qu'on dit et chante dans toutes les Eglises. L'Eglise universelle elle-même demande, il est vrai, dans quelques-unes de ces hymnes à la Sainte Vierge, des grâces que Dieu seul peut accorder; mais, comme elle y ajoute aussitôt : *Présentez à Dieu nos prières*, on voit parfaitement quelle est sa pensée (voyez l'hymne *Ave, maris stella*). En demandant des grâces à la Sainte Vierge, l'Eglise n'entend que l'engager à nous obtenir ces grâces par la puissante intervention de ses prières. Si nous croyions qu'elle peut nous accorder *directement* ce dont nous avons besoin, nous tomberions dans l'absurde, en lui disant : *Priez pour nous*, c'est-à-dire, demandez à Dieu ce que vous pouvez nous accorder vous-même. Telle est aussi, j'en suis persuadé, la véritable pensée de l'auteur du passage que vous avez cité, malgré l'inexactitude et l'inconvenante exagération qu'il a mises dans les termes; inexactitude et exagération que je désapprouve aussi bien que vous. Que deviendraient tant de cantiques, chantés dans beaucoup de temples protestants, si l'on voulait leur appliquer une aussi sévère critique, et prendre chaque expression au pied de la lettre? On ne le fait pas, et avec raison, parce qu'on donne quelque chose à la licence poétique. Les poëtes n'aspirent que trop souvent à la force aux dépens de la vérité, et la poésie révélée des psaumes et des prophètes, ne soutiendrait pas *elle-même* la critique du pédant qui voudrait en exiger des définitions de principes, définitions qu'on est en droit de demander dans l'exposition systématique d'une doctrine.

Le Prot. Eh bien! puisque vous ne faites pas ici de la poésie, donnez-moi une idée exacte de votre croyance sur la Sainte Vierge, qui tient une si grande place dans la Religion et le culte catholique.

Le Cath. Bien volontiers. C'est un sujet que j'aime à traiter. Je ous rappellerai d'abord jusqu'à quel point nous nous accordons, si ous croyez franchement l'Ecriture-Sainte. Marie n'a pas seulement onné le jour à Jésus de Nazareth, elle est encore la mère de celui que ous adorons comme notre Rédempteur et notre Dieu. Isaïe désigne éjà celui qui sera *Emmanuel*, c'est-à-dire, *Dieu avec nous*, comme le ils de la Vierge. Le même prophète dit plus loin de cet enfant de la ierge, que l'empire sera sur ses épaules, qu'il portera le nom 'admirable, de conseiller, de Dieu puissant, de père éternel, de rince de la paix. L'Ange Gabriel annonce à cette Vierge annoncée le-même depuis des siècles, que le fils qu'elle mettra au monde sera ommé le Fils du Très-Haut; et un peu plus loin, ce qui est surtout emarquable, il dit encore que *le fruit saint qui naîtra de Marie, sera ppelé le Fils de Dieu.* Elisabeth appelle positivement Marie la mère de n Seigneur. Or, son Seigneur, et notre Seigneur, n'est pas Jésus niquement considéré dans sa nature humaine, mais Jésus l'Homme-ieu, Dieu-Homme, dans une personne indivisible. Il est donc complète-ent absurde de contester à la Sainte Vierge le titre de Mère de Dieu; t le raisonnement du paysan catholique, qui dit dans son simple bon ens: Jésus est Dieu, Marie est la mère de Jésus, donc Marie est la ère de Dieu; ce raisonnement, dis-je, vaut infiniment mieux que toutes s subtilités par lesquelles les hérétiques anciens et modernes ont oulu obscurcir une aussi évidente vérité. Maintenant, en quoi diffère ır ce point le protestantisme du Catholicisme? Le voici: Les protes-nts s'imaginent que celle que Dieu a choisie pour la mère de son Fils, elle que l'Ange Gabriel salua si magnifiquement par ces paroles: *Marie, leine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes s femmes; le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Iaut vous couvrira de son ombre,* n'a été ainsi distinguée entre toutes s femmes, entre les créatures du ciel et de la terre, que pour un seul t fugitif instant; qu'après la naissance de Jésus-Christ, elle est retombée u niveau de toute autre femme; que son élévation à la haute dignité e Mère de Dieu n'a établi aucun rapport particulier et permanent entre ieu et elle, entre elle et ceux qui par elle ont reçu le Sauveur de eurs âmes. Ils veulent nous prouver par l'Ecriture, que la plus pure es vierges, l'épouse du Saint-Esprit, celle qui a pu dire: *Je ne connais oint d'homme* (1), après la sainte nativité de l'Enfant adorable, a

(1) Saint Augustin et plusieurs autres Pères de l'Église concluent avec raison de ce assage que Marie avait fait vœu de chasteté perpétuelle. Autrement, dans quel sens

ensuite eu d'autres enfants avec un homme. Cela ne mérite pas même une réfutation. J'en appelle à tous les vrais chrétiens, à toutes les femmes pures et d'un sentiment élevé, une telle idée ne révolte-t-elle pas? S'ils me répondent par l'affirmative, je leur dirai: Croyez-vous que la Mère de Dieu ait voulu commettre ce dont la seule supposition vous révolte?

Les protestants citent aussi contre nous ces paroles de Jésus-Christ: *Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi?* Ces paroles, dont nous ne pouvons préciser le sens avec certitude (1), ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête, puisqu'il en résulterait que le meilleur des fils a tenu envers sa mère un langage qui choquerait dans la bouche de tout enfant. Jésus-Christ répondit à úne femme, qui avait appelé bienheureuse sa divine mère: « *Bienheureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui l'observent.* » Les protestants en concluent que Jésus a voulu blâmer Marie, et ils ne réfléchissent pas que l'Ange Gabriel, messager du ciel, est le premier qui ait appelé Marie, *bénie entre toutes les femmes*, et que Dieu a inspiré à Marie elle-même ces paroles prophétiques: *Toutes les générations m'appelleront heureuse.* Les catholiques s'en tiennent à ce qui est clair, aux paroles que l'envoyé divin apporta du ciel. Ils en concluent que celle qui avait été choisie avant tous les siècles (toutes les pensées de Dieu étant éternelles), l'a été pour tous les siècles; ils en concluent que celle qui a trouvé grâce devant Dieu d'une manière si ineffable, l'a trouvé pour toujours; que celle qui, sur la terre, fut élevée au-dessus de tous les hommes et de toutes les créatures, conserve cette élévation dans le ciel; ils en concluent que l'alliance contractée avec elle par les trois personnes de la Sainte Trinité, est une alliance éternelle et indissoluble; que la mère du meilleur des fils n'est pas la seule mère exclue de toute participation à la gloire de son enfant; ils en concluent que, si sainte Elisabeth lui a dit: *Vous êtes bénie, et béni est le fruit de vos entrailles*, les bénédictions, les louanges du ciel et de la terre appartiennent à la Mère et au Fils, qui partage tout avec elle, *hormis l'adoration*, qui ne peut s'adresser à aucun être créé; ils en concluent enfin que, si toutes les générations, la génération actuelle

une personne fiancée ou mariée pourrait-elle dire: Comment serait-il possible que je devinsse mère, puisque je ne connais point d'homme?

(1) Ce qu'il y a de certain, c'est que la Mère de Jésus-Christ n'y vit pas un refus; autrement elle n'aurait pas dit aux gens de la maison: *Faites tout ce qu'il vous dira.* Il est évident qu'elle prévoyait qu'il ferait quelque chose de relatif à sa demande, bien qu'il eût décliné une réponse directe et affirmative. — *La Mère*, dit saint Gaudentius Brixianus, n'aurait pas ajouté: « *Faites tout ce qu'il vous dira, si, remplie qu'elle était du Saint-Esprit, elle n'avait pas prévù que Jésus changerait l'eau en vin.* »

et toutes les générations futures, aussi bien que celle qui passa sur la terre, il y a près de deux mille ans, doivent l'appeler bienheureuse, c'est qu'elle n'a jamais cessé et ne cessera jamais d'être bienheureuse, de l'être de manière que ce nom ne puisse s'appliquer qu'à elle seule, d'être la plus heureuse de tous les heureux, l'*heureuse par excellence.*

Et s'il en est ainsi, puisque beaucoup d'écrivains protestants de nos jours nous avertissent que c'est une erreur grossière de s'imaginer que la gloire, la félicité des élus est un *désœuvrement éternel;* qu'au contraire, les plus heureux, dans la vie future, sont ceux à qui Dieu confie les plus grandes choses, la sphère d'activité la plus étendue, et le pouvoir de faire le plus grand bien; nous sommes autorisés à penser que la plus heureuse de tous les heureux, la bienheureuse par excellence doit être aussi la puissante, la bienfaisante par excellence. Mais si la bienheureuse Vierge Marie a reçu pour récompense le pouvoir d'être notre grande et céleste bienfaitrice, pourrez-vous nous blâmer si nous faisons ce que font ordinairement les âmes reconnaissantes, si nous appliquons à un bienfaiteur le doux nom de père, et à une bienfaitrice celui de mère? Pourrez-vous nous blâmer si nous nous appliquons à nous-mêmes et à tous les chrétiens les paroles que Jésus adressa, du haut de sa croix, à son disciple bien-aimé, représentant alors l'Eglise universelle, aujourd'hui prosternée au pied de la croix, comme saint Jean l'était alors: *Voici votre mère?* Faut-il donc toujours prendre les paroles du divin Rédempteur dans le sens le plus limité, le plus vulgaire, au lieu de préférer le plus général, le plus édifiant? Jésus-Christ, après nous avoir appelé ses frères, appelle Dieu son Père et notre Père, pourquoi ses frères n'appelleraient-ils donc pas, à leur tour, sa Mère leur propre Mère? Le Fils de Marie appelle l'Eglise son épouse, pourquoi cette épouse ne donnerait-elle pas le beau nom de mère à la Mère de son divin Epoux? Le Christianisme ne nous autorise-t-il pas lui-même à rapprocher les objets surnaturels, les idées sublimes de la Religion, de notre manière de penser et de sentir, en appliquant à ces objets surnaturels les noms qui touchent le plus notre cœur? Ne nous apprend-il pas à appeler Dieu notre Père, et le ciel où il nous attend, notre patrie, notre maison paternelle? Dans le Christianisme, Dieu s'est fait homme, le Ciel s'est abaissé vers la terre, les vérités divines se sont rapprochées des conceptions humaines; impossible de s'écarter de l'esprit du Christianisme en saluant du nom de *Mère* la bienheureuse qui jouit du bonheur suprême, puisqu'elle possède le pouvoir de nous faire le plus grand bien. Nous avons donc raison de nous adresser à elle avec

la tendre confiance d'un fils en la bonté de la meilleure des mères. Nos autres sentiments pour notre Mère céleste, découlent tout naturellement des rapports qui existent entre elle et nous. Quand elle épanche sur nous ces bienfaits, ces grâces qu'elle nous a obtenues par ses prières puissantes, nous aimons à lui répéter, avec l'humilité la plus profonde, ces paroles de sainte Elisabeth : « *D'où me vient cette faveur, que la Mère de mon Dieu vienne vers moi, s'abaisse jusqu'à moi?* » La pensée de son divin amour, de sa gloire céleste, nous fait tressaillir de joie, comme Jean-Baptiste, avant de naître, tressaillait à son approche, à sa pieuse salutation. Je ne suis pas sorti, vous le voyez, du cercle de l'Ecriture; je n'ai fait que la lire avec l'intelligence du cœur.

Le Prot. Je m'en aperçois. Ma raison, toutefois, ne court pas aussi vite que votre cœur; elle s'étonne que l'Ecriture ne soit pas plus précise sur un point aussi important. La Bible nous adresse partout au Père de Jésus-Christ; elle ne sait rien de cette puissance de sa Mère, que vous me vantez. Comment, d'ailleurs, concilier cette puissance avec la toute-puissance de Dieu? comment supposer que, par l'intercession de Marie, il soit jamais arrivé une chose qui ne serait pas arrivée purement et simplement, parce que telle était la volonté de Dieu?

Le Cath. La Religion nous enseigne que Dieu a prévu, déterminé de toute éternité, ce qui doit arriver jusqu'à la consommation des siècles; mais elle nous enseigne aussi que Dieu exauce nos prières, que la prière est un moyen d'obtenir ce que souvent nous n'obtiendrions pas sans elle. Si ces deux vérités paraissent se contredire, nous devons attribuer cela uniquement à notre faiblesse, qui ne sait pas les mettre d'accord; et ce n'est pas là, certes, le seul exemple de notre impuissance à cet égard (1). L'efficacité des prières une fois admise par vous (et vous ne pouvez la rejeter sans nier et détruire la Religion), vous devez admettre aussi la puissance de Marie, puissance qui consiste précisément dans

(1) M. Jurieu voudrait que je lui apprisse comment s'accorde le libre arbitre ou le pouvoir de faire et de ne pas faire, avec la grâce efficace et les décrets éternels. Faible théologien, qui fait semblant de ne pas savoir combien de vérités il nous faut croire, quoique nous ne sachions pas toujours le moyen de les concilier ensemble.

Qu'est-ce, en tout et partout, que notre foi? qu'un recueil de vérités saintes qui surpassent notre intelligence, et que nous aurions non pas vues, mais entendues (*comprises*) parfaitement, si nous pouvions les concilier ensemble par une méthode manifeste. Mais cela n'est pas ainsi, et quand cela sera, ce ne sera plus cette vie, mais la future; ce ne sera plus la foi, mais la vision. Que faut-il faire en attendant, si non croire et adorer ce que l'on n'entend pas, unir par la foi ce qu'on ne peut unir par l'intelligence, et en un mot, comme dit saint Paul, réduire son esprit en captivité, sous l'obéissance de Jésus-Christ. *Bossuet*, 2e avertissement aux protestants.

l'efficacité de son intercession. Si nous disons qu'après Dieu sa puissance est la plus grande, nous voulons dire par-là que de toutes les prières les siennes sont les plus efficaces. Nous ne faisons donc que leur appliquer un principe posé dans l'Ecriture, et que j'ai déjà eu lieu de vous rappeler. La prière du juste est puissante. Plus une âme est agréable à Dieu, plus sa prière est efficace. Aucune âme n'est et ne peut être plus agréable à Dieu que l'âme de la Vierge immaculée qu'il a choisie pour sa mère, donc la prière de cette Vierge-Mère doit être la plus efficace, donc aussi nous avons raison de nous confier en sa puissance plus qu'en celle d'aucune autre créature. Au reste, toutes les prières des vrais chrétiens, des Saints du ciel et de la Reine de tous les Saints, sont faites dans l'esprit de la prière que Jésus-Christ nous a enseignée : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel; mon Père, que votre volonté soit faite et non pas la mienne!* Qu'une mère, à la prière de son enfant, intercède pour lui auprès de son époux, celui-ci, à coup sûr, n'en sera pas jaloux. Ce père sait bien que si son enfant prend ce chemin, ce n'est point par défaut d'amour ou de confiance en lui, mais uniquement parce qu'il obéit à cette douce et puissante influence de la *maternité*, influence qui vient de la nature, que nous avons reçue de Dieu, et qui peut fort bien être une des causes pour lesquelles ce Dieu a fait entrer, dans la Religion qu'il nous a donnée, la croyance d'une mère qui nous protége et intercède pour nous dans le ciel. Si dans l'Ecriture-Sainte nous ne trouvons pas des prières adressées à Marie, xeaucées par son intercession (puisqu'on ne veut pas en voir un exemple dans ce qui est arrivé aux noces de *Cana*), c'est que son auguste mission de protectrice céleste n'a commencé qu'après son Assomption dans le séjour de la gloire éternelle. L'époque de cette glorieuse Assomption n'est pas comprise dans le récit des Evangélistes. Comme nous ignorons l'époque de la mort de Marie, nous pouvons supposer que cette mort n'est arrivée qu'après ou peu avant la composition des écrits qui forment le Nouveau Testament. Cette remarque suffit pour expliquer le silence dont vous vous plaignez, sans même qu'on ait besoin de recourir à des considérations plus générales : je les réserve pour un autre entretien, où nous examinerons si l'on peut raisonnablement s'attendre à trouver, dans les écrits des premiers disciples de Jésus-Christ, une exposition tellement claire et complète de tout ce qui intéresse la foi et les pratiques du chrétien, qu'on puisse rejeter ce qu'on veut, sous prétexte de ne pas le trouver assez clairement établi dans l'Ecriture.

Le Prot. En voilà assez sur celle que vous appelez la Reine des Saints;

parlez-moi encore un peu de ses sujets, des Saints eux-mêmes. Vous n'invoquez pas seulement, et d'une manière générale, les habitants des cieux, vous invoquez et honorez encore une myriade de personnages, dont les noms se lisent dans le calendrier. Ayez la bonté de me donner quelques explications sur ce point qui est bien singulier. Quels sont vos motifs de vénération pour ces personnages? est-il vrai que votre pape peut décréter des Saints? Ce qui supposerait qu'il connaît ce que Dieu seul peut connaître, l'intérieur de l'homme. Car la conduite extérieure de l'homme, la seule que l'on puisse observer, ne suffit pas, à mon sens, pour constater la sainteté avec certitude.

Le Cath. Ce qui constitue essentiellement la sainteté, *c'est l'amour de Dieu.* Cet amour est répandu par l'Esprit-Saint dans les cœurs, et peut se manifester en mille manières. Regardez ce pécheur converti qui ne cesse, dans l'amertume de son âme, de pleurer le malheur qu'il a eu d'offenser Dieu, et qui ne vit plus que pour goûter les fruits de la pénitence. Regardez ce chrétien qui mortifie sa chair révoltée, qui se réduit au strict nécessaire, qui s'isole de toutes les vanités et de toutes les jouissances de la terre, parce qu'il a lu dans l'Ecriture-Sainte ces paroles du bien-aimé disciple : « *N'aimez point le monde, ni les choses* « *qui sont au monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est* « *point en lui* (Ire épître de saint Jean, chap. II, ỳ. 19). » Regardez cette jeune personne, touchée des conseils de l'Evangile, qui ne nous commande pas, mais nous recommande partout la virginité; docile à la grâce dont elle est prévenue, elle passe sa vie dans la chasteté et la pureté de l'âme et du corps, afin de se rapprocher de ce Dieu qui est son amour, de ce Dieu que rien d'impur ne saurait approcher. Regardez surtout ces serviteurs fidèles de Jésus-Christ, qui sachant qu'à lui, notre Dieu, notre Seigneur, est fait tout ce que nous faisons pour nos semblables, et que l'amour du prochain est la contre-épreuve, le *fac simile* de l'amour de Dieu, consacrent à la charité tout leur avoir et tout leur être, ne vivent que pour nourrir et vêtir les indigents, visiter les prisonniers, consoler les affligés, protéger la veuve et l'orphelin, convertir les pécheurs, évangéliser les pauvres et les infidèles, servir les plus chers intérêts de l'humanité, en défendant la vérité et en combattant l'erreur, souvent au péril de leur fortune, de leur liberté, de leur repos, de leur santé, de leur vie même. Ne serait-il pas absurde, honteux, de supposer que des hommes dont toute la conduite ne respire que l'amour de Dieu, ne sont pas réellement animés de ce saint amour, et que toute leur existence n'est qu'une grande hypocrisie sans objet et sans motif? Que deviendraient les héros de l'Histoire profane, si on leur

voulait appliquer ce système du plus méprisable scepticisme? Or, l'Histoire sainte et l'Histoire ecclésiastique ont aussi leurs héros. Les apôtres, les martyrs, les confesseurs de la foi, les saints évêques, les saints docteurs, les saints cénobites, les saintes vierges, les grands pénitents, les héros de la piété et de la charité, sur le trône et dans la chaumière, dans le monde et dans la solitude, dans le célibat et dans le mariage, parmi les laïques comme dans le sacerdoce : voilà les noms auxquels l'Eglise assure l'immortalité. Et quoique le passé n'ait transmis à l'avenir que peu de détails sur la vie de plusieurs de ces saints personnages, il nous suffit pour les vénérer de savoir qu'ils ont été en vénération dès les premiers siècles chrétiens qui les connaissaient mieux que nous. En conservant ces noms précieux, en célébrant dans nos églises, avec de joyeuses actions de grâces envers Dieu, ce que ceux qui les ont portés firent pour Jésus-Christ, nous entrons dans les sentiments de notre divin Rédempteur, qui a voulu que ce qu'une femme pieuse fit par amour pour lui, fût proclamé en mémoire d'elle dans tous les endroits du monde où retentit la voix de l'Evangile (voyez l'Evangile de saint Mathieu, chapitre XXVI, ℣. 6-13).

L'Esprit de Dieu a produit des Saints dans tous les temps, et en produit encore; mais il appartient au chef de l'Eglise *seul* de les proposer à la vénération de tous les chrétiens. Il ne le fait que rarement, après l'examen le plus sévère; et, ce qui détruit entièrement le doute que vous avez élevé, il ne le fait que pour ceux que Dieu même déclare ses amis, en opérant par eux, ou sur leur tombe, ou par leurs reliques, des miracles dûment constatés. Si les protestants ne se montrent pas satisfaits de ces preuves, ne nous en étonnons pas; ne voyons-nous pas beaucoup de leurs ministres rejeter même les miracles de l'Ecriture-Sainte? Il y a d'ailleurs une autre preuve, si votre cœur est accessible aux charmes de la vertu. Lisez les vies de ceux que le Souverain Pontife a canonisés, ou insérés dans le catalogue des Saints auxquels l'Eglise rend les honneurs d'un culte public; lisez les vies d'un François Xavier, d'un Charles Borromée, d'un François de Sales, d'un Vincent de Paule, etc., et l'admiration, la vénération dont vous vous sentirez pénétré, vous ôtera toute envie de leur contester l'honneur dont ils jouissent, à si juste titre, dans l'Eglise catholique. Au reste, s'il n'est pas prescrit, mais seulement recommandé aux catholiques d'invoquer les Saints en général, à plus forte raison n'est-il prescrit à personne d'honorer et d'invoquer tel ou tel Saint en particulier. Nous insérons les noms des Saints dans le calendrier, afin de marquer les jours que l'Eglise consacre à chacun

d'eux ou à plusieurs ensemble; en sorte que, chaque année, nous parcourons la série des vertus chrétiennes, par lesquelles le Saint-Esprit n'a jamais cessé de signaler sa divine activité, dans les âmes régénérées par le sang de Jésus-Christ. Nous choisissons parmi les Saints que l'Eglise nous propose, les noms que nous imposons à nos enfants, le jour de leur baptême, afin de les mettre sous la protection spéciale de celui ou de celle ils portent le nom, et de les engager, par leurs prénoms, à méditer et à imiter les vertus de leurs patrons et de leurs célestes protectrices.

Maintenant que j'ai répondu à vos questions, permettez-moi de vous en adresser une à mon tour : Pourquoi mettez-vous aussi les noms de nos Saints *dans vos calendriers?* pourquoi les donnez-vous en prénoms à vos enfants, puisque vous ne partagez pas notre croyance, puisque ces noms vénérables, quand vous les lisez dans le calendrier, ne disent rien à votre esprit ni à votre cœur, et vous rappellent, tout au plus, que tel jour, en tel endroit, il y aura une foire ou un marché de bestiaux ? Vous, qui en appelez sans cesse à la raison, cela vous paraît-il raisonnable? N'en est-il pas de cela comme de plusieurs autres choses, comme, par exemple, de cette cloche (1) que, dans beaucoup de pays protestants, l'on sonne encore le matin et le soir, et qui autrefois appelait les habitants à réciter l'*Angelus*, que vous ne dites plus? N'en est-il pas de cela comme de vos églises, toutes bâties pour le culte catholique? comme de votre fameux jour de jeûne, où personne ne songe à jeûner? Toutes ces contradictions ne font qu'attester votre renonciation à la foi de vos pères.

Le Prot. On peut découvrir parmi nous, il est vrai, quelques actes de Catholicisme, quelques pierres encore debout, d'un édifice que nous avons cru devoir démolir. Vous avez cité, parmi ces débris, le nom de jour de *jeûne*, nom donné par nous à notre jour annuel d'actions de grâces publiques : cette citation me rappelle que vous n'avez encore rien dit de votre obligation de jeûner.

Le Cath. Je puis être très-laconique sur ce point. Jésus-Christ a jeûné, il a dit que ses disciples jeûneraient : « *Il viendra des jours où l'Epoux ne sera plus avec eux, alors ils jeûneront.* » Les Apôtres et les premiers chrétiens jeûnèrent (voyez *Act.* chap. XIV, ℣. 4; XIV, 23). Cela suffit pour justifier le jeûne catholique. Le protestantisme n'est qu'un système d'instruction; le Catholicisme est en même temps un système d'éducation pratique. Vous prêchez la tempérance et la sobriété, l'Eglise veut

(1) Dans la Suisse allemande, elle s'appelle *die Betglocke*, la cloche de la prière.

nous y former par un exercice utile. Voilà une des raisons de l'abstinence et des jeûnes qu'elle nous prescrit.

Le Prot. Quant à l'obligation du jeûne, vous avez l'Ecriture-Sainte pour vous, j'en conviens. Mais vous pourriez remplir ce devoir sans vous attacher à un certain nombre de jours déterminés, et sans faire une distinction juive plutôt que chrétienne entre aliments et aliments, distinction contraire à ces paroles de l'Evangéliste : « *Ce n'est pas ce qui « entre dans la bouche de l'homme, mais ce qui en sort, qui la « souille.* »

Le Cath. Si l'Eglise, qui aime en tout l'ordre et l'unité, n'avait pas déterminé la pratique et les époques du jeûne, il serait bientôt tombé en désuétude, comme cela est arrivé chez les protestants.

Quant à l'abstinence des viandes dont vous voulez parler, et que l'Eglise a prescrite depuis les temps apostoliques en certains jours, elle n'a rien, absolument rien de commun avec la distinction juive d'aliments purs et impurs. En effet, si nous faisions une telle distinction, si nous regardions les viandes comme impures, nous n'en mangerions pas cinq jours sur sept par semaine. Il y a cependant des aliments impurs, dans un sens moral, que, bien que protestant, vous admettrez comme moi. Si un homme avait volé une espèce quelconque d'aliments, ce ne serait sans doute pas ce qu'il mettrait dans sa bouche qui souillerait sa conscience, mais la violation formelle d'un commandement de Dieu. Il en est de même du catholique qui viole le commandement de l'Eglise qui défend de faire gras le vendredi et le samedi. En nous conformant à ce commandement, nous pratiquons la belle vertu de l'obéissance, vertu d'autant plus précieuse qu'elle devient plus rare. Les mets que, dans les jours maigres, l'on sert sur notre table, annoncent notre Religion, comme l'annonce tous les jours le signe de la croix que nous imprimons sur nos fronts; tandis qu'on peut rester long-temps, aujourd'hui surtout, dans les maisons des protestants sans remarquer le moins du monde quelle est leur foi, ou même s'ils en ont une. Avez-vous quelque autre question à m'adresser ?

Le Prot. Quoi! le signe de la croix est une cérémonie? Parlez-moi donc un peu de vos cérémonies, et je vous tiendrai quitte pour aujourd'hui. On trouve que les cérémonies catholiques sont trop nombreuses pour la Religion de Jésus-Christ, vu que ce divin législateur a supprimé les cérémonies de l'ancienne loi; que plusieurs de ces cérémonies sont empruntées des juifs et des païens; et enfin, l'indifférence avec laquelle vous les faites et y assistez, prouve assez combien elles sont inutiles.

Le Cath. Jésus-Christ a abrogé les cérémonies de l'Ancien Testament, parce que, se rapportant toutes au Messie à venir, elles n'avaient plus aucun objet, aucune valeur, après l'avénement du Messie. Mais la nature humaine étant invariable, et l'homme ayant besoin qu'on parle à ses sens comme à son esprit, la Religion chrétienne n'a pu être la seule dépourvue de rites sacrés, et il a fallu substituer de nouvelles cérémonies aux anciennes. Cette substitution était d'autant plus nécessaire, que les juifs et les païens nouvellement convertis, avaient été accoutumés, dès leur enfance, à un culte imposant et majestueux, à beaucoup de rites et de pratiques extérieures. Il est d'ailleurs fort convenable que l'homme adore Dieu avec tout son être, avec son âme et avec son corps, et que les objets matériels de la création soient employés pour le culte et le service de leur Créateur. Ne savez-vous pas que l'Ecriture-Sainte invite toute la nature, non-seulement tous les Anges et tous les hommes, mais les cieux et la terre, les étoiles du firmament et les abîmes de la mer, les jours et les nuits, les feux de l'été et les glaces de l'hiver, à bénir l'auteur de l'univers et à célébrer les louanges de l'Eternel ? Considérées en elles-mêmes, les cérémonies sont indifférentes; leur valeur dépend des objets spirituels qu'elles signifient. Tels rites qu'il fallait rejeter, tant qu'ils servaient à une fausse Religion, changent de nature en changeant de signification. L'Eglise en changeant la signification de quelques rites païens, les convertit en rites chrétiens; et elle ne fit, par leur adoption, que marcher sur les traces de Moïse, qui introduisit dans le culte du vrai Dieu plusieurs rites empruntés des Egyptiens. L'Eglise ne fit encore qu'imiter Jésus-Christ lui-même, qui, par l'institution du baptême, éleva à la dignité de sacrement la cérémonie même consacrée par les juifs à l'initiation de leurs prosélytes. Les prières qui accompagnent nos cérémonies, rappellent toujours à la mémoire les vérités saintes et consolantes du Christianisme. Si ces cérémonies sont multipliées, c'est qu'elles remontent à des temps où la Religion occupait beaucoup plus de place dans les pensées des hommes et dans les affaires de la vie; à des temps où les chrétiens éprouvaient le besoin de faire tout au nom du Seigneur, et de mettre tout, jusqu'aux objets les plus communs, sous sa sainte protection. S'il existe aujourd'hui plus de cérémonies que de dévotion, prenez-vous-en aux progrès toujours croissants de l'indifférence et de l'incrédulité; à l'ignorance ou à l'oubli de la signification d'où les cérémonies tirent tout leur effet moral, et à l'habitude qui émousse le sentiment, même pour les choses les plus saintes et les plus touchantes. C'est pour cette dernière raison qu'on a souvent vu nos

pompeuses cérémonies faire plus d'impression sur des protestants qui les voyaient pour la première fois, que sur les catholiques eux-mêmes qui les voient habituellement. Ajoutez à cela qu'il n'y a d'absolument essentiel que le petit nombre de cérémonies d'institution apostolique; celles qui ne seraient pas obligatoires pour un protestant, lors même qu'il reviendrait au Catholicisme, ne peuvent nullement lui fournir un motif solide de demeurer hors de l'Eglise.



Septième Entretien.

De la véritable Église.

—

Le Cath. Permettez-moi de commencer notre entretien par cett question : Quel sens attachez-vous à cet article du symbole, que vou récitez comme nous : *Je crois la sainte Eglise universelle ?*

Le Prot. Cette brusque question m'embarrasse un peu, je vou l'avoue. J'ai mille fois répété cet article du symbole, sans me rendi le moindre compte du sens précis qu'il faut y attacher.

Le Cath. Cet aveu plein de franchise ne me surprend pas du tou Je sais que des milliers de protestants y seraient réduits comme vou Comme dans la récitation du symbole nous faisons devant Dieu u profession solennelle de la foi qui doit être le flambeau, la boussole (notre vie, et le fondement de nos espérances à l'heure de la mort, nou devrions, ce me semble, nous rendre un compte exact de tous les poin de ce symbole, et surtout de ces paroles : *Je crois l'Eglise universell* Une fois d'accord sur cet article, nous le serions bientôt sur tous l autres.

Le Prot. Eh bien ! Pour que vous n'alliez pas vous imaginer que sois vide d'idées en récitant cet article, écoutez ma réponse : Par l profession que je fais de croire la sainte Eglise universelle, j'exprin l'acquiescement de mon esprit à l'existence d'une grande société rel gieuse, fondée par Jésus-Christ et composée de tous les chrétiens.

Le Cath. Vous voulez dire que les catholiques, les luthériens, l calvinistes, les anglicans, les quakers, et tous les autres sectaires qu

se nomment chrétiens, nonobstant les contradictions des Eglises ou sociétés religieuses d'où ils tirent leurs dénominations respectives, ne forment ensemble qu'une société religieuse, la sainte Eglise universelle. Vous voulez dire aussi que des hommes dont les uns professent nécessairement l'erreur, si les autres, leurs adversaires, professent la vérité, constituent, tous réunis, une société *sainte*. D'après cette définition, toutes les fois que des hommes ont quelque chose de commun en fait de Religion, quelque peu que ce soit, ces hommes forment ensemble une société religieuse, une Eglise enfin. Ainsi, puisque toutes les sectes protestantes, malgré la discordance et les contradictions de leurs croyances, sont unanimes dans leur protestation contre la Religion catholique, elles forment toutes ensemble l'Eglise protestante. Et comme toutes ces sectes protestantes s'accordent avec l'Eglise catholique, contre laquelle elles protestent, et qui, à son tour, proteste contre elles, à reconnaître Jésus-Christ comme fondateur de la Religion qu'elles veulent professer, elles forment avec elle une société religieuse encore plus générale, la sainte Eglise universelle.

Telle est la portée des définitions que nous fournissent les auteurs protestants modernes (1), définitions toutes résumées dans celle-ci : L'Eglise de Jésus-Christ est la société de ceux qui professent la Religion chrétienne. Mais qu'est-ce que la Religion chrétienne? C'est l'ensemble de tout ce que Jésus-Christ a enseigné, ensemble séparé de toutes les erreurs contraires à sa doctrine. Or, comme ceux qui s'appellent chrétiens, qui reconnaissent Jésus-Christ pour le fondateur de leur Religion, se reprochent réciproquement ou de ne pas professer tout ce qu'il a enseigné, ou de professer ce qu'il n'a pas enseigné, *voir même* le contraire de ce qu'il a

(1) Comme nous allons reproduire tout-à-l'heure dans le texte les anciennes définitions protestantes, nous citerons ici quelques définitions modernes : « L'Église est « la société des adorateurs du vrai Dieu, qui sont baptisés et qui professent la Reli- « gion de Jésus-Christ. » *Wegheider*, Ins. Dogm. Plus loin, il dit que la pluralité et la diversité des Églises n'empêche pas qu'elles ne s'accordent à reconnaître Jésus-Christ pour le chef et le fondateur de leur Religion, et ne tendent à s'assurer les biens communs que sa doctrine procure.

Le célèbre prédicateur protestant *Reihnard* donne la définition suivante : « L'Église « *visible* est la société universelle de ceux qui professent publiquement la Religion « chrétienne; l'invisible est la société de ceux qui sont réellement convertis (*emen-* « *dantur*) par la Religion chrétienne. »

Une définition remarquable se lit dans le Jus. Canon. de *Bohemer*, 7e édit. 1802, page 3 : « L'Église chrétienne est la société des hommes unis par la même foi chré- « tienne, pour pratiquer la Religion chrétienne. Tant que l'unité de la foi se conserve, « la même Église se perpétue ; avec l'unité, périt aussi l'Église. »

enseigné, il est évident qu'ils ne professent pas tous la Religion chrétienne, dans le sens que nous avons donné à ce mot tout-à-l'heure, et conséquemment qu'ils ne peuvent former ensemble l'Eglise de Jésus-Christ, si cette Eglise ne doit se composer que des vrais sectateurs de la Religion chrétienne. La définition doit donc, pour être juste, s'élargir encore, et il faudra définir l'Eglise universelle: La société de tous ceux qui *veulent* ou *prétendent* professer la Religion chrétienne, ou du moins, la société de ceux qui en professent réellement quelques articles. Si l'Eglise, la société fondée par Jésus-Christ, était *telle*, il s'ensuivrait que Jésus-Christ aurait fait ce qui, de l'aveu des chrétiens de toutes les dénominations, était insuffisant pour établir une Eglise, une société réelle (1). Or, pourquoi l'Eglise catholique exclut-elle de son sein tous les protestants? pourquoi les protestants se sont-ils eux-mêmes séparés de l'Eglise catholique? pourquoi les luthériens se sont-ils séparés des zwingliens? pourquoi telle secte s'est-elle séparée de telle autre? pourquoi?... C'est que tout le monde a senti qu'une Eglise, une société religieuse ne peut se composer que de membres professant la même foi; que, pour la réalité d'une société, il ne suffit pas d'être d'accord sur quelques points, et de *vouloir* vaguement professer la Religion chrétienne, si cette profession n'est pas réelle, identique, complète et sans mélange. Au reste, ces définitions de vos auteurs modernes ne sont que des idées particulières; elles diffèrent essentiellement de vos définitions officielles, de celles qu'on trouve dans les professions de foi publiques des Eglises protestantes, et dans les écrits des réformateurs eux-mêmes.

Luther, le père de la réforme, loin de reconnaître comme membres de l'Eglise de Jésus-Christ tous ceux qui prétendent professer la Religion chrétienne, par exemple, les catholiques et les zwingliens, ne voulait pas d'abord y admettre même tous ceux qui professent la vraie doctrine chrétienne. Il définissait l'Eglise : l'assemblage de tous ceux qui *vivent* dans la vraie (rechte) foi, espérance et charité; de sorte que ce qui constitue la chrétienté, selon son caractère essentiel, n'est pas une Eglise visible, mais une union des cœurs dans la même foi (2). Luther confond ici l'Eglise visible et l'Eglise invisible. L'Eglise visible est celle qui enseigne la vraie foi; l'Eglise invisible se compose de ceux qui la

(1) Un théologien protestant de l'Allemagne, *Bret Schneider*, ayant fort bien senti cet inconvénient, s'est cavalièrement tiré d'affaire, en disant que Jésus-Christ n'a pas fondé une Église chrétienne, mais le monde chrétien. Il suit de là qu'il faudrait dire dans le Symbole : *Je crois* le saint monde universel!!!

(2) *Luther von Bapsthum*, 1 *Band*, *s*. 266.

pratiquent. Comme il faut connaître la vraie foi avant de pouvoir la pratiquer, il faut nécessairement entrer par l'Eglise visible dans l'Eglise invisible. Le Nouveau Testament appelle celle-ci l'Eglise des élus; quand il dit simplement Eglise, il faut toujours entendre l'Eglise visible, qui comprend tous ceux qui professent la vraie foi, soit qu'ils la pratiquent ou non; c'est aussi l'Eglise visible que nous professons dans le symbole des Apôtres.

Le Prot. Et pourquoi, s'il vous plaît, ne serait-ce donc pas l'Eglise invisible, vraiment sainte, puisqu'elle ne se compose que de membres saints? Cette Eglise est aussi vraiment *universelle*, puisque des hommes pris dans toutes les parties de la terre, dans toutes les nations qui habitent sous le ciel, sans distinction d'état, de fortune, de sexe et d'âge, concourent ensemble à la former. Au reste, nous ne pouvons croire que l'Eglise invisible; car l'Eglise visible, nous n'avons pas besoin de la croire, nous la voyons.

Le Cath. Je conviens que l'Eglise invisible est *sainte;* je conviens aussi de son universalité, bien qu'elle ne comprenne pas tous les chrétiens; je conviens enfin que l'Eglise visible, en tant qu'elle est un objet de la vue et d'une démonstration sensible, évidente pour les sens mêmes, ne peut être un article de foi. Je vous prie de vous rappeler, dans l'occasion, ce que vous venez de reconnaître ici. Nous devons toutefois et sans aucun doute, entendre l'article du symbole aussi, et surtout de l'Eglise *visible.* Et d'abord le symbole parle plutôt de la société invisible dans l'article suivant: *La communion des Saints.* Celle-ci est l'effet de la société visible; or, Jésus-Christ a fondé une Eglise visible, pour qu'une Eglise invisible pût se former; la société de la terre, pour que la société du ciel pût s'établir, à peu près comme Dieu a formé le corps de l'homme, afin que l'âme s'y préparât à ses destinées immortelles. Ensuite, tous les chrétiens, les catholiques et les protestants (1), ont presque toujours entendu cet article du symbole, dans le sens de l'Eglise visible. Ils ont, en effet, tous dû l'entendre ainsi, surtout dans leurs discussions entr'eux, puisqu'il est évident que l'on ne peut discuter sur ce qui de sa nature est totalement inconnu, comme l'est nécessairement l'Eglise invisible. Vous avez vous-même évidemment voulu parler de l'Eglise visible, quand vous avez défini l'article du symbole en question: La grande société religieuse fondée par Jésus-Christ, et comprenant

(1) Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les définitions protestantes anciennes et modernes que je rapporte ici, pour se convaincre que toutes parlent de l'Église visible, et qu'aucune ne pourrait s'appliquer à l'Église invisible.

tous les chrétiens. Aussi Luther revint-il promptement de sa première définition. Il comprit bien qu'on pouvait lui demander : si l'Eglise est invisible, *à quel signe la reconnaîtra-t-on ?* Il se propose donc à lui-même cette question dans un de ses écrits, et il répond : « *Le signe* « *nécessaire est que nous possédons aussi, et le baptême* (1), *et le pain,* « *et surtout l'Evangile.* » *La Confession d'Augsbourg* dit ensuite avec plus de précision : l'Eglise est la société des *Saints* (2), dans laquelle l'Evangile est enseigné *dans son vrai sens,* et dans laquelle les sacrements sont administrés comme il faut (rectè). Il suffit, pour la véritable unité de l'Eglise, qu'on soit d'accord sur la *doctrine* de l'Eglise et sur l'administration des *sacrements.* Zwingle et Calvin s'expriment dans le même sens... Ecoutons maintenant la confession anglicane : l'Eglise visible du Christ est la société des Fidèles dans laquelle la parole *pure* de Dieu est prêchée, et où les sacrements sont, quant au nécessaire, administrés conformément à l'institution de Jésus-Christ.

Le Prot. Arrêtons-nous à ces définitions qui n'ont pas seulement en leur faveur l'autorité de nos professions de foi publiques, mais qui paraissent préférables à celles de nos auteurs modernes.

Le Cath. Soit ! Arrêtons-nous y tant que nous pourrons, et tirons-en les conséquences. Si la véritable Eglise, la sainte Eglise universelle est celle où l'Evangile est prêché dans son vrai sens, et où les sacrements sont administrés comme il faut, il est d'abord clair comme le jour que cette véritable Eglise, cette sainte Eglise universelle ne peut se composer de toutes les sectes chrétiennes. En effet, plusieurs Eglises, en contradiction formelle sur le sens de l'Evangile et sur l'administration des sacrements, encore qu'elles pussent former toutes ensemble une seule Eglise, comme on l'a prétendu, ne formeront jamais, à coup sûr, une Eglise dans laquelle l'Evangile se prêche *dans son vrai sens.* Ce serait dire que l'addition de plusieurs sens contradictoires peut produire un seul sens, le vrai sens ; une telle assertion est un *non-sens* palpable. Voici une autre conséquence : S'il est certain, d'après ce qui précède, que l'Eglise catholique, la luthérienne, la calviniste, et toutes les autres sectes ne peuvent former *ensemble* l'Eglise qui enseigne le vrai sens de

(1) *Luther* Resp. ad lib. Ambros. Catharinum. 1 c. fol. 376-377. Il est curieux que ce réformateur, qui s'est tant récrié contre les mutilateurs du Sacrement qui ne communient pas sous les deux espèces, désigne ici lui-même l'Eucharistie par le nom du *pain* seul.

(2) Par la société des *Saints*, la *Confession d'Augsbourg* n'entend pas ici une société dont tous les membres vivent saintement, mais une société dont tous les membres sont consacrés à Dieu.

l'Evangile, il s'ensuit clairement qu'une seule de ces Eglises rivales, à sens contradictoires, peut posséder le vrai sens de l'Evangile, et former par-là l'Eglise véritable, la sainte Eglise universelle. Car, si aucune de ces Eglises ne prêchait le vrai sens de l'Eglise et n'administrait convenablement les sacrements, il faudrait dire que la sainte Eglise universelle n'existe pas, et que, dans l'article du symbole qui s'y rapporte, nous professons ce qui n'existe point (1).

Le Prot. Tout cela me paraît évident.

Le Cath. Mais il ne suffit pas de savoir qu'une des Eglises existantes doit être nécessairement la sainte Eglise universelle, il faut encore connaître quelle est celle qui possède ce glorieux caractère. Comme les définitions protestantes que vous avez agréées nous apprennent que la véritable Eglise est celle où l'Evangile est prêché dans son vrai sens, et que la prédication de ce vrai sens évangélique est revendiquée à cor et à cri par chacune de ces Eglises, il est évident que, pour distinguer l'Eglise véritable entre toutes ses rivales, nous devons, avant de pouvoir raisonnablement la chercher, connaître d'avance ce seul vrai sens de l'Evangile, sens par lequel elle se distingue de toutes les autres. Et quel moyen emploierons-nous pour nous assurer de ce vrai sens de l'Evangile ?

Le Prot. L'Etude de l'Evangile et l'examen de l'Ecriture.

Le Cath. Ce moyen serait fort bon, si ceux qui l'ont employé ne

(1) Il y a des protestants qui ne se lassent pas de répéter, quand il est question de l'Église de Jésus-Christ, que l'erreur s'y est glissée insensiblement et progressivement. Mais d'abord, ce qui serait arrivé *insensiblement*, ne peut être un sujet de discussion; ensuite, cette manière de voir est incompatible avec les définitions officielles des communions protestantes que nous avons rapportées. Car, si l'enseignement de la vérité est le caractère essentiel de l'Église de Jésus-Christ, il faudra dire de deux choses l'une : ou qu'elle a perdu ce caractère pendant certaines époques, en sorte qu'alors elle n'aurait plus existé, ou, ce qui revient au même, qu'elle aurait existé dépourvue de son caractère essentiel; *ou bien*, qu'une Église où l'erreur s'est glissée, peut être néanmoins une Église enseignant la vérité. Enfin, c'est confondre deux questions : 1° quelle est la vraie Église? et 2° l'erreur a-t-elle pu se glisser dans cette vraie Église? Quant à cette dernière, nous y répondons négativement. Jésus a dit : « *Je demeure avec vous jusqu'à la fin du monde.* » Jésus est la *vérité*, si la vérité demeure avec son Église, l'erreur n'y peut trouver place, car l'erreur ne peut cohabiter avec la vérité. Des catholiques peuvent tomber dans l'erreur, en n'écoutant pas l'Église ou en la comprenant mal; mais l'Église enseignante, avec laquelle Jésus demeure, dont le caractère essentiel est d'enseigner la vérité, ne peut en même temps enseigner l'erreur. Or, ces protestants dont nous parlons ne veulent pas seulement dire que l'erreur s'est glissée dans l'esprit d'un plus ou moins grand nombre de catholiques, mais dans l'enseignement de l'Église elle-même.

donnaient pas tant de réponses divergentes et contradictoires sur cette question capitale : Quel est le vrai sens de l'Evangile? A supposer que la lecture de l'Evangile et l'examen de l'Ecriture aient été, pour quelques-uns, le moyen d'arriver au vrai sens, il est de toute évidence que ce même moyen a poussé *à de faux sens* l'immense majorité. D'où il suit que vous avez indiqué un moyen qui n'est pas sûr, en même temps qu'il n'est pas accessible à tout le monde.

Le Prot. Vous avez beau faire, c'est le moyen recommandé par Jésus-Christ lui-même. Il dit : (Evangile de saint Jean, chap. v, ℣. 39) : « *Sondez les Ecritures, puisque vous pensez y trouver la vie éternelle.* » Or, ce sont elles qui me rendent témoignage. Dans les *Actes* des Apôtres (chap. xvii, ℣. 11), on loue les laïques de Bérée qui scrutaient les Ecritures. Dans les mêmes Actes (chap. viii, ℣. 28), nous voyons l'eunuque de la reine d'Ethiopie Candace, lire le prophète Isaïe. Saint Paul écrit à Timothée, dans la seconde épître, chap. iii, ℣. 15 : « *Puisque tu « sais l'Ecriture depuis ta jeunesse, elle doit t'apprendre à obtenir ton « salut par la foi en Jésus-Christ.* » Dans tous ces textes, il n'est question, je l'avoue, que de la lecture de l'Ancien Testament; mais s'il a été permis aux laïques de lire les prophètes si obscurs, il leur sera permis, à plus forte raison, de lire les Evangiles et les autres écrits apostoliques. Une foule de textes prouvent que les épîtres des Apôtres étaient destinées à être lues par tous les membres des Eglises auxquelles elles étaient adressées. Si saint Paul recommande à ceux pour qui il avait écrit son épître aux Hébreux, d'obéir à ceux qui leur enseignaient la Religion, il est évident qu'elle n'était pas seulement destinée aux pasteurs, mais aussi, ou même exclusivement aux laïques. L'Ecriture n'a point d'obscurité quant aux vérités principales de la foi. Saint Pierre dit dans sa seconde épître, chap. i, ℣. 19 : « *Nous avons une « parole prophétique solide, et vous ferez bien de vous y attacher, « puisque c'est une lumière qui éclaire dans un endroit obscur.* » Saint Paul dit dans sa seconde épître aux Corinthiens, chap. iv, ℣. 4 : « *Si « notre Evangile est comme couvert d'un voile, il ne l'est que pour les « enfants de la perdition, que le Dieu de ce monde a aveuglés pour la « foi ; de sorte qu'ils ne voient pas la lumière que répand l'Evangile « de notre glorieux Rédempteur.* » Il est dit dans le psaume 119, ℣. 103 : « *Ta parole est le flambeau de mes pieds ;* » et dans le livre des Proverbes, chap. vi, ℣. 23 : « *Le précepte est un flambeau, et la loi « est une lumière.* » Enfin, saint Pierre, dans sa seconde épître, chap. iii, ℣. 14, dit que les choses difficiles à entendre, dans les épîtres de saint Paul et dans les autres Ecritures, sont perverties par les gens indo-

ciles et frivoles, pour leur propre condamnation; mais il ne dit nullement qu'on ne doit pas les lire, ou qu'elles ne sont pas lues, encore moins qu'elles sont obscures.

Le Cath. Vous avez textuellement reproduit les raisonnements d'un auteur moderne (*Eisenschmidt*) qui a publié, il n'y a pas long-temps, un livre contre la Religion catholique. Je tâcherai d'y répondre. Vous êtes convenu d'abord que dans tous les textes précités il est question de l'Ancien Testament; mais, objectez-vous, puisqu'il a été dit de celui-ci: *Examinez-le, il est clair,* cela doit être vrai, à plus forte raison du Nouveau Testament. Voilà un raisonnement sur lequel je dois vous faire plusieurs observations. Pour commencer par les deux textes pris dans l'Ancien Testament, ils se rapportent, songez-y bien, à la partie morale de la parole de Dieu, et nous, nous parlons de la partie dogmatique, de celle qui concerne les articles de foi controversés entre les différentes Eglises. Or, personne ne nie que la partie morale du Nouveau Testament ne soit beaucoup moins sujette que la partie dogmatique, à des interprétations discordantes et contradictoires. La loi évangélique est le flambeau de nos pieds, la règle lumineuse de notre conduite. Cependant, sous ce rapport même, la loi de Moïse (et il est évident que dans les *Psaumes* et les *Proverbes*, il ne peut être question des livres de l'Ancien Testament, plus récents qu'eux), la loi de Moïse, je le répète, est comparativement plus claire que la loi de l'Evangile, puisque, dans la première, les préceptes sont toujours exposés en termes propres, de la manière la plus claire et la plus détaillée, tandis que l'Evangile se contente souvent de poser les principes, et parle souvent en figures, en paraboles, des devoirs mêmes de la vie chrétienne. Quant aux prophètes *obscurs,* comme vous les appeliez tout-à-l'heure, vous avez ensuite cité un texte où la parole prophétique est appelée une *lumière qui éclaire dans un endroit obscur*, pendant que le seul des textes cités, relatif à des écrits du Nouveau Testament, à des écrits apostoliques, aux épîtres de saint Paul, dit qu'*il y a des choses difficiles à entendre.* Comment arrangez-vous cela avec votre raisonnement : s'il est permis de lire les prophètes si obscurs, il sera permis, à plus forte raison, de lire les écrits apostoliques?

En second lieu, pour quelle fin Jésus-Christ a-t-il recommandé l'examen des Ecritures? Que peuvent-elles apprendre? à quelles recherches peuvent-elles servir de flambeau? Regardez de plus près les textes que vous avez cités, et vous verrez qu'ils ne recommandent tous l'examen des Ecritures, comme une source d'instruction et un flambeau, que pour découvrir une seule vérité, c'est-à-dire, que Jésus est

le Messie promis par les prophètes. Or, en admettant que tout le monde ait pu découvrir, par l'examen de l'Ancien Testament, que Jésus-Christ était réellement le Messie, s'ensuit-il que nous puissions décider avec certitude, par l'examen seul du Nouveau Testament, qui, des catholiques, des luthériens, des zwingliens, etc., en possèdent le véritable sens? Est-il d'ailleurs bien prouvé, par le Nouveau Testament, que tout le monde, après l'examen de l'Ecriture, a pu du moins trouver ce seul point, que Jésus-Christ était le Messie? Non, mille fois non! En effet, l'immense majorité des juifs qui lisaient ces Ecritures, ceux précisément qui, plus que tous les autres, étaient capables de les examiner, les sacrificateurs, les pharisiens et les scribes n'y trouvaient pas du tout l'avènement du Messie. Et qui l'y a trouvée, d'après vos propres citations? Timothée, qui avait déjà embrassé le Christianisme à la prédication de saint Paul; les habitants de Bérée, qui avaient reçu, comme il est dit, l'enseignement de l'Apôtre avec docilité; l'eunuque éthiopien qui, loin de vouloir expliquer les Ecritures par sa raison individuelle, avait fait cette humble demande : Comment pourrais-je comprendre ce que je lis, si personne ne me l'explique? Parce que son bon sens et son humilité lui avaient révélé cette maxime de saint Pierre, maxime que nous lisons dans un des passages dont vous avez cité *une partie :* aucun écrit ne doit être arbitrairement interprété par la raison individuelle du lecteur. Ces faits ne vous démontrent-ils pas que, pour trouver la vérité dans l'Ecriture, il fallait quelque chose de plus que l'Ecriture que tous avaient; qu'il ne fallait pas seulement la lumière, mais aussi des yeux pour la voir (1)?

Ce fut la prédication de Jésus-Christ et de ses Apôtres qui donna *ces yeux* aux juifs qui se convertissaient; c'est l'Eglise, dans laquelle la prédication se perpétue, l'Eglise qui les donne aux catholiques, sans parler même de la grâce divine qui, en toute chose, est tout. Cependant, direz-vous peut-être, si l'examen des Ecritures ne conduit pas toujours à la vérité, pourquoi Jésus-Christ a-t-il dit à ceux mêmes qui ont repoussé cet examen : sondez les Ecritures. C'est que dans toute discussion, il faut toujours partir de quelque principe reconnu par ceux que l'on veut convaincre. Peu frappés des présomptions favorables puisées dans la nature même des enseignements de Jésus-Christ et dans

(1) Il est fort remarquable que quelques-uns des plus grands génies de l'Allemagne protestante reconnaissent positivement, comme, par exemple, *Lessing* et *Schleiermacher*, que l'Écriture ne peut être le fondement de la foi; que nous devons au contraire déjà avoir la foi pour croire l'Écriture. *Voir la Théolog. quartalschrift de Tubingue, année* 1833, *cahier quatrième, n°* 691.

toute sa conduite, les juifs faisaient hommage aux démons des miracles qu'ils lui voyaient opérer; mais ils reconnaissaient qu'il fallait croire la loi et les prophètes. C'est donc à la loi et aux prophètes que Jésus-Christ et ses Apôtres ont dû en appeler. Nous devons nous conduire de là même manière envers les protestants que nous voulons ramener à la vérité. Ils ne reconnaissent ni l'autorité de l'Eglise, ni la tradition, mais ils admettent l'autorité de l'Ecriture-Sainte. C'est donc à l'Ecriture-Sainte que nous devons en appeler, c'est sur elle que nous devons baser nos raisonnements; non que nous croyions l'Ecriture le moyen le plus sûr et le plus facile d'arriver à la vérité, mais parce que nous ne pouvons d'abord en employer aucun autre.

Il est de toute évidence que l'examen de l'Ecriture n'est pas un moyen sûr d'arriver à la vérité, puisque, de toutes les sectes qui veulent établir sur l'examen de l'Ecriture les points mêmes sur lesquels elles se contredisent réciproquement, il n'en peut exister qu'une seule que cet examen ait conduite à la vérité, tandis qu'il a lancé toutes les autres dans un labyrinthe d'erreurs. Comment expliquer ce fait d'expérience journalière? Si, comme vous le prétendez, l'Ecriture est claire dans tous les textes relatifs aux vérités de la Religion, c'est-à-dire, si la mauvaise foi seule peut se méprendre sur ces textes, nous serons forcés d'appeler toutes ces sectes, à l'exception d'une seule qui aura vu ce que la mauvaise foi seule ne peut voir, de les appeler, dis-je, *enfants de la perdition, que le Dieu de ce monde a aveuglés pour la foi*, à tel point que, corrupteurs frivoles et incrédules des Ecritures, ils ne voient pas la lumière. Mais lorsque je songe au nombre immense de ceux auxquels il faudrait appliquer ces épithètes, j'aime mieux dire : l'Ecriture-Sainte est en effet quelquefois obscure; elle enseigne quelques articles de foi, tels que le *Purgatoire*, les *Indulgences*, l'*Invocation des Saints*, beaucoup moins clairement que d'autres, par exemple, *la présence réelle, l'Extrême-Onction, etc.;* et si, relativement à ces derniers mêmes, tout le monde ne la trouve pas assez claire, il ne faut pas nécessairement attribuer ce fait à une mauvaise foi préméditée, mais à l'influence exercée sur les interprétations, par l'indifférence peu soucieuse d'examiner à fond, par l'esprit de parti, par les intérêts des positions, par le défaut de logique et de rectitude dans le jugement, par les préjugés de la naissance et par des préventions de toute espèce. Sous ce rapport, l'Ecriture éprouve la même destinée que les lois, les constitutions, les testaments, les contrats et tous les écrits dont on désire avoir la rédaction la plus claire possible.

Le Prot. Cependant, si le fondateur d'une doctrine la met par écrit,

c'est apparemment pour la faire connaître, pour la préserver de toute altération, pour la transmettre pure et intacte à la postérité; et si ce moyen n'était pas bon, pourquoi Jésus-Christ n'en a-t-il pas pris un meilleur, lui, le Fils éternel de la Sagesse divine?

Le Cath. Le fondateur d'une doctrine peut employer ce moyen, et alors il écrira une exposition systématique, claire et complète de sa doctrine; mais un autre moyen est également à sa disposition : Il peut charger ses disciples de l'enseigner de vive voix, et fonder une société pour la conserver, la transmettre de génération en génération. Or, le divin Fondateur du Christianisme n'a pas employé le premier moyen, il n'a rien écrit lui-même, il n'a pas commandé à ses disciples d'écrire; et quand ceux-ci, mus sans doute par le Saint-Esprit, se sont mis à écrire, ils ne se sont nullement proposé de rédiger une exposition complète de la doctrine de leur maître. Les Evangiles sont des livres historiques et non doctrinaux. Les parties doctrinales du Nouveau Testament n'étaient pas destinées à faire connaître le Christianisme, puisqu'elles sont adressées à des chrétiens qui conséquemment en connaissaient déjà les doctrines fondamentales. Une exposition de la doctrine de Jésus-Christ, écrite dans l'intention de transmettre cette doctrine à la postérité, ne se composerait pas de lettres adressées, pour la plupart, à des églises ou à des personnes particulières; partout elle ne supposerait pas, comme les épîtres du Nouveau Testament, la connaissance préalable du Christianisme; elle suivrait un certain ordre; elle ne contiendrait pas un grand nombre de détails évidemment provoqués par des circonstances passagères, et par des besoins tout spéciaux. Elle eût été très-probablement rédigée par les Apôtres en commun, ainsi que le symbole, que la tradition leur attribue à tous; enfin, cette exposition s'annoncerait solennellement pour ce qu'elle serait. Mais ce qui prouve encore d'une manière plus positive que Jésus-Christ a choisi le second moyen, c'est qu'il a fondé une Eglise, une Société religieuse, comme vous en êtes convenu vous-même; et qu'il a dit à ses Apôtres, non pas: *Ecrivez*, mais: *Prêchez l'Evangile à toutes les nations.*

Le Prot. Supposons tout ce que vous venez d'avancer! Il en résulterait néanmoins une conséquence difficile à admettre, c'est que les écrits des Apôtres nous sont inutiles. Or, comment supposer inutiles des écrits composés sous la direction immédiate du Saint-Esprit?

Le Cath. Il est bien certain que les écrits des Apôtres n'étaient pas indispensables pour nous conserver et nous transmettre les vérités fondamentales de la foi. La société fondée par Jésus-Christ, la véritable Eglise aurait suffit pour cela, quand même les Apôtres n'eussent pas

écrit un iota. Mais s'ensuit-il que ces écrits soient inutiles ? Non certes ! Par eux, nous possédons non-seulement un moyen, mais les deux moyens par lesquels nous avons vu une doctrine transmissible à la postérité. Sans eux, nous serions privés d'un des arguments par lesquels nous pouvons prouver à nos adversaires, que l'Eglise enseigne la doctrine même des Apôtres, et que nous ne réclamons pour elle que le droit d'expliquer, de développer et d'appliquer ce qu'ils ont consigné dans leurs écrits. Sans eux, nous posséderions bien la substance des doctrines chrétiennes, mais non pas la forme sous laquelle le divin Fondateur les a envoyées du ciel. Sans eux, nous connaîtrions bien la doctrine de Jésus-Christ et des Apôtres, mais nous ne connaîtrions pas une multitude de détails inappréciables sur leur vie, et sur le premier établissement de notre Religion, détails rapportés dans les Evangiles, les Actes et les Epîtres ; nous ne connaîtrions pas leurs propres paroles (ipsissima verba) dictées par l'esprit de Dieu. Nous saurions, pour me borner à quelques exemples, que Jésus a ressuscité les morts, mais nous ignorerions peut-être les détails si touchants de la résurrection de Lazare. Nous saurions que Dieu pardonne au repentir, mais nous ignorerions peut-être l'admirable parabole de l'Enfant prodigue. Nous saurions que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont présents dans le sacrement de l'autel, mais nous ignorerions peut-être le discours adorable du Sauveur sur cette nourriture céleste, que nous lisons dans l'Evangile de saint Jean. Nous saurions enfin que Jésus-Christ est mort sur la croix, et qu'il est ressuscité le troisième jour ; mais qui sait si, sans l'Ecriture, nous conserverions encore, après tant de siècles, les détails relatifs aux derniers jours que le Roi du ciel a passés sur la terre ?

Le Prot. Tout cela est à merveille. Mais, puisque l'Ecriture renferme des choses si bonnes et si utiles, pourquoi donc défendez-vous la lecture de ce livre sacré ? pourquoi ne la lisez-vous pas dans les langues originales, mais tout au plus dans des traductions qu'on juge à propos de vous recommander de préférence à d'autres ?

Le Cath. Je dois vous répondre d'abord, qu'un catholique qui n'aurait jamais lu l'Ecriture-Sainte, n'en ignorerait pour cela ni les enseignements, ni les récits, ni aucune des choses bonnes et utiles dont je viens de parler, parce que toutes ces choses sont fidèlement reproduites par nos catéchismes, nos livres de dévotion, par nos prédicateurs surtout. Ensuite, il est faux que l'Eglise catholique ait jamais prohibé la lecture de l'Ecriture-Sainte d'une manière absolue. Elle a souvent au contraire exhorté les fidèles à la lire et à la méditer. L'auteur à qui vous avez emprunté ces raisonnements, dit, par exemple, à ce sujet,

que le pape Grégoire-le-Grand s'est plaint de ce qu'on négligeait la lecture de la Bible; que l'on n'a jamais pensé, dans l'Eglise catholique, à en défendre la lecture d'une manière générale; enfin, que le *Concile de Trente* a décidé qu'on pouvait lire la traduction de l'Ecriture, sur l'avis de son confesseur (Eisenschmidt)... A cela j'ajoute : l'Eglise catholique pense que ce qui est nécessaire, *avant tout et pardessus tout*, c'est de conserver la vraie foi pure et intacte; et elle s'élève contre tout ce qui pourrait porter atteinte à cet intérêt souverain, quelque utile et désirable que ce puisse être sous d'autres rapports. Les erreurs abominables que les sectaires les plus fanatiques cherchent toujours à justifier, la Bible à la main, prouvent que la lecture de celle-ci est souvent dangereuse. Nombre de protestants, qui ont eux-mêmes reconnu ce danger, mettent entre les mains de leurs enfants d'autres bons livres, préférablement à la Bible, qui est pourtant le meilleur et le plus parfait de tous. Si vous ne désapprouvez pas ces parents, comment pourriez-vous désapprouver l'Eglise notre mère, de ne mettre la Bible entre les mains de ses enfants, qu'au moment où elle en juge la lecture profitable pour eux? Un catholique qui doit consulter son confesseur sur tout ce qui intéresse son salut, le consulte aussi sur la lecture de la Bible, qu'y a-t-il là de blâmable? Pour me prouver que les Apôtres destinaient leurs épîtres, non-seulement au clergé, mais aussi aux fidèles des Eglises, auxquelles elles sont adressées, ce que les catholiques ne contestent pas, vous m'avez rappelé que saint Paul, dans son épître aux Hébreux, recommande aux fidèles *d'obéir à ceux qui leur enseignaient la Religion*. Or, c'est là précisément ce que l'Eglise catholique recommande à ses enfants; elle leur dit: Lisez l'Ecriture; mais afin que cette lecture ne vous soit point nuisible, obéissez à ceux qui vous enseignent la Religion; attachez-vous à tout ce qu'ils vous diront sur le vrai sens de ce que vous lisez.

Relativement aux traductions, il est certain que le travail des traducteurs se fait souvent sous l'influence de leurs opinions particulières, qu'ils cherchent à y ajuster le sens de la Bible, qu'ils tombent souvent dans les erreurs les plus étranges et les plus pernicieuses. Quoi de plus raisonnable alors que la conduite de l'Eglise? Cette bonne mère veut qu'on ne lise l'Ecriture que dans des traductions approuvées par elle, sans toutefois les déclarer parfaites, ni préférables à l'original, mais uniquement exemptes d'erreurs dangereuses, dans tout ce qui concerne la foi et la morale. Enfin, quant au reproche que vous nous faites de ne lire que des traductions, quels sont donc ces protestants qui lisent l'original? Presque personne, excepté vos ministres; et, parmi ceux-ci mêmes, à peine un sur cent étudie la Bible en hébreu et en

grec. Ils reçoivent des leçons dans les deux langues pendant leurs études, il est vrai, mais très-peu d'entre eux sont assez avancés dans cette étude pour lire avec facilité l'original de l'Ecriture, surtout l'Ancien Testament; et une fois débarrassés de leurs examens et placés dans une cure, ils oublient même le peu qu'ils savaient. L'unique profit qu'ils retirent des leçons de leurs professeurs, sont des doutes vagues sur les vérités enseignées par les confessions publiques, vérités qu'ils devraient, à leur tour, enseigner avec l'accent de la foi et de la conviction. Grâce aux théologiens et aux ministres novateurs, en certains pays, la Bible est tombée dans un tel oubli, dans un tel mépris, qu'elle est, j'ose l'affirmer, lue, mais surtout vénérée et méditée beaucoup plus par les catholiques que par les protestants de nos jours.

Le Prot. Brisons là-dessus. Revenons à la question d'où cette digression sur l'Ecriture nous a écartés. Vous m'avez dit, et je veux bien vous accorder que vous avez prouvé que l'examen de l'Ecriture n'est pas un moyen sûr et accessible à tout le monde, pour découvrir le vrai sens de l'Évangile, et conséquemment, pour découvrir quelle Eglise se ditingue par l'enseignement de la vérité. Mais vous ne nierez pas que l'enseignement de la vérité est un des caractères de la véritable Eglise, comme disent nos réformateurs et nos confessions de foi que vous avez vous-même citées.

Le Cath. A Dieu ne plaise que je nie cela. Mais autre chose est de dire que l'enseignement de la vérité est un caractère essentiel de la véritable Eglise, et autre chose de soutenir que ce caractère est celui qui la fait distinguer facilement de toutes ses rivales.

Le Prot. J'en conviens. Indiquez-moi donc alors un caractère plus facile à saisir.

Le Cath. Ce caractère d'une extrême facilité, vous l'avez indiqué vous-même. N'avez-vous pas défini la sainte Eglise universelle : *La société religieuse fondée par Jésus-Christ ?* Ce caractère de la véritable Eglise, par lequel nous la pourrons facilement découvrir, est précisément sa fondation par Jésus-Christ (1).

Le Prot. La véritable Eglise ne peut être que celle fondée par Jésus-Christ; pas le plus léger doute à cet égard. Mais en serons-nous plus avancés pour cela? Toutes les Eglises rivales viendront vous dire qu'elles sont fondées par Jésus-Christ, comme elles se glorifient toutes d'enseigner la vérité, le vrai sens de l'Evangile.

(1) La fondation par Jésus-Christ constitue son apostolicité, puisque Dieu l'a fondée par ses Apôtres.

Le Cath. Non, mon cher ami. Libre à toutes les Eglises de prétendre qu'elles enseignent le vrai sens de l'Evangile; c'est là une question compliquée qui, par sa nature, met les faux prétendants à l'abri du danger d'être confondus en peu de mots; mais il est impossible à toutes les Eglises de prétendre à la fondation par Jésus-Christ. Aussi n'élèvent-elles pas cette prétention, parce que, une seule exceptée, il est trop évident qu'elles n'ont pas été fondées par lui. Nous avons vu, dès notre second entretien, que toutes les sociétés protestantes ont eu pour fondateurs des hommes que l'on connaît; que plusieurs, comme les *luthériens*, les *calvinistes*, *etc.*, portent le nom de leurs auteurs, et qu'elles assignent toutes, pour époque de leur établissement, des temps séparés par une longue suite de siècles, de celui où Jésus-Christ était sur la terre. Elles conviennent donc, et, pour ne pas tomber dans l'absurde, il faut bien qu'elles reconnaissent qu'elles ne sont pas fondées par Jésus-Christ. L'Eglise catholique demeure donc le seul prétendant, et cette Eglise réclame avec assurance le titre de l'Eglise fondée par Jésus-Christ. Elle dit à tous ceux qui le lui contestent: « *Si je ne suis pas* « *fondée par Jésus-Christ, par qui l'ai-je donc été ?* »

Le Prot. Je l'ignore; mais cette ignorance m'oblige-t-elle à reconnaître que votre Eglise a été fondée par Jésus-Christ ?

Le Cath. Oui! et cela pour deux raisons. D'abord, puisqu'on connaît les fondateurs de toutes les autres Eglises, il n'est pas présumable que, si l'Eglise catholique en avait un autre que Jésus-Christ, celui-là seul fût inconnu. Et puis, ce qui est encore plus concluant, si la seule Eglise dont on ne peut nommer aucun fondateur humain, à laquelle on ne peut assigner une origine postérieure à Jésus-Christ; si la seule Eglise dont on ne peut dire ce que nous avons reconnu de toutes les autres, qu'évidemment elles ne sont pas fondées par Jésus-Christ; si l'Eglise qui, seule par conséquent, peut être fondée à revendiquer Jésus-Christ pour son fondateur, n'était pas *réellement* fondée par lui, il faudrait conclure que Jésus-Christ n'a point fondé d'Eglise; il faudrait conclure qu'en professant l'article du symbole qui atteste, comme vous l'avez dit, que Jésus-Christ a fondé une grande société religieuse, vous feriez profession de croire une chimère.

Le Prot. (Après une pause) Outre les Eglises protestantes, il existe une grande Eglise séparée aussi de la vôtre. C'est l'Eglise grecque ou orientale. Comme elle professe la même foi que vous, vous ne lui contesterez sans doute pas l'enseignement de la vraie foi, caractère essentiel de la véritable Eglise, d'après vos propres paroles. Elle a existé, en outre, bien long-temps avant nos Eglises, et je n'ai pas ouï dire qu'elle

ait été fondée par un homme, comme l'Eglise lutherienne l'a été par Luther, l'Eglise réformée, par Calvin, et ainsi des autres. Il me semble donc que cette Eglise grecque a, pour revendiquer l'honneur d'être fondée par Jésus-Christ, les mêmes titres que vous faites valoir en faveur de l'Eglise catholique.

Le Cath. Je pourrais me contenter de vous dire : Si l'Eglise grecque dont vous parlez possède, à votre sens, la véritable foi ; si Jésus-Christ en est le fondateur, que ne l'embrassez-vous ? Cette courte observation m'épargnerait quelques développements historiques où je dois nécessairement entrer, pour résoudre la difficulté que vous venez d'élever. On distingua dans l'Eglise catholique, dès les premiers siècles, l'Eglise d'Orient, l'Eglise d'Afrique et l'Eglise d'Occident. Ces trois grandes Eglises n'étaient pas indépendantes, comme le sont, par exemple, l'Eglise luthérienne, l'Eglise calviniste, l'Eglise anglicane. On leur donnait ce nom, uniquement pour désigner les parties du monde où elles étaient établies ; elles formaient autant de grandes provinces de l'Eglise, ou mieux de la monarchie catholique, dans le même sens exactement que nous disons aujourd'hui, l'Eglise de France, l'Eglise d'Espagne, l'Eglise d'Allemagne, etc. Plus tard, on engloba l'Eglise d'Afrique dans celle d'Orient, par opposition avec les Eglises de l'Europe, toutes comprises dans l'Eglise d'Occident. En général, depuis que les empereurs romains eurent fait de Constantinople le siége de l'empire, par Eglise occidentale, on entendit tous les chrétiens de l'empire d'Occident, et par Eglise orientale, tous les chrétiens des provinces placées immédiatement sous le sceptre des empereurs de Constantinople. Toutes ces provinces étaient aussi nommées l'empire Grec, parce que la langue et les mœurs des Grecs dominaient à la cour des empereurs ; on s'habitua aussi à dire indistinctement l'Eglise grecque et l'Eglise d'Orient. Après la translation du siége de l'empire à Constantinople, la jalousie la plus terrible éclata entre l'Orient et l'Occident, entre le patriarche de Constantinople et l'évêque de Rome, non en sa qualité de successeur de saint Pierre, titre universellement reconnu, mais à raison de la supériorité dont il avait joui comme pontife de l'Occident, établi à Rome, dans l'ancienne capitale de l'empire. Ces jalousies et les disputes qui en furent la suite, amenèrent enfin, dans le IXe siècle, une rupture ouverte, un schisme, dont Photius (1) fut

(1) Photius, ambitionnant le patriarcat de Constantinople, se fit consacrer, en six jours, moine, sous-diacre, diacre, prêtre et évêque. Aidé du régent Bardas, ennemi du vertueux patriarche *Ignace*, il entra, contre celui-ci, dans un système d'intrigues et de persécutions, afin de le déterminer à l'abdication de sa haute dignité. N'ayant pas réussi, il le déposa dans un conciliabule. Ayant inutilement sollicité à Rome la

le principal auteur, et qui dure encore, malgré les tentatives faites, à diverses époques, pour la réconciliation des deux Eglises. Inutile d'entrer dans les détails de ces négociations, vous les trouverez dans toutes les histoires ecclésiastiques. Il suffit, pour mon sujet, d'avoir mis sous vos yeux les généralités. Il en est donc des Eglises orientales comme des Eglises protestantes; elles avaient fait partie de l'Eglise catholique.

Quant à leur existence dans un état de séparation, les unes et les autres ont pour fondateurs les auteurs mêmes de leur séparation. Sous ce rapport (car autrement il y a d'énormes différences), Photius est le Luther de l'Orient, comme les réformateurs sont les Photius de l'Occident. Les Eglises protestantes ont, il est vrai, rejeté plusieurs points fondamentaux de la doctrine catholique, tandis que les Eglises orientales séparées, appelées aussi Eglises photiennes, les ont presque tous conservés. Les erreurs qu'elles y ont mêlées ne sont pas d'une grande importance; aussi n'appelons-nous pas les Orientaux hérétiques, mais schismatiques seulement. Cela explique aussi dans quel sens on peut dire que les Orientaux professent avec nous la vraie foi, c'est en tant qu'ils ont emporté dans leur schisme, la foi qu'ils avaient professée précédemment, comme membres de l'Eglise catholique. Lorsqu'ensuite on demande à ces Orientaux leur foi particulière, en tant qu'ils forment des Eglises distinctes et séparées, il est clair que leur *credo* ne se compose que des erreurs qu'ils ont adoptées depuis leur séparation. De même, en parlant des croyances que les protestants professent dans leur état d'Eglises séparées, on ne peut aucunement leur tenir compte des articles de foi qu'ils ont hérités de leur ancêtres catholiques. De tout ce qui précède, il résulte : 1° que les Eglises orientales, séparées de

confirmation de ses décrets, frappé de condamnation et d'excommunication par le Pape, il rompit avec lui et l'excommunia à son tour (866). Après la mort de Photius, la bonne harmonie se rétablit entre les Églises de Rome et de Constantinople; ces relations amicales cessèrent dans l'obscurité du Xe siècle, et, dans le XIe, le schisme fut renouvelé par Michel Cærularius. Les Grecs reprochent aux Latins 1° quelques points de discipline, comme de jeûner le samedi, d'abréger d'une semaine le jeûne du Carême, de faire usage du pain sans levain dans l'Eucharistie; 2° d'avoir ajouté au Symbole *filioque*, parce que, dans leur opinion, le Saint-Esprit ne procède que du Père, et non pas du Fils; 3° ils soutiennent que le pouvoir suprême de l'Église doit se partager entre les quatre grands patriarcats de Rome, de Constantinople, d'Antioche et de Jérusalem. Les trois derniers de ces patriarchats, en supposant leur existence actuelle, sont tombés dans un tel état de décadence, qu'il leur serait impossible de partager le gouvernement de l'Église universelle, quand même ils en auraient le droit. Au reste, il faut observer que, selon les Grecs eux-mêmes, l'Église a besoin d'un gouvernement suprême; et que, si l'on admettait leur sentiment, elle ne serait plus une monarchie, mais une oligarchie.

l'Eglise catholique, et considérées dans leur existence distincte et indépendante, ne possèdent nullement le caractère de la véritable Eglise, caractère consistant, avons-nous dit, dans l'enseignement de la vraie foi; 2° qu'elles ont, à l'instar de toutes les Eglises protestantes, un fondateur humain et postérieur à Jésus-Christ et à ses Apôtres. L'Eglise catholique reste donc, encore une fois, la seule qui puisse prétendre à sa fondation réelle par Jésus-Christ.

Le Prot. Mais si tous ces chrétiens orientaux, ainsi que tous les peuples protestants, ne font point partie de votre Eglise, pourquoi donnez-vous à celle-ci le titre de catholique, c'est-à-dire d'*universelle?*

Le Cath. Je pourrais encore ici vous mettre au pied du mur, par une question fort simple: Si notre Eglise n'est pas la catholique, pourquoi l'appelez-vous ainsi vous-même? Pourquoi jamais personne ne lui a-t-il contesté ce titre? pourquoi lui est-il resté dans tous les siècles? Mais voici quelques éclaircissements sur ce nom. Les chrétiens des premiers siècles le réclamaient pour leur Eglise, parce que sa diffusion universelle et le nombre immense de ses enfants la faisaient distinguer, au premier coup-d'œil, entre toutes les sectes qui dès-lors s'en étaient détachées. Aujourd'hui même, malgré tant de défections, on doit convenir que les dissidents de toutes les dénominations hérétiques et schismatiques, pris ensemble, sont encore assez loin d'égaler les catholiques en nombre. Mais les dissidents n'ont rien qui les autorise à se réunir ainsi. Dès là qu'un symbole différent, des croyances particulières les détachent du grand corps de l'Eglise, ils ne peuvent revendiquer comme membres, que ceux qui adhèrent à ce symbole et à ces croyances. Et dès-lors, qu'on me dise quelle est celle des diverses sociétés religieuses du monde chrétien, qui peut, à plus juste titre, s'appeler catholique? Est-ce la luthérienne, la calviniste ou l'anglicane, ou celle qui s'appelle et que tout le monde proclame catholique? Cette question (car toute autre serait absurde, vous en conviendrez), serait bientôt résolue. En attendant, notre Eglise peut s'appeler catholique ou universelle, dans ce sens encore que tous les chrétiens lui appartiennent, sinon de *fait,* au moins de *droit.* Si quelques provinces de France s'insurgeaient et se constituaient en autant d'états séparés, ne continueraient-elles pas à appartenir de droit à la France, quoi qu'elles eussent cessé de lui appartenir de fait (1)? Vos Eglises ne sont absolument que des provinces qui se sont insurgées contre leur métropole.

(1) On peut dire aussi que l'Église de Jésus-Christ est *catholique,* parce qu'elle est appelée à conquérir successivement le genre humain.

Le Prot. A propos de métropole, vous ne vous appelez pas tout plement l'Eglise catholique, mais l'Eglise catholique-romaine, c'é dire l'Eglise universelle, particulière.

Le Cath. Cette épithète n'a été ajoutée qu'à cause de la mauvais de ceux qui, tout en parlant d'une Eglise catholique, entendaient autre chose que ce qu'on doit entendre par ce mot, qui signifie l'E dont Rome est le centre d'unité. Si vous entendiez par l'Eglise cat que-romaine, une Eglise uniquement composée des chrétiens de la de Rome, ce serait sans doute aussi absurde que si, à propos du ca de Berne, on se figurait un canton uniquement composé des habi de la ville de Berne. Au reste, votre objection me rappelle qu'il temps d'entrer dans un ordre de réflexions qui, Dieu aidant, nous con ront tout droit à Rome.

Le Prot. Renvoyons cette discussion à un autre jour, afin qu'a de nous mettre en route pour cette ville, j'aie plus de temps pour mes préparatifs de départ.



Huitième Entretien.

Du gouvernement et de l'autorité de l'Eglise de Jésus-Christ.

—

Le Cath. La société fondée par Jésus-Christ doit posséder tous les actères, tous les attributs nécessaires à une société bien constituée, impliqués dans la notion de société. Une société vraiment digne de nom, une société religieuse, civile, militaire ou scientifique, peu porte, n'a pas seulement un objet déterminé, tel qu'est, par exemple, ui que se proposent les sociétés religieuses, qui est le salut âmes; elle n'a pas seulement des lois obligatoires pour tous ses nbres, comme en ont l'Eglise catholique, l'anglicane, la luthéine, etc.; elle a encore un gouvernement dont l'autorité s'étend sur s ses membres: Ainsi, une monarchie a un souverain, une ublique un sénat, une fédération un pouvoir fédéral, une armée généralissime, une académie un président. Un pareil gouvernement nécessaire à l'Eglise de Jésus-Christ, rien de plus évident. En effet, resque toutes les sectes, qui se sont constituées en Eglises, ont senti nécessité d'en avoir un, ne serait-il pas absurde de supposer que la nde société d'où elles sont toutes sorties, et où elles rentreront toutes, sse seule s'en passer? Jésus-Christ, dans l'Evangile, compare son ise tantôt à un royaume, tantôt à un troupeau, tantôt à une famille; peut-il exister un royaume sans roi, un troupeau sans berger, une ille sans père? Enfin, l'état primitif, tout-à-fait primitif du Christiane, nous montre l'Eglise, encore faible troupeau, dirigée, gouvernée un chef visible, par le Fils de Dieu, revêtu de la nature humaine.

Le Prot. Et justement, nous disons qu'elle a ce chef encore, qu'elle

l'aura toujours. Vous croyez donc, vous, que Jésus-Christ a abdiqué le gouvernement de son Eglise ?

Le Cath. C'est vous, au contraire, qui paraissez le supposer. D'après les théories modernes, un gouvernement se compose du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et du pouvoir exécutif. Jésus-Christ, pendant sa vie mortelle, a exercé tous ces pouvoirs dans la petite société qui, à sa voix, s'était formée autour de lui. Il a proclamé les lois qui devaient la régir, jugé les différents qui s'élevaient entre ses disciples, pris les mesures, et donné les ordres nécessaires dans toutes les circonstances qui se présentaient. Voyons si, d'après ce que vous dites, Jésus-Christ fait tout cela dans les communions protestantes dont vous lui attribuez le gouvernement. Quand il s'agit d'expliquer les lois évangéliques, de les appliquer aux diverses circonstances, de terminer vos interminables disputes, de régler les intérêts du culte et de la discipline, de consacrer et de diriger vos ministres, Jésus-Christ descend-il du ciel ou vous expédie-t-il ses décisions ? Nous prétendons que, pour nous, il fait tout cela, non pas personnellement ni directement, mais par l'intermédiaire d'un agent, d'un organe, par l'autorité de l'Eglise à laquelle il a promis sa perpétuelle assistance. Si quelques départements de la France, rejetant l'autorité du ministère et des chambres, ne reconnaissaient qu'un recueil de lois et d'ordonnances interprétables au gré de chaque citoyen, et prétendaient néanmoins qu'ils sont gouvernés par le roi ; si en même temps les autres départements disaient : Nous sommes les seuls départements vraiment gouvernés par le roi ; car, quoiqu'il garde le silence, ses ministres nous parlent en son nom, et de là nous inférons que c'est par eux qu'il veut nous gouverner ; quels seraient les départements dont vous regarderiez les prétentions, comme fondées en raison?

Le Prot. Je vous comprends. Mais toutes les Eglises chrétiennes ont des gouvernements ecclésiastiques qui proposent la foi, qui règlent le culte, qui examinent, consacrent et dirigent, dans leurs fonctions, les ministres du saint Evangile. Il n'est pas douteux non plus, que, dans toute leur administration, ils ne veuillent se conformer aux intentions du divin Fondateur du Christianisme; et puisqu'il a solennellement promis que, là où deux ou trois chrétiens se réuniraient en son nom, il se trouverait au milieu d'eux, pourquoi nos vénérables consistoires ne pourraient-ils pas compter sur son assistance, aussi bien que ceux qui gouvernent l'Eglise catholique ?

Le Cath. Quand nous disons que le gouvernement de l'Eglise catholique *propose la foi*, nous voulons dire qu'il décide, d'une autorité divine, ce qui est vrai, ce qui est certain, ce que nous devons croire

pour être chrétiens. Or, il est de toute fausseté que ces Eglises chrétiennes dont vous parlez, et par lesquelles vous entendez les communions protestantes, possèdent des gouvernements qui puissent faire cela. Il y en a peut-être qui se sont arrogé le droit de le faire, mais c'est par une violation flagrante du principe fondamental du protestantisme, qui consiste à rejeter toute autorité humaine, en matière de foi, et à soutenir que chacun a le droit de construire l'édifice de sa Religion, la Bible à la main. Dans les paroles que vous avez citées, Jésus-Christ a recommandé la prière faite en commun et en famille, mais il n'a pu vouloir promettre que, toutes les fois que quelques hommes se réuniraient en son nom, il serait au milieu d'eux, dans le sens que tout ce qu'il leur plairait de décider en matière de Religion, serait conforme à ses intentions et à la vérité. Les erreurs les plus monstrueuses et les plus contradictoires ont été proclamées en son nom, et par bien plus de deux ou trois personnes. Si toutes les sociétés chrétiennes, qui se sont formées à diverses époques, après leur défection de l'Eglise catholique, ont des gouvernements ecclésiastiques, cela prouve seulement, comme je vous l'ai déjà dit, qu'aucune société, religieuse ou autre, ne peut s'en passer, et que conséquemment Jésus-Christ n'a pu fonder une société sans lui donner un gouvernement. En ajoutant que ces gouvernements proposent la foi, vous avez fait un précieux aveu; car, il en résulte qu'un gouvernement ecclésiastique doit pouvoir proposer la foi, en d'autres termes, qu'il doit être infaillible, puisque l'on ne peut croire que lorsqu'on est certain, et que l'on ne peut être certain que lorsqu'on reçoit l'enseignement d'une autorité infaillible. Or, il est évident que pour qu'une autorité soit infaillible, il faut qu'elle soit assistée de Dieu; il est évident aussi qu'aucune Eglise ne peut prétendre à être assistée de lui, si elle n'a pas été instituée par lui ou par ses envoyés, et, si l'on parle du Christianisme, par Jésus-Christ et ses Apôtres. Et comme nous avons vu qu'aucune des Eglises protestantes n'a été fondée par Jésus-Christ, ni par ses Apôtres, il est clair que leurs gouvernements n'ont pas été institués par lui, et conséquemment qu'ils ne peuvent en aucune manière compter sur son assistance (1). Si, d'ailleurs, il est certain, d'après ce que je vous ai dit l'autre jour, que l'Eglise catholique est la véritable Eglise, l'Eglise fondée par Jésus-Christ, son gouvernement seul peut être institué et fondé par lui.

(1) C'est cette assistance, en effet, qu'il importerait de prouver, puisqu'il est fort indifférent de savoir si ces gouvernements veulent ou ne veulent pas se conformer aux intentions de Jésus-Christ.

Le Prot. S'il en est ainsi, nous devons trouver dans l'Ecriture-Sainte l'institution du gouvernement de l'Eglise catholique.

Le Cath. Aussi, nous l'y trouvons parfaitement. Jésus-Christ chargea ses Apôtres de gouverner son Eglise et d'enseigner sa doctrine, avec la même autorité qu'il avait reçue de son Père éternel. *Dites-le à l'Eglise,* dit-il quelque part, *celui qui n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un païen et un publicain.* L'Eglise ne signifie certainement pas ici l'*universalité* des fidèles, puisqu'il serait aussi difficile de dire une chose à cette universalité, que d'en recevoir une réponse. Nous disons encore aujourd'hui, l'*Eglise*, pour signifier l'autorité de l'Eglise, comme nous disons, par exemple, la France, l'Angleterre a fait la paix ou déclaré la guerre, au lieu de dire: le roi de France, le roi d'Angleterre. Dans un autre endroit, Jésus-Christ dit à ses Disciples: *Qui vous écoute m'écoute.* Mais nous devons donner une attention particulière aux paroles qu'il adresse à ses Apôtres, avant de quitter la terre: « *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du* « *Fils et du Saint-Esprit; enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai* « *commandé. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* « (saint Mathieu). » Saint Marc ajoute: *Celui qui croira, sera sauvé, et celui qui ne croira pas, sera condamné.* Saint Luc (chap. XXIV, ỳ. 29; Act. chap. I, ỳ. 80) atteste les promesses d'une assistance divine. Saint Jean est encore plus explicite. Jésus apparaissant à ses Apôtres, après sa résurrection, leur dit: « *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* « *Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les* « *remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* » Jésus-Christ a été envoyé par son Père pour le salut du monde, pour sa réconciliation avec le ciel, pour l'établissement d'une Eglise, dont les membres pussent jouir, ici-bas, des effets salutaires de la rédemption, par la profession et par la pratique de la véritable foi. La première partie de la mission divine de Jésus-Christ, fut accomplie dès l'instant de sa mort, la seconde n'était pas encore accomplie quand il quitta la terre, dans le sens qu'il ne restât plus rien à exécuter. Il fallait que l'Eglise se formât de toutes les nations, par la prédication de l'Evangile; et, l'Eglise une fois fondée, il fallait pourvoir à la conservation et à la pratique perpétuelle de la véritable Religion. Voilà pourquoi il fallait des hommes revêtus de la même autorité que Jésus-Christ, assistés par lui, remplis de son Esprit, enseignant, commandant, gouvernant comme lui; voilà pourquoi il fallait une autorité divine, perpétuant au milieu des chrétiens la puissance de Jésus-Christ, la puissance de celui que ses premiers Disciples avaient appelé Seigneur et Maître (saint Jean, chap. XIII, ỳ. 13), pasteur du

troupeau (x. 11), chef de l'Eglise (Eph. chap. I, ℣. 22). L'Histoire prouve que les Apôtres ont gouverné l'Eglise. Ils l'ont enseignée, c'était déjà la gouverner. N'est-ce pas, en effet, gouverner les hommes que de leur dire, avec une autorité divine, non-seulement ce qu'ils doivent faire, mais encore ce qu'ils doivent croire, c'est-à-dire, n'est-ce pas gouverner les hommes que de régler leurs pensées aussi bien que leur conduite?

Le Prot. Je ne conteste aucunement que les Apôtres aient gouvernés l'Eglise avec une autorité divine; mais comment prouvez-vous la transmission de cette autorité à leurs successeurs?

Le Cath. La raison évidente pour laquelle Jésus-Christ a revêtu ses Apôtres de cette autorité divine, c'est qu'il quittait la terre; or, cette même raison subsiste toujours; l'état de l'Eglise, au temps des Apôtres, et son état depuis lors jusqu'à nos jours n'exigent-ils pas les mêmes moyens de conservation, dans l'absence personnelle et visible de Jésus-Christ? Si donc notre divin Sauveur a voulu qu'il existât, après son ascension, une autorité divine sur la terre, il doit avoir aujourd'hui cette volonté, aussi bien qu'il y a dix-huit siècles. N'est-il pas clair d'ailleurs que les Apôtres ne prétendirent jamais exclure de la succession au ministère évangélique, ceux qui devaient venir après eux? N'est-il pas clair qu'ils crurent, au contraire, devoir la transmettre, la conférer à d'autres dans la mesure des besoins de l'Eglise, puisqu'ils la conférèrent déjà, peu de jours après, à saint Mathias, dans toute son étendue?

Le Prot. Si les Apôtres ont complété leur nombre par l'élection de Mathias, c'est qu'ils sentirent le besoin d'avoir douze hommes, revêtus d'une autorité divine, pour la prédication de l'Evangile et le gouvernement de l'Eglise naissante. Si donc ce qui était alors eût dû toujours continuer, il y aurait eu toujours, et il y aurait encore douze Apôtres, douze chefs de l'Eglise, revêtus de la même autorité.

Le Cath. La substitution de saint Mathias à Judas Iscariot, pourrait faire supposer que la forme du gouvernement de l'Eglise doit être telle que vous venez de le dire, *si nous ne savions rien de plus.* Mais nous savons que les Apôtres n'ont pas cru devoir élire d'autres Apôtres, toutes les fois que la mort décimait le collége apostolique; nous savons qu'ils créèrent dans la suite d'autres charges, qu'ils établirent d'autres organes et d'autres coopérateurs, selon les divers besoins des fidèles; et quoiqu'ils aient eux-mêmes institués ces coopérateurs, ils ne laissent pas de les appeler : *Institués par Jésus-Christ*, *préposés à l'Eglise par le Saint-Esprit* (Ephés. chap. IV, ℣. 11-14; Act. chap. XX, ℣. 17-28). Enfin, nous savons, par une disposition particulière de Jésus-

Christ, dont nous parlerons tout-à-l'heure, que si l'on peut dire, dans un certain sens, que l'Eglise fut d'abord gouvernée par les douze Apôtres réunis, le pouvoir dont chacun d'eux était revêtu devait se concentrer dans la suite, et se perpétuer dans un *seul*. Plusieurs Apôtres, revêtus d'une autorité illimitée, étaient utiles quand il s'agissait de se disperser dans toutes les parties du monde, à une époque où il était difficile de recourir à un chef éloigné, pour en obtenir les directions, et les pouvoirs réclamés par les circonstances très-diverses qui pouvaient se présenter. Un seul chef est plus convenable pour maintenir l'*unité* dans l'Eglise, déjà établie et formée de toutes les nations.

Sous un autre rapport, le pouvoir apostolique a été de fait transmis à plusieurs. En effet, le pouvoir d'aucun des Apôtres, en tant qu'Apôtre, ne fut restreint à certaines localités, puisqu'ils prêchaient indistinctement l'Evangile dans tous les pays où ils pouvaient pénétrer; puisque saint Paul a, lui seul, fondé, dirigé plusieurs Eglises; puisque nous avons des épîtres catholiques ou universelles de saint Jacques, de saint Jude, de saint Jean, de saint Paul, aussi bien que de saint Pierre lui-même. Nous voyons néanmoins quelques Apôtres, évêques d'Eglises particulières; saint Jacques est évêque de Jérusalem, et saint Pierre régit successivement l'Eglise d'Antioche et celle de Rome. D'autres fois, ils se réunissaient pour exercer en commun la plénitude du pouvoir que Jésus-Christ avait laissé à son Eglise. On pourrait se demander, à ce sujet, pourquoi ceux dont le pouvoir s'étendait partout, se sont renfermés quelquefois dans le gouvernement d'une seule Eglise, et pourquoi ils se sont réunis pour décider en commun des questions que chacun pouvait terminer seul, en vertu de son autorité et de son infaillibilité personnelle. On ne peut mieux répondre à cette question qu'en supposant qu'ils ont voulu par là figurer et annoncer d'avance quelle serait la constitution future et permanente de l'Eglise; c'est-à-dire que chaque évêque serait le successeur et l'héritier du pouvoir apostolique, en tant que ce pouvoir s'exerçait par divers Apôtres, dans les limites d'une Eglise particulière; et que les évêques réunis en concile général, formeraient des assemblées héritières du pouvoir des Apôtres, en tant que ceux-ci se réunissaient quelquefois, pour rendre d'une manière plus solennelle des décisions obligatoires pour toute l'Eglise.

Le Prot. Si vos conciles doivent être constitués comme l'était l'assemblée tenue à Jérusalem, à l'occasion de la controverse des judaïsants contre les chrétiens convertis du paganisme (Act. chap. 15), je vous demanderai pourquoi vous n'y faites intervenir que les évêques, tandis

qu'il est dit expressément que les Anciens (les prêtres) se sont réunis aux Apôtres pour examiner la question? Je dirai plus : la décision, rendue en commun, commence par ces mots : *Il a plu aux Apôtres, aux Anciens et à toute l'Eglise.* Il paraît donc que tous les chrétiens de Jérusalem sont intervenus dans ce premier concile.

Le Cath. Quant aux Anciens (presbyteri, prêtres) qui se réunirent aux Apôtres, on sait que l'Ecriture donne quelquefois ce nom aux évêques établis par les Apôtres dans toutes les villes où s'étaient formées des Eglises chrétiennes. En second lieu, des prêtres ont, dans tous nos conciles, assisté les évêques dans l'examen des questions agitées; mais les évêques seuls sont membres effectifs, essentiels, et votent définitivement dans les séances publiques des conciles, comme nous voyons que, dans le concile apostolique, personne n'a parlé que les Apôtres. S'il est dit que leur décision a plu aux prêtres et à toute l'Eglise, on a toujours pu dire la même chose des conciles catholiques. Oui, on a toujours pu dire des décisions de nos conciles généraux, qu'elles ont obtenu l'adhésion de tous les prêtres catholiques, et qu'elles ont plu à toute l'Eglise. Au reste, il est évident que ce concile apostolique n'a dû servir de modèle aux conciles subséquents que dans ce qu'il avait d'essentiel et de praticable. Or, s'il est déjà difficile, ou mieux impossible de réunir tous les évêques, comment voulez-vous qu'on puisse réunir toute l'Eglise, ou seulement tous les prêtres?

Le Prot. Vous avez dit cependant que vos conciles se composaient de l'universalité des évêques.

Le Cath. Les conciles se composent de l'universalité des évêques, dans ce sens que tous les évêques ont le droit d'y siéger et d'y voter. Il suffit néanmoins, pour la validité d'un concile, que tous, autant que possible, y aient été appelés, quand même tous n'y assisteraient pas réellement. Les décisions d'un corps législatif ne sont pas invalidées parce que les lettres de convocation n'ont pu parvenir à tous les membres; elles ne le sont pas non plus par les empêchements que pourraient avoir quelques membres d'assister aux séances. D'ailleurs, il est certain que tous les Apôtres n'étaient pas présents à ce concile de Jérusalem.

Le Prot. D'accord. Mais il se présente ici une difficulté plus grave. Quoique les Apôtres aient été seuls membres actifs au concile de Jérusalem, les décisions du concile ont pu avoir une autorité divine, parce que ces membres actifs étaient infaillibles collectivement et individuellement. Cependant, vous ne prétendez pas que vos évêques

soient infaillibles. Comment d'une réunion d'hommes faillibles, peut-il donc émaner des décisions infaillibles ?

Le Cath. Et vous, vous ne prétendez pas qu'aucun des membres du grand conseil de Genève, par exemple, puisse, pris isolément, faire des lois; comment donc une assemblée d'hommes incapables de faire des lois *individuellement*, peut-elle néanmoins en établir? C'est qu'une puissance supérieure, le peuple souverain, leur a délégué le pouvoir de lier tout le monde par leurs décisions; parce que sans lois, la société ne pourrait remplir son objet.

Le Prot. A merveille. Mais les lois du grand conseil de Genève ne prétendent pas le moins du monde être infaillibles ; elles n'exigent qu'une obéissance extérieure; permis ensuite à tout citoyen de les trouver mauvaises, absurdes, injustes.

Le Cath. Vous convenez que le pouvoir des corps législatifs s'étend aussi loin que les besoins de la société civile; vous admettrez donc aussi, je l'espère, que le pouvoir du corps législatif de la société religieuse doit s'étendre de même à tous les besoins de la société pour laquelle il fait des lois. Or, cette société a besoin de décisions infaillibles, de lois formulées en articles de foi. On les violerait ces lois, si, tout en conformant à leur texte sa conduite extérieure, on se permettait de les condamner intérieurement. Cependant, ce qui doit être un article de foi, ce qui doit lier la pensée, toute la conscience de l'homme, doit être proposé par le Dieu de vérité, ou par une autorité qu'il assiste de son esprit, qui soit son organe, conséquemment par une autorité infaillible.

Le Prot. Vous avez dit que le peuple souverain est la puissance supérieure qui, dans une république, confère au corps législatif le droit de faire les lois nécessaires à la société civile; mais qui confère aux conciles le droit de faire les lois infaillibles, nécessaires à la société chrétienne? Serait-ce le peuple chrétien lui-même?

Le Cath. Non, mille fois non! Le protestantisme seul a introduit la souveraineté du peuple dans la société religieuse, d'où ensuite elle a débordé dans la société civile; la puissance souveraine, qui donne le pouvoir de faire pour l'Eglise des lois infaillibles, de déterminer ce qu'on doit croire et faire en matière de Religion, réside en Dieu, en Jésus-Christ, et nous croyons qu'il exerce cette puissance souveraine par les conciles écuméniques.

Le Prot. Quel est, je vous prie, le fondement de cette croyance?

Le Cath. Ecoutez! Les esprits sont-ils divisés sur de grandes questions qui intéressent le salut des âmes, en réunissant, autant que

possible, tous les évêques, les premiers pasteurs de toutes les Eglises, on emploie, pour trouver la vérité, le moyen le plus efficace, le plus imposant qu'on puisse imaginer. Or, le proverbe dit : « *Aide-toi, et le ciel t'aidera ; fais tout ce que tu peux, et Dieu fera le reste.* » En croyant à l'infaillibilité des conciles généraux, nous ne faisons qu'appliquer ce principe, nous ne faisons que croire que Dieu fera le reste, lorsque de notre côté, nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous. Nous croyons que Jésus-Christ, qui gouverne l'Eglise du haut du ciel, intervient là où son intervention est absolument nécessaire ; qu'exigeant de nous la foi, il ne nous refuse point l'indispensable condition de cette foi ; qu'il dirige les décisions des conciles généraux, parce que, si nous ne pouvons les embrasser comme certaines, comme infaillibles, le dernier moyen d'arriver à la certitude se trouverait frappé d'impuissance. Notre foi dans l'infaillibilité de l'Eglise, est identique à notre foi dans une providence spéciale qui préside aux destinées de l'Eglise. Jésus-Christ a promis à l'Eglise, achetée au prix de son sang, sa perpétuelle assistance ; il a promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles ; or, s'il n'était pas avec nous, dans un besoin aussi impérieux, et aussi indépendant de tous les efforts de l'homme que la certitude de la foi, quel sens et quelle confiance pourrait-on attacher à ses promesses ?

Le Prot. Votre théorie me paraît raisonnable ; mais elle est démentie par les faits, par l'histoire même des conciles. Ils ont souvent enseigné des erreurs ; un concile en a contredit un autre, chose absolument inexplicable, s'ils sont tous infaillibles ; enfin, les vues des évêques qui y siégeaient, étaient souvent intéressées, ambitieuses, et leur conduite souvent scandaleuse et méprisable. Je ne puis vous en parler en détail, mais j'ai très-souvent ouï dire qu'il en était ainsi.

Le Cath. Et moi, j'ai entendu dire qu'il en était autrement ; et si je n'entre pas dans les détails, ce n'est pas précisément que je les ignore. Pour justifier les conciles de toutes les accusations portées contre eux, il faudrait faire l'histoire raisonnée de tous ces conciles ; et pour en tracer l'historique, il faudrait parcourir toute l'histoire de l'Eglise, qui y est étroitement liée. Comme tout ce développement excèderait votre patience et les limites d'une conversation, je me bornerai à quelques faits patents, ou du moins très-faciles à vérifier.

Et d'abord, il ne peut être ici question que des conciles généraux, dont les catholiques reconnaissent l'autorité, et qui sont en assez petit nombre. On ne prouve rien contre nous, en nous citant des erreurs ou des contradictions enseignées par des conciles particuliers, que nous

n'admettons pas. Ensuite, il ne faut pas s'imaginer, comme le font beaucoup de protestants, que nous attachions le caractère de l'infaillibilité à tout ce qui se fait dans les conciles, puisque nous la limitons aux décisions en matière de foi et de morale. Cela posé, quelles sont donc les erreurs enseignées par nos conciles? Les six premiers n'ont fait, en matière de foi, que des décisions relatives à la personne et à la nature de Jésus-Christ, décisions que vous ne pouvez appeler *erreurs*, puisqu'elles sont reproduites dans les confessions de foi de toutes les Eglises protestantes. Ces conciles n'avaient pas à s'occuper des articles de foi controversés entre nous, puisque ces articles n'étaient alors attaqués par personne, ou tout au moins ne l'étaient qu'indirectement. Ainsi, par exemple, on ne parlait de la Sainte Vierge au concile d'*Ephèse*, que pour prouver à *Nestorius* qu'en lui refusant le nom de Mère de Dieu, il niait formellement que Jésus-Christ, dès sa conception, eût réuni dans sa personne la nature divine et la nature humaine. Les conciles subséquents, dont plusieurs avaient pour objet principal, moins la foi que d'autres différents, ou la réforme des mœurs et le rétablissement de la discipline; ces conciles, dis-je, lorsqu'ils ont traité des matières de foi, ont condamné des hérésies que les communions protestantes rejettent aussi bien que nous, ou bien, ils ont exposé et soutenu les articles de la doctrine catholique. Les protestants appellent ces articles des erreurs; mais la question de savoir si ce sont réellement des erreurs, rentre évidemment dans la thèse générale de la vérité du Catholicisme ou du protestantisme. Au reste, lorsqu'un de vos auteurs vient nous dire, d'un ton magistral, qu'un concile ou plutôt tous les conciles (puisque chacun d'entr'eux a confirmé les précédents) ont enseigné des erreurs, s'il fait naître en nous des doutes, certes, ces doutes prétendus tombent moins sur notre foi que sur sa modestie.

Ensuite, quant aux contradictions reprochées aux conciles catholiques, j'ai été curieux de les connaître, et pour y parvenir, je n'ai pu mieux faire que de consulter un auteur que je vous ai déjà cité plusieurs fois, et qui a reproduit toutes les objections possibles contre le Catholicisme, sans rougir le moins du monde d'enfler son recueil des plus plates calomnies et des mensonges les plus patents. J'avais supposé qu'il s'attacherait à démontrer que nos conciles se contredisent, comme les sectes se contredisent les unes les autres; qu'un concile enseigne, par exemple, la divinité de Jésus-Christ, la présence réelle, tandis que d'autres conciles rejettent ces articles de foi; enfin qu'il opposerait au chaos des contradictions protestantes une myriade de contradictions catholiques, toutes véritables dans nos conciles. Mais hélas! les exemples

adictions se réduisent à *deux seuls*, et vous jugerez vous-même
rgus n'eût pas mieux fait de supprimer encore ceux-ci. Je vous
ai, parce qu'il n'y en a que deux, parce que leur réfutation,
: par elle-même, ne vous impose aucune recherche, et qu'il entre
ment dans mon plan de vous donner quelques échantillons des
ments et de la bonne foi de ceux qui attaquent la Religion
ue. « Le 4e canon du quatrième concile de Constantinople, dit
ocat (Etsenschmidt, page 147 et suivantes), déclare que Photius
is été évêque, et que les prêtres ordonnés par lui ne doivent
reconnus comme tels, puisqu'il s'est montré schismatique, et
oupable de grands crimes. Le concile de Trente, *au contraire*,
ie ceux qui nient la validité des sacrements administrés par
res en état de péché mortel. » Or, si vous voulez vous rappeler
ous ai dit que nous n'attachons l'infaillibilité qu'aux décisions
ciles en matière de foi; si vous considérez ensuite que le
du quatrième concile de Constantinople, ne roule nullement sur
uis sur un simple fait, puisqu'il se borne à déclarer que Photius n'a
té évêque, vous vous apercevrez aussitôt que l'auteur n'est pas
ans la question, et ne mérite pas une réponse. Mais, abstraction
cela, quelle contradiction y a-t-il à soutenir, d'une part : qu'un
non revêtu de l'épiscopat n'a pu faire des prêtres, et de l'autre :
i qui est ordonné légitimement ne perd point, par un péché
le pouvoir d'administrer les sacrements validement, pouvoir
it de son ordination ? Voici maintenant l'autre exemple : « Le
me concile de *Nicée* se prononce pour *l'adoration* des images,
concile de Francfort rejette et condamne cette décision. » Ici
l n'est pas nécessaire de répondre, puisque, pour la seconde
tre adversaire sort de la question, qui consiste à savoir si les
que les catholiques regardent comme des conciles généraux, et
reconnaissent les décisions en matière de foi, comme infailli-
contredisent réellement les uns les autres ? Or, jamais un catho-
rangé le concile de Francfort au nombre des conciles généraux.
iez, au reste, la mauvaise foi de votre controversiste. Il dit
: le concile de Francfort (sur le Mein), convoqué par Charle-
a contredit le second concile de Nicée, au sujet de la vénération
ges; mais il ne dit pas que c'était uniquement parce que les
de *Francfort* ne connaissaient les décisions de leurs confrères
, que par une traduction latine, où le mot grec προσκυνεῖν,
aussi par l'Ecriture-Sainte, dans le sens du respect témoigné à
mes, était rendu par le verbe latin : *adorare*, mot qui, dans

cette dernière langue, signifie uniquement le culte dû à Dieu s
n'a pas dit non plus que les mêmes évêques de Francfort s'imagi
que les Pères de Nicée ne s'étaient pas bornés à permettre, mais
avaient prescrit le culte des images (1). Voilà donc à quoi se réd
les prétendues contradictions de nos conciles en matière de foi
s'étaient réellement contredits, il faudrait, en tout cas, suppose
contradiction involontaire, puisque, suivant l'observation que je v
ai faite, chaque concile s'est empressé de confirmer les décisions d
les conciles précédents.

J'arrive enfin à vos reproches sur les vues intéressés et ambiti
et sur la mauvaise conduite des évêques dans les conciles. Je vou
d'abord observer que le corps des évêques a toujours formé et
encore, sans contredit, dans l'Eglise catholique, la classe la plu
pectable par sa piété et ses vertus ; que si les évêques restent hor
et ne sont pas exempts de la corruption générale de notre espi
n'est cependant pas présumable que, précisément lorsqu'ils é
réunis en concile, ils aient formellement démenti leur réputati
mérité tous ces reproches amers, dont les auteurs protestants se p
à les accabler. Vous comprendrez sans peine que je n'essaye
d'examiner ici quelle a été la conduite, quelles ont été les vues
que Dieu seul connaît, de tous les évêques qui ont siégé d
conciles tenus il y a plusieurs siècles ; il nous faudrait, pour
examen, des informations infiniment plus nombreuses, plus positi
plus circonstanciées que n'en fourniraient tous les documents h
ques. Il suffira de vous rappeler que nous ne faisons pas dép
l'infaillibilité des conciles, du caractère, des vues et des procéd
sonnels des évêques qui y siégeaient ; mais de l'Esprit-Saint qui
side, de la Providence qui dirige les cœurs, les intelligences
votes des représentants et des organes de l'Eglise, dans ces inst
décisifs, où ils doivent proclamer la vérité nécessaire au salut pou

(1) Le terme propre en grec, pour le culte dû à Dieu seul, est λατρεύειν; πρ
se dit de l'un et de l'autre. Voici la décision du concile de Nicée : « Nous *per*
« les images des Saints à tous ceux qui voudront en faire dans les Églises ou a
« par l'amour de Dieu et de ses Saints ; cependant nous n'obligeons personne à l
« rer (προσκυνεῖν, mal traduit par *adorare*) ; mais nous défendons de les brise
« les détruire. » Le concile de *Francfort* dit qu'il rejette la décision du s
concile de *Constantinople* (autre méprise), qui a prononcé l'anathème cont
qui ne servent et n'adorent pas les images de *la même manière* que la trè
Trinité. Il est donc évident que le concile de *Francfort* n'a pas rejeté ce que le
concile de *Nicée* a dit, mais ce qu'il *n'a pas dit.*

s chrétiens, vérité sans laquelle les puissances de l'enfer prévaudraient ontre la société religieuse fondée par Jésus-Christ. Les protestants eux-êmes reconnaissent que la vérité, déterminée dans les conciles, n'a ien souffert du caractère, de la conduite et des vues personnelles qu'ils eprochent à ceux qui la proclamaient. Ces reproches, s'ils étaient fon-és, remonteraient en effet jusqu'aux conciles des premiers siècles, t cependant les protestants admettent la foi telle qu'elle a été définie par es conciles. Ainsi, par exemple, les auteurs protestants censurent avec irulence saint Cyrille et tous les évêques qui siégèrent avec lui dans e troisième concile général d'Ephèse; mais la doctrine de Nestorius, ondamnée par ces hommes qu'ils appellent ambitieux, violents et natiques, a été également condamnée par les fondateurs des Eglises rotestantes: toutes leurs anciennes confessions de foi contiennent cette ondamnation.

Le Prot. En voilà assez sur les conciles. Mais, convoqués à de rands intervalles, ils ne sauraient suffire au gouvernement de l'Eglise. irait-on, par exemple, que la France possède un gouvernement, si, rivée de roi, elle n'avait que les deux chambres? Je n'ignore pas que ous avez à Rome un monarque spirituel, appelé par vous le successeur e saint Pierre dans le gouvernement de l'Eglise. Prouvez-moi donc que ésus-Christ a établi cet Apôtre chef visible de son Eglise, et que es évêques de Rome sont véritablement les successeurs de saint Pierre.

Le Cath. Ce second fait n'a pas besoin d'une preuve spéciale. Les stitutions de Jésus-Christ, comme je vous l'ai déjà fait sentir, embras-ent tout l'avenir de son Eglise. S'il en a établi saint Pierre le chef visible, l faut nécessairement que cette institution, faite à perpétuité (1), urvive et se rencontre quelque part; il faut que saint Pierre ait eu des uccesseurs dans le gouvernement de l'Eglise, comme les autres Apôtres n ont eu dans la prédication de l'Evangile, dans l'administration des acrements et dans la conduite des Eglises particulières. Où chercher ces uccesseurs, si l'on ne veut pas les reconnaître dans les évêques de

(1) Ce qui doit, du moins au jugement de tous les chrétiens, donner du poids au aisonnement qu'on répète ici, c'est que les novateurs de nos jours, dans le but de rouver que l'Eucharistie, la communion ne sont pas une institution permanente, ont remarqué que Jésus-Christ n'a pas dit expressément que tous les chrétiens devaient communier; mais que ces paroles: « *Mangez ceci; buvez-en tous; faites ceci en mémoire de moi,* » ne furent adressées directement qu'aux Apôtres du Sauveur. D'après cette manière de raisonner, ni la Religion chrétienne, ni l'Eglise n'auraient survécu à saint Jean, qui mourut le dernier des Apôtres.

Rome, où, jusqu'à sa mort, saint Pierre a rempli les fonctions que Notre-Seigneur lui avait confiées ; dans ces évêques qui, pendant tant de siècles, ont gouverné et gouvernent encore l'Eglise catholique, que nous avons démontrée être la véritable Eglise, l'Eglise fondée par Jésus-Christ? On a affirmé que saint Pierre n'a pas été évêque de l'Eglise de Rome, qu'il ne l'a pas fondée, qu'il ne l'a pas gouvernée seul, mais de concert avec saint Paul ; on est allé jusqu'à révoquer en doute son séjour dans cette ancienne capitale du monde. L'histoire proteste contre ses assertions ; mais quand elles seraient vraies, si l'on admet que saint Pierre a été le chef de l'Eglise, et que, comme tel, il a dû avoir des successeurs, ses successeurs doivent être évidemment les évêques de Rome. Ce sont même les seuls qui prétendent à ce titre. Prenez les chefs de toutes les autres Eglises chrétiennes, vous ririez si j'appelais l'un d'entre eux successeur de saint Pierre; si je donnais ce nom au président de la vénérable compagnie de Genève, ou à l'Antistès de Zurich, ou à l'archevêque de Cantorbéry, ou au roi d'Angleterre, chef (head) de l'Eglise anglicane, ou à l'empereur de Russie, chef de l'Eglise qui s'appelle orthodoxe. Maintenant, si vous me demandez les preuves de l'établissement d'un chef visible pour toute l'Eglise, comme je vous ai déjà montré qu'il est impossible que Jésus-Christ ait laissé son église sans gouvernement, comme, d'ailleurs, vous êtes convenu vous-même qu'elle n'en aurait pas avec les conciles seuls, je pense que vous désirez seulement connaître comment nous prouvons, par l'Ecriture-Sainte, que Jésus-Christ a établi saint Pierre chef visible et centre d'unité, pour son Eglise universelle.

Le Prot. Je connais les textes que vous allez me citer. La véritable question est de savoir s'ils ont réellement le sens que vous y trouvez.

Le Cath. Je vais donc entrer à ce sujet dans tous les développements que vous pourrez désirer. Remarquez avant tout, que si le sens catholique de ces textes n'est pas le véritable, c'est du moins un sens d'une étonnante fécondité, puisqu'il a produit un gouvernement auquel, entr'autres bienfaits reconnus même des protestants, on doit l'ordre et l'unité qui, depuis dix-huit siècles, règnent dans l'Eglise. Remarquez encore que, si l'on attribue aux paroles que nous allons rapporter le sens que les protestants veulent leur donner, on ne conçoit pas le but que le Sauveur se serait proposé en les prononçant. Car, si, par les paroles qu'il adresse à saint Pierre, Jésus-Christ ne lui a voulu dire que ce qu'il lui avait déjà dit, ou ce qu'il lui a dit après en commun avec les autres Apôtres, que sont ces paroles, sinon une inutile répétition ? Mais examinons-les de plus près,

et commençons par le texte principal que nous lisons dans le chap. XVI de l'Evangile de saint Mathieu, ℣. 13-20. Jésus-Christ se trouvant avec ses Apôtres dans les environs de Césarée-Philippi, leur demanda : «*Pour qui les hommes me prennent-ils, moi, le Fils de l'Homme?* » Les Disciples répondirent : « *Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Elie, ceux-ci Jérémie ou quelqu'un des prophètes.* » Il en fut donc alors comme il en fut toujours, comme il en est encore, comme il en sera toujours hors de l'Eglise catholique; les hommes, abondant dans leur propre sens, se formaient un pêle-mêle d'opinions divergentes sur la personne et la mission de Jésus-Christ. Celui-ci demanda ensuite à ses Disciples : « *Et vous, que dites-vous que je suis?* Le divin Maître, qui lisait au fond des cœurs, n'avait sans doute pas besoin d'interroger ses Disciples sur ce qu'ils pensaient de lui; mais il voulait leur faire sentir que si, partout ailleurs, on ne trouvait que des opinions et des erreurs, c'est auprès de ses Disciples, c'est-à-dire dans son Eglise, qu'il faut chercher la vérité, la certitude absolue qu'on cherche en vain dans les paroles des hommes. Mais pour trouver cette vérité, cette certitude dans son Eglise, faut-il qu'on s'adresse successivement à tous ses membres, ou, tout au moins, à tous ses ministres? Nullement, un seul suffit pour établir la vérité. *Simon* seul répond à la question adressée par Jésus-Christ à tous les Disciples : « *Vous êtes le Messie, le Fils du Dieu vivant!* » Ainsi, le moment était venu où devait s'accomplir tout ce que le Sauveur avait dit à ce Simon, dès leur première entrevue : « *Tu es, à la vérité, Simon, fils de Jona, mais un jour tu seras appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre* (Petrus). (Voir saint Jean, chap. I, ℣. 43). Jésus lui dit en conséquence de cette promesse : *Simon, tu es bien heureux, Dieu vient de te choisir pour son organe.* Cette révélation ne te vient pas *de la chair et du sang,* ni des hommes, ni des facultés ou des recherches humaines, elle vient de *mon Père qui est dans le ciel.* Puisque tu m'as si bien dit qui je suis, quelle est ma dignité, je te dirai à mon tour qui tu es, quelle est la tienne. *Tu es Pierre,* ou bien, je t'impose le nom de Pierre, parce que ce nom exprime mieux que tout autre ce que tu es, ce que tu dois être à mon service, c'est-à-dire un rocher. *Sur cette pierre,* sur ce rocher, *je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle;* tu en seras le soutien dans les combats qu'elle aura à soutenir contre les puissances ennemies du bien et de la vérité. Le bien suprême de cette Eglise est la vérité; si la vérité s'y perdait, mon édifice serait sapé par sa base. Mais Dieu lui-même vient de déclarer, en se manifestant à toi sur le point le plus essentiel, de quelle manière la vérité se conservera dans son Eglise. Elle

s'y conservera pure et intacte, en s'appuyant toujours sur un rocher sur un organe de la Divinité. Cet organe, quoique homme, et quoique employant les moyens humains de la réflexion et des recherches, ne parlera pas comme il serait réduit à le faire, s'il était abandonné à ses forces naturelles, mais avec cette autorité, cette certitude que donne la conscience d'être assisté de Dieu, d'être dirigé par son esprit dans l'enseignement de la vérité chrétienne. Voilà à peu près le sens que nous attachons à ce texte.

Le Prot. Je le sais parfaitement; mais pour que j'y attache le même sens, vous aurez plus d'une difficulté à résoudre. Et d'abord, Jésus-Christ ne dit pas : Tu es une pierre, et sur cette pierre, etc., ni : tu es *Pierre,* et sur *ce Pierre;* mais tu es *Pierre* et sur *cette pierre* je bâtirai mon Eglise. Il ne me paraît donc pas si clair que *la pierre* sur laquelle Jésus a voulu bâtir son Eglise, ait été l'Apôtre auquel il a donné le nom de Pierre. Ce texte a été interprété fort différemment. Les uns l'entendent de la fondation de l'Eglise sur la personne de Pierre, les autres de la même fondation sur les *Apôtres*, ou sur la profession de foi de Pierre, ou sur Jésus lui-même. Il me paraît douteux aussi que ces paroles : « *Je bâtirai mon Eglise sur toi,* » puissent signifier : tu gouverneras mon Eglise. Ne pourraient-elles pas dire : Tu seras mon principal instrument, pour la conversion des premiers fidèles qui formeront le noyau de mon Eglise? Pierre l'a été en effet, par l'admirable et courageux discours qu'il prononça le jour de la Pentecôte. En tout cas, il me semble que Notre-Seigneur aurait pu s'exprimer plus clairement.

Le Cath. Quelle chute! vous voilà réduit à critiquer Notre-Seigneur. Au reste, je conçois fort bien vos plaintes, égaré que vous êtes dans un labyrinthe d'interprétations divergentes, contradictoires, et dépourvu d'un guide pour en sortir. Je conviens également que si Jésus-Christ eût dit à Pierre : Je te nomme Pape, tu iras à Rome, les évêques de cette ville seront tes successeurs, ils habiteront le Vatican, ils auront des cardinaux, ils feront des brefs, des bulles, des encycliques; je conviens, dis-je, que c'eût été beaucoup plus clair; mais l'Evangile n'est pas toujours aussi explicite. Jésus-Christ a souvent trouvé à propos de jeter une sorte de voile sur ses paroles, et de charger l'avenir, l'expérience, et surtout l'autorité apostolique, de déchirer ce voile, et de répandre des flots de lumières sur ses discours. Quand, par exemple, il a comparé le royaume de Dieu à un grain de sénevé, devenant plus tard un arbre qui abrite les oiseaux du ciel; les événements, les rapides conquêtes faites par son Eglise dans toutes les parties du monde, sont bientôt venues éclaircir le sens de ses paroles.

Il en est de même, je crois, du passage qui nous occupe en ce moment. Mais, comme vous êtes aveugle sur l'explication que ces paroles ont reçues des besoins et de l'histoire de l'Eglise, je suis forcé de vous suivre sur le terrain que vous avez choisi. Vous conviendrez néanmoins d'une chose, je l'espère, c'est que la question ne peut être de savoir si les paroles de Jésus-Christ ne pourraient pas présenter plus de clarté, mais uniquement lequel des différents sens qu'on y a cherchés, s'y trouve le plus clairement, et offre le moins de difficultés. La question se résume donc en ces deux points : les paroles, *et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, se rapportent-elles à l'Apôtre saint Pierre ; et si elles se rapportent à cet Apôtre, équivalent-elles à celles-ci : *Tu gouverneras mon Eglise ?*

Quant au premier point, si ces paroles, *et sur cette pierre, etc.*, ne se rapportent pas à saint Pierre, il faut, d'après ce que vous avez dit, qu'elles se rapportent à tous les Apôtres indistinctement, ou à la profession de foi de saint Pierre, ou à Jésus-Christ lui-même. Il est certain que l'Eglise est bâtie sur tous les Apôtres ; il est également certain qu'elle est bâtie aussi sur Jésus-Christ. Il ne s'agit cependant pas de savoir si c'est une vérité, mais si cette vérité a pu être exprimée par ces mots : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je batirai mon Eglise ?* Certes, je ferais tort à votre jugement, si je croyais nécessaire de vous montrer combien une semblable manière de s'exprimer serait obscure, étrange, inconcevable. Mais on a fait une difficulté grammaticale des plus subtiles, pour réduire les paroles de Jésus-Christ à un *non-sens*. Tu es Pierre, a dit Jésus-Christ, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Le premier *Pierre*, a-t-on dit, est un nom propre et masculin, le second un nom commun et féminin. Donc, c'est sur un autre que sur *Simon Pierre* que l'Eglise est bâtie. Misérables puérilités ! Le premier *Pierre* est un nom propre, oui ; mais depuis quand ? Depuis que Notre-Seigneur a dit à Simon : Tu seras appelé Pierre ou rocher... Un nom masculin, oui, mais qui, en hébreu et en grec, peut être mis au féminin, et conserver sa signification ; si donc, dans le second membre, le mot *Pierre* est au féminin, il n'y a plus de difficulté. Elle serait complètement levée en latin, si nous traduisions : *Tu es saxum et super hoc saxum ;* et en français, si l'usage avait prévalu de dire : *Tu es rocher ou roc, et sur cette roche, etc.* Mais pourquoi Jésus-Christ a-t-il dit une fois *roc*, et l'autre fois *roche ;* d'abord *Petrus*, et ensuite *Petra ?* Il avait à sa disposition deux substantifs synonymes, l'un masculin et l'autre féminin ; pourquoi, au lieu d'employer deux fois ou le masculin ou le féminin, a-t-il préféré se servir d'abord du masculin, puis du féminin, dans une

seule et même phrase? Ceci se conçoit encore facilement. La principale pensée de Jésus-Christ est que son Disciple Simon était le roc sur lequel il bâtirait son Eglise; mais il voulait en même temps lui imposer un nom exprimant ce qu'il était; et comme il s'agissait d'un nom pour un homme, il convenait mieux d'employer le masculin, tandis que, dans le second membre de phrase, n'ayant plus le même motif, le Sauveur dit *Petra* parce que le féminin était plus usité.

On peut dire avec vérité que la profession de foi de l'Apôtre est la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise; mais, comme il ne peut exister une profession de foi sans un homme qui la professe, et que la foi ne peut soutenir l'édifice de l'Eglise sans un organe qui la proclame, dire que la profession de foi de l'Apôtre est la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise, c'est avouer que l'Eglise est bâtie sur un homme divinement assisté pour proclamer la foi, la vérité, condition *sine quâ non* de la solidité et de la durée de ce que Jésus-Christ a voulu fonder sur la terre.

Je crois vous avoir prouvé que l'interprétation qui rapporte à saint Pierre ces paroles : « *Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise,* » est la plus naturelle, et présente infiniment moins de difficultés que toute autre. Examinons maintenant si, par ces paroles, Jésus-Christ voulut annoncer à l'Apôtre qu'il gouvernerait son Eglise, ou s'il voulut seulement prédire ce qui arriverait, le jour de la Pentecôte, lorsque saint Pierre, par ses discours, rassemblerait les premiers fidèles. Rassembler les fidèles peut s'appeler bâtir l'Eglise, puisque celle-ci se compose des fidèles; mais Jésus-Christ ne dit pas à saint Pierre : *tu bâtiras*, mais : *je bâtirai;* il ne dit pas : *je bâtirai par toi,* mais : *sur toi.* Ne serait-il pas bien étrange que, pour annoncer à quelqu'un qu'il sera l'architecte-directeur d'une construction, on lui dit : Vous serez la pierre fondamentale de l'édifice que je veux élever? Et n'est-il pas évident que, dans les paroles qui nous occupent, Jésus-Christ annonce deux choses: qu'il bâtira son Eglise, et qu'il pourvoira à ce que les portes de l'enfer ne puissent prévaloir contre elle. La première chose, Jésus-Christ annonce qu'il la fera lui-même : *Je bâtirai mon Eglise;* mais pour empêcher l'écroulement de cet édifice, il lui fallait un fondement solide, un inébranlable soutien, et voilà ce dont Jésus-Christ voulut le pourvoir, en lui donnant un chef assisté par les puissances du ciel contre les puissances de l'enfer, par la vérité, fille du ciel, contre l'erreur, noire production de l'enfer. La pierre qui supporte un édifice est le soutien de toute la construction; quand ce soutien est un homme, et l'édifice une société, comment un homme peut-il être le

soutien d'une société, sinon en la dirigeant au bonheur pendant la paix, ou à la victoire pendant la guerre; en d'autres termes, en la gouvernant? Les plus grands hommes eussent-ils jamais pu être les soutiens d'une Eglise, d'un peuple, d'une armée, s'ils n'eussent pu compter sur l'obéissance? Si donc ces paroles : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise,* » sont métaphoriques, c'est, du moins après qu'on a reconnu que *cette pierre* doit s'entendre de la personne de l'Apôtre, c'est, dis-je, une métaphore employée mille fois et comprise par tout le monde. L'Ecriture-Sainte dit aussi que l'Eglise est bâtie sur les Apôtres, et vous êtes convenu du gouvernemeut de l'Eglise par les Apôtres.

Le Prot. Je vous accorde que l'interprétation catholique peut se soutenir à côté des interprétations protestantes.

Le Cath. Bien obligé! Mais je ne vous accorde nullement que les interprétations protestantes puissent se soutenir à côté de l'interprétation catholique. De cette dernière, il résulte que l'Eglise chrétienne a un chef établi par Jésus-Christ, un chef auquel nous devons obéir pour être chrétiens; il suit, au contraire, des premières que ce chef n'existe pas. Dire que les interprétations protestantes peuvent se soutenir à côté de l'interprétation catholique, c'est suspendre son jugement, se résigner à l'incertitude, se reposer dans l'indifférence sur un point de la plus haute importance pour notre foi, notre conduite et notre salut. Il est donc indispensable de se prononcer sur cette grave question, de prendre un parti; et si les paroles considérées en elles-mêmes sont insuffisantes pour nous déterminer, il faudra voir si le contexte ou d'autres textes de l'Evangile ne répandent pas un surcroît de lumière sur la pensée du divin Fondateur de notre Religion. Nous avons déjà parlé de ce qui précède; voici ce qui suit : « *Je te donne les clefs du royaume « des cieux; ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que « tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* » Vous avez ici deux métaphores, dont le sens ne peut pas être douteux. Le royaume du ciel c'est l'Eglise. Les clefs sont un symbole de pouvoir, comme nous avons entendu tout-à-l'heure Jésus-Christ appeler les puissances infernales les portes de l'enfer. Lorsque le commandant d'une ville assiégée veut remettre la place au pouvoir de l'ennemi, il lui en présente les *clefs* en signe de soumission. Dieu lui-même, voulant créer *Eliakim,* chef de la synagogue, révèle son intention au prophète Isaïe, en ces termes : « *Et « je mettrai sur ses épaules les clefs de la maison de David; il ouvrira, « et personne ne fermera; il fermera, et personne n'ouvrira.* » Le sens de l'autre métaphore n'est pas moins clair : «*Jésus entend par le pouvoir*

« *de lier et de délier*, dit un théologien protestant, *le pouvoir illimité de* « *faire des lois pour les besoins de l'Eglise, avec une autorité divine.* » (Doederlein, Inst. dogm. Tomus II, p. 724). Et remarquez comme les paroles qui terminent notre texte, et que je viens de vous rapporter, se lient bien à ce qui précède. Jésus-Christ annonce d'abord à saint Pierre qu'il sera le soutien de son Eglise contre les puissances de l'enfer, puis, comme s'il eût prévu la question que l'Apôtre allait lui adresser : « *Comment cela me sera-t-il possible ?* » Il ajoute : « *Je te revêts de* « *l'autorité nécessaire à la haute mission que je te confie ; je te confère* « *la souveraineté de cette Eglise, dont tu dois être le soutien.* » Toutefois, ce n'est pas le contexte seul, mais des textes placés en d'autres endroits de l'Evangile, qui viennent à l'appui de l'interprétation catholique de ces paroles : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* » Jésus-Christ, dans une autre circonstance, dit à saint Pierre : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. Et toi aussi confirme tes frères.* » Ne trouvez-vous pas bien naturel que Jésus-Christ ait fait de celui qui devait confirmer, soutenir ses frères (c'est-à-dire l'Eglise, dont tous les membres sont ses frères et nos frères), le soutien de cette Eglise, et qu'il l'ait bâtie sur lui ? Ne trouvez-vous pas que cette parole fait encore voir clairement que Jésus-Christ avait des vues toutes spéciales sur cet Apôtre ? Ce n'est pas tout : le Sauveur ressuscité, apparaissant à celui qu'il avait choisi pour la pierre angulaire de son Eglise, lui dit : « *Pierre, m'aimes-tu plus que ceux-ci* (les autres Apôtres) ? » Et sur sa réponse affirmative, il ajoute par trois fois : « *Pais mes brebis, pais mes agneaux.* » Quand on sait que l'Ancien Testament dit partout indistinctement *paître* et *régner ;* que toute l'antiquité appelle les rois, pasteurs des peuples (1), peut-on douter le moins du monde que *paître le troupeau de Jésus-Christ et gouverner son Eglise*, ne soit une seule et même chose ? Ceux qui rejettent la primauté de saint Pierre, objectent que les paroles que Jésus-Christ lui a adressées peuvent s'appliquer indistinctement à tous les Apôtres. Cette assertion est une inexactitude. Jésus-Christ a bien dit à tous : « *Ce que vous lierez, etc.,* » mais il ne leur a pas dit : « *Je vous donne les clefs du royaume des cieux.* » Quand même il eût adressé à tous les Apôtres réunis les mêmes paroles qu'à saint Pierre, la répétition faite à lui seul de tout ce qu'il lui avait dit en commun avec tous les autres, suffirait pour établir

(1) ποιμένες τῶν λαῶν. « Paître, lit-on dans un dictionnaire protestant de la Bible, « se dit 1° des bergers ; 2° des gouvernements. Chron. 12, 2. Vous paîtrez mon peuple « Israël, et vous serez prince de mon peuple. »

une distinction, pour marquer une vocation spéciale. Enfin, si Jésus n'a voulu de saint Pierre que ce qu'il attendait de chacun des autres Apôtres, pourquoi, au lieu de lui demander purement et simplement : *m'aimes-tu ?* ou : *m'aimes-tu autant que les autres?* lui adresse-t-il cette question significative : *m'aimes-tu plus que ceux-ci ?* En vérité, si, avant d'avoir entendu tout ce que je viens de vous dire, vous avez trouvé que l'interprétation catholique valait autant que les interprétations protestestantes, vous devriez, ce me semble, trouver maintenant qu'elle vaut un peu mieux.

Le Prot. Je ne suis pas insensible, soyez-en persuadé, à la force de vos raisonnements; et je m'étonnerais de l'assurance avec laquelle beaucoup de nos auteurs affirment que, dans les paroles citées, il n'existe pas la moindre trace d'une prérogative accordée à saint Pierre, si l'histoire de l'âge apostolique ne détruisait toutes vos inductions. Cette histoire, loin de nous montrer saint Pierre comme chef de l'Eglise, nous montre, au contraire, qu'il ne l'a pas gouvernée; que lui-même ne s'arrogea pas une autorité plus grande que les autres Apôtres, et que personne ne le reconnaissait comme chef de l'Eglise. Saint Paul, dans son épître aux Galates, ne dit pas que le gouvernement de l'Eglise, mais que l'Evangile de la circoncision a été confié à Pierre, comme l'Evangile à prêcher aux païens a été confié à Paul. Bien plus, il se flatte d'avoir résisté en face à Pierre, quand il vit que celui-ci ne marchait pas droit selon la vérité de l'Evangile, et qu'il était répréhensible. Il ne dit pas non plus que Pierre était à lui seul la colonne de l'Eglise, mais qu'on regardait comme colonnes *Jacques*, qu'il nomme le premier, *Pierre* et *Jean*.

Le Cath. Nous ne pouvons changer, multiplier ou diminuer les faits historiques, mais soumettons-les à un examen calme et dégagé de toute prévention. Je vous accorde que saint Pierre, dans les discours que le Nouveau Testament a conservés de lui, ne s'appelle jamais ouvertement le chef de l'Eglise universelle, et que ce titre suprême ne lui est jamais décerné par les autres Apôtres, ou par les chrétiens de l'époque dont il est fait mention dans les *Actes* et dans les *Epîtres*. Saint Paul s'exprime en quelques endroits, comme s'il n'avait rien su de la primauté de saint Pierre. Toutefois, les paroles que vous avez citées de son épître aux Galates, ne prouvent pas grand'chose; il ne lui reproche pas de ne pas avoir *enseigné*, mais de n'avoir pas marché droit selon la vérité, et, pour le confondre, il lui rappelle ses propres enseignements. Si, dans sa conduite, saint Pierre a dévié des principes qu'il aurait établis, s'il a eu la faiblesse de judaïser, de témoigner du respect humain pour

ceux qui s'éloignaient des païens convertis, cela prouve uniquement qu'il n'était pas impeccable; ce que personne ne prétend de lui, ni de ses successeurs. Quant à l'autre texte, tiré du second chapitre de la même lettre aux Galates, il ne prouve rien *contre nous*, peut-être même milite-t-il en notre faveur. Directement appelé par le fondateur même de l'Eglise à la mission d'évangéliser surtout les païens, saint Paul, dans l'intérêt de ses prosélytes et de la vérité, crut devoir résister à ceux qui voulaient les courber sous la loi de la circoncision. Toutefois, il sentit le besoin de se rendre à Jérusalem, afin de faire connaître sa vocation, et d'exposer sa doctrine à ceux qui, revêtus de la principale autorité dans l'Eglise, en étaient réellement les colonnes. La nomination de Jacques avant celle de Pierre, serait de quelque poids, s'il n'existait pas des manuscrits ou Pierre est nommé le premier. Une leçon douteuse ne peut faire une preuve, surtout s'il y a des contre-preuves dans des textes qu'on lit d'une manière uniforme dans tous les manuscrits : je vous en citerai tout-à-l'heure. Si saint Paul déclare qu'il a reçu la mission d'évangéliser les païens, comme saint Pierre a reçu celle d'évangéliser les juifs, il explique sa pensée, en ajoutant que le Seigneur, qui avait assisté Pierre évangélisant les juifs, l'a assisté lui-même prêchant les païens. Saint Pierre avait jusqu'alors annoncé l'Evangile principalement aux juifs, et saint Paul aux païens; il est évident qu'on ne pouvait dire ni de saint Pierre, ni d'aucun autre Apôtre, que leur mission de prêcher l'Evangile se bornait aux juifs seuls, puisque Jésus-Christ a dit indistinctement à tous ses disciples : « *Allez, enseignez toutes les nations.* » Ainsi, l'on ne peut attribuer à l'un la mission spéciale d'évangéliser les gentils, et à l'autre celle d'évangéliser les juifs, que pour exprimer que l'un, voyageant dans l'Asie-Mineure et la Grèce, a eu principalement pour auditeurs des païens, tandis que l'autre, résidant dans la capitale de la Palestine, a eu principalement les juifs pour auditeurs. J'ai ajouté que ce texte nous était favorable; et je l'ai dit, parce qu'il prouve que dès-lors, la nouvelle Eglise avait un centre d'unité à Jérusalem, résidence de saint Pierre, et que les premiers chrétiens n'avaient pas les mêmes idées que les protestants sur la parfaite égalité des Apôtres, puisque trois d'entr'eux jouissaient d'une autorité particulière, qu'ils étaient regardés comme les colonnes de l'Eglise, et que saint Paul éprouvait le besoin de se faire reconnaître par eux.

Ainsi, toute l'objection se réduit au silence des annales apostoliques, et ce silence même n'est pas aussi absolu que vous vous l'imaginez. Il existe nombre de faits qui méritent aussi d'être pris en sérieuse considération;

et qui sont favorables à la primauté de saint Pierre. Et d'abord, dans toutes les énumérations des Apôtres, le nom de Simon Pierre se trouve avant tous les autres (saint Math., 10, 2; saint Marc, 3, 16; saint Luc, 6, 14, et Act. 1, 13); saint Mathieu commence ainsi son tableau nominal des Apôtres: Le *premier* est Simon, qui a reçu le nom de Pierre. Pourquoi cela? Ce n'est pas l'ordre des temps qu'on a voulu suivre, car Simon Pierre ne s'est attaché à Jésus qu'après deux autres disciples, saint Jean et saint André (voir l'Evangile de saint Jean, chapitre 1, ℣. 37-41). Ce doit donc être pour quelque autre motif que saint Pierre est toujours nommé le premier. Nous devons ensuite distinguer deux époques dans l'histoire des Apôtres: 1° leur réunion à Jérusalem; 2° leur dispersion pour aller, suivant leur mission, prêcher l'Evangile à tous les peuples. Qu'après cette dispersion, saint Pierre n'ait pas dirigé les autres Apôtres, que chacun se soit déterminé par lui-même, cela se conçoit parfaitement; la difficulté des communications suffirait pour le faire comprendre. Nous ne devons donc consulter que la première époque, dans l'intérêt de la question qui nous occupe. Or, qu'y voyons-nous? Saint Pierre ne s'appelle pas chef de l'Eglise, mais il montre partout qu'il l'est, par sa conduite; partout nous le voyons à la tête du collége apostolique; partout il prend la parole au nom de tous; enfin, il faut être aveuglé par la prévention pour ne pas voir que saint Pierre est l'âme de la société naissante de Jésus-Christ. C'est lui qui se lève au milieu des disciples, pour leur proposer le remplacement de Judas et l'élection d'un douzième Apôtre; c'est lui qui annonce pour la première fois, la nouvelle doctrine à une foule composée d'hommes de toutes les parties de la terre habitée, et qui répond en quelque sorte au nom de Dieu, à cette question de tous les peuples : *Que devons-nous faire?* Dans le temple avec le disciple bien-aimé, c'est lui et non saint Jean qui dit au paralytique : *Au nom de Jésus-Christ, lève-toi et marche.* C'est lui qui, rempli du Saint-Esprit (Act. chap. 4, ℣. 8), soutient la cause de son divin Maître, en face du sanhédrin assemblé. C'est sur *sa parole* que le premier coupable de la nouvelle société tombe mort aux pieds de l'Apôtre, qui annonce ensuite la même punition du ciel à la femme d'Ananias, complice de son époux. Enfin, c'est saint Pierre qui, dans le premier concile, termine la discussion, en ouvrant un avis auquel tous ses collègues donnent leur adhésion.

Le Prot. Tout cela peut bien être l'effet du hasard. Dans l'énumération des Apôtres, il fallait bien commencer par quelqu'un; il fallait bien que quelqu'un prît la parole quand il s'agissait de parler.

Le Cath. Le hasard ! toujours le hasard ! Ne sentez-vous pas qu'il est

absurde et presque criminel de faire sans cesse intervenir le hasard dans une histoire où tout s'est passé sous la direction spéciale de la divine Providence? D'ailleurs, ce n'est pas ainsi que vous vous êtes exprimé tout-à-l'heure, quand vous avez tiré une objection de ce qu'une fois saint Pierre n'est pas nommé le premier; et ce n'est pas ainsi que raisonnent vos meilleurs auteurs. Tout en contestant le *droit*, ils admettent *le fait* de la suprématie de saint Pierre; ils conviennent que c'est lui qui a dirigé les affaires de l'Eglise naissante; mais ils attribuent cette suprématie à la supériorité personnelle de cet Apôtre, et non à une prérogative qu'il ait reçue de Jésus-Christ. Je ne vous citerai qu'un de ces auteurs, c'est *Néander;* son nom fait autorité dans le protestantisme, et vous récuserez d'autant moins son témoignage, qu'il se montre en général peu favorable au Catholicisme. Je me bornerai à ce qu'il dit au sujet de l'événement de la Pentecôte: « Pierre s'avance avec les autres Apôtres. Comme les Apôtres prenaient la parole au nom de toute l'Eglise, de même Pierre parlait au nom des Apôtres. Se prononcer avec énergie et sans hésitation, proclamer le premier ce qui remplissait l'âme de tous, voilà le don (*charisma*) spécial qui résultait de toute son individualité, et qui lui assignait la place qu'il occupait déjà depuis quelque temps parmi les Apôtres, et qu'il conserva quelque temps encore dans la primitive Eglise de Jérusalem. » (*Geschicte der Pflauzung und Leitung der christlichen kirche durch die Apostel.* Tome I, page 23.) Voilà, en effet, comment on pourrait raisonner sans ces paroles si frappantes, qui prouvent le choix que Jésus-Christ avait fait de Pierre, pour être le soutien, le chef de son Eglise. Mais ces paroles constituent aussi un fait qu'un appréciateur impartial ne doit pas oublier, et qui nous oblige d'admettre que saint Pierre n'exerçait pas seulement la suprématie par suite de l'ascendant que lui donnait son caractère personnel, mais en vertu du pouvoir dont son divin Maître l'avait investi. Il avait de plus, comme dit le même *Néander:* « ce don spécial, ce *charisma*, et celui dont le regard pénètre dans l'intérieur de l'homme, reconnut en lui le futur rocher (*felsenmann*) de l'Eglise. » (*Kerchengeschichte*, tome I, page 334).

Que Néander prétende que saint Pierre n'a conservé sa place que quelque temps dans la primitive Eglise de Jérusalem, cela signifie uniquement que l'histoire apostolique ne nous fournit pas plus tard des exemples de la suprématie exercée par l'Apôtre. Mais d'abord, nous ne possédons pas une histoire complète de saint Pierre; les Actes et les Epîtres nous apprennent beaucoup moins de particularités sur lui que sur saint Paul. En second lieu, les circonstances de nature à nécessiter l'in-

tervention du primat, durent être fort rares; sa mission principale est de diriger la société constituée, et l'Eglise était encore à sa formation. Les autres Apôtres avaient pris en eux-mêmes, et dans l'Esprit-Saint qui les animait, cette confiance encourageante qui paraît leur avoir manqué au premier moment. Dirigés tous immédiatement par le Saint-Esprit, ils avaient moins besoin de cet organe, de ce chef par lequel cet esprit a plus tard conduit l'Eglise, comme nous l'avons vu la conduire lui-même dans les premiers jours de sa fondation. Dieu s'était préparé, dans saint Paul, un instrument qui était l'âme de l'Eglise dans un grand nombre de provinces, et nous ne séparons jamais du nom de saint Pierre, le nom immortel de l'Apôtre des nations, bien que ce ne soit pas à lui qu'aient été adressées ces paroles : *Sur toi je bâtirai mon Eglise.* Enfin, il en était du premier vicaire de Jésus-Christ comme de ses successeurs, ils n'interviennent pas à chaque instant; leur action est souvent presque insensible pendant de longs intervalles, puisque, excepté dans les besoins urgents et généralement sentis, ils laissent faire leurs frères, les évêques, chacun dans sa sphère. Nous voyons d'ailleurs, que saint Pierre a reçu le pouvoir suprême dans l'Eglise, moins pour l'exercer lui-même, que pour le transmettre à un avenir, où il a été, comme il l'est encore plus que jamais, évidemment et indispensablement nécessaire pour préserver l'Eglise de l'anarchie qui serait sa mort. Le sentiment de cette impérieuse nécessité fit appeler, de toutes les parties de l'univers chrétien, l'intervention et l'appui de la chaire de saint Pierre. Ces appels, ces hommages adressés au Saint-Siége, rares d'abord, quoique beaucoup moins qu'il peut vous le paraître, à cause de la rareté des monuments historiques qui nous restent de ces temps primitifs, se multipliaient progressivement et en proportion des dangers qu'une autorité suprême, un centre d'unité, un soutien et un rocher inébranlable pouvaient seuls éloigner du troupeau de Jésus-Christ.

Le Prot. Quoi qu'il en soit, vous ne niez pas la grande diversité d'opinions qui a toujours régné parmi les catholiques eux-mêmes, sinon sur l'existence, du moins sur l'étendue et les limites du pouvoir qu'il faut attribuer aux évêques de Rome. Les uns leur accordent une puissance illimitée; les autres, une simple prérogative d'honneur. Les uns admettent, les autres nient formellement l'infaillibilité des papes. Les uns les placent au-dessus, les autres au-dessous des conciles. Les uns étendent l'autorité pontificale jusque sur le temporel, les autres la limitent au spirituel. Lorsque ensuite nous ouvrons l'histoire, qu'y voyons-nous? des papes qui se contredisent les uns les autres; des papes qui tombent dans des erreurs manifestes; des papes qui scandalisent

l'Eglise par le spectacle des égarements les plus honteux et les plus criminels; quelquefois même on voit deux ou trois antipapes qui se disputent la tiare, tout en s'en montrant plus indignes l'un que l'autre, et présentent une affreuse rivalité de vices et de prétentions.

Le Cath. Si je vous demandais des exemples et des preuves de tout ce que vous venez d'avancer, il vous faudrait compulser plus d'un volume, et je devrais, moi, pour vous répondre, entrer à mon tour dans des développements historiques encore plus longs. Voulant éviter ces longueurs, je me bornerai à vous montrer qu'aucune de vos nombreuses allégations n'est essentielle à la question qui nous occupe, puisqu'elle se réduit à savoir s'il est vrai ou faux que Jésus-Christ ait établi un centre d'unité, un chef visible de son Eglise, dans saint Pierre et ses successeurs. Or, qu'à diverses époques on ait disputé sur l'étendue et sur les limites du pouvoir que ce chef devait exercer, je ne vois là qu'une preuve de plus que ce chef a été reconnu dans tous les temps. On ne discute pas les limites d'un pouvoir dont on nie l'existence, et je ne sache point, par exemple, que, dans une république, on ait jamais mis en discussion les limites du pouvoir du roi. Quant aux erreurs et aux contradictions des papes, il vous faudrait prouver qu'ils se sont trompés et contredits en parlant, comme nous disons, *ex cathedrâ*, c'est-à-dire, en proposant la foi à toute l'Eglise d'une manière solennelle. Vous ne le pourriez pas; et le pourriez-vous encore, vous auriez ébranlé l'infaillibilité du pape, infaillibilité qui n'est point un article de foi; mais vous n'auriez pas prouvé que le pape n'est pas le successeur de saint Pierre, le chef visible de l'Eglise. Qu'il y ait eu, dans le cours de dix-huit siècles, deux ou trois époques où deux et même trois pontifes se sont disputés la tiare; les efforts de chacun des contendants, pour concentrer en lui seul toute l'autorité; le zèle de chaque obédience, pour amener à elle chacune des autres; l'empressement de l'Eglise à mettre fin à ces débats affligeants, tout prouve qu'à ces époques plus que jamais, le principe de l'unité *monarchique* était universellement reconnu *en théorie*. Dans la *pratique*, ou il était facile de vérifier les droits du vrai pape, et alors point de difficulté; ou cette vérification présentait des difficultés réelles, et alors l'Eglise avait recours au concile général, et jusqu'à sa décision, elle se trouvait dans le cas d'un *interrègne*, dont la Providence divine ne tardait pas à la faire sortir. L'ordre qu'on voit promptement renaître après ces époques désolantes, prouve que Jésus-Christ veille aux destinées de son Eglise, et que la constitution de celle-ci a prévu tous les besoins, puisqu'elle offre le remède des conciles généraux, pour tous les cas extraordinaires où le recours à la papauté devient impossible:

mais dans les temps ordinaires, où il n'y a pas de conciles, on a recours au Saint-Siége.

Quant à quelques mauvais papes, qui font oublier à nos adversaires l'immense majorité des papes martyrs, des papes docteurs, des papes bienfaiteurs de l'humanité, ils ne prouvent évidemment rien, puisqu'aucun catholique ne prétend que le pape soit impeccable (1). Mais l'histoire véridique, l'histoire impartiale, telle que plusieurs protestants même commencent à l'écrire, démontre au contraire à tout lecteur sensé que le monde chrétien a contracté envers la papauté une dette immense de reconnaissance et d'amour, qu'il doit enfin solder. Ecoutons sur ce sujet un des organes les plus dignes de foi du libéralisme moderne : « Quand on veut être ingrat, on trouve toujours moyen de pallier son « ingratitude; et si le bienfait est certain, on équivoque sur le bien- « faiteur. Ainsi sont ceux qui, confondus par les prodiges évidents « du Christianisme, abjurent toute reconnaissance envers le sacerdoce, et « affectent de la reporter exclusivement à l'Evangile. Quelle étroite par- « tialité! ils ne comprennent donc pas que l'Evangile n'eût été aux yeux « des peuples qu'une lettre morte, qui a eu besoin d'être vivifiée par « l'Eglise. — L'Eglise n'a converti les nations que grâce à sa hiérarchie; « autrement il lui eût été impossible de maintenir l'identité de la foi; et qui « ne sait qu'une doctrine quelconque n'a la force du prosélytisme, qu'au- « tant qu'elle s'annonce avec ce caractère invariable, universel, qui est le « signe ou du moins la splendeur de la vérité? C'est la centralisation de la « puissance sacerdotale qui a déterminé ses succès dans le monde. Toutes « les fois que la papauté marcha et grandit, elle emporta l'humanité dans

(1) Plusieurs controversistes protestants s'épargneraient beaucoup de peine, et la médisance et la calomnie occuperaient moins de place dans leur polémique, s'ils voulaient bien comprendre enfin que la question n'est pas de savoir combien de mauvais papes il y a eu, et combien de péchés ils ont commis, mais purement et simplement si le fait qu'il peut y avoir de mauvais papes, prouve quelque chose contre la primauté du Saint-Siége. Si les mauvais papes prouvaient quelque chose contre cette primauté, il me semble, que les bons papes devraient prouver aussi quelque chose pour elle. Or, que voyons-nous? Aux époques qui ont été affligées par la présence d'indignes vicaires de Jésus-Christ, d'indignes du trône pontifical, personne n'a songé à en tirer des conséquences contre l'autorité du Saint-Siége, pendant que celle-ci n'a jamais été attaquée avec plus d'acharnement que par nos contemporains, qui depuis long-temps voient briller sur la chaire de saint Pierre une succession de toutes les vertus. Les *Dante*, *Boccace*, *Pétrarque*, et autres censeurs impitoyables des papes de leur temps, n'ont jamais conclu de leurs vices contre l'autorité du Saint-Siége, ou contre la Religion catholique, sachant bien, que faire de telles conclusions n'est autre chose que reprocher à Dieu d'avoir donné à son Église un gouvernement humain, dont les organes sont personnellement soumis à toutes les conditions de l'humanité.

« son mouvement d'ascension; elle l'emporta de telle sorte, que tout ce « que celle-ci possède de bonheur et de vertus, elle le doit au Christ, « mais par l'entremise de son vicaire. Si donc nous avions les idées des « païens, qui décernaient l'apothéose aux bienfaiteurs de l'humanité, nous « placerions les papes au rang de ces dieux que leur gloire est d'avoir « chassés du ciel, où ils usurpaient la place du Dieu unique et infini.... Il a « fallu un singulier courage d'érudition pour fouiller la légende des papes, « afin d'y découvrir tels qui se seraient souillés par d'abominables crimes, « qui auraient abusé de leur puissance spirituelle dans des vues terres- « tres et mondaines. Ces détails, disait M. Cousin, sont tout au plus dignes « de la biographie, la majesté de l'histoire les rejette. Elle ne juge les « institutions politiques et religieuses que par leur action générale sur la « société. Or, il est manifeste que l'Eglise, se mouvant dans l'unité du « pape, a suivi en grand la vérité et la justice; c'est elle qui a substitué « à la servitude le servage, pas immense, et le plus difficile peut-être dans « la carrière de l'affranchissement de l'esprit humain. C'est elle qui a semé « des notions de paix et d'ordre, qui a suscité des sentiments de charité « et d'égalité au sein de la féodalité; elle seule enfin, par ses saintes « menaces, a pu tempérer la fougue de ces hommes de fer, habitués à ne « reconnaître que le droit du glaive; et, sauf de rares exceptions, les foudres « du Vatican ne tonnèrent que contre les oppresseurs.... Oui, le pape fut « le vrai défenseur du droit et de la justice sur la terre, quand elle était « possédée par la force, la charte vivante des hommes, lorsqu'ils étaient « livrés sans institutions et sans garanties aux caprices de leurs tyrans. « (Me Janvier, procès de l'*Avenir*, p. 33 et 34.) »

En résumé, ce ne sont pas quelques faits isolés, exceptionnels, qu'on doit consulter sur la question qui nous occupe, il faut s'appuyer sur un fait constant et général, qui nous frappe également à toutes les époques, c'est que sans l'autorité du siége apostolique et des conciles, les puissances de l'enfer auraient depuis long-temps prévalu contre l'Evangile de Jésus-Christ; c'est que, en l'absence d'un juge infaillible des controverses, des milliers d'opinions, surgissant de toutes parts et pouvant élever les mêmes prétentions que la vérité, auraient introduit partout l'anarchie protestante en matière de Religion, et l'auraient substituée à l'ordre, à la certitude et à l'unité de foi qu'on trouve encore aujourd'hui dans l'Eglise catholique, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs (1). Une autorité comme celle des

(1) « S'il n'y avait pas eu une Église depuis les premiers temps, comment pourrait-on discerner aujourd'hui les doctrines du Christianisme des croyances de cette multitude de sectes qui remplissaient le monde, et qui toutes prétendaient que leurs opinions respectives constituaient la vraie Religion du Christ. » Paroles de l'archev.

papes et des conciles est donc indispensable pour la conservation de la vraie foi chrétienne; Dieu ayant voulu la fin, doit avoir voulu aussi le moyen, et cela suffit pour nous démontrer la divinité de son établissement.

Le Prot. Ce raisonnement, sur lequel vous revenez sans cesse, me paraît en effet le plus clair et le plus concluant de ceux que vous avez employés. Toutefois, je dois vous présenter une difficulté que je crois y découvrir. Si, avant que vous eussiez connu la manière dont les choses se passent dans le monde, quelqu'un vous eût demandé : Un Dieu juste a créé la terre et la gouverne, croyez-vous que la vertu et la justice puissent y être opprimées ? croyez-vous que le vice et l'iniquité puissent y triompher? Vous auriez répondu, sans aucun doute : Non, cela est impossible. Or, je n'ai pas besoin de vous prouver qu'ici vous vous seriez trompé en concluant de ce qui, d'après vous, est nécessaire sous l'empire d'un Dieu juste, à ce qui est réel. Dieu souffre les injustices que vous auriez regardées comme impossibles, et il n'a rien fait pour les empêcher sur la terre. De même, il vous paraît impossible que Dieu, dans son infinie sagesse, souffre ce pêle-mêle d'opinions que vous reprochez aux protestants, et que, pour prévenir ce désordre ou pour le rendre du moins inexcusable, il n'ait pas établi une autorité semblable à celle de l'Eglise catholique. Mais de ce que tel est votre avis, s'ensuit-il que Dieu ait dû s'y conformer? Parce que vous trouvez cette autorité nécessaire, Dieu doit-il la trouver nécessaire aussi, et votre raisonnement sur cette nécessité peut-il prouver le fait de son existence? Veuillez vous rappeler les paroles du prophète : « *Les voies de Dieu ne sont pas nos voies, et ses pensées ne sont pas nos pensées.* »

Le Cath. Je tâcherai de répondre encore à cette dernière objection. Pour conclure de la nécessité à la réalité, il faut avant tout que cette nécessité soit évidente, que notre raison n'entrevoie absolument aucun moyen de concilier le fait contraire avec la sagesse, la bonté et la justice de Dieu. Or, cette condition n'est pas remplie dans l'exemple que vous venez de proposer. Il n'est pas évidemment nécessaire que Dieu, sur cette terre, empêche que la vertu reste souvent sans récompense, et le vice souvent sans punition. Au contraire, la raison et la Religion expliquent fort bien que Dieu peut souffrir un tel état de choses, parce qu'il a créé les bons et les méchants pour une vie future, qui rétablira entre le vice et la vertu l'harmonie morale un instant dérangée ici-bas. Il en est tout autrement de ma proposition. Quel moyen trouvez-vous dans la

que de *Cantorbéry*, dans la chambre des pairs d'Angleterre, le 12 mai 1834. Voyez *Galignanis Messenger*, du 16.

raison et dans la Religion, pour expliquer que, tout en faisant proclamer, il y a dix-huit siècles, la véritable foi, la foi nécessaire au salut, Dieu ait cependant négligé de pourvoir à ce qu'à toutes les époques et dans toutes les circonstances, les hommes pussent discerner cette vraie foi au milieu des erreurs qui prétendent et ont toujours prétendu être autant de vérités? Ici, toute explication étant impossible, la nécessité d'admettre que Dieu y a pourvu est évidente. Ce n'est pas tout encore : quelque évident qu'il nous paraisse que Dieu a dû établir un état de choses quelconque, si le fait qu'il ne l'a pas établi est également évident, je conviens que l'évidence du raisonnement doit céder à l'évidence du fait. Ainsi, dans un de nos premiers entretiens, nous avons vu qu'il paraît à notre raison que Dieu aurait dû révéler la vraie foi à tous les hommes simultanément, mais que le contraire est un fait évident. De même, c'est un fait évident que Dieu n'empêche pas toujours que la vertu soit opprimée et que le vice triomphe. Mais est-ce aussi un fait évident que Dieu n'a pas établi dans son Eglise une autorité légitime, gardienne perpétuelle de la foi? Cela est-il un fait évident pour vous, après les textes de l'Ecriture-Sainte que je vous ai cités, et lorsque vous savez que depuis tant de siècles, l'immense majorité des Chrétiens a cru le fait contraire, l'existence et l'établissement divin d'une telle autorité? Ici, les faits sont confirmés par le raisonnement, et le raisonnement, à son tour, est confirmé par les faits. La *raison* dit : Si Dieu a voulu que les hommes croient certaines vérités comme nécessaires au salut, il doit avoir voulu aussi qu'ils pussent savoir toujours avec certitude quelles sont ces vérités qu'ils doivent croire; et une autorité divine, qui les proclame toujours et partout, est à la fois le moyen le plus sûr et le plus simple pour obtenir cet effet. L'*Ecriture* dit que Jésus-Christ a établi une telle autorité; l'histoire atteste que cette autorité, pendant plus de mille ans, a été reconnue par toute l'Eglise chrétienne, et nos yeux même nous font voir que la plus grande partie des Chrétiens la croient et la respectent encore aujourd'hui. Après avoir passé par tous les combats, par tous les dangers imaginables, loin de montrer le moindre symptôme de décadence, cette autorité continue sa marche majestueuse, avec une nouvelle force et avec la douce certitude que l'avenir lui appartient tout entier. Il est vrai, hélas! il n'est que que trop vrai malheureusement, que le doute n'est pas impossible. On peut obscurcir les paroles par lesquelles Jésus-Christ a établi le gouvernement de son Eglise, comme on a obscurci celles qui établissent la divinité de sa personne. On peut s'efforcer d'expliquer, par des causes purement humaines, la foi des siècles dans l'autorité divine des conciles

et de la chaire de saint Pierre, comme on a voulu expliquer, sans l'intervention de Dieu, l'origine du Christianisme lui-même. Mais n'oubliez pas ce que vous avez dit vous-même, qu'en prononçant ces paroles : *Je crois à la sainte Eglise universelle*, nous faisons un acte de foi qui ne peut se rapporter à ce que nous *voyons*, à l'existence extérieure de l'Eglise et de son gouvernement, mais doit avoir un objet invisible, qui ne peut être ici que l'influence exercée par le Saint-Esprit sur le gouvernement de l'Eglise catholique, et qui en fait une autorité divine. Cet acte de foi, cependant, ne me parait pas exiger de la raison plus d'efforts que tel autre acte fait par les hommes religieux de toutes les époques et de toutes les croyances. Reconnaître que le Saint-Esprit dirige les successeurs de Pierre et les conciles généraux dans l'enseignement et l'administration de l'Eglise universelle, ne me parait pas, même pour quelqu'un rempli de prévention contre les papes et les évêques, plus difficile à croire que ce que tout le monde admet, c'est-dire que Dieu gouverne les esprits et les cœurs des hommes; en sorte que, quoiqu'ils fassent, ils doivent concourir à l'accomplissement de ses vues adorables et à l'exécution de ses éternels décrets. Enfin, cet acte de foi, par lequel nous reconnaissons que Dieu a établi l'autorité de l'Eglise pour nous dire ce que nous devons croire et faire, nous présente le grand avantage de faciliter tous les autres actes de foi. Ils ne sont plus pour nous que des conclusions logiques d'un principe admis, des conséquences tellement évidentes de ce principe, qu'il nous serait même impossible de les rejeter, à moins d'abjurer la raison. La création, la trinité, la présence réelle, la résurrection de la chair, enfin les points les plus difficiles, sont prouvés au catholique par un seul mot : *l'Eglise l'enseigne, l'autorité établie par Jésus-Chrit le propose, le prescrit.*

Le Prot. Très-bien! Mais si le catholique croit tout, parce que l'Eglise l'enseigne, en doutant de l'Eglise, il doutera de tout le reste, et deviendra la proie facile du scepticisme.

Le Cath. Quoique le catholique regarde l'autorité de l'Eglise comme le motif général et péremptoire qui lui fait croire tous les articles de la Religion, parce que la voix de l'Eglise est pour lui la voix du Dieu de toute vérité, il ne laisse pas de connaître les raisons qui établissent chaque dogme considéré en lui-même. Toutefois, je vous accorde que le catholique qui ne veut plus craindre l'Eglise, devient souvent une proie plus facile du scepticisme universel que le protestant. Mais, si la crise est violente, elle est aussi passagère; le besoin de croire, qui est dans notre nature, se réveille bientôt avec tant de force, que le catholique, précipité dans le doute complet, remonte aussi à la foi complète, et

s'attache d'autant plus fermement au rocher de l'Eglise, qu'il a pu mesurer l'abîme où l'on tombe dès qu'on s'en écarte d'un seul pas.

Le Prot. Ne voyez-vous pas qu'en vous engageant, sans restriction, à croire et à faire tout ce que le gouvernement de l'Eglise voudra enseigner ou prescrire, vous donnez à cette exorbitante autorité carte blanche contre votre raison et contre votre liberté. Cette Eglise pourra vous enseigner, vous ordonner les choses les plus absurdes, et vous devrez les croire, les exécuter, sous peine de violer vos engagements et de tomber en contradiction avec vous-même. Et lors même que vous seriez bien décidé d'avance à croire aveuglément tout ce qu'il plaira à cette autorité de vous proposer, quelque absurde, quelque monstrueux que vous l'appelleriez sans l'immense ascendant de cette autorité sur votre esprit, pourrez-vous toujours ce que vous voudrez? dépendra-t-il de vous de croire ou de ne pas croire à volonté?

Le Cath. La carte blanche que nous donnons à l'autorité de l'Eglise, se réduit à bien peu de chose. Ce que l'Eglise proposera à l'avenir, comme ce qu'elle a proposé dans le passé, se borne réellement à ce que vous pourrez trouver dans le premier *Catéchisme* qui vous tombera sous la main. Bien plus, l'Eglise, par toutes ses décisions, n'a jamais fait que déclarer ce qu'on avait cru toujours et partout; vous comprenez dès-lors que ce qu'on a cru depuis le commencement de l'Eglise, ce que des milliers de millions d'hommes ont cru de fait, ne pourrait pas être appelé *impossible à croire.* En effet, ce qui est réellement impossible à croire, personne ne l'a cru, ni ne le croira jamais.

Le Prot. Je voulais parler d'une impossibilité relative. Ce qui est possible aux uns, est impossible aux autres; ce qui est possible aux catholiques, qui ne connaissent pas nos objections, est impossible à nous qui les connaissons.

Le Cath. Voilà, mon cher ami, un raisonnement pitoyable. Parmi les catholiques les plus attachés à tous les enseignements et à tous les préceptes de l'Eglise, il en est un grand nombre qui connaissent les objections protestantes, mieux que ne les connaissent beaucoup de protestants eux-mêmes; mais vous ne connaissez que des objections, et vous ne vous souciez pas ordinairement de connaître nos réponses. Voilà la véritable source de l'impossibilité dont vous parlez. Si l'ascendant de l'autorité de l'Eglise sur l'esprit des catholiques, et leur ignorance pouvaient seuls expliquer leur foi aux prétendues *absurdités* que l'Eglise enseigne, il est certain que tous ceux qui sont libres de cet ascendant et de cette ignorance, s'accorderaient pour proscrire et mépriser ces absurdités. Mais le fait tout contraire est manifestement

incontestable. Les aveux de vos écrivains et de vos théologiens protestants, en faveur de ces soi-disant absurdités, formeraient un recueil de plusieurs volumes; ils rendent, tour-à-tour, justice à tous les enseignements et à toutes les institutions de l'Eglise catholique. Ces écrivains et ces théologiens sont-ils des ignorants? sont-ce des esprits arrêtés, enchaînés par la crainte de contredire nos papes et nos conciles? Il est donc faux que l'Eglise catholique abuse de son autorité pour enseigner des choses absurdes; faux que ses enseignements soient impossibles à croire; faux que l'ignorance et l'asservissement de l'intelligence puissent seuls s'y résigner; faux enfin, que celui qui, par les preuves qui établissent directement son établissement divin, a reconnu que l'Eglise est la colonne de la vérité, doive craindre de reconnaître le contraire en regardant de plus près l'édifice soutenu par cette colonne. Au reste, Dieu, par l'organe de l'Eglise, n'exige point ce qui ne dépend pas de nous. Si le doute vient se présenter à notre esprit, il suffit que nous fassions ce qui est en notre pouvoir, que nous le combattions et lui interdisions toute influence sur notre conduite. Je ne puis, par exemple, empêcher qu'un doute ne s'élève en mon esprit contre la présence réelle; mais je puis aller aussitôt me prosterner au pied des autels pour adorer Jésus-Christ, présent sous les voiles eucharistiques; et protester ainsi, par un acte de haute liberté, contre une pensée involontaire. Voilà la foi, la soumission du catholique! Le protestant parle aussi de foi, d'obéissance; mais ne regardant comme vrai, comme obligatoire que ce que lui dit sa tête, il suit l'impulsion des convictions qu'il s'est faites, ce qui n'est certainement pas obéir. Le catholique soumet sa raison aux enseignements d'une autorité extérieure. Le protestant obéit à *lui-même*, c'est-à-dire qu'il n'obéit pas; le catholique obéit à *un autre*. Il obéit réellement. Or, l'obéissance est l'amour de Dieu, car Jésus-Christ a dit: *Si vous m'aimez, gardez mes commandements* (1).

(1) On a objecté que le catholique aussi, décidant d'abord, par sa raison, qu'on ne doit pas écouter sa raison en matière de foi, mais une autorité extérieure, ne fait, tout en obéissant à l'Église, qu'obéir à lui-même, puisque c'est lui qui a décidé qu'il fallait obéir à l'Église, puisque son obéissance n'est que la conséquence logique d'une décision de sa raison individuelle. J'avoue que cette subtilité me paraît aussi absurde que le raisonnement qu'on ferait en disant que celui qui dit: *Je veux obéir*, aussi bien que celui qui dit: *Je ne veux pas obéir*, suit sa propre tête, sa propre volonté, attendu que l'un et l'autre partent d'un, *Je veux*. Bien au contraire, loin que la résolution d'obéir puisse librement détruire l'obéissance, elle y est même indispensable; l'obéissance, quand on n'a pas décidé librement d'obéir, quand on n'a pu dire: *Je ne veux pas obéir*, n'est pas une vertu, c'est une nécessité matérielle.

Neuvième Entretien.

De la *Tradition*, ou de l'antiquité de la Religion catholique.

—

Le Prot. Je prends aujourd'hui l'initiative pour vous adresser une question. Dans les entretiens que nous avons eu ensemble, et même dès les premiers, je me suis aperçu que vous attachez beaucoup d'importance à l'antiquité vraie ou fausse de votre Religion. « Les premiers siècles chrétiens étaient déjà catholiques; nous datons de plus de mille ans; notre Religion remonte à dix-huit siècles! » Voilà ce que, plus d'une fois, vous avez fait résonner très-haut à mes oreilles. Supposé qu'il en soit ainsi, ce que je ne décide pas, quelle conséquence en pourrez-vous tirer? De ce qu'une croyance est vieille, s'ensuit-il qu'elle soit vraie? si l'ancienneté décide, ne faudra-t-il pas préférer le judaïsme et le paganisme, non-seulement à la Religion catholique, mais à l'Evangile lui-même?

Le Cath. Votre question nous mettant précisément sur la route que nous devons parcourir aujourd'hui, je vais y répondre avec le plus grand plaisir. La Religion véritable est, et doit être aussi la plus ancienne; car elle se compose de toutes les révélations que Dieu a faites à l'homme par son Fils, révélations qui ont commencé avec le genre humain. Le Verbe éternel, qui s'est fait chair dans le sein de la Vierge, est le Verbe qui a parlé à nos premiers parents, qui a apparu aux patriarches, qui s'est révélé à Moïse, et qui a prédit les mystères de sa vie terrestre par la bouche des prophètes. Dans ce sens, la Religion de l'Ancien Testament, loin d'être une autre Religion que le Christianisme, est tout

simplement un des points de transition, une des phases par lesquelles la vraie Religion a dû passer avant de parvenir à sa pleine et entière manifestation. Le paganisme lui-même repose en quelque façon sur la même base, parce qu'il n'est que l'altération, la corruption épouvantable de ces révélations primitives, qui s'étaient répandues parmi tous les peuples; conséquemment, dans le paganisme lui-même, il n'y aura de vrai que ce qui portera réellement le cachet de la plus haute antiquité. Cette antiquité toutefois ne milite en faveur d'une Religion qu'autant qu'on peut conclure de son ancienneté à son origine céleste. Ainsi, prouver qu'une vérité religieuse a été connue des premiers hommes, c'est en prouver l'origine céleste, puisque ces hommes ne pouvaient la tenir que de Dieu même. La divinité du Christianisme ne peut s'établir de cette manière, si son existence ne date que de l'incarnation de son divin Fondateur. Dans ce sens, il est plus jeune que plusieurs autres Religions, ce qui force à recourir à d'autres arguments pour en établir l'origine céleste. Aussi ne s'agit-il pas de cela entre nous; nous admettons tous deux la vérité, la divinité du Christianisme; nous différons uniquement sur le *contenu* de cette Religion divine. Il s'agit donc de savoir qui, du catholique ou du protestant, se forme des idées plus justes de ce qu'on doit croire et pratiquer pour être chrétien. Sous ce rapport, l'antiquité pèse d'un grand poids dans la balance. Si les chrétiens des premiers siècles ont été protestants, ce sera un puissant argument en faveur du protestantisme; réciproquement, c'en sera un très-favorable au Catholicisme, si les croyances et les pratiques de ces chrétiens de l'antiquité s'accordent avec celles des catholiques. En voici la raison : Il est absurde de supposer qu'on ait mieux connu la Religion de Jésus-Christ dans les trois derniers siècles, que dans les trois siècles qui en ont suivi l'établissement.

Le Prot. Les chrétiens des trois derniers siècles pouvaient, et nous mêmes nous pouvons connaître la Religion chrétienne aussi bien qu'on l'a connue dans les trois premiers siècles. Ne possédons-nous pas la source unique et authentique où elle a toujours dû et doit toujours être puisée : l'Ecriture-Sainte?

Le Cath. Dans l'hypothèse même où l'Ecriture-Sainte serait l'unique source où l'on devrait puiser la connaissance de la Religion chrétienne, il resterait toujours à savoir si ceux qui ont vécu peu de temps après les Apôtres, n'ont pas pu mieux comprendre leurs écrits que nos contemporains. Plusieurs de ces derniers s'imaginent qu'on saisit mieux le sens de l'Ecriture à mesure qu'on s'éloigne de l'époque où elle a été

écrite, et que chaque foire de Leipzig (1) répand des flots de lumière sur le code sacré. Au reste, je n'insiste pas sur ce point. Je n'admets aucunement, vous le savez, que l'Ecriture du Nouveau Testament soit l'unique source où nous devions puiser la connaissance de la Religion chrétienne. Les Apôtres n'ont pas seulement écrit; ils ont prêché, enseigné de vive voix, avant d'avoir pris la plume et après l'avoir déposée; leurs écrits ne nous disent rien de ces enseignements auxquels ils en appellent souvent dans les ouvrages qu'ils nous ont laissés.

Le Prot. Soit! Mais ce qu'ils enseignaient de vive voix était sans doute conforme à ce qu'ils disaient dans leurs écrits.

Le Cath. Personne assurément ne contestera cette conformité. Mais dire que ce qu'ils ont enseigné de vive voix était conforme à ce qu'ils ont écrit, c'est tout autre chose que soutenir qu'ils ont écrit tout ce qu'ils ont dit. Saint Jean, dans sa seconde épître, dit à ses correspondants qu'il aurait encore beaucoup de choses à leur mander, mais qu'il les réserve pour leur première entrevue. Croyez-vous que, dans cette visite, il n'aura fait que répéter sa lettre? Saint Paul écrit au Corinthiens (1 épître, XI. 34) : « *Je règlerai les autres points, quand je serai de retour auprès de vous.* » Si saint Paul, ou quelque autre Apôtre, paraissait au milieu de vous, combien de questions ne vous empresseriez-vous pas de lui adresser sur le sens de plusieurs paroles du Sauveur, que vous expliquez si différemment! Or, croyez-vous que les premiers chrétiens n'aient pas de même éprouvé le besoin de demander aux Apôtres des éclaircissements et des directions? Croyez-vous que les Apôtres aient refusé de les satisfaire? Ne sentez-vous pas qu'il est impossible que les Apôtres aient laissé ces premières Eglises, fondées par leur zèle, sans des instructions claires et précises sur les dogmes qu'elles devaient professer, sur le culte qu'elles devaient rendre à Dieu, sur l'administration des sacrements, enfin, sur tout ce qui intéressait la foi et les œuvres du chrétien?

Le Prot. Je vous accorde tout cela. Mais que pouvons-nous savoir de toutes ces instructions faites verbalement : *Verba volant, scripta manent?* Les écrits des Apôtres nous ont été conservés, mais qui a conservé les sons fugitifs de leur voix?

Le Cath. Les Eglises qui les avaient recueillis de la bouche même des Apôtres, ne sont pas mortes avec les Apôtres; c'est dans elles et par elles que les intructions et les institutions apostoliques, aussi bien que

(1) *La foire de Leipzig* est le grand marché littéraire, et par conséquent aussi le grand bazar théologique de l'Allemagne.

les évangiles, se sont conservées et ont été transmises aux siècles suivants. Voilà ce que nous appelons la *tradition.*

Le Prot. Oh! oh! pour cette prétendue tradition, elle a fait beaucoup plus qu'il ne fallait, en transmettant ces instructions et ces institutions soi-disant apostoliques, avec mille et mille additions, et en les altérant si complétement, qu'il vaut mieux les ignorer tout-à-fait que les recevoir habillées comme elles le sont.

Le Cath. Où est la preuve, ou seulement la probabilité de votre assertion ? Je vous accorde que les écrits sont moins sujets à s'altérer que les traditions; mais il ne s'ensuit pas qu'on puisse rejeter tout ce qui n'est pas écrit, ou, pour parler plus exactement, tout ce qui n'avait pas été écrit dès le principe. Ce serait condamner tous les livres eux-mêmes; l'histoire universelle, par exemple, qui se borne à fixer sur le papier tout ce qui précédemment n'était qu'une tradition. L'histoire évangélique elle-même a été racontée long-temps avant d'être écrite. Les poésies d'Homère se sont conservées pendant des siècles, uniquement dans les chants des rapsodes, et l'histoire des premiers événements de la confédération Suisse, telle que nous la pouvons lire aujourd'hui, n'a été connue pendant long-temps dans le pays, berceau de notre liberté, que par les récits que tous les pères de familles s'empressaient d'en faire à leurs enfants. Dans la jurisprudence, n'a-t-on pas toujours admis le droit *coutumier* à côté du droit écrit? Mais, indépendamment de ces considérations générales, il en est de particulières qui nous garantissent la crédibilité de la tradition catholique, ou la fidèle conservation de la Religion établie par les Apôtres dans les Eglises qu'ils avaient fondées. Et d'abord, les Chrétiens de ces Eglises, vivement pénétrés du bonheur d'avoir été instruits par des messagers du ciel, durent se montrer jaloux de maintenir pure et intacte une Religion sortie d'une source aussi sainte. Les Apôtres, pour lesquels ils professaient un respect si profond, leur avaient expressément recommandé de conserver avec le plus grand soin le dépôt sacré de la doctrine chrétienne : « *Si quelqu'un vous prêche un autre Evangile* « *que celui que vous avez reçu de nous, qu'il soit anathème !* » Est-il probable que ceux à qui s'adressèrent ces paroles aient voulu appeler cet anathème sur leur tête, en se permettant de s'écarter de la doctrine et des institutions apostoliques? D'ailleurs, les Apôtres avaient pris leurs mesures pour assurer la transmission fidèle de la Religion qu'ils étaient chargés de répandre et d'établir. Saint Paul écrit à son disciple Timothée : « *Ce que vous avez appris de moi devant beaucoup de témoins, confiez-* « *le, à votre tour, à des hommes fidèles et capables d'instruire les* « *autres.*» Instruits publiquement eux-mêmes, les évêques instruisaient

publiquement les fidèles, afin que les témoins, devant lesquels ils avaient été instruits, pussent protester contre toute innovation qu'on aurait tenté d'introduire dans les Eglises apostoliques. Ajoutez à cela un fait que personne ne révoque en doute, c'est que toute l'antiquité chrétienne était si bien convaincue de la fidèle conservation de la doctrine apostolique dans les Eglises qui, par la succession de leurs évêques, remontaient jusqu'aux Apôtres, que, dans toutes les controverses, le témoignage de ces Eglises, et surtout leur accord parfait, étaient regardés comme décisifs.

Le Prot. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que nous ne pouvons plus recourir à ce moyen pour terminer nos controverses. Où sont ces Eglises d'Antioche, de Corinthe, d'Ephèse, et tant d'autres que les Apôtres ont fondées? Ces villes antiques ont passé par mille bouleversements, et s'il y existe encore des Eglises chrétiennes, il serait également difficile de les consulter et de s'assurer, par la succession des évêques, qu'elles descendent des Eglises apostoliques qui y florissaient dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Le Cath. Cela est vrai à une exception près, dont nous parlerons plus tard. Mais, bien que ces Eglises apostoliques n'existent plus, nous pouvons encore connaître quelle était leur Religion, et celle-ci peut encore nous servir de règle. Voici comment : le Christianisme a produit des écrivains religieux dès le premier siècle, et leur nombre s'est accru progressivement. Les écrivains de l'antiquité chrétienne, appelés par nous pères et docteurs de l'Eglise, traitent, dans leurs ouvrages, dont beaucoup sont perdus, mais dont plusieurs aussi sont conservés, un grand nombre de questions relatives à la foi, à la morale et au culte; et ils parlent souvent aussi, directement ou indirectement, des points controversés entre les catholiques et les protestants. Ils sont tous nés, et ont tous écrits dans les Eglises dépositaires de la doctrine des Apôtres; beaucoup d'entr'eux, évêques de ces mêmes Eglises, étaient même les gardiens officiels des traditions apostoliques. Vous devez donc comprendre que, par eux, nous pouvons connaître encore aujourd'hui quelles étaient ces traditions, et quelle était la Religion des Eglises qui avaient reçu tout ce dépôt des mains des Apôtres (1).

(1) *Bèze*, un des pères de la réforme, après avoir cité quelque part un texte de saint Augustin, à l'appui de la thèse qu'il soutenait, ajoute ces paroles remarquables : « Quel « homme de bon sens imaginera qu'Augustin ait enseigné de la Trinité autre chose « que ce qu'en croyaient les Églises africaines, ou que celles-ci en aient cru autre « chose que ce qu'en croyait unanimement toute l'Église catholique. » *Beza. Opusc.*

Le Prot. Vous croyez donc que tout ce qu'on lit dans un de ces pères et de ces docteurs, comme vous les appelez, doit être admis comme vrai et indubitable, avant tout examen, et par la seule raison qu'il l'a dit? Ces pères n'étaient cependant pas des auteurs inspirés, comme les Prophètes et les Apôtres; on m'a assuré qu'ils se contredisent les uns les autres, qu'on trouve dans leurs écrits des erreurs manifestes, des idées bizarres, des croyances superstitieuses, enfin des choses que vous-même vous ne croiriez pas.

Le Cath. Si vous preniez la peine de lire vous-même les pères de l'Eglise, vous ne tarderiez pas à remarquer combien ils méritent peu le mépris déversé sur eux par beaucoup de protestants, qui ne les ont pas lus plus que vous. Vous seriez surpris de découvrir que ce qu'on nous débite avec tant d'emphase, comme des nouveautés et des merveilles, a souvent été mieux dit il y a plus de mille ans. Vous verriez mille choses propres à vous remplir d'admiration, avant d'en rencontrer qui pussent vous choquer. Au reste, il n'est aucunement question du mérite littéraire de ces écrivains; ce n'est pas comme auteurs, moins encore comme auteurs inspirés, qu'ils font autorité parmi nous, mais uniquement comme *témoins* des croyances et des pratiques religieuses de leurs contemporains. Leur déposition doit être du plus grand poids, quand il s'agit de savoir ce qu'on regardait comme traditions apostoliques dans les Eglises, et à l'époque où ils vivaient.

Le Prot. On doit naturellement les admettre comme témoins contemporains, et leur témoignage intéresse même notre Religion, dans ce sens qu'ils ont écrit dans les temps où le Christianisme n'avait pas encore perdu sa pureté primitive; mais cela ne peut s'affirmer que des deux, ou tout au plus des trois premiers siècles de l'Eglise. Ceux qui ont écrit plus tard, lorsque la Religion de Jésus-Christ, devenue la Religion des empereurs romains, la Religion de l'état, eut déjà contracté une alliance étroite avec le monde, ceux-là, dis-je, ne sauraient plus être cités comme témoins de la Religion telle qu'elle avait été établie par les Apôtres. Cela posé, je ne crois pas qu'on puisse prouver, par les pères des trois premiers siècles, que la Religion chrétienne de leur temps était le Catholicisme, du moins cela ne me paraît pas résulter de l'histoire ecclésiastique que j'ai lue, et qui cite souvent les textes de ces anciens écrivains chrétiens.

Le Cath. Jamais les protestants n'ont pu tomber d'accord sur l'époque où il faudrait placer la prétendue corruption du Christianisme primitif. Les uns disent que les beaux jours de l'Eglise, les temps qui peuvent servir de règle, ont duré deux cents ans; les autres disent trois cents;

ceux-là cinq cents; d'autres six ou sept cents. Le caprice de chacun décide en cela comme en tout autre chose. Le vôtre ne veut reconnaître que trois siècles de durée à la Religion pure et apostolique, par la raison que, au commencement du quatrième, elle est devenue la Religion de l'état. Mais qu'est-ce que cela prouve? Les mœurs se sont relachées, le clergé est devenu plus riche et plus puissant, le culte plus pompeux et plus magnifique; mais rien n'annonce que la foi ait changé; au contraire, puisque les hérésies se multipliaient, on s'attachait plus fortement à cette maxime, qu'il ne faut pas innover, qu'il faut continuer à croire ce qu'on a toujours cru. Aussi, serait-il bien fâcheux et bien étrange que la corruption du Christianisme datât précisément de l'époque où il commença à être ce qu'il ne devait plus cesser d'être, ce qu'il est encore dans une grande partie du monde; je veux dire la Religion dominante, la Religion des rois et des peuples. Les catholiques ne raisonnent pas ainsi au hasard; ils posent en principe, par les raisons que je vous ai déjà données, que la Religion établie par les Apôtres a été conservée et transmise pure et intacte dans les Eglises apostoliques; que cette même Religion a été reproduite fidèlement par les écrivains chrétiens qui vivaient dans le sein de ces Eglises, qui en connaissaient la foi, et ne pouvaient, lors même qu'ils l'eussent voulu, en tracer un tableau infidèle, sans provoquer de toutes parts mille protestations contre leurs ouvrages. Or, ces Eglises ayant subsisté dans un état florissant encore, pendant le IVe et le Ve siècle, il s'ensuit que le témoignage des pères du IVe et du Ve siècle, doit être admis aussi bien que celui de leurs prédécesseurs du IIe et du IIIe.

Le IVe et le Ve siècle ont produit des écrivains aussi nombreux qu'illustres; un nombre considérable de leurs ouvrages se sont perdus, et ils répandent un jour éclatant sur plusieurs questions laissées dans une certaine obscurité par les prédécesseurs de ces pères. On se prive donc d'un grand secours pour la connaissance de la Religion de l'antiquité chrétienne, en s'obstinant à ne vouloir écouter que ceux qui ont écrit avant le IVe siècle; et, quand je pense que l'Eglise compte dix-huit siècles de durée, il me semble que cette dénomination d'*antiquité* chrétienne peut fort bien être étendue au IVe et au Ve. Toutefois, les témoignages des trois premiers siècles suffisent pour établir invinciblement la haute antiquité, l'origine apostolique du Catholicisme; et si vous voulez les étudier à fond et sans prévention, vous vous en convaincrez vous-même.

Le Prot. Je n'ai ni le temps ni les moyens d'étudier les pères de l'Eglise; j'ai dû me borner à lire une histoire ecclésiastique, et je m'y tiens.

Le Cath. Et quelle est cette histoire ecclésiastique?

Le Prot. C'est la plus récente et la meilleure que nous possédions, celle, en un mot, publiée par un des plus célèbres théologiens protestants de nos jours, le professeur *Néander* de Berlin.

Le Cath. Je ne vous conteste pas que Néander soit un de vos meilleurs, de vos plus savants auteurs; mais on ne saurait s'attendre à trouver dans un protestant, un juge impartial de la question qui nous occupe. Cette histoire, je l'ai lue aussi, et certes elle ne dément pas cette présomption; on s'aperçoit aisément de l'indisposition de l'auteur contre la Religion catholique, et vous concevez combien cela doit influer sur le choix des faits, et plus encore sur le jour dans lequel on place les faits et les réflexions dont on les accompagne.

Le Prot. Soit! Mais prétendez-vous donc que j'aurais dû plutôt lire une histoire composée par un catholique, et échanger de cette manière une partialité contre une autre?

Le Cath. Je ne suis pas assez indiscret pour prétendre qu'un protestant doive lire exclusivement ou de préférence une histoire ecclésiastique composée par un catholique; mais je suis persuadé que s'il désire sincèrement connaître la vérité, il doit remonter à la source, s'adresser aux écrivains des premiers siècles chrétiens; et s'il ne peut ou ne veut en faire autant, qu'il lise du moins le récit d'un catholique après avoir lu celui d'un protestant, et qu'il ne porte son jugement qu'après avoir entendu les deux parties plaider leur cause. Pour moi, j'exige encore moins de vous: Tenez-vous-en à l'ouvrage de *Néander*, et veuillez réfléchir sur les raisonnements dont il accompagne les faits qu'il admet, sur les explications qu'il en donne, et les conséquences qu'il en tire; ou mieux encore, séparez les faits de tout cela, et distinguez bien ce qui appartient à l'histoire de ce qui n'appartient qu'à l'historien. Je ne désespère pas alors de vous prouver, même l'histoire ecclésiastique de Néander à la main, que la Religion des premiers siècles chrétiens était la Religion catholique, et nullement le protestantisme.

Le Prot. Je suis vraiment curieux de voir comment vous vous y prendrez pour changer l'impression que j'ai reçue de la lecture des premiers volumes de Néander, relatifs à la question que nous traitons. Entrez donc en matière sans autre préambule, vous m'obligerez infiniment.

Le Cath. Je vais vous satisfaire. Tout ce que je vous ait dit du Catholicisme et du protestantisme dans nos entretiens précédents, doit vous avoir convaincu, et vous avez reconnu formellement que la controverse peut se concentrer dans une seule question, c'est-à-dire dans les idées

qu'on se forme de l'Eglise de Jésus-Christ et de sa divine constitution. Je commencerai donc par ce que *Néander* dit à ce sujet. Comme vous pourrez vérifier l'exactitude de mes citations, puisque vous connaissez l'ouvrage, et pour éviter aussi des longueurs inutiles, je me bornerai à l'analyse, toutes les fois qu'il n'importera pas de citer textuellement (1). Néander, examinant les temps apostoliques, trouve dans l'Eglise de Corinthe le type de ce que devait être une Eglise chrétienne. Il observe comment les chrétiens, revêtus de la même dignité, mais doués de talents divers, doivent s'entr'aider, ainsi que le font les membres d'un même corps. A Corinthe, certaines personnes n'étaient pas chargées exclusivement d'enseigner la Religion; quiconque avait conscience de cette vocation, pouvait prendre la parole dans les assemblées chrétiennes; les femmes devaient garder un silence absolu (Vol. I, page 279).

Le Prot. A merveille! Voilà un état de choses qui, loin d'être catholique, paraît ultra-protestant.

Le Cath. Sans doute. Nous autres catholiques nous regardons la première Eglise comme le type de ce qui devait être, parce que nous envisageons cette Eglise comme une société gouvernée par les Apôtres, conséquemment soumise, comme l'est encore aujourd'hui l'Eglise catholique, à une autorité divinement établie. Néander, qui dit formellement que le pouvoir apostolique, *tout personnel*, n'était pas destiné à survivre aux Apôtres, nous donne pour type de ce qui devait être, un état de choses que vous appelez avec raison *ultra-protestant,* puisqu'il ne pourrait se réaliser que par l'application rigoureuse du principe fondamental du protestantisme : l'indépendance absolue des jugements et des sentiments individuels en matière de Religion. Aussi, cet état de choses n'est-il réalisé que dans quelques sectes séparées des grandes communions protestantes, comme, par exemple, chez les quakers, qui n'ont pas de ministres chargés d'enseigner la Religion, et qui reconnaissent aux personnes de tout âge et de tout sexe, pourvu qu'elles soient poussées par l'esprit, le droit et l'obligation d'élever la voix dans l'Eglise pour prêcher et célébrer les louanges de Dieu. S'il a dû en être ainsi, il est clair que les évêques, les surintendants, les antistès, les doyens et les autres dignitaires protestants; que même tous leurs pasteurs, lors-

(1) Si quelqu'un veut prendre la peine de faire cette vérification, il s'assurera, j'en suis persuadé, que, tout en analysant pour abréger, je ne me suis jamais permis de rien supprimer qui eût pu être défavorable au Catholicisme. Il s'apercevra aussi que, dans mes citations, on retrouve la marche et l'ensemble des idées de Néander, en tant qu'elles intéressent directement mon sujet.

qu'ils prétendent au droit exclusif de prendre la parole dans les assemblées, sont autant d'usurpateurs d'une liberté commune à tous les fidèles, et en contradiction flagrante avec le type que nous offre l'état de l'Eglise naissante. Aussi, Néander s'empresse-t-il de nous avertir que le type offert par l'Eglise naissante, était un état de choses qui ne pouvait durer, et qui cessa presque aussitôt. Je citerai ici textuellement : « Bien « que tous les chrétiens eussent la même vocation et les mêmes droits « au sacerdoce, et qu'il ne pût y avoir dans l'Eglise primitive une caste « sacerdotale, chaque Eglise (gemeine), en tant que son objet était de « représenter et de perpétuer le royaume de Dieu, et d'assurer la profes- « sion *de la même foi en paroles et en actions,* chaque Eglise, dis-je, « *dut se constituer d'une manière conforme à ces grandes fins.* Il lui « fallut, comme à toute société, un gouvernement pour l'administration « des intérêts communs (Vol. I, p. 280). »

Ces paroles de *Néander* sont d'une haute importance. Elles prouvent déjà que les premiers chrétiens étaient d'accord sur un point essentiel avec les catholiques, qui croient aussi que l'Eglise a pour objet la profession de la même foi, et qu'elle a besoin d'une constitution conforme à cet objet. L'Eglise catholique (je crois vous l'avoir démontré) est la seule société religieuse dont la constitution assure et maintienne la profession de la même foi par tous ses membres, tandis que toutes les constitutions des Eglises protestantes sont évidemment incapables de maintenir cette unité de foi. De là naît une autre conséquence, que les protestants ne veulent pas comprendre. L'accord de la constitution de l'Eglise catholique avec celle de l'Eglise primitive, n'exige pas une parfaite similitude dans les formes de gouvernement et dans les moindres détails, mais seulement qu'elles puissent obtenir l'une et l'autre le même objet, la grande fin de la conservation de l'unité de la foi. Cela est d'une vérité si frappante, que les changements, quant aux formes et aux détails, pouvaient même être indispensables pour maintenir l'accord dans le fond et dans l'ensemble, puisque ce qui avait suffi dans un temps pour assurer la profession de la même foi en paroles et en actions, était peut-être insuffisant, dans un autre, pour remplir l'objet, pour atteindre la grande fin que Jésus-Christ s'était proposée, en fondant non-seulement une Religion, mais encore une Eglise, une société.

Le Prot. Ah! ah! je vous vois venir. Vous prenez vos précautions pour le cas où nous ne trouverions pas, dans l'Eglise primitive, la tiare et les chapeaux rouges, les crosses et les mitres. C'est on ne peut pas mieux; mais il vous faudra du moins prouver que toutes les modifications subies dans les détails par la constitution de l'Eglise, sont toujours nées du

sentiment de leur nécessité, pour la conservation de l'ordre et de l'unité dans la société chrétienne.

Le Cath. Votre *Néander* lui-même vous fournira cette preuve, et ne tardera même pas, je l'espère, à vous montrer dans l'antiquité chrétienne, sinon les mitres et la tiare, du moins les évêques et le pape en personne. Néander ne parle pas d'abord de ce qui nous intéresse le plus, du gouvernement de l'Eglise universelle, de ce grand et majestueux ensemble, composé de toutes les Eglises particulières. Il nous décrit le gouvernement d'une Eglise isolée, d'une agrégation, non de plusieurs Eglises, mais d'un certain nombre d'individus professant le Christianisme et habitant les mêmes lieux, telles qu'étaient les Eglises de Jérusalem, d'Antioche, d'Ephèse, etc. « Les chrétiens, nous dit-il (Vol. I, page 28 « et suivantes), venant du judaïsme, empruntèrent la forme de leur « gouvernement de la synagogue gouvernée par un conseil des anciens; « et ceux venus du paganisme, de l'organisation municipale des villes « administrées par un sénat (les décurions). La forme du gouvernement « des Eglises était donc aristocratique. Il y avait à la tête de l'Eglise ou « de la communauté, un collége des anciens (πρεσϐύτεροι), qu'on appelait « aussi quelquefois pasteurs (ποιμένες) ou bien inspecteurs (ἐπίσκοποι, « évêques). Il n'y eût encore aucune différence entre les *presbyteri* et les « évêques; ces deux titres, dans le Nouveau Testament, sont indistinc- « tement appliqués aux mêmes personnes. Le besoin d'un président « pour diriger les délibérations, dut bientôt se faire sentir dans les « assemblées des anciens. Peut-être présidaient-ils tous successivement « et à tour de rôle; mais nous n'en trouvons aucune trace dans l'histoire, « qui ne nous apprend pas non plus qu'il y ait eu, dans l'origine, un « président distingué par un titre spécial des simples membres du « conseil des anciens. Quoiqu'il en soit, ce que nous trouvons dans le « second siècle, nous fait présumer que cette charge de président, dont « le titulaire fut dès-lors appelé évêque, à l'exclusion des autres « anciens ou prêtres, s'est établie peu après l'âge apostolique. Le « conseil des anciens continua néanmoins, encore pendant long-temps, « à prendre une part active au gouvernement des Eglises, et les évêques « furent tenus de les consulter dans toutes les affaires importantes. « L'état des Eglises, durant les persécutions où l'action énergique d'un « seul chef, dirigeant tout, était plus particulièrement utile, seconda le « développement du principe monarchique dans l'Eglise. Cependant les « évêques ne parvinrent pas, sans combats, à faire prévaloir leur auto- « rité sur les *presbyteri* (prêtres), jaloux de leur ancien pouvoir, et peu « *disposés* à la soumission. Il est vrai que le frottement des partis qui

« divisaient quelquefois les conseils des *presbyteri*, aurait pu compro-
« mettre l'ordre et la discipline dans les Eglises, et que la prépondérance
« du pouvoir épiscopal contribuait à y maintenir la concorde, l'unité et
« la paix; mais cette prépondérance entrava le libre développement *de*
« *la vie religieuse.* »

Un catholique protestera sans aucun doute contre certains points de cette exposition. Par exemple, nous ne regardons pas la distinction entre l'ordre des évêques et celui des prêtres, seulement comme très-ancienne, mais comme primitive et d'institution divine. L'Ecriture-Sainte parle du gouvernement de plusieurs Eglises par un seul évêque. Dans les anges des Eglises, dont saint Jean fait mention au commencement de son Apocalypse, tout le monde reconnaît sept évêques de sept Eglises différentes. Mais en acceptant les faits tels que *Néander* nous les donne, il en résulte de nouveau ce qu'il m'importe surtout de vous prouver, c'est que le principe catholique de la nécessité d'un gouvernement capable de maintenir l'ordre et l'unité dans l'Eglise, a, dès les premiers jours, présidé au développement de sa constitution. Comme ce principe ou ce grand intérêt avait, ainsi que nous l'avons vu, exigé et amené d'abord la subordination des simples fidèles au conseil des anciens, de même aussi il exigea et amena dans la suite la subordination de ces anciens à l'évêque. *Néander* reconnaît formellement la prépondérance du pouvoir épiscopal dans le gouvernement des Eglises; et ce gouvernement qui, d'après ses propres paroles, devenait ainsi plus monarchique, était favorable à la conservation de l'unité, de l'ordre et de la paix; mais en revanche, ajoute-t-il, ce régime était nuisible au libre développement de *la vie religieuse* (des kirchlichen lebens). Qu'entendez-vous par cette expression?

Le Prot. Elle est un peu obscure, à la vérité. Cependant, comme *Néander* parle de ce développement libre de la vie religieuse comme d'un bien empêché par le système d'autorité qui prévalut, il veut, je pense, indiquer la liberté dont on jouit dans le protestantisme; la liberté des esprits et des cœurs en matière de Religion; liberté précieuse qui permet à chacun de régler, la Bible à la main, tout ce qui intéresse sa vie religieuse.

Le Cath. Fort bien. *Néander* veut dire par là que le triomphe du système catholique de l'autorité, en matière de Religion, était nuisible au développement de la liberté protestante. Rien de plus naturel. Mais que s'ensuit-il? Le système d'autorité n'ayant pu prévaloir que par la soumission volontaire des fidèles, puisque l'Eglise, surtout alors, ne disposait d'aucun pouvoir matériel, il en résulte que les chrétiens des premiers

temps préféraient l'unité, l'ordre et la paix religieuse, maintenus par une autorité, à l'indépendance individuelle de toute autorité en matière de Religion, en un mot, qu'ils préféraient le Catholicisme au protestantisme. Mais poursuivons. Jusqu'ici *Néander* ne nous a parlé que des rapports qui s'étaient établis, dans une seule Eglise, entre les fidèles et les anciens; entre ces anciens et l'évêque; il parle ensuite de ceux qui s'établirent entre plusieurs Eglises distinctes. Ici encore nous allons le suivre dans son récit et dans ses raisonnements. « Ordinairement, nous « dit-il (page 315), le Christianisme se répandait des villes dans les « campagnes. Lorsque les villageois étaient peu nombreux, et leurs « habitations, dans le voisinage d'une ville, ils se rendaient le dimanche « dans cette ville, pour se réunir à l'assemblée des fidèles; mais dès « qu'ils se trouvèrent en assez grand nombre pour former une Eglise « séparée, ils demandèrent à l'évêque de la ville, auquel ils étaient habi- « tués à s'adresser pour tout, un prêtre ou pasteur, qui continuait à lui « être subordonné. Voilà comment s'établirent les premiers rapports « ecclésiastiques entre les Eglises d'une ville et celles des campagnes « voisines, formant ensemble une Eglise (un diocèse). Et comme le « Christianisme, suivant un cours normal, se répandait des villes dans « les campagnes, il se propageait ordinairement aussi des villes plus « considérables, des chefs-lieux de provinces dans les autres villes « provinciales. Ainsi s'établirent entre celles-ci et la première des liens « et des rapports de subordination analogues à la dépendance politique « des unes à l'égard de l'autre. Toutes les Eglises d'une province for- « maient un être collectif, une seule Eglise, présidée par l'Eglise de la « métropole, dont l'évêque était *primus inter pares* relativement aux « autres évêques de la province. En remontant encore plus haut, nous « voyons ces capitales des provinces, ou métropoles, groupées elles- « mêmes, par des rapports de dépendance, autour des villes plus consi- « dérables, telles que les résidences des gouverneurs préposés aux « grandes subdivisions de l'empire romain, les points centraux pour « le commerce et pour toutes les communications. C'est en partant de « ces grandes villes que le Christianisme s'était répandu, dans toutes « les directions, sur les vastes territoires renfermés dans l'immense « empire. Dans ces villes on voyait des Eglises fondées par les Apôtres; « ceux-ci leur avaient donné pour premiers évêques des hommes qui « avaient recueilli la doctrine chrétienne de leur propre bouche; enfin, « c'est à elles qu'ils avaient adressé leurs épîtres. Les Eglises, appelées « *ecclesiæ*, *sedes apostolicæ*, *matrices ecclesiæ*, étaient en grande « vénération, et leur autorité était décisive dans les controverses,

« car on commençait toujours par demander : Qu'en pense-t-on dans les « Eglises où les enseignements des Apôtres, religieusement conservés, « se sont transmis de génération en génération ? Les principales Eglises « apostoliques étaient Rome, Antioche, Alexandrie, Ephèse, Corinthe. « Tous les traits qui caractérisaient les autres Eglises fondées par les « Apôtres, distinguaient plus particulièrement celle de Rome. On savait « que les deux plus grands Apôtres, Pierre et Paul, avaient prêché « l'Evangile dans cette Eglise, et qu'ils l'avaient illustrée par leur « martyre. C'est de Rome qu'une grande partie de l'Occident avait reçu « la lumière de l'Evangile. Rome était le lieu le plus convenable pour « traiter les affaires qui intéressaient tous les chrétiens de l'empire. Les « évêques de Rome, de la plus riche des Eglises, se firent connaître « de bonne heure, par une bienfaisance qui s'étendait aux Eglises les « plus éloignées. Des intérêts communs à toutes les Eglises de l'empire « attachaient ces dernières à l'Eglise de la capitale, Eglise mère, sur- « tout pour la majeure partie de l'Occident. La connaissance de ce qui « se passait dans l'Eglise de Rome, se répandait facilement partout, à « cause de l'affluence continuelle des provinciaux dans la capitale (1). »

Le Prot. Je me souviens très-bien d'avoir lu tout cela dans l'ouvrage de *Néander,* mais il en résulte, ce me semble, que cette unité par la subordination s'établissant de proche en proche, dans des cercles toujours plus vastes, doit beaucoup moins s'attribuer à l'action du principe catholique qu'à l'influence exercée par les habitudes sur les esprits, même en matière de Religion. L'analogie entre l'organisation religieuse et la politique est on ne peut plus frappante dans le tableau tracé par *Néander*.

(1) M. *Néander* cite ici ce texte connu de saint Irénée : « Ad hanc Ecclesiam propter « potiorem principalitatem necesse est, omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos « qui sunt undique fideles, in qua semper ab his, qui sunt undique, conservata est « ea, quæ est ab apostolis traditio. » On a toujours entendu ce texte dans ce sens, que l'Église universelle doit s'accorder dans la doctrine avec celle de Rome, à cause de son rang éminent, et que c'est dans cette Église de Rome que la tradition apostolique s'est conservée pour le monde chrétien tout entier. *Néander*, au contraire, entendant le verbe *convenire*, d'un concours physique à Rome de chrétiens de tous les pays, et proposant de lire *observata est*, au lieu de *conservata est*, traduit ainsi : « Toute l'Église, « c'est-à-dire des chrétiens de tous les pays, se rencontrent nécessairement dans « l'Église de Rome, à cause de son rang éminent, et ces chrétiens de tous les pays y ont « toujours pu observer la tradition apostolique. » Je ne trouve pas cette conjecture aussi heureuse qu'elle le paraît à cet auteur protestant; mais enfin, même d'après cette version, il résulte du texte en question que tous les voyageurs chrétiens arrivant à Rome, dès le temps d'Irénée, et de l'aveu de *Néander*, y ont pu se convaincre que la doctrine romaine était conforme à la tradition apostolique.

Le Cath. L'organisation politique de l'empire romain n'influa directement que sur le choix des lieux jugés plus convenables par les Apôtres à la prédication de l'Evangile. Préférant toujours les plus grandes réunions d'hommes, pour multiplier les fruits de leurs travaux, ils préférèrent donc naturellement les villes aux campagnes, les chefs-lieux de provinces à des villes moins importantes; à ces chefs-lieux mêmes, des cités populeuses, comme Antioche, Alexandrie, etc.; enfin, la capitale du monde, à toutes les autres. Si les évêques des villes moins considérables reconnaissaient la primauté de ces grandes cités, ce n'était donc pas à cause du rang et de l'importance politiques de celles-ci, mais parce que la marche suivie par les Apôtres, leurs coopérateurs et leurs successeurs dans la propagation de l'Evangile, en avait fait des Eglises mères, pour lesquelles les autres Eglises, enfantées par elles à la foi, avaient une vénération et une déférence filiales. D'ailleurs, les chrétiens n'auraient pas même songé à régler la hiérarchie religieuse sur la hiérarchie politique, s'ils n'eussent pas cru, et voilà ce qui nous importe, s'ils n'eussent pas cru, dis-je, à la nécessité d'une hiérarchie religieuse, d'un système de subordination éminemment propre à maintenir l'unité entre toutes les parties de l'Eglise catholique.

Le Prot. Il me semble résulter du récit de *Néander* qu'on ne s'est élevé qu'après des siècles et insensiblement à l'idée d'une Eglise catholique, telle que vous la concevez, c'est-à-dire, comprenant tous les chrétiens unis par une même soumission à une autorité commune. On ne conçut d'abord une telle union qu'entre les habitants de la même ville, ou tout au plus du même pays, entre tous les chrétiens de Jérusalem et de la Judée.

Le Cath. Si les premiers fidèles n'avaient pas conclu, des paroles de Jésus-Christ et de ses Apôtres, que tous les chrétiens doivent être unis par la profession de la même foi, comme l'est un troupeau sous la houlette de son pasteur, jamais n'eût existé même cette petite Eglise, qui ne se composait que des chrétiens de Jérusalem et des environs, réunis sous un évêque, ou d'abord, si vous le voulez, sous un conseil des anciens. Le fait est que cette Eglise primitive, quelque petite qu'elle fût, formait réellement toute l'Eglise catholique, par la raison toute simple qu'elle comprenait tous ceux qui jusqu'alors s'étaient convertis à l'Evangile. L'idée d'une Eglise catholique, d'une société de tous les chrétiens, professant la même foi et soumis à la même autorité, existait donc primitivement; mais ce qui a changé, ce qui a dû changer nécessairement, ou plutôt se développer et s'agrandir à mesure que le Christianisme multipliait ses conquêtes, c'est l'idée de ce que signifiait cette

expression : *tous les chrétiens*. Par ces mots : *tous les chrétiens*, on désigna d'abord un certain nombre d'habitants de Jérusalem et de la Judée; ensuite, plusieurs Eglises nombreuses et florissantes, établies en diverses provinces de l'empire romain; enfin, une foule innombrable d'Eglises et de fidèles, répandus dans toutes les parties de l'univers. Cette expression : l'*Eglise catholique*, avait dès-lors deux sens. Elle signifiait d'abord ce qu'elle avait toujours signifié : la société de tous les chrétiens. Elle signifiait, en second lieu, ce qu'elle n'avait pu signifier au commencement : une société religieuse répandue par toute la terre. Ici vient se placer une plus longue citation de l'histoire de *Néander*. « L'impercep-
« tible grain de sénevé, dit-il (Vol. I, pag. 325 et suiv.), déposé dans
« le sein de la terre, avait produit un arbre qui s'élevait majestueuse-
« ment au-dessus de toutes les autres plantes, et étendait ses rameaux
« dans toutes les directions. C'est le grand *tout* de l'Eglise catholique,
« Eglise étroitement liée dans toutes ses parties, et se distinguant par
« son origine, son développement et sa constitution, de toutes les insti-
« tutions purement humaines. La vie des chrétiens, dans la communion
« extérieure de l'Eglise visible, leur faisait sentir le bonheur d'être inté-
« rieurement unis dans l'invisible royaume de Dieu. Ils défendaient l'unité,
« soit contre les sectes idéalistes qui voulaient rompre le lien intime (das
« inwendige band) de la même foi, soit contre ces hommes opiniâtres
« et aveuglés par les passions, qui, tout en laissant la foi intacte, occa-
« sionaient cependant des scissions funestes. Toutefois, cette polémique,
« née d'un zèle vraiment chrétien pour l'unité religieuse, fit ensuite
« tomber les chrétiens dans une faute opposée. On attacha trop d'im-
« portance à cette unité extérieure et aux formes établies du culte et
« de la hiérarchie ecclésiastique. Voilà comment on confondit l'Eglise
« visible avec l'Eglise invisible, l'unité extérieure des formes ecclésias-
« tique avec l'unité des esprits dans la foi et dans la charité. La néces-
« sité d'être membre de l'Eglise, même visible, organe et canal indis-
« pensable de toutes les grâces dont nous avons besoin pour le salut de
« nos âmes ; voilà le principe que nous trouvons, pour la première fois,
« systématiquement développé dans le traité sur l'*Unité de l'Eglise*,
« traité publié par *Cyprien*, évêque de *Carthage*, peu après le milieu
« du *III*e *siècle*, époque où il eut à lutter contre des dissidents. Une
« première erreur est la source féconde de conséquences erronées.
« L'erreur de l'unité nécessaire de l'Eglise visible amena l'autre erreur
« d'un représentant, d'un centre visible de cette unité. On vit ce repré-
« sentant de l'unité dans saint Pierre, à qui on attribua une primauté
« sur les autres Apôtres, primauté dont un lecteur impartial ne trouvera

« pas la moindre trace dans l'Ecriture-Sainte. Cyprien reconnaît, il est
« vrai, que tous les Apôtres avaient reçu la même dignité et le même
« pouvoir. Néanmoins, dit-il, Jésus-Christ accorda *une fois* à saint
« Pierre en particulier, ce pouvoir qu'il avait d'abord accordé à tous
« collectivement; il déclare vouloir bâtir son Eglise sur cet Apôtre; *il*
« le charge exclusivement du soin de paître son troupeau, pour montrer
« que le développement de l'Eglise et du Sacerdoce devait partir d'un
« seul point, symbole de l'unité de l'Eglise et du pouvoir épiscopal;
« pouvoir qui, bien que divisé entre plusieurs organes, n'en reste pas
« moins essentiellement *un* et *indivisible*. Celui qui se sépare de l'Eglise
« catholique, se sépare du centre divinement établi de l'unité chré-
« tienne. Comment peut-on s'imaginer appartenir à l'Eglise de Jésus-
« Christ, quand on s'est une fois séparé de la chaire de saint Pierre, sur
« laquelle cette Eglise a été fondée. Telles sont les idées de *Cyprien*.
« On pouvait cependant admettre que saint Pierre avait été le repré-
« sentant de l'unité, sans qu'il en résultât qu'un tel représentant dût
« être une institution permanente dans l'Eglise, et moins encore que
« ce représentant dût être l'évêque de Rome. Quoiqu'on ne puisse pas
« raisonnablement révoquer en doute que cet Apôtre ait visité l'Eglise
« de Rome, il est certain qu'il ne l'a pas fondée, et qu'il ne l'a pas gou-
« vernée. *Irénée* et *Tertullien savent bien* que Pierre et Paul ont fondé
« cette Eglise, lui ont donné un évêque, et l'ont illustrée par leur
« martyre; mais que l'Eglise de Rome, en tant que *cathedra Petri*,
« ait une prééminence sur toutes les autres Eglises apostoliques, voilà
« ce dont ils ne *savaient encore rien*. Toutefois, comme on avait conclu
« de l'unité de l'Eglise visible à un représentant, à un centre de cette
« unité, centre qu'on avait trouvé dans la personne de saint Pierre, il
« pouvait facilement arriver qu'on regardât comme nécessaire à l'Eglise
« la permanence d'un tel représentant de l'unité. Cela pouvait encore
« facilement arriver, parce que la plupart des Eglises d'Occident étaient
« accoutumées à regarder l'Eglise de Rome comme leur mère, à appeler
« saint Pierre fondateur de cette Eglise, et à citer, comme venant de
« lui, toutes les traditions conservées et enseignées dans l'Eglise où il
« était mort. Enfin, Rome étant aussi le centre de l'unité politique, on
« s'habitua de même à regarder l'Eglise de cette capitale comme *cathe-*
« *dra Petri*, et à transporter à cette chaire de saint Pierre toutes les
« prérogatives attribuées à la personne de l'Apôtre, en sa qualité de
« représentant de l'unité catholique. Ces idées, ainsi enchaînées, nous
« les trouvons déjà dans les écrits de *Cyprien*. Inutile d'en chercher
« les preuves dans des textes douteux de son livre *De unitate Ecclesiæ*.

« Dans un texte incontestable (*Ep.* 55. *ad Cornel.*), il appelle l'Eglise
« de Rome : *Petri cathedra, Ecclesia principalis, undè unitas sacerdo-*
« *talis exorta est* (1).

« On parla d'abord, il est vrai, de cette primauté, de cette chaire de
« saint Pierre, sans y attacher un sens bien précis ; mais c'est justement
« pour cela qu'on pouvait, par la suite, tirer d'un faux principe posé
« toutes les conséquences qu'on voulait. Les évêques de Rome, parais-
« sent les avoir développées et systématisées de bonne heure, et l'ambi-
« tion romaine semble, de bonne heure aussi, s'être immiscée dans les
« affaires de l'Eglise. Ils prétendirent, dès les premiers temps, que la
« décision des controverses appartenait aux successeurs de saint Pierre,
« et que la tradition de l'Eglise de Rome devait être consultée préféra-
« blement à celle des autres Eglises apostoliques. Déjà vers l'an 190,
« l'évêque de Rome, *Victor*, donna l'exemple d'une pareille prétention,
« en excommuniant les Eglises de l'Asie-Mineure ; déjà aussi, dans les
« écrits montanistes de *Tertullien*, se trouvent des édits impérieux,
« publiés par ces mêmes évêques de Rome. Néanmoins ces préten-
« tions de Rome ne prévalurent pas. Les Eglises d'Asie soutinrent
« leurs maximes, sans égard pour les décisions impérieuses de
« *Victor*, et opposèrent la tradition de leurs Eglises apostoliques
« à la tradition de Rome. L'évêque de Lyon, Irénée, dans sa
« lettre à l'évêque de Rome, s'éleva fortement contre les prétentions
« de celui-ci, bien qu'il fût d'accord avec lui sur le fond de la question.
« Il désapprouva ses efforts, pour imposer les mêmes usages à toutes
« les Eglises, et déclara que l'accord, l'unité dans la *foi* et dans la
« *charité* suffisait. *Cyprien*, tout en regardant l'Eglise de Rome comme
« la *cathedra Petri*, et le centre de l'unité de l'Eglise, ne lui reconnais-
« sait pas pour cela un droit de décision dans les affaires ecclésias-
« tiques. Il soutenait au contraire l'indépendance de chaque évêque
« dans l'administration de son diocèse, et ne se laissait nullement
« arrêter par les protestations de l'évêque de Rome, quand une chose
« lui paraissait juste et bonne. »

Le Prot. Vous allez, je l'avoue, de la meilleure foi du monde dans les citations. Néander y dit des choses qui, certes, ne doivent pas toutes vous être agréables.

Le Cath. Je suis trop convaincu de la vérité de la Religion catholique pour dissimuler le moins du monde les raisonnements des protestants : ce serait aussi contraire à la franchise de mon caractère qu'à l'objet que

(1) La chaire de Pierre, l'Église principale, principe de l'unité du sacerdoce.

je me propose. Il faut que ces raisonnements soient présents à votre mémoire, pour que vous soyez en état de prononcer avec pleine et entière connaissance de cause. En vous les présentant, je vous épargne la peine de les chercher ailleurs. J'espère que vous écouterez aussi sans prévention ce que je vais vous dire pour vous faire comprendre que, de ce texte de *Néander*, il résulte encore que l'antiquité chrétienne était catholique. *Néander* reconnaît formellement que, dans ces premiers siècles, on croyait à l'unité de l'Eglise de Jésus-Christ, à la visibilité de cette société dans laquelle seule on peut trouver les moyens du salut, et hors de laquelle il n'existe que des hérétiques et des schismatiques. Il reconnaît aussi qu'on parvint facilement à conclure de l'unité nécessaire de l'Eglise, à la nécessité d'un représentant, d'un centre de cette unité ; et reconnaître que cette conclusion se présenta facilement, naturellement à l'esprit, c'est avouer qu'elle doit être d'une haute antiquité. En effet, entre l'admission d'un principe et l'admission d'une conséquence patente de ce même principe, il ne peut y avoir un long intervalle. *Néander* reconnaît enfin qu'on chercha ce centre d'unité dans la personne de saint Pierre ; qu'après avoir conclu (ce qui certes n'a pas dû arriver moins facilement, ni par conséquent moins anciennement), de l'existence primordiale d'un tel centre de l'unité à la nécessité de sa continuation et de sa permanence dans l'Eglise, on attribua à l'Eglise de Rome, comme héritière de saint Pierre, toutes les prérogatives attachées à la personne même de l'Apôtre, en sa qualité de représentant de l'unité catholique.

Quant au premier fait, c'est-à-dire l'idée toute catholique que les anciens chrétiens se formaient de l'Eglise de Jésus-Christ, Eglise essentiellement une, visible, et enrichie de tous les moyens nécessaires au salut, *Néander* l'admet sans restriction ; mais il dit que cette idée de l'antiquité chrétienne était une erreur, née de la confusion de l'Eglise visible avec l'Eglise invisible. Comme entre nous aujourd'hui il s'agit uniquement de savoir si les anciens chrétiens étaient catholiques, et nullement s'ils avaient raison ou tort de l'être, je pourrais passer, comme on dit, à l'ordre du jour, sur la critique des idées de l'antiquité chrétienne faite ici par *Néander*. Cependant il peut être bon de vous rappeler quelques aveux échappés à cet auteur protestant au milieu de sa critique. Il appelle la polémique des anciens chrétiens contre ceux qui troublaient l'unité par des hérésies ou par des schismes, *une polémique née d'un zèle vraiment chrétien* pour l'unité religieuse. Il avait déjà dit auparavant que l'unité extérieure dans l'Eglise visible, fait sentir le bonheur d'être uni intérieurement dans le royaume de Dieu. Enfin, il

appelle l'Eglise invisible une union des esprits *dans la foi et dans la charité*. Certes, tout cela s'accorde fort peu avec le reproche adressé aux anciens chrétiens d'avoir attaché trop d'importance à l'unité de l'Eglise visible. Si l'on a montré un zèle louable en combattant les hérétiques et les schismatiques, c'est qu'on a eu raison d'attacher un grand prix à l'unité de l'Eglise visible; car, c'est cette unité visible que troublaient les hérésies et les schismes. Si l'unité extérieure de l'Eglise faisait sentir la félicité de l'union intérieure des âmes dans le royaume de Dieu, comment pouvait-on avoir tort d'aimer et de respecter ce qui produisait un sentiment si délicieux? Enfin, si l'unité essentielle, l'unité invisible consiste dans l'union des esprits par la foi et par la charité, l'unité de l'Eglise *invisible* aura pour conséquence infaillible l'unité de l'Eglise *visible ;* or, comment les esprits pourraient-ils être unis par la foi, sinon par la profession de la même foi? Si la même foi se trouve dans les esprits, il y aura aussi profession de cette même foi, puisque la foi est faite pour être professée, et que l'on professe celle dont on est animé. Et s'il y a profession de la même foi, il y a donc ce qui constitue essentiellement l'unité de l'Eglise visible. Ajoutez à ce qui précède qu'il ne peut y avoir unité des esprits dans la *charité*, s'il n'y a pas aussi unité des esprits dans la foi. Or, qu'entendez-vous par la charité? Si vous n'y voyez rien de plus que ce qu'on appelle philanthropie dans le sens moderne, bienveillance et bienfaisance envers ses semblables, sans doute que non-seulement les chrétiens des sectes divergentes, mais encore les juifs, les mahométans et les païens pourront être unis dans l'Eglise universelle, attendu qu'on ne saurait leur contester un certain amour du prochain. Mais si la charité chrétienne, cette sœur céleste de la foi et de l'espérance, est quelque chose de plus, quelque chose d'intimement lié au Christianisme, les idées qu'on s'en forme dépendront naturellement des idées qu'on se forme de la Religion d'où elle émane. La charité protestante, par exemple, n'est pas, il s'en faut, la charité catholique. Ainsi, je le répète, pour que les esprits puissent être unis par la charité, il faut qu'ils soient unis aussi dans la foi.

Le Prot. Il me semble que *Néander* ne conteste pas la nécessité de l'unité de la foi, mais seulement une unité qu'on voudrait étendre jusqu'aux formes ecclésiastiques.

Le Cath. Il ne s'agit plus que de savoir ce que cet auteur entend par *formes ecclésiastiques*. Il y a de ces formes qui peuvent changer, sans que la foi subisse la plus légère altération. Quant à celles-là, l'unité n'est point indispensable en effet; elles ont varié dans l'Eglise catholique, et aujourd'hui même il ne règne pas partout à leur égard une parfaite

uniformité : il suffit de reconnaître qu'à l'autorité de l'Eglise appartient exclusivement le droit de régler cette matière. Mais il est d'autres formes ecclésiastiques, où, pour parler plus clairement, il y a des dispositions touchant la hiérarchie, le culte et la discipline, qui sont d'institution divine ou apostolique, et qui tiennent plus ou moins directement à la foi. L'unité de ces dispositions doit être maintenue dans l'intérêt même de l'unité de la foi. En résumé, l'unité des esprits dans la charité, dépend de l'unité des esprits dans la foi; l'unité des esprits dans la foi, produit la profession de la même foi, et détermine aussi, de la même manière, les formes essentielles du culte, du gouvernement et de la discipline ecclésiastiques; voilà l'enchaînement et l'influence réciproques de l'unité de l'Eglise visible et de celle de l'Eglise invisible.

Quant au second fait, c'est-à-dire que les anciens chrétiens reconnaissaient un représentant, un centre de l'unité catholique, *Néander* ne l'admet qu'avec certaines restrictions. Il distingue deux époques dans son histoire des trois premiers siècles de l'Eglise. Pendant la première, au temps d'*Irénée* et de *Tertullien*, on reconnaissait bien, dans la personne de saint Pierre, le représentant, le centre de l'unité catholique, mais on n'admettait pas encore que cela fût une institution permanente, ni que l'Eglise de Rome eût une prééminence sur les autres Eglises apostoliques. Voilà une conjecture dont je crois pouvoir démontrer l'improbabilité, sans manquer à ma promesse de ne pas vous fatiguer par des citations qu'il vous faudrait ensuite aller vérifier dans les écrits des pères, et de ne raisonner que sur les propres paroles de *Néander*. Il nous a dit, et bien entendu d'après un texte d'*Irénée*, que tout ce qui caractérisait les Eglises apostoliques, distinguait plus particulièrement l'Eglise de Rome; comment le pourrions-nous donc croire, quand il nous dit que ce même *Irénée* ne savait encore rien de la prééminence de cette Eglise de Rome sur les autres Eglises? Et comment croirions-nous que *Tertullien* n'en savait rien, puisqu'il nous dit (1) que, dans ce même Tertullien, on trouve déjà un exemple de l'interprétation des paroles de Jésus-Christ relatives à saint Pierre, dans le sens de Cyprien, qui enseignait qu'on ne peut être membre de l'Eglise de

(1) *Néander* dit cela dans une note, à la page 337 du vol. 1. La voici : « Une trace « de cette manière d'interpréter les textes relatifs à *Pierre* se trouve déjà dans *Tertullien*, *Præscript. hæret.*, c. 22. C'est aussi une preuve de l'origine *non*-montaniste de ce livre, puisqu'après s'être fait montaniste, *Tertullien* restreint dans son « livre : *De pudicitia*, ce que Jésus dit à la *personne* de *Pierre*, à celui-ci, en tant qu'il « est *homo spiritualis*, et ne veut l'étendre qu'à ceux qui sont aussi *spirituales*. »

Jésus-Christ, si l'on se détache de la chaire de saint Pierre, sur laquelle cette Eglise est fondée? Ajoutez à cela que Néander nous a dit que les chrétiens, après avoir conclu de l'unité de l'Eglise à la nécessité d'un représentant et d'un centre de l'unité catholique, ont voulu le trouver tout réalisé, et l'ont cherché dans les paroles de Jésus-Christ, où un lecteur impartial de l'Ecriture-Sainte n'en trouvera aucune trace. Mais s'ils n'eussent pas trouvé dans ces textes l'établissement d'un représentant, d'un centre de l'unité, permanent comme devait l'être cette unité même, il leur eut été inutile de chercher à faire violence à ces textes; ils admettaient donc un centre d'unité permanent, et ce centre d'unité, ils ne pouvaient le trouver que dans l'Eglise romaine, dans laquelle seule l'autorité de saint Pierre avait survécu à cet Apôtre. Ainsi, l'unité de l'Eglise visible, un centre de cette unité, la primauté de saint Pierre, cette primauté recueillie et perpétuée par l'Eglise de Rome, voilà des idées qu'on ne peut séparer, dont la liaison intime n'a pu échapper aux chrétiens; en sorte que, si l'une d'entr'elles est ancienne, primitive, les autres doivent avoir la même antiquité.

Dès la plus haute antiquité, les évêques de Rome ont agi en vrais successeurs de saint Pierre, évoquant à leur tribunal la décision des controverses, c'est un fait admis par Néander; par ambition, ils se sont immiscés dans les affaires de l'Eglise, ce n'est là qu'une conjecture de l'historien protestant. Qui lui a révélé les motifs, les intentions de ces premiers évêques de Rome? (1) Qui lui a dit que ces hommes, qui ne retiraient de leur poste que le privilége d'attirer de préférence les regards des persécuteurs, qui, pour la plupart, ont versé tout leur sang pour la Religion, que ces hommes, dis-je, étaient mus par des vues ambitieuses plutôt que par un sentiment profond des devoirs que leur imposaient et les traditions saintes dont ils étaient les gardiens, et les besoins de l'Eglise universelle, dont l'unité et la paix exigeaient leur intervention? Ce qu'il y a de certain, d'évident même, c'est que les premiers évêques de Rome touchaient de trop près aux temps apostoliques, pour ne pas être parfaitement à même de savoir si la tradition de saint Pierre et de

(1) On peut bien adresser cette question à *Néander*, car il en adresse lui-même une toute semblable à un pape, *Cornelius*, dans un texte où il veut défendre l'hérésiarque *Novatien* contre les imputations de *Cornelius*, dans sa lettre à l'évêque *Fabius* d'Antioche. Voici ces paroles: « Cornelius prétend bien savoir qu'il (Novatien) ambitionnait *en secret* la dignité épiscopale; mais d'où tenait-il l'œil capable de voir dans *le* « *secret*, dans l'intérieur de son antagoniste? (Vol. 1, p. 393). » Ce qui n'est pas permis aux papes, serait-il, par hasard, permis *contre* les papes?

saint Paul les autorisait ou non à élever ces prétentions qu'on leur reproche, et qu'ainsi il faut nécessairement ou les accuser de mauvaise foi, ou reconnaître que la primauté qu'ils ont attribuée à la chaire de saint Pierre, était réellement fondée sur les instructions transmises par cet Apôtre à ceux qui devaient gouverner, immédiatement après lui, cette Eglise, au sein de laquelle il avait terminé sa vie.

Examinons maintenant avec une sérieuse attention ce que dit *Néander* des résistances que quelques-uns des anciens papes ont rencontrées dans l'exercice de leur autorité. Commençons par saint Irénée. Ce que nous en dit *Néander*, prouve qu'on reconnaissait dès-lors aux évêques de Rome le droit d'excommunier des évêques, et même des Eglises entières, puisque autrement, au lieu de perdre tant de paroles sur l'inopportunité des rigueurs que le pape Victor voulait exercer, on se serait contenté de lui dire : Vous vous arrogez un droit qui ne vous appartient point. Nous savons ensuite, par le même *Irénée*, cité par le même *Néander*, que les Eglises de l'Asie-Mineure, aussi bien que *Cyprien*, péchaient contre une règle établie depuis long-temps. Les premières, ou, pour parler plus exactement, leurs évêques opposaient leurs traditions à celles de l'Eglise romaine, et *Cyprien* allait plus loin encore, il demandait, dans le texte cité par *Néander*, d'où venait cette tradition; il parlait comme s'il n'eut admis que l'Ecriture, il insinuait que ces traditions romaines que le pape lui opposait, pouvaient fort bien n'être qu'une erreur invétérée. Comment cette insinuation s'accorderait-elle avec ce que, de l'aveu de *Néander*, *Irénée* nous présente comme un principe généralement admis dès le deuxième siècle, savoir : « *Qu'on « doit consulter surtout l'Eglise romaine, comme la principale et la « plus ancienne des Eglises apostoliques, comme celle fondée par les « deux principaux Apôtres?* » La conduite de *Cyprien*, dans cette circonstance, s'accorde aussi peu avec cette règle déjà ancienne de son temps, qu'avec les principes qu'il avait établis lui-même, lorsqu'il parlait en docteur de l'Eglise et non en homme passionné, dans son livre de l'Eglise et ailleurs. Aurait-il pris ce ton envers l'Eglise de Rome, si le dépit de la voir d'un avis contraire au sien ne lui eût pas fait oublier, dans un moment d'irritation, qu'il avait appelé lui-même cette Eglise de Rome la chaire de saint Pierre, l'Eglise principale, la source de l'unité du sacerdoce? Oh! qu'il serait absurde de vouloir déduire de pareils exemples, la croyance générale de l'antiquité chrétienne sur le point en question! On pourrait prouver, de cette manière, que l'autorité du Saint-Siége a été ignorée ou niée par les catholiques jusqu'à nos jours; car, à presque toutes les époques, il s'est rencontré des hommes, même

des évêques, qui ont opposé des résistances plus ou moins opiniâtres à des décisions romaines, qui ne leur plaisaient pas. Bien plus, on pourrait prouver, de cette manière, que l'épiscopat lui-même, dont l'antiquité est reconnue par tout le monde, et dont quelques grandes communions protestantes admettent l'institution divine, a été inconnu et nié des chrétiens des premiers siècles. En effet, ce que *Néander* nous a dit de la lutte que les premiers évêques ont eue a soutenir contre les prêtres (presbyteri), fait voir très-clairement que l'épiscopat a rencontré des résistances, aussi bien que la chaire apostolique. Ces résistances ne doivent nullement nous étonner. Les données que l'histoire nous fournit, et ce que nous pouvons tous savoir de l'influence des passions humaines, suffisent pour nous les expliquer. Les évêques des premiers temps traitaient les prêtres, leurs coopérateurs dans la vigne du Seigneur, et les papes traitaient les évêques, qu'ils appellent encore aujourd'hui leurs frères, sur un ton de fraternelle égalité; ils ne faisaient valoir leur autorité supérieure que lorsque son action était indispensable au maintien de l'ordre et de l'unité. Alors seulement ils se prononçaient contre l'un ou l'autre des deux partis en présence. Et alors aussi, les personnes condamnées avaient d'autant plus de peine à se soumettre à la décision de l'autorité, que celle-ci s'était moins fait sentir auparavant; elles étaient naturellement disposées à taxer d'usurpation le ton impératif que les circonstances forçaient l'autorité de faire succéder au ton de fraternelle égalité. Ajoutez à cela que l'histoire cite plutôt les exemples de résistance que ceux de soumission, parce que, sous tous les rapports, elle parle beaucoup moins de la règle que des violations qu'on en fait. Prenez une histoire quelconque, prenez même le premier journal qui vous tombera sous la main, vous y trouverez peut-être les noms des hommes hostiles à l'autorité, mais vous y chercheriez en vain ceux des millions d'autres qui restent paisibles, soumis, et par-là même inaperçus. Remarquez encore que, dans les exemples allégués par *Néander*, de l'aveu des chrétiens de tous les siècles subséquents, les résistances contre l'autorité de Rome étaient faites dans l'intérêt de l'*erreur*, et que le triomphe de la tradition romaine était le triomphe de la *vérité;* car tous les chrétiens, protestants et catholiques, conviennent, par le fait patent de leur pratique religieuse, que les Eglises de l'Asie-Mineure avaient tort, en ne voulant pas, contre l'avis du pape *Victor*, célébrer la fête de Pâques le dimanche, et que *Cyprien* avait tort, lorsqu'il rejetait, contre l'avis du pape *Etienne*, la validité du baptême, par la seule raison qu'il avait été administré hors de l'Eglise catholique.

Enfin, pour établir la catholicité des anciens chrétiens, relativement

à l'Eglise et à sa constitution, il suffit de savoir qu'ils reconnaissaient tous l'*unité de la foi*, comme caractère essentiel de l'Eglise de Jésus-Christ. Car il est évident pour *nous* que cette unité de la foi est impossible sans une autorité suprême, juge des controverses; cela est tellement évident, que des protestants ayant témoigné le désir d'introduire cette unité dans le protestantisme, leurs coreligionnaires se sont contentés de leur répondre par ce seul mot: « Trouvez-nous avant tout un *pape protestant.* » Ainsi, on ne peut rejeter le *pape*, sans rejeter la Religion de l'antiquité chrétienne, puisqu'on ne peut rejeter le pape sans rejeter aussi l'unité de l'Eglise, l'unité de la foi professée par toute l'antiquité. Ainsi elle était d'accord avec nous, cette vénérable antiquité, sur le sens de cet article du symbole: *Je crois une sainte Eglise catholique.*

Le Prot. En tous cas, ce n'est là qu'un article du symbole; vous devez maintenant faire la même démonstration pour tous les autres points de la Religion catholique.

Le Cath. Cela ne me paraît pas nécessaire. En effet, ou nous devons, pour nous reposer dans la vérité, être d'accord avec l'antiquité chrétienne, ou cet accord n'est pas un caractère de la vérité. Dans ce dernier cas, que nous importe de savoir si cette antiquité fut catholique ou non? Dans le premier, il doit nous suffire de connaître que les anciens chrétiens ont cru que l'Eglise de Jésus-Christ, l'arche hors de laquelle le salut est impossible, est essentiellement une; qu'elle se distingue de toutes les sociétés hérétiques et schismatiques par l'unité de la foi et par l'union à la chaire de saint Pierre, à l'Eglise de Rome. Car nous ne pouvons admettre ce principe de l'antiquité chrétienne, sans reconnaître aussitôt la véritable Eglise de Jésus-Christ dans l'Eglise romaine. Et si nous reconnaissons une fois que l'Eglise catholique romaine est la véritable Eglise de Jésus-Christ, et que hors d'elle on ne rencontre que l'hérésie et le schisme, comment pourrions-nous encore avoir besoin qu'on nous prouve, en détail, que la véritable Eglise enseigne la vérité? Car si la véritable Eglise ne peut enseigner que la vérité, la vérité étant une, la Religion crue et pratiquée aujourd'hui dans l'Eglise catholique, doit être substantiellement la même qu'on y pratiquait dans les premiers siècles. Je dis *substantiellement*, parce que personne ne nie qu'il y a eu des changements dans quelques termes et dans quelques formes du culte et de la discipline. Il suffit, à cet égard, de généraliser ce que *Néander* dit relativement au dogme de la rédemption: « Nous trouvons déjà, à cette époque, la doctrine ecclésiastique des « temps suivants, quant à ses éléments essentiels, mais non pas encore les « définitions exactes, ni les distinctions subtiles qui y furent appliquées.

« plus tard (Vol. III, page 1070). » Des changements qu'on peut observer dans le culte et dans la discipline, s'expliquent de même par la diversité des époques et des circonstances. Ce qui existait primitivement, a été modifié quelquefois, mais contredit.... jamais.

Le Prot. Montrez-moi cela par quelques exemples.

Le Cath. Bien volontiers. Je puiserai ces preuves dans ce que *Néander* dit des principales croyances et des pratiques religieuses de l'antiquité chrétienne.

Commençons par le baptême. *Néander* reconnaît positivement (Vol. III, page 1083) que du temps d'*Irénée* et de *Tertullien*, c'est-à-dire dans le IIe siècle, on le regardait comme le moyen indispensable pour être régénéré, sanctifié, et obtenir la rémission des péchés commis précédemment. Quant à ceux commis après le baptême, la rémission n'en peut être obtenue que par la pénitence et par les bonnes œuvres. Cela est tout-à-fait catholique. *Néander* avoue que les principales cérémonies du baptême catholique remontent aux premiers temps de l'Eglise. Ainsi, par exemple, « avant de baptiser les adultes, on leur faisait promettre « de renoncer à Satan; on oignait le nouveau baptisé d'une huile « consacrée, et cet acte auguste de la Religion se terminait par l'impo- « sition des mains. Vers le milieu du IIIe siècle, nous voyons les évêques « parcourir leurs diocèses pour donner la *Confirmation* à ceux qui « avaient été baptisés par les curés des campagnes (Vol. II, p. 552 et « suiv.). » Néander dit encore en parlant du baptême : « Il est certain « que Jésus-Christ n'a pas institué le baptême des enfants, et l'on ne « saurait non plus prouver que les Apôtres l'aient institué, car les « textes qui parlent du baptême de familles entières ne prouvent rien, « puisqu'il n'est pas certain que, dans ces familles, il se trouvât des « petits enfants. » Ce passage est remarquable en tant qu'il fait voir que les protestants, rejetant la tradition, n'ont aucun moyen d'établir la nécessité de baptiser les enfants, contre les adversaires de ce baptême.

Dans ce que dit *Néander* de la discipline de la primitive Eglise, à l'égard des *pénitents*, vous reconnaîtrez toutes les parties essentielles de notre sacrement de PÉNITENCE. « L'Eglise ne devait pas renoncer à l'espérance « de reconquérir les âmes qu'elle avait perdues par leurs chutes. En les « retranchant de la communion des fidèles, elle se proposait de les « porter à la pénitence. Celle-ci étant constatée aussi bien que des « hommes la pouvaient constater, on réconciliait les pécheurs. « *Tertullien*, dans son traité *de Pœnitentiâ*, chap. 9, dit que *les* « *pénitents doivent manifester, dans tout leur extérieur, leur douleur* « *spirituelle ; que, par les jeûnes et les prières, ils doivent implorer*

« *la miséricorde du ciel; qu'ils doivent faire devant l'Eglise la confes-*
« *sion de leurs péchés, invoquer l'intercession de tous leurs frères en*
« *Jésus-Christ, et surtout se prosterner aux pieds des prêtres et des*
« *amis connus de Dieu.* (Vor den presbytern und bekannten Freunden
« Gottes.)» *Origène* écrit dans le 3e livre contre *Celse*, page 147 : «*Les*
« *chrétiens pleurent comme morts ceux qui ont été vaincus par la*
« *volupté ou par quelque autre vice grossier, et c'est aussi comme des*
« *morts ressuscités qu'ils les reçoivent de nouveau, après s'être*
« *assurés de la solidité de leur pénitence, et après les avoir éprouvés*
« *plus long-temps que les catéchumènes.* L'évêque et les prêtres leur
« imposaient alors les mains pour leur donner l'absolution, et les réta-
« blissaient dans la communion de l'Eglise. Pénétrés du véritable esprit
« du Christianisme, les docteurs de l'Eglise faisaient ressortir la diffé-
« rence qui existe entre la rémission des péchés par Dieu et l'absolution
« donnée par le prêtre, et déclaraient que celle-ci n'opérait qu'en
« faveur de ceux qui y apportaient ces dispositions intérieures que Dieu
« seul connaît. Cependant nous retrouvons encore ici la *confusion de l'in-*
« *térieur avec l'extérieur.* On confondait la confession des péchés faite
« à l'Eglise visible, la confession qui n'est pas une partie intégrante de
« la vraie pénitence, non plus que l'humiliation du pécheur devant des
« prêtres, devant des hommes, avec la confession faite intérieurement
« à Dieu, et avec l'humiliation du cœur devant lui. Les pénitences exté-
« rieures que l'Eglise visible imposait, dont elle n'avait pas le droit de
« faire une loi divine, auxquelles on pouvait se soustraire par l'hypo-
« crisie, on les confondait avec la pénitence sincère qui réside dans le
« cœur, et forme la condition indispensable de la rémission des péchés.
« Enfin, on confondait la réconciliation avec l'Eglise visible et celle avec
« l'Eglise invisible, l'absolution que le prêtre donne et le pardon que
« Dieu accorde. On croyait que l'absolution ne pouvait être donnée que
« par les prêtres, et qu'elle est conséquemment quelque chose de plus
« que ce que tout chrétien peut faire, s'il a lu l'Evangile, en annonçant
« à lui-même et à d'autres, que Dieu veut pardonner les péchés.
« On prétendait aussi que, dans ce sens, les évêques avaient
« reçu par l'ORDINATION, le même pouvoir spirituel que Jésus-Christ
« avait accordé aux Apôtres par ces paroles : *Ce que vous lierez sur*
« *la terre, etc., etc.* Il serait *possible* d'entendre ces paroles dans ce
« sens, que les Apôtres auraient, par un don du Saint-Esprit, pénétré
« dans l'intérieur de l'homme, et qu'ainsi, connaissant infailliblement
« et à l'instar de la Divinité les dispositions secrètes de chaque pécheur
« qu'ils liaient ou déliaient, leur sentence aurait, dans tous les cas,

« dû coïncider avec celle de Dieu même. Tout le monde s'accordait à « distinguer des péchés véniels et des péchés mortels, au nombre de ces « derniers, outre l'apostasie, on rangeait la fraude, le vol, l'impureté, « l'adultère, etc. (Vol. 1, page 250 et suivantes). » Que dites-vous de tout cela?

Le Prot. Il me semble que Néander n'est pas fort content des anciens chrétiens.

Le Cath. Il me le semble aussi, à moi. Ces malheureux ont toujours confondu des choses distinctes; mais il me paraît que *Néander* confond lui-même des choses essentiellement distinctes, puisqu'il s'exprime comme si l'on ne pouvait soutenir la nécessité de la confession faite à un prêtre, des pénitences imposées par le prêtre, de l'absolution donnée par le prêtre, sans nier que tout cela, pour réconcilier le pécheur, doit être accompagné des bonnes dispositions de son âme. Mais peu importe la critique de *Néander*. Les faits qu'il admet sont tout-à-fait catholiques: cela suffit.

Le Prot. Il y a incontestablement, dans la citation de *Néander*, des faits tout catholiques; mais *tous* les faits qu'il constate n'ont pas le même degré de catholicité. Vous vous confessez tous à un prêtre, en secret, et, dans l'ancienne Eglise, les excommuniés seuls, à cause de leur apostasie, confessaient leurs péchés devant l'Eglise qu'ils avaient scandalisée.

Le Cath. Le point essentiel, sur lequel les anciens chrétiens, d'après *Néander*, étaient d'accord avec les catholiques, et différaient entièrement du protestantisme, c'est qu'il ne suffit pas toujours de se confesser à Dieu, mais qu'une confession faite à des hommes, à l'Eglise visible, est quelquefois nécessaire. Ceux que l'on croyait sous le poids de cette nécessité, n'étaient pas uniquement les apostats, mais tous les excommuniés; et l'on regardait comme excommuniés *ipso facto*, c'est-à-dire privés de la communion, tous ceux qui avaient commis des péchés mortels. Les péchés mortels, même l'apostasie, pouvaient être souvent commis en secret, et devaient être confessés, n'eussent-ils occasioné aucun scandale public. Selon toute probabilité, les confessions se faisaient toujours en premier lieu au prêtre, qui décidait si la pénitence publique était nécessaire et opportune ou non; mais la confession faite au prêtre, est faite à l'Eglise que le prêtre représente; c'est pourquoi nous disons encore aujourd'hui, en commençant nos confessions: Je me confesse.... *à vous, mes frères*. En tout cas, la différence que vous voyez en cela ne pourrait être considérée que comme une modification de la discipline primitive, discipline qui, comme je vous l'ai dit, s'est

adoucie sur presque tous les points. *Néander* reconnaît qu'avant de recevoir un pécheur à la communion, il convenait de constater la sincérité de sa pénitence, autant qu'il est possible aux hommes de la constater; quel meilleur moyen d'atteindre à ce but que de faire une obligation de conscience aux pécheurs, d'ouvrir les replis les plus secrets de leurs âmes à ceux qui devaient prononcer sur leur aptitude à être reçus de nouveau au nombre des amis de Dieu? Néander ne croit pouvoir expliquer l'absolution des péchés donnée par des hommes, que dans l'hypothèse que ces hommes aient reçu de Dieu la faculté de lire aussi bien que lui dans l'âme du pécheur; or, si, d'un côté, l'Eglise doit remettre les péchés, et si, de l'autre, elle n'a pas cette toute-science divine, comment la remplacer, cette toute-science, sinon par la *confession,* au moyen de laquelle le pécheur se fait connaître tel que Dieu le connaît? L'auteur protestant a donc établi, dans le même texte, l'ancienneté et la *nécessité de la confession.*

Le Prot. Peut-être n'a-t-il voulu établir ni l'une ni l'autre.

Le Cath. C'est possible. Mais poursuivons, et écoutons ce qu'il nous raconte de l'*Eucharistie.* « On peut, dit-il (Vol. I, pag. 1084), distinguer « trois manières de voir dans les idées que les anciens chrétiens se for- « maient de ce sacrement. L'idée prédominante, que nous trouvons déjà « dans *Ignace* (au premier siècle), dans Justin, martyr, et dans Irénée « (au second siècle), est celle d'une pénétration du pain et du vin par « le corps et le sang de Jésus-Christ, c'est-à-dire que la vie divine de « Jésus-Christ pénètre les communiants dans tout leur être, en sorte « que leurs corps mêmes reçoivent un principe de vie impérissable, « qui les prépare pour la résurrection. Dans l'Eglise de l'Afrique « septentrionale, nous ne trouvons pas cette idée. *Tertullien* et *Cy-* « *prien* regardent le pain et le vin comme les symboles du corps et « du sang de Jésus-Christ, *non pas toutefois comme des symboles vides* « *et sans vertu.* On insiste, au contraire, sur une union spirituelle « dans laquelle les communiants entrent avec Jésus-Christ, et l'on admet « même *un certain contact sanctifiant avec son corps.* La pratique de « cette Eglise atteste aussi sa foi dans une *vertu surnaturelle* des sym- « boles sacramentels; de là la communion quotidienne, de là encore la « communion des enfants combinée avec leur baptême. En entendant « *à tort* le texte de l'Evangile de saint Jean de la communion sacra- « mentelle, on en conclut à la nécessité de la communion pour le salut, « comme on avait déduit la nécessité du baptême d'une *fausse* inter- « prétation du texte qu'on trouve chap. III, v. 5 du même Evangile. « A Alexandrie, surtout dans les écrits d'*Origène,* dans ce qu'il dit

« des sacrements comme dans toute sa doctrine, on trouve la distinc-
« tion entre l'objet intérieur divin, entre la vertu invisible, spirituelle du
« Verbe, et les objets visibles, matériels, qui le représentent. *Origène* dis-
« tingue ce qui est appelé métaphoriquement le corps de Jésus-Christ, et
« la vraie nourriture, qui est le Verbe; le sacrement tel qu'il est compris
« par ceux qui s'élèvent aux promesses divines dont il est le gage, et
« le même sacrement tel qu'il est entendu par la foule et par les hommes
« simples. La parole divine proclamée par le Verbe, est le vrai pain
« du ciel, par lequel Jésus-Christ se communique aux âmes; l'usage de
« rompre le pain et la distribution du vin, sont les symboles de la mul-
« tiplication du Verbe qui s'unit à un grand nombre d'âmes, en leur
« faisant annoncer sa parole à tous. Toutefois, *Origène* attribue, même
« aux symboles extérieurs de l'Eucharistie, de même qu'au baptême
« extérieur, *une vertu surnaturelle et sanctifiante, qu'elles tiennent*
« *des paroles de la consécration*; en ce sens cependant qu'aucune effica-
« cité divine et indépendante des dispositions intérieures du communiant
« ou du baptisé, ne peut être communiquée aux symboles matériels.
« Comme ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui peut souiller
« l'homme, quoique les juifs l'appellent impur, de même, rien de ce qui
« entre dans la bouche, ne peut sanctifier l'homme, bien que les simples
« regardent ce qu'on appelle le pain du Seigneur comme quelque chose
« de sanctifiant. Manger ou ne pas manger le pain consacré par
« la prière, voilà ce qui, considéré en lui-même, ne peut rien nous
« donner ni rien nous ôter. Tout dépend de nos bonnes ou de nos mau-
« vaises dispositions, et le dommage spirituel que nous souffrons et le
« profit que nous faisons. *Il est probable cependant qu'Origène se*
« *proposait seulement* de combattre des opinions superstitieuses, qui
« attribuaient à la communion un effet magique et entièrement indé-
« pendant des dispositions des communiants; mais il n'en est pas
« moins vrai que ce qu'il dit est opposé à toute idée d'une vertu
« surnaturelle attachée aux symboles extérieurs, même à celle
« admise par l'Eglise septentrionale de l'Afrique (Vol. III, page 1084
« et suivantes). »

A prendre ces faits tels que *Néander* veut bien les présenter, j'y vois une nouvelle preuve que l'antiquité chrétienne était catholique. Si, telles qu'elles sont présentées ici, les idées d'*Origène* paraissent favoriser une doctrine anticatholique sur l'Eucharistie, n'oublions pas qu'il distingue lui-même entre son spiritualisme et la foi commune (1). C'est cette foi,

(1) Voici ce que Néander dit dans une note soumise au texte (p. 1086): « δακοινότερα
« περὶ τῆς εὐχαριστίας ἐκδοχὴ τοῖς ἁπλουστέροις et κατὰ τὴν θειοτέραν ἐπαγγελίαν,

et non l'idéologie d'un docteur particulier, que nous devons consulter de préférence sur la question qui nous occupe. Ensuite, comme il attribue aux symboles eucharistiques une vertu surnaturelle tirée des paroles de la consécration, il se contredirait évidemment en ajoutant qu'il est indifférent de recevoir ou de ne pas recevoir ces symboles, s'il voulait dire autre chose que ce que tout catholique peut admettre, savoir : que le corps et le sang de Jésus-Christ, que les symboles eucharistiques, malgré la vertu divine et sanctifiante que la consécration leur communique, ne servent de rien à ceux qui les reçoivent sans les dispositions intérieures qu'on y doit apporter. Vous avez pu voir, par la fin de ma citation, que *Néander* lui-même trouve probable qu'*Origène* n'a voulu rien dire de plus, quoique les paroles dont il s'est servi paraissent en dire davantage; et vous comprenez qu'il nous intéresse plus ici de connaître sa pensée que de savoir s'il s'est laissé entraîner à des expressions qui dépassent ou contredisent sa pensée. L'Eglise de l'Afrique septentrionale n'aurait pu admettre, dans la communion, un contact sanctifiant avec le corps de Jésus-Christ; elle n'aurait pu conclure des paroles connues de l'Evangile de saint Jean, à la nécessité de la communion pour recevoir la vie éternelle, si elle n'eut pas cru la *présence réelle*, dogme qui, d'après *Néander*, était l'idée *prédominante*.

Le Prot. Il me paraît aussi résulter des paroles de *Néander*, que la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, était la croyance prédominante de l'antiquité chrétienne; mais a-t-on cru aussi la transsubstantiation ? *Néander* n'en dit pas le mot.

Le Cath. Il est vrai que ce qu'il dit d'une pénétration du pain et du vin, par le corps et le sang de Jésus-Christ, est trop vague pour qu'on puisse en déduire quelles idées il attribue à l'antiquité chrétienne sur le mode de la présence de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement; et d'après notre convention, je ne dois raisonner que sur les faits admis par cet auteur. En conséquence, quoique je sois convaincu que les écrivains des trois premiers siècles enseignent un changement du pain et du vin,

« c'est-à-dire en français : *l'idée plus commune de l'Eucharistie, adoptée par les âmes* « *simples*, et *l'idée plus relevée des promesses divines*, d'après les deux points de vue « de la γνῶσις (science) et de la πίστις (foi). » Or, *Néander* avait dit (Vol. 1, p. 326) que les anciens chrétiens combattaient avec raison les idéalistes qui voulaient déchirer le lien intime de la foi commune, en ramenant dans l'Eglise chrétienne la vieille distinction entre une Religion des hommes éclairés (γνῶσις) et la foi du peuple (πίστις). Il s'ensuit que, pour être conséquent, *Néander* lui-même doit condamner cette distinction renouvelée par *Origène* entre la *science* (γνῶσις) et la *foi* (πίστις).

par lequel ces deux substances deviennent le corps et le sang de Jésus-Christ, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus. Ce qui intéresse le plus notre Religion, n'est pas l'absence du pain et du vin, mais la présence réelle et surnaturelle de Jésus-Christ. L'uniformité, quant au mode de cette présence, n'est indispensable, pour être catholique, que depuis que l'Eglise s'est prononcée sur cette question. D'ailleurs, les luthériens, qui voulaient la présence réelle, mais rejetaient la transubstantiation, rejettent aujourd'hui, pour la plupart, la présence réelle elle-même; preuve évidente qu'en s'éloignant d'un seul pas des enseignements de l'Eglise, on est irrésistiblement entraîné vers des négations, devant lesquelles on avait d'abord reculé avec effroi. Aujourd'hui l'Eglise catholique est la seule qui professe *toute entière* le dogme de la présence réelle; il faut donc être catholique pour être d'une Eglise qui la professe, et, si l'on est catholique, on croira l'autorité de l'Eglise sur le mode comme sur le fait de la présence réelle.

Le Prot. Il faudra la croire aussi, cette Eglise, sur bien d'autres choses, par exemple, sur la communion sous une espèce. Ferez-vous remonter encore celle-ci aux premiers siècles?

Le Cath. Sur ce point encore nous trouvons ce qu'il nous faut dans le récit de *Néander*. Voici ses paroles (Vol. I, p. 591) : « Comme on « continuait à communier tous les jours, après même qu'on eût cessé de « consacrer quotidiennement, on emportait chez soi quelques parcelles « du pain consacré, qui devait au besoin représenter la communion « complète. Voilà la première trace de la communion *sous une espèce*, « communion qui est un abus et une erreur. » Très-bien! Mais ce prétendu abus, cette prétendue erreur est aussi un fait qui prouve qu'ici encore les anciens chrétiens pensaient comme les catholiques. Ni les uns ni les autres ne rejettent la communion sous les deux espèces, mais tous pensent que l'on reçoit le sacrement alors même que l'on communie sous *une* espèce, et qu'on doit communier ainsi quand il y de bonnes raisons pour cela : c'est un point dont la décision appartient à l'Eglise. Le danger de répandre le sang de Jésus-Christ, en l'administrant à la foule des communiants, est une de nos raisons pour la suppression du calice; et c'est pour une telle raison que l'on permettait aux anciens chrétiens d'emporter chez eux du pain consacré, mais non le sang du Seigneur. *Néander* nous raconte ensuite que, dans les Eglises de l'Afrique, où l'on administrait ainsi la communion sous une seule espèce, on communiait les enfants, encore incapables de mâcher du pain, sous la seule espèce du vin (Vol. I, page 592). Or, comme le même *Néander* nous a dit que cette communion des enfants venait de ce que les chrétiens de l'Afrique

tiraient de ces paroles de Jésus-Christ, « *Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie en vous,* » la conséquence que les enfants mêmes devaient manger sa chair et boire son sang, il en résulte qu'en leur donnant seulement du vin consacré, ils croyaient leur donner la communion complète, cette chair et ce sang précieux qu'ils regardaient comme nécessaires à leur salut. Vous voyez par là que Néander eût pu s'épargner cette insinuation que le pain consacré, emporté par ces chrétiens dans leurs maisons, n'était qu'une représentation de la communion complète.

Le Prot. Je dois convenir que la différence entre vous et l'antiquité ne regarde ici que la pratique, et que vous êtes d'accord sur les principes. Passons donc à une question plus grave encore. L'Eucharistie, selon vous, est un sacrifice. Si mes souvenirs ne me trompent pas, vous n'avez pas à vous applaudir de ce que *Néander* dit des idées des premiers chrétiens sous ce rapport.

Le Cath. Ecoutons-le d'abord, et jugeons après. « Les fidèles de ce « temps, dit-il (Vol. I, page 586 et suiv.), apportaient eux-mêmes, comme « une offrande volontaire, le pain et le vin dont on prenait ce dont on « avait besoin pour la communion. Le nom de *sacrifice* (προσφορά θυσία) « se donnait, soit à ces offrandes des chrétiens, soit à la prière d'actions « de grâces, par laquelle le pasteur de l'Eglise les consacrait à Dieu, « soit enfin à l'ensemble de l'Eucharistie; mais seulement en ce sens qu'on « regardait le pain et le vin apportés par les fidèles, comme un sacri- « fice spirituel exprimant leur reconnaissance des dons de la nature et « de ceux de la grâce. Ce sacrifice ne se rapportait d'abord à l'Eucharistie « que parce que les chrétiens, se rappelant les bienfaits de Dieu, se « rappelaient naturellement surtout les effets salutaires du sacrifice de « Jésus-Christ. Dans la suite, on fit ressortir davantage les rapports qui « existent entre l'Eucharistie, sacrifice des chrétiens, et le sacrifice de « Jésus-Christ; mais on ne vit encore, dans le premier, qu'une commé- « moration, une représentation symbolique du sacrifice de la croix. « Cependant l'erreur enfante l'erreur; du sacerdoce de l'Ancien Testa- « ment, on avait conclu à un sacerdoce chrétien, puis des sacrifices de « l'ancien sacerdoce, on conclut à la nécessité d'un culte consistant aussi « en sacrifices pour l'Eglise chrétienne (1). En conséquence de ces

(1) Le fait est que *Néander* pense qu'on a commencé par appeler les ministres de l'Eglise *prêtres*, parce que les juifs avaient des prêtres, et qu'ensuite on a institué un sacrifice, pour que ces prêtres eussent quelque chose à faire qui pût justifier le nom qu'on leur donnait (Vol. I, p. 298 et suiv.) Moi, je crois, et j'en appelle au bon sens de

« comparaisons et de ces transplantations, on mit à la place d'un sacri-
« fice purement symbolique dans l'Eucharistie, l'idée d'un sacrifice
« réel, surnaturel, et opérant *ex opere operato* (1), dont on rencontre
« déjà des traces dans les écrits de Cyprien. »

Certes, si vous preniez la peine de consulter les écrivains chrétiens de l'époque mentionnée par *Néander*, vous sentiriez qu'un main protestante a pu seule crayonner le tableau que je viens de dérouler à vos yeux. N'importe, avec un peu de logique on parvient aisément à y découvrir des traits tout catholiques. Et d'abord, il en résulte clairement que le *sacrifice* par lequel je n'entends encore qu'une offrande faite à Dieu d'un objet matériel, faisait partie du culte chrétien dans ces temps primitifs, ce qui constitue déjà un trait de ressemblance avec le culte catholique, et de dissemblance avec le culte protestant. Le pain et le vin que les chrétiens apportaient dans le sanctuaire, étaient considérés comme le sacrifice spirituel (2) des chrétiens. Il se trouve ensuite que le pain et le vin ainsi offerts à Dieu par son ministre, au nom de toute l'Eglise, étaient plus particulièrement les espèces qui servaient à l'Eucharistie; et voilà un autre trait de ressemblance avec le culte catholique. Il s'agit seulement de savoir si *Néander* entend parler d'une offrande faite à Dieu de ces éléments de l'Eucharistie, *avant* ou *après* qu'on avait prononcé sur eux les paroles de la consécration. Dans le premier cas, cette offrande faite à Dieu était la partie de la messe appelée l'*Offertoire;* on y offre à Dieu ce qui n'est encore que du pain et du vin, quoiqu'on l'appelle d'avance ce qu'il va devenir : *l'Hostie sans tache, le Calice du salut.* Dans le dernier cas, ce qu'on croyait offrir à Dieu en sacrifice, ne pouvait être que le corps et le sang de Jésus-Christ,

mes lecteurs, que l'auteur protestant confond ici la cause et la conséquence; je crois que c'est parce qu'il y avait un sacrifice dans l'Eglise chrétienne, qu'on sentait le besoin d'avoir des hommes chargés d'offrir ce sacrifice, des prêtres.

(1) Die ganze prünglich blos symbolische opfer idée beim abendmahl erhielt eine der wahren Bedentung desselben fernliengende zum magischen hinge wandte Richfung. Voici la traduction littérale, à laquelle nous avons substitué une phrase plus intelligible pour des lecteurs français : « Toute l'idée à l'origine purement symbolique « d'un sacrifice dans l'Eucharistie, prit une tendance vers le magique qui n'était pas « conforme à sa nature. »

(2) Puisque *Néander* appelle l'offrande de pain et de vin un sacrifice *spirituel*, il ne trouvera sans doute pas mauvais que les catholiques parlent quelquefois du sacrifice du corps et du sang du Seigneur comme d'un sacrifice *spirituel*, car le corps et le sang de Jésus-Christ, tels qu'ils sont dans le Saint-Sacrement, unis à sa divinité, ne sont à coup sûr pas des objets moins *spirituels* que du pain et du vin.

puisque *Néander* nous a dit que l'idée dominante, à cette époque, était qu'en vertu des paroles de la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ pénétraient le pain et le vin de l'Eucharistie. Or, comment supposer que les chrétiens, offrant en sacrifice à Dieu du pain et du vin pénétrés du corps et du sang de Jésus-Christ, aient eu l'intention d'offrir à Dieu plutôt le pain et le vin que le corps et le sang divins dont ce pain et ce vin étaient pénétrés, eux qui croyaient, comme tous les chrétiens, que Jésus-Christ, par ce corps qu'il a donné, par ce sang qu'il a répandu pour nous, est notre sacrifice, notre victime, l'holocauste pur, l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde?

D'ailleurs, Néander dit aussi (1) que les chrétiens voulaient exprimer, par un sacrifice, par une offrande, qu'ils étaient prêts à rendre à Dieu tout ce qu'ils en avaient reçu, et à lui consacrer tout ce qui pouvait lui être agréable. Comment n'auraient-ils pas compris qu'ils ne pouvaient mieux exprimer cette idée qu'en lui offrant, dans le pain et le vin pénétrés de la présence de Jésus-Christ, le meilleur des présents que la terre ait reçus du ciel, le seul objet vraiment agréable à Dieu, c'est-à-dire son Fils unique et bien-aimé? En résumé, *Néander* ayant accordé d'une part qu'on croyait Jésus-Christ réellement présent dans l'Eucharistie, et de l'autre qu'on regardait l'Eucharistie comme un sacrifice, je conclus de ces deux faits que Jésus-Christ, réellement présent, était offert à Dieu dans ce sacrifice de l'antiquité chrétienne, et que, par conséquent, cette antiquité, sous ce point de vue encore, était catholique. Ce qui me paraît absurde, je l'avoue, c'est la supposition qu'il ait fallu plus de deux siècles aux chrétiens pour apercevoir la liaison si naturelle entre ces faits et ces vérités; qu'ils aient cru *d'abord* que le sacrifice par lequel ils prouvaient aux juifs et aux païens que la Religion chrétienne n'était pas dépourvue de cette partie essentielle de toutes les Religions, *n'avait aucun rapport avec l'Eucharistie*. Une *seconde absurdité*, c'est la supposition que leur sacrifice avait bien quelque rapport avec l'Eucharistie, que celle-ci formait elle-même le sacrifice des chrétiens, mais seulement en tant qu'on s'y rappelait le sacrifice de la croix. Enfin, il n'est pas moins absurde de supposer que, lorsqu'au troisième siècle, on croyait Jésus-Christ réellement et surnaturellemen

(1) Voici les paroles omises ci-dessus : « En prenant de ce pain et de ce vi
« éléments de l'Eucharistie, et en le consacrant à Dieu avec des louanges et d
« actions de grâces, le préposé (*der Gemeindeforsteher*) représentait toute l'Égli
« comme une seule race sacerdotale (*Ein priesterliches Geschlecht*), comme *une* d
« le Seigneur, et prête à rendre à Dieu, en le consacrant à son service, tout ce qu'
« en avait reçu (Vol. 1, p. 586).

présent dans l'Eucharistie, on regardait l'Eucharistie comme le sacrifice réel du corps et du sang de Jésus-Christ, on pensait en même temps que ce sacrifice n'était qu'une commémoration, une représentation symbolique du sacrifice de la croix.

Le Prot. J'avoue franchement que si, en instituant l'Eucharistie, Jésus-Christ n'a pas institué un sacrifice pour la Religion chrétienne, je ne trouve rien absolument dans le Nouveau Testament qui ait pu déterminer les chrétiens des premiers siècles à donner à leur culte la forme d'un sacrifice. Si notre culte protestant n'a pas de sacrifice, c'est sans doute parce que, ne croyant pas l'Eucharistie un sacrifice, nous n'en trouvons aucun établi par Jésus-Christ et ses Apôtres. Si, au contraire, l'Eucharistie est un sacrifice, il faudra dire que c'est le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, ou un sacrifice de pain et de vin, selon qu'on croit la présence réelle, ou la figure.

Le Cath. Je suis charmé de voir qu'ici les préjugés protestants ne vous ont pas rendu sourd à la logique. Je vais vous soumettre encore quelques détails fournis par *Néander* sur la célébration de l'Eucharistie dans l'antiquité chrétienne. « Les chrétiens, nous dit-il « (Vol. I, p. 593 et suiv.) recevaient la communion à l'anniversaire des « jours où ils avaient perdu par la mort quelques personnes de leur « famille. Ils sentaient plus vivement, à la table sainte, qu'aucun temps « ni aucun changement ne sont capables de rompre les liens qui nous « attachent à nos frères morts dans le Seigneur. On apportait à l'autel « une offrande en leur nom, parce qu'on les considérait comme étant « toujours membres de l'Eglise, et l'on obtenait en échange l'insertion des « suffrages pour le repos de leurs âmes, dans les prières récitées avant la « communion. » Néander ajoute ici au texte une note que voici textuellement : « *Oblationes pro defunctis annuâ die facimus* (1) (Tertull. de « coronâ mil., cap. 3). Il parle de cette pratique comme d'une ancienne « tradition. Dans un autre endroit, il dit à un mari qui venait de perdre « sa femme : *Pro cujus spiritu postulas, pro quâ oblationes annuas « reddis, commendabis per sacerdotem, etc.* (de exhortatione castitat., « cap. 11) (2). Cette pratique, née de sentiments vraiment chrétiens, « prit aussi une tendance anti-évangélique, parce qu'on la rattachait à « la fausse idée qu'on s'était formée du sacrifice dans l'Eucharistie, « comme si ce sacrifice pouvait exercer une influence magique sur les

(1) « Nous faisons des oblations pour les défunts à l'anniversaire de leur mort. »

(2) « Vous priez pour son âme, vous faites pour elle des oblations annuelles, vous la recommandez par le prêtre. »

« destinées des morts. On oubliait que les effets du sacrifice de Jésus-
« Christ dépendent des dispositions intérieures qui ont animé et dirigé
« chaque fidèle dans le cours de sa vie, et que ces effets ne peuvent
« être appliqués à personne par ce que fait un autre. Nous trouvons
« aussi, dès le temps de *Cyprien*, les symptômes de cette funeste
« tendance. Les Eglises célébraient l'anniversaire de ceux de leurs
« membres qui étaient morts dans le Seigneur, en héroïques martyrs
« de la foi. On considérait le jour de leur décès comme le jour de leur
« naissance à la gloire éternelle. On recueillait et on ensevelissait reli-
« gieusement les restes de leurs corps, organes sanctifiés d'âmes
« sanctifiées, et destinés à ressusciter glorieusement pour servir ces
« âmes de nouveau. Dans ces anniversaires de leur naissance (d'après le
« sens indiqué), on se groupait autour de leurs tombes, on y entendait
« l'histoire de leur profession et de leur martyre, on y célébrait l'Eu-
« charistie, afin de s'unir à eux dans le Seigneur, pour qui ils avaient
« souffert. Ces *oblationes*, *sacrificia pro martyribus*, supposaient que les
« martyrs avaient besoin des suffrages des chrétiens comme tous les autres
« morts; mais on y attacha plus tard un autre sens, celui-là n'étant pas
« conforme à la vénération excessive envers les martyrs, dont nous
« trouvons les germes du temps de *Cyprien* et même du temps de
« *Tertullien*, qui s'y oppose comme montaniste. »

Le Prot. Ces pratiques des anciens chrétiens sont assez de mon goût.

Le Cath. Ce sont cependant des pratiques toutes catholiques. Il en résulte d'abord que ces chrétiens priaient comme nous pour les morts, et qu'ils observaient religieusement les fêtes des martyrs, ce dont vous ne faites absolument rien. Votre Religion ne s'occupe plus des morts une fois qu'ils sont enterrés; et que vous dit-elle des martyrs et des saints? Le protestantisme a substitué le plus complet oubli à la mémoire religieuse que les premiers chrétiens en conservaient, et que l'Eglise avait soin de rafraîchir chaque année. Les expressions : *Oblations pour les morts*, *recommandations de l'âme par le prêtre*, *sacrifice pour les martyrs*, que *Néander* a trouvées dans cette haute antiquité, prouvent qu'on offrait le sacrifice des chrétiens, que je vous ai prouvé être celui du corps et du sang de Jésus-Christ, pour les âmes du *purgatoire* et à l'honneur des vainqueurs triomphant dans le ciel. Les sacrifices pour les défunts, rappelaient sans doute aussi que ceux qui étaient morts dans le Seigneur continuaient à être membres vivants de l'Eglise; mais le principal objet de ces sacrifices était le repos des âmes pour lesquelles ils étaient offerts. *Néander* dit que le sacrifice de Jésus-Christ ne peut s'appliquer à ceux qui ne se le sont pas appliqués eux-mêmes par leurs

bonnes dispositions avant de mourir. Cela est vrai; mais s'ensuit-il que ce divin sacrifice ne puisse être appliqué, ou qu'il soit inutile à ceux qui sont morts dans de bonnes dispositions? Non certes; autrement les prières pour le repos de leurs âmes seraient aussi inutiles : le sacrifice n'est que la meilleure, la plus efficace des prières. L'objection de *Néander* ne prouve qu'une seule chose, c'est que si les premiers chrétiens n'avaient pas cru le *purgatoire*, ils n'auraient eu aucun motif raisonnable de faire, pour les morts, des prières et des offrandes. On parlait de sacrifices pour les *martyrs*, comme des sacrifices pour les morts; cela est encore vrai, mais ces deux *pour* n'ont jamais pu être entendus dans le même sens, puisqu'on n'a jamais douté du passage immédiat des martyrs à la gloire éternelle. Néanmoins on pouvait fort bien dire : sacrifices pour les martyrs, en tant que leur mort était la cause pour laquelle on offrait le sacrifice dans les jours consacrés à leur mémoire, en tant aussi que leur héroïque vertu était le bienfait pour lequel on rendait plus particulièrement grâces à Dieu dans les prières qui accompagnaient le sacrifice. *Néander* parle enfin d'une vénération excessive des martyrs, vénération qui se serait glissée dans l'Eglise dès le IIIe, et même dès le IIe siècle. Mais en quoi consistaient ces excès? *Néander* ne le dit pas. Ce qui est certain, c'est que les catholiques ne voient pas autre chose, dans ces sacrifices pour les martyrs, que ce qu'on y avait vu à l'époque que *Néander* nous décrit, et qui précédait celle à laquelle il impute la vénération abusive de ces saints personnages. « *L'honneur qui revient aux Saints du sacrifice, consiste* « *dans les actions de grâces qu'on y rend à Dieu au sujet de leurs* « *triomphes.* » Voilà ce qu'en dit, au seizième siècle, un ultramontain, un cardinal, un jésuite (1).

Le Prot. Notre entretien se prolonge au-delà des limites ordinaires; veuillez donc ajouter en peu de mots ce que *Néander* dit des choses dont nous n'avons pas encore parlé. A-t-il trouvé, dans l'antiquité, l'indissolubilité du Mariage, l'Extrême-Onction, le culte des Images, le Jeûne, le Célibat?

Le Cath. Quant à l'*indissolubilité* du Mariage, il résulterait des paroles de *Néander*, que l'on croyait même plus qu'il ne fallait. En effet, il cite (Vol. 1, p. 892) deux auteurs chrétiens, l'un du IIe siècle, *Athenagore*, qui appelle les secondes noces un concubinage *décent;* et l'autre, du IIIe, *Origène*, qui affirme que saint Paul n'a permis les

(1) « Nam ex eo quod agantur Deo gratiæ in sacrificiis pro victoriis sanctorum conse- « quitur honor sanctorum. » Voyez *Bellarmin* de *Controversiis*, tome III, page 811.

secondes noces, après la mort du premier mari, qu'à cause de la dureté du cœur et de la faiblesse de la chair. Il veut prouver, par ces exemples, que ces écrivains penchaient vers l'erreur des *Montanistes*.

Néander ne parle pas de l'Extrême-Onction dans son tableau de la Religion chrétienne pendant cette époque, mais il dit qu'on trouve une espèce d'Extrême-Onction (ultra-extrême, puisqu'on ne l'administrait qu'après la mort) chez une secte de ce temps (1). Ce fait établit une certaine présomption en faveur de l'antiquité de notre Sacrement (abstraction faite des preuves qui en démontrent l'institution divine), puisque les croyances et les pratiques des sectes n'étaient souvent que de mauvaises copies, de burlesques imitations de la Religion catholique qu'elles avaient abandonnées. C'est ainsi que nous venons de voir, dans la proscription absolue des secondes noces par les *Montanistes*, une simple exagération de leur interdiction par l'Eglise, jusqu'à ce que Dieu lui-même ait rompu par la mort le premier lien.

Quant aux Images, *Néander* dit, à la vérité, que les premiers chrétiens ne s'en servaient pas dans leur culte et dans leurs Eglises, mais il nous en fait connaître aussi la raison. Ils voulaient par là se mettre en opposition aussi tranchante que possible avec les idées et les pratiques du paganisme, qui divinisait la nature et la beauté matérielle: « L'usage des Images, dit-il (Vol. 1, p. 507), qu'on n'a placées dans les « Eglises que vers la fin du III[e] siècle, s'était d'abord introduit dans les « maisons des chrétiens. Ayant toujours sous les yeux des objets rela- « tifs au paganisme, dans leur commerce habituel avec les païens, ils « éprouvaient le besoin d'opposer aux symboles de ces derniers les « symboles de la véritable Religion. Ils aimaient, par exemple, à voir, « sur les coupes dont ils se servaient à table, l'image du bon Pasteur « rapportant au bercail la brebis égarée. *Clément* d'*Alexandrie* nous « dit : Que les cachets de nos anneaux soient une *colombe* (symbole du « Saint-Esprit), ou un *poisson* (2) (souvenir de l'anagramme du nom de « Jésus-Christ, ou un *vaisseau à pleines voiles* (emblême de l'Eglise ou « de l'âme chrétienne voguant sur la mer orageuse de la vie, et se diri- « geant vers le ciel), ou bien une *lyre* (signe de la joie chrétienne), ou

(1) Vol. 1, p. 810. « Dans le culte des *Marcosiens*, nous trouvons le premier exem- « ple d'une Extrême-Onction; on oignait les défunts avec un beaume précieux, « employé aussi pour l'Onction de leurs prêtres, en priant pour leurs âmes, pour que, « délivrés du Démiourgue et de toute sa puissance, elles puissent remonter à *Sophia*, « leur mère. »

(2) Le nom grec de *poisson* ΙΧΘΥΣ, se compose des initiales des mots suivants : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ, Jésus-Christ, fils de Dieu sauveur.

« enfin l'*ancre* d'un vaisseau (symbole de l'espérance). Les chrétiens se « servaient, dans toutes les circonstances, du signe de la croix, en se « levant et en se couchant, en sortant de la maison et en y rentrant; « ils le faisaient involontairement toutes les fois que quelque chose « d'imprévu les effrayait, exprimant ainsi leur conviction que toutes « nos actions doivent être consacrées à Jésus-Christ, et que la foi, dont « la croix est le symbole, est le meilleur préservatif contre toute espèce de « maux. Ici encore on se laissa entraîner à confondre l'*extérieur* avec « l'*intérieur,* attribuant au signe ce qui n'appartient qu'à l'original, « c'est-à-dire à la foi en Jésus-Christ, une vertu surnaturelle, sanctifiante, « protectrice; cette erreur remonte au IIIe siècle. »

Pour le Jeûne, *Néander* dit, à l'occasion de certains jours plus particulièrement consacrés par les chrétiens au recueillement et aux méditations religieuses, que ces jours étaient réellement des jours de jeûne. « Pour rendre les sens moins capables d'arrêter l'essor de l'âme vers les « objets spirituels, les chrétiens retranchaient quelque chose de leur « nourriture ordinaire, ou même observaient un jeûne absolu, moins « impraticable dans les climats brûlants, où le Christianisme avait formé « ses premiers établissements. Ce qu'on épargnait ainsi, était employé « au soulagement des pauvres. On jeûnait les mercredis et les vendredis, « et plus tard les samedis, surtout dans les Eglises d'Occident; mais le « jeûne prescrit à l'Eglise toute entière, était le jeûne du *Carême*, « en commémoration des quarante jours de jeûne observé par Jésus-« Christ dans le désert, et pour se préparer à la fête de Pâques. »

Vous avez parlé du Célibat. Il suffira de dire à ce sujet que *Néander* reconnaît positivement que le célibat ou la virginité est un état plus parfait que le mariage, bien que ce dernier soit également d'institution divine, et remonte aussi aux premiers siècles de l'Eglise. Il ajoute que, dans le cours du IIIe siècle, on en conclut que le célibat faisait partie de la sainteté qui devait distinguer le sacerdoce, et il cite, à cet égard, le concile d'Elvire, tenu en 305. Le même aveu résulte de ce qu'il rapporte de ceux qu'on appelait Ascètes ou Continents (ἐγκρατεῖς, continentes), et des vierges consacrées au Seigneur.

Maintenant que vous connaissez les faits admis par l'historien protestant, et les conséquences que j'en ai tirées, je vous prie de me dire franchement ce que vous en pensez. Les chrétiens des trois premiers siècles étaient-ils catholiques ou protestants ?

Le Prot. Si, dès le second siècle, la Religion n'était pas déjà totalement changée, il faut convenir qu'avant la réforme, les chrétiens n'ont jamais été protestants; mais la preuve qu'ils étaient dès-lors catholiques,

pourrait être beaucoup plus complète. Peut-être faudra-t-il dire, non pas précisément que la Religion est sortie toute catholique des mains des Apôtres, mais que, dès les temps les plus anciens, elle a commencé à se *catholiser*, et s'est catholisée de plus en plus.

Le Cath. Je crois vous avoir fait sentir combien l'hypothèse d'une corruption, d'une altération de la Religion par l'antiquité chrétienne est insoutenable. Elle serait encore plus absurde, si on voulait déjà l'appliquer au second siècle, où la voix des Apôtres retentissait, pour ainsi dire, encore aux oreilles de tous les chrétiens, où les Eglises étaient gouvernées, enseignées par leurs amis et leurs disciples immédiats. Le fameux refrain, sans cesse à la bouche de *Néander*, que les chrétiens n'ont pas tardé à confondre en toutes choses, l'*extérieur* avec l'*intérieur*, n'est qu'une absurdité de plus. Quelle différence essentielle existait-il donc entre les chrétiens du premier et ceux du second siècle? Que s'était-il donc passé qui pût expliquer que ces derniers chrétiens eussent fait une si étrange confusion, en appliquant, par exemple, à l'Eglise visible ce que les premiers avaient cru seulement de l'Eglise invisible; en voyant une vertu surnaturelle où elle n'existait pas, en prenant pour le corps et le sang de Jésus-Christ, ce qui n'était que du pain et du vin, et ainsi de suite? Ces chrétiens ne confondaient pas les choses distinctes, mais ils ne séparaient pas non plus ce que Dieu a uni comme l'âme et le corps, parce que le Christianisme embrasse l'homme tout entier. Jésus-Christ s'est fait chair, vraiment et réellement; son incarnation est le lien de l'ordre spirituel et de l'ordre matériel, et elle condamne ce faux spiritualisme qui, dans la Religion, rend tout imaginaire, idéal, figuré, subjectif et vague. Si les preuves du Catholicisme de l'antiquité chrétienne que je vous ai données, vous paraissent incomplètes, rappelez-vous d'abord que les catholiques ne vous doivent, à ce sujet, aucune preuve; ils sont en état de possession, ils sont évidemment en droit de regarder leur Religion comme le Christianisme primitif, jusqu'à ce que les protestants aient fait une réponse catégorique à cette question: Si la Religion catholique n'a pas commencé avec Jésus-Christ et les Apôtres, de quel siècle date-t-elle? Rappelez-vous, en second lieu, que vous n'avez pas voulu prendre la peine de chercher les preuves là où vous les auriez trouvées plus complètes, c'est-à-dire, dans les écrits des auteurs chrétiens des trois premiers siècles; rappelez-vous que vous n'avez point entendu la voix grave et imposante des *Clément*, des *Ignace*, des *Irénée*, des *Tertullien*, des *Origène*, des *Cyprien*, et que vous ne connaissez encore que les faits *béné*volement admis par un historien protestant. Rappelez-vous enfin

que vous avez également décliné l'autorité des témoignages fournis par le IV[e] et le V[e] siècle, témoignages indispensables néanmoins, si l'on veut parvenir à une complète connaissance de l'antiquité chrétienne. Votre répugnance, au reste, se conçoit facilement. Si, d'après vos propres paroles, la Religion s'est *catholisée* de plus en plus, comme d'après ce que nous avons vu, cette *catholisation* avait déjà fait, dès le II[e] et le III[e] siècle, des progrès si considérables, on doit avoir été, dans le IV[e] et le V[e], terriblement catholique. Mais pourquoi donc la Religion, au lieu de se *protestantiser*, s'est-elle de plus en plus catholisée? Voilà ce que je voudrais savoir.

Le Prot. C'est peut-être parce que l'Ecriture-Sainte n'étant pas entre les mains de tout le monde, le peuple devint facilement la dupe de toutes les superstitions, de toutes les jongleries et de toutes les impostures.

Le Cath. Cette explication n'explique rien du tout, puisque ce n'est pas du peuple directement que nous partons. Les preuves de la Religion, toujours plus catholisée, se trouvent dans les plus grands écrivains de l'Eglise. Ces docteurs faisaient de l'Ecriture-Sainte l'objet de leurs études et de leurs méditations continuelles, et la consultaient surtout avec un respect beaucoup plus religieux pour l'enseigner, qu'on ne le fait de nos jours. Mais vous supposez peut-être que les *Athanase*, les *Chrysostôme*, les *Jérôme*, les *Ambroise*, les *Augustin*, et tant d'autres lumières de l'Eglise, ont formé une sorte de grande conspiration pour tromper les chrétiens dans l'intérêt de la *hiérarchie*, comme disent certains auteurs protestants, ou, en d'autres termes, dans leur intérêt personnel, puisqu'ils étaient tous revêtus de l'épiscopat? Car voilà la monstrueuse, l'exécrable conjecture à laquelle on est réduit : il faut supposer que l'antiquité chrétienne se composait d'une tourbe d'imposteurs et de dupes, pour étayer l'édifice ruineux du protestantisme, pour contester à la Religion catholique l'honneur d'être et de se dire le Christianisme primitif.

Le Prot. Je ne mérite point un tel reproche; car je suis à mille lieues de révoquer en doute la bonne foi des personnages illustres que vous venez de nommer.

Le Cath. En ce cas, je dois répéter : Comment la Religion s'est-elle donc *catholisée*, plutôt que de se *protestantiser*? On pense communément, et les protestants partagent cet avis, que le temps et le travail de l'intelligence humaine diminuent continuellement l'empire de l'erreur, de l'ignorance, des préjugés, de la superstition, et que la science religieuse participe aussi à ce mouvement progressif; que, par exemple,

la théologie protestante a fait des progrès continuels. Comment donc expliquer dans l'hypothèse que le Catholicisme est un foyer d'erreur, de superstition et d'ignorance en matière de Christianisme, comment expliquer, dis-je, que les écrivains chrétiens de l'antiquité se montrent, de siècle en siècle, plus formellement, plus explicitement et plus savamment catholiques? Le temps aurait-il produit ici l'effet contraire à celui qu'on lui attribue communément? Aurait-on sans cesse reculé au lieu d'avancer? Se serait-on enfoncé toujours davantage dans les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance, à mesure que l'Eglise poursuivait sa marche triomphale à travers les peuples et les âges, à mesure que le mouvement intellectuel s'y développait, à mesure que sa fécondité divine enfantait des écrivains plus nombreux, plus éclairés et plus illustres? Voilà une conséquence à laquelle on ne saurait se soustraire qu'en reconnaissant que cette *catholisation*, ce Catholicisme, toujours plus prononcé, était précisément un progrès continuel, le seul progrès possible dans une Religion révélée, le développement toujours plus complet des principes posés par son divin Fondateur, leur démonstration toujours plus solide, et leur exposition toujours plus lumineuse, plus précise et plus riche, dans un système de doctrine, de culte et de gouvernement, dont toutes les parties sont liées, et forment la plus admirable et la plus parfaite harmonie. Alors on dira qu'au lieu de se fondre en *protestantisme*, la Religion s'est catholisée, par la raison toute simple que les principes posés, à son origine, ayant été catholiques, il n'en a pu résulter une dérivation de conséquences protestantes, comme le grain de sénevé, auquel Jésus-Christ a comparé son royaume, a bien pu devenir un grand arbre, mais non changer de nature, non devenir un sapin ou un chêne, au lieu d'une plante toujours la même, à travers les phases successives de son accroissement; toujours identique, toujours conforme au même grain primitivement confié au travail mystérieux de la nature et à la bénédiction du Ciel.



PREMIER APPENDICE AU NEUVIÈME ENTRETIEN.

Apologie de la Religion catholique, tirée des Pères de l'Eglise les plus rapprochés des temps apostoliques.

—

J'ai composé cet appendice pour convaincre de l'antiquité de la Religion catholique des lecteurs qui ne prendraient pas la peine de chercher cette preuve intéressante dans les écrits des Pères de l'Eglise, et ne suivraient pas même une discussion critique et approfondie de tous les textes de ces Pères, ordinairement cités dans l'attaque ou dans la défense de nos dogmes. C'est encore pour la commodité des mêmes lecteurs que je vais transcrire ici quelques-uns des nombreux témoignages rendus par les écrivains de l'ancienne Eglise, à ces croyances et à ces pratiques religieuses que les protestants regardent comme autant d'altérations du Christianisme primitif. Le petit nombre et la brièveté des extraits qui vont suivre, me font espérer qu'on se décidera à les lire. Ces voix nobles et imposantes, dont la plus jeune est vieille de plus de quinze siècles, et qui cependant ne sont que l'écho de ce que tout catholique dit encore aujourd'hui, ne s'adressent pas uniquement à l'esprit, elles sont de nature à porter la persuasion au fond du cœur.

Comme mes lecteurs ne pourront disconvenir que les textes qu'ils vont lire sont clairs et positifs, qu'ils renferment, de la manière la moins équivoque, les importantes vérités à l'appui desquelles on les cite, ils ne prêteront pas une oreille trop facile à ceux qui leur parleraient d'autres textes favorables au protestantisme. Ils diront : Il est extrêmement improbable que les Pères de l'Eglise aient enseigné le *pour* et le *contre* sur les mêmes matières : après ce que nous avons recueilli de leur bouche sur l'autorité de l'Eglise, la présence réelle dans l'Eucharistie, le saint Sacrifice de la messe, la Confession, les

Prières pour les morts, l'Invocation des saints, etc., nous les croirons catholiques jusqu'à ce qu'on nous ait apporté des textes précis, où ils *nieraient*, aussi formellement que nous les avons entendus affirmer, qu'on doit écouter l'autorité de l'Eglise, qu'on reçoit réellement et substantiellement, dans l'Eucharistie, le corps et le sang de Jésus-Christ, que l'Eucharistie est un sacrifice, etc. Des textes obscurs, et d'une interprétation douteuse, ne sauraient prévaloir contre des témoignages si clairs et si positifs, ni nous persuader que la doctrine des grands écrivains de l'antiquité était un tissu de contradictions manifestes (1).

Les protestants s'occupent si peu de nos jours des écrivains chrétiens qui ont illustré les premiers siècles de l'Eglise, que je ne crois pas inutile de faire précéder mes citations d'une courte notice historique sur les auteurs que je vais citer.

PREMIER SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Saint Clément, pape, compagnon de saint Paul, mentionné dans l'épître aux *Philippiens*, ch. IV, ỳ. 3. Son principal ouvrage est une lettre écrite au nom de l'Eglise de Rome, à celle de Corinthe, qui s'était adressée à lui dans une scission provoquée, selon toute apparence, par l'élection d'un évêque. Cet appel d'une Eglise grecque à l'Eglise romaine, dès les temps apostoliques, est un fait extrêmement remarquable. *Hermas*, auteur du livre intitulé le *Pasteur*, ouvrage en grand honneur auprès des premiers chrétiens. Saint Paul fait saluer Hermas dans son épître aux Romains, ch. XVI, ỳ. 14.

DEUXIÈME SIÈCLE.

Saint Ignace, disciple de saint Pierre et de saint Jean. On croit que saint Pierre et saint Paul l'ont consacré et établi évêque d'Antioche.

(1) Il y a dans les Pères de l'Eglise des difficultés assez grandes et nombreuses pour prêter à la chicane une mine féconde à exploiter; mais en se demandant consciencieusement : Leur doctrine, la doctrine de la grande majorité des écrivains de l'ancienne Eglise était-elle catholique ou non? (et certes, la bonne foi ne posera pas la question autrement) on sera forcé de répondre par l'affirmative. Le doute que peut faire naître un texte, s'efface toujours devant l'ensemble de la doctrine d'un père, et le doute que ferait naître sur la foi de l'antiquité ce que disent un ou deux Pères, disparaît toujours devant ce que disent tous les autres.

Conduit à Rome, sous le règne de Trajan, il y fut livré aux bêtes féroces, dans l'amphithéâtre. On a de lui sept épîtres, adressées à diverses Eglises ; celle adressée aux Romains, se distiugue par l'inscription : *A l'Eglise qui préside à Rome (in regione Romanorum).*

Saint Justin, philosophe platonicien converti, décapité à Rome, vers l'an 165. On a de lui deux apologies du Christianisme, et un dialogue avec le juif Tryphon. Ses autres écrits sont perdus ou douteux. La première de ses apologies fut adressée à l'empereur Antonin, successeur d'Adrien, et la seconde à Marc-Aurèle.

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, qui avait été lui-même disciple de saint Jean. Après le milieu du second siècle, il succéda à saint Pothin dans l'évêché de Lyon, et y souffrit le martyre pour la foi, sous l'empire de Sévère, dans les premières années du troisième. Le seul ouvrage qui nous reste de lui sont ses cinq *livres contre les hérésies.* Saint Irénée était le chef des évêques des Gaules.

TROISIÈME SIÈCLE.

Saint Clément, dit d'Alexandrie, passa, comme saint Justin, de la philosophie au Christianisme. Son principal ouvrage, intitulé : *Stromata* (tapisseries), est une sorte d'anthologie chrétienne et philosophique, où il traite une grande variété de matières.

Tertullien, né à Carthage en Afrique, le premier auteur chrétien qui ait écrit en latin. D'abord païen, puis catholique ; le rigorisme des montanistes, trop conforme à son génie ardent et sévère, l'entraîna plus tard dans cette secte. En conséquence, il faut distinguer ses écrits catholiques de ses écrits montanistes. Parmi les premiers et les plus utiles, on doit compter son excellente *Apologétique* pour la Religion chrétienne, publiée à Rome, durant la persécution de l'empereur Sévère, et son livre des *Prescriptions.* Il parvint à une extrême vieillesse, et mourut sous le règne d'Antonin Caracalla, vers l'an 216.

Origène, né à Alexandrie, de parents chrétiens, vers l'an 185, le plus grand écrivain et la tête la plus philosophique de son époque. Il eut pour maître saint Clément d'Alexandrie, et, à l'âge de 18 ans seulement, il succéda à ce grand homme dans l'enseignement de la théologie et de l'explication de l'Ecriture-Sainte. On compte tant de martyrs parmi ses disciples, que l'on pourrait dire qu'il tenait plutôt une école de martyrs que de théologie. Outre son grand ouvrage sur la Bible, nommé *Hexapla*, et qui a donné l'idée de nos bibles polyglottes, on a de lui

plusieurs traités philosophiques et dogmatiques. On lui reprochait des erreurs dès son temps. Mais ces erreurs ne concernent point les dogmes rejetés par les protestants ; ces écrits rendent au contraire d'éclatants témoignages à plusieurs articles de la foi catholique. Origène mourut à Tyr, en 254, sous l'empire de Gallus et de Volusien, des suites des tourments qu'il avait endurés avec un courage héroïque durant la persécution de Dèce.

Saint Cyprien, né en Afrique, de parents païens, baptisé vers l'an 246, ensuite prêtre et évêque de Carthage. Ses ouvrages sont nombreux ; le plus remarquable est son livre sur l'*Unité de l'Eglise*. Il y débute par dire que les chrétiens doivent se mettre en garde contre l'hérésie, plus encore que contre l'apostasie, parce qu'il est moins facile de tomber dans celle-ci. Malheureusement l'hérésie et le schisme sont souvent pris pour la vérité ; si l'on n'a pas soin de remonter et de s'attacher à l'origine de la vérité, que Jésus-Christ a basée sur saint Pierre, on risque de faire le plus triste naufrage. Si le docte africain a oublié lui-même cette sage précaution dans sa controverse sur le baptême donné par les hérétiques, où il avait contre lui le successeur de saint Pierre, il est mort néanmoins dans la communion de l'Eglise, et ses torts ont été effacés par le baptême de sang. Généreux confesseur de la foi, saint Cyprien eut la tête tranchée auprès de Carthage, le 14 septembre 258, durant la persécution de Valérien. C'est un des saints Pères qui ont écrit le mieux en latin. Au jugement de *Lactance*, il est le premier des Pères véritablement éloquents.

QUATRIÈME SIÈCLE.

Lactance, nommé le *Cicéron chrétien*, auteur des *Institutiones divinæ*, et de plusieurs autres ouvrages estimés. Il mourut vers 325. Lactance avait professé la rhétorique en Afrique et à Nicomédie, avec tant de réputation, que l'empereur Constantin le choisit pour être précepteur de son fils Crispe-César. Bien loin de rechercher les plaisirs et les richesses à la cour, il y vécut si pauvre, qu'au rapport d'Eusèbe, il manquait souvent du nécessaire.

Eusèbe, premier historien de l'Eglise, ami et biographe de Constantin-le-Grand. Il a vécu vers le milieu du IV[e] siècle. On trouve dans ses ouvrages une profonde érudition et une parfaite connaissance de l'antiquité.

Saint *Athanase*, évêque d'Alexandrie, célèbre défenseur de la divinité de Jésus-Christ et de la sainte Trinité contre les Ariens. Après une vie remplie de traverses et de persécutions, et consacrée entièrement à la défense de la Religion chrétienne, il mourut le 2 mai 373. Saint Grégoire de Nazianze fait de lui cet éloge : Que *c'est louer la vertu même que de louer saint Athanase.*

Saint Hilaire, d'abord païen, puis évêque de Poitiers, sa patrie. Il fut, comme *Athanase*, en butte aux persécutions des Ariens. Il mourut vers l'an 368. On a de lui des commentaires sur saint Mathieu et sur les Psaumes, trois écrits à l'empereur Constance, douze livres de la Trinité, etc. Les saints Pères font de lui les plus magnifiques éloges. Saint Jérôme l'appelle le *Rhône de l'éloquence latine*, par allusion à la rapidité impétueuse de son style.

Saint Optat, évêque en Numidie, après le milieu du IVe siècle. Il a laissé quatre livres contre les *Donatistes*, qui rejetaient la validité du baptême donné par les hérétiques, et prétendaient former seuls la véritable Eglise. En exposant son plan, il dit ces paroles remarquables : « *Il me faudra dire ensuite quelle est et où se trouve l'Eglise* UNE *et* « UNIQUE, *puisqu'à côté de celle-ci il n'en existe aucune autre.* » Saint augustin dit de cet évêque « Qu'il pourrait être une preuve de la « vérité de l'Eglise catholique, si elle s'appuyait sur la vertu de ses « ministres ; » et saint Fulgence le met au nombre des plus grands hommes dont Dieu s'est servi pour nous découvrir les secrets de ses divines Ecritures, et pour défendre la pureté de la foi. Saint Optat mourut vers l'an 380.

Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, vers le milieu du IVe siècle. Il se montre excellent catholique dans tous ses écrits, et se prononce fortement, dans son *Catéchisme mystagogique*, pour la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il mourut le 18 mars 386.

Saint Basille, né d'une famille chrétienne, dont l'Eglise compte presque tous les membres au nombre des saints, mérita le titre le *Grand*, par sa piété, comme par son génie et son éloquence. Le célèbre Erasme en fait le plus grand éloge, et l'égale aux plus grands orateurs de l'antiquité. Nous avons de lui des homélies sur l'œuvre des six jours, des écrits ascétiques, des commentaires sur l'Ecriture-Sainte, etc. Il mourut en 379.

Saint Ephrem était de Nisibe. Il écrivit en syriaque, et s'acquit une telle réputation par ses ouvrages et par ses vertus, qu'il fut appelé le docteur et le prophète des Syriens. On raconte de lui que plusieurs exemples d'hommes, incarcérés pour des crimes qu'ils n'avaient pas

commis, mais coupables d'autres forfaits que les hommes ignoraient, l'avaient tellement pénétré des grandes vérités de la Providence et de la justice divine, qu'il se reprochait d'avoir une fois révoqué en doute que Dieu observe toutes les actions des hommes. Il mourut en 379. On trouve dans ses œuvres d'excellents commentaires sur l'Ecriture-Sainte, de savants traités de controverse contre les hérétiques, d'éloquentes homélies, et de très-beaux livres de piété.

Saint Ambroise, d'abord gouverneur de la Ligurie, puis archevêque de Milan. Anicius Probus, préfet du prétoire, l'envoya en qualité de gouverneur dans la Ligurie, en lui disant : « *Allez, et conduisez-vous plutôt en évêque qu'en juge.* » Ce discours fut comme une prédiction de ce qui arriva dans la suite : car Auxence, évêque de Milan, étant mort, il s'éleva entre les ariens et les catholiques une grande contestation pour lui donner un successeur. Ambroise alla à l'Eglise pour apaiser le tumulte, et parla avec tant de sagesse, qu'on le proclama évêque d'une commune voix. Ambroise fut sacré le 7 décembre 374. C'est à lui que l'Eglise doit la conversion de saint Augustin ; il l'avait prédite à sa mère Monique, en ces termes : « *Il est impossible que le fils de tant de larmes périsse.* » On a de lui plusieurs commentaires sur l'Ecriture-Sainte, un traité de la Virginité, et beaucoup d'autres écrits. Il mourut le 4 avril, veille de Pâques, en 397.

Saint Grégoire de Nazianze fut ainsi nommé parce qu'il assistait son père dans le gouvernement de l'Eglise de Nazianze en Cappadoce. Il acheva ses études à Athènes, avec saint Basile, qui fut le plus cher de ses amis, et avec lequel il vécut long-temps dans la solitude. Il a laissé une collection de lettres, des traités, des poésies, etc. Il mourut le 9 mai 381.

Saint Grégoire de Nysse, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, était frère de saint Basile-le-Grand. Son autorité était si grande dans l'Eglise, qu'on l'appelait le *Père des Pères*. Il a composé un grand nombre d'écrits. Il mourut en 396.

Saint Epiphane, né de parents juifs, embrassa le Christianisme, et mena ensuite la vie d'ermite. Plus tard, il fut élu évêque de Constantia, dans l'île de Chypre. Quoiqu'on ne trouve, dans ses écrits, ni l'éloquence ni le génie de ses illustres contemporains, ils sont néanmoins fort utiles à ceux qui désirent connaître la discipline de la primitive Eglise, et ils rendent de fréquents témoignages aux dogmes catholiques. Il mourut en 403, âgé de plus de 80 ans.

Saint Jean, appelé Chrisostôme, la bouche d'or, fut le plus grand prédicateur de l'Eglise. Il mena, pendant plusieurs années, la vie d'ermite

dans une solitude qu'il avait choisie sur une montagne; mais une maladie, causée par ses austérités excessives, le contraignit à retourner à Antioche. C'est dans cette ville qu'il prêcha la plus grande partie de ses discours et de ses homélies, qui feront l'admiration et les délices de tous les siècles chrétiens. Elu patriarche de Constantinople, du consentement unanime du clergé et du peuple, il continua ses savantes et courageuses prédications. La franchise et l'intrépidité de ses censures lui suscitèrent des ennemis puissants, à la tête desquels il faut placer l'impératrice Eudoxie. Sa vie fut dès-lors remplie d'amertumes et de tribulations; il la termina dans l'exil, en 408.

CINQUIÈME SIÈCLE.

Saint Jérôme, le plus érudit de tous les Pères latins. Après plusieurs voyages, surtout en Orient, il séjourna pendant quelque temps à Rome. Sa réputation était telle, que le pape Damase le chargea de répondre à toutes les questions adressées par les évêques au Saint-Siége. Il y interpréta l'Ecriture-Sainte devant une assemblée de dames romaines, dont ses écrits ont immortalisé les noms. Après la mort de Damase, il se retira à Bethléem en Palestine, et consacra tout son temps à l'étude de la Bible et à la réfutation des hérétiques. Ses écrits sont nombreux. Il traduisit de l'hébreu presque tout l'Ancien Testament; sa version fait partie de la *Vulgate*, que l'Eglise a déclarée dans la suite authentique. Saint Jérôme est mort en 420, à l'âge de 89 ans.

Victor, prêtre à Antioche, au commencement du Ve siècle. On a de lui un commentaire sur l'Evangile de saint Marc, compilé d'interprètes plus anciens.

Saint Augustin, né d'un père païen et d'une mère chrétienne, sainte Monique, en 354, à Tagaste, ville de Numidie. Il professa la rhétorique à Tagaste, à Carthage, à Rome, et enfin à Milan. C'est dans cette ville, qu'étant allé entendre par curiosité les sermons de saint Ambroise, il fut si touché, qu'il résolut de se convertir; les larmes de sa mère contribuèrent aussi à sa conversion. Il fut baptisé à Milan, par saint Ambroise, en 387, renonça à sa profession de rhéteur, et s'en retourna à Tagaste. Il fut élu dans la suite évêque d'Hippone en Afrique. Il mourut dans cette ville, durant le siége de cette place par les Vandales, le 28 août 430, âgé de 76 ans. Nous avons un grand nombre d'ouvrages de cet illustre docteur. Les plus connus sont ses Confessions, la Cité de Dieu, et le

livre des mœurs de l'Eglise catholique. Luther et Calvin ont cherché un appui dans les écrits de ce savant Père, sur les questions ardues de la grâce et du libre arbitre; mais ils ont été aveugles pour ce qui est beaucoup plus clair dans les ouvrages de saint Augustin, pour les témoignages éclatants qu'il rend à la constitution et à la foi de l'Eglise catholique.

Saint Vincent de Lérins, célèbre religieux du monastère de ce nom. Il est auteur du *Mémorial du Pèlerin*, ou *Commonitoire contre les hérésies*, dans lequel il établit ce fameux principe : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* On ne doit point enseigner des choses nouvelles dans l'Eglise, bien qu'on puisse adopter de nouvelles méthodes d'exposition et d'argumentation, *novè non nova* (1). Vincent de Lérins mourut vers 450.

Saint Léon, pape, surnommé le Grand. Il déploya la plus grande énergie contre les hérésies de son époque. C'est lui dont la décision fut reçue, dans le quatrième concile général de Chalcédoine, par cette acclamation universelle : *Pierre a parlé par la bouche de Léon.* C'est lui aussi qui alla au-devant d'Attila, qui s'avançait vers Rome. Il lui parla avec tant d'éloquence, qu'il l'engagea à retourner dans son pays. Genseric ayant pris Rome en 455, saint Léon obtint de ce prince barbare que ses troupes ne mettraient point le feu dans la ville, et sauva du pillage les trois principales basiliques que Constantin avait enrichies de présents magnifiques. Ce grand pape mourut en 461. Il nous reste de lui 96 sermons sur les principales fêtes de l'année, et 141 lettres, qui se trouvent dans la bibliothèque des Pères. C'est le premier de tous les souverains pontifes dont nous ayons un corps d'ouvrages.

Saint Léon étant le dernier des Pères qu'on trouvera cités ci-après, mes lecteurs ont maintenant quelque idée des grands hommes que nous pouvons appeler en témoignage de la foi catholique. Il est temps de les laisser parler eux-mêmes.

(1) Pour qu'il ne manque rien à cette règle, il faut y ajouter qu'il appartient à l'autorité de l'Eglise de déterminer ce qu'on a cru toujours et partout, et si les nouvelles méthodes ne tendent pas à introduire la nouveauté dans les choses elles-mêmes. Autrement, on pourrait disputer sans fin sur les croyances universelles, aussi bien que sur le vrai sens de l'Ecriture.

SUR L'ÉGLISE.

Clément d'Alexandrie, (IIIe siècle) : « Il n'est pas nécessaire de prou-
« ver longuement que les hérétiques ont fondé leurs conciliabules,
« quand l'Eglise existait depuis long-temps. Jésus-Christ commença à
« enseigner sous Auguste, et termina son ministère pendant le règne de
« Tibère. L'enseignement de ses Apôtres se consomma par le ministère
« de Paul, du temps de Néron. C'est beaucoup plus tard, sous le règne
« d'Adrien, que nous voyons paraître les auteurs des hérésies, des inno-
« vations adultères, introduites avec le temps. » (*Strom. lib.* VII.,
cap. 17.)

Tertullien (IIIe siècle) : « Que les hérétiques publient les commence-
« ments de leurs Eglises, qu'ils déploient devant nous la succession de
« leurs évêques, de manière à nous montrer, comme instituteur et
« prédécesseur de leur premier évêque, un apôtre ou un de ces hommes
« apostoliques qui ne s'éloignaient jamais des Apôtres. Voilà comment
« les Eglises catholiques établissent leur filiation. L'Eglise de Smyrne,
« par exemple, nous ramène à Polycarpe, disciple de saint Jean ; celle
« de Rome, à Clément, ordonné par saint Pierre, et ainsi des autres. »
(*De Præscript. hæret. n.* 32.)

Les autres Eglises, attendu qu'il s'en forme tous les jours, quoique d'une origine plus récente, ne peuvent, il est vrai, citer comme leur fondateur, un Apôtre ou un homme apostolique. Elles sont néanmoins apostoliques, parce que leurs siéges ont été établis par l'autorité d'un siége supérieur, incontestablement apostolique. Que les hérétiques interpellés par nos Eglises, prouvent leur apostolicité de l'une ou de l'autre de ces deux manières.

DIFFÉRENCE ENTRE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET LES SECTES.

Lactance (IVe siècle) : « Puisque toutes les associations hérétiques
« s'appellent chrétiennes et prétendent être l'Eglise catholique, il faut
« savoir que la véritable Eglise est celle où se trouve la *confession* et la
« *pénitence*, qui guérit salutairement les péchés et les plaies auxquelles
« nous expose la faiblesse de la chair. J'ai dit cela en peu de mots, par
« forme d'avertissement, afin que personne, en voulant fuir l'erreur,

« ne se précipite dans une erreur plus grande, par la raison qu'il ignorait « le sanctuaire de la vérité. » (*Lact. de verâ sap. et Relig. lib.* IV, *c.* 30.)

Tertullien (III[e] siècle) : « Qu'ils (les hérétiques) prouvent qu'ils sont « de nouveaux Apôtres, que Jésus-Christ est descendu de nouveau du « ciel, qu'il a de nouveau enseigné lui-même. Car c'est ainsi qu'il installe « ses Apôtres, et il leur donne en outre le pouvoir de faire les miracles « qu'il fait lui-même. » (*De Præscript. hæretic. n.* 30.)

Clément d'Alexandrie (III[e] siècle) : « Quant aux hérétiques, les uns « tirent leur dénomination d'un nom propre, les autres d'une localité, « d'autres encore d'une nationalité (1). » (*Strom. l.* VII, *c.* 27.)

UNITÉ DE L'ÉGLISE.

Saint Irénée (II[e] siècle) : « Il y a dans le monde une grande diversité « de langages; mais l'invincible tradition est une et invariable. Les « Eglises, fondées dans la Germanie, croient et enseignent la même chose « que celles de l'Hybernie, celles des Celtes, celles de l'Orient, celles de « l'Egypte, celles de la Lybie, et celles établies en Médie, dans le centre « du monde. » (*Adv. Hæret. lib.* I.)

Clément d'Alexandrie (III[e] siècle) : « L'Eglise est une, et participe « au caractère de l'unité divine, tandis que les hérétiques travaillent « à la mettre en pièces. Nous disons que l'Eglise ancienne et catholique « est une par son essence, sa croyance, son principe et son excellence.» (*Strom. lib.* VII, *cap.* 27.)

Saint Hilaire (IV[e] siècle) : « Bien qu'il n'y ait qu'une Eglise dans le « monde, chaque ville a son Eglise, et l'Eglise est une dans toutes, « parce que toutes celles qui existent n'en font qu'une. » (*In Psalm.* 14.)

Saint Optat (IV[e] siècle) : « Jésus-Christ est l'époux unique de l'Eglise, « comme il l'affirme lui-même dans le Cantique des cantiques. En louant « une seule Eglise, il réprouve les autres qui sont chez les hérétiques; car « ces autres sociétés sont considérées comme des Eglises, mais elles n'en « sont pas réellement (2). » (*De Schism. adv. Parmen. l.* I, *n.* 10.)

(1) Comme, par exemple, les *Luthériens*, l'*Eglise de Genève*, l'*Eglise anglicane*, etc.

(2) Les deux textes comparés, nous apprennent dans quel sens on peut et dans quel autre on ne peut guère parler de plusieurs Eglises.

HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Saint Ignace (IIe siècle) : « Je vous exhorte à être unis en Dieu dans « tout ce que vous faites, sous l'évêque qui préside à la place de Dieu, « sous les prêtres qui représentent le collége des Apôtres, et sous les « diacres que j'aime tendrement, à qui est confié le ministère de Jésus-« Christ. » (*Epist. ad Magnet. n. 4.*)

Saint Clément d'Alexandrie : « Nous avons même ici-bas dans l'Eglise « la hiérarchie des évêques, des prêtres et des diacres, à l'imitation, « je crois, de la glorieuse hiérarchie des anges. » (*Strom. lib.* VI, *c.* 6.)

Origène (IIIe siècle) : « Ni un évêque, ni un prêtre, ni un diacre, ni « une veuve, ne pourront convoler à de secondes noces (1). » (*Hom.* 6 *sur Isaïe.*)

Saint Jérôme (Ve siècle) : « Que fait l'évêque qu'un prêtre ne puisse « le faire aussi, excepté l'Ordination (2) ? (*Epist.* 25 *ad Evagrium*).

Le même : « Le salut de l'Eglise dépend de l'autorité du souverain « pontife (c'est-à-dire de l'évêque) ; si on ne lui accordait pas un pou-« voir extraordinaire, qui le place au-dessus des autres hommes, il y « aurait dans les Eglises autant de schismes que de prêtres. » (*Dial. adv. Luciferum.*)

Saint Cyprien (IIIe siècle) : « Nous devons travailler à la conservation « de l'unité de la doctrine que nous avons reçue de Dieu par les Apô-« tres, dont nous sommes les successeurs. » (*Epist.* 42 *ad Cornel.*)

Saint Augustin (Ve siècle) : « Les évêques sont établis à la place des « Apôtres. » (*Epist. ad patres Modaurenses.*)

Saint Cyprien : « Jésus-Christ a fondé son Eglise sur un seul ; et, bien « qu'il ait revêtu les Apôtres du même pouvoir, en leur disant : *Comme « mon Père m'a envoyé, je vous envoie*, cependant, pour manifester et

(1) Il est question ici des veuves consacrées au service de l'Eglise. *Diaconissæ.*

(2) Saint Jérôme est l'autorité principale de ceux qui soutiennent l'égalité primitive des évêques et des prêtres. Le texte cité prouve donc que ce Père même reconnaissait une distinction essentielle entre les *presbyteri* et les évêques, en tant que ceux-ci seuls pouvaient ordonner des prêtres. Puis, s'il nie à quelques égards une différence entre les uns et les autres, établie par Jésus-Christ, il dit expressément que, d'après la pratique de l'Eglise, les prêtres doivent obéir à leur évêque, et qu'on exige cette soumission pour éviter des schismes, *in schismatis remedium.*

« rendre plus sensible l'unité, il voulut que cette unité partît d'un « seul. » (*De unitate Ecclesiæ.*)

Saint Jérôme : « Mais, direz-vous, l'Eglise est fondée sur Pierre, bien « qu'elle le soit d'ailleurs sur tous les Apôtres, que tous aient reçu les « clefs du royaume de Dieu, et que tous aient été conjointement l'appui « et la force de l'Eglise. Oui, un seul a été choisi parmi les douze, afin « de prévenir le schisme par l'établissement d'un chef. » (1). (*Lib.* 2. *adv. Jovin.*)

Saint Chrysostôme (IVe siècle) : « Je bâtirai mon Eglise sur cette « pierre, c'est-à-dire sur la confession de la foi (2). » (*Hom.* 54 *da Matth.*)

Le même : « Il (saint Pierre) était éminent parmi les Apôtres, la bou-« che des disciples et le chef de cette société. » (*Hom.* 88. *in Evang. Joann.*)

Saint Jérôme : « L'autorité de Pierre était si grande aux yeux de saint « Paul, que celui-ci a écrit dans une de ses Epîtres : Trois ans après je « vins à Jérusalem pour voir Pierre, montrant ainsi qu'il n'était pas sûr « de l'Evangile qu'il prêchait jusqu'à ce qu'il eût été confirmé par le « jugement de Pierre et de ceux qui étaient avec lui. » (*Epist. inter Augustinianas*, 75. *al.* 40.)

Saint Cyprien : « Ils osent naviguer vers la chaire de Pierre (c'est-à-dire « l'Eglise romaine). » (*Epist.* 55 *ad Cornel.*)

Eusèbe (IVe siècle) : « Les monuments historiques nous apprennent « que Paul a eu la tête tranchée à Rome, et que Pierre y a été crucifié. « Ce fait est même attesté par les épitaphes des Apôtres Pierre et Paul, « épitaphes qu'on peut lire encore de nos jours dans les cimetières de « Rome. » (*Hist. Eccles. liber* 2.)

Tertullien : « Vous avez Rome, autorité à laquelle nous pouvons faci-« lement recourir. Heureuse Eglise ! dans laquelle les Apôtres ont « répandu toute leur doctrine ainsi que tout leur sang, où Pierre a « souffert le même supplice que le Seigneur, tandis que Paul a été « couronné du martyre de Jean-Baptiste. » (*De Præscript. c.* 36.)

(1) En comparant ce texte avec celui du même Père que j'ai rapporté plus haut, on s'apercevra que saint Jérôme conclut du même principe, c'est-à-dire de la nécessité de prévenir le schisme et de maintenir l'unité, et à la nécessité du pouvoir épiscopal dans les Eglises particulières, et à la primauté de saint Pierre dans l'Eglise universelle. C'est ainsi que mon interlocuteur catholique a raisonné dans l'entretien précédent.

(2) Le rapprochement de ces deux textes de saint Chrysostôme, est une réfutation aussi concluante que courte de ceux qui prétendent que lorsque ce Père et d'autres ont dit : Que l'Eglise est bâtie sur la foi de saint Pierre, ils ont voulu se prononcer contre la primauté de cet Apôtre.

Saint Augustin : « Les Eglises vénèrent avec raison l'établissement de « ce siége que l'Apôtre occupait pour le salut des Eglises, en vertu de « ces paroles du Seigneur : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai* « *mon Eglise.* Le Seigneur ayant ainsi désigné saint Pierre comme le « *fondement* de l'Eglise, les chrétiens respectent à juste titre ce fonde- « ment sur lequel s'élève l'édifice sublime de l'Eglise. » (*Sermo* 15 *de Psalmis.*)

Saint Athanase au pape Félix (IVe siècle) : « Si Dieu vous a établi, « ainsi que vos prédécesseurs, au sommet de l'Eglise comme chef apos- « tolique; s'il vous a chargé de la sollicitude de toutes les Eglises, c'est « afin que vous veniez à notre secours. » (*Epist. ad Felic. Papam.*)

Saint Léon, pape (Ve siècle) : « Pierre, prince des Apôtres, fut « envoyé au centre de l'empire romain, afin que la lumière de la vérité, « révélée pour le salut de toutes les nations, se répandît de la capitale « même (*ab ipso capite*) avec plus de facilité et d'étendue dans le monde « entier. Ne voyait-on pas alors, dans cette grande cité, des hommes « de toutes les nations? C'est donc là qu'il convenait de fouler aux « pieds les opinions des philosophes, de confondre les vanités d'une « sagesse mondaine, et d'abolir le culte des démons. Il fallait détruire « les impiétés et les sacriléges de toute espèce, dans les lieux mêmes « où une superstition active, infatigable, avait rassemblé, centralisé « toutes les productions de l'erreur. » (*Sermo* 1 *de Sanctis Apost. Petro et Paulo.*)

Saint Grégoire de Nazianze (IVe siècle) : « La vieille Rome possède, « depuis des siècles, la véritable foi, et en conserve le dépôt. Il convient « que la ville, reine et maîtresse de l'univers, maintienne l'intégrité de « la foi religieuse. »

Saint Ambroise (IVe siècle) : « Je désire en tout suivre l'Eglise romaine. » (*Lib.* 6. *de Sacram, c.* 7.)

Saint Jérôme au pape Damase : « Ne suivant plus personne de préfé- « rence à Jésus-Christ, je m'attache à la communion de votre béatitude, « c'est-à-dire à celle de la chaire de Pierre. Je sais que l'Eglise a été « bâtie sur cette pierre. Qui mange l'Agneau hors de cette maison est un « profane. » (*Epist. ad Damasum.*)

Saint Athanase : « La parole de Dieu, par le concile écuménique, « demeure éternellement. » (*Epist. ad Præsidem Africæ.*)

Saint Augustin : « Le rescrit du pape a terminé l'affaire des Pélagiens. « Tout l'univers les a condamnés dès-lors qu'ils ont été condamnés par « lui : il n'y a plus rien à discuter. « (*L.* 2. *c.* 3. *Contra duas Epist. Pelagii ad Bonifacium.*)

Saint Basile (IVe siècle) : « Ils (les Pères du concile de Nicée) ont « parlé par l'inspiration du Saint-Esprit. » (*Epist.* 114.)

Constantin-le-Grand : « Ce que les saints conciles décident doit être « reçu partout comme la volonté de Dieu. » (*Ad Alex. Eccles.*)

Saint Vincent de Lérins (Ve siècle) : « Ils (les Pères du concile « d'Ephèse) n'ont voulu, grâce à l'inspiration divine, proposer à la foi « de la postérité que ce qui a été cru par la sainte antiquité de l'Eglise. » (*Commonit. c.* 34.)

Saint Chrysostôme : « Il est clair que les Apôtres n'ont pas tout trans- « mis par écrit (*per epistolam*). Bien des choses ont été communiquées « de vive voix. Les unes et les autres sont également dignes de foi. La « tradition le dit : N'en demandez pas davantage. » (*Testim. in* II. *Thessal.* II. 15.)

Eusèbe (IVe siècle) : « L'Église catholique enseigne sans altération « tous les dogmes destinés à la connaissance des hommes. » (*De Præpar. Evang. lib.* I, *c.* 3.)

Lactance : « L'Eglise catholique seule possède la vraie Religion. Elle « est la source de la vérité, le siége de la foi (le temple de Dieu. Celui qui « n'y entre pas ou qui en sort, est étranger à l'espérance de la vie et « du salut éternel : Que personne ne se complaise dans une contesta- « tion obstinée, il y va de la vie et du salut éternel. »

Saint Augustin : « L'Eglise ne faillira jamais. Elle est la colonne ferme, « la base inébranlable de la vérité. » (*In cap.* 48. *Ezech.*)

Saint Cyprien : « Tous ceux qui, se séparant de l'Eglise, s'attachent à « une adultère, sont séparés aussi des promesses de l'Eglise. Celui qui « abandonne l'Eglise de Jésus-Christ, n'aura point de part aux promesses « de Jésus-Christ. Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, ne peut avoir « Dieu pour père. Si quelqu'un a pu se sauver hors de l'arche de Noé, « ceux qui sont hors de l'Eglise se sauveront aussi. » (*Lib. de unitate Ecclesiæ.*)

SUR LE SACREMENT DE L'AUTEL.

Saint Ignace : « Ceux qui soutiennent une opinion contraire, s'abstiennent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne veulent pas admettre « que l'Eucharistie est la chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cette « chair qui a souffert pour nos péchés, et que le Père a ressuscitée par « sa bonté. » (*Epist. ad Smyrn.*)

Saint Justin : « L'oblation du pain blanc (similæ), prescrite à ceux qui « étaient purifiés de la lèpre, était la figure du pain de l'Eucharistie que Jésus-Christ institua en commémoration de sa passion, « pour ceux qui sont purifiés de toute souillure, afin que nous rendions « grâces à Dieu, tant pour avoir créé le monde et tout ce qui s'y trouve « pour le bien de l'homme, que pour nous avoir délivrés de l'état de « dépravation où nous étions, et avoir vaincu, anéanti, les puissances et « les principautés par celui qui a volontairement enduré la passion. « C'est pourquoi Dieu, par l'organe de Malachie, un des douze prophètes, « a parlé, comme il suit, des sacrifices qu'on offrait alors : *Je n'agrée « par vos œuvres, dit le Seigneur, et je n'accueillerai aucun sacrifice « de vos mains ; car mon nom est sanctifié parmi les nations, depuis « l'Orient jusqu'à l'Occident, et on offre dans tous les lieux à mon nom « de l'encens et une victime pure. Mon nom est grand parmi les nations, « dit le Seigneur, vous, au contraire, vous le profanez* (*Malachie*, I, « ỳ. 16). Ainsi il a annoncé dès-lors les sacrifices que nous autres « nations lui offrons en tout lieu, c'est-à-dire, le pain et le calice de « l'Eucharistie, et il ajoute que nous glorifions son nom et que vous « profanez. » (*Dial. cum Tryphone.*)

Saint Irénée : « Le pain est créé de Dieu ; il en prit, rendit grâces, et « dit : *Ceci est mon corps*. De même, il déclara que le calice est son « sang, et enseigna la nouvelle oblation du Nouveau Testament. L'Eglise « ayant reçu ce sacrement des Apôtres, offre, dans le monde entier, « au Dieu qui nous donne la nourriture, les prémices de ses bienfaits « dans le Nouveau Testament, bienfaits dont Malachie, un des douze « prophètes, a parlé d'avance en ces termes : *Ma volonté n'agrée pas vos « offrandes, dit le Seigneur tout-puissant, et je n'accueillerai aucun « sacrifice de vos mains. Car de l'Orient jusqu'à l'Occident, mon nom « sera glorifié parmi les nations, et l'on offre en tout lieu, à mon*

« *nom de l'encens et un sacrifice pur*. C'est ainsi qu'il annonce manifes-
« tement que, bien que les peuples aient cessé leurs holocaustes, un
« sacrifice est offert à Dieu en tout lieu, et ce sacrifice est une oblation
« pure, *car son nom est glorifié parmi les nations*. » (*Contra Hæres.*
« *lib.* 4, *cap*. 32.)

Le même : « Comment les hérétiques pourront-ils s'assurer que le pain
« sur lequel on fait l'action de grâces est le corps de leur Seigneur, et
« que le calice est son sang, s'ils ne veulent pas dire qu'il est lui-même
« le Fils du Créateur du monde, c'est-à-dire le Verbe de Dieu? Et comment
« prétendent-ils que la chair devient la proie de la corruption et ne par-
« ticipe pas à la vie, cette chair qui est nourrie du corps et du sang
« du Seigneur? » (*Ibidem, cap*. 34.)

Origène : « On dit que nous buvons le sang de Jésus-Christ, non-seule-
« ment dans le sacrement (sacramentorum ritu), mais *aussi* quand
« nous recevons sa parole dans laquelle consiste sa vie, comme il le
« dit lui-même : *Les paroles que j'ai prononcées sont esprit et vie* (1). »
(*Homil*. 16, *in Num, c*. 9.)

Saint Cyprien : « Nous demandons à Dieu notre pain de chaque jour,
« afin que nous, qui sommes en Jésus-Christ, et qui recevons l'Eucha-
« ristie tous les jours comme la nourriture de salut, si nous venions à
« tomber dans quelque péché grave qui nous empêcherait de commu-
« nier, nous ne soyons pas séparés du corps de Jésus-Christ; car s'il est
« manifeste que ceux-là vivent, qui reçoivent l'Eucharistie par le droit
« de la communion, on doit craindre, au contraire, et prier pour celui
« qui, privé de la communion, est séparé du corps de Jésus-Christ, et par
« là même en danger pour son salut, puisque le Seigneur lui-même nous
« a donné cet avertissement : *Si vous ne mangez pas la chair du Fils*
« *de l'Homme, vous n'aurez pas la vie en vous*. » (*Lib. de Orat.*
dominicâ.)

Le même : « Si Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu, est lui-
« même le souverain pontife; s'il s'est d'abord offert personnellement
« en sacrifice à son père, ordonnant ensuite que cela se fît en mémoire
« de lui, on peut, à juste titre, appeler représentant de Jésus-Christ le
« prêtre qui imite ce que fit Jésus-Christ, et dire qu'il offre dans l'Eglise
« un sacrifice véritable et entier à Dieu le père, lorsque, dans sa
« manière d'offrir, il se conforme au sacrifice qu'il a vu Jésus-Christ
« offrir lui-même. » (*Epist*. 43.)

(1) Ce texte prouve qu'Origène parle bien d'un sens allégorique des paroles de Jésus-Christ sur la réception de son corps et de son sang, mais qu'il ne niait pas pour cela que nous mangeons son corps et buvons son sang dans le Sacrement de l'autel.

Saint Ephrem (IV[e] siècle) : « Son corps s'unit d'une manière nouvelle « à nos corps. Son sang, si pur aussi, se répand dans nos veines. Son « être tout entier pénètre notre être tout entier. Puisqu'il a tant aimé « son Eglise, il ne s'est pas borné à lui donner la *manne* comme à sa « rivale, la *synagogue*, mais il s'est fait lui-même le pain de vie, afin « qu'elle puisse le manger. » (*In hymno* 37 *de Virginitate.*)

Saint Ambroise : « Mais pourquoi employons-nous ce raisonnement ? « Qu'il nous serve lui-même d'exemple, et que son incarnation nous « démontre la vérité du mystère. Les conditions ordinaires de la nature « avaient-elles été remplies préalablement, quand Jésus-Christ naquit de « Marie? La conception de la Vierge faisait évidemment exception à « l'ordre naturel. Or, c'est de la Vierge que nous vient ce corps que nous « consacrons. Pourquoi donc en appelez-vous à l'ordre de la nature « quant au corps de Jésus-Christ, puisque la naissance de Notre-Seigneur « s'est faite en dehors de cet ordre de la nature? La vraie chair de « Jésus-Christ, qui a été crucifiée, qui a été mise au sépulcre, est donc « réellement dans le Sacrement? Le Seigneur lui-même crie : *Ceci est* « *mon corps*. L'offrande a un nom particulier avant les paroles divines « qui la bénissent; après la consécration (1), c'est le corps du Sauveur « qui est sous ces symboles (significatur). Le Seigneur dit lui-même : « *Ceci est mon sang*. On l'appelle autrement avant la consécration, mais « après cette consécration on l'appelle sang, et vous répondez : *Amen*, « c'est-à-dire cela est vrai. Que notre âme reconnaisse ce que notre « bouche énonce, que nos sentiments soient d'accord avec nos paroles.» (*De mysteriis.*)

Saint Cyrille de Jérusalem : « Jésus-Christ dit, en parlant du pain : « *Ceci est mon corps*. Dès-lors, qui ose révoquer en doute la réalité « de son corps. Et puisqu'il dit aussi : *Ceci est mon sang*, qui voudrait « élever un doute et dire que ce n'est pas son sang. Il a changé, à Cana « en Galilée, par sa seule volonté, l'eau en vin, liqueur de même cou- « leur que le sang; et nous refuserions de croire qu'il a changé du vin « en sang? Invité à des noces terrestres, il a opéré un miracle éton- « nant; ne reconnaîtrons-nous donc pas, à plus forte raison, qu'il a

(1) Saint Ambroise enseigne, dans ce texte, la présence réelle. Il y aurait folie à le nier. Il emploie néanmoins le verbe *significare*, signifier, montrer. C'est assez dire ce qu'on doit penser de ces charlatans qui crient au protestantisme, toutes les fois qu'ils découvrent ce mot dans un des Pères qui parlent de l'Eucharistie. C'est ainsi que les Pères entendent également cette expression : *Faire en sa mémoire*, du renouvellement opéré conformément à son précepte du sacrifice qu'offrait Jésus-Christ en consacrant le pain et le vin.

« donné son corps et son sang aux enfants de l'Epoux ? Recevons donc, « avec une entière certitude, le corps et le sang de Jésus-Christ. Car, « sous l'espèce du pain, on vous donne le corps, et, sous l'espèce du « vin, on vous donne le sang, afin que, nourris du corps et du sang de « Jésus-Christ, vous participiez à son corps et à son sang. Ainsi, nous « devenons des *Christophores*, c'est-à-dire de vrais porteurs de Jésus- « Christ, puisque nous avons reçu son corps et son sang dans nos mem- « bres, et que nous avons part, selon les paroles de saint Pierre, *à la* « *nature divine*. Ne considérez pas ce sacrement comme un simple pain « et un simple vin ; car, c'est le corps et le sang du Seigneur, d'après « ses propres paroles. Quoi que vous disent les sens, attachez-vous à la « foi. Ne jugez point d'après le goût, mais regardez comme certain et « indubitable ce que la foi vous assure, c'est-à-dire que vous recevez et « le corps et le sang. » (*Catechismus mystag.*)

Saint Chrysostôme : « Soumettons-nous en tout à Dieu, et ne le contre- « disons jamais, quelque contraires que puissent paraître ses divines « paroles à notre raison et à notre intelligence (1). Sa parole doit pré- « valoir sur notre raison, sur notre intelligence. C'est ainsi que nous en « usons à l'égard des mystères. Nous ne considérons pas seulement ce « qui tombe sous nos sens, mais nous nous attachons à ses paroles. « C'est que sa parole est infaillible, au lieu que nos sens se trompent « facilement. Sa parole ne manque jamais; nos sens prennent souvent « le change. Puis donc qu'il nous dit : *Ceci est mon corps*, soumettons- « nous, croyons, et contemplons-le de l'œil spirituel. Si vous étiez « incorporels, vous auriez reçu des dons incorporels et sans voile « (*nuda*); mais comme votre âme est unie à un corps, il vous donne « ce qui est tout spirituel (2), sous une forme sensible. Combien de gens « disent : Je voudrais voir sa figure, son image, ses vêtements, sa

(1) Ceux qui trouvent la présence réelle absurde, et qui pourtant n'osent pas accuser d'absurdité des écrivains immortels, comme les Chrysostôme, les Augustin, etc., disent quelquefois : Dans ce temps-là, nous l'aurions peut-être crue aussi, parce qu'on ne voyait pas encore toutes les difficultés de ce mystère, que notre raison plus éclairée y voit; mais ils se trompent grossièrement. En lisant attentivement nos citations, on se convaincra que dès-lors la raison humaine se révolta contre cet article de foi aussi bien qu'aujourd'hui. Ce n'est donc pas l'ignorance de leur siècle qui peut expliquer que ces grands docteurs de l'Eglise aient cru et adoré ce que nous dédaignons.

(2) Les Pères entendent souvent par *spirituel*, ce que nous appellerions peut-être plutôt *glorifié*, *surnaturel*, *céleste*, *invisible*. Bien que le corps de Jésus-Christ ne soit pas un objet immatériel, son état dans le Sacrement diffère tellement de tout ce que nous appelons matière, qu'on peut convenablement employer le terme *spirituel* pour marquer la distance immense qui le sépare de tous les corps terrestres.

« chaussure! Eh bien! c'est lui-même que vous voyez, que vous tou-
« chez, que vous mangez. Vous désirez voir ses vêtements! Mais il se
« donne lui-même à vous, non-seulement à voir, mais à toucher, mais
« à manger, et vous le recevez dans votre sein. » (*Hom.* 20 *in Math.*)

Le même: « Les Mages ont adoré ce corps dans la crèche; pour vous, « vos regards ne se portent pas sur la crèche, mais sur l'autel. Vous « ne le voyez pas seulement, vous le touchez; vous ne le touchez pas « seulement, vous le mangez, et rentrez dans vos maisons après l'avoir « reçu. Purifiez donc vos cœurs, et préparez votre âme à recevoir ces « mystères. Car, si l'on vous faisait porter l'enfant d'un roi avec tous « les insignes de la royauté, avec le diadème et avec la pourpre, vous « mettriez de côté tous les autres objets; et vous ne tressaillez pas « maintenant que vous recevez, non pas l'enfant d'un roi, mais le Fils « unique de Dieu lui-même! » (*Hom.* 24 *in Epist. primâ ad Cor.*)

Le même: « Le temps est venu d'approcher de la table redoutable. « Jésus-Christ est présent, et lui qui avait préparé la première table, « orne maintenant celle-ci par sa présence. En effet, ce n'est pas « l'homme qui fait devenir ce que vous y voyez, le corps et le sang de « Jésus-Christ, crucifié pour nous. C'est comme son représentant (*figu-* « *ram implens*) que le prêtre prononce les paroles; mais la vertu et la « grâce des paroles : *Ceci est mon corps*, appartiennent à Dieu; ces « paroles transforment les objets que vous voyez. Et comme ces autres « paroles : *Croissez, multipliez-vous, et remplissez la terre*, bien « qu'elles n'aient été qu'une seule fois prononcées, communiquent, « dans tous les temps, à notre nature la faculté de se reproduire, de « même les paroles de Jésus-Christ, proférées une seule fois, à chaque « table, opèrent un sacrifice parfait depuis ce jour-là jusqu'à nous, et « depuis nous jusqu'à son dernier avènement. » (*Hom.* I. *de proditione Judæ.*)

Saint Augustin: « *Et il était porté dans ses mains.* Qui pourrait conce- « voir que chose semblable pût arriver à un homme ? Qui peut « être porté dans ses propres mains? Un homme peut bien être porté « dans les mains d'autres hommes, mais personne n'est porté dans ses « propres mains. Nous ne voyons donc aucun moyen d'entendre ces « paroles littéralement de David lui-même; mais nous pouvons les enten- « dre de Jésus-Christ. C'est que Jésus-Christ était porté dans ses mains, « lorsqu'en nous donnant son corps, il dit : *Ceci est mon corps;* car « alors son corps était réellement entre ses mains. » (*Enarr.* I. *in Psalmum* 33.)

16

Le même : « Jésus-Christ, dites-vous, n'a été immolé qu'une seule « fois en lui-même (*in se ipso*). Oui, mais, dans le sacrement, il est « sacrifié pour les peuples, non-seulement chaque année à Pâques, mais « tous les jours. » (*Epist.* 23 *ad Bonifacium.*)

Saint Cyrille de Jérusalem : « Nous prions le Dieu de toute bonté de « répandre le Saint-Esprit sur les offrandes, afin de faire du pain le « corps, et du vin le sang de Jésus-Christ; car ce que l'Esprit-Saint a « touché, est sanctifié et changé (*transmutatur*). Ensuite, après avoir « offert ce sacrifice spirituel et ce culte (λατρείαν) non sanglant, « nous prions Dieu sur (*supra*, ἐπί) la victime même de la propitia- « tion, pour la paix de toutes les Eglises, etc. Nous nous souvenons « ensuite des morts, parce que nous regardons, comme un grand « soulagement des âmes, les prières qu'on offre pour elles pendant que « la sainte et redoutable hostie repose sur l'autel. (*Catechismus Mystag.* 5.)

SUR LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

Origène : « Nous avons tous le pouvoir de remettre les offenses commi- « ses contre nous; mais celui qui a reçu le souffle de Jésus-Christ, « remet les péchés que Dieu seul aurait à remettre, et retient les « péchés incurables. Comme les prophètes, ministres célestes, publiaient, « non leur propre pensée, mais la pensée divine, de même le prêtre sert « d'organe à Dieu, qui seul a le pouvoir de remettre les péchés. » (*De oratione. c.* 28.)

Saint Athanase. « Si vos liens ne sont pas encore dissous, livrez-vous « vous-mêmes aux disciples de Jésus, qui pourront les dénouer en « vertu du pouvoir qu'ils ont reçu du Rédempteur, par ces paroles : *Ce « que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, etc.* » (*In verba Evangelii : Invenietis pullum, etc.*)

Saint Chrysostôme : « Les prêtres juifs avaient seuls le pouvoir de « guérir la lèpre du corps; disons mieux, ils n'avaient que le pouvoir « d'en constater la guérison. Nos prêtres, au contraire, ont le pouvoir, « je ne dis pas seulement de déclarer, mais d'opérer la guérison, la « purification radicale, non de la lèpre du corps, mais des souillures de « l'âme. » (*De Sacerd. lib.* 3. *cap.* 5.)

Saint Ambroise : « Cependant les Nestoriens disent qu'ils rendent « gloire au Seigneur en lui réservant le pouvoir de remettre les « péchés. Le fait est que personne ne saurait l'offenser plus grièvement « que ceux qui veulent anéantir ses décrets, et casser une autorité « qu'il a établie lui-même, lorsqu'il a dit dans son évangile : « *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui* « *vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retien-* « *drez.* « Qui l'honore davantage, de celui qui obéit à ses commande- « ments ou de celui qui résiste à ses ordres? » (*Lib.* I, *de Pænitentia.*)

Le même : « Pourquoi baptisez-vous, si les hommes ne peuvent « remettre les péchés? Le baptême n'est-il pas aussi une rémission de « tous les péchés? Qu'importe que les prêtres exercent ce pouvoir « par la pénitence ou par l'absolution du baptême. Nous avons le même « ministre dans l'un et l'autre sacrement. Mais, direz-vous, c'est « la grâce du mystère qui opère dans le baptême. Et dans la pénitence, « n'est-ce pas aussi le nom de Dieu qui opère ? (*Idem ibidem.*)

Origène : « Voyez ce que l'Ecriture-Sainte nous enseigne : On ne doit « pas cacher le péché dans le fond de sa conscience. Ceux qui ont sur « l'estomac quelque aliment indigeste, se trouvent soulagés après « l'avoir rejeté. Il en est à peu près de même des pécheurs. Tant qu'ils « cachent le péché, et le renferment en eux-mêmes, ils en sont « travaillés et presque suffoqués. Mais si le pécheur s'accuse lui-même « et confesse son péché, il le vomit, et se débarrasse de ce qui l'avait « rendu malade. Apportez seulement un grand discernement dans le « choix de votre confesseur; éprouvez le médecin avant de lui exposer « la cause de votre langueur; suivez ensuite ses conseils, et soumettez- « vous, s'il trouve que votre mal est de nature à être confessé publi- « quement dans l'assemblée de toute l'Eglise. » (*Hom.* 2 *in Psalm.* 37.)

Saint Basile : « Il en est de la confession des péchés comme de la « manifestation des vices corporels, on doit découvrir les uns et les « autres à ceux qui les peuvent guérir. Il est nécessaire de confesser « les péchés à ceux à qui fut confiée la dispensation des mystères de « Dieu. » (*Regula brevior. Resp. ad interrog.* 288.)

Saint Grégoire de Nysse : « Ayez en celui qui vous a enfanté à Dieu, « plus de confiance que dans vos parents, selon la chair; montrez-lui « sans crainte ce que personne ne connaît que vous-mêmes, découvrez « devant lui les secrets de vos âmes, comme vous montrez aux méde- « cins les plaies de vos corps. Il ménagera les intérêts de votre réputa- « tion aussi bien que ceux de votre salut. » (*Serm. adv. eos qui alios acerbius judicant.*)

Saint Chrysostôme : « Puisque, par la grâce de Dieu, nous entrons « dans cette grande semaine, nous devons redoubler nos jeûnes et nos « prières, et faire une confession exacte et sincère. Notre ennemi sait « que, dans ce temps, nous pouvons dire ce qui importe à notre salut « en déclarant nos péchés; nous pouvons découvrir nos blessures au « médecin, et recouvrer la santé. Voilà pourquoi cet ennemi fait tous « les efforts possibles pour nous tromper et nous rendre négligents. » (*Hom.* 3 *in Genes.*)

Le même : « Celui qui rougit de découvrir à un homme les péchés « qu'il n'a pas rougi de commettre devant Dieu, et qui refuse de se « confesser et de faire pénitence, celui-là sera jugé un jour, non pas « devant une ou deux personnes, mais devant l'univers entier. » (*Hom. de muliere Samaritanâ.*)

Saint Ambroise : « Voici le temps où vous devez confesser vos péchés « à Dieu et au prêtre (1), et les effacer par les jeûnes et les prières, « par les larmes et les aumônes. » (*Sermo post domin. Quadrages.*)

Saint Cyprien : « Combien plus grande est la foi, et combien plus salu- « taire la crainte de ceux qui, bien qu'innocents du crime des adora- « teurs des faux dieux, et uniquement coupables d'une certaine vel- « léité de leur offrir des sacrifices, confessent, avec douleur et simpli-

(1) Saint *Ambroise* dit qu'on doit confesser ses péchés à *Dieu et au prêtre*. Dans plusieurs des autres textes qu'on vient de lire, il n'est question que de la confession faite au prêtre. Ne serait-il pas absurde de conclure de ces textes qu'on ne doit pas confesser ses péchés à Dieu? Eh bien! le raisonnement absurde est tout juste celui que font les adversaires de la confession catholique. Ils veulent prouver que les Pères ne la connaissaient pas par des textes où les écrivains de l'antiquité disent qu'on doit se confesser à Dieu. Il est vrai que les Pères disent dans quelques endroits : Confessez-vous à Dieu, nous n'exigeons pas que vous le fassiez publiquement devant les hommes. Mais cela peut fort bien vouloir dire : Nous nous contentons de la confession secrète, qui se fait à Dieu par le prêtre, et nous n'exigeons pas la confession publique adressée à toute l'assemblée des fidèles. Cette explication est même souvent nécessaire, si l'on ne veut pas accuser un Père de s'être contredit de la manière la plus inconcevable. Au reste, voici deux citations tirées de saint Chrysostôme, et faites dans un livre récemment publié en Allemagne par un prêtre apostat : « Mais tu rougis, et tu crains de *pro- « mulguer* tes péchés? Certes, encore qu'il fallût les dire et les *publier devant les « hommes*, il ne faudrait pas se laisser retenir par la honte. Il est honteux et igno- « minieux de commettre des péchés, non pas de confesser ceux qu'on a commis. Mais « il n'est pas nécessaire de se confesser devant *des témoins*. Que l'examen des délits se « fasse dans le for intérieur (*apud conscientiæ rationes*), et que le jugement soit « prononcé sans témoin. Que Dieu seul te voie quand tu te confesses, Dieu qui ne te « reproche pas les péchés, mais qui les efface quand on les confesse. Tu es pécheur?

« cité, même ces intentions secrètes, mettent à nu leur conscience, « montrent le poids sous lequel gémissent leurs âmes, et sollicitent le « remède salutaire, malgré la légèreté de leurs blessures! Que tous « confessent leurs péchés pendant qu'ils sont encore dans ce monde, « pendant que leur confession peut être admise, pendant que la satis- « faction et la rémission accordée *par le prêtre,* peuvent encore être « agréées du Seigneur. » (*Lib. de lapsis.*)

SUR QUELQUES AUTRES DOGMES CATHOLIQUES.

—

SUR LA CONFIRMATION.

Tertullien : « Après le baptême, nous recevons l'onction sainte. Vient « ensuite l'imposition des mains, par laquelle on invoque et fait descendre « le Saint-Esprit.» (*Lib. de Bapt. c. 7.*)

« Ne te décourage pas, mais entre dans l'Eglise. Dis à Dieu : J'ai péché. Il ne te de- « mande pas autre chose. » Or, je le demande, de pareils textes disent-ils clairement On ne doit pas se confesser à un prêtre; comme ceux que j'ai cités disent clairement : On doit se confesser au prêtre? Dire ses péchés à un représentant de Dieu, qui est obligé au secret, qui ne nous voit pas, qui peut-être ne nous connaît pas, est-ce les promulguer, les publier devant les hommes, en présence de témoins qui pourront nous les reprocher? Celui qui n'oblige pas à cette publication, dispense-t-il pour cela de la confession secrète? Saint Chrysostôme, dont mes lecteurs viennent de lire ces paroles si fortes et si claires : « Celui qui rougit de découvrir ses péchés à un HOMME, sera jugé devant le monde entier », peut-il avoir voulu dire une autre fois, qu'il n'est pas nécessaire de se confesser à un prêtre? Si dans le texte cité par notre adversaire, il a voulu dire que le pécheur à qui il parle ne doit pas se confesser à un prêtre, pourquoi, lui dit-il : Entre dans l'Eglise, pour te confesser à Dieu qui est partout? Mais s'il s'agit de la confession au prêtre, on comprend parfaitement ce que le pécheur avait à chercher dans l'Eglise. Ajoutez à cela que tous les controversistes protestants admettent que, dans la primitive Eglise, on confessait en public les grands péchés, même ceux qu'on avait commis en secret, comme, par exemple, l'adultère. Ils en concluent qu'on ne doit plus les confesser devant personne; et nous disons, nous, que, grâce à l'indulgence de l'Eglise, on ne doit plus les confesser qu'en secret à un seul prêtre. Lequel des deux raisonnements est le plus probable, lequel est le moins téméraire, enfin, avec lequel est-on le plus sûr de ne pas être dupe de son orgueil, de son amour-propre, ennemis jurés de l'humiliation et par conséquent de la confession?

Saint Cyprien : « Ce qui manquait (à ceux que Philippe avait baptisés) « fut suppléé par Pierre et Jean, c'est-à-dire qu'on pria pour eux et « qu'on leur imposa les mains, afin d'invoquer et de répandre sur eux le « Saint-Esprit. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui parmi nous. « On présente aux chefs de l'Eglise ceux qui ont été baptisés, afin que « ceux-ci reçoivent le Saint-Esprit par notre prière et par l'imposition « des mains, et que le sceau du Seigneur les rende parfaits. » (*Epist.* 73 *ad Jubaian.*)

SUR L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE.

Hermas (1er siècle) : « *Le Disciple.* Seigneur, si quelqu'un a une « femme chrétienne, et qu'il la trouve en adultère, pèche-t-il en conti- « nuant de vivre avec elle ? — *Le Seigneur.* Si la femme ne fait pas « pénitence et persiste dans sa vie criminelle, le mari devient complice « de l'adultère de sa femme, s'il continue de vivre avec elle. — *Le* « *Disciple.* Que doit-il faire en ce cas ? — *Le Seigneur.* Il doit la « renvoyer et vivre seul. — *Le Disciple.* Mais si cette femme renvoyée « fait pénitence et veut rentrer chez son mari, celui-ci doit-il la rece- « voir ? — *Le Seigneur.* Sans doute. Il commettrait même un grand « péché s'il ne la recevait pas (1). (*In Pastore, lib.* 2.)

Saint Augustin : « Il est permis de répudier sa femme pour cause « d'infidélité, mais le lien du mariage n'en subsiste pas moins ; en sorte « que celui-là se rend coupable d'adultère, qui épouse la femme d'un « autre, quoiqu'elle ait été répudiée pour raison d'infidélité, *ob causam* « *fornicationis.* » (*De conjug. adulter. lib.* 2.)

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Victor d'Antioche (Ve siècle) : « Si quelqu'un tombe malade parmi « vous, qu'il appelle, etc. L'huile, entre autres propriétés, jouit de celle

(1) Comment le mari eût-il été dans l'obligation de reprendre sa femme, s'il eût eu la permission d'en épouser une autre, après avoir renvoyé la première jusqu'à ce *qu'elle se corrigeât.*

« de calmer les douleurs, d'alimenter la lumière, et d'égayer l'âme « (hilaritatem conciliat). Conséquemment l'huile employée dans la « sainte Onction, marque la miséricorde de Dieu, la guérison du mal et « l'illumination de l'âme. On peut dire néanmoins que la prière opère « tous ces effets, et que l'huile n'en est que le symbole. » (*In. c.* VI, *Marii.*)

SUR LE PURGATOIRE.

Origène : « Cependant, si, après le baptême et la rémission des péchés, « nous contractons de nouvelles souillures; si, peu solides encore dans « le bien, nous dévions du chemin que les Apôtres nous ont montré, « en retombant dans le vice ou du moins en commettant quelques « péchés, bien que notre vie soit, en général, *celle des justes*, quel « sera notre sort? Si nous arrivons dans le siècle futur avec un mélange « de vertus et de vices, recevrons-nous la récompense des vertus sans « avoir à expier les péchés commis sciemment? ou bien nos transgres- « sions seront-elles punies, pendant que nos vertus seront sans « récompense? Les deux hypothèses son également dénuées de fonde- « ment. Car, d'une part, nous souffrirons pour nos péchés, et de l'autre, « nous recevrons la récompense méritée par nos vertus. Quand vous « aurez élevé de l'or, de l'argent et des pierres précieuses (si tant est « que vous ayez un peu d'or et d'argent) sur les fondements jetés par « Jésus-Christ dans votre cœur, si en même temps il y a du bois, du « foin et de la paille, que voulez-vous qu'il vous arrive après la sépa- « ration de votre âme d'avec votre corps? Voulez-vous entrer dans le « sanctuaire avec ce bois, ce foin et cette paille, et souiller ainsi le « royaume de Dieu? Voulez-vous, au contraire, être exclus à cause de « ce bois, de ce foin et de cette paille, sans être récompensé pour l'or, « l'argent et les pierres précieuses? Ceux qui ont l'intelligence des « choses divines, appellent notre Dieu un feu qui consume. Cependant le « prophète qui a dit : *Notre Dieu est un feu consumant*, ne s'est point « expliqué sur la nature des objets qu'il consume, s'en rapportant à « votre esprit pour faire ce discernement. Ce feu ne consume pas l'or, « l'argent et les pierres précieuses, que son action change de forme, « mais ne peut anéantir; il dévore seulement le bois, le foin et la

« paille qu'on avait entassés par-dessus. Voici encore un texte difficile, « et l'on ne parvient pas sans peine à en donner une explication qui « mette d'accord le commencement et la fin. Nous lisons des promesses, « mais, après ces promesses heureuses, on lit cette triste annonce : « *Et je leur rendrai d'abord le double de leurs injustices*. Le mot « *d'abord* est essentiel, parce que nous souffrirons premièrement pour « nos injustices, puis nous recevrons la couronne de justice. On ne doit « pas renverser cet ordre, en disant que *d'abord* les vertus seront ré- « compensées, de sorte que les péchés nous seraient comme rendus, « et qu'après la cession du bien, les vices dureraient toujours. Au « contraire, nous recevrons le mal d'abord et le bien ensuite, afin « qu'après l'extinction des vices, les vertus demeurent éternellement. » (*In Jerem. hom.* 16, *c.* 5.)

PRIÈRES POUR LES MORTS.

Saint Cyrille de Jérusalem : « Nous prions pour tous ceux qui sont « morts en communion avec nous, parce que nous croyons que la « prière de ce redoutable sacrifice offert sur l'autel, est d'un secours « puissant pour les âmes. Je vais vous montrer cela par un exemple ; « car je sais que plusieurs disent : Que peut-il servir à une âme sortie de « cette vie sans péchés ou chargée de péchés, qu'on fasse mention « d'elle dans ce sacrifice? Cependant, si un roi a exilé quelques-uns de « ceux qui l'ont offensé, et qu'alors leurs amis lui offrent une couronne « pour ces malheureux proscrits, ne leur remettra-t-il pas du moins « une partie de la peine? C'est ainsi que nous, qui prions pour les « morts, quoiqu'ils soient pécheurs, nous ne tressons pas des cou- « ronnes, il est vrai, mais nous offrons Jésus-Christ immolé pour nos « péchés, afin de rendre propice à nous-mêmes et à eux celui qui est « infiniment bon. » (*Catech. Mystagog.* 4.)

Saint Augustin : « Les prières de la sainte Eglise, le sacrifice du salut « et les aumônes qui se font pour les âmes, sont sans aucun doute utiles « aux morts, en tant que ces actes religieux déterminent le Seigneur à « user envers eux d'une miséricorde plus grande que ne le méritent « leurs péchés. Car toute l'Eglise observe cette tradition antique, qui « nous apprend que, lorsque, dans le sacrifice, on fait commémoration

« des chrétiens décédés dans la communion du corps et du sang de « Jésus-Christ, on prie pour eux, et l'on se rappelle que le Sauveur est « mort pour eux aussi. Quand, dans l'intérêt de leurs âmes, on fait des « œuvres de miséricorde, qui doute que ces bonnes œuvres soient utiles « à ceux pour lesquels on n'offre pas vainement des prières à Dieu? Ces « choses sont donc d'un grand secours aux morts, il ne faut pas en « douter; mais elles ne sont utiles qu'à ceux qui ont assez bien vécu « pour que les secours de l'Eglise puissent leur être utiles après la mort.» (*Serm.* 32, *c.* 2.)

INVOCATION DES SAINTS.

Saint Augustin : « A l'autel, nous ne faisons pas commémoration des « Martyrs comme des autres morts, afin de prier pour eux, mais plutôt « pour qu'ils prient pour nous, et nous obtiennent la grâce de suivre « leurs exemples. » (*Tractatus in Joann.* 84.)

Saint Cyrille de Jérusalem : « Après notre sacrifice spirituel, nous « faisons commémoration des trépassés, d'abord des Patriarches, et « successivement des Prophètes, des Apôtres, des Martyrs, etc., afin que « Dieu daigne agréer nos prières par leurs prières, et leurs interces- « sions. » (*Catech. Mystagog.* 5.)

Saint Chrysostôme : « Adressons-nous à ces Saintes, non-seulement « dans cette solennité, mais encore dans d'autres jours; supplions-les, « conjurons-les de vouloir bien être nos patronnes. Après leur mort, « comme pendant leur vie, elles nous inspirent une grande confiance, « que dis-je, elles nous en inspirent une bien plus grande encore depuis « leur trépas. Maintenant, en effet, elles portent les stygmates de Jésus- « Christ, et, en les lui présentant, elles obtiennent tout de leur céleste « Roi. » (*Hom. de S.S. Bernice, Prodoce et Domninâ.*)

RELIQUES ET IMAGES.

Saint Cyrille de Jérusalem : « Afin que non-seulement les âmes des « justes soient honorées, mais qu'on croie aussi qu'un certain pouvoir « se communique à leurs corps, le cadavre jeté sur le tombeau d'Elysée « se ranima dès qu'il eut touché le corps de ce saint Prophète. » (*Catech.* « *Mystagog.* 18.)

Saint Grégoire de Nysse : » Contemplons l'état présent des Saints. Qu'il « est brillant et magnifique! Dès qu'elle s'est envolée de la terre, l'âme « jouit du repos dans sa véritable patrie, et, dégagée de la prison du « corps, elle vit réunie aux Anges et aux Saints ses semblables. Quant « au corps, organe pur et vénérable de l'âme, qui n'a pas terni, par des « vices et des passions, son hôte immortel, on le dépose avec un religieux « respect, et on le conserve comme un objet précieux, pour le jour de « la résurrection. Ceux qui ont le bonheur de le voir, le baisent comme « s'il était encore au printemps de la vie; ils l'approchent avec joie de « leurs yeux, de leur bouche, de leurs oreilles, de tous les sens. Ils « invoquent ensuite l'intercession du Martyr, comme si non-seulement « son corps, mais lui-même rayonnant de vie apparaissait devant eux.» (*Oratio in* 41 *mart. et Theodor. mart.*)

Saint Basile : « Je porte aussi mes regards sur les saints Apôtres, sur « les Prophètes et sur les Martyrs, et, après avoir prié Dieu, je les « invoque, afin que par eux, c'est-à-dire par leur intercession, le « Seigneur me soit propice, et m'accorde la rémission de mes péchés. « J'honore aussi dans la même intention, et je baise avec tendresse « leurs images, parce que je les trouve, ces images sacrées, dans la tra- « dition apostolique, et que, loin d'être interdites, on en voit briller « dans toutes les Eglises. » (*Lib. Quest. et Resp. ad Antiochum. c.* 28.)

Saint Athanase : « Ne croyez pas que nous autres chrétiens, nous « adorions, à l'exemple des Grecs, les images comme des dieux. Nous « exprimons seulement devant l'image l'amour dont nous sommes « pénétrés pour la personne que l'image nous retrace. » (*Epist.* 160, *alinea* 208.)

SECOND APPENDICE AU NEUVIÈME ENTRETIEN.

Apologie de la Religion catholique, tirée des auteurs protestants les plus modernes.

Les aveux et les concessions des adversaires sont, dans toute discussion, regardés comme un argument solide (1) en faveur de la vérité contestée. Il faut qu'un fait soit bien démontré, qu'un principe soit bien incontestable pour que nous l'admettions, quand l'intérêt, l'amour-propre, l'esprit de secte et de parti tendent à nous persuader du contraire. Les paroles, les raisonnements de nos amis et de nos partisans se présentent à notre esprit avec une puissante recommandation, tandis que nous recevons avec plus ou moins de défaveur et de méfiance tout ce qui sort de la bouche ou de la plume de nos adversaires religieux et politiques. Voilà pourquoi, après avoir fait entendre à mes lecteurs, dans un premier appendice, le concert unanime des témoignages des Pères de l'antiquité chrétienne, j'appelle dans celui-ci leur attention sur des autorités protestantes du plus grand poids. Chose étonnante ! il n'est aucun des principes, aucun des dogmes, aucune des pratiques catholiques, qui n'ait trouvé des défenseurs dans le protestantisme. Ce phénomène serait inexplicable, si notre Religion était aussi peu raisonnable, aussi dénuée de fondement, aussi pauvre de preuves qu'une foule de gens l'ont prétendu et persistent encore à le prétendre. Que peut-on opposer à cette conclusion ? Dira-t-on que les auteurs dont je vais dérouler

(1) Satis firmum est testimonium ad probandam veritatem quod ab ipsis perhibetur inimicis. (*Lactantius* de div. Just. l. IV.)

les citations, sont éclipsés par le grand nombre de ceux qui rendent au protestantisme une justice pleine et entière? Belle merveille, en vérité, que le Catholicisme ait, parmi les protestants, encore plus d'ennemis que d'amis et d'apologistes! Ce n'est pas l'existence de ses ennemis, mais celle de ses amis protestants qui fournit le problème à résoudre. Insistera-t-on sur les passages contraires à la Religion catholique, consignés dans les écrits des mêmes auteurs protestants qui lui rendent justice à quelques égards? Mais d'abord, si ces écrivains rendaient sur tous les points justice à la Religion catholique, je ne pourrais plus les citer comme autorités protestantes; je devrais les ranger parmi ces prosélytes dont le nombre s'accroît tous les jours, et qui plaident avec tant de puissance en faveur de la vérité du Catholicisme. En second lieu, on voit souvent dans ces livres, mélange d'assertions protestantes et de dogmes catholiques reconnus et avoués, que ces auteurs disputent à la vérité chaque pouce de terrain, et ne cèdent qu'à mesure que la résistance devient impossible à l'examinateur de bonne foi. D'ailleurs, la preuve, ou tout au moins la forte présomption que je veux établir, ne résulte pas des paroles d'un ou de quelques-uns des auteurs que je citerai, mais de l'ensemble des citations. Beaucoup d'auteurs protestants reconnaissent la nécessité d'une autorité en matière de foi, d'autres rendent hommage à la confession, au sacrifice de la messe, aux prières pour les morts, et ainsi de suite. Or, comme on en peut dire autant pour chacun de nos dogmes, pour chaque partie de la Religion, de ces propositions particulières, on verra surgir cette proposition générale : *Il existe une masse de témoignages protestants en faveur de la Religion catholique.* Cherchera-t-on à infirmer ce fait qu'on ne peut plus nier, en disant qu'en revanche beaucoup d'auteurs catholiques parlent mal de la Religion dans laquelle ils sont nés, et prodiguent les plus grands éloges au protestantisme? J'admets le fait, et nie la conséquence. Pour être catholique, il faut croire tout ce que l'Eglise enseigne; si, sur un seul point, on donne la préférence aux idées protestantes, on n'est plus catholique. Vous ne me citeriez donc pas des témoins catholiques, mais des hommes qui ne le sont plus; je puis les récuser, comme, de votre côté, vous seriez en droit de récuser les paroles des *Stolberg*, des *Haller*, et d'autres prosélytes de notre Eglise, si je vous les citais parmi les témoins protestants qui déposent en faveur du Catholicisme. Les auteurs que je nommerai ne restent pas moins protestants pour avoir rendu justice à quelques-uns de nos dogmes; car le protestantisme est tout entier dans le principe d'examen, quel que soit le résultat de cet *examen.* « On peut croire, disait un jeune théologien de la Suisse pro-

« testante, mort dernièrement (1), le purgatoire et l'intercession des « Saints; on n'en est pas moins protestant, pourvu qu'on se borne à « suivre ses convictions personnelles, sans en faire une règle pour « celles d'autrui. » Il a raison; mais il en est tout autrement du catholique. Pour avoir le droit de prendre ce beau nom, *il faut croire* le purgatoire et l'intercession des Saints, non-seulement comme une conviction personnelle qui n'oblige pas les autres, mais comme une vérité proposée par une autorité divine, qui oblige tout le monde en conscience. Ces réflexions suffiront, je l'espère, pour faire comprendre qu'on peut bien invoquer des témoignages protestants en faveur du Catholicisme, mais que des témoignages catholiques en faveur du protestantisme sont des paroles vides de sens. D'ailleurs, qui sont-ils ces prétendus témoins en faveur du protestantisme? Excepté quelques rares exemples de prêtres apostats ou rebelles à l'Eglise, ce ne sont pas des hommes qui aient fait une étude régulière et sérieuse de la Religion, mais des gens du monde qui raisonnent de tout fort légèrement, de jeunes militaires, des avocats, des médecins, des écoliers, des commis-voyageurs; bref, des gens la plupart déistes ou même matérialistes, qui n'aiment dans le protestantisme que les mots ronflants *raison*, *liberté*, et se soucient aussi peu des articles de foi professés jadis par tous les protestants, que des dogmes et des pratiques catholiques. Les témoins protestants qui vont parler en faveur du Catholicisme, sont, au contraire, des ministres, des pasteurs, des professeurs de théologie, souvent même les écrivains que le protestantisme nomme avec le plus d'orgueil (2).

Lorsque mes lecteurs auront pris connaissance de ce que disent nos adversaires, je les prie instamment de se demander: Quand même nous n'eussions pas lu les diverses preuves qui viennent de passer sous nos yeux, le seul fait qu'un si grand nombre de nos ministres et de nos plus grands écrivains se plaignent avec tant d'amertume de l'état actuel du protestantisme, conséquence nécessaire de son principe fondamental,

(1) M. Usteri, de Zurich, professeur à l'Académie de Berne.

(2) Il est vrai qu'il y a des gens qui ne sont jamais embarrassés de répondre. Ainsi, on lit dans les *Annales théologiques*, publiées à Zurich, en 1826, la conjecture suivante sur le système théologique du grand Leibnitz, qui rend un témoignage si éclatant à notre Religion : « Leibnitz était un génie à part (*ein genie ganz elgener ant*), « son esprit aimait à s'exercer sur tout. Ainsi, il lui prit fantaisie un jour de tourner son « attention sur la théologie catholique, pour voir ce qu'on pourrait faire de la *chose* « (*ans dem ding*) en l'affublant d'un costume philosophique. » Voilà donc le célèbre ouvrage de Leibnitz déclaré une simple plaisanterie.

qu'ils reconnaissent la vérité et font successivement l'éloge de tous les dogmes et de toutes les pratiques catholiques, ce seul fait ne suffirait-il pas pour éveiller dans notre esprit des doutes aussi pénibles que légitimes, et nous faire envier cette heureuse sécurité, cette consolante certitude avec laquelle tout catholique se dit: J'ai le bonheur de professer la véritable foi; je suis dans le chemin qui conduit au salut éternel?

Un auteur allemand, à qui j'ai emprunté plusieurs des extraits qui suivent, tandis que j'en ai trouvé beaucoup d'autres en lisant moi-même les ouvrages les plus connus de la théologie protestante de notre siècle; un auteur allemand, dis-je, a intitulé son livre : *Aurore de la paix* (1), parce que, de cette masse de témoignages protestants, en faveur du Catholicisme, il tire le consolant espoir que nous approchons du jour où le retour des protestants rétablira la paix et la concorde dans le monde chrétien. Cette aurore sera peut-être un peu longue, mais ce qui me paraît certain, c'est que le nombre des conversions ira toujours croissant; car ceux qui ont fini par se convertir à notre Religion, ont ordinairement commencé, comme les auteurs cités ci-après, par lui rendre justice en partie.

1. SUR L'UNITÉ DE LA FOI.

Boehmer : « L'Eglise chrétienne est la société des hommes unis dans la « même foi pour pratiquer la Religion de Jésus-Christ. Cette Eglise sub- « siste tant que l'unité de la foi s'y conserve. La perte de l'unité de la « foi entraîne la ruine de l'Eglise (2). »

(1) Un autre recueil du même genre, et que j'ai aussi consulté avec un grand profit, a été publié par le docteur Brenner. Enfin, *M. Hœnnighans*, le même probablement qui a publié l'*Aurore de la paix*, vient de mettre au jour le premier volume des *Excursions dans la littérature protestante*. Ce livre, une fois terminé, sera probablement le recueil le plus complet d'aveux protestants en faveur du Catholicisme.

(2) *Principia juris Canonici. Goetingæ*, 1802. Il résulte des paroles de l'auteur, que si toutes les sectes protestantes formaient ensemble avec les catholiques une seule Eglise, l'Eglise chrétienne serait détruite, puisqu'on ne pourrait, sans se rendre ridicule, attribuer à une Eglise ainsi divisée l'unité de la foi.

De Wette : « L'ancien corps de doctrine, regardé comme obligatoire à « tout jamais (1), était tombé, et l'esprit du protestantisme ne permet- « tait pas d'en prescrire un autre, obligatoire dans le même sens. Ce « serait une réaction dangereuse de lier les protestants par une doc- « trine permanente, comme cela se fait dans l'Eglise catholique; une « tentative semblable serait aussi contraire à l'esprit du protestantisme « qu'à l'esprit du siècle, et elle serait même inexécutable *sans un chef* « *visible de toute l'Eglise protestante.* On pourrait, tout au plus, pres- « crire une règle de foi pour une Eglise nationale, mais on la rejetterait « dans une autre, et l'Eglise protestante, dans son ensemble, conserve- « rait la liberté. D'un autre côté, ce serait un essai non moins téméraire « et dangereux (hélas! cet essai nous l'avons fait) de briser entièrement « le lien d'une même doctrine. Nous avons besoin d'une certaine unité « extérieure et d'une règle fondamentale; et l'horrible confusion à la « faveur de laquelle chacun prêche le peuple selon son bon plaisir, ne « saurait produire que l'incrédulité et l'indifférence pour la vérité reli- « gieuse. Ce malheur arriverait d'autant plus facilement, qu'un grand « nombre de docteurs, qui ne savent pas seulement ce que c'est que la « Religion, abusent de la liberté d'enseignement, foulent aux pieds et « maltraitent les dogmes les plus essentiels, comme, par exemple, celui « de la *justification.* La Bible est sans doute la règle fondamentale de la « doctrine protestante, mais l'interprétation de la Bible laisse une trop « grande liberté aux *opinions* individuelles. Nous sommes donc réduits à « rétablir l'autorité des confessions de foi qui offrent un point d'appui « pour l'interprétation de la Bible, mais il faut rétablir l'autorité non pas « de la *lettre*, mais de l'*esprit* de ces confessions (2). »

(1) *Der alte Statuarische Lehrbegriff.*

(2) *De la Religion et de la Théologie*, 1821, p. 209. Le célèbre auteur retire d'une main ce qu'il a voulu donner de l'autre. Sa pensée réelle est que chacun, quel que soit son système, l'enveloppe des termes consacrés par les confessions de foi formulées peu de temps après la réforme, et alors obligatoires pour tous ceux qui enseignaient la Religion. Ainsi, l'objet que *M. de Wette* veut atteindre, c'est que le peuple, entendant toujours le langage auquel son catéchisme l'avait accoutumé, ne s'aperçoive pas, ou s'aperçoive moins des innovations et des divergences dans la doctrine de ses guides spirituels. *M. de Wette* lui-même nous montre comment on peut se couvrir de ces dehors orthodoxes, tout en attaquant les doctrines fondamentales du Christianisme. Un exemple suffira pour mettre au jour toute ma pensée. L'auteur dit dans le même ouvrage, p. 186 : « Jésus-Christ fut conçu du Saint-Esprit, et naquit d'une vierge pure; « *cela veut dire :* La Religion vient de Dieu, c'est un symbole du caractère divin de « Jésus. Quant à cette idée sur l'origine du Christianisme, nous pouvons tomber d'ac- « cord avec les évangélistes, mais notre raison se refuse à penser que l'homme le plus

Le docteur Ammon : « Depuis l'origine du Christianisme jusqu'à nos « jours, la communion de l'autel avait pour base l'unité de la foi, non « pas l'unité dans une partie de la foi, ou l'accord dans l'incrédulité, « mais l'unité complète sur tous les articles de foi. Dans toutes les « tentatives de réunion qui ont été faites, on a toujours cherché, dès le « début, non point à s'accorder extérieurement, mais à mettre d'accord « les deux partis sur les différences de leurs doctrines respectives, au « moyen de discussions et de recherches approfondies. »

Augusti : « Quelque grands que soient les maux de la division, l'unité « de tous, dans la même indifférence, serait un mal plus grand encore; « elle serait le tombeau de toute Religion (1). »

Un protestant anonyme : « Si l'on se demande en quoi les protestants, « surtout les protestants instruits, sont d'accord, on obtiendra à peu « près la profession de foi suivante : Le principe du protestantisme est « le libre examen des vérités chrétiennes; le protestantisme tend à la « liberté religieuse, liberté dont la plénitude est le grand objet qu'il se « propose (2). »

« parfait (Jésus) ait été *réellement* produit par une conception surnaturelle et distincte « de celle des autres hommes. » Les citations qui suivent dans le texte font voir que tous les auteurs protestants ne se font pas illusion sur le néant d'une *unité* qui ne consisterait que dans l'emploi des mêmes paroles, et laisserait la liberté d'y attacher des sens contradictoires.

(1) On sait que Luther était absolument du même avis. « Je trouve horrible, dit-il, « de penser que des hommes dussent se réunir autour du même autel et communier « ensemble, quand les uns ne croient recevoir que du pain et du vin, tandis que les « autres croient recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ. » En attendant, personne n'ignore que l'Allemagne protestante a déjà réalisé et travaillé à réaliser de plus en plus ce que son bienheureux réformateur a trouvé *horrible*.

(2) Voyez la *Gazette ecclésiastique de Darmtadt*, 1828 (n° 86 ou 87). L'auteur ajoute ces paroles remarquables : « L'examen est l'activité propre à l'esprit humain. « *Il s'ensuit que la tendance du* PROTESTANTISME *n'est pas* RELIGIEUSE, *mais scientifique* « (philosophique). Si la parole de saint Paul : Nous ne savons qu'en partie, doit « DEMEURER VRAIE dans tous les temps, et si notre science doit rester imparfaite, par- « tielle, j'avoue *que je ne comprends plus rien à l'existence et à l'objet du* PROTESTAN- « TISME. Son développement progressif a fait que nous ne CROYONS plus qu'EN PARTIE. La « Religion, parmi les protestants, n'est donc plus rien de complet, car il faudrait pour « cela l'*unité de la foi*, QUI N'Y EXISTE POINT. En revanche, nous devons cesser de savoir « en partie. » Les protestants sont vraiment, comme on dit, entre l'enclume et le marteau. Ils aspirent à la science complète, en attendant ils conviennent d'une part, qu'ils n'ont pas encore cessé de ne savoir qu'*en partie*, et de l'autre, qu'ils ne croient *plus* qu'en partie. Pour les catholiques, ils se résignent jusqu'à la fin de leur vie sur la terre à ne savoir qu'en partie, mais *en revanche* ils croient *entièrement*.

Waburton : « La base sur laquelle s'élevèrent toutes les Eglises pro-
« testantes, quelque diversité qui existe dans leurs formes, fut le prin-
« cipe que le pape, ou l'Eglise romaine, était l'Antechrist annoncé par
« l'Ecriture-Sainte (1). »

Schleyermacher, dans son système dogmatique : « Le désaccord est si
« grand dans l'Eglise protestante, que ce que les uns regardent comme
« la partie essentielle (*die Hauptsache*) du Christianisme, n'est, aux
« yeux des autres, qu'une forme, une enveloppe (*Hulle*), tandis que
« ceux-ci appellent l'essentiel ce que les premiers trouvent peu
« important. »

Augusti : « La désunion dans la doctrine, entre les anciens protes-
« tants et les modernes, est si grande, que Luther protesterait bien
« certainement contre le protestantisme du XVIII[e] siècle ; et, à leur
« tour, les théologiens modernes parlent depuis long-temps de la néces-
« sité de protéger le protestantisme contre le papisme de Luther et de
« Calvin (2). »

Berger : « Les ministres de l'Eglise protestante se contredisent sur les
« points les plus essentiels de la Religion, sur les questions de la plus
« haute importance pour le salut. » (*Introduction à la Religion ration-
nelle.*)

Gazette ecclésiastique de Darmstadt, du 20 juin 1830 : « J'appelle
« doctrines fondamentales du Christianisme, celles qui le distinguent de
« toutes les autres Religions. Tout le monde admettra cette définition.
« Or, si les protestants d'autrefois s'accordaient beaucoup mieux que
« ceux de nos jours sur ces doctrines fondamentales, de quel droit
« appelle-t-on cette différence un progrès ? Les catholiques n'ont-ils pas
« raison, lorsqu'ils nous reprochent que nous ne sommes pas même
« d'accord sur l'essence du Christianisme ? On ne peut se retrancher ici
« derrière la nécessité de vues divergentes, car les différentes métho-
« des compatibles avec l'unité, quant au fond, laissent assez d'espace à
« la liberté et à l'activité de l'esprit humain. »

(1) Sermon *on the vise of Antichrist*. J'ose dire qu'aujourd'hui tous les protestants un peu éclairés sont d'accord au contraire que le pape N'EST PAS l'Antechrist annoncé par l'Ecriture-Sainte. *Jean de Muller* fait observer que saint Jean appelle Antechrist celui qui ne confesse point que Jésus-Christ est venu dans la chair, et *Harms*, dans ses thèses, dit que l'Antechrist de nos jours, en matière de foi, est la raison qui prend la lune pour le soleil.

(2) Souvenirs de l'histoire de la réforme en Allemagne, 1814.

M. Henneke : « L'unité de la doctrine et de la foi exerce une influence « salutaire dans la Religion catholique. Pourquoi ne rendrions-nous pas « justice à cette unité ?— Toutes les Religions, sauf l'évangélique (c'est-« à-dire *la protestante*), reposent sur certains articles de foi qu'on « regarde comme irréformables (1). »

M. Usteri : « La forme monarchique et le pouvoir temporel du gouver-« nement ecclésiastique conservaient l'unité dans le monde chrétien, et « l'empêchaient de se diviser et de se subdiviser en d'innombrables « sectes. » (*Discours prononcé à l'occasion du 3e anniversaire de la réforme bernoise.*)

Toelner : « Il faut opter : ou le papisme, ou point d'unité dans la « foi (2). »

2. SUR LA BIBLE ET LA TRADITION.

—

A. LES PRÉTENDUS LIVRES APOCRYPHES FONT PARTIE DE L'ÉCRITURE-SAINTE.

Le docteur Muncher : « Presque tous les écrivains du premier âge de « l'Eglise citent les prétendus livres apocryphes, et les citent de manière « à faire voir qu'ils les plaçaient au même rang que tous les autres « livres de la Bible. Ce n'est donc pas à tort que l'Eglise catholique de « nos jours se vante d'être d'accord avec l'antiquité chrétienne, quant « au *Canon* de l'Ancien Testament. » (*Histoire du dogme.*)

(1) Extrait d'un article de la *Gaz. eccl.* de Darmstadt, en réponse à un autre auteur protestant, qui pense au contraire que *chaque oiseau doit chanter à sa façon.* A merveille ! Mais nous ne sommes pas des oiseaux, et la Religion n'est pas un ramage. D'ailleurs, chaque oiseau chante exactement comme ceux de son espèce.

(2) Voici le résumé des citations qu'on vient de lire : l'Unité de la foi est la condition *sine qua non*, c'est-à-dire indispensable de l'existence d'une Eglise ; elle est un bien, mais elle n'existe pas dans le protestantisme, et ne peut exister que dans la Religion catholique. *Calvin* dit, dans une lettre à Mélanchton : « Il importe beaucoup que la « postérité n'apprenne pas nos différends. Car il est souverainement ridicule que

Bretschneider : « Notre Eglise ne les reconnaissait pas comme livres « divins, *parce que l'Eglise catholique romaine en tirait des preuves « en faveur de quelques-unes de ses doctrines, par exemple de la messe « et du purgatoire.* » (*Manuel du dogmatique.*)

M. Stier regarde les apocryphes comme des livres écrits par une dispensation spéciale de la Providence, et destinés à servir de lien entre l'Ancien et le Nouveau Testament. » (*Manuel de dogmatique évangélique luthérienne.*)

B. LECTURE ET INTERPRÉTATION DE LA BIBLE.

Planck : « On n'est pas juste, on se laisse entraîner à l'esprit de parti, « quand on reproche aux catholiques, comme on fait même de nos jours, « qu'ils éloignent les peuples de la lecture de la Bible. On eut seulement, « au temps de la réforme, la précaution d'empêcher que les traditions « de la Bible en langues vulgaires, ne fussent indistinctement livrées au « peuple, parce qu'on en regardait plusieurs comme incorrectes et » infidèles. Depuis (1) que cela n'est plus à craindre, les catholiques « aussi s'appliquent avec zèle à la lecture de la Bible, même dans leurs « langues maternelles. » (*Paroles de paix.*)

« nous, qui contredisons le monde entier, soyons, dès le commencement de la « réforme, divisés entre nous-mêmes. » La postérité le sait fort bien, et il n'en sera pas autrement dans les derniers jours de la réforme qu'il n'en était à son commencement. Il est même vrai de dire que les points sur lesquels les protestants sont en désaccord, se sont multipliés avec le progrès du temps, et se multiplient encore. Les divergences roulaient d'abord principalement sur le sens des paroles de Jésus-Christ, dans l'institution de l'Eucharistie; depuis le milieu du XVIII[e] siècle, en Allemagne plus particulièrement, elles s'étendent sur tout ce qui distingue le Christianisme du déisme; de nos jours mêmes, sur ce qui distingue le déisme du panthéisme, comme, par exemple, sur la question de savoir si Dieu a créé le monde, si le monde et Dieu sont un, si le mal et le bien ne sont pas indifférents, s'il y a une immortalité personnelle, si nous conserverons le souvenir de notre vie sur la terre dans la vie future, etc.

(1) Il vaudrait mieux dire : *Là où* cela n'est plus à craindre, grâce aux traductions en langues vulgaires dont on fait usage, lorsqu'elles sont approuvées par l'autorité de l'Eglise.

Augusti, qui cite ce texte (Vol. VI, page 8), ajoute : « On sait du « reste que, depuis le milieu du 18e siècle, il règne, parmi les théolo- « giens protestans eux-mêmes, une grande divergence d'opinions sur la « nécessité et l'utilité de la lecture de la Bible permise à tout le monde « indistinctement. »

Un anonyme (*Gazette littéraire de Iena*, n. 48. Mars 1821) : « La « Bible est inutile à celui qui ne la comprend pas, et nuisible à celui qui « la comprend mal. La Bible est pour les savants. Ce qu'il y a de mieux « peut être mis, par extraits, entre les mains des chrétiens en général. « Ceux-ci ne peuvent la lire avec fruit, sans un homme ou un commen- « taire qui leur explique ce qu'ils lisent. La Bible est un moyen insuf- « fisant et incertain pour établir un système religieux; voilà ce qui « résulte du fait, que ceux qui ne veulent que la Bible, y ont trouvé « des opinions contradictoires, et des armes pour se maltraiter et se « damner réciproquement (1). »

C. SUR LA TRADITION.

Planck : « Si les réformateurs eussent clairement compris tout ce « que renfermait le principe : la Bible est la source exclusive de la foi; « s'ils eussent prévu toutes les conséquences de ce grand principe sur « lequel Luther voulait élever son système religieux, ils auraient tous « préféré y renoncer. » (*Histoire de la doctrine luthérienne, vol.* 6, *page* 703.)

Griesbach : « Les premiers chrétiens étaient instruits dans la Religion « par les Apôtres ou par des hommes apostoliques, et ils connaissaient « ainsi la doctrine chrétienne avant de lire les livres saints. Ils ne se « servaient de l'Ecriture que pour s'affermir dans la foi qu'ils avaient « déjà recueillie de l'enseignement de vive voix. » (*Curæ in Historiam textûs græci.*)

Lessing : « Non-seulement l'histoire de Jésus-Christ était connue avant « d'être publiée par les Evangélistes, mais toute la Religion chrétienne

(1) Luther avait déjà dit (*contra Zwinglium*) : Si le monde continue, les *interprétations divergentes de la Bible*, et le maintien de l'unité dans la foi nous obligeront de recourir de nouveau aux décrets des conciles.

« était professée et pratiquée, avant qu'un seul d'entr'eux eût écrit. On « disait le *Notre Père*, avant qu'on pût le lire dans l'Evangile de saint « Mathieu. On se servait en baptisant des paroles prescrites par Jésus-« Christ, avant que saint Mathieu les eût mises par écrit. Si donc, quant « à ces choses, les premiers chrétiens n'ont pas dû attendre la publi-« cation du Nouveau Testament, pourquoi n'eussent-ils pas pu s'en « passer encore, quant aux autres objets? Si la tradition a pu les « diriger, quant au mode de prier et de baptiser, pourquoi ne leur « aurait-elle pas également suffi pour toutes les autres parties essentielles « de la Religion chrétienne? Les auteurs du Nouveau Testament ont-ils « donc jamais prétendu avoir écrit toutes les paroles et toutes les actions « de Jésus-Christ? N'ont-ils pas affirmé le contraire, précisément, selon « toute apparence, pour qu'on admît à côté de leurs écrits les tra-« ditions orales? Je ne puis faire le sourd, quand toute l'antiquité me « crie, d'une voix unanime, que nos réformateurs ont rejeté beaucoup « trop de choses sous le nom odieux de *tradition*. Ils auraient dû « accorder au moins à ce qu'Irénée appelle tradition, la même autorité « qu'ils voulaient accorder exclusivement à l'Ecriture. » (*Œuvres posthumes philosophiques.*)

Munscher : « Il résulte de toutes les recherches que nous avons faites, « que les protestants se prononçant contre la tradition, n'ont pas pour « eux le témoignage impartial de l'histoire. L'Eglise catholique a raison « de dire que la tradition était une grande autorité pour les anciens « chrétiens. » (*Histoire du dogme, vol.* I, *p.* 344.)

M. Dellbrueck, professeur à Bonn : « En résumé, celui qui veut déter-« miner la foi, en dernière analyse, par le texte de l'Ecriture-Sainte, « veut en faire ce que, d'après sa nature, elle ne peut pas être, ce « qu'elle ne doit pas être d'après les intentions du Seigneur, ce qu'elle « déclare elle-même ne point vouloir être, et ce qu'elle n'a pas été dans « les premiers et les plus beaux siècles du Christianisme. » (*Philippe Mélanchthon, le docteur de la foi. Bonn*, 1826.)

Thérémin : « Celui qui, dans l'interprétation de l'Ecriture, se laisse « diriger par le rationalisme ou le mysticisme, est exposé à de grands « égarements. La raison, quand elle s'occupe des vérités religieuses, « s'exagérant ses forces, et remplie de présomption, s'arroge souvent le « droit, non plus simplement de chercher la vérité dans les livres « saints, mais de la découvrir par elle-même, elle rejette tout ce qui « ne vient pas de son fonds, et finit par prendre une attitude hostile « contre la révélation.

« Le sentiment peut de même s'égarer sans retour, en se jetant, avec « un enthousiasme trop exclusif, sur une des vérités de la Religion; en « la poursuivant dans ses dernières conséquences, sans tenir compte « des modifications qu'elle reçoit des autres vérités également divines, « et en prenant les rêves de l'imagination pour une lumière d'en haut.

« On ne peut éviter ce double écueil, et rester dans la ligne infaillible « tracée par la révélation, qu'en s'attachant fortement à ce qui a été « reconnu comme vérité divine depuis les premiers temps du Christia« nisme, c'est-à-dire à la tradition de l'Eglise (1).» (*Du royaume de Dieu. Berlin*, 1823.)

3. NÉCESSITÉ D'UN JUGE DES CONTROVERSES.

—

UNITÉ ET INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

Un anonyme (2) : « Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on observe que le « principe du rationalisme était déjà renfermé comme un enfant dans « le sein de sa mère, dans la maxime établie par les réformateurs que « l'Ecriture-Sainte est le juge suprême en matière de foi. Car, dès qu'on « eût dépouillé le chef de l'Eglise de son autorité, comme dépositaire de « la foi révélée; dès que l'on contesta l'infaillibilité du représentant « visible de Dieu, pour la réserver exclusivement à l'Ecriture, la décision « en matière de foi dut passer tacitement à la *raison*, puisqu'elle « restait seule pour décider du sens de l'Ecriture, et déterminer ce qui « est vrai.

(1) En allemand : *an das kirchliche element*, à l'élément ecclésiastique.

(2) *Lettres sur le rationalisme*, p. 54. C'est un livre qui, dans le temps, faisait du bruit en Allemagne. Le rationalisme est le destructeur de la révélation, puisqu'il soumet la foi à la raison humaine. Il y a encore beaucoup de protestants chrétiens qui espèrent pouvoir y échapper en s'attachant à l'Ecriture. Mais les protestants plus éclairés reconnaissent aujourd'hui, et plusieurs l'ont reconnu dès le commencement, que cela n'est pas possible, et que ceux qui disent que l'Ecriture est la seule autorité, *disent par là même* qu'il n'y a aucune autorité.

Stœudlin : « Si l'on part, en matière de foi, d'un principe surnatura-
« liste (c'est-à-dire, d'après la terminologie allemande, si l'on croit que « Dieu s'est révélé aux hommes), on doit admettre, comme une consé- « quence indubitable, que ce Dieu, qui a donné une révélation, aura eu « soin de la préserver à jamais des interprétations arbitraires de la « raison individuelle. » (*Magasin de l'histoire de la Religion.*)

Wegscheider : « Si Dieu, dans sa bonté et dans sa sagesse, a jugé « nécessaire une inspiration surnaturelle pour les auteurs de l'Ecriture- « Sainte, il doit avoir accordé une assistance surnaturelle aussi pour « l'interprétation des livres saints dans tous les siècles subséquents, « afin qu'on ne puisse se méprendre sur le sens, souvent obscur et « douteux, de ces livres divins ». (*Institutiones theologiæ*, p. 115.)

Krug : « Il n'y a qu'un seul surnaturalisme conséquent (c'est-à-dire, « il n'y a qu'un seul système conséquent pour ceux qui admettent la « révélation), c'est le Catholicisme romain. Celui-ci ne se borne pas à « l'Ecriture seule, et n'accorde pas à tout le monde le droit de l'inter- « préter ; il admet, à côté de l'Ecriture, une tradition conservée dans « l'Eglise, une traduction et une interprétation de l'Ecriture, sanction- « nées par l'Eglise, et une direction continuelle et surnaturelle de « l'Eglise et de son chef par le Saint-Esprit, de manière qu'ils ne peu- « vent se tromper, et que, dans le doute, tous les membres de l'Eglise « peuvent recourir à l'autorité de cette Eglise, et doivent se soumettre « à ses décisions, sans avoir besoin de consulter leur raison (1). »

Voilà, protestants surnaturalistes (c'est-à-dire, protestants qui voulez croire la révélation, les miracles, des dogmes indépendants de la raison humaine), voilà ce qui est une conséquence logique, une conséquence rigoureuse, une nécessité absolue pour vous, dès que vous avez admis ce principe fondamental, que l'homme ne peut trouver le chemin du salut avec sa raison seule, et qu'il a besoin d'un guide sûr et infaillible. La conséquence dont vous vous vantez, est au contraire la plus grande inconséquence. Car l'Ecriture à laquelle vous en appelez sans cesse, n'est pas un guide infaillible pour vous, attendu qu'elle est passible d'une si grande diversité d'interprétations, que non-seulement les diverses Eglises, mais les théologiens de chaque Eglise, même les surnaturalistes, sont divisés entr'eux sur le sens de l'Ecriture, et le seront toujours.

(1) *Avis philosophique* (Philos. Gutachten, *en matière de rationalisme et de surnaturalisme*. Leipzig, 1827, p. 65.

Bresclus : « Qui oserait nier qu'une doctrine infaillible exige aussi, « pour se soutenir, des interprètes infaillibles ? » (*Apologies*, *vol* II, *page* 210.)

La bibliothèque de Goettingue : « Ce n'est pas à tort qu'on a dit que « le système romain de l'infaillibilité est le seul système conséquent pour « les surnaturalistes (pour ceux qui admettent la révélation). » (Année 1707. Vol. III, p. 721.)

L. A. Kœhler : « En effet, le surnaturalisme de l'Eglise catholique « est le seul possible, le seul conséquent. » (*Lettre à M. le Prof. D. Hahn, p.* 54.)

Tieftrunk : « Si l'on fait de la théologie, c'est-à-dire de l'idée de la « révélation, la base de son système religieux, aucun raisonnement ne « pourra éluder le papisme. » (*Critique du dogme protestant.*)

Reinhold : « Si une Religion renferme des mystères, si elle base sa « foi sur des miracles, le système de l'infaillibilité est, dès-lors, le seul « possible. Il est de tous ceux qui reposent sur une base historique, le « seul qui mérite réellement d'être appelé système (1). « (*Lettres sur la philosophie de Kant. Vol.* I, *p.* 7.)

Un anonyme (signant : *Un protestant impartial*) : « Ce que le dogme « de la Providence divine est relativement au dogme de la création, « l'infaillibilité de l'Eglise l'est relativement à la révélation divine. Ces « deux dogmes sont inséparables. Si l'on rejette l'infaillibilité, il faut « aussi rejeter la révélation. » (*Journal trimestriel, neuvième année, troisième livraison.*)

En effet, si l'objet d'une révélation divine est non-seulement de proposer aux hommes une meilleure doctrine religieuse, mais aussi de pourvoir à ce qu'ils en aient la véritable intelligence, à ce qu'ils aient la certitude que tels dogmes et non tels autres ont été révélés, et qu'ils l'ont été dans tel sens et non dans tel autre, il suit de là évidemment que le corps enseignant dans l'Eglise chrétienne doit être infaillible.

(Nous venons d'entendre tous les auteurs allemands cités nous dire, d'une voix unanime, que tous ceux qui ne veulent pas rejeter la révélation, dans le sens toujours attaché à ce mot, doivent, sous peine

(1) Cet auteur dit plus loin : « Le monde chrétien est peut-être redevable, surtout « *à l'inconséquence humaine,* de ce que, pour la moitié du moins, il n'est plus soumis « à des juges infaillibles de la foi. » Pourquoi donc messieurs les Genevois, qui se montrent si jaloux de leur affranchissement de ces juges infaillibles, ne célèbrent-ils pas le *jubilé* de l'*inconséquence ?* Pourquoi n'érigent-ils pas un monument de leur gratitude à l'*indifférence* plutôt qu'à Calvin ?

d'inconséquence, admettre aussi, à côté de l'Ecriture, qui ne peut être infaillible par elle-même, *un juge des controverses*, une autorité toujours prête à répondre en matière de foi, bref, l'infaillibilité de l'Eglise. Maintenant, un protestant anglais va nous dire que toute la controverse entre le Catholicisme et le protestantisme dépend de ce point, et se résume en cette question.)

G. Stanley Faber : « Dans les controverses qui embrassent un grand « nombre de questions subordonnées, ceux qui se confient dans la force « de la vérité qui est pour eux (*who are conxious of the decided support* « *of truth*), devraient toujours s'appliquer à simplifier la discussion, et « fixer l'attention publique sur l'erreur fondamentale qui sert de base à « un système faux.

« Que la partie candide et impartiale du public se persuade bien que, « dans la question religieuse, toutes les disputes sur les dogmes parti- « culiers ne sont que secondaires, et que l'autorité suprême, en matière « de foi, est le principal problème à résoudre. »

4. CONSTITUTION DE L'ÉGLISE.

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE.

—

SACERDOCE.

Le Docteur Marheinecke : « Tous ceux qui offrent un sacrifice sont « prêtres ; c'est le sacrifice qui constitue le prêtre. Ceux-là seuls, qui « ne voient dans le sacerdoce qu'une invention de l'imposture, de l'am- « bition, de l'esprit de domination et de despotisme, peuvent pré- « tendre que le sacrifice n'a pris naissance qu'après les prêtres. »

(Cela est très-vrai, et la conclusion qu'on en peut tirer, c'est qu'il ne peut y avoir de prêtres protestants, parce que le protestantisme a rejeté le sacrifice de la Religion catholique. Toutefois, la nécessité d'un sacerdoce chrétien s'est fait si vivement sentir au sein même du protestantisme, que non-seulement quelques Eglises protestantes, par exemple celles d'Angleterre et de Suède, ont toujours appelé *prêtres* les ministres

de leur culte, mais que plusieurs voix se sont élevées de nos jours, dans l'Allemagne protestante, pour réclamer ce nom en faveur des ministres protestants. Rien n'est plus obscur, plus vague et plus entortillé que ce qu'ils disent à l'appui de cette prétention. *M. Marheineck*, qui reconnaît formellement, comme nous venons de le voir, que, pour avoir des prêtres, il faut avant tout avoir un sacrifice, ajoute : qu'*offrir un sacrifice n'est pas autre chose que la consécration de l'*ÊTRE PÉRISSABLE APPARENT A L'ÊTRE PRIMITIF ÉTERNEL, *et que celui qui* PEUT *et* FAIT *cela, est à nos yeux un prêtre, dans l'acception la plus ancienne et la plus pure de ce nom.* D'après le docteur *Daüb*, professeur de théologie à Heidelberg, le sacrifice que le prêtre protestant offre à l'Être suprême, se compose de tous les fidèles réunis dans le temple où il fait la prière ou la prédication.) (*Theologumena. Heidelberg.* 1806.)

M. Kaiser, prédicateur à Munchberg, pense que les ministres protestants sont *prêtres* en tant qu'ils proclament solennellement et avec un accent de piété et de ferveur les croyances les sentiments et les intentions des fidèles. (*La Théologie biblique, ou Judaïsme et Christianisme. Erlangnen*, 1814.)

Le docteur Fessler, surintendant à Saraton, appelle acte *sacerdotal* tout ce qui tend à ouvrir à la Religion, par une porte ou par l'autre, l'entrée dans la *vie*, et à lui assurer un bon accueil partout où elle a pénétré. (*Manuel de Liturgie. Riga*, 1823.)

Un autre auteur protestant, dans la Gazette littéraire de Iena, mars 1824, n° 15, réclame pour les ministres le nom de prêtres, parce que l'objet de toutes les fonctions est l'union morale et la réconciliation de l'homme avec Dieu. — Inutiles, mais remarquables efforts pour rendre au protestantisme un des caractères essentiels à l'Eglise ! Ces vains efforts prouvent que le fameux *Claus Harms* n'est pas le seul protestant qui ait reconnu que *sans un sacerdoce il n'y a point d'Eglise.* (*La divinité de la rémission des péchés et l'obligation du prêtre. Deux sermons. Kiel*, 1817.)

L'ÉPISCOPAT.

M. Horst, conseiller ecclésiastique et pasteur à Lindheim : « L'épis-« copat remonte jusqu'à l'Eglise primitive. » (*Mystériosophie. Francfort*, 1817.)

F. Pustkuchen Glandzow : « L'épiscopat n'est pas une institution « catholique-romaine, mais chrétienne-universelle, et il remonte à « cette Eglise primitive que le protestantisme prétend avoir fait « renaître (1). »

Lessing : « Au temps de saint Ignace d'Antioche, les chrétiens s'en « rapportaient aux paroles de leurs évêques, et il n'était pas permis « d'en exiger les preuves par l'Ecriture. Ils respectaient leurs évêques « à l'égal des Apôtres. » (*L. C. p.* 55, 60.)

L'auteur d'une lettre insérée dans la *Gazette ecclésiastique de Darmstadt*. Année 1826, n° 33 : « On ne peut nier qu'il serait fort désirable « qu'on établît enfin, dans l'Eglise protestante, un ordre arrêté; car, au « point où les choses en sont aujourd'hui, tout ministre s'imagine être « entièrement indépendant; l'anarchie prévaut, et l'on repousse tout ce « qui émane d'une autorité néanmoins fondée en droit. »

(F. Pustkuchen Glanzow, le docteur Clausen, professeur à Copenhague, ainsi que beaucoup d'autres auteurs protestants, provoquent, dans leurs écrits, le rétablissement de l'épiscopat pour le protestantisme, et ils ont déjà vu leurs désirs se réaliser dans plusieurs parties de l'Allemagne protestante, surtout en Prusse.)

LA PAPAUTÉ.

M. Thérémin : « Il va sans dire que l'Eglise évangélique, étant une « institution visible sur la terre, doit aussi avoir un chef visible ici-bas,

(1) *Le rétablissement du vrai protestantisme*. Hambourg, 1827. Les titres mêmes des ouvrages protestants sont quelquefois curieux et instructifs. Les réformateurs du XVI[e] siècle prétendaient que le vrai Christianisme n'existait plus, et leurs disciples au XIX[e] prétendent que le *vrai protestantisme* n'existe plus.

« et ce chef ne peut être que le souverain temporel, depuis qu'on n'a
« plus la constitution de l'Eglise catholique. »

M. Harms : « L'Eglise luthérienne aurait une constitution complète
« et parfaite ; mais pressé qu'on était par les circonstances, on a
« commis une grande faute qu'il s'agit de réparer. On confia la direc-
« tion suprême et la décision définitive, même pour le spirituel, à une
« personne laïque, au souverain du pays. »

Un anonyme, dans un article de la *Gazette de Darmstadt*, signé F. H.
à H. Année 1829, n° 172 : « Je déclare franchement que je préférerais,
« et *des milliers de ministres protestants* préféreraient avec moi de
« dépendre de l'*Evêque spirituel d'un pays étranger*, pourvu qu'il
« fût de notre Eglise et assisté d'un conseil ecclésiastique. J'aimerais
« mieux me conformer aux instructions envoyées par cet évêque, pour
« l'enseignement et la célébration du culte, que d'être dirigé, dans ces
« matières, par le souverain temporel qui, après tout, n'est qu'un
« laïque, quoiqu'il s'appelle *summus episcopus.* »

Le docteur Kleuker L. C. : « Le protestantisme et le Catholicisme croient
« un chef invisible ; mais celui-ci veut en outre un chef visible qui soit le
« centre de tous les diocèses de l'Eglise visible, comme l'évêque est le
« centre de toutes les paroisses de son diocèse, et le curé de tous les
« membres de la paroisse. L'utilité de ce chef visible, abstraction faite
« des personnes, est reconnue même par des protestants dont l'opinion
« n'est pas suspecte. Ce n'est pas non plus par cette controverse que la
« réforme a débuté : si le combat y a abouti, on doit l'attribuer à des
« causes toutes différentes. »

J. F. Jacobi : « Si les constitutions de toutes les sociétés, des sociétés
« religieuses comme des autres, tendent naturellement à la centralisa-
« tion du pouvoir, on peut présumer de la sagesse de l'Homme-Dieu
« qu'il aura tenu compte de cette tendance en constituant son Eglise. »

Doederlein : « Le pouvoir de lier et de délier, d'après le sens attaché
« par les juifs à ces mots, implique le droit de défendre et de permettre
« surtout en matière de Religion. Dans Daniel, chapitre IX, 8, 9, la
« même métaphore est employée pour caractériser l'interdit royal, et
« le Talmud offre de nombreux exemples de cette signification. Le décret
« de Jésus-Christ, dans saint Mathieu, chapitre XVI, 19, accorde à saint
« Pierre le pouvoir de faire, avec une autorité divine, toutes les lois
« qu'il jugera utiles et conformes aux besoins des Eglises, pouvoir que,
« depuis l'établissement de l'Eglise, aucun docteur particulier ne doit
« s'arroger. » (*Inst. theologiæ christianæ. Tome* II, *page* 226.)

Pfaff : « Nous ne saurions contester que les plus anciens Pères partent « tous de ce principe : qu'il y a dans l'Eglise un évêque suprême. » *De origine Juris Eccles. Art.* 1, *p.* 726.)

Reinhard : « Dans les paroles que nous lisons dans le chapitre XVI de « saint Mathieu, Jésus-Christ veut dire que Pierre devait exercer le « pouvoir suprême dans l'Eglise. » (*Essai sur les vues du Fondateur de la Religion chrétienne pour le bonheur des hommes, p.* 29.)

Marheinecke, dans la *Symbolique :* « Jésus-Christ confia formellement « à Pierre un pouvoir supérieur à celui des autres Apôtres, et le gou- « vernement de l'Eglise. Il l'établit chef visible de l'Eglise, avec toutes « les prérogatives d'autorité et de juridiction qui appartiennent à un « chef, et lui subordonna tous les autres Apôtres.

« Tous les Pères ont entendu ces textes de la primauté de saint « Pierre (p. 321.)

« Jésus-Christ ayant donné à son Eglise une constitution qui devait « durer jusqu'à la fin du monde, il s'ensuit que la primauté ne pouvait « mourir avec Pierre (p. 322.) »

Néander : « C'est pousser la critique jusqu'à l'exagération que de « révoquer en doute la tradition fondée sur le témoignage rendu par « toute l'antiquité chrétienne au séjour de saint Pierre à Rome. »

Herder : « Pierre et Paul reposent en paix à Rome. » (*Idées sur la philosophie de l'Histoire.*)

Jacques Andreæ : » Jésus ayant fondé une Eglise visible, il s'ensuit « que cette Eglise doit avoir sur la terre un gouvernement central. En « second lieu, si un tel gouvernement existe, il faut qu'il existe aussi « un endroit où ce gouvernement réside. Or, Rome paraît plus propre « que tout autre lieu à former la capitale du gouvernement ecclésias- tique. » (*Rationes e verbo Dei petitæ, page* 24.)

Doederlein : « Pour moi, je n'hésiterais pas à reconnaître et à honorer, « dans l'évêque de Rome, le chef de l'Eglise occidentale ou même de « l'Eglise universelle, et à le saluer, *propter principalitatem poten- « tiorem*, du nom de premier évêque. » (*Instit. Theolog. Christ.*)

Garve, dans ses *fausses Décrétales :* « Si les papes, en les forgeant « et en les répandant, ont reculé les limites de leur pouvoir, cela « suppose tout d'abord que les peuples, dans ces temps-là, reconnais- « saient aux papes un certain pouvoir législatif. On attribuait aux pre- « miers évêques de Rome des lettres qu'il n'avait jamais écrites ; mais « de quel avantage eût été cette supposition à leurs successeurs, si « l'opinion que les anciens évêques de Rome pouvaient rendre des décrets « obligatoires n'eût pas été partout accréditée ? »

Herder : « Il nous faudrait ici transcrire une longue suite de noms, pour « citer seulement les papes les plus grands et les plus dignes d'admi« ration. On a vu beaucoup moins d'esclaves du vice (*wollustige* « *weichlinge*) assis dans la chaire pontificale que sur les trônes tempo« rels, et les défauts des papes n'ont été remarqués souvent qu'à raison « de la singularité du contraste.

« Rome a de bonne heure montré sa sagesse en insistant, comme sur « les bases de l'édifice chrétien, sur l'unité de l'Eglise, sur la pureté « de la foi, sur l'orthodoxie et la catholicité. Il est probable que déjà « la première scission, née dans l'Eglise entre les chrétiens judaïsants et « les nouveaux convertis du paganisme, a été apaisée par l'interven« tion de Rome. Rome n'a jamais fléchi devant les hérésies.

« L'Europe, sans la hiérarchie sacerdotale, eût été, selon toute « probabilité, la proie du despotisme, le théâtre de discordes perpé« tuelles, un désert même, sillonné en tous sens par des hordes barbares.» (*Idées pour la philosophie de l'Histoire*, *vol.* XIX.)

Ruehs : « Le pouvoir spirituel offrait à la faiblesse un meilleur appui « contre les empiétements du droit du plus fort, qu'elle n'en a trouvé « dans l'idée moderne de l'équilibre politique. Cette idée abstraite, « sans soutien extérieur, a dû bientôt se montrer inefficace. » (*Manuel de l'histoire du moyen-âge*, 1816.)

Jean de Muller : « Qu'est-ce que le pape ? On dit : Ce n'est qu'un « évêque. Oui, ce n'est qu'un évêque, comme Marie-Thérèse n'est qu'une « comtesse de Habsbourg, et comme le vainqueur de Rossbach n'est « qu'un comte de Zollern. On sait quel pape a fait de Charlemagne le « premier empereur; mais qui a fait le premier pape ? Le pape était un « évêque, mais il était aussi le saint Père, le souverain Pontife, le grand « Calife (comme l'appelait ho-Albufreda, prince de Hamath) de toutes « les principautés, de toutes les seigneuries et de toutes les villes dans « les pays occidentaux. C'est lui qui, par la crainte de Dieu, dompta la « jeunesse farouche de nos états. Loin d'inspirer de la terreur, fort « seulement du bien qu'il répand, il est encore pour des milliers de « cœurs l'objet d'un respect religieux ; il est en grand honneur chez les « souverains qui honorent le peuple; il est maître d'une puissance « devant laquelle, dans le cours de dix-sept siècles, depuis la maison « des César jusqu'au nom de Halsbourg, une foule de nations disparurent « avec tous leurs héros. Voilà ce que c'est que le pape ! »

4. SUR LES DOGMES PARTICULIERS DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

A. SUR L'ORDRE DU SALUT.

(Les doctrines de Luther et de Calvin sur l'impuissance absolue de l'homme pour le bien, sur la grâce opérant tout à elle seule, sur l'inutilité des œuvres, etc, sont abandonnées aujourd'hui par la plupart des théologiens protestants, et ils sont plutôt tombés dans les erreurs diamétralement opposées à celles de leurs ancêtres. Ils attribuent trop à l'homme, à son libre arbitre et trop peu à Dieu, à la grâce; ils enseignent plutôt l'inutilité de la foi que l'inutilité des œuvres. Cependant une minorité protestante s'attache encore, ou s'attache même de nouveau aux opinions rigoureuses et tranchantes des premiers réformateurs et des anciennes confessions de foi de leurs Eglises. Voilà pourquoi nous ne croyons pas inutile de transcrire ici quelques jugements de la majorité sur ces matières.)

Le docteur Clausen : « Il est évident que la doctrine catholique s'est « proposée de concilier la foi religieuse avec le témoignage de notre sens « intime. Voilà surtout ce qui la recommande à l'assentiment général : « D'une part, elle confirme la foi dans les opérations divines de la « grâce; de l'antre, en soutenant le libre arbitre, elle est confirmée à « son tour par l'expérience intérieure de chacun. Elle rend gloire à « Dieu en faisant commencer par la grâce divine l'œuvre de la régéné« ration; mais elle laisse néanmoins à l'homme sa part de mérite, « puisqu'elle fait dépendre de lui l'acceptation de la grâce qui lui est « offerte. Ainsi, elle encourage l'homme à travailler à sa sanctification, « tout en entretenant dans son âme la confiance dans le sacrifice de « la grâce. »

« Avouons que, lorsque, pour attribuer tout bien immédiatement à « Dieu seul, les réformateurs s'épuisent à trouver des couleurs propres « à dépeindre la dégradation de la nature humaine, lui contestent, dans « les termes les plus forts, même la plus légère aptitude au bien, et en

« font une marionnette docile à tous les mouvements que Dieu lui « imprime; avouons, dis-je, que les réformateurs sont en contradiction « manifeste et avec le témoignage des faits intimes de notre expérience, « et avec celui de l'Ecriture-Sainte, qui invite, exhorte continuellement « les pécheurs à se convertir, les infidèles à embrasser la foi, et les « endurcis à faire pénitence. » (*Constitution, doctrine et rites du Catholicisme et du protestantisme.*)

Après avoir prouvé que les plus anciens Pères de l'Eglise exigent, pour la rémission des péchés, pour la justification et le salut, non-seulement la foi, mais aussi la pénitence et la pratique des bonnes œuvres, le docteur Munscher conclut ainsi dans son *Manuel de l'histoire du dogme, 2e édition, 2e vol. Marbourg*, 1804 : « Il résulte de tout cela que « l'idée que Luther se faisait de la rémission des péchés et de la justifi- « cation, et qu'il soutenait avec tant de force contre l'Eglise romaine, « n'est nullement d'accord avec celle des anciens docteurs de l'Eglise, « et que les catholiques sont fondés à en appeler sur ce point au témoi- « gnage de l'antiquité chrétienne. »

M. Delbruck : « Dire que tout dépend des dispositions intérieures de « l'homme, et rien de ses actions; que la foi est tout en tout, et que « les œuvres ne sont qu'accessoires; que la loi qui exige l'obéissance, « est incompatible avec l'Evangile qui prescrit la charité; que la prati- « que des bonnes œuvres est indifférente; que leur absence ne peut « faire perdre la grâce aux élus; que les vertus de l'homme ne peu- « vent le rendre accessible au bienfait de cette grâce divine; que Dieu « adopte les uns et réprouve les autres arbitrairement, sans avoir le « moindre égard à la bonne ou à la mauvaise tendance de leur volonté; « dire cela, c'est déchirer violemment ce qui de sa nature est lié inti- « mement; c'est placer un abîme infranchissable entre les convertis et « les inconvertis; c'est provoquer les élus à la présomption, et livrer « les réprouvés au désespoir; c'est prêcher une doctrine aussi destruc- « tive de la vertu que de la vraie piété, une doctrine qui ébranle l'ordre « social lui-même jusque dans ses fondements. » (Extrait du livre intitulé : *Philippe Mélanchthon.*)

D. DES SACREMENTS.

Planck (page 62) : « Le nom de sacrement, outre le Baptême et l'Eu-
« charistie, peut fort bien s'appliquer à d'autres actes extérieurs de la
« Religion. »

Planck (p. 62) : « Quant à la controverse sur la vertu des sacrements
« *ex opere operato,* notre polémique a traité autrefois la théologie
« catholique avec une injustice qui n'est pas entièrement excusable. Les
« théologiens catholiques peuvent en appeler aux déclarations les plus
« positives de leur Eglise, qui ne se lasse pas de répéter à ses enfants
« combien il leur importe de se bien préparer à la réception des sacre-
« ments, et de faire un bon usage de ces moyens de grâce. »

Etudes de Daub et Creuzer, 5ᵉ *vol. Heidelberg*, 1809 : « Je vous
« avoue que la doctrine catholique de l'*opere operato* mérite, quand
« elle est bien comprise, du respect et de l'admiration par son effet si
« heureusement calculé sur les âmes fidèles et religieuses, surtout si
« on le compare avec l'effet produit par nos sermons. Là, on croit
« pieusement une vertu inhérente aux sacrements; ici, tout dépend de
« l'individualité intellectuelle et morale du prédicateur. »

SUR LE SACREMENT DE L'AUTEL.

(On ne peut plus citer une Eglise protestante professant encore tout entière la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, puisqu'en tant d'endroits les luthériens ont déclaré, par le fait de leur réunion aux sacramentaires (comme Luther s'exprimait lui-même), qu'ils ne croient plus la présence réelle, ou du moins qu'ils la regardent comme une croyance indifférente. Tous ceux donc qui se sont prononcés contre cette union monstrueuse, pour l'importante vérité de la présence de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement, se prononcent, sous ce rapport, pour l'Eglise catholique, la seule qui professe encore ce dogme.)

Le docteur Ammon: « Qui voudrait trouver indifférent que Jésus-
« Christ nous donne son corps ou seulement du pain ? (1 c., p. 321.) »

Le docteur Ammon : « L'Eucharistie est Dieu lui-même présent. »
(*Sermons sur l'Eucharistie. Kiel*, 1822.)

Le docteur Ammon : « Dans l'Eucharistie se trouvent présents réelle-
« ment, essentiellement et surnaturellement le corps et le sang de
« Jésus-Christ, en sorte qu'ils sont distribués et reçus avec le pain et
« le vin, non-seulement par les bons, mais aussi par les méchants. »
(*Lettres de Rodolphe et d'Ida.*)

Le docteur Scheibel (1) : « La profession orale étant nécessaire pour le
« salut, on emploie très-sagement, en distribuant le pain et le vin
« consacrés, les paroles suivantes : *Ceci est le vrai corps et le vrai sang*
« *de Jésus-Christ.* Je prends à témoin Jésus-Christ, juge des vivants
« et des morts, assis à la droite du Père, que, jusqu'à mon dernier
« soupir, je croirai et *donnerai*, dans le saint banquet de l'Eglise, le
« corps et le sang du Seigneur, et que je ne veux rien recevoir, dans
« ce banquet, que le corps et le sang de mon Sauveur et de mon Dieu. »

M. de Henning, docteur en philosophie. (*Principes de la morale dans leur déduction historique. Berlin*, 1824.) « Après avoir dit que Dieu s'é-
« tant fait homme s'est révélé à l'œil corporel des hommes, il faut ajouter
« que ce Dieu a voulu que les hommes le reçussent aussi d'une manière
« sensible, ce qui, comme on le sait, se réalise, d'après la doctrine
« chrétienne, dans le sacrement de l'Eucharistie. Des intelligences bor-
« nées et les prétendues lumières ont voulu rabaisser cette doctrine du
« Christianisme, qui renferme une philosophie si profonde, en ne
« voyant dans l'Eucharistie qu'une figure; mais la présence du Dieu
« des chrétiens est réelle et non pas seulement figurative comme celle
« des dieux du paganisme. »

Le docteur Ammon, dans son *Magasin sur les thèses de Claus Harms* :
« Quelqu'incroyable qu'il nous paraisse que la chair de Jésus-Christ
« puisse d'une si grande distance arriver jusqu'à nous, nous devons
« considérer que la vertu mystérieuse du Saint-Esprit surpasse infini-
« ment nos conceptions, et qu'il serait absurde de vouloir appliquer
« nos mesures à son incommensurabilité. »

(1) L'Eucharistie. (*Das heiligé opfer mahl des Bundes der diebe onit dem plerren*, littéralement traduit : Le saint banquet sacrificatoire de l'alliance de l'amour avec le Seigneur. Bresslau, 1821.

Le docteur Schwartz : « C'est un contre-sens de prétendre, à l'exem-
« ple des calvinistes, qui s'efforcent de pallier leur dogme, que le corps
« et le sang de Jésus-Christ descendent du ciel pour nourrir l'âme des
« communiants à l'instant même où ces fidèles reçoivent le pain et le
« vin de l'Eucharistie. »

Glank (L. C.) : « La consubstantiation des luthériens est un miracle
« aussi grand que la transsubstantiation des catholiques. D'ailleurs,
« quand des choses sont incompréhensibles de leur nature, à quoi sert
« de disputer sur leur plus ou moins grande incompréhensibilité ? »

Le docteur Clausen (L. C.) : « L'union sacramentelle des luthériens
« ne diffère pas essentiellement de la doctrine catholique. »

Le même : « Il est inutile de prouver que le sens littéral est soute-
« nable d'après les règles de la grammaire. Mais c'est justement sous ce
« rapport que l'Eglise luthérienne doit convenir que l'interprétation
« catholique s'attache strictement à la lettre du texte. »

M. Schulthess, dans ses *Annales théologiques* : « Une fois qu'on
« admet la présence réelle et substantielle du corps et du sang de
« Jésus-Christ dans l'Eucharistie, il faut reconnaître aussi que le pain et
« le vin, dans un moment déterminé, subissent un changement
« incompréhensible ; et l'Eglise catholique ne fait que préciser ce
« moment. Elle peut même s'appuyer de la lettre de l'Ecriture, car il
« est dit : τοῦτό ἐστι (*ceci est*), et non pas : ἐν τούτῳ (*en ceci*). »

Augusti : « L'évangéliste saint Jean, tout en passant sous silence
« l'institution de l'Eucharistie, déjà rapportée dans les autres évangi-
« les, a néanmoins parlé de cet auguste sacrement et de sa nature
« sublime. (Von seiner hocheren Bedentung). Voilà l'opinion de la
« plupart des anciens théologiens, opinion qui a trouvé, même de nos
« jours, des défenseurs savants et décidés. »

(Un de ces défenseurs est M. Bretschneider. Dans sa dissertation sur l'évangile et les épîtres de saint Jean, il démontre que le célèbre texte du chapitre VI de l'évangile de cet Apôtre est destiné à prouver, contre l'hérésie des *Docètes*, la réalité et la vérité de la chair de Jésus-Christ dans le sacrement. Voir la note page 386-87, dans l'édition anglaise de l'ouvrage de *Thomas Moore*, qui donne le texte du savant théologien allemand.)

Le docteur Clausen : « Dans l'hypothèse de la transsubstantiation, il
« faut avouer que les objections contre la communion sous une seule
« espèce, sont d'une mince importance quand au dogme et à la plénitude
« du sacrement. »

(Beaucoup de protestants de nos jours sont frappés des inconvénients de l'administration du calice à toute une assemblée, et des remèdes bien étranges ont été proposés. En voici quelques-uns : *M. Eisensmid*, diacre à Géra, adresse cette question : Le calice dans l'Eucharistie est-il donc si nécessaire? Ne pourrait-on pas placer, entre les mains du prédicateur administrant, un vase convenable d'où il verserait le vin dans un autre vase plus petit que chaque communiant lui présenterait? Un *M. Hopf* propose que chacun reçoive, le jour de sa confirmation, un calice qu'il apportera ensuite à l'autel quand il voudra communier. Un *N. Mayn* trouvant de l'inconvenance à ce que les fidèles arrivent tous armés de calices, propose en revanche que les différents points du cercle formé par le bord du calice soient numérotés, afin que le ministre, faisant attention aux chiffres, ne présente jamais le même point du bord à deux communiants. Toutes les fois qu'il aurait passé par tous les points numérotés, le ministre ferait essuyer le bord du calice par un acolyte, etc.)

Clausen : « En supposant la vérité du dogme catholique, on ne peut « rien objecter contre les signes extérieurs d'un culte mystérieux, pas « même contre l'adoration qui est une conséquence logique pour ceux « qui croient le miracle de la transsubstantiation. Il semble que, dans « l'Eglise luthérienne, où l'on a soutenu avec tant de véhémence la « présence réelle et substantielle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, « l'adoration ne devrait choquer personne; et nous voyons, en effet, « Luther, dans le commencement de son entreprise, se prononcer en « faveur de l'élévation catholique de l'hostie et du calice. »

Le docteur Marheineke : « L'Eglise protestante a aussi une profonde « vénération pour l'Eucharistie, et adore le Christ présent en elle, « comme Dieu et homme tout ensemble. Car celui qui s'y donne substantiellement à ceux qui la reçoivent, qui s'unit à eux de la manière « la plus intime, et leur communique tous les trésors de la grâce et de « l'amour de Dieu, le Rédempteur, qui a réconcilié le monde avec Dieu « par son sang, est pour cette Eglise un objet de la plus profonde adoration. Mais ce *sentiment*, qui se rapporte uniquement au Rédempteur » présent, ne s'étend pas jusqu'aux éléments qui le renferment, bien « que ceux-ci méritent aussi un grand respect à cause de leur union « mystérieuse au corps et au sang du Seigneur (1). »

(1) Les protestants ont raison de ne pas adorer du pain et du vin, mais ils tombent dans l'absurde en prêtant cette intention aux catholiques. Comment ceux-ci pourraient-ils vouloir adorer du pain et du vin, puisqu'ils sont convaincus qu'après la consécra-

Clausen : « L'adoration de l'Eucharistie imprime à plusieurs scènes de « la vie civile et religieuse un caractère solennel, qui appartient exclu- « sivement au monde catholique. Lorsque des milliers d'hommes, qu'une « fête de l'Eglise ou une procession a réunis dans la vaste enceinte d'un « temple, soudain tombent à genoux, comme éblouis d'un rayon divin « parti de l'ostensoir; lorsque, sur le déclin du jour, le son des cloches « annonçant qu'on porte le saint Viatique à un malade, toute occupa- « tion cesse, toute parole expire, des lumières brillent aux fenêtres, « tous les genoux fléchissent, toutes les têtes se découvrent à mesure « que l'auguste Sacrement approche; on est frappé de l'invincible pou- « voir de la Religion qui subjugue le cœur de l'homme, nonobstant les « objections fondées de sa raison. »

Bretschneider : « La consécration seule constitue l'essence de l'Eucha- « ristie. La célébration dans l'assemblée des fidèles n'est pas directement « nécessaire, car les effets de l'Eucharistie ne dépendent pas du nombre « des assistants ou des communiants. (*Manuel de la Religion.*)

Augusti : « Si l'on voulait s'attacher littéralement aux formes de la « première célébration, il faudrait se *coucher* pour communier, puisque « les évangiles disent: ἀνέπεσεν et ἀνακειμένων αὐτῶν (Il se coucha, eux étant « couchés). »

Bretschneider : « Luther commit une inconséquence en soutenant, « d'une part, que chaque communiant peut recevoir par l'Eucharistie « la rémission de ses péchés, et en niant, de l'autre, contre l'Eglise « catholique, que l'Eucharistie est un sacrifice, par la raison que le « sacrifice de la croix a tout fait. Car, si le sacrifice de la croix rend « inutile la rémission des péchés par le sacrifice de l'Eucharistie, « il rend inutile aussi une nouvelle rémission des péchés par la « communion. »

M. Wix : « D'autres membres (de l'Eglise anglicane) pensent que, « dans l'administration de l'Eucharistie, s'offre un sacrifice solennel. » L'auteur ajoute au texte la note suivante : « On lit dans l'*introduction au* « *culte de l'Eglise d'Ecosse*, le passage suivant : D'après notre foi, le saint « sacrifice de l'Eucharistie (pour nous servir des expressions convena- « bles de M. Johnson) a la pureté d'un sacrifice non sanglant, et la vertu « d'un sacrifice sanglant. Son efficacité surpasse infiniment celle de tous

tion il n'y a plus ni pain ni vin? Les catholiques adorent l'hostie parce qu'elle est substantiellement le corps de Jésus-Christ, et que cette dernière substance a été substituée à celle du pain; mais leur intention n'est pas d'adorer l'espèce, la forme du pain que la nouvelle substance a conservée et sous laquelle elle se révèle à nos sens.

« les sacrifices sanglants des juifs, pris ensemble, parce qu'il est la « communion du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce n'est « pas seulement la meilleure offrande que nous puissions faire, mais encore « ce que nous sommes autorisés à offrir par la volonté même de Dieu, « jusqu'à la consommation des siècles; car voilà comment nous devons « annoncer la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. D'après notre « foi, l'Eucharistie est donc l'oblation pure qui doit être offerte partout « sur les saints autels de Dieu, et cette oblation pure est pour nous, dans « l'esprit et dans la puissance, dans sa substance et dans ses effets, le « corps de Jésus-Christ, de l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du « monde. » (*Considération sur la nécessité de tenir un concile de l'Eglise anglicane et de l'Eglise romaine.*)

Grabe : « Il est certain qu'Irénée et tous les Pères qui ont vécu avec « ou peu après les Apôtres, et dont nous possédons les écrits, reconnais- « saient, dans l'Eucharistie, le sacrifice de la nouvelle alliance. Ceci « n'était pas la doctrine et la pratique spéciales de telle ou telle Eglise « particulière, ni de tel ou tel Père. Non, c'était la foi, la doctrine « publique de l'Eglise, qui tenait ce dépôt des Apôtres, comme les « Apôtres l'avaient reçu de Jésus-Christ lui-même. Irénée le montre « clairement dans le 32e et le 34e chapitre contre les hérésies. Avant lui « Justin avait enseigné la même chose dans sa première apologie adres- « sée à l'empereur Antonin, et plus explicitement encore dans son « dialogue avec Triphon. Inutile de citer ici ces textes, et ceux de saint « Ignace, de Tertullien et de Cyprien, etc.; ils ont été nombre de fois « transcrits par des auteurs catholiques romains, et par des savants « protestants. »

Augusti, après avoir établi la haute antiquité de la liturgie de saint Jacques, et son accord avec toutes les autres liturgies anciennes, en cite le passage suivant :

« *Le prêtre en inclinant la tête :* Faites descendre votre Saint-Esprit « sur ces offrandes sacrées !

« *Elevant ta tête, il ajoute à haute voix et d'un ton solennel :* Pour « qu'il vienne sanctifier ce pain par sa favorable et glorieuse présence, « et en fasse le corps sacré de votre Christ.

« *Le peuple :* Amen.

« *Le prêtre :* Et qu'il fasse de ce calice le précieux sang de Jésus-Christ.

« *Le peuple :* Amen.

« *Le prêtre* (*à voix basse*) : Que le corps et le sang de Jésus-Christ « servent à tous pour la rémission des péchés, la vie éternelle, et la « guérison de l'âme et du corps, etc. »

(Augusti cite, dans la liturgie, un autre passage où le Saint-Esprit est prié de descendre sur le sacrifice (θυσία); et il ajoute que les différences qu'on peut trouver entre les plus anciennes liturgies et le canon romain de la messe, sont de peu d'importance et ne peuvent être considérés comme des innovations.)

Ce qu'il y a de plus remarquable (cette observation a déjà été faite ailleurs) c'est que plusieurs pasteurs jugent utile de revenir à la liturgie romaine, et de parler de l'Eucharistie comme d'un sacrifice. « Nous « recevons, dit, par exemple, le surintendant *Schlegel*, dans un sermon « prêché en 1817, le corps et le sang de Jésus-Christ comme le sacri- « fice pour nos péchés. »

Un M. Stephens a proposé une liturgie où il est dit après les paroles de la consécration : « Nous vous offrons par Jésus-Christ cette oblation « pure et sans tache dans la plus profonde adoration. Nous vous sup- « plions d'agréer ce sacrifice non sanglant et spirituel. »

Le docteur Marheineke, tout en niant que l'Eucharistie soit un sacrifice réel, ne laisse pas de dire que les sacrifices des païens sont regardés avec raison comme des préfigurations de l'Eucharistie.

Un M. de Meyer dit (1) : « Jésus-Christ, comme homme sur la terre, « ne s'est sacrifié qu'une fois pour toujours, et il a mis ainsi fin à tous « les sacrifices corporels des anciens cultes. Toutefois, en tant que ce « sacrifice est éternellement vivant et valable, en tant que c'est en « conséquence de son sacrifice qu'il s'est communiqué à nous, en tant « que nous présentons son corps et son sang à son Père réconcilié avec « nous par sa médiation, que nous cherchons miséricorde par sa mort, « et que nous nous approprions la réconciliation avec Dieu *en mangeant* « *de ce sacrifice immortel* (*durch diese unsterbliche opferspeise*); en ce « sens, dis-je, et non ultérieurement (*nicht weiter*), on peut dire que « Jésus-Christ s'immole à son Père et à nous, qu'il est sacrifié (offert, « commémoré) toutes les fois qu'on célèbre son sacrement, non comme « un sacrifice nouveau, mais comme un sacrifice qui n'a jamais cessé. « (*Nicht als von neuen sondern als un aufhœrlich.*) »

Un M. Scheibler, dans un un écrit intitulé : « *Le saint banquet du* « *sacrifice* (*das heilige opfermahl*) dit que nous devons attacher une « grande importance au saint banquet sacrificatoire que le Seigneur a « institué avant sa passion, puisque des sacrifices et des banquets sacrés

(1) *Blætter surs hochere Wahr heit,* troisième collection. Francfort, 1822. (Feuilles pour la vérité plus relevée.)

« déterminent le caractère total d'une Religion, et font de ce qu'il y a
« de plus fondamental et de plus intime dans la foi, la base et la source
« des sentiments religieux. »

Horst, après avoir dit, dans sa *mystériosophie*, que l'idée du sacrifice est *peut-être* (1) aussi ancienne que cette institution même, provoque, comme un besoin du culte protestant, si l'on veut le ramener au Christianisme primitif, un rituel analogue à la messe de l'Eglise catholique. Des formes empruntées au canon de la messe se trouvent réellement dans quelques liturgies protestantes faites et adoptées de nos jours.

SUR LE SACREMENT DE PÉNITENCE.

Augusti : « Il est certain que la pénitence est tellement liée aux deux
« actes religieux qui portent le nom de sacrement de préférence à tous
« les autres, qu'on peut fort bien la considérer comme quelque chose
« d'homogène. Non-seulement donc ceux qui l'appellent sacrement, ont
« pour eux l'autorité d'un livre symbolique, reconnu par tous les luthé-
« riens, mais on peut encore tirer de la nature des choses plusieurs
« arguments à l'appui de cette opinion. »

Daub : « On ne peut révoquer en doute l'absolution verbale, puis-
« qu'elle fait partie de la doctrine évangélique, et qu'elle est l'applica-
« tion au pénitent des promesses divines de la rémission des péchés.
« Ceux qui disputent sur la question de savoir si elle déclare ou confère
« la rémission des péchés, diffèrent plutôt dans les paroles que dans
« les choses. » (*Théologumena.*)

Le docteur Fessler : « L'opinion de nos anciens théologiens, de ces
« hommes qui basaient leur foi sur la Bible, mais qui sont devenus rares
« dans l'Eglise de notre siècle rationaliste et industriel, nous paraît
« plus probable, plus conséquente avec les principes de la théologie,
« et plus conforme à la sainteté de la Religion. La confession faite à des

(1) Singulier *peut-être*, puisque l'auteur ajoute immédiatement que la preuve incontestable de ce qu'il avance résulte de toute l'histoire de l'ancien dogme écrite avec *un peu d'impartialité.*

« hommes, disent ces anciens théologiens, considérée en elle-même et « abstraction faite des spécialités extérieures et arbitraires, est d'absolue « nécessité, autrement le pouvoir établi dans l'Evangile de saint Jean, « chap. xx, 23, n'aurait aucun sens ni aucun objet. Une absolution « purement annonciatoire blesse les premiers principes de la théologie; « car la parole de Dieu, dans la bouche du prêtre, n'est pas seulement « *annuntiativa*, mais aussi *effectiva* et *collativa*. D'ailleurs, le précepte « divin (saint Math. xvi, 18. Saint Jean xx, 23) dit positivement : « *remettez*, et non pas : *annoncez* la rémission des péchés. » (*Manuel liturgique.*)

Augusti : « Des interprètes protestants eux-mêmes, comme, par « exemple, *Hugo Grotius*, trouvent, dans le Nouveau Testament, « non-seulement la confession générale, mais aussi le précepte et des « exemples de la confession personnelle. Ce savant interprète fait encore « preuve ici de ce tact par lequel il pénètre dans le sens des auteurs « qu'il explique. Il renvoie au verset 18 du chapitre xix des *Actes*, où « on lit après ἐξομολογούμενοι (confessant) ces mots : καὶ ἀναγγέλλοντες τὰς « πράξεις αὐτῶν (déclarant leurs actions). Il en appelle aussi avec « raison au texte de saint Luc, chapitre iii, ℣. 10-15, où saint « Jean-Baptiste donne au peuple, aux publicains et aux militaires « des conseils formels, qui doivent se rapporter à des positions « et à des confessions personnelles. Il suppose aussi avec fondement « que les confessions faites aux prêtres par les juifs, n'étaient pas « sommaires mais détaillées. Ce qui est certain, c'est que Hugo Grotius, « avec tout cela, n'a pas voulu soutenir la confession *auriculaire* (1) « comme conforme à l'Ecriture. »

M. Horst (L. C.) : « La confession et l'absolution ne sont pas simple-« ment des actes religieux, mais des actes *sacramentels* dans toute la « force du terme. »

Glanck : « De quelle utilité pouvait être la confession catholique entre « les mains d'un ministre sage, zélé, charitable, pour jeter dans tous les « cœurs qui s'ouvraient devant lui, les semences du bien comme dans « une terre fertile, pour garantir ces semences contre tous les dangers « qu'elles courent dans une âme abandonnée à elle-même, et pour les « conduire à maturité ? Qui pourrait compter les âmes que la confession

(1) Une fois que les protestants auraient adopté la confession faite aux prêtres, on leur permettrait, je crois, sans difficulté, la confession *oculaire*, s'ils l'a préfèrent à l'*auriculaire*.

« seule a pu sauver en les portant à la résipiscence et en les retirant des
« bords de l'abîme prêt à les engloutir; les consciences dont la confession
« a dissipé les erreurs, levé les doutes, guéri les plaies, calmé les
« alarmes et affermi les résolutions? »

Un protestant anonyme : « On ne peut nier que la confession n'ait
« produit un bien infini dans l'Eglise évangélique, pendant que les
« ministres se regardaient encore comme pères, et que les fidèles se
« considéraient comme leurs enfants spirituels. J'ai toujours pensé que
« la soi-disant confession générale, qu'on a substituée à l'individuelle,
« était la cloche funèbre pour ces beaux rapports qui avaient existé
« entre les pasteurs et leurs troupeaux. » (*Extrait de la Gazette ecclé-
« siastique de Darmstadt*, 1828, *n.* 86 *ou* 87.)

Bretschneider : « A la confession particulière (confessio privata), dont
« l'abolition avait été considérée d'avance comme une impiété par les
« auteurs de nos livres symboliques, on a substitué la confession géné-
« rale, c'est-à-dire une formule ou un prêche prononcé par le ministre
« au nom de tous les assistants; mais un tel changement provoqua des
« protestations de plusieurs côtés, et elles sont fondées. L'absolution
« donnée à chacun en particulier peut, il est vrai, produire ou fortifier,
« dans certaines personnes, une sécurité téméraire; mais ce mal peut
« résulter aussi bien de la confession pratiquée actuellement dans les
« temples protestants. Il est vrai aussi que la confession particulière
« était désagréable, surtout aux classes supérieures, dans les grandes
« villes, et les déterminait peut-être à s'abstenir de la communion.
« En y regardant de plus près, on trouvera que la véritable cause était
« un orgueil temporel ou spirituel, qui disait aux grands : ou qu'ils
« n'avaient rien à se reprocher, ou du moins qu'il n'était pas convenable
« de s'humilier devant une personne aussi inférieure à leur rang que le
« confesseur, en s'accusant de leurs fautes devant lui, et en souffrant
« ses admonitions. On n'aurait jamais dû reculer devant de pareilles
« prétentions. La confession privée offre au ministre de la Religion
« l'occasion la plus favorable pour des instructions individuelles et des
« avertissements sur les rapports de famille; rapports dont il est abso-
« lument impossible de parler en public. La confession établit, entretient
« une confiance réciproque entre le pasteur et son troupeau; confiance
« aussi utile à l'efficacité du ministère qu'aux besoins spirituels des
« fidèles. La confession, réduite à ce qu'elle est actuellement, a brisé
« le lien le plus étroit qui subsistait entre le pasteur et son troupeau;
« dans beaucoup d'endroits, les paroissiens sont tout-à-fait inconnus au
« *ministre*; la confession est maintenant un prêche au lieu d'être un

« entretien familier ; les pénitents, qui autrefois étaient pour quelque « chose dans la confession, sont maintenant oisifs et distraits, et l'utilité « a disparu avec l'individualité. Le dernier reste de discipline ecclésias- « tique s'est évanoui avec la confession personnelle ; les pasteurs ne sont « plus que *des prédicateurs*, nom qu'on leur donne aussi dans beaucoup « d'endroits, et ils n'ont pas la moindre influence précisément sur ceux « qui auraient le plus grand besoin d'être instruits et admonestés, mais « qui ne vont pas à l'Eglise, et n'entendent point les sermons (1). »

« Personne ne sait, dit *Luther*, toute la puissance de la confession « secrète, s'il n'a pas à combattre contre le diable. J'eusse été vaincu « et étranglé par le diable, il y a long-temps, si je n'avais pas été sou « tenu par la confession. Je crois cependant qu'il serait difficile de « rétablir la confession dans les lieux où elle a été abolie (2). »

Claus Harms, s'adressant au roi de Prusse : « Je ne saurais rien « recommander à votre majesté de plus important que la confession. « L'Eglise ne possède pas de moyens plus efficaces pour contenir les « chrétiens dans la crainte de Dieu, base de la crainte, du dévoûment « et de la soumission dont l'oint du Seigneur doit être l'objet de la part « de ses peuples. L'erreur sur ce point, fût-elle involontaire, renferme « des germes d'insubordination et menace les trônes. » (*Gazette évangélique de Berlin*, 1829, *n*° 81.)

(1) Quelques-uns de nos lecteurs pourraient avoir envie de répondre ici à *M. Bretschneider*, que ceux qui ne vont pas entendre les sermons n'iraient pas non plus à confesse. *Ce n'est pas la même chose.* Tel ne fera pas ce qu'on lui présente comme utile, mais non comme absolument nécessaire, qui ne voudrait cependant pas violer un commandement formel dont l'observation est déclarée nécessaire au salut. Or, des prédicateurs protestants ont souvent dit eux-mêmes qu'il n'était pas absolument nécessaire d'aller au sermon, pendant que l'Eglise catholique prescrit la confession comme une institution divine et indispensable pour le salut.

(2) Je le crois aussi. Un ministre protestant d'Angleterre ayant voulu rétablir la confession et exhorté son troupeau à venir chez lui pour se confesser, ne reçut d'autre visite que celle d'une vieille femme. Les autres se moquaient de toutes ses raisons. Bénissons donc Dieu, nous autres catholiques, de ce que la confession, si difficile à rétablir une fois qu'elle est abolie, n'est jamais tombée en désuétude parmi nous, et n'a jamais cessé d'exercer sa bienfaisante et divine influence pour notre salut et pour notre consolation.

SUR LES AUTRES SACREMENTS.

LA CONFIRMATION.

Daub : « Nous avons déjà dit que les nôtres retranchèrent plus tard du « nombre des sacrements l'absolution et la *confirmation* du baptême, « quoique l'une et l'autre *confèrent la grâce.* » (*Monogrammata theologiæ Christianæ dogmaticæ. Erlangæ*, 1819.)

Le docteur Fessler, dans son *Manuel liturgique*, prescrit, pour l'acte de la confirmation, l'imposition des mains suivie de cette prière : « Dieu tout-puissant, éternel, qui donnez la volonté et l'accomplisse- « ment du bien qui vous est agréable, nous vous prions pour vos « enfants auxquels, d'après l'exemple de vos Apôtres, nous avons imposé « les mains, afin que par ce signe vous leur fassiez sentir votre assis- « tance, votre miséricorde et votre grâce, et que votre Saint-Esprit, « l'Esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de « science et de piété, agisse en eux perpétuellement, et les remplisse « d'une crainte religieuse devant vous, par Jésus-Christ votre Fils. »

L'EXTRÊME-ONCTION.

Le docteur Ammon : « Nous ne contestons pas que si ce point doit « se régler d'après le jugement de l'Eglise, on peut très-bien compter « trois sacrements : celui de l'initiation dans la foi ou du baptême, celui « de la Confirmation ou de l'Eucharistie, et celui de la *remise de l'âme* « *entre les mains du Seigneur.* »

(M. Ammon ajoute, dans une note, que Bellarmin appelle ce dernier le sacrement de ceux qui partent de la terre : *Sacramentum exeuntium*. Il veut donc parler du sacrement de l'Extrême-Onction.)

Augusti cite d'abord les paroles suivantes du cardinal Bellarmin : « Comme le passage de cette vie à une vie meilleure est assiégé de diffi- « cultés toutes spéciales, que les souffrances et le marasme de l'agonie « empêchent souvent le malade d'entendre les consolations qu'on lui « adresse et de recevoir l'Eucharistie, son viatique, le Seigneur a « institué pour la défense du moribond (*præsidium*) un sacrement qu'il « peut toujours recevoir, dont il peut toujours recueillir les fruits. » Puis l'auteur protestant ajoute : « Aucun homme impartial ne contestera « la vérité ni la beauté de ces paroles de Bellarmin, à qui les Gœthe, « les Châteaubriand et d'autres auteurs modernes sont redevables de la « première idée de ces tableaux poétiques, où ils nous montrent la « Religion conduisant l'homme d'une main secourable, par ses sacre- « ments, depuis le berceau jusqu'à la tombe. » (*Archéologie chré- tienne, 9e vol. Leipzig*, 1823.)

Un collaborateur de la Gazette évangélique de Berlin, après avoir cité le texte de saint Jacques, ch. v, ℣. 14-15 : « Notre première « question, quand il s'agit de prendre une détermination, devrait « toujours être : Notre-Seigneur nous a-t-il donné quelque précepte pour « le cas où nous sommes, soit par lui-même, soit par les Apôtres? Car « ceux qui croient réellement en lui, croiront ce que disent les Apô- « tres, comme ses propres paroles. L'exégèse moderne, il est vrai, se « débarrasse très-facilement des textes semblables à celui que nous « venons de citer, sous prétexte que ces paroles n'ont été dites que « pour le temps d'alors, et ne nous regardent plus. Qui ne sait combien « ce système d'interprétation a mutilé le Christianisme, et que ce qu'un « premier mutilateur a épargné ne trouve pas grâce auprès de celui « qui lui succède ? Où s'arrêtera-t-on ? Comment échappera-t-on à « l'arbitraire qui renverra dans la catégorie des choses temporaires tout « ce qui lui déplaît, tout ce qu'il trouve trop difficile ? Sans doute que « les paroles de saint Jacques se rapportent avant tout aux pre- « miers chrétiens et aux circonstances d'alors; mais l'Esprit du Sei- « gneur, qui le dirigeait, qui parlait par sa bouche, demeure toujours « le même, et celui qui n'a pas cet Esprit, ne lui appartient pas. Le « fond de ce précepte, ce qu'il renferme de spirituel et d'évangélique, « doit donc être regardé comme valable et permanent par tous ceux « qui invoquent le nom de Notre-Seigneur, et veulent faire partie de « son Eglise. »

Après avoir dit que, par les anciens dont parle l'Apôtre, on peut entendre et les ministres du Seigneur et d'autres chrétiens distingués par la solidité de leur foi, Augusti ajoute : « L'onction se faisait sur les

« nouveaux baptisés; et comme l'onction de l'Ancien Testament était
« employée pour la consécration du prêtre, cette onction chrétienne
« avait pour objet de consacrer les néophytes pour le sacerdoce spiri-
« tuel auquel sont appelés tous les fidèles. Elle se faisait aussi sur les
« malades (*Saint Marc, ch.* VI. ℣. 13); le malade doit donc se faire
« oindre avec l'huile au nom du Seigneur, pour lui être consacré de
« nouveau, afin qu'il se rappelle plus que jamais qu'il est chrétien; afin
« qu'il envisage sa maladie sous le vrai point de vue de la foi, et qu'é-
« levant ses regards vers le principe et le consommateur de cette foi,
« il travaille à son salut, et fasse voir, sur le lit de douleur, d'une
« manière glorieuse, sa communion avec Jésus-Christ et avec son
« Eglise. »

L'ORDRE.

Le docteur Marheineke : « Outre l'élection et la vocation, les deux
« Eglises pratiquent un acte particulier d'ordination à l'égard de celui
« qui est appelé au sacerdoce. Par l'imposition des mains, d'après
« l'exemple des Apôtres, imposition qui constate l'élection légitime du
« candidat, l'Eglise protestante le consacre devant Dieu et devant les
« hommes comme ministre de la parole de Dieu, et fait remonter ainsi
« son ministère à une source divine. L'Eglise protestante ne s'est jamais
« refusée à donner à cette consécration et à cette ordination le nom de
« sacrement, si l'on entend généralement par là un acte solennel de la
« Religion, surtout lorsque cet acte a pour lui, comme celui dont nous
« parlons, les promesses divines les plus positives, et même un
« signe visible d'institution apostolique. » (*Le système du Catholicisme,
3e vol.*)

M. Kaiser : « L'ordination que l'Eglise catholique, conséquente avec
« elle-même, regarde encore aujourd'hui comme une communication
« d'un pouvoir surnaturel (*übernatürlicher kræfte*) a été regardée à
« peu près ainsi depuis les temps les plus anciens. » (*La théologie
biblique ou Judaïsme et Christianisme. Erlangen*, 1814.)

Dans son *Manuel liturgique*, le docteur Fessler propose la formule
suivante : « *L'officiant tenant, ainsi que tous ses assistants, les deux
« mains sur la tête de l'ordinand* : Recevez le Saint-Esprit pour le
« ministère sacerdotal que nous vous conférons par l'imposition des
« mains. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et

« ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Par le pouvoir qui « m'est confié au nom de Dieu par son Eglise, je vous consacre et vous « ordonne prêtre de l'Eglise évangélique, prédicateur de l'Evangile de « Jésus-Christ, et dispensateur de ses saints sacrements. Au nom du Père, « du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

LE MARIAGE.

(La controverse, sur le nom de *sacrement* que l'Eglise donne au mariage, roule plutôt sur les termes que sur les choses. L'Eglise catholique enseigne que le mariage a été élevé à la dignité de sacrement, afin que le peuple de Dieu se propage et soit formé au culte et à la Religion du vrai Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ; que Jésus-Christ a voulu faire du mariage le plus intime de tous les liens, le symbole (*signum*) de l'union intime qui subsiste entre lui et son Eglise; que pour cette raison l'Apôtre l'appelle un sacrement (*id est*, ajoute le cathéchisme romain, *sacrum signum*), et que Dieu y attache sa grâce, ce qui constitue surtout le sacrement, afin de perfectionner l'amour naturel que se portent deux époux, et de confirmer leur union indissoluble. Or, ne trouvons-nous pas presque tous les points de cette doctrine, et surtout les plus essentiels dans des auteurs protestants qui reconnaissent que *le mariage est un état vraiment saint et institué de Dieu; qu'il doit être sanctionné par la parole divine; qu'il est indissoluble tant que les époux se laissent diriger par l'esprit de Dieu; que les époux et leurs enfants forment une maison de Dieu, une Eglise de Jésus-Christ en miniature, fournissant toujours de nouveaux membres à l'Eglise proprement dite; que le mariage est une image frappante des rapports qui subsistent entre Jésus-Christ et son Eglise, une école de piété et de vertu, un préservatif contre l'incontinence, un état agréable à Dieu et sur lequel reposent plus particulièrement sa bénédiction et sa grâce, pourvu qu'on y entre et qu'on y vive selon sa volonté (Marheineke); que le mariage, déjà mystérieux de sa nature, est comparé par l'Ecriture-Sainte à des rapports spirituels, et appelé formellement mystère dans le latin de la Vulgate :* SACRAMENTUM; *qu'il a pour objet d'assurer pour l'éternité l'éducation des générations naissantes; que les époux doivent s'encourager mutuellement à la piété, et que le père de famille doit être le représentant de Jésus-Christ; qu'en un mot le mariage doit être partout, dans l'Eglise chrétienne, un état saint et sanctifié,*

c'est-à-dire un sacrement dans le sens primitif de ce mot (M. de Meyer. L. citato); *qu'il existe une ressemblance frappante entre le mariage tel qu'il doit être et l'Eglise telle qu'elle doit être. L'un et l'autre sont le produit de l'amour; l'un et l'autre sont des unions indissolubles; l'un et l'autre sont des institutions de Dieu, sanctifiées par lui; enfin, l'homme, dans l'un et dans l'autre, peut et doit se sanctifier et faire son salut.*) (*Schwartz, sur la nature de l'Eucharistie.*)

La controverse réelle se réduit donc presqu'entièrement à la question de savoir si le mariage est indissoluble; c'est pourquoi il suffira d'ajouter quelques témoignages protestants à l'appui de cette thèse.

L'INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE.

Un collaborateur de la Gazette ecclésiastique de Darmstadt (1825, n° 69.): « Le mariage, d'après les paroles formelles de Jésus-Christ, est « un lien indissoluble formé pour la durée de la vie, et aucun homme, « aucun gouvernement même n'a le droit de prononcer le divorce. « Cependant, si l'un des deux époux viole ses engagements d'une « manière irréparable, et que l'autre refuse absolument de continuer la « vie conjugale avec la partie coupable d'adultère, les tribunaux devront « libérer de ses engagements la partie innocente, et lui accorder l'au- « torisation *civile* de convoler à de secondes noces. En attendant, celui « qui voudrait profiter d'un divorce prononcé par un tribunal, doit bien « examiner si la décision est d'accord avec ce que dit sa conscience; « autrement, elle l'autorisera bien devant le monde à former de nou- « veaux liens, mais ne le justifiera pas devant Dieu, s'il use du bénéfice « de la loi civile. (1) »

Un autre collaborateur du même journal protestant (1826, n. 48): « Je conviens volontiers qu'on donne la meilleure interprétation des « paroles de Jésus-Christ, rapportées dans saint Marc, ch. x, ℣. 9-12,

(1) Il faut convenir que ce sont des tribunaux bien singuliers que ceux dont parle cet auteur protestant. Ils ont le droit de faire ce qu'*aucun gouvernement n'a le droit de faire*, de rompre des liens *qui, d'après les paroles formelles de Jésus-Christ, sont indissolubles*. Enfin, ils peuvent permettre à un chrétien ce que peut-être sa conscience condamnera.

« si l'on y voit la désapprobation formelle de toute légèreté dans les « divorces et la décision catégorique : *Le mariage est indissoluble.* Ainsi, « je n'hésite point à blâmer tout système de morale qui enseigne ou « favorise une doctrine contraire à l'Evangile de Jésus-Christ. Bien plus, « je crois me montrer un vrai protestant, fidèle au principe de la doc- « trine, par cela même que je préfère la doctrine catholique sur l'*in-* « *dissolubilité* du mariage, à la doctrine protestante qui admet le « divorce (1). »

Le docteur Morgan, ministre anglican : « Les paroles de l'institution « divine établissent l'indissoluble unité du mariage. Il était tout-à-fait « conforme à la sagesse et à la bonté de Dieu de déclarer la perpétuité, « l'irrévocabilité de l'engagement : c'était pourvoir, de la manière la « plus efficace, à la protection du sexe faible, à la continuité des « secours nécessaires durant les époques de l'infirmité humaine, et à « l'éducation religieuse des enfants. L'adultère même ne peut détruire « cette individualité essentielle du mariage ; car le divorce n'en est pas « nécessairement la peine ni la suite. Quelque commun que soit devenu « le divorce dans la pratique des hommes, il était inconnu au commen- « cement, n'étant qu'une déviation manifeste des lois qui règlent cette « matière, déviation dont il faut chercher la cause dans des circons- « tances que nous ne pouvons plus apprécier, cachées qu'elles sont « dans une haute et impénétrable antiquité. La première loi authentique « sur le divorce avait pour but de corriger et de restreindre un abus « dominant ; c'était une concession involontaire faite à la dureté du « caractère juif, une dispense sans aucune approbation, et uniquement « pour prévenir de plus grands maux. Le vague et la fréquence des chan- « gements dans les conditions requises pour le divorce, trahissent « l'origine humaine de celui-ci ; ils sont frappants surtout dans les lois « de la Grèce. Ces lois, il est vrai, ont été introduites dans le droit « romain ; mais on fut long-temps avant de les mettre en pratique. La « fréquence et la facilité des divorces dans la corruption générale qui « caractérise le déclin de l'empire romain, sont un précédent qui prouve, « autant que l'expérience peut prouver une chose, que le divorce ne « contribue point à rendre les hommes plus heureux ni plus vertueux. « Le code chrétien, de quelque manière qu'on l'interprète, limite le

(1) Cet auteur pense aussi que la *loi civile* peut autoriser le divorce. Sans doute elle le *peut*, nous ne le savons que trop bien, mais à condition de contredire formellement la loi religieuse, et c'est de celle-ci seule qu'il est question dans la controverse.

« divorce à un seul cas, rend le mari responsable de toutes les cons
« quences, s'il renvoie sa femme pour une autre raison, et il exige «
« outre la preuve rigoureuse de l'adultère; si tant est qu'il résulte «
« la clause restrictive qu'on y lit, qu'on puisse, en cas d'adultèr
« prendre une autre femme, sans se rendre soi-même coupable d'adultèr
« L'interprétation ordinaire présente cependant des difficultés presq
« insurmontables, et l'on a pour soi les autorités primitives, quand «
« soutient que l'exception à la règle établie ne doit pas s'entendre d
« divorce; qu'il n'est pas nécessaire de suppléer la clause restricti
« dans les deux évangiles qui ne l'ont pas; qu'il est conforme, a
« contraire, au sens hellénique et primitif de la phrase, à la circonstanc
« à l'objet et à l'ensemble du discours de Jésus-Christ, aux autres text
« qui donnent la règle sans l'exception, enfin à la doctrine de sai
« Paul, qui en appelle à l'autorité de son divin Maître, d'entendre
« principe qui permet la séparation des époux, particulièrement d
« mariages prohibés avec des étrangers (1), et non, en général, d'u
« faute subséquente au mariage. Il s'agit donc d'un empêchement q
« s'oppose à la conclusion du mariage, et non de la permission de di
« soudre un contrat qui n'a pas été invalide originairement. » (*Th
doctrine and lau of marriage et. London*, 1824.)

SUR QUELQUES AUTRES MATIÈRES.

LE PURGATOIRE.

—

Koeppen : « La plupart des hommes ne sont pas assez bons pour le
« ciel, ni assez méchants pour l'enfer. Cela fait comprendre que le
« théologiens chrétiens enseignent un état intermédiaire, un purgatoire

(1) L'auteur paraît traduire les mots grecs : μὴ ἐπὶ πορνείᾳ, *hors le cas d'ido lâtrie*, c'est-à-dire, à moins que l'un des époux ne soit païen. La fin du passage est un peu obscure. Voici le texte anglais : « To understand the permissive principle of sep « ration, particularly of the prohibited marriage with aliens, and generally not of « fault subsequent to mariage, but of an impediment precluding the marriage an « *to allow* the dissolution of no contract which is not originally invalid. »

« dont la population, par la raison que nous venons de dire, doit être « très-grande, et où règne l'espérance d'un meilleur sort. L'autorité de « l'Eglise primitive vient à l'appui de cette doctrine, et si l'on en éloigne « de grossières matérialisations, nous n'y voyons rien de contraire à « l'esprit du Christianisme. Voilà ce qu'ont reconnu des théologiens pro- « testants (*Planck*, par exemple, dans les paroles de paix); et nous « concevons mieux les jugements divins, si une justification future des « âmes est possible. Si, dans le protestantisme, on parle de degrés dans « le bonheur et dans les peines de l'autre monde, c'est pour se tirer des « embarras résultant de l'ancienne doctrine protestante qui n'admettait « que le ciel et l'enfer, c'est-à-dire un bonheur et un malheur absolus « Mais on a ainsi rétabli un état intermédiaire, une espèce de purga- « toire. » (*Philosophie du Christianisme*, 2e *vol.*)

Horsf: « Rien dans toute la nature ne se fait par sauts et par bonds: « cela est vrai aussi de notre âme. Or, ce serait le saut le plus prodi- « gieux, si notre âme, à peine sortie du corps, entrait aussitôt en « pleine jouissance de la gloire éternelle. L'Ecriture dit : Rien d'impur « n'entrera dans le royaume des cieux. Et que dirons-nous de ceux qui « ne se convertissent que sur le lit de la mort? On ne leur contestera « pas la grâce et la rémission des péchés; mais à moins d'une métamor- « phose miraculeuse, ils ne pourront, dans le peu d'instants qui leur « restent, se dépouiller tout-à-fait des penchants qui sont devenus pour « eux comme une seconde nature, ni acquérir l'habitude des vertus « qu'ils n'avaient jamais pratiquées, ni satisfaire intégralement, comme « ils le devraient. Un état intermédiaire, appelé purgatoire ou autre- « ment, ne serait-il pas une nécessité pour eux et même un bienfait, « puisqu'enfin il est hors de doute que rien d'impur ne peut entrer dans « le royaume des cieux? » (*Mystériosophie.*)

M. de Meyer : « Représentons-nous une âme qui n'aurait cherché sa « satisfaction que dans les choses dont elle est privée depuis sa sortie « du corps, une âme engouée des jouissances les plus grossières, ou, si « vous voulez, les plus délicates de la sensualité; nous concevons faci- « lement qu'elle éprouvera des regrets beaucoup plus cuisants qu'une « âme fidèle n'en pût jamais éprouver sur la terre, où, placée entre le « monde sensible et le monde spirituel, elle se détachait de plus en « plus du monde qu'elle allait quitter, pour entrer d'avance, par une vie « céleste, dans celui qui l'attendait au bout de la carrière. La pre- « mière sera malheureuse par le double regret de la vie sensuelle où « elle ne peut plus rentrer, et de la vie spirituelle et bienheureuse qui « lui est encore inaccessible. Elle se trouve donc dans un état de

« détresse, réduite à elle-même et à sa douleur, confinée dans la soli-
« tude d'une prison. Plus elle était attachée à la terre, plus il lui est
« difficile de l'oublier et de s'élever au ciel. Les expressions *flamme*,
« *feu purifiant*, sont donc fort justes, du moins pour peindre à notre
« imagination les souffrances de cet état intermédiaire qui commence
« déjà en deçà ou seulement au-delà de la tombe. Notre Sauveur lui-
« même emploie ces termes quand il dit : *Ils doivent tous être éprouvés*
« *par le feu.* »

PRIÈRES POUR LES MORTS.

Thomas Brown : « Je désirerais que les prières pour les morts fussent
« autorisées par ma Religion. Souvent en entendant sonner le glas funè-
« bre pour un de mes amis, je n'ai pu m'empêcher de prier pour son
« âme. » (*La Religion d'un médecin.*)

« Le docteur Tschirner veut qu'il y ait, le dernier jour de l'an, dans
« toutes les Eglises, un service de commémoration pour les morts,
« lequel doit se terminer par des oraisons où *les fidèles réciteront après*
« *le ministre des prières pour recommander à Dieu leurs parents et*
« *leurs amis décédés.* » (*De sacris Ecclesiæ nostræ publicis cautè emen-*
« *dandis.*)

« M. Rebe, pasteur et surintendant à *Francupriesnitz*, adresse cette
« exhortation à son auditoire, dans un sermon prêché en commémora-
« tion des braves qui ont succombé dans la guerre pour l'affranchisse-
« ment de l'Allemagne : *Souvenez-vous, dans vos prières, de ceux qui*
« *n'ont pas eu le temps de se préparer pour le départ de ce monde.* »

M. Wix, dans son livre cité plus haut : « L'usage de prier pour les
« morts, usage qui remonte aux temps apostoliques, et s'est conservé
« dans l'Eglise jusqu'au XVI[e] siècle, nous paraît très-conforme aux fins
« que la Religion se propose. C'est une pratique qui entretient dans les
« âmes le sentiment et la conviction de leur immortalité; elle retire le
« voile qui s'étend sur la tombe, et établit des rapports entre ce monde
« et l'autre. Il est probable que, si cette pratique n'était pas tombée en
« désuétude, nous n'aurions pas à gémir sur tant de scepticisme et d'in-
« crédulité. »

M. de Meyer (*Loco citàto*) : « Le salut est impossible sans la sanctifi-
« cation, et la sanctification est impossible sans la purification par la

« douleur. En vertu des mérites infinis de Jésus-Christ, Dieu, dans sa « miséricorde, détermine librement la mesure de ces douleurs puri- « fiantes, nécessaires à chaque chrétien, et il ne nous appartient pas de « prononcer là-dessus; mais ce qui est puissant pour les abréger, ce « sont les prières et les intercessions appuyées des mérites de Jésus- « Christ. »

INTERCESSION, INVOCATION ET CULTE DES SAINTS; RELIQUES ET IMAGES.

Hoalty, dans ses poésies, s'adressant à son père : « Vous priez pour « moi devant le trône de Jéhovah, et Jéhovah vous écoute. »

Albert de Haller, dans une élégie à sa première femme : « Tu mêles « aux chœurs des Anges tes chants et une prière pour moi. »

Lavater mourant : « Priez pour moi; bientôt je prierai pour vous dans « le ciel. »

Planck, dans les *paroles de paix :* « En disant que c'est méconnaître « la suffisance de l'intercession de Jésus-Christ, que d'enseigner l'inter- « cession des Saints, on ne prouve rien, parce qu'on prouve trop. Il « s'ensuivrait qu'aucun homme ne doit prier pour un autre. »

Schuhkraft, dans un cantique fait pour être chanté sur le cimetière de Stuttgard : « Frères et sœurs, priez pour nous; implorez la bonté de « Dieu en notre faveur, afin qu'après les combats de la terre, nous « soyons réunis avec vous dans le ciel! Abaissez, des hauteurs éter- « nelles, un regard sur nous! Communiquez-nous les bénédictions que « vous puisez dans l'amour de Dieu! Descendez de la gloire, dont vous « êtes couronnés, jusqu'à nous, pauvres mortels! Frères bienheureux, « frères glorifiés, regardez-nous, bénissez-nous! (1) »

(1) Bruder, Schwestern fleht furuns,
Fleht den guten gott für uns:
Duss wir nach dem Kinpf der Enden
Aucht mit euch verciningt werden.
Seht auf unf fon eueren Hochen,
Bruder, Schwestern, Still herab,

Brown (*Loco citato*) : « Quant à celui qui rejette l'invocation des « Saints, et nie qu'ils connaissent ce qui se passe sur la terre, je le prie « de m'expliquer ce texte de l'Evangile : *Les Anges de Dieu se réjouiront « toutes les fois qu'un pécheur fera pénitence.* »

Planck : « Le culte que la Religion catholique consacre aux Saints, « peut avoir fait naître, dans des milliers d'âmes, les pensées les plus « nobles et les résolutions les plus saintes, par le seul effet de la pein- « ture, de la sculpture et de la musique, arts précieux qui prêtent « leurs secours aux idées religieuses. Ces impressions, il est vrai, ne « sont souvent que passagères, ces résolutions ne sont pas toujours exé- « cutées; mais, comme ce culte touchant agit toujours de nouveau sur « les âmes, ne peut-on pas espérer qu'à la longue ces effets deviendront « plus durables ? »

Augusti cite encore le passage suivant de la liturgie de saint Jacques, dont nous l'avons déjà entendu reconnaître la haute antiquité :

Le prêtre : « Salut ! bienheureuse Marie, le Seigneur est avec vous, « et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni. Bénissons surtout la très- « sainte, l'immaculée, celle qui est digne d'être louée par excellence, « la femme glorieuse, la mère de Dieu et la vierge perpétuelle, Marie !

Le chœur : « Il est vraiment juste que nous bénissions la mère de Dieu, « la vierge perpétuelle, Marie. O vous ! qui êtes plus vénérable que les « Chérubins, plus glorieuse que les Séraphins, vous qui avez mis au « monde le Verbe de Dieu, sans aucune violation de votre virginité, « vous qui êtes réellement la mère de Dieu, nous chantons, nous célé- « brons vos louanges !

« Vous qui êtes bénie entre toutes les femmes, c'est à vous que toutes « les créatures offrent leurs joyeuses acclamations ; vous êtes le temple « saint, le paradis spirituel, l'honneur des vierges ; c'est en vous que « l'Eternel a pris chair ; il a choisi votre corps pour son trône, et l'a « rendu plus grand, plus vaste que le ciel. Femme bienheureuse, toutes « les créatures vous saluent. Gloire à vous ! »

Augusti dit, dans le même ouvrage : « Le concile d'Ephèse se « réunit dans l'Eglise de Marie. Les historiens n'en parlant pas comme

Lasst den segen auf uns wehen,
Der euch Gottes diche gab !
Steigt auch aus der Herrlichkeit
Noch einmal zur Sterblichkeit !
Selige, verklœnte Bruder !
Seht foll segen auf uns nieder.

« d'une circonstance extraordinaire, on est en droit de penser que des « Eglises consacrées à la mère de Dieu n'étaient pas une nouveauté. Ce « qu'il y a de certain, c'est que, depuis cette époque, on en trouve « partout. Dans l'Eglise d'Orient surtout, il était difficile de trouver un « endroit qui ne fût pas décoré d'Eglises, d'autels, et d'autres monu- « ments destinés à honorer la Sainte Vierge. »

L'Ami des Pauvres (journal protestant, n° 29, 1820) : « Les reliques, « c'est-à-dire les restes des personnages distingués, ou les objets qui leur « ont appartenu, ont inspiré et inspireront toujours une grande véné- « ration. »

Lavater, dans son testament : « Rien de plus naturel que d'aimer les « reliques des hommes vertueux, quelque soit l'abus qu'on en ait fait. »

M. Krummacher : « Il est naturel au cœur humain d'éprouver un « certain respect religieux pour les restes, bien qu'inanimés et corrup- « tibles, des hommes éminents. Quel prix n'attachaient pas Jacob et « Joseph à reposer dans la terre promise! Les Romains conservaient, « comme des objets sacrés, les cendres et les restes des personnes « qu'ils chérissaient, etc. L'abus ne détruit pas l'usage, et la superstition « se rattache toujours à la vérité, bien que la liaison soit souvent « imperceptible pour un observateur qui ne va pas au fond des choses. « Bien plus, je ne crains pas de demander : Pourquoi donc vous paraît-il « si inconcevable et si absurde de croire à l'histoire, quand elle vous « dit qu'un pouvoir extraordinaire s'est trouvé dans les ossements *(den « gebeinen)* des Saints? Expliquez-moi d'abord, dans leur nature intime, « la chair et les ossements, la force et la vie, la mort et la corruption. « La parole de Dieu ne nous apprend-elle pas que ce corps mortel et cor- « ruptible doit revêtir l'immortalité et l'incorruptibilité, et que le corps « terrestre et mortel cache la semence, le germe du corps immortel et « céleste? Or, s'il y a, dans le corps humain, comme dans toutes les « semences, une force indestructible qui, appelée à agir par la voix du « Seigneur, fera sortir de la poussière et de la cendre une vie nouvelle « et un corps glorieux, sera-ce un contre-sens de supposer, dans les « ossements, ex-domicile d'une âme sainte, une force vivifiante, qui, « pour se manifester, n'attend que l'appel du Seigneur? Faudra-t-il « donc appeler superstition, la foi de la femme malade dont parle l'Evan- « gile, de cette femme pleine d'humilité, qui ne demandait qu'à toucher « l'extrémité de la robe de Jésus-Christ, et qui de cet attouchement « attendait sa guérison avec la plus vive confiance? Et, bien que ce ne « soit pas précisément ce bord de la robe, mais la vertu du Seigneur « qui l'ait sauvée, s'ensuit-il que cet attouchement et cet habit n'y

« fussent absolument pour rien ? Qui voudrait exiger de l'histoire qu'elle « n'enregistrât pas ce qui est arrivé, par la seule raison que cela n'arrive « pas tous les jours et peut-être n'arrivera plus ? Encore une fois, qu'y « a-t-il donc de si contradictoire et de si superstitieux dans la pensée « que Dieu peut, entr'autres moyens, se servir et s'est aussi servi des « ossements de ses confesseurs et de ses martyrs pour l'accomplissement « de ses décrets adorables, pour la consolation et l'encouragement de « ses fidèles serviteurs ? Par combien d'exemples l'Ecriture-Sainte ne « confirme-t-elle pas cette manière de voir ? Il n'y aura de superstition « en cela que lorsqu'on ira plus loin que la foi, en oubliant que Dieu « fait tout en tout, et en cherchant, par pure idolâtrie, dans les osse- « ments inanimés eux-mêmes, et abstraction faite de Dieu, la source de « la vie et d'un pouvoir divin. » (*Saint Ausgar, ou l'ancien et le nouveau temps. Bremen*, 1828.)

M. Otto : « Si l'on s'arrête à la doctrine du concile de Trente, on est à « l'abri de toute idolâtrie et de toute superstition, parce que le concile « regarde les images comme de simples moyens de nous rappeler leurs « vénérables prototypes (*vorbilder*), et il reconnaît formellement qu'au- « cun pouvoir divin n'est caché dans leur image inanimée, et que ce ne « sont pas les images qui doivent être l'objet de notre confiance. » (*Le catholique et le protestant.*)

M. de Meyer (L.-C.) : « L'image d'un saint, quand elle est bien faite, « prêche sans parler. On a proscrit les images des Eglises dans un temps « où elles poussaient les hommes à l'idolâtrie. Mais, si l'on en fait un « bon usage, elles peuvent servir à l'ornement convenable des temples « et à la grande édification de ceux qui ont appris de la saine « doctrine à n'adorer que Dieu seul. Aucun commandement ne nous « interdit les beaux arts ; leur usage une fois admis, qu'ils soient « consacrés au service du sanctuaire plutôt qu'à des fins mondaines, « et deviennent par là des moyens de piété et d'instruction chrétienne. « Le commandement : *Vous ne vous ferez point d'image taillée, ni aucune « ressemblance ;* ce commandement, dis-je, qui fait naître des scrupules « dans quelques âmes timorées, doit, pour être bien compris, être lié « à ces paroles qui suivent : *Tu ne te prosterneras point devant elles, « et ne les adoreras point.* Autrement, il serait défendu de représenter « un objet quelconque, et Moïse et Salomon auraient grièvement péché « contre ce commandement. Aaron fit un veau d'or, et Jéroboam en fit « deux, ils offensèrent Dieu ; Salomon en fit douze, et il ne pècha « point. »

CULTE CATHOLIQUE.

Clausen (L. C.) : « Nous avons déjà eu l'occasion de montrer un titre « de préférence pour le culte catholique, parce qu'il n'est pas limité à « un seul jour de la semaine. Chaque fois que le soleil se lève, la vie de « l'Eglise se renouvelle avec celle de la nature; le jour renaissant est « toujours consacré à Dieu par le son des cloches, par le chant et la « prière, et il en est du soir comme du matin. Les portes des Eglises, à « quelques heures près, sont ouvertes le jour entier, pour tous ceux « qui se sentent attirés vers le sanctuaire de la paix et de la piété, par « la joie ou par la tristesse, par l'espoir ou par la crainte, selon les « impressions diverses que nous pouvons recevoir, et qui se succèdent « avec les heures. »

5. SUR LA MAXIME : HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT.

SUR LE PROSELYTISME ET LE CHANGEMENT DE RELIGION.

—

The British Critic (1) : « Supposons, par impossible, que le comman- « dement de prêcher l'Evangile à toutes les nations eût été accompagné « de l'assurance positive que ceux à qui la bonne nouvelle ne parvien- « drait pas, auraient également part au salut annoncé par les hérauts « de l'Evangile; dès-lors, quel homme, ayant la moindre connaissance « du cœur humain, n'aurait pas pressenti les conséquences d'une telle « déclaration? Des esprits légers n'auraient-ils pas dit que, la connais-

(1) Numb. VI. 1828. *The British Critic* est un journal religieux, publié par des théologiens anglicans.

« sance du Christianisme n'était pas indispensable au salut, il n'est pas
« non plus nécessaire que les hommes se fassent chrétiens? Une sem-
« blable persuasion n'aurait-elle pas éteint cette sainte ardeur pour la
« conversion des païens, ardeur tout-à-fait indispensable pour l'œuvre
« des missions? Cette maxime : *Toutes les Religions sont également*
« *bonnes; ce n'est pas la peine de troubler les hommes dans la pra-*
« *tique paisible de celle qu'ils ont reçue de leurs ancêtres;* cette
« maxime, dis-je, n'aurait-elle pas prévalu partout? N'aurait-elle pas
« favorisé ce libertinage intellectuel qui donne toujours dans les extrê-
« mes, et empêche le développement des principes solides en matière
« de Religion. Il vaut donc mieux que Dieu nous ait donné assez d'espé-
« rance pour ne pas désespérer entièrement du sort éternel de nos sem-
« blables, mais pas assez pour pouvoir nous livrer à une stérile indiffé-
« rence et à une présomptueuse sécurité. »

(Les protestants à conviction intime et arrêtée, ont toujours professé ce principe: *Le salut ne peut se trouver que dans la vraie foi;* et cela se voit clairement lorsqu'ils parlent de la Religion catholique ou de leurs antagonistes protestants, c'est-à-dire des rationalistes. Les textes suivants suffiront pour prouver mon assertion.)

Un livre anglais, publié contre la Religion catholique (1): « M. Dormer:
« Vous n'êtes pas, *M. Montagne*, de ceux qui regardent les erreurs en
« matière de Religion comme indifférentes, pourvu que notre conduite
« envers le prochain soit irréprochable. »

M. Montagne : « Je n'en suis pas assurément. Je regarde les saines
« doctrines religieuses comme l'unique source d'où puisse découler une
« conduite agréable à Dieu. »

M. Dormer : « Oui! des doctrines *saines;* mais si celles qu'on croit
« saines sont erronées, celui qui les suit est-il dans la voie du salut? »

M. Montagne : « Non certes. *Son who is guided by fhem safe ? is the*
« *per.* »

M. Dormer : « Je trouve les protestants d'une inconséquence indici-
« ble, lorsqu'après avoir dit que l'Eglise catholique est remplie de
« corruption et d'erreurs, ils admettent cependant que ses membres
« peuvent se sauver. »

Elvers, professeur à Goettingue : « Comme nous aussi nous ne nous
« méprenons pas sur les dangers que l'on court dans l'Eglise catholi-

(1) En transcrivant l'extrait qu'on va lire, j'ai oublié de copier le titre de l'ouvrage. Je me rappelle seulement que le livre a été publié, il n'y a pas long-temps, sous forme de dialogues, par une dame anglaise.

« que, sachant que le salut par la foi *seule* n'est ni enseigné ni pratiqué
« dans cette Eglise, nous devons persister à dire, de concert avec nos
« ancêtres, non pas que tous les catholiques sont damnés (nous ne
« nous sommes pas arrogé le droit de prononcer une aussi terrible sen-
« tence), mais qu'un protestant qui abandonne son Eglise pour embras-
« ser la foi catholique, loin d'*explorer* (*erforschen*) et de s'approprier
« la vraie foi évangélique, *compromet gravement le salut éternel de*
« *son âme*, de même qu'un père *met en danger celui de ses enfants*,
« s'il souffre qu'ils soient élevés dans la Religion catholique. »

(Relativement *au dire de ses ancêtres*, le professeur de Goettingue nous cite de l'antiquité protestante les faits qui suivent : « Lorsqu'au
« commencement du XVIIIe siècle, la princesse Elisabeth de Braunschweig
« embrassa le Catholicisme, le docteur *Spener* déclara qu'une telle apos-
« tasie était un reniement manifeste de Jésus-Christ et de la vérité
« divine reconnue, et que la conséquence était la perte de la grâce
« divine ; qu'elle compromettait, de la manière la plus grave, le salut
« de l'âme, occasionnait un grand scandale, pouvait entraîner les
« parents de la princesse à apostasier aussi, et exposait cette femme
« coupable elle-même au terrible jugement réservé à l'idolâtrie et à
« l'Eglise catholique. Comme le docteur Fabricius avait montré plus
« de tolérance, les théologiens de Tubingue exigèrent de lui, pour sa
« réconciliation avec son Eglise, qu'il composât un écrit pour rendre
« plus sensible le contraste entre la lumière évangélique et les ténèbres
« papistes, et démontrer que le passage ou le retour à l'Eglise catholi-
« que est une soumission faite à l'Antechrist, un abandon de la doc-
« trine exclusivement vraie, attendu que l'Eglise catholique diffère de
« l'évangélique, comme l'erreur de la vérité, la superstition de la foi,
« l'idolâtrie de la Religion, et une noble liberté d'une honteuse ser-
« vitude. » (*Gaz. ecclés. de Darmstadt*, 1827, *n°* 189.)

C. Harms : « HORS DE L'EGLISE POINT DE SALUT. Nous ne pouvons
« approuver qu'un des nôtres passe à l'Eglise catholique ou à la réformée ;
« car l'organisation de notre Eglise est la *meilleure* de toutes. Mais s'il
« était possible qu'un des nôtres s'attachât à une société religieuse
« professant le rationalisme, nous aimerions mieux qu'il se fît juif, bien
« que certaines lois prononcent la peine de mort contre cette dernière
« apostasie. » (*Quelques avertissements relatifs aux intérêts de l'Eglise. Kiel*, 1820.)

Le docteur Ammon : « Mahomet reconnaît aussi la mission divine de
« Jésus-Christ, il appelle les chrétiens bienheureux. Il y a plus de vérités
« dans son système que dans ceux de beaucoup de rationalistes de nos

« jours. Cependant, n'ayant pas eu la foi au Fils de Dieu, Mahomet est
« jamais exclus des bienfaits de l'Evangile. »

M. Couard (1), second prédicateur à l'Eglise de Saint-Georges, à Berlin, apostrophe ainsi les incrédules qui refusent d'accepter la grâce de Dieu en Jésus-Christ (2), et d'obtenir le salut par les mérites du Rédempteur : « Vous êtes sans espoir à la mort, vous êtes jugés dès ici-bas. La « parole de Jésus-Christ, ce même Evangile que vous reniez, répudiez « et ridiculisez, vous juge et prononce sur vous l'arrêt de la condam- « nation. Il n'a, cet Evangile, aucune consolation pour vous, parce que « la consolation qu'il offre, vous la rejetez. Vous voulez être jugés selon « vos œuvres! Eh bien! le scrutateur des cœurs vous jugera selon vos « œuvres, et vous traitera selon votre mérite. Alors vous chercherez la « grâce, mais vous ne la trouverez pas. »

M. Thérémin : « Nous avons réellement le droit de condamner les « autres; car il est écrit : *Celui qui ne croit pas est déjà condamné.* « Pourquoi ne condamnerions-nous pas ceux que Dieu a condamnés? » (*Sermons*, *Berlin*, 1819.)

LE PROSÉLYTISME, NON UN REPROCHE, MAIS UN DEVOIR SACRÉ POUR UNE EGLISE CHRÉTIENNE. Tel est le titre d'une brochure anonyme, publiée à Leipzig en 1828. Cette brochure mériterait d'être traduite ici en entier; nous nous bornerons néanmoins à quelques courts extraits.

« Oui! le prosélytisme est un devoir sacré. Faire des prosélytes, c'e « amener des âmes à l'Eglise, et, celle-ci reposant sur la vérité, c'e « conquérir des âmes à la vérité. Quel homme, s'il est dans la véri « peut nier, blâmer et contester cela? Qui peut trouver mauvais « ceux qui se croient en possession de la lumière, la communiquer « d'autres? Que ceux qui connaissent le vrai chemin, ou du moins « persuadés qu'ils le connaissent, le montrent à d'autres?

« Que dira-t-on, s'il y a dans l'Eglise des gens qui refusent de « trer le chemin de l'Eglise; des gens qui haïssent même ceux q « sentent appelés à le montrer? Or il y a de telles gens dans les E « protestantes; il y a même des hommes distingués qui se plai « qu'on recrute pour l'Eglise, et en font un reproche à une conf « chrétienne, ne réfléchissant pas que tel est l'esprit de la vérité « lui est impossible de ne pas se communiquer, et que dans la c

(1) *Sermons sur les péricopes*, etc. *Berlin*, 1825.

(2) Un auteur protestant de l'Allemagne prononça, dans un ouvrage publi en 1800, ce mot qui fit quelque sensation : *Aucun honnête homme ne voudr le salut par grâce*. V. *Promenade à Syracuse*.

« nication il trouve sa joie et son repos. Les plaintes, il est vrai, parais-
« sent n'être dirigées que contre le mauvais mode de faire des prosélytes
« et contre la fausse Eglise; mais s'il en est ainsi, pourquoi les critiques
« s'abstiennent-ils entièrement de faire des prosélytes, afin d'opposer
« les bons aux mauvais moyens, et de montrer, par le poids des raisons,
« à la fausse Eglise *que la leur* est la vraie? Mais, voilà ce que ne ferons
« pas *des gens* qui regardent avec dédain toutes les confessions, et les
« différences des confessions, et qui désirent que toutes les autres
« communions en fassent autant; opinion qui tend à prévaloir dans
« toutes les classes de la société, aussi bien parmi le clergé que parmi
« les laïques.

« C'est un caractère certain de la véritable Eglise, qu'elle sache dis-
« siper les erreurs, et qu'avec le zèle dont parle l'Evangile, elle fran-
« chisse les montagnes pour courir après la brebis égarée, et ne recule
« devant aucun obstacle pour atteindre cette brebis si chère, et la ramener
« au bercail. Et qu'il est déplorable, au contraire, l'état d'une Eglise qui
« se contente de déclamer contre les faiseurs de prosélytes!

« Jésus-Christ et ses Apôtres ont-ils fait autre chose que des prosé-
« lytes, d'après la règle de la parole divine à laquelle ils étaient attachés?
« Malheur aux Apôtres et aux premiers chrétiens, s'ils n'eussent pas
« fait des prosélytes! Malheur à tous les Pères de l'Eglise et à tous les
« conciles, s'ils n'eussent pas suivi ce glorieux exemple! Malheur enfin
« à l'Eglise chrétienne tout entière, si elle n'est pas composée d'autant
« de fauteurs du prosélytisme!

« Les catholiques seuls regardent-ils donc leur Eglise comme celle
« qui possède exclusivement la vérité, et dans laquelle seule on peut
« se sauver? L'Eglise luthérienne n'ose-t-elle pas en dire autant d'elle-
« même?

« L'âme chrétienne ne peut trouver le repos dans le vague; elle
« cherche un appui solide dans une doctrine bien déterminée, et ne
« peut servir Dieu, croire en lui, et l'aimer de dix manières différentes.
« Chaque objet à ses marques caractéristiques, qui ne permettent pas de
« le confondre avec d'autres. Comment n'en serait-il pas de même de la
« vérité divine, de la Religion révélée? Comment supposer que sur
« elle seule et sur son contenu l'on puisse se méprendre?

« Qu'on blâme tout chez les catholiques, plutôt que leur soif de
« gagner des âmes!

« Je ne veux pas vivre dans une Eglise qui n'ose pas se dire celle
« hors de laquelle il n'y a point de salut; car une Eglise qui ne veut
« pas être tout n'est rien.

« Rejetons donc bien loin de nous cette proposition : On ne doit pas
« faire de prosélytes, pour crier à tous : Faites des prosélytes tant que
« vous pourrez. Si le catholique dit : Mon Eglise est vraie, répondez :
« c'est la mienne ! S'il dit : Hors de l'Eglise catholique point de salut,
« répondez : Point de salut hors de l'Eglise luthérienne. Opposez-vous
« ensuite réciproquement les raisons pour lesquelles vous voulez être
« l'un et l'autre ce que l'un ne peut être qu'à condition que l'autre ne
« le soit pas. Dès que l'un commence à hésiter, à douter s'il est réelle-
« ment dans la possession exclusive de la vérité et dans l'unique voie
« du salut, vous serez en droit de penser que celui qui doute n'est
« absolument rien, et que sa cause est perdue. »

Clausen : « Lorsque le passage d'une Eglise à l'autre opère un accord
« entre la profession et la foi, accord qui n'existait pas auparavant, on
« doit regarder une telle démarche comme légitime et digne d'estime. »

Revue protestante (tome VI) : « On dit qu'on veut vivre et mourir
« dans l'Eglise où l'on a reçu le jour, parce qu'il y a de la défaveur atta-
« chée au changement de Religion. Jamais il n'y a de défaveur devant
« Dieu à la profession franche de la vérité.

« Quant au préjugé si général qu'on ne doit pas changer de Religion,
« cette maxime d'égoïste ne démontre que l'apathie et l'indifférence de
« ceux qui l'adoptent. »

Mareineke : « Je puis bien dire que je réprouve du fond de mon cœur
« la brutalité avec laquelle on a traité de nos jours ceux qui ont
« embrassé le Catholicisme. Je trouve beaucoup plus respectables les
« saints efforts qu'une âme fait pour arriver à la vérité, cette fermeté de
« caractère qui ne recule pas devant les jugements désapprobateurs qui
« l'attendent, que la sécurité de ceux qui se complaisent et s'obstinent
« dans l'attachement aveugle à la place qu'ils tiennent du hasard de
« la naissance. Ces derniers sont infiniment au-dessous de ceux qui,
« dans leur ardeur généreuse et infatigable, n'hésitent pas à poursuivre
« la vérité, même en franchissant les limites de l'Eglise dans laquelle
« ils sont nés. »

O. A. M. D. G.

Dixième et dernier Entretien.

Obligation pour les protestants d'embrasser la foi catholique dès qu'ils sont convaincus de sa vérité.

Le Cath. Eh bien! mon ami, avez-vous un peu réfléchi sur les entretiens que nous avons eus ensemble, et sur les preuves de la Religion catholique que je vous ai présentées ? J'ai commencé par vous faire sentir que le protestantisme lui-même vous fait un devoir d'examiner notre Religion, puisqu'il vous dit : Examinez tout; et que nous, catholiques, nous sommes au moins quelque chose. Je vous ai prouvé, dans mon second entretien, que le protestantisme est évidemment l'ouvrage arbitraire et aveugle d'hommes sans mission, qui se sont, il y a trois siècles, audacieusement révoltés contre l'Eglise universelle. Je vous ai prouvé qu'il est absolument impossible d'assigner à la Religion catholique une origine purement humaine, puisqu'en remontant à travers les siècles jusqu'à Jésus-Christ et à ses Apôtres, on ne trouve aucun homme qu'on puisse raisonnablement appeler le fondateur du Catholicisme. Dans un troisième entretien, je vous ai parlé de l'unité religieuse; je vous ai démontré qu'elle est un grand bien, un caractère essentiel et à jamais distinctif de la Religion véritable; et vous avez dû reconnaître que la Religion catholique possède ce grand bien, ce caractère fondamental, tandis qu'il est introuvable, impossible au sein du protestantisme. Après ces réflexions préliminaires, déjà si propres à établir la plus forte présomption en faveur de la Religion catholique, je vous ai successivement exposé tous les articles de foi de cette Religion,

tous les textes de l'Ecriture-Sainte qui les contiennent et les appuient. Je vous ai prouvé également que, si Jésus-Christ a fondé une Eglise, comme tous les chrétiens le déclarent dans le symbole solennel qu'ils récitent tous, l'Eglise catholique est réellement cette Eglise, puisqu'elle ne peut être qu'*une*, et qu'aucune autre ne peut ou n'ose seulement prétendre qu'elle a été fondée par Jésus-Christ, et du temps de Jésus-Christ. Nous avons enfin interrogé la tradition, et de l'aveu d'un de vos auteurs les plus célèbres et les plus savants, cette tradition nous a montré l'Eglise catholique toujours subsistante, toujours nettement distinguée des sectes, croyant et pratiquant *toujours* ce qu'elle croit et pratique encore sous vos yeux. Dites-moi donc, je vous en supplie, quelle impression tous ces raisonnements ont laissé dans votre esprit; dites-moi franchement si vous trouvez la véritable Religion chrétienne dans l'Eglise catholique ou bien dans le protestantisme.

Le Prot. J'aimerais mieux dire qu'elle se trouve dans l'une et dans l'autre Eglise. Et pourquoi ne le dirais-je pas? La véritable Religion chrétienne, je n'ai pas de peine à l'admettre, se trouve dans l'Eglise catholique; car elle enseigne la divinité de Jésus-Christ, la rédemption, la résurrection des morts, le jugement dernier, la vie éternelle, bref, tout ce qui fait nécessairement partie de la foi d'un chrétien. Mais un protestant ne peut-il pas croire aussi tous ces articles de foi ?

Le Cath. Je vous accorde de grand cœur qu'un protestant peut avoir une certaine foi plus humaine que divine sur certains articles du dogme chrétien ; mais il est également vrai qu'on peut être protestant sans les croire, ces articles, tandis que, pour être catholique, il *faut* y acquiescer sans aucune restriction. Ainsi, quant à ces vérités dont vous parlez, elles ne se trouvent pas dans le protestantisme de la même manière que dans l'Eglise catholique; car, dans l'un, elles se trouvent comme des points qu'on peut nier, révoquer en doute, modifier en mille façons, au lieu que, dans l'autre, elles sont des articles de foi positifs, immuables et obligatoires pour tous les fidèles sans exception. Au reste, là n'est pas la véritable question. Je ne vous ai point demandé : Où croyez-vous qu'on trouve des vérités de la Religion chrétienne? Est-ce dans le protestantisme ou dans le Catholicisme? Je vous ai dit tout simplement : Où croyez-vous que se trouve la véritable Religion chrétienne, c'est-à-dire la plénitude des vérités enseignées par Jésus-Christ et par ses Apôtres? On ne peut répondre que de trois manières à cette question. Il faut dire : La plénitude des vérités n'est nulle part, ou bien, elle se trouve dans le protestantisme, ou enfin, dans l'Eglise catholique. Elle ne peut être à la fois dans ces deux systèmes religieux, puisqu'ils se contredisent mani-

festement sur plusieurs points de la plus haute importance. Or, comme bien certainement vous ne prétendez pas dire que la véritable Religion chrétienne n'est enseignée nulle part dans sa plénitude et sans mélange, vous ne pouvez pas échapper à l'alternative que ma question vous présente.

Le Prot. Eh bien! j'avoue qu'on ne peut y échapper, puisque le protestantisme ne saurait être vrai si la Religion catholique n'est pas fausse; j'avoue même que vous m'avez posé une question de la plus haute importance pour tout chrétien, puisqu'enfin il ne peut paraître indifférent à personne d'être ou de ne pas être dans l'Eglise fondée par Jésus-Christ, de recevoir ou de ne pas recevoir les vrais sacrements, de savoir s'il doit ou ne doit pas se confesser, jeûner, prier pour les morts, invoquer les Saints, etc. Mais si je dois examiner cette question, qui m'oblige de la trancher? Notre maxime favorite est bien : *Examinez tout*, mais nullement *décidez tout*. L'impression laissée dans mon esprit par vos raisonnements est telle, j'en conviens, que, bien que pressé de répondre, je n'oserais plus affirmer que le protestantisme est vrai, et je serais conséquemment réduit à reconnaître la vérité de la Religion catholique. Mais qui me répond que cette impression ne s'effacera pas plus tard; et fût-elle même durable, mon impuissance à répliquer à vos raisonnements suffit-elle pour établir la vérité de votre Religion? Je suis donc extrêmement charmé de n'être pas dans la nécessité de prendre un parti, et je laisserai la question indécise, conformément à cette règle de la prudence : Dans le doute abstiens-toi! L'incertitude est notre apanage sur la terre; et si nous ne pouvons éviter l'erreur, celle où nous aurons été engagés par notre naissance obtiendra le pardon plus facilement qu'une autre que nous irions chercher et que nous adopterions sans nécessité.

Le Cath. Je commence ma réponse par un mot que vous venez de prononcer après tant d'autres; le voici : L'èrreur où nous a mis notre naissance est plus excusable que celle où nous tomberions nous-mêmes. Quand on répèterait ce mot mille fois, on n'aurait rien dit. La véritable question est celle-ci : Sait-on ou bien ignore-t-on que ce qu'on professe ou adopte est l'erreur? Et si l'on est dans l'ignorance, cette ignorance est-elle invincible ou vincible? Un homme à qui la bonté divine a ouvert les yeux, en lui donnant les moyens de triompher de l'erreur où il a eu le malheur de naître, est tout aussi coupable, s'il persiste dans l'erreur où l'avait plongé sa naissance, que s'il avait adopté cette erreur nouvellement et volontairement. Celui, au contraire, qui, tout en cherchant sincèrement la vérité, aurait le malheur de se tromper de chemin, celui-là, dis-je,

est excusé par sa bonne intention, adoptât-il l'erreur à la place de la vérité qu'il avait professée par suite de sa naissance. Ainsi, votre naissance dans le protestantisme ne saurait aucunement vous servir d'excuse, si, après avoir reconnu la vérité de la Religion catholique, vous refusiez de l'embrasser; et si vous l'embrassiez par une sincère conviction, lors même qu'elle serait une erreur, vous ne seriez pas plus coupable que celui qui, né catholique, reste catholique par la même conviction. Mais vous voulez, je pense, seulement dire qu'aussi long-temps qu'il n'y a pas d'impossibilité de douter, vous devez suspendre votre jugement. Cette assertion est plus spécieuse, mais elle est également insoutenable. En effet, à ce compte on passerait toute sa vie dans le doute, et le chrétien doit la passer dans la foi. L'axiome, abstiens-toi dans le doute, n'est certes pas fait pour nous recommander le scepticisme en matière de foi, mais pour établir la sévérité envers nous-mêmes en matière de morale. Cet axiome veut que, dans toutes les conjonctures, nous embrassions le parti le plus sûr pour le salut de notre âme, et la Religion catholique est précisément le parti le plus sûr. Il est plus sûr d'être membre de l'Eglise, qui seule ose se dire à bon droit l'Eglise fondée par Jésus-Christ, que de ne pas en être membre. Il est plus sûr de remplir le devoir pénible et humiliant de la confession, devoir qui ne saurait, en aucun cas, compromettre notre salut, que de renoncer à ce grand moyen de pénitence et de réconciliation, et ainsi de suite. Dans le doute abstiens-toi! cette formule signifie pour le chrétien : Abstiens-toi du doute en matière de Religion, et ne rejette jamais légèrement ce qui peut être vrai. Si, dans le doute, vos prétendus réformateurs s'étaient chrétiennement abstenus, vous seriez encore tous catholiques. En effet, le parti le plus sûr n'était certes pas de troubler la paix de l'Eglise et de substituer le schisme à l'unité. On doit examiner *pour prendre un parti;* car l'Ecriture-Sainte après ces mots : *Examinez tout*, ajoute textuellement : *Et retenez, gardez ce qui est bon!* D'après vous, on ne retiendrait, on ne garderait rien, puisque le doute n'est jamais absolument impossible. Si vous vous déclarez incompétent, vous n'êtes déjà plus protestant, puisque le protestantisme réclame hautement cette compétence en matière de foi, pour tous les hommes sans exception. Et si vous hésitez à embrasser ce qui, après un mûr examen, vous paraît la vérité, vous reconnaissez ainsi combien vous avez besoin de la Religion catholique, qui n'abandonne pas ses enfants aux incertitudes et aux caprices de leur raison individuelle. On a beau dire : je veux être protestant; cela ne rend certain de rien. Dites, au contraire : je veux être catholique, et la certitude sur tous les articles de la Religion sera une conséquence logique de cette résolution une fois

prise. Si, comme vous en convenez, vous ne trouvez pas la certitude dans le protestantisme, il vous faut absolument la chercher dans la Religion catholique, autrement la mission de Jésus-Christ serait perdue pour vous; car sa mission était de nous délivrer de l'incertitude sur tout ce qui intéresse le salut éternel de nos âmes. Enfin, si votre impuissance à ne plus rien objecter contre la Religion catholique, ne suffit pas pour vous en faire reconnaître la vérité, comment faites-vous donc pour être chrétien? Ne l'êtes-vous pas précisément parce que vous n'avez rien de solide à objecter contre la Religion chrétienne. Les preuves qui établissent la vérité du Christianisme sont bien certainement fortes et nombreuses; mais je ne crains pas de dire que ces preuves ne l'emportent pas en force sur celles qui démontrent que le Catholicisme est la véritable Religion chrétienne. Je dirai plus encore, aucune des premières ne s'élève peut-être à la rayonnante évidence de certaines propositions sur lesquelles nous basons la vérité catholique. Ecoutez et pesez celles-ci, par exemple: Si Dieu a donné aux hommes une révélation, il doit la leur avoir donnée à une condition; c'est que toujours et partout ils sachent avec une pleine et entière certitude ce qui fait partie de cette révélation. Le moyen de connaître avec certitude la révélation ne peut être qu'une autorité infaillible, et cette autorité infaillible on ne la trouve nulle part, si l'on ne veut pas la reconnaître dans l'Eglise catholique. Les objections qu'on dirige encore tous les jours contre la vérité du Christianisme et contre la divinité de Jésus-Christ, ne vous ébranlent pas, ne vous arrêtent pas le moins du monde; il vous suffit, pour être chrétien, qu'aucune de ces objections ne paraisse solide à votre esprit; comment donc, je le répète, pourriez-vous, sans la plus monstrueuse inconséquence, convenir d'une part que vous n'avez plus rien à objecter contre le Catholicisme, et soutenir de l'autre que tout cela ne vous suffit pas pour en reconnaître la vérité?

Le Prot. Désarmé par vos raisonnements, je veux bien reconnaître la vérité du Catholicisme comme conséquence inévitable de la vérité de la révélation chrétienne. Mais la vérité n'est pas tout, il faut aussi consulter l'*utilité;* et, sous ce rapport, nous avons grandement l'avantage. Les protestants sont plus actifs, plus industrieux, plus riches, plus civilisés, plus instruits, plus moraux mêmes. Comparez seulement l'Allemagne et l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne. Quelle prodigieuse différence! En Suisse même, les cantons catholiques ne peuvent, sous ce point de vue, soutenir le parallèle avec les cantons réformés.

Le Cath. Un moment, je vous prie; j'en ai long à dire sur ces assertions et ces exemples.

Posons d'abord en principe que la *vérité et l'utilité dûment entendues* d'une Religion, c'est-à-dire son *utilité* pour *le salut éternel*, sont deux choses essentiellement liées, autrement il faudrait dire que la vérité égare et fourvoie, tandis que le mensonge éclaire et sauve; ce qui est d'une absurdité révoltante; si donc nous avons démontré la *vérité* du Catholicisme, nous devons avoir démontré son utilité réelle, son utilité pour le salut, n'est-ce pas?

Le Prot. D'accord; mais....

Le Cath. Mais.... je vois où vous voulez en venir: vous voulez parler de son utilité pour la terre, de son utilité pour le bien-être matériel de l'individu, pour le progrès de la civilisation du monde. Eh bien! pour vous faire comprendre combien il importe de préciser ces termes et de procéder avec méthode dans une question de ce genre, permettez-moi de vous faire une question: Que répondriez-vous à un philosophe déiste qui vous ferait contre le Christianisme cette objection: La civilisation de l'empire romain, sa prospérité matérielle, le luxe, les arts, les sciences, etc., étaient à leur apogée au siècle d'Auguste. Le paganisme, qui avait enfanté ces merveilles, est donc bien plus *utile* au bien matériel des peuples que le Christianisme dont l'apparition est l'époque de la décadence de l'empire.

Le Prot. Je répondrais que c'est abuser étrangement des termes que de prendre le monde romain, sous Auguste, pour type d'un monde vraiment civilisé. Le monde romain était un ramas d'esclaves foulés et dévorés par quelques tyrans, une sentine de vices infâmes, un repaire de bêtes féroces, nourries de sang humain.... Le Christianisme, au contraire, a bientôt affranchi ces esclaves, proscrit et anéanti ces vices dégoûtants, adouci ces mœurs, ces lois, ces sacrifices, ces jeux barbares....

Le Cath. A merveille! vous parlez comme un Père de l'Eglise, et presque aussi bien que saint Paul. Il est donc très-important, comme vous voyez, de se faire une idée bien juste de la vraie civilisation, puisque sous Néron, par exemple, nous admettons que les éléments de la vraie civilisation étaient cachés dans le berceau du Christianisme, tandis que ses persécuteurs goûtaient les fruits impurs d'une corruption monstrueuse, ou, si vous voulez, d'une civilisation infernale. Allons plus loin: que répondriez-vous à ce même déiste, s'il ajoutait: Les prodiges de la civilisation moderne, l'essor imprimé aux sciences, à l'industrie, au commerce, sont le résultat tout particulier de la philosophie athée que je professe? Le déisme est né en Angleterre, et depuis long-temps il y règne. Aussi voyez quelle prospérité! La régence et la révolution ont fait prévaloir en France les principes philosophiques, voyez,

depuis cette époque, que de gloire acquise à la France sous l'empire ! Quel élan donné à la littérature et aux sciences, depuis qu'il n'y a plus de Religion de l'état ! Aux Etats-Unis, quel mouvement commercial et industriel ! que de richesses ! Et ce gouvernement, comme on sait, est athée dans ses principes. Oui, c'est évidemment depuis que la loi civile s'est complètement séparée de la loi religieuse chrétienne, que le monde marche. Donc la loi chrétienne ne faisait qu'entraver la course de l'humanité dans les voies du bien-être et de la civilisation. Voyons, répondez.

Le Prot. Mais je commence à redouter vos arguments ; et si vous continuez, je laisserai la partie. Je crois, avec tous les vrais chrétiens, que tout ce qu'il y a de vraiment bon dans la civilisation moderne est dû au Christianisme, qui a policé les mœurs, sauvé du déluge des barbares, les sciences et les lettres, enfanté les chefs-d'œuvres de l'art, établi une infinité d'institutions utiles au bien de l'humanité, couvert le monde d'asiles, où toutes les misères trouvent des secours. Je crois que le Christianisme, comme son auteur, passe en faisant du bien et en guérissant toutes les infirmités. Et pour en venir à la philosophie déiste dont vous parlez, je crains qu'elle ne soit la vraie cause de tout ce qu'il y a d'abusif, d'excessif, d'impur, de dangereux dans notre civilisation. Si les mœurs se corrompent, si la foi s'affaiblit, si le ressort de l'autorité se détend dans la famille et dans l'état, si le nombre des crimes atroces augmente, si l'état du domestique, du militaire et de l'ouvrier paraît se rapprocher toujours de plus en plus de l'abrutissement, de l'esclavage ancien. Enfin, si la civilisation *anglaise*, permettez-moi ce terme, paraît devenir de plus en plus *romaine*, je crois que l'incrédulité en est responsable.

Le Cath. Et si l'on vous démontrait, ce qui du reste est bien facile, que la réforme est la mère de l'incrédulité, ne devriez-vous pas, en bonne conscience, charger la réforme d'une partie de cette responsabilité ? Y a-t-il donc une grande différence entre un *socinien* et un *déiste ?* La philosophie n'a-t-elle pas souvent reconnu la réforme pour sa mère, et la réforme, sincère et franche, comme elle commence à l'être, ne reconnaît-elle pas la philosophie pour sa fille ?

Le Prot. Brisons là-dessus, si vous voulez bien, et revenons à la question.

Le Cath. Nous ne sommes pas sortis de la question, ce me semble. En avouant que la réforme, par sa protestation contre toute autorité religieuse, par son principe fondamental du *libre examen*, par l'arbitraire et le ridicule de ses interprétations de la Tradition et de l'Ecri-

ture, par le discrédit qu'elle a jeté sur le clergé, et surtout par la contagion de son exemple, a contribué puissamment à la naissance et aux progrès du déisme et de l'athéisme; en admettant, dis-je, cette filiation, vous avez trouvé dans le protestantisme le premier principe de ce qu'il y a de corrupteur et d'impur dans ce qu'on appelle la civilisation moderne. Nous avons constaté d'ailleurs, par les observations que nous venons de faire ensemble, qu'il est très-important et moins facile qu'on ne pense de se faire une idée bien juste de la vraie civilisation, produit certain et marque incontestable du vrai Christianisme. Si nous consultons sur ce sujet l'Ecriture-Sainte et l'histoire, nous devons convenir que le peuple le plus chrétiennement civilisé n'est pas toujours le plus *inventif;* la Genèse nous apprend que les premières découvertes sont dues aux enfants de Caïn.... qu'il n'est pas nécessairement le plus voyageur, le plus commerçant, le mieux pourvu des délices de la vie; l'Ecriture est pleine d'anathème contre Tyr, Sidon et Babylone.... qu'il n'est pas essentiellement le plus avancé dans les arts, ou bien nous devrons mettre la Grèce bien au-dessus du peuple élu.... qu'il n'est pas enfin toujours le plus belliqueux, le plus favorisé de la victoire, ou bien Rome païenne va redevenir le type de la vraie civilisation. Etre assez instruit sur sa Religion pour être à même de rendre compte de sa foi, avoir pour son cœur une source de consolations et de remèdes dans les adversités ordinaires de la vie, jouir de la paix, d'une liberté qui exclue la licence aussi bien que la servitude, d'une certaine mesure des biens de la fortune, qui garantisse également du luxe et de la misère, avoir enfin des moyens abondants, de puissants secours pour fuir tous les vices et pratiquer toutes les vertus, tous les conseils évangéliques, voilà, ce me semble, ce qui doit incontestablement faire le fond, la substance de la civilisation chrétienne bien entendue. Bien d'autres avantages temporels seront donnés par surcroît à ceux qui cherchent avant tout le royaume de Dieu; et l'histoire est là pour nous montrer que ce surcroît de prospérité temporelle accordé aux chrétiens, fut toujours immense, incalculable; mais gardons-nous de prendre ce *surcroît* pour le *principal*, et croyons avec Notre-Seigneur qu'il est des vertus morales qui, dépourvues de ce degré de foi et de charité qui les aurait rendues dignes des récompenses du ciel, ne méritent que la récompense de la terre; récompense bien vaine, dit à ce sujet saint Augustin, mais cependant proportionnée au mérite: *Receperunt mercedem suam; vani, vanam.*

Le Prot. Vous m'effrayez. La prospérité de notre commerce, les heureux résultats de notre agriculture perfectionnée, la facilité toujours

croissante de nos communications, la multiplication de tous les objets de luxe, pourrait donc n'être après tout que la récompense de nos vertus morales. Je vous assure cependant que je ne voudrais pas être chrétien pour si peu, et j'aspire à des biens plus solides.

Le Cath. Il faut donc fonder nos espérances et notre estimation de l'*utilité* de la Religion sur des bases solides elles-mêmes. Je crois vous avoir fait comprendre que la prospérité matérielle, envisagée comme on le fait d'ordinaire, à la surface, et estimée d'après le mouvement du commerce, le progrès de l'industrie, etc., ne peut être regardée comme l'essence de la civilisation vraiment chrétienne. Parlons maintenant de la *moralité.*

Le Prot. Je suis curieux de savoir ce que vous pensez sur ce sujet, et comment vous expliquerez certains résultats obtenus par la *statistique*, qui ne sont pas tous en votre faveur.

Le Cath. Eh bien! voilà, mon cher ami, mes pensées sur ce double objet: Le royaume de Dieu, c'est-à-dire l'Eglise, est d'après Notre-Seigneur un champ où le bon blé a été semé, et par conséquent où il croît et fructifie avec abondance; dans lequel cependant l'homme ennemi, profitant du sommeil des gardiens, est survenu pour semer à son tour l'ivraie qui croît et fructifie mêlée au pur froment. Voulez-vous, dirent au maître du champ des ouvriers imprudents, que nous allions de suite arracher cette ivraie. Non, répond celui-ci, de peur que le froment n'ait à souffrir de votre précipitation. La moisson viendra, et l'ivraie sera jetée au feu, et le blé gardé dans les greniers. Appliquons à l'Eglise catholique cette parabole.

Si la doctrine catholique est vraie, comme vous en êtes convenu, nul doute qu'elle ne doive produire, comme le bon grain, des fruits excellents et délicieux. Il est métaphysiquement impossible qu'une doctrine vraie, abondante en moyens de salut, identique avec la doctrine prêchée aux hommes par la vérité incarnée, ne produise pas, dans la pratique de ceux qui la suivent, les résultats de sainteté et de charité les plus abondants et les plus précieux. Ainsi, de même que nous sommes assurés qu'un grain de blé donnera du blé et non de l'ivraie, nous devons être certains que le Catholicisme, vraie doctrine de Jésus-Christ, produira des fruits de vie et de salut, et non des fruits de mort et de damnation.

Mais Dieu permet que les maîtres du champ manquent quelquefois de vigilance. Et pendant leur sommeil survient l'homme ennemi qui sème l'ivraie. Ainsi sont survenus, à diverses époques, dans l'Eglise, des novateurs qui ont posé en théorie des principes féconds en conséquences destructives de la morale chrétienne. Tels sont, par exemple, les

principes suivants : *Les bonnes œuvres sont inutiles au salut ; la justice est inamissible ; la liberté n'est qu'un vain mot ; l'autorité ecclésiastique est une chimère.* Ceux qui ont posé en thèse des principes de ce genre, Luther, Calvin, Zwingle, Henri VIII, et ceux qui s'attachent à eux extérieurement : en un mot, l'hérésiarque et ses sectateurs, voilà la personnification de l'homme ennemi, *inimicus homo.* Voilà celui qui doit être chassé bien vite du *champ*, et qui, par là même, n'est pas du royaume de Dieu ou de l'Eglise. Mais l'ivraie semée germe et croît, le principe destructeur posé par l'hérésiarque s'insinue dans bien des esprits, dans bien des cœurs, qui en admettent les conséquences pratiques, sans le professer pourtant extérieurement d'une manière franche et découverte... Ces chrétiens là, mêlés aux vrais fidèles, admis au même baptême et aux mêmes sacrements, sont donc encore dans l'Eglise. Dieu ne veut pas qu'on les en sépare d'une manière imprudente et prématurée. Ils servent à mettre à l'épreuve la vertu des justes, à tenir en haleine la vigilance des pasteurs ; et, pécheurs dans leurs œuvres, ils peuvent redevenir eux-mêmes *justes* tant qu'unis extérieurement aux vrais justes, ils admettent en théorie la même foi, principe du salut. Tels sont, par exemple, dans l'Eglise catholique, les hommes qui, imbus des doctrines philosophiques nées de la réforme, en déduisent volontiers les conséquences pratiques, et ne tiennent à l'Eglise dans laquelle ils sont nés que par une profession extérieure bien équivoque, et qui provoque souvent cette question jugée imprudente cependant par le père de famille, ne faudrait-il pas les exclure, et renvoyer à l'homme ennemi ceux de ses enfants qui vivent cachés parmi nous, et dont les œuvres sont réputées les nôtres par les observateurs inattentifs ?

La moisson fera ce discernement. D'ici là la *statistique* n'essaye même pas de le faire, et voilà pourquoi les documents fournis par cette science, réduite à une observation tout-à-fait superficielle, ne sont pas aussi satisfaisants qu'un cœur vraiment attaché à l'Eglise est porté à le désirer. Je vais essayer de vous montrer l'état de la question, les difficultés du problème, et la meilleure manière de le résoudre.

La statistique ne peut atteindre que les faits antérieurs qui ont une certaine publicité. Tout ce qui est intérieur ou extérieur, mais caché, lui échappe. Le *plus* ou le *moins* dans la vertu, qui met cependant une différence si grande entre la philantropie païenne et la charité chrétienne, se soustrait à ses calculs. L'onanisme et ses excès, les avortements, et toutes ces jouissances stériles qui font horreur à la sainteté chrétienne, seront nécessairement oubliés, et elle basera uniquement ses calculs, en matière de mœurs, sur le nombre des *naissances illégi-*

times, nombre qui ne croît en raison directe de l'immoralité que jusqu'à un certain point, au-delà duquel il croît plutôt en raison inverse... Voilà des difficultés inhérentes à cette science et qui rendront toujours ces documents vagues et incertains.

En outre, la statistique ne doit prendre ses points de comparaison qu'à climat égal, et en tenant compte de l'influence exercée sur les mœurs, tant par le caractère national que par le gouvernement. Le gouvernement peut beaucoup pour le bien et beaucoup plus encore contre le mal. Si le gouvernement est protestant ou agit dans les principes protestants, ce qui revient au même, et ce qui est aujourd'hui le cas ordinaire, combien cette circonstance doit ajouter au mérite des bonnes œuvres, et diminuer la grièveté des scandales que doit enregistrer la statistique!

J'ajoute que la statistique devrait enregistrer les bonnes œuvres qui peuvent être soumises à ses calculs, et qui sont en effet des résultats positifs appartenant tous au bon grain et servant le mieux à le faire reconnaître. Car dans le calcul des résultats négatifs ou des crimes, elle ne fait que rassembler l'ivraie et constater la quantité de mauvais grains mêlés au pur froment jusqu'au temps de la moisson.

Pour être juste dans ses comparaisons, voilà donc comment devrait, ce me semble, procéder la statistique. Voulant comparer la moralité de l'Eglise catholique avec celle d'une Eglise protestante, elle doit démêler d'abord autant qu'elle le peut dans l'Eglise catholique ce que j'ai appelé le bon grain et l'ivraie. Comme elle ne peut le faire avec une exactitude parfaite, voici la manière la plus sûre et la plus aisée de parvenir à une division qui sera loin d'être exacte, mais qui me paraît la seule praticable. Ceux qui ne viennent pas s'asseoir, au temps de Pâques, à la table sainte doivent être connus de leurs pasteurs, qui doivent être en état d'en assigner le nombre. D'après les règles de l'Eglise, ils méritent, par ce seul fait extérieur et facile à constater, d'être retranchés de l'Eglise. Ils sont passibles d'une *excommunication*, dont la sentence pourrait être fulminée contr'eux, et qui le serait sans la patience et la douceur du maître du champ qui attend la moisson. Rien n'empêche donc que dans une statistique exacte on ne range tous ces catholiques-là dans une catégorie particulière. Ils *protestent* de fait contre l'Eglise, ils appartiennent plutôt aux *protestants* qu'aux catholiques.

Cette division faite, la statistique ayant égard au climat, au caractère national, aux principes du gouvernement, etc., procédera au relevé des faits *positifs* qui constatent la moralité. Nous avons prouvé que la

doctrine catholique est la véritable; elle devra donc compter comme véritables fruits de justice tous les dévoûments, tous les actes de mortification, de Religion et de charité que la foi catholique recommande. Elle devra compter tant de religieux faisant profession de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, tant de corporations dévouées à l'enseignement, au soin des malades, des fous, des sourds-muets, des incurables, des converties, des prisonniers, à la rançon des captifs, etc., etc.; tant de vierges et d'ecclésiastiques voués au célibat, tant de visites aux temples du Seigneur, tant d'aveux pénibles faits au tribunal de la pénitence, tant de restitutions et de réconciliations obtenues, d'aumônes distribuées, de communions ferventes, etc., etc., etc. Où sera le plus grand nombre de faits positifs? Et quand le même fait se trouvera constaté dans les deux Religions rivales, je vous le demande, quelle sera la différence d'intensité, de ferveur entre l'une et l'autre. Vous comptez deux malades assistés; mais l'un l'a été par une sœur de la charité, l'autre par un domestique desservant un hôpital protestant. Vous comptez deux enfants instruits et élevés, mais celui-là l'a été par un docteur calviniste, et celui-ci par un jésuite ou un frère de la doctrine chrétienne. Quelle différence!

Après ce relevé, la statistique comptera les résultats négatifs ou les crimes... et comme la Religion catholique est démontrée vraie dans ses enseignements, elle comptera pour crimes, les divorces, sources d'adultères sans nombre, les vols, les meurtres, les suicides, les mariages rendus obligatoires par la nécessité d'éviter un scandale, les habitudes infâmes qui inscrivent leurs ravages sur un front usé et flétri.

Le compte-fait (1) prouvera 1° que l'immense majorité des résultats positifs appartient aux catholiques; 2° Que pour les faits négatifs, les protestants de *nom* les partagent avec les catholiques que nous avons appelés *protestants de fait*; 3° Que ces faits négatifs abondent à mesure que les gouvernements suivent plus logiquement les principes protestants, se séparant de l'Eglise en fait d'administration et méconnaissant son autorité; 4° Que l'influence du clergé catholique sur la moralité est raison directe de son indépendance du pouvoir civil, tandis que le clergé protestant est d'autant plus influent que le gouvernement le contient avec plus d'empire dans une certaine unité. Enfin, les résultats seront tels, je n'en doute pas un instant, qu'ils satisferont l'esprit le

(1) C'est sur ces bases que nous invitons ceux des catholiques qui peuvent se procurer les renseignements nécessaires, à établir une statistique religieuse vraiment complète et impartiale.

plus difficile, donneront la solution d'une infinité de problèmes très-instructifs, et fourniront l'argument le plus démonstratif de la sainteté de l'Eglise catholique.

Je n'ajoute qu'une observation : Si vous êtes Suisse comme moi, comparez, mais avec détail et en examinant de près toutes choses, la moralité des catholiques et des protestants dans les paroisses mixtes répandues dans les campagnes des cantons de Vaud, de Berne ou de Genève. Vous verrez quelle énorme différence !

Encore un mot. Les catholiques les plus attachés à leur Religion sont incontestablement les catholiques les plus vertueux ; les protestants les plus chauds dans leur protestation contre le Catholicisme, passent-ils pour les protestants les plus charitables, les plus désintéressés, les plus sincères? Les catholiques qui se font protestants sont-ils en général estimés et estimables? Les protestants qui se convertissent à l'Eglise catholique ne sont-ils pas au contraire généralement des hommes recommandables sous tous les rapports? Enfin, quels sont ceux qui doutent le plus de la vérité de leur Religion, que l'imminence de la mort rend plus incertains, plus inquiets? Voyez, examinez et prononcez...

J'en reviens, en terminant cette longue discussion, à ma réflexion première : Rien n'est plus monstrueux que de vouloir séparer l'*utilité* de la *vérité* de la Religion. La Religion la plus utile est celle qui est la plus conforme à sa fin ; la fin principale de la Religion est de nous montrer le chemin du ciel et de nous offrir les moyens d'y arriver : la vraie Religion seule peut assurer de cette manière notre bonheur pour l'éternité. Si donc, comme vous en êtes convenu, la Religion catholique est la vraie Religion, elle est nécessairement aussi la plus utile, et le protestantisme, en dépit de cette merveilleuse influence que vous lui prêtez, est une Religion inutile, parce qu'il est incapable de sauver nos âmes. On peut le comparer à ces gens, dont le monde fourmille aujourd'hui, qui brillent dans leur cercle par l'étalage éblouissant de mille connaissances variées, par leur habileté superficielle en mille choses, en un mot, par un charmant petit babil, mais qui s'acquittent mal ou médiocrement de la tâche spéciale que leur état leur impose. Sous ce rapport, on peut comparer aussi le protestantisme à certains médecins qui sont aux petits soins avec leurs malades, qui les tiennent au courant des nouvelles du jour, qui contribuent même à leur instruction, à leur civilisation, en discutant à côté de leur lit les questions les plus intéressantes de la politique, de l'industrie, de la science, de la littérature, des beaux-arts, de la morale même, mais qui, avec tout ce luxe scientifique, sont absolument incapables de les guérir, de les sauver de la mort.

Le Prot. Ah ! ah ! vous croyez donc que par le protestantisme on ne peut pas se sauver, ou, en d'autres termes, que hors de l'Eglise il n'y a pas de salut, hors de votre Eglise catholique, bien entendu. Voilà une monstruosité qui m'éloigne plus de votre Religion que tous vos arguments n'ont pu m'en rapprocher. C'est pourquoi ceux qui veulent nous convertir, s'efforcent de nous masquer et d'adoucir par tous les moyens possibles cette odieuse prétention.

Le Cath. Et moi aussi, mon cher, je veux vous convertir, vous et tous les protestants. Je croirais employer un moyen tout-à-fait illicite, si je vous cachais ou altérais une de nos doctrines. Oui, pour vous parler avec pleine franchise, oui, nous croyons que le protestantisme ne peut sauver personne; que hors de l'Eglise catholique il n'y a point de salut. En vous faisant cet aveu, je n'ignore pas que des hommes, qui se moqueraient impitoyablement de nous, si notre Religion, après avoir commandé à ses enfants la soumission de leur raison à la foi, la mortification, les jeûnes, la confession, ajoutait que toutes ces observances ne sont pas nécessaires au salut; je n'ignore pas, dis-je, que ces hommes-là se font cependant, lorsqu'ils sont battus sur tous les autres points, comme un rempart inexpugnable de cette maxime qu'ils appellent monstrueuse : Hors de l'Eglise point de salut. Ils voient dans cette formule une tache si noire, si propre à éloigner de notre Religion toutes les âmes sensibles et aimantes, qu'ils ne voudraient pas, pour tout au monde, nous y voir renoncer. Aussi, quand un auteur catholique veut y apporter des adoucissements, et se rapprocher du tolérantisme moderne, ils s'érigent aussitôt, mais par pure malice, en gardiens de l'orthodoxie menacée, et s'empressent de montrer au trop complaisant novateur et son égarement et son inconséquence.

Le Prot. Voilà ce qui est vraiment étrange. Pouvez-vous me citer quelques exemples à l'appui de votre assertion ?

Le Cath. Je vais, puisque vous le désirez, vous en citer un tout récent. Un des prêtres novateurs de la Silésie catholique avait publié, en 1832, un article de journal pour prouver que l'Eglise catholique est accusée à tort d'enseigner que, hors de son sein, il n'y a pas de salut. Un auteur acharné contre notre Religion, *M. Carové*, lui répondit, dans la *Gazette ecclésiastique protestante de Darmstadt*, qu'il est impossible de laver l'Eglise catholique de ce reproche, et, avec autant de logique que d'érudition, il établit la catholicité de la maxime actuellement sur le tapis (1).

(1) V. *Allgemeine kirchenzeitung*, 1832, n. 95, 96, 97 et 98.

Le Prot. S'il s'adressait à moi, certes, il prêcherait un converti ; car, je suis très-convaincu que c'est réellement une maxime catholique-romaine, et vous-même vous avez avoué le fait. Au reste, qu'est-il ce *M. Carové?* De quelle Eglise ?

Le Cath. D'aucune. Né catholique, il ne veut plus être de l'Eglise catholique, mais il n'a pas voulu non plus s'attacher à une des Eglises protestantes.

Le Prot. Alors on pourrait dire qu'il ne s'est pas contenté de rejeter la maxime : Hors de l'Eglise point de salut, mais qu'il croit que dans l'Eglise il n'y a point de salut. Or, pourquoi donc ne veut-il être membre d'aucune Eglise protestante ?

Le Cath. « Parce que les confessions officielles des Eglises non catho-« liques de l'Allemagne ont, chacune à leur façon, conservé ce dogme « du salut exclusif. » Telles sont les propres paroles de *Carové.* Il n'a voulu être ni luthérien, ni réformé, parce qu'il a trouvé chez eux la maxime détestable : Hors de l'Eglise point de salut. Il s'est convaincu que, pour s'en débarrasser, il faut rejeter non-seulement la doctrine des Pères, des Conciles et des Papes, mais encore les professions de foi de toutes les Eglises chrétiennes sans distinction, bien plus, les paroles de Jésus-Christ lui-même et de ses Apôtres ; en d'autres termes, il s'est convaincu qu'il faut rejeter la révélation et l'autorité divine de l'Ecriture-Sainte. Voici quelques extraits de sa lettre : « Ce dogme a pris « naissance dans le judaïsme et dans la prédication des Apôtres, encore « plus ou moins entachés d'idées juives ; il s'est développé et propagé « avec l'Eglise chrétienne elle-même ; il a été enseigné par plusieurs des « anciens Pères ; il a été appliqué avec une rigoureuse conséquence par « tous les conciles écuméniques, et surtout par la hiérarchie romaine « *tant qu'elle put disposer du pouvoir temporel.* » Afin de démontrer que la maxime : Hors de l'Eglise point de salut, se trouve déjà dans l'Ecriture-Sainte, l'auteur cite plus loin une foule de textes du Nouveau Testament. Je ne vous reproduirai que quelques-uns de ces textes sortis de la bouche de Jésus-Christ lui-même, lequel, par conséquent, aurait, comme ses Apôtres, parlé sous l'influence des préjugés juifs. « *Celui-là « seul qui croit et reçoit le baptême sera sauvé ; celui qui ne croit « pas sera condamné* (Saint Marc, c. XVI, ℣. 6). *Le Fils de Dieu est « la porte de la vie éternelle :* celui-là seul *qui entre par lui* sera « sauvé ; *celui qui croit en lui ne périra pas, il aura la vie éternelle* « (Saint Jean, c. III, ℣. 15) ; *mais celui qui ne croit pas est déjà jugé* « (℣. 18), *et la colère de Dieu demeure sur lui* (℣. 36). » Ces citations (c'est toujours *M. Carové* qui parle) « qu'on pourrait multiplier facile-

« ment, prouvent incontestablement que les écrivains du Nouveau « Testament ont mis l'Eglise fondée par Jésus-Christ à la place du « peuple élu; qu'ils ont opposé cette Eglise visible et formée par « vocation, par élection divine, par la foi, par le baptême, par la régé- « nération; qu'ils ont opposé, dis-je, cette Eglise comme un royaume « de Dieu positif, au royaume de Satan qui règne en dehors (Ep. I. Cor. « c. V, ℣. 5), et qu'ils ont ainsi considéré l'Eglise comme une institu- « tion par laquelle seule l'homme peut être délivré du pouvoir de « Satan, de la corruption originelle, de la colère divine et de la per- « dition éternelle. Comme, d'après cette manière de voir, il n'y a que « deux maîtres, Dieu et Mammon (Matth. c. VI, ℣. 24), et deux espèces « d'enfants, ceux du Fils de l'homme et ceux du démon (Ibid. c. XIII, ℣. 27. « 39), de même il n'y a que deux chemins, l'un conduisant à la vie éter- « nelle et l'autre à la perdition. Pour trouver le premier, il n'y a qu'un « moyen : la foi, qui est un don de la grâce; l'organe que Dieu emploie « pour nous donner la foi par la grâce du Saint-Esprit est la prédi- « cation. La foi vient de la prédication, et la prédication vient de la « parole de Dieu. (Rom. 10. 11). Quiconque invoquera le nom du « Seigneur sera sauvé. Mais comment les hommes pourront-ils invoquer « le Seigneur, s'ils ne croient pas ? Comment croiront-ils, s'ils n'ont « pas entendu? Comment entendront-ils, s'ils n'ont pas de prédicateurs? « Et comment auront-ils des prédicateurs, si Dieu n'en a pas envoyés « (Ibid, ℣. 13)? Ainsi, comme le Père a envoyé son Fils, afin que celui « qui le voit et croit en lui possède la vie éternelle (Saint Jean. c. VI, « ℣. 40), de même le Fils a envoyé ses disciples (Saint Jean. c. XX, « ℣. 21).

« L'Esprit-Saint établit des évêques pour gouverner l'Eglise (Act, « c. 20, ℣. 28), et Jésus-Christ lui-même dit à ses disciples : *Qui vous « écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise, et méprise aussi « celui qui m'a envoyé* (Saint Luc, c. XVI, ℣. 16); et la dernière parole « qu'il leur adressa est celle-ci : *Allez, enseignez toutes les nations, « baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et appre- « nez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je « suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.* « Il leur avait déjà dit auparavant : *Que celui qui n'écoute pas l'Eglise* « (c'est-à-dire d'après la tradition constante et perpétuelle de l'Eglise « même, qui n'écoute pas l'autorité compétente, l'épiscopat) *vous soit « comme un païen et un publicain!* Le principe : Hors de l'Eglise point « de salut, est encore renfermé comme en germe dans ces paroles du « symbole : *Je crois une sainte Eglise chrétienne.* Le symbole de Nicée

« dit plus explicitement : *Je crois une seule* (unam) *Eglise sainte*, « *catholique et apostolique, et je confesse un seul* (unum) *baptême*, « *pour la rémission des péchés.* » La nécessité de cette foi pour le salut est ensuite exprimée d'une manière non équivoque, dans les paroles suivantes du symbole de saint Anathase : « *Quiconque veut être sauvé* « *doit, avant tout, avoir la vraie foi chrétienne. Quiconque ne l'ob-* « *serve pas intégralement et inviolablement, encourt, sans aucun* « *doute, la damnation éternelle.* On était si persuadé du caractère « vraiment chrétien de ce symbole, qu'il a conservé toute son autorité, « jusqu'à nos jours, non-seulement dans l'Eglise romaine, mais aussi « dans l'Eglise grecque, et que les Eglises réformées elles-mêmes l'ont « retenu comme catholique et chrétien. » L'auteur se demande ensuite dans quel sens doit être entendue la maxime dont nous parlons. « Encore « ici, dit-il, nous croyons devoir remonter jusqu'au Nouveau Testa- « ment, pour faire comprendre comment le dogme catholique-romain, « *Hors de l'Eglise point de salut*, s'est développé par une conséquence « rigoureuse des textes de ce livre sacré, et pour expliquer par là que « même les églises séparées de Rome ont dû conserver, *mutatis mutan-* « *dis*, ce dogme de l'exclusion du salut des hommes non-chrétiens, aussi « long-temps qu'elles ont regardé le Nouveau Testament comme une « révélation divine et inaltérable. » Ne pouvant suivre *M. Carové* dans les développements où il entre à ce sujet, je me borne à vous dire qu'il voit, dans la doctrine du Nouveau Testament sur la nécessité du baptême et de la foi en Jésus-Christ, le principe dont la conséquence évidente est que le salut ne peut se trouver que dans l'Eglise chrétienne. *M. Carové* dit encore : « On ne peut enlever un seul article, par exem- « ple la maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*, de la foi catholique, « sans compromettre toute la Religion. Cette nécessité de maintenir la « doctrine intacte dans son intégrité résulte de ce qu'on regarde la doc- « trine de l'Eglise comme une révélation divine ; cette doctrine résulte, « à son tour, de la divinité de Jésus-Christ et de l'assistance du Saint- « Esprit, promise à l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Il faut « accepter franchement tous les mystères enseignés par l'Eglise, ou « souffrir que chacun examine et ne retienne que ce qui lui plaît. D'ail- « leurs, on ne conçoit pas pourquoi ceux qui rejettent le baptême par « pitié pour les malheureux qui n'y arrivent point, ne nient pas aussi « l'éternelle damnation des anges rebelles par le même motif de compas- « sion. On ne conçoit pas davantage qu'on rejette la formule : *Hors de* « *l'Eglise point de salut*, comme contraire à l'idée et au sentiment de « l'amour et de la justice, tandis qu'on voudrait retenir ce qui n'y est

« pas moins contraire : la mort expiatoire du juste puni à la place des « coupables. » Enfin, *M. Carové* se résume en disant à son correspondant, que pour se débarrasser de la maxime : *Hors de, etc.*, il *faudra qu'on sorte* non-seulement de l'Eglise romaine, mais en général de l'Eglise catholique, et, d'après la définition catholique, même de l'Eglise *chrétienne*, pour *entrer* dans une Eglise qui *commence* à se former, dans une Eglise universelle sans restriction, puisqu'elle comprend tous ceux qui croient avec Jésus, que Dieu est amour, qu'il a créé tous les hommes pour le bonheur éternel, qu'il punit les pécheurs pour les corriger, mais qu'il veut être tout à tous. « Ainsi, poursuit-il, vous cesseriez « d'être un homme qui croit l'Eglise et la *révélation*, pour croire en « Dieu comme les *rationalistes ;* vous perdriez cette consolation tant « vantée d'être avec votre Eglise *en possession* de la vérité absolue, « *de la vérité* qui conduit au salut; mais vous auriez, en revanche, la « persuasion bien plus consolante que pas un seul de nos semblables, « pas un seul être sensible, appelé à l'existence par notre Créateur (1), « ne sera éternellement exclu de cette félicité qu'un homme pénétré « d'amour comme Jésus-Christ ne pourra croire réalisée qu'après que « toutes les brebis perdues seront ramenées sans aucune exception dans « le céleste bercail. »

Le Prot. Avant d'entendre votre opinion sur l'ensemble de ce que dit *M. Carové*, je voudrais savoir pourquoi, après avoir dit que l'Eglise, et surtout la hiérarchie romaine a toujours appliqué la maxime dont nous parlons avec une rigoureuse conséquence, il ajoute: *Tant qu'elle put disposer du pouvoir temporel.* Que peut avoir de commun avec cela le pouvoir temporel? De ce qu'il n'y a pas de salut hors de l'Eglise, s'ensuit-il, peut-être, qu'on doit employer le pouvoir temporel contre ceux qui sont hors de l'Eglise, qu'on doit les persécuter, les traquer comme des bêtes fauves, et les brûler sur terre, parce qu'ils doivent un jour brûler dans l'enfer ? A coup sûr, la maxime : Hors de l'Eglise point de salut, sera bien gracieuse encore, si l'on peut en tirer de pareilles conséquences!

Le Cath. M. Carové paraît, en effet, dans plus d'un endroit de sa lettre, insinuer que la persécution, l'intolérance civile est une conséquence nécessaire de l'intolérance religieuse ou du principe qu'il n'y a pas de salut pour ceux qui rejettent la véritable Religion. Mais en cela

(1) Il résulterait de là que les brutes mêmes, qui sont incontestablement des êtres sensibles, entreraient dans le royaume de Dieu.

il se trompe. L'intolérance civile a souvent accompagné l'intolérance religieuse, mais elle n'est pas une conséquence logique de celle-ci. Bien au contraire, il faudrait ouvrir les Petites-Maisons à l'insensé qui raisonnerait ainsi : Puisque les hérétiques seront éternellement malheureux, tourmentons-les dès ici-bas. Si l'on a sévi contre les hérétiques, ce n'est nullement à cause de leur damnation éternelle, mais parce qu'ils manifestaient leurs erreurs dangereuses, afin de les répandre et de faire des prosélytes; mais parce qu'ils troublaient la paix de l'Eglise, compromettaient le salut de millions d'âmes, et souvent même l'ordre et la tranquillité des états. C'était un principe général qu'on pouvait employer les punitions temporelles et la contrainte contre ceux qui prêchaient l'erreur en matière de Religion; ce principe, les protestants l'appliquaient autrefois aussi bien que les catholiques, et les catholiques ne l'appliquent pas plus aujourd'hui que les protestants eux-mêmes. On sévissait alors contre ces délits, comme on sévit aujourd'hui contre les délits de la presse; et, s'il n'est pas permis d'attaquer, par des écrits ou des discours publics, un prince, une charte, une chambre des députés, un système politique établi, on ne voit pas pourquoi on serait libre d'attaquer Dieu, et la Religion qui vient directement de lui. L'Eglise, se bornant à signaler par ses anathèmes les erreurs condamnables, et à faire connaître ceux qui les retenaient et les répandaient avec obstination, s'en rapportait aux gouvernements pour la peine temporelle à infliger à tous ces brouillons. Ces peines étaient sévères, il est vrai, mais comme toutes les punitions de ces temps-là en général. Celui qui, pour avoir attaqué, dans ses écrits ou dans ses discours, la personne sacrée d'un souverain, n'est aujourd'hui frappé que d'une amende pécuniaire ou d'une détention de quelques mois (1), aurait été condamné autrefois à un épouvantable supplice. De même, celui qui alors eût été brûlé comme hérésiarque, n'a plus rien ou peu de chose à craindre des tribunaux de la terre. Vous voyez donc que les bûchers allumés en d'autres temps, et qui faisaient partie d'un système variable au gré des circonstances, n'avaient, en dépit des déclamations furibondes, absolument rien de commun avec la doctrine de l'Eglise : car, cette doctrine est immuable. On ne brûle plus les hérétiques, mais on dit encore et on dira toujours dans la Religion catholique : Hors de l'Eglise point de salut.

(1) Toutefois, à l'instant où j'écris, les journaux retentissent de la condamnation à mort du capitaine suédois *Lindeberg*, pour avoir publié un écrit jugé offensant pour le roi de Suède.

Le Prot. Mais, abstraction faite de cet incident, que pensez-vous de l'ensemble des raisonnements que nous fait *M. Carové?*

Le Cath. Je pense que *M. Carové*, quelque funeste que soit son égarement, sa haine contre la Religion de ses pères, est un homme loyal et conséquent avec lui-même. Je le trouve préférable à tant de protestants qui, selon toute apparence, sont ou des hypocrites qui ne veulent pas avouer, ou bien des têtes faibles qui ne conçoivent pas la solidarité, la liaison inévitable qui existe entre certaines idées. *M. Carové* ne veut pas de ce principe : Hors de l'Eglise point de salut; mais il ne nous cache pas ce qu'il faut pour s'en débarrasser. Il faut rompre brutalement avec toutes les Eglises chrétiennes, rejeter ce que toutes les confessions de foi ont reconnu depuis dix-huit siècles, nier la divinité de Jésus-Christ, son infaillibilité et celle de ses Apôtres, nier la révélation et l'assistance du Saint-Esprit promise à l'Eglise, nier le sacrifice du juste pour les injustes, la nécessité de la foi et de la grâce, la damnation des anges déchus et l'éternité des peines de l'enfer. Il faut nier tout cela pour se jeter dans le rationalisme, dans une secte qui commence à se former, et qui ne croit pas tout ce que Jésus-Christ a dit d'après le Nouveau Testament, mais qui admet seulement l'amour de Dieu et ce qui s'accorde avec cet amour, bien entendu d'après le jugement de notre raison individuelle. Or, ce prix doit paraître trop grand à ceux qui veulent rester chrétiens dans le sens qu'on a toujours et partout attaché à ce nom, et voilà comment *M. Carové* nous donne un motif préremptoire pour conserver cette maxime : *Hors de l'Eglise point de salut*, quelque dure, quelque pénible que nous la trouvions. Que je la rejette ou que je la maintienne, cela ne pourra rien changer au sort éternel des païens, des juifs, des incrédules, des hérétiques et des schismatiques; leur sort m'intéresse, ils sont mes semblables et je dois les aimer, mais ce qui m'intéresse encore davantage, c'est ma conscience, c'est mon devoir. La raison même me dit que, si je veux être chrétien, mon devoir est de croire sans réserve, comme étant la parole de Dieu, tout ce que Jésus-Christ, ses Apôtres et son Eglise proposent à ma foi.

Le Prot. Mais comme nous devons croire toutes les paroles sorties de la bouche de Dieu, nous devons croire aussi l'Ecriture-Sainte, quand elle nous dit que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et parviennent à la connaissance de la vérité (1 Ep. à Timoth., c. 2, ℣. 4); qu'en toute nation celui qui craint Dieu et cultive la justice, lui est agréable (Act. c. 10, ℣. 15); que Jésus-Christ, au jugement dernier, ouvrira les portes de son royaume à tous ceux qui ont nourri et vêtu les pauvres, qui exercent l'hospitalité envers les étrangers, qui visitent

les malades et les prisonniers (Saint Mathieu, c. 25, ✝. 24), ce que des âmes sensibles, généreuses et compatissantes ont fait mille fois hors de l'Eglise. Or, quand deux paroles de Dieu sont contradictoires, et que, par conséquent, nous ne pouvons les suivres toutes deux à la fois, pourquoi ne nous serait-il pas permis de nous attacher de préférence à celle des deux paroles qui se trouve confirmée par la voix de notre raison et de notre cœur?

Le Cath. J'aurai peut-être l'occasion de vous montrer plus tard qu'il n'est pas impossible d'accorder ces paroles que vous venez de citer avec la vérité : *Hors de l'Eglise - point de salut.* Ce qui est certain, évident même, c'est que deux paroles de Dieu ne peuvent se contredire réellement; l'une ou l'autre ne sera pas réellement une parole de Dieu, ou bien la contradiction ne sera qu'apparente. Cette apparence de contradiction existe entre plusieurs vérités de la foi, comme, par exemple, entre l'impuissance de l'homme sans la grâce et le libre arbitre. Tous les efforts de mille théologiens, tant catholiques que protestants, n'ont pas suffi pour rendre évident l'accord de ces deux dogmes; mais quel chrétien en a jamais conclu que cet accord n'existe pas, que l'un des deux dogmes doit être faux si l'autre est vrai? Tout le monde reconnaît qu'on doit les croire l'un et l'autre, attendre de l'éternité où la foi se changera en claire vision, la solution du problème, et s'occuper ici-bas des leçons que Dieu a bien voulu nous donner. En nous enseignant la nécessité de la grâce, il veut nous rendre humbles, et nous faire sentir que nous ne pouvons rien sans lui, et, en nous enseignant notre libre arbitre, il veut nous encourager à de vertueux efforts, puisque ce libre arbitre ne nous permet pas de douter que nous sommes responsables.

Le Prot. Et quelle leçon donc Dieu peut-il avoir voulu nous donner, en nous obligeant à croire que hors de l'Eglise il n'y a point de salut?

Le Cath. Il a voulu nous pénétrer de la plus vive reconnaissance envers lui, nous qu'il a placés dans l'unique voie du salut, en nous faisant naître de parents chrétiens-catholiques; il a voulu surtout enflammer notre zèle pour la conversion de ceux de nos frères que nous voyons hors de l'Eglise, hors du chemin qui conduit au ciel. Hélas! tout en connaissant cette terrible vérité, que l'on fait peu de chose pour dissiper les ombres de la mort qui obscurcissent encore les âmes d'une grande portion de l'humanité! Que serait-ce donc si nous nous imaginions que leur entrée dans l'Eglise n'est pas nécessaire à leur salut! Si les intrépides, les infatigables hérauts de l'Evangile n'avaient pas été profondément convaincus de la grande vérité qui nous occupe, le monde

ne serait pas chrétien. C'est parce qu'ils nourrissaient la douce espérance de peupler le ciel et de dépeupler l'enfer, qu'ils renonçaient généreusement à toutes les affections humaines, pour s'exposer aux privations et aux dangers les plus redoutables à notre faiblesse. Je vous défie de recruter des missionnaires dans les rangs de ceux qui pensent qu'on peut se sauver dans toutes les Religions.

Le Prot. Mais comme, en dépit de tous les efforts des missionnaires, des populations entières, à un petit nombre d'exceptions près, naissent, vivent et meurent hors de l'Eglise, faut-il donc penser que tant de millions d'âmes périront éternellement?

Le Cath. Quand nous avons fait tous nos efforts pour ramener dans les voies du salut les âmes égarées, il ne nous reste qu'à les recommander à Dieu avec une humble confiance dans sa justice et dans sa miséricorde infinies.

Le Prot. La justice et la miséricorde de Dieu ne peuvent pas, ce me semble, nous donner ici de grandes espérances, le dogme que nous débattons, me paraissant injuste et cruel, je puis bien révoquer en doute qu'il vienne réellement de lui.

Le Cath. Je vous ai prouvé que ce doute est impossible pour le chrétien qui fait remonter à Dieu tous les dogmes enseignés par Jésus-Christ, par ses Apôtres et par son Eglise. La révélation divine ne peut vous induire en erreur, mais vous, vous pouvez vous tromper dans les idées que vous vous formez de la justice et de la bonté de Dieu. Tel dogme fait-il partie de la révélation? Voilà une question précise, à laquelle la réponse est possible pour un chrétien, facile même pour un catholique qui écoute l'Eglise. Quelle chose est compatible ou incompatible avec la justice et la bonté de Dieu? Voilà une question beaucoup plus compliquée, à laquelle il est souvent très-difficile de répondre, et sur laquelle nous sommes, en bien des cas, réduits à de simples conjectures.

Le Prot. J'en conviens volontiers; mais il n'en est pas moins vrai que j'éprouve une grande répugnance à admettre les conséquences du principe dont nous parlons. Je conçois que vous puissiez admettre que le Christianisme est l'unique voie du salut, puisque l'exclusion qui en résulte, ne frappe que sur des hommes avec lesquels vous n'êtes pas en relation, et qui, par conséquent, ne vous inspirent qu'un faible intérêt. Je conçois encore que des Italiens ou des Espagnols, qui n'ont presque aucune relation avec les protestants, qui les confondent avec les juifs, pour lesquels le nom de chrétien et de catholique sont synonymes, parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on puisse être chrétien sans être catholique, je conçois, dis-je, qu'ils excluent du salut tous ceux qui ne

sont pas catholiques. Mais vous, qui avez vécu au milieu des protestants; vous, qui avez des amis, des parents protestants; vous, qui avez rencontré parmi nous des hommes remplis de vertu, de piété et d'attachement à Jésus-Christ, comment vous est-il possible de dire : Hors de l'Eglise catholique point de salut ?

Le Cath. Si Dieu, dans sa volonté sainte et impénétrable, a résolu que hors de l'Eglise il n'y ait point de salut, ce serait certainement une manière de voir bien étroite, de penser que ce Dieu, créateur et père du genre humain, veuille faire une exception en faveur de quelques hommes, précisément parce qu'ils sont *nos* compatriotes, *nos* amis, *nos* parents. Les nations lointaines, qui vous paraissent ne devoir m'inspirer qu'un faible intérêt, intéressent Dieu aussi bien que vous et vos amis. Ce qui constitue une différence en faveur des protestants, n'est donc pas cet intérêt plus vif que nous prenons à leur sort, mais principalement le baptême qu'ils ont reçu et qui les a rendus membres et cohéritiers de Jésus-Christ. Oui, le baptême a levé pour eux le principal obstacle qui s'oppose au salut des enfants d'Adam, c'est-à-dire la tache originelle; il introduit donc dans le ciel les enfants des protestants, aussi bien que ceux des catholiques. Quant aux adultes, il est à craindre qu'ils ne mettent volontairement un nouvel obstacle à leur salut en tombant dans des péchés mortels. Ce cas survenant, quel moyen ont-ils de lever cet obstacle nouveau, eux qui ont renoncé au sacrement qui remet les péchés commis après le baptême? Je n'ai jamais pu comprendre que des protestants qui admettent encore sincèrement la nécessité d'un sacrement pour nous délivrer du péché originel, s'étonnent cependant que nous regardions comme nécessaire un autre sacrement pour la rémission des péchés actuels, péchés qui nous replongent dans cet état de mort et de corruption d'où le baptême nous avait tirés.

Le Prot. Vous regardez donc comme *damnés* tous ceux des protestants qui ont le malheur de commettre une faute grave après leur baptême ?

Le Cath. Non, sans doute, ils ont pour se purifier de cette tache, ainsi que les infidèles pour se laver de leurs péchés et les catholiques pour obtenir la rémission des péchés qu'ils ne peuvent confesser au prêtre, le *martyre* ou le *baptême de sang*, et la *contrition parfaite* ou le *baptême de désir*.

Le Prot. Qu'entendez-vous par ce dernier moyen, qui me semble plus facile et plus connu que le martyre ?

Le Cath. Un vif amour de Dieu, accompagné d'une douleur profonde d'avoir offensé l'être le plus parfait, et joint à la volonté de se soumettre

à toutes conditions exigibles pour obtenir son pardon, voilà ce qu'on appelle la *contrition parfaite*. Cette contrition, qui implique nécessairement le désir de recevoir le sacrement de pénitence, suffit pour sauver un pécheur; et nous croyons que cet amour de Dieu et cette contrition parfaite, véritables grâces du ciel, peuvent être accordées à des protestants, même à des juifs et à des païens.

Le Prot. Cette réponse commence à me réconcilier avec le principe : Hors de l'Eglise point de salut. Mais si le désir de la vérité et du salut, si l'amour de Dieu et la contrition parfaite peuvent sauver les hommes dans quelque Religion qu'ils soient, pourquoi les missionnaires entreprennent-ils la conversion des païens avec tant de périls et de sacrifices? Pourquoi les catholiques veulent-ils absolument nous faire entrer dans leur Eglise? Notre bonne foi tient à notre ignorance de la vérité. En dissipant cette ignorance, vous nous enlevez une chance de salut, et, si vous ne réussissez pas à nous convaincre, à nous convertir, vos efforts n'aboutiront qu'à nous rendre et moins tranquilles et moins excusables.

Le Cath. Jésus-Christ a commandé de prêcher son Evangile à toutes les nations, à tous les hommes, bien qu'il ait su, déclaré même que beaucoup ne croiraient pas et se rendraient plus coupables qu'auparavant par le mépris de la prédication qui devait assurer leur salut. Les Apôtres, leurs successeurs, les missionnaires, les catholiques qui ont travaillé à la conversion des protestants, n'ont fait et ne font qu'obéir à ce commandement de Jésus-Christ. Ah! nous aurions bien tort de nous laisser arrêter par les vains calculs d'une prudence toute humaine; nous aurions bien tort de cacher la vérité parce que sa connaissance peut devenir un titre de perdition pour ceux dont la mauvaise foi refuserait d'en profiter! Cette réponse à votre objection est péremptoire. Elle n'est pas la seule cependant. La contrition parfaite sauve, il est vrai, sans le sacrement; elle peut aussi être accordée à des hommes qui ne sont pas catholiques. Mais nous la regardons si peu comme une grâce ordinaire, que la seule crainte d'être surpris par la mort, avant d'avoir reçu l'absolution sacramentelle, nous fait trembler pour nous-mêmes. Comment pourrions-nous donc présumer que vous pouvez facilement vous sauver sans le sacrement, surtout quand nous vous voyons souvent si peu touchés de l'amour de Dieu, si peu sensibles au malheur de l'avoir offensé; en d'autres termes, quand nous ne voyons en vous presque aucun des signes caractéristiques de la contrition parfaite? Quant à la bonne foi dans l'erreur, il faut qu'elle soit accompagnée d'un amour sincère de la vérité, et voilà ce qui la rend difficile et rare surtout pour des protestants qui ont des relations avec des catholiques, et ont du moins une connaissance superficielle de

notre Religion. Dans ce cas, il est presque impossible que quelque doute ne vienne quelquefois troubler leur sécurité; dès que ce doute existe, leur ignorance n'est plus invincible, et si, peu soucieux d'éclaircir ce doute, ils persistent dans l'erreur, on est réduit à leur reprocher une indifférence véritable pour la vérité et pour le salut de leur âme, indifférence qui ne permet plus de les compter au nombre de ceux dont les erreurs pourront trouver une excuse dans leur bonne foi. En provoquant de tels protestants à un examen auquel leurs doutes les obligent, en faisant ce qui dépend de nous pour les élever de l'état de doute à l'état de certitude, en leur présentant les motifs d'embrasser notre Religion, nous avons très-peu à perdre et tout à gagner. Ajoutez à cela que nous ne devons pas légèrement désespérer du bon succès de nos efforts, car le Saint-Esprit travaille avec nous à la conversion des âmes. Les preuves de notre Religion sont si lumineuses, si fortes, si touchantes, qu'il est difficile d'y résister pour peu qu'on ait de bonne foi, et la charité nous défend de supposer d'avance que cette bonne foi manque à ceux que nous voulons convertir. Ainsi, par exemple, j'ai entrepris de vous démontrer la vérité du Catholicisme, parce que j'étais entièrement persuadé qu'une fois que vous auriez reconnu cette inestimable vérité, comme vous n'avez pas tardé à la reconnaître en effet, votre bonne foi et la loyauté de votre caractère vous détermineraient à lui rendre hommage, en rentrant avec joie dans le sein de l'Eglise qui la possède et la professe.

Le Prot. Je vous suis infiniment obligé de votre bonne opinion; mais vous êtes par trop exigeant. Mon esprit, je vous l'avoue sans peine, rend hommage à la vérité du Catholicisme, je regrette même vivement de n'être pas né dans son sein, mais Dieu, qui lit au fond des cœurs, se contentera, je l'espère, de mes bonnes dispositions, et je ne crois pas qu'il en exige la manifestation publique par un changement de Religion.

Le Cath. Le Dieu à qui vous en appelez exige positivement pour le salut, outre la foi du cœur, la profession orale, publique et solennelle (Rom. c. 10, ỳ. 10). Jésus-Christ dit non moins formellement : *Celui qui me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père qui est dans le ciel; mais celui qui me niera devant les hommes, je le nierai à mon tour devant mon Père qui est dans le ciel.* Confesser Jésus-Christ, c'est confesser sa Religion, et vous êtes convaincu que la Religion catholique est la seule qui puisse s'appeler la Religion de Jésus-Christ. Voilà ce que vous devez confesser, si vous voulez que Jésus-Christ vous confesse, que Jésus-Christ vous reconnaisse un jour pour un de ses disciples devant son Père qui est dans le ciel.

Le Prot. Sans doute, sans doute ; cela est vrai généralement parlant ; mais, voyez-vous, il est des circonstances où l'on ne peut faire ce qu'on voudrait ; il faudrait franchir une foule de considérations, s'exposer à trop de désagréments, se résoudre à trop de sacrifices.

Le Cath. La connaissance de l'Ecriture-Sainte vous est trop familière pour que votre conscience ne vous rappelle pas ici tant de paroles divines qui foudroient les paroles frivoles et toutes mondaines qui viennent de tomber de vos lèvres. Ah ! ce n'est pas ainsi que nous devons raisonner, si nous voulons être chrétiens ; ce n'est pas ainsi que raisonnèrent ceux qui, les premiers, embrassèrent le Christianisme ; ce n'est pas ainsi que raisonnèrent tant de protestants dont le retour généreux a réjoui l'Eglise catholique, cette nouvelle Rachel à jamais inconsolable de la perte de ses enfants. Il est des positions difficiles, j'en conviens. Telle serait celle d'un protestant qui ne pourrait embrasser notre Religion sans compromettre sa vie, ou du moins sa fortune. Ces cas sont heureusement fort rares aujourd'hui. La perte des moyens d'existence ne saurait plus résulter d'un changement de Religion, que pour celui qui vivrait d'un emploi lié à la profession du protestantisme, et ces emplois se réduisent à peu près à ceux des pasteurs de vos Eglises. Si tel ou tel pasteur parvient à se convaincre de la vérité du Catholicisme, et je crois que cela doit arriver plus souvent qu'on ne pense dans l'état actuel du protestantisme, il lui faudrait peut-être, pour reconnaître publiquement cette vérité, se résigner à des sacrifices difficiles et infiniment pénibles, surtout pour des époux et des pères. Plaignons ceux qui n'ont pas assez de courage et de confiance en Dieu pour s'y résoudre. S'il est malheureux de ne plus pouvoir croire sincèrement la Religion dans laquelle on est né, il est plus pénible encore, effroyable même, de ne pouvoir croire une Religion dont on est le ministre, dont on doit garantir la vérité à un grand nombre d'âmes, à un troupeau qui ne pense pouvoir mieux faire que de suivre consciencieusement la route que son pasteur lui montre comme la voie du ciel. Ce doit être un tourment épouvantable pour une âme qui n'a pas perdu toute honte, de faire retentir du haut de la chaire évangélique ces grandes vérités : *Que sert-il à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné comme par surcroît.* N'hésitez pas de confesser Jésus-Christ devant les hommes, et abandonnez-vous sans réserve à cette Providence qui nourrit les oiseaux du ciel, et pare le lys des champs d'une magnificence qu'eût enviée Salomon dans toute sa gloire. Quel tourment, je le répète, ou plutôt quel *supplice* n'endure-t-on pas lorsqu'on tient une conduite diamétralement

opposée à ces principes! Plaignons donc ceux de vos pasteurs qui seraient réduits à cette cruelle extrémité; plaignons-les, mais abstenons-nous de les juger; car, pour être des juges compétents, il faudrait que nous fussions plus robustes dans la foi, plus détachés du monde et de ses faux biens. Excepté ces ministres de votre Religion, et un petit nombre de personnes placées dans les mêmes circonstances, je ne vois pas à quelles grandes pertes s'exposent aujourd'hui des protestants qui se font catholiques. Ils ne perdent plus, comme autrefois, leur fortune, leur état, leur patrie; en un mot, le changement de Religion ne change pas essentiellement leur position temporelle. Cela est plus particulièrement vrai de ceux qui jouissent d'une fortune indépendante; j'en dis autant de la plupart de vos femmes, qui ne perdraient rien en se faisant catholiques, tandis qu'en prenant ce parti elles gagneraient les plus abondantes et les plus douces consolations. Il arrive même fréquemment que des circonstances extérieures invitent à la conversion, comme, par exemple, des protestants qui s'établissent dans des pays catholiques, ou qui entrent dans des familles dont tous les autres membres sont catholiques. En embrassant notre Religion, ces protestants ne feraient que se déclarer pour la foi de ceux qu'ils aiment, et avec lesquels ils doivent couler le reste de leurs jours. Oh! qu'ils compromettent leur salut ceux qui, en présence de pareilles facilités, persévèrent dans leur coupable obstination!

Le Prot. Les biens de la fortune ne sont pas tout; la perte en est moins à craindre que celle de l'honneur, de la réputation. La réputation souffre toujours de démarches semblables à celle que vous me conseillez. On a beau dire, l'opinion publique se prononce toujours contre ceux qui changent de Religion. Un honnête homme n'en change pas; voilà ce qu'on répète partout. Je veux encore qu'on échappe au reproche d'avoir été mû par des motifs illicites; si cela arrive, ce n'est qu'à condition de passer pour une tête faible qui s'est laissée prendre aux piéges tendus par une imagination malade, ou bien par un habile convertisseur.

Le Cath. Si la corruption de notre cœur ne nous rendait pas tous si insensibles à la parole de Dieu, je pourrais me borner à vous rappeler la réponse faite, il y a dix-huit siècles, par Jésus-Christ, aux objections que vous venez de me soumettre: *Bienheureux sont ceux qui souffrent pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Vous serez bienheureux quand on vous aura injuriés et persécutés, et quand, à cause de moi, l'on aura dit faussement contre vous toute sorte de mal.* Je vous accorderai cependant que vous avez raison d'attacher du prix à votre honneur, à la bonne opinion que vos semblables ont de vous,

mais elle ne doit pas se conserver aux dépens de la bonne opinion que vous pouvez avoir de vous-même, aux dépens du témoignage que vous rend votre conscience. Ce témoignage pourrait-il être bon, pourriez-vous échapper à votre propre mépris, si, par respect humain, vous refusiez de reconnaître la vérité, si vous reculiez avec effroi devant les misérables allégations de la sottise et de l'ignorance? Les sots et les ignorants seuls osent encore dire qu'un honnête homme ne change jamais de Religion. Les protestants, pour peu qu'ils soient capables d'un raisonnement, savent fort bien que ce bel aphorisme est plus particulièrement absurde dans la bouche de ceux qui ne peuvent l'avancer sans taxer leurs ancêtres de malhonnêteté, sans ruiner de fond en comble le protestantisme, fruit évident d'une révolution religieuse. « *On dit*, et c'est d'un de vos journaux (Voir la Revue protestante, tome 6) que je tire ce que vous allez entendre, « *on dit que l'on veut vivre et mourir dans l'Eglise où* « *l'on est né, parce qu'il y a de la défaveur attachée au changement* « *de Religion. Jamais il n'y a de défaveur devant Dieu, dans la pro-* « *fession franche de la vérité. Quant au préjugé si général qu'on ne* « *doit pas changer de Religion, cette maxime d'égoïste ne démontre* « *autre chose que l'apathie et l'indifférence de ceux qui l'adoptent.* » Aussi, prenez les écrits les plus violents, publiés contre certains prosélytes de notre Eglise, vous verrez que leurs ennemis ne les blâment pas précisément pour avoir changé de Religion; ils se bornent à nier ou leurs lumières ou leur bonne foi. Or, quant à cela, quant aux soupçons injurieux, aux jugements téméraires, aux interprétations malveillantes, aux traits malins de la médisance et de la calomnie, je n'y suis pas insensible; mais, dans un monde aussi pervers, tout homme d'honneur, tout homme à principes doit se résigner à toutes ces attaques, ou bien renoncer lâchement à l'indépendance de son esprit et de son cœur, pour devenir le vil esclave de tous les préjugés, le jouet des prétentions les plus absurdes et des caprices barométriques de l'opinion. Croyez-moi, on ne peut éviter d'être fort blâmable, en craignant trop d'être blâmé.

Le Prot. Je vous parlerai donc de craintes plus légitimes. Ne dois-je pas craindre d'affliger tous ceux que j'aime, de contrister ma famille et mes amis? Ne dois-je pas craindre de briser les liens qui nous unissent, de troubler du moins la bonne intelligence qui règne parmi nous? Ne dois-je pas craindre de me condamner à une sorte d'obligation bien douloureuse, celle de révoquer en doute le salut éternel de ces êtres chéris? Ne dois-je pas craindre, enfin, de violer le serment solennel de fidélité qui m'enchaîne à la Religion protestante, ce serment que j'ai prêté entre les mains vénérables d'un pasteur, ce serment élancé de mon cœur et de

mes lèvres devant tous mes concitoyens, dans ce jour le plus beau, le plus délicieux de tous les jours, où j'eus le bonheur de m'asseoir pour la première fois à la table sainte. Voilà des raisons, des difficultés, des obstacles, dont vous triompherez bien difficilement.

Le Cath. Essayons du moins de remporter cette victoire. Je commence ma réponse par ce que vous venez de dire avec tant de chaleur d'un serment qui vous lie à la Religion protestante. Il est clair, au premier coup-d'œil, que Dieu, à qui nous rendons compte des engagements que nous avons pris en invoquant son nom, ne vous traitera point de parjure pour avoir embrassé la Religion que vous avez reconnue être celle que son Fils nous a apportée du ciel. Mais quel est donc ce serment dont vous parlez? Avez-vous juré fidélité à la doctrine de Luther, ou à celle de Calvin, ou bien à celle du ministre qui vous instruisit? Une telle promesse ne saurait vous lier en aucune façon, car il est évident qu'on ne doit garder la doctrine d'hommes faillibles, comme nous, qu'aussi longtemps qu'on trouve cette doctrine véritable et bonne. Le seul engagement qu'un protestant puisse raisonnablement prendre, c'est celui d'examiner tout et de retenir ce qui est bon; c'est celui de chercher la vérité, et, celle-ci une fois trouvée, d'y être inviolablement fidèle. Aussi, les promesses faites par les jeunes protestants, à l'époque de leur première communion, sont-elles conçues, aujourd'hui surtout, en termes si vagues et si généraux, qu'un catholique même les pourrait adopter. Ces jeunes gens promettent d'être fidèles à Dieu, à Jésus-Christ, à l'Evangile, à la vérité, de sorte qu'en embrassant la Religion catholique, lorsqu'ils y ont trouvé Dieu, Jésus-Christ, la saine doctrine de l'Evangile, la vérité en un mot, loin de violer leurs promesses, ils ne font qu'y conformer leur conduite. Les ministres protestants eux-mêmes ne prennent plus, en Suisse du moins, et dans plusieurs parties de l'Allemagne, l'engagement d'enseigner les confessions de foi rédigées par des hommes sans mission dans le XVI[e] et dans le XVII[e] siècle, confessions que, dans leur monstrueuse inconséquence, ces hardis novateurs avaient voulu imposer à tous les siècles, comme une loi fondamentale et immuable. Ceux qui sont encore obligés de prendre un engagement si absurde, et si diamétralemeut contraire au principe du protestantisme, à la liberté protestante, ceux-là ne s'y soumettent que pour la forme, pour ne point perdre leurs places et leurs bénéfices.

Discutons maintenant vos autres plaintes. La conversion d'un protestant afflige souvent, il est vrai, sa famille, ses amis, et le met mal avec eux. Jésus-Christ lui-même n'a pu être fidèle à la vérité, qu'à condition d'affliger ses proches qui ne croyaient pas en lui. Ne vous semble-t-il

pas qu'il a parlé spécialement pour vous, lorsqu'il prononça cet oracle: « Je suis venu diviser le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère, la « bru d'avec la belle-mère; et les domestiques d'un homme seront ses « ennemis. Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas « digne de moi. » D'ailleurs, abstraction faite des changements de Religion, le devoir nous commande mille fois de faire ce qui affligera les objets de notre tendresse, ce qu'ils ne comprendront et n'approuveront point. Ne vous sentez-vous pas saisi d'admiration pour l'âme généreuse qui renonce à des avantages d'un prix infini pour sa famille, s'arrache même des bras de ce qu'il a de plus cher, et se condamne spontanément à l'exil, plutôt que de courber sous le joug avilissant du despotisme, de l'usurpation ou de l'anarchie? N'admirez-vous pas celui qui reste fidèle à ses convictions, tout en prévoyant que ses meilleurs amis, aveuglés par l'esprit de parti, passeront de l'amour à la haine; celui qui va combattre, mourir pour son roi, pour sa patrie, oubliant que ses périls feront trembler des cœurs qui battent de tendresse pour lui, et que sa mort peut faire une veuve et des orphelins? Voulez-vous donc que le salut de notre âme soit moins puissant que la voix de l'honneur et du devoir? La vérité religieuse mérite-t-elle moins le sacrifice de nos affections que, par exemple, la vérité politique? Ajoutez que l'expérience de beaucoup de nos prosélytes démontre que ce mécontentement, cette affliction, cette discorde que vous redoutez, ne sont pas de longue durée. Vos parents, vos amis se laisseront peut-être emporter à un premier mouvement; mais, dès qu'ils seront un peu plus calmes, ils sentiront que ce serait une injustice, une cruauté d'exiger de vous le sacrifice de vos convictions et de vos espérances pour l'éternité. Dès qu'ils s'apercevront que votre changement de Religion n'a rien changé à vos sentiments pour eux, que vous cherchez à les consoler de l'affliction que vous avez dû leur causer, par un redoublement de tendresse, ils ne résisteront pas long-temps, et, revolant dans vos bras, ils scelleront de leurs larmes la plus douce et la plus cordiale réconciliation.

Enfin, vous craignez que votre conversion ne vous oblige à révoquer en doute le salut éternel de vos parents et de vos amis. Mais d'abord, ces doutes ne dépendent nullement de votre retour extérieur à l'Eglise catholique, ils naissent de votre conviction intime que cette Eglise est la véritable Eglise de Jésus-Christ, hors de laquelle point de salut. Vous ne pouvez plus rien changer à cette conviction profonde, elle resterait dans votre esprit quand même vous resteriez extérieurement protestant. La seule différence dans ce cas, que je ne veux point supposer, serait

qu'aux doutes sur le salut de vos amis se joindrait un doute bien plus fondé sur votre propre salut; et ce doute, auquel vous vous exposeriez, ne serait, croyez-moi, d'aucune utilité pour les âmes qui vous sont chères. Vos amis auraient ainsi beaucoup plus à craindre pour vous, que vous pour eux; car il est possible qu'ils professent l'erreur de bonne foi, tandis que vous, vous ne le pouvez plus. *Votre* rentrée dans l'Eglise peut être le moyen dont la divine Providence veut se servir pour faciliter *leur* retour si désirable; votre affection réciproque doublera la force persuasive de vos raisonnements et de vos exhortations; vous pourrez prier pour eux dans la communion de l'Eglise universelle; tous les Saints, devenus vos frères, prieront avec vous; les prières des protestants convertis sont extrêmement efficaces et agréables à Dieu, et la conversion des personnes qu'ils aiment a souvent été une première récompense du sacrifice généreux qu'ils avaient fait en se convertissant eux-mêmes.

Le Prot. Vous m'avez vivement touché; mais je n'en éprouve pas moins une grande inquiétude, de mortelles angoisses, en songeant au parti que vous me proposez. Ah! les malheureux réformateurs! Ils ont voulu élargir la voie du ciel, et ils n'ont fait que la rendre plus étroite et plus épineuse à leurs descendants. Si du moins les protestants se décidaient à revenir sur leurs pas en même temps et en commun! Mais faire cette démarche tout seul, c'est une chose pénible, d'une importance minime! Ma conversion ne restituera pas à l'Eglise son unité.

Le Cath. Comment? votre conversion d'une importance minime! Y avez-vous songé? Sera-t-elle d'une mince importance, si elle assure votre salut éternel? Sans doute, votre conversion ne rétablira pas d'un seul coup l'unité de l'Eglise, mais elle servira du moins indirectement à hâter ce retour général des protestants, retour dont je ne doute pas le moins du monde, quoiqu'il appartienne à Dieu seul d'en prévoir l'heureuse époque. On n'aurait jamais entendu parler de nations chrétiennes, si d'abord on n'y eût pas vu des conversions individuelles. Chaque conversion protestante sert à ramener l'attention d'un plus ou moins grand nombre de vos frères vers cette antique foi de leurs ancêtres, qu'ils avaient entièrement perdue de vue, et il est rare qu'une conversion n'en amène pas quelques autres. Ces conversions sont déjà si nombreuses, que nul homme qui se convertit ne peut se dire seul, ni s'imaginer qu'il fait quelque chose d'inouï. Plus on se familiarisera avec les retours à l'Eglise, moins il sera difficile de les imiter, de progrès en progrès on arrivera au jour si consolant, où ceux qui seront encore en dehors se trouveront en minorité et se presseront d'entrer, de peur de paraître des monstres

d'obstination dans une funeste erreur. Cette démarche honorable est encore difficile maintenant, j'en conviens; les réformateurs, qui certes méritent plutôt le nom de malheureux que celui de bienheureux, ont exposé d'innombrables âmes à ce qui est en même temps un grand malheur et une grande tentation, je veux dire à naître et à grandir à l'ombre de l'erreur. Mais les portes de l'Eglise s'ouvrent devant vous; ayez, cher ami, ayez le courage d'en franchir le seuil, et le malheur de votre naissance, de votre éducation, sera aussitôt et pour toujours réparé. Détournez généreusement vos regards de tout ce qui vous arrête, et élevez-vous à des pensées encourageantes. Vous craignez le jugement, les sarcasmes de vos coreligionnaires, de vos contemporains, mais songez que tous les bons catholiques vous applaudiront, et qu'un temps viendra où le monde protestant, réconcilié avec l'Eglise, parlera de ceux qui les premiers ont pris cette noble initiative, parlera de ces glorieux devanciers, avec un intérêt, un enthousiasme semblable à celui que nous inspirent nos premiers frères en Jésus-Christ, ces premières familles en Jésus-Christ, qui embrassèrent la Religion de l'Evangile et ouvrirent les yeux à la lumière de la croix, tandis que tout autour d'eux, tout, accroupi aux pieds des idoles, se complaisait encore dans les ombres de la mort. Vous craignez de perdre des amis, mais songez qu'une telle perte, si pénible qu'elle fût, servirait en définitive à vous faire sentir plus délicieusement que vous ne l'aviez jamais senti, que vous avez des amis dans le ciel. Vous êtes tourmenté par un flux et reflux de pensées et de velléités contradictoires qui se croisent et s'entrechoquent dans votre âme; décidez-vous, et ce combat, qui autrement se prolongera jusqu'à votre dernier soupir, se terminera aussitôt dans la victoire et dans la paix. Une fois catholique, vous ne comprendrez plus vous-même votre longue résistance à ceux qui voulaient vous convertir, et les consolations ineffables que vous puiserez dans la pratique de votre nouvelle Religion, élèveront tout ce que je vous ai dit à une évidence de sentiment, que le raisonnement est incapable de produire par sa seule force et sa seule autorité.

Le Prot. Vous m'avez presque décidé; mais supposons que je sois tout-à-fait déterminé, il faut exécuter la résolution prise, faire le pas, comme on dit, et voilà de nouvelles difficultés.

Le Cath. Je conçois que cette exécution est difficile à celui qui vit dans un pays tout protestant, et à une grande distance de pays catholiques. Cet homme sera sauvé par la volonté sincère d'entrer dans l'Eglise aussitôt que possible. Mais un protestant qui peut facilement se mettre en relation avec des catholiques, n'a rien de plus à faire qu'à informer

un de nos prêtres de sa résolution. Celui-ci regardera comme un plaisir et un devoir sacré tout à la fois, de venir à son secours et de lui donner toutes les directions dont il pourrait avoir besoin.

Le Prot. Je n'ai plus rien à objecter. Cependant un je ne sais quoi me fait hésiter encore.

Le Cath. Ce *je ne sais quoi* n'est peut-être que le serrement de cœur qu'on éprouve toutes les fois qu'il s'agit de faire quelque pas décisif pour la vie entière. On en triomphe avec un peu d'énergie dans le caractère et de vigueur dans la volonté. Peut-être aussi le prince des ténèbres, l'ennemi juré de notre salut, y est-il pour quelque chose; peut-être dispute-t-il à Dieu la précieuse conquête d'une âme, aussi long-temps que possible; pour le terrasser et le vaincre, il faut employer l'arme toute-puissante de la prière. Priez donc avec ferveur et persévérance; invoquez, pour la première fois de votre vie, l'intercession de la Sainte Vierge, elle se montrera.

Le Prot. (Interrompant.) C'est assez! Mais songez donc que je ne suis pas encore de la Religion qui enseigne que la Sainte Vierge écoute nos prières.

Le Cath. N'importe! Vous êtes convaincu de la vérité de notre Religion, conséquemment vous ne pouvez pas douter de ce qu'elle enseigne sur l'intercession de la Sainte Vierge. Ne fussiez-vous même pas convaincu, je vous dirais encore: Priez la Mère de Dieu! comme je vous dirais : Ecrivez toujours! si vous hésitiez à vous adresser à un ami lointain, par la crainte que votre lettre ne se perdît en route. Ecrivez toujours! j'espère que la réponse que vous recevrez dissipera vos doutes. Adressez-vous, par la même raison, à la Reine des Anges; elle chargera un de ses serviteurs, votre Ange gardien peut-être, de déposer la réponse à vos vœux au fond de votre cœur; et le courage avec lequel vous franchirez la dernière barrière qui vous sépare de la véritable Eglise de Jésus-Christ, vous fera sentir toute la puissance du secours de sa divine Mère. Oui, quand une fois nous avons obtenu d'un protestant qu'il prenne confiance en celle qui doit triompher de toutes les hérésies, nous espérons tout pour lui, parce que, sous les auspices de Marie, de la nouvelle Ève, de l'étoile des mers et de l'espérance des chrétiens, nous voyons son âme refleurir et prendre l'essor vers la porte du ciel (1).

(1) *Janua cœli*, un des noms touchants sous lesquels les catholiques invoquent Marie dans les Litanies de cette Vierge des vierges.

QUELQUES-UNES

DES

CONVERSIONS AU CATHOLICISME,

LES PLUS REMARQUABLES

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XIXe SIÈCLE.

LES PATRIARCHES MICHEL GIARVE ET JEAN DE HORMES.

Michel Giarve, patriarche des Jacobites, abjure le schisme et l'erreur en 1775, est nommé, par Pie VI, patriarche catholique des Syriens, ramène à l'unité plusieurs évêques, est persécuté à outrance par le patriarche schismatique arménien de Constantinople, et défendu par le grand seigneur. Depuis lors, les conversions des Jacobites se multiplient chaque jour, et les catholiques de Syrie et de Mésopotamie ont un légat apostolique. Monseigneur Fazio a remplacé, dans cette fonction, Monseigneur Auvergne, en 1836.

Le patriarchat nestorien de Babylone passait depuis 319 ans de l'oncle au neveu, dans la famille de Jean de Hormes. Celui-ci, promu au patriarchat en 1780, abjura le nestorianisme, et fit sa soumission à Pie VI. En récompense de ses travaux incalculables pour la propagation de la foi, il reçut le pallium en 1835. Il est mort, en 1839, âgé de 102 ans, avec les sentiments de la foi la plus vive, s'estimant mille fois heureux d'avoir connu et fait connaître l'Eglise catholique.

WINCKELMAN, ZOEGA ET MULLER.

Tous trois allemands convertis en Italie. Winckelman a jamais célèbre par son *Histoire de l'Art.*

Zoëga, danois, un des plus célèbres archéologues du siècle dernier qui a jeté tant de lumières sur les antiquités égyptiennes; assez désintéressé dans ses motifs, pour laisser ignorer sa conversion pendant quinze ans au cardinal Borgia, son protecteur et son ami.

Müller, l'ami de Goëthe, qui mérita les suffrages des premiers critiques de l'Allemagne.

HAMANN ET LA PRINCESSE GALLITZIN.

Hamann, économiste distingué, poète fécond et spirituel, grand orientaliste, docte écrivain et profond philosophe, abjura la réforme en 1787, et vint mourir, l'année suivante, à Munster, près de la princesse Gallitzin-Schmettan, épouse de l'ambassadeur russe à Paris. Cette femme, renommée par ses écrits et sa longue incrédulité, avait elle-même embrassé le Catholicisme, et, pour première conquête, elle avait converti le prince Gallitzin, son Fils, aujourd'hui prêtre et missionnaire.

STARCK.

Jean-Auguste Starck, fils du président du consistoire luthérien de Schwérin, fut de bonne heure professeur de langues orientales à Pétersbourg. La lecture de l'*Histoire des Variations* le détermina à quitter sa chaire pour venir faire son abjuration à Paris, dans l'Eglise de Saint-Sulpice, le 8 février 1766. On conserve à Paris l'acte de son abjuration, signé de lui, de l'abbé de Bausset, de l'abbé Toubert, savant orientaliste, et d'un vicaire de Saint-Sulpice. Dans le dessein de travailler à la réunion des Eglises chrétiennes, il accepta la charge de surintendant-général des Eglises réformées de la Prusse, et publia son fameux ouvrage du *Banquet de Théodule.* Ce livre célèbre eut cinq éditions en huit années. On peut le regarder comme le testament religieux de l'auteur, qui mourut en 1816, après avoir abandonné ses fonctions.

THAYER, ALLÈGRE ET DE MARTINEAU.

Nathanael Thayer, ministre presbytérien à Boston, fait le voyage de Rome en 1783, est témoin des miracles opérés sur le tombeau du vénérable Labre, abjure le protestantisme, est ordonné prêtre, et s'en retourne prêcher la vérité dans les mêmes lieux où il avait prêché l'erreur.

M. Allègre, jeune ministre protestant, dut en grande partie sa conversion à M. Thayer. Ce fut à lui qu'il en fit l'hommage dans une lettre très-intèressante, datée d'Avignon, 20 mai 1788, imprimée plusieurs fois. (Tableau général des principales conversions qui ont eu lieu parmi les protestants. Paris, 1827.)

Le chevalier Saint-Avit de Martineau de la Jalque, rencontra le même M. Thayer au séminaire de Saint-Sulpice, et, comme lui, l'édifia par ses vertus. Voir le récit de sa vie et de sa mort, par un directeur du séminaire de Paris. (Tableau général, p. 164.)

LE PRINCE ULRICH DE BRUNSWICH.

Abjure le protestantisme en 1798; fait construire une belle Eglise à Brünswich; motive son abjuration dans un excellent livre qui a pour titre : *Mes cinquante raisons pour retourner à la Religion de mes pères.*

BERNOUILLI ET CHAMBERLAYNE.

Deux des enfants du célèbre géomètre Bernouilli, distingués eux-mêmes par l'élévation et la solidité de leur esprit, embrassèrent le Catholicisme en 1798.

A la même époque, George Chamberlayne, de l'Université de Cambridge, fut ramené à la foi par l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet. Ordonné prêtre, il alla exercer le ministère en Angleterre, et mourut à Londres en 1815.

LE COMTE DE STOLBERG.

Le comte Frédéric-Léopold de Stolberg de Bramstad, issu d'une famille depuis long-temps souveraine, fils d'un ministre d'état de Danemarck, ambassadeur en Prusse et puis en Russie; traducteur d'Homère, d'Eschile, de Platon, poète lyrique et historien, trouva, dans la lecture des Pères, la doctrine catholique; vit ses doutes éclaircis par ses relations avec le savant Asselin, évêque de Boulogne, se rendit avec son épouse à Munster, et abjura avec elle le luthéranisme en 1800.... Accueilli à la cour du duc de Saxe-Weimar, par cette fâcheuse apostrophe : « *Je n'aime pas les personnes qui changent de Religion. Ni moi* « *non plus,* répondit-il, *car, même après trois cents ans, elles obligent* « *leurs descendants à en changer encore.* » Retiré au sein de sa nombreuse famille, entouré de ses quinze fils, il eut le bonheur d'en ramener quatorze à la foi. Quinze années de sa vie furent employées à sa savante et belle *Histoire de la Religion de Jésus-Christ* (quinze vol. in-8°), ouvrage traduit en plusieurs langues, et dont la lecture convertit le duc Adolphe de Mecklembourg-Schwerin. On a de lui les vies de saint François de Paule et d'Alfred-le-Grand, une dissertation sur l'esprit du siècle, des considérations sur l'Ecriture, et le livre de la charité, dernier et suave épanchement de l'âme la plus pure, la plus aimante et la plus élevée. Il mourut en 1819, âgé de 70 ans, et voulut que pour toute épitaphe on écrivît sur sa tombe : *Frédéric-Léopold de Stolberg, né le 7 novembre* 1750, *mort le* 1er *décembre* 1819. *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que tous ceux qui croient en lui échappent à la mort et possèdent la vie éternelle.*

SCHLEGEL.

Frédéric Schlegel, fils d'un pasteur de la *Confession d'Augsbourg*, frère de Guillaume Schlegel, le correspondant de Mme de Staël, s'était déjà fait un grand nom par son livre des *Grecs et des Romains*, son roman de *Lucinde*, ses drames et ses travaux dans l'*Athénée*, dont il était le directeur, lorsqu'à son retour de France, en 1803, il abjura le

luthéranisme avec sa femme, dans la cathédrale de Cologne. Ses premiers soins furent d'enlever à la publicité tous les exemplaires qu'il put recuillir de sa *Lucinde*. L'*Europe* succéda à l'*Athénée*, et dans ce nouveau journal, Schlegel, aidé de son frère, de Tieck et de Schelling, combattit avec ardeur le rationalisme, et opéra en Allemagne une véritable réaction catholique. Il publia depuis ses cours d'*Histoire moderne* et de *Littérature ancienne et moderne*, son livre sur la *Philosophie et la langue des Indiens*, le *Musée allemand*, la *Philosophie de la vie*. Dans le journal de la *Concorde*, il travailla et réussit à ramener à l'unité catholique bien des dissidents. Sa mort, arrivée subitement à Dresde, en 1828, fit une telle impression sur Adam Muller qu'il en mourut de chagrin.

WERNER.

Frédéric-Louis Werner, poète dramatique, orateur, diplomate, fit son abjuration à Rome en 1809, fut ordonné prêtre en 1814, prêcha avec un grand succès à Vienne, en Hongrie, en Styrie, à Venise, puis entra dans l'ordre religieux des Liguoriens, dans lequel il est mort plein de mérites devant Dieu, et de gloire littéraire aux yeux des hommes.

LE BARON D'ECKSTEIN, BRENTANO, ÆNINGHAUS ET SCHLOSSER.

Eckstein abjura en 1812, défendit depuis la Religion avec une science et un talent remarquables, dans le journal intitué : *Le Catholique*.

Brentano, ci-devant professeur à Berlin, a publié depuis sa conversion une relation des prodiges opérés en la personne d'une extatique d'Allemagne.

Æninghaus travailla depuis son retour à la foi à la rédaction d'un excellent journal, publié à Francfort-sur-le-Mein, sous le titre de: *Feuilles du Palmier*.

Le docteur Christian Schlosser, professeur à Bonn, abjura à Rome en 1813, et publia depuis un ouvrage intéressant *sur la Constitution et le Gouvernement des états*. Son frère Frédéric, comme lui littérateur et publiciste, imita son exemple.

TAYET, VOLTZ ET OVERBECK.

Sur le point de devenir ministre, Tayet, suisse établi en France, abjura en 1817. Son fils imita son exemple. Depuis, Tayet est mort dans de grands sentiments de piété.

Le professeur Voltz était prédicateur protestant à la cour de Carlsruhe, il étudia la Religion catholique avec soin, et l'embrassa en 1817. Plus tard, il reçut le sacerdoce et devint professeur à Fribourg, où il exerça son zèle avec succès.

Overbeck, célèbre artiste de Lubeck, d'un talent très-remarquable, est revenu vers la même époque à l'Eglise catholique.

MULLER ET BIESTER.

Adam Muller, conseiller à la cour de Weimar, puis consul autrichien à Leipsick, renommé en Allemagne par sa profonde connaissance du droit public, ami et disciple du vicomte de Bonald, se convainquit du néant de la réforme, abjura en 1817; prouva la sincérité et la constance de son retour à la foi dans plusieurs écrits, entr'autres dans ses *Mélanges sur la Philosophie, les Arts et la Religion.*

Biester, fils du bibliothécaire du roi de Prusse, s'était d'abord montré chaud partisan des doctrines philosophiques, et collaborateur ardent de la *Bibliothèque allemande universelle,* publiée à Dublin. La grâce le fit revenir de ses erreurs, qu'il abjura en 1818.

LES DUCS DE SAXE-GOTHA, DE HESSE-DARMSTADT, DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN, D'ANHALT-COETHEN; LES PRINCES DE SOLMS-LAUBAUCH ET DE SCHOENBOURG-WALDENBOURG.

Le duc Frédéric de Saxe-Gotha, proche parent du roi d'Angleterre, abjura en 1817, s'est toujours montré depuis un modèle de piété chrétienne.

Le prince Frédéric-Auguste-Charles, troisième fils du duc de Hesse-Damstadt, abjura le protestantisme en 1817, donna communication de sa conversion et de ses sentiments élevés sur Rome et ses pontifes au pape Pie VII, qui lui répondit par un bref daté de 1818.

Adolphe de Mecklembourg-Schwerin, quatrième fils de Frédéric-François, duc de Mecklembourg et de Louise de Saxe-Gotha, rencontra mille obstacles dans son projet de retour à la Religion catholique. Son père le fit voyager sous la conduite d'un parent qui devait lui faire parcourir toutes les universités protestantes, l'empêcher d'avoir des relations avec les catholiques, et de lire leurs livres. Ses désirs ne faisant que s'affermir davantage, son père lui permit de faire son abjuration, mais à condition qu'il s'établirait à jamais loin de son pays, content d'un modique revenu. Il abjura en 1818, à Genève, séjourna quelque temps à Fribourg, en Suisse, alla de là à Berne, où il détermina M. de Haller à faire tous les sacrifices pour obéir à sa conscience. Il vint ensuite à Rome offrir l'hommage de sa piété au Souverain Pontife. Enfin, rappelé dans sa patrie, il vint mourir à Magdebourg, âgé de 37 ans. Par ses soins, on vit s'élever, à Magdebourg, une église et deux écoles catholiques.

Frédéric-Ferdinand, duc d'Anhalt-Cœthen dans la Basse-Saxe, et son épouse, fille de Guillaume II, roi de Prusse, se firent instruire dans un voyage fait en France, et abjurèrent entre les mains de Monseigneur l'archevêque de Paris, le 24 octobre 1825. De retour dans ses états, le duc publia son retour à l'Eglise par une *déclaration* à ses sujets, datée du 19 janvier 1826. Plusieurs parmi les grands imitèrent son exemple. Outre la chapelle domestique du duc, une église fut bâtie à Cœthen, les jésuites furent chargés par la propagande de la desservir. Le duc Ferdinand, qui est mort sans enfants, a laissé une veuve pleine de zèle et de piété, maintenant à la tête de toutes les bonnes œuvres, et pour successeur un frère qui, bien que protestant, se montre très-tolérant envers les catholiques, accueille favorablement les jésuites, et leur laisse toute liberté dans l'exercice de leur ministère et dans leurs communications avec Rome.

Deux frères, les princes de Solms-Laubauch et le prince Henri-Edouard de Schœbourg-Waldenbourg, revinrent à la Religion catholique en 1822. Ils en font depuis l'ornement par leurs vertus.

HALDENBERG, DE SENFFT-PILSACH, DE GROUVESTEIN, DE HAZA ET D'ENGELHEIM.

M. de Haldenberg, conseiller dans le comté de Mansfeld, et son frère, marié à une fille du comte de Stolberg, furent reçus dans le sein de l'Eglise, en 1818.

Le comte Frédéric-Louis de Senfft-Pilsach, ambassadeur du roi de Saxe, près la cour de France, fut converti par le Père Mac-Carthy, et abjura en 1819, avec sa femme et sa fille unique. Employé plus tard comme plénipotentiaire et ambassadeur à Turin, à Florence, à Modène, *cet apôtre de la vraie Religion*, ainsi que l'appelle le continuateur de Bergier, a fait admirer partout sa science, son zèle et sa vertu.

Le baron Edouard de Grouvestein, employé au ministère des affaires étrangères à la Haye, fut déterminé à embrasser le culte catholique par le spectacle de ses augustes cérémonies, auquel un jour il assista par hasard.

M. Albert de Haza, secrétaire d'ambassade du duc d'Anhalt-Cœthen, connu par ses travaux littéraires, abjura à Paris, en 1825. C'est lui qui a traduit en allemand plusieurs ouvrages de M. de Maistre.

Le prince Henri, comte d'Engelheim, frère du roi de Prusse, vint abjurer l'hérésie près de sa sœur la duchesse, à Cœthen Depuis cette époque, sa vie, vraiment exemplaire, fait la meilleure apologie de sa foi.

DE HALLER.

Le comte Charles-Louis de Haller, neveu du philosophe de ce nom, fils et père de magistrats, long-temps magistrat lui-même à Berne, sa patrie, auteur à jamais célèbre de la *Restauration de la science politique, etc.*, fut ramené, par ses longues études, à la Religion de ses pères, à l'âge de 50 ans. Il abjura le 17 octobre 1820, entre les mains de Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève. Le 13 avril 1821, il adressa de Paris à sa famille une *lettre de notification de son retour à la Religion catholique, apostolique et romaine;* lettre admirable, qu'un protestant de bonne foi ne lira jamais sans être persuadé et attendri. Le

gouvernement de Berne oublia tous ses services, le dépouilla de toutes ses places, malgré la défense éloquente de M. de Bonald, en faveur de son ami. Il fut consolé de ses infortunes par la conversion de sa famille entière, conversion qui fut complétée, le 31 décembre 1826, par l'abjuration de son fils aîné *Charles*.

Nous avons de cet homme courageux et de cet immortel écrivain un *Eloge de Lawater*, publié à Weimar, en 1800; un *Abrégé de la science politique*, en 1808; *Religion en Politique*, en 1811; *Restauration de la science politique*, ou *Théorie de l'ordre social naturel*, 1816-1821, 4 vol. in-8°; *Constitution de l'Espagne*, 1820; *Lettre à sa famille*, 1821; *les Dénominations de parti*; divers articles dans le *Mémorial catholique*; *Histoire de la révolution religieuse, ou de la réforme protestante dans la Suisse occidentale*; *Mélanges de haute politique*, Paris, 1839.

MICHIEL, HUBER, CHEVALAY, PROBST ET MEULLY.

Michiel, de Zürich, fils du commandant de cette ville, abjura en 1820, et plus tard se fit religieux de Saint-Urbain.

Huber, de Bâle, revint la même année à la foi catholique, et dans la suite entra dans la Compagnie de Jésus.

Chevalay, de Vevey, quitta le cours de théologie protestante de Lausanne, et vint embrasser, à Fribourg, la foi catholique. Ayant ensuite passé quelque temps dans un couvent de la Trappe, voisin de Laval, et fait à Paris ses études en médecine, il alla à Naples en qualité de médecin attaché à l'ambassade de France. L'étendue de ses connaissances et la sagesse de sa conduite lui ont concilié, dans cette ville, l'estime et la confiance.

Jean Probst, professeur à l'Université de Bâle, abjura en 1827, et publia quelque temps après, à Spire, son livre du *Protestantisme et du Catholicisme*, ou *exposé des motifs qui ont ramené un protestant à l'Église catholique*.

Georges Meülly, du canton des Grisons, publia aussi les motifs de sa conversion dans une lettre intéressante, insérée dans le tome IXe des *Souvenirs de Religion, de morale et de littérature*.

GLORY, FREUDENFELD, DEMAZIÈRES, HARTNEY ET GEOGHÉGAN.

En 1820, le Souverain Pontife Pie VII ordonna évêque des possessions françaises de Saint-Domingue, Monseigneur Glory, français, né protestant, mort, à ce qu'on croit, dans sa traversée en Amérique.

La même année, M. Freudenfeld revint à l'Eglise, et fut nommé professeur à l'Université de Bonn. Un exposé impartial et vrai de l'*Histoire de la Réforme* ameuta contre lui quelques brouillons, qui ne purent surtout l'entendre lire, sans éclater, ce passage d'une lettre de Luther à Mélanchton : « *Si nous échappons à la force, nous pourrons facilement, « à la faveur de la paix, rétracter nos mensonges, pallier nos tours « de passe-passe, et revenir de nos écarts : Pace obtentâ dolos, men- « dacia et lapsus facilè emendabimus.* » Défense lui fut faite de continuer ses leçons. M. Freudenfeld partit alors pour Rome, où il entra dans la Compagnie de Jésus, qui l'envoya plus tard à Fribourg en Suisse. Il enseigne maintenant l'histoire dans le pensionnat que dirigent ces religieux dans cette ville.

En 1822, un officier protestant du 56me de ligne, M. Demazières, était malade à l'hôpital de Verdun. Le spectacle de la charité vraiment chrétienne des sœurs hospitalières de Saint-Charles, le détermina à faire son abjuration entre les mains de l'abbé Tyet.

La même année, le docteur Hartney, littérateur et journaliste au *Kentucky*, fut converti à la foi par la vue du zèle apostolique des missionnaires catholiques. Il embrassa plus tard l'ordre de Saint-Dominique, à Cincinnati.

A la même époque, un spectacle bien différent produisait dans la même contrée un résultat non moins heureux. M. Dunton Geoghégan, magistrat américain, fut déterminé à recevoir le baptême dans l'Eglise catholique, par les déclamations furibondes d'un prédicant anabaptiste. Son parrain, M. Rebey, magistrat comme lui, avait aussi passé de l'hérésie à la foi catholique.

SIR LÉOPOLD WRIGHT.

Parmi tous les récits de conversions au Catholicisme, il n'en est pas de plus intéressant que celui de sir Wright. Les vertus des Français émigrés en Angleterre excitent l'émulation de sa jeunesse. A Bordeaux, Monseigneur d'Aviau de Sancey, le persuade et l'attendrit par les exemples d'une vie toute apostolique. A Rome, il voit Pie VII et les cérémonies de la semaine sainte. A Paris, il converse avec M. Duclaux et ses sulpiciens. Au couvent de la Trappe, qu'il visite, il voit un saint religieux mourir. Enfin, la veille de Noël de l'année 1822, il fait son abjuration entre les mains de l'évêque de Londres, en présence de six autres évêques et des personnages du temps les plus distingués.

Voir ces détails dans l'ouvrage qui a pour titre : *Lettre de sir Léopold à sa mère*. Paris, 1824.

SARRAZIN, LAVAL, TILT, LATOUR, CASTELBERG.

Sarrazin, célèbre ministre calviniste, à Genève, fut ramené à la Religion par la vue des persécutions endurées avec tant de patience par Pie VI. Voir sa *Confession de foi* publiée à cette époque.

Laval, ministre protestant du Calvados, d'une érudition étendue et d'un zèle très-ardent d'abord pour la réforme, abjura en 1821, et publia ses motifs dans une *Lettre à ses anciens coreligionnaires*.

Tilt, ministre anglican, à Londres, fut vivement frappé d'un miracle opéré par les prières du prince de Hohenlohe. Il abjura le 29 juillet 1824, notifia sa conversion au recteur de son Eglise, et partit pour Paris, où il enseigna long-temps l'hébreu.

Latour, pasteur de l'Eglise protestante des Bordes, et président de l'Eglise consistoriale de Mas-d'Asyl, fit son abjuration à l'âge de 70 ans, entre les mains de Monseigneur l'archevêque de Toulouse, le 19 septembre 1822. Ses rétractations furent imprimées la même année à Genève.

Le comte Balthasar Castelberg avait été nommé, en 1808, président du clergé protestant dans le canton des Grisons. Durant trente années

entières, il fut torturé par des doutes sur la foi; enfin, il se décida, le 3 juin 1825, à notifier à ses coreligionnaires son retour à la foi catholique. Cette éclatante conversion fut suivie de celle de Valentin, son fils, déjà prédicant zélé, qui revint à l'Eglise avec toute sa famille. — Castelberg, calme depuis son abjuration, est mort en 1835 à Hantz, à l'âge de 88 ans.

DE JOUX ET SA FILLE JOSÉPHINE.

Pierre de Joux, de La Chapelle, avait fait des études soignées à Genève, puis en Angleterre. A 20 ans, il visita l'Italie et sentit naître son penchant pour le Catholicisme. A son retour, il vint à Paris, devint le collaborateur de M. Court de Gibelin, dans son grand ouvrage du *Monde primitif*, et publia son *Dictionnaire des origines latines*, ses *Origines grecques* et son *Histoire de la parole*. Puis il quitta Paris pour venir, dans le canton de Vaud, prendre la direction du collége du Léman. Genève voulut l'avoir pour ministre. Les protestants de l'ouest le choisirent pour président du consistoire de Nantes; et, vers la même époque, il fut nommé recteur de l'Université de Brème. Effrayé des progrès que faisaient parmi ses confrères de Genève le socinianisme et l'arianisme, il mit au jour, en 1804, son grand *Traité de la prédication du Christianisme* (4 vol.), excellent ouvrage qui lui fit plus d'admirateurs encore parmi les vrais chrétiens que d'ennemis parmi les déistes. En 1816, il visita de nouveau l'Italie en observateur profond et impartial, et publia ses *Lettres sur l'Italie*, qui reçurent un accueil si favorable de tous les amis de la Religion et de la vérité. Le 11 octobre 1825, âgé de plus de 70 ans, il fit enfin son abjuration à Paris, entre les mains de Monseigneur l'archevêque. Sa première communion fut pour lui le viatique, il mourut le 31 du même mois, après avoir eu la consolation de ramener à la foi catholique sa fille aimée, Joséphine. Elle était accourue d'Angleterre pour donner ses soins à son père mourant. Pendant qu'il recevait le viatique, elle se jeta, navrée de douleur, au pied de son lit, et comme elle le raconta elle-même, *s'étant agenouillée protestante obstinée, elle se releva catholique*. Elle abjura le 15 décembre 1825, et en mars 1826, elle publia sa *lettre à sa sœur pour l'informer de son retour à l'Eglise catholique, et lui exposer les motifs de sa conversion*, suivie de *pièces justificatives*.

C'est M. de Joux qui écrivit à un archevêque de France ces paroles remarquables : « *A l'heure qu'il est, il faut convenir qu'il est plus nécessaire d'*ATTESTER *que de* PROTESTER. »

MOSHEIM ET SPENCER.

Laurent Mosheim, neveu du célèbre historien, auteur lui-même et ministre protestant, se convertit en 1829. L'intolérance de ses anciens coreligionnaires le poursuivit à outrance. Il se vit enfermé par eux dans un cachot, où il passa vingt jours au pain et à l'eau. A peine délivré, il vint commencer ses études ecclésiastiques à Fribourg; il a reçu depuis le sacerdoce.

Georges Spencer, second fils de lord Spencer, et frère de lord Altorf, dont les journaux ont annoncé la conversion en 1836, était membre du collége de la Trinité de Cambridge, pasteur à Brigton, aumônier de l'évêque de Londres, en voie de devenir lui-même évêque anglican. Il abjura solennellement ses erreurs en 1830, se rendit à Rome, fit ses études au collége Irlandais, fut ordonné prêtre en 1832, et travaille actuellement avec zèle et succès à la conversion de sa patrie.

Si l'on veut entendre le langage de la loyauté, de la franchise et du courage, qu'on lise sa lettre écrite, le 3 janvier 1834, à l'abbé Ryghy. En voici quelques lignes :

« Je fis connaissance, en 1829, de sir Antoine-Pillips, fils d'un membre « du Parlement, converti sept ans auparavant à la Religion catholique. « Sa conversion m'avait surpris beaucoup, mais son caractère me plai- « sait, et j'acceptai l'invitation qu'il me fit d'aller passer une semaine « avec son père à Garrenden-Park.... Le 24 janvier 1830, je partis vers « le soir pour sa maison de campagne, après avoir prêché deux fois « dans la journée dans l'Eglise de Brigton, dont j'étais pasteur..... J'étais « loin de me douter que ce seraient-là mes derniers sermons dans une « Eglise protestante. Nous parlâmes surtout Religion à Garrenden, et je « m'aperçus bientôt que loin d'être maître passé en science religieuse, « je pouvais sur bien des questions prendre des leçons de sir Pillips. Il « argumenta, je répondis; il insista, et je commençai bientôt à m'aper- « cevoir qu'il y avait plus d'obstination que de bonne foi dans mes « réponses. Cette réflexion me fit rougir, je m'en humiliai devant Dieu, « et le soir même j'envoyai un messager à Brigton, pour annoncer que

« j'abondonnais mes fonctions de pasteur. Je ne voulus point me mettre « au lit avant d'avoir fait ma soumission à l'Eglise.... Le 31 janvier 1830, « je fis mon abjuration dans la chapelle de Leycester, etc., etc. »

ALDEBERT, BECKENDORF, TOURN, STEWART ET WEST.

Un juge du Tribunal de Nîmes, M. Aldebert, âgé de 60 ans, malgré tous les efforts de son fils, ministre protestant dans le Dauphiné, est revenu à l'Eglise catholique le 27 janvier 1826.

M. Beckendorf, conseiller d'état du roi de Prusse, au ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, a sacrifié cette place, en 1825, pour abjurer le luthéranisme à Ratisbonne.

M. Daniel Tourn, fils du syndic de Rora, vallée de Saint-Martin, renonça la même année aux erreurs des Vaudois, publia les motifs de sa conversion dans deux lettres adressées à son père, et publiées à Lyon en 1826, et entra au séminaire de Pignerol, pour y faire ses études ecclésiastiques.

Thomas Stewart, noble écossais, abjura en 1830 à Montréal, et depuis embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Benoît.

M. West, prédicant méthodiste anglais, abjura avec sa femme et ses enfants en 1834.

LE COMTE DE LIMBOURG, ROISSEL, CONSTANT, PHILIPS, JARKE ET SABO.

Le comte de Limbourg-Styrum, natif de la Gueldre, abjura le protestantisme à Paris, le 3 juillet 1827.

La même année, le fils d'un président de consistoire en Alsace, M. Henri Roissel, jeune officier, se fit instruire et fut reçu dans l'Eglise par Monseigneur Janson, évêque de Nancy.

Le 24 avril 1828, le chevalier Louis Constant de Rebecque, député, frère du fameux Benjamin Constant, abjura le calvinisme à Poligny, diocèse de Saint-Claude.

Dans le même temps, le docteur Philips, professeur distingué à l'Université de Berlin, connu par ses *Recherches sur le droit des Anglo-Saxons*, édifiait l'Eglise catholique par son retour à l'unité

Un docteur de la même Université, M. Jarke, auteur d'un *Manuel du droit criminel*, suivit bientôt l'exemple de M. Philips.

En 1830, M. Samuel Sabo, ministre et prédicant zélé, fit son abjuration à Erlau en Hongrie, entre les mains de Monseigneur Pirker, archevêque de cette ville.

LA PRINCESSE CHARLOTTE DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

La princesse Charlotte de Mecklembourg-Schwerin, fille du grand duc de Mecklembourg, épouse du prince royal de Danemarck, montra de bonne heure du penchant pour le Catholicisme, dont elle soutenait la cause encore enfant, contre le docteur luthérien qui l'instruisait. Son frère Adolphe, qui depuis revint à l'Eglise, nourrissait ses bonnes dispositions, contrariées par son fils et son mari. Obligée de se séparer d'eux pour toujours peut-être, elle alla faire son abjuration à Vicence, entre les mains de Monseigneur Péruzzi, le 27 février 1830. Depuis ce jour, elle édifie cette ville par sa piété, sa dévotion au Saint-Sacrement de l'Autel, et sa charité.

MONSEIGNEUR ABDEMESSICH.

Une lettre du Levant, du 20 juin 1835, insérée dans les annales de la Propagation de la foi (janvier 1839), donne sur Monseigneur Abdemessich les détails suivants: « Ce prélat, doué d'une élévation d'esprit et d'une force d'âme extraordinaire, avait été envoyé à Damas par son patriarche (jacobite) dans le but d'enlever aux catholiques syriens leurs Eglises; mais le Seigneur déjoua ses plans, toucha son cœur et l'amena, comme Paul, à embrasser la foi de ceux qu'il persécutait; il fit son abjuration dans l'Eglise des Syriens, entre les mains du patriarche grec-catholique, etc. » Après cette première démarche, Monseigneur Abdemessich vint à Rome offrir ses hommages au Vicaire de Jésus-Christ, qui

l'accueillit en évêque. De Rome il vint à Lyon, en 1839, recommander les Eglises catholiques de sa patrie aux directeurs de l'œuvre de la Propagation de la foi.

TRONSIDE, BARBER, TEWLY, RICHARD ET WASHINGTON.

Dans le courant de 1818, trois ministres protestants se convertirent aux Etats-Unis. M. Tronside, ministre et professeur à New-York, revint à l'Eglise avec sa femme et ses enfants.

Barber, ministre anglican très-instruit, fut converti à New-York, par le P. Fenwich, depuis évêque de Cincinnati. Il travailla dès-lors à ramener à l'Eglise sa famille, et y réussit complètement. Sa femme et ses quatre filles embrassèrent l'état religieux. Son père et lui se sont faits jésuites.

M. Tewly s'est rendu à Rome après son abjuration, et s'y est dévoué à l'état ecclésiastique.

M. Richard, prédicant-méthodiste, eut la présomption de vouloir convertir les Sulpiciens qui dirigent le collége et le séminaire de Montréal dans le Canada. Ce furent les Sulpiciens qui le convertirent; aujourd'hui, M. Richard est prêtre et professeur de théologie.

Un neveu du fameux Washington, héritier des sentiments patriotiques de son oncle, passa en Europe pour y défendre contre les Turcs la liberté des Grecs. A la vue de leurs divisions intestines, il les quitta, se rendit à Paris, y trouva l'occasion de se faire instruire, et abjura, le 26 septembre, dans le château du duc de Rohan, entre les mains de Monseigneur Tharin, alors évêque de Strasbourg.

Nous pourrions encore citer les docteurs Dillon, médecin au Kentucky, et Coleman, médecin à New-York, tous deux distingués par leur savoir; le premier abjura en 1833, le second en 1834.

En 1836, Monseigneur Odescalchi reçut à Rome l'abjuration solennelle de M. Pierre Connelly, pasteur de l'Eglise épiscopale des Natchez, aux Etats-Unis. Sa femme et ses deux fils imitèrent son exemple. Sa lettre à son évêque et son discours d'adieu à son Eglise ont été imprimés, et sont du plus grand intérêt.

DE L'OR, BUNGER ET GROTKOWISKI.

De l'Or, professeur de l'Académie royale de Saxe, fit sa profession de foi catholique à Vienne, le 29 juillet 1836, dans la chapelle du nonce apostolique Monseigneur Ostini. Il n'a cessé depuis lors de combattre le rationalisme dans ses écrits.

Monseigneur Ostini reçut le même jour l'abjuration du docteur Guillaume Bunger, prédicant luthérien, ministre désigné à Bautzen, depuis apologiste zélé de l'Eglise catholique.

MM. Jean et Etienne Grotkowiski, officiers polonais, se firent instruire à Saint-Acheul par le P. Lacroix, et abjurèrent le 17 septembre 1837, entre les mains de l'évêque d'Amiens.

LE COMTE DE GOERTZ, M. MUGLICH, M. RINTEL ET M. SIGNER.

Le comte Frédéric-Guillaume de Goertz, seigneur de Schlitz, aussi distingué par son savoir que par sa naissance, a fait sa profession de foi, le 20 septembre 1839, entre les mains de Monseigneur Kaiser, évêque de Mayence. Le lendemain il a reçu la communion pendant la messe épiscopale. Le noble comte a rendu des services signalés à l'instruction primaire, et s'est acquis, par ses vertusdomestiques et publiques, l'amour de ses sujets.

Deux jours plus tard (le 22 septembre), il y eut une abjuration encore plus éclatante à Augsbourg; M. Maurice Muglich, docteur en philosophie, après avoir exercé dix-sept ans le ministère protestant en Saxe, renonça à sa cure, et vint faire abjuration entre les mains du P. Huber, abbé des bénédictins à Augsbourg. M. Muglich, déjà auteur de plusieurs ouvrages qui pourraient édifier les catholiques, s'est chargé de la corédaction du journal intitulé: *Sion*.

M. Charles-Gustave Rintel, référendaire à la régence de Kœnigsberg, en Prusse, avait publié, dans l'affaire de Cologne, un écrit intitulé: *L'archevêque de Cologne défendu contre le gouvernement prussien, par un protestant;* puis un autre, qui a pour titre: *Défense de l'archevêque*

de Gnesne et Posen. Le gouvernement prussien poursuivit l'auteur du premier écrit, et le fit condamner à la perte de la cocarde prussienne et à un an de prison dans une forteresse. Avant d'entrer en prison, M. Rintel a abjuré le protestantisme, dont il devait plus que jamais comprendre la douceur, la vérité et la tolérance.

M. Signer, ancien ministre protestant du canton d'Appenzel en Suisse, ayant fait une étude particulière des matières controversées entre les catholiques et les protestants, et ne pouvant pas résister à ses convictions, se transporta à Fribourg en Suisse, et y fit, à la fin de juin 1839, abjuration du protestantisme. « Je suis vieux, dit-il en se présentant à Monseigneur l'évêque, et je ne puis, sans être catholique, descendre en paix dans la tombe. »

Voir une foule d'autres conversions remarquables dans l'ouvrage déjà cité : *Tableau général des conversions qui ont eu lieu parmi les protestants, depuis le commencement du dix-neuvième siècle. Société catholique des bons livres.* Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 4, 1827.

PROGRÈS DE LA FOI CATHOLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS ET EN ANGLETERRE.

Pour donner une idée des progrès de la foi catholique aux Etats-Unis, rappelons que l'Eglise catholique y prit naissance en 1632, époque où quelques familles anglaises vinrent y chercher un asile pour leur foi persécutée ; qu'en 1789, cette contrée, qui comptait 18,000 catholiques, reçut un évêque à Baltimore, aujourd'hui archevêché. Pie VII, Léon XII, Grégoire XVI portèrent le nombre des évêchés jusqu'à douze. Un premier synode fut célébré en 1829, un second en 1833, un troisième s'ouvrit le 16 avril 1837. On compte aujourd'hui cinquante-neuf communautés religieuses de femmes, consacrées à l'éducation ou au soin des malades. Les jésuites y ont plusieurs colléges. La population catholique peut s'élever à deux millions. Un évêque remarquait, il y a quelques années, que les deux tiers de ceux qu'il confirmait étaient des protestants convertis.

Voici sur les progrès du Catholicisme en Angleterre, un article emprunté à un journal protestant anglais :

DE LA POSITION

DU CATHOLICISME

DANS LA GRANDE-BRETAGNE.

L'UNIVERS, jeudi 3 octobre 1839.

Les renseignements suivants sur les progrès du Catholicisme dans la Grande-Bretagne, bien qu'ils datent déjà de plusieurs mois, nous ont semblé curieux à reproduire, parce qu'ils peuvent donner une idée de la position vraiment imposante que prend, dans les Iles britanniques, ce papisme si honni et si faible naguère. Nous les empruntons à un article du *Blackwood's Magazine*, cité par le *Catholic Registry* de Dublin.

« Nous allons exposer, dit le *Blackwood's Magazine*, des faits qui « mettront hors de doute la puissance formidable qu'a prise chez nous « le papisme.

« Les catholiques sont partout. Dans la chambre des pairs, ils comp- « tent le duc de Norfolk, les comtes de Shrewsbury, Fingal et Newbourg, « les lords Petre, Stourton, Stafford, Vaux, Arundel, Cliford, Dormer « et Lovat. Parmi les pairs irlandais et écossais, qui ont voix pour l'élec- « tion des représentants au parlement, on remarque les comtes de

« Traquair et Kenmore, catholiques; les vicomtes Gormanston, Sauthwel « et Frankford, catholiques aussi; les lords Trimlestown, South, Dun- « boyne et Fench, également catholiques. Presque tous, mais particuliè- « rement les pairs, sont les seigneurs les plus illustres, les plus riches « et les plus influents du royaume uni de la Grande-Bretagne et de « l'Irlande. Les plus riches d'entre les baronnets suivent la Religion « catholique; tels sont sir C. Thrackmorton, sir J. Gérard, sir T. Stanley, « sir T. Hogerston, sir E. Blount, sir H. Hunloke, sir G. Wolseley, sir « H. Titchborne, sir Clifford Constable, sir E. Mostyn, sir F. Vincent, « sir T. Gage, sir H. Bedingfield, sir B. Wrey, sir J. Lawson, sir J. « Smythe, sir J. Swinburne, sir E. Vavasour, etc. Des gentilshommes, « un très-grand nombre, surtout parmi les riches, professent le Catholi- « cisme. La plupart même sont les personnages les plus influents de « leur contrée. Nous avons sous les yeux une liste authentique, où nous « trouvons les noms des Salvin, des Constable, des Maxwell, des Mitt- « ford, des Trafford, des Gifford, des Weld, des Silvertop, des Stanor, « des Dalton, des Canning, des Landole, des Blundell, des Howard, des « Lucy, des Habs, des Philips, des Digby, etc., etc., etc. Il ne serait « pas difficile de citer parmi ces derniers, comme parmi les baronnets « que nous avons mentionnés plus haut, des propriétaires dont les reve- « nus fonciers s'élèvent à 40,000 livres sterling par an, et même plus. « Qui pourrait douter, après cela, que les catholiques d'Angleterre ne « soient en mesure d'assurer à leur parti une grande puissance et une « vaste influence politique? On s'en convaincra davantage encore, quand « on verra combien d'hommes leur appartiennent dans la chambre des « communes. Ils ont là, parmi les Anglais, le comte de Surrey, lord « Filzalan, MM. Langdale, W. Stanley, Standish et P.-H. Howard; parmi « les Irlandais, MM. Archbold, Bryan, Bellew, Chester, Fitzsimor, « Maher, O'Connell, M. O'Connell, M. J. O'Connell, J. O'Connell, Morgan- « O'Connell, R. O'Ferrall, Reddington, E. Roche, J. Talbot, H. Ball, « H. Barron, G. Barry, H. Bridgman, D. Callagan, J. Power, W. Roche, « R.-L. Shiel, Th. Wyse, O'Connor, D.-M. Black, R.-D. Browne, A.-H. « Synch, J.-P. Sommers, C. O'Brien, colonel Butler, J.-J. Bodkin, sir « R. Nagle, sir W. Brabazon.

« Les alliances entre protestants et catholiques ne sont ni moins nom- « breuses, ni moins dignes d'attention. Ainsi, c'est un fait notoire que le « duc de Leeds, le marquis de Wellesley, lord Albermale, lord Kir- « maird, lord de Manley, M. Ward, M. P** et plusieurs autres protes- « tants connus, sont mariés à des femmes catholiques. De même en est-il « aussi de plusieurs grandes dames protestantes qui ont épousé des

« catholiques, comme la sœur du duc de Sutherland, mariée à lord « Surrey; la fille de lord Sefton, mariée à M. Townley, l'un des plus « riches catholiques du Lancashire. Ce sont là des faits d'un ordre privé, « mais qui jettent un grand jour sur quelques faits de l'ordre général. « Ainsi, par exemple, est-il impossible de ne pas faire attention à ces « choses quand on voit des membres des plus illustres familles conver- « ties (ou plutôt perverties) au papisme; quand Rome nous enlève des « hommes tels que le frère du comte Spenser, sir Ch. Wolseley, « M. Philips, le fils du dernier représentant Whig de Leicestershire, « M. Ruche, M. Kenelm Digby, sir Bourchier Wrey, M. Benett, le fils « du dernier membre Wigh de Wiltshine. De tels faits sont, ce me « semble, assez significatifs et donnent assez à penser.

« Il n'y a pas jusqu'à la cour où on ne trouve des catholiques. Le « trésorier royal est catholique, la marquise de Wellesley est catholi- « que, lady Bedingfield est catholique, le comte de Fingal est catholi- « que..... C'est une chose bien connue qu'en Irlande, il n'y a pas, depuis « quelque temps, une charge vacante qui ne soit donnée à un catholi- « que. Signalons seulement quelques emplois : le maître des archives, « le premier baron de l'échiquier, le premier *remembramer*, l'attorney, « le procureur-général, le premier officier du lord lieutenant, tous « sont catholiques. Le même système de faveurs prévaut dans les « Colonies. Ainsi, c'est un O'Connell qui est commandant en chef des « forces militaires de la Galle du sud. On remplirait des volumes si on « voulait enregistrer tous les catholiques qui participent aux emplois « publics.

« Mais non-seulement le papisme a grandi en richesses, en influence, « en honneurs, en pouvoir, il s'est avancé dans toutes les directions et « par tous les moyens. En 1792, il n'y avait dans toute la Grande- « Bretagne que 30 chapelles catholiques : il y en a aujourd'hui 519 et « 43 églises. A cette même époque, il n'y avait pas un seul collége « catholique : il y en a maintenant 10, et 60 séminaires, sans compter « les écoles attachées aux chapelles. Il n'y a pas long-temps encore que « M. Blondel, gentleman catholique, l'un des plus riches propriétaires « du comté de Lancastre, laissa en mourant 200,000 livres sterling à « l'évêque de Londres. Nul doute que cette donation n'ait été faite pour « la création de quelques établissements de ce genre. Un autre legs fort « remarquable encore est celui d'une demoiselle Dempsey; elle a laissé « à son église sa fortune tout entière, et on la dit des plus considéra- « bles. Nos catholiques manifestent partout le zèle le plus vif et la plus « ardente activité. D'ailleurs, quand les ressources intérieures leur

« manqueraient, leurs frères du dehors y pourvoiraient. On cite une « association étrangère (l'association Léopoldine d'Autriche) de laquelle « ils reçoivent des secours.

« Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la population catholique de la « Grande-Bretagne s'élève aujourd'hui à deux millions, sans compter « les Irlandais, et que, dans l'Irlande seulement, on compte 2,500 prê- « tres, avec 4 archevêques, 28 évêques, et 8 colléges, sans compter « celui de Maynooth.

« L'Ecosse, hélas! a vu aussi les lamentables progrès du papisme; « l'ouest surtout a été témoin de sa rapide propagation. Dans Glasgow « seulement, il y a 30,000 catholiques; on en compte autant à Stirling, « où on vient d'élever une superbe église.

« Les périls du protestantisme sont plus grands encore dans les Colo- « nies. C'est là, en effet, que Rome dirige tous ses efforts. Ses agents y « déploient une activité formidable. »

Peu de jours après la publication de cet article, un autre journal, le *Times*, poussait le même cri d'alarme, et appelait contre l'extension effrayante du papisme les violences répressives de la législation protestante. Ses vœux coupables ne furent pas exaucés. Le pouvoir, plus équitable ou plus prudent que la faction torie, laissa le Catholicisme en paix. Depuis lors, il a continué à s'étendre, sinon avec une complète liberté, du moins avec une constante énergie.



INSTRUCTION

Sur la foi en l'Eglise.

Rationabile obsequium vestrum.
Que votre obéissance soit raisonnable.
Ad. Rom. 12. 1.

—

La *foi*, fondement de tous nos devoirs envers Dieu, est comme toutes les autres vertus chrétiennes, obéissance, mais obéissance raisonnable. Elle est *obéissance*, parce que l'esprit adhère sur le témoignage de Dieu, à une vérité dont il n'a pas l'intuition, dont il ne pénètre pas la nature intime; obéissance *raisonnable*, parce que l'esprit attend pour adhérer qu'il ait des motifs satisfaisants pour sa raison; parce qu'il n'obéit qu'après avoir vu clairement qu'il devait obéir.

La *foi* s'éloigne donc également de deux extrêmes opposés : l'*incrédulité*, qui refuse de se *soumettre* quelques soient les motifs, et la *crédulité*, qui se soumet sans motifs suffisants pour la raison. L'incrédulité dit à Dieu : Je récuse le droit que vous avez d'exercer sur moi votre autorité infinie, votre pouvoir souverain.... Au moins, j'exige que vous me parliez toujours directement vous-même; mais si vous employez un intermédiaire, je proteste que je ne me soumettrai pas. — *Non serviam!* — La crédulité lui dit au contraire : Seigneur, je suis en aveugle quiconque me parle en votre nom, et je récuse ma raison pour obéir de préférence

à ce que je puis supposer être votre enseignement et votre parole. Mais la *foi*, la vraie foi, la foi chrétienne et catholique, aussi soumise que prudente, aussi humble que sage, condamnant à la fois et *l'incrédulité* superbe et la *crédulité* superstitieuse, dit à Dieu : Parlez, Seigneur, car je reconnais que je suis votre servante, et j'écoute ; mais parlez de manière à ce que le langage intérieur de ma raison, qui vient aussi de vous, loin de contredire vos paroles les justifie; parlez de manière à ce que ma raison me dise : Dieu parle, il faut croire ; sans quoi je contredirais ma raison, croyant me soumettre à la foi : et je vous résisterais croyant vous obéir : *Loquere Domine, quia audit servus tuus.*

Telle est, chrétiens, la notion précise et exacte de la *foi ;* de la foi, hommage d'un esprit droit et d'un cœur pur, sans lequel il *est impossible de plaire à Dieu....* de cette foi qui est *la vie du juste,* dit l'Ecriture ; or, en appliquant ces notions au sujet infiniment grave et important de l'*Eglise*, voici trois propositions que j'avance et que je crois pouvoir mettre dans le plus grand jour : Refuser d'obéir à une Eglise quelconque, quelques soient les caractères de divinité dont elle soit revêtue, sous prétexte qu'elle se compose d'hommes toujours faillibles par eux-mêmes, c'est défaut de soumission, c'est *incrédulité* coupable. Mais se soumettre à la première Eglise qui se présente, et sans voir en elle des garanties suffisantes pour la foi, c'est soumission déraisonnable de l'esprit, c'est *crédulité.* Enfin, se soumettre à la seule Eglise qui porte empreint le sceau de l'institution divine, c'est la soumission raisonnable de l'intelligence, c'est la vraie *foi,* recommandée par l'Apôtre : *Rationabile obsequium.*

I.

Refuser de se soumettre à une Eglise quelconque, quelques soient les caractères de divinité qui la distinguent, quelques soient les garanties qu'elle présente, sous prétexte qu'elle est composée d'hommes tous faillibles, tous pécheurs, je dis, en premier lieu, que c'est défaut de soumission, *incrédulité* coupable. Car c'est contredire les idées que la saine raison nous fournit, et de l'*autorité* de Dieu sur nous, et de sa *sagesse*, et de sa *bonté.*

1° Et d'abord nous avons tous l'idée de Dieu ; cette idée de Dieu, est l'idée même d'un être supérieur à nous, dont nous tenons toutes choses, et qui a sur nous, ses créatures, une *autorité* souveraine. Auteur de

mon intelligence, de ma volonté, de mon corps, il a sur tout mon être, je le sens intimement, une autorité absolue, irrécusable. Cette autorité, je conçois qu'il peut l'exercer immédiatement par lui-même, et médiatement aussi par d'autres créatures. Je la vois en effet, cette suprême autorité vivante, dans mes parents d'abord; et, comme membre de la famille, je me sens contraint par la conscience à la reconnaître, à la respecter. Cette autorité de Dieu, je la sens encore vivante dans l'état; et, comme membre de la société, je me sens obligé à lui obéir. Je conçois donc bien clairement que l'autorité infinie et souveraine de Dieu peut et doit m'atteindre, soit que Dieu l'exerce par lui-même, soit qu'il se serve d'un intermédiaire. Je me sens donc intimement obligé à me soumettre pour Dieu et en vue de Dieu, même à l'Ange, même à l'homme, si c'est par leur moyen que l'autorité divine s'exerce sur moi. *Il n'y a de puissance que de par le Seigneur,* disent à la fois la parole de Dieu et la parole intérieure de la raison, et résister à une puissance légitime et reconnue pour telle, c'est résister à Dieu même.

Aussi, mes frères, lorsque Jésus-Christ se présentait aux juifs, leur disant : « *Je suis le médiateur promis, je le prouve par les prodiges* « *que j'opère ; je le prouve par la sainteté de ma vie et de ma doctrine;* « *je le prouve par les prophéties anciennes qui s'accomplissent en moi,* « *et je vous oblige, au nom du Seigneur, à me reconnaître pour son* « *envoyé.* » Refuser alors d'obéir à sa parole, c'était résister ouvertement à l'idée intime, à la conscience de l'autorité divine s'exerçant par son envoyé; c'était évidemment *refuser à Dieu le pouvoir d'exercer par un homme son autorité sur nous ;* c'était évidemment *incrédulité.* L'excuse tirée de l'humanité de Jésus, seule en vue, était nulle, puisqu'évidemment Dieu pouvait se servir de cette humanité pour exercer sur nous son empire; puisqu'évidemment c'était par ce moyen extraordinaire qu'il l'exerçait alors, tout aussi bien que, dans l'ordre naturel, il exerce son pouvoir sur la famille par les parents, et par les gouvernements son pouvoir sur la société.

2° J'ajoute que refuser à Dieu le pouvoir d'exercer sur nous son autorité par une société d'hommes revêtue de certains caractères, et donnant des garanties suffisantes, c'est contredire les lois de la *sagesse* divine, pressenties et reconnues quoiqu'imparfaitement par la raison. La sagesse infinie ne va-t-elle pas toujours au but qu'elle se propose par les moyens les plus simples à la fois et les plus féconds ? Concevez-vous que Dieu, pour éclairer chaque homme, crée un soleil particulier, lorsqu'un seul peut les éclairer tous ? Ne voyez-vous pas le Créateur, au moyen d'un seul couple, peupler la terre entière et répandre sur toutes les généra-

tions la parole avec la vie ? Ne voyez-vous pas, dans toutes les sociétés, l'ordre établi et maintenu par une autorité qui, dans tous les gouvernements paisibles, se réduit en dernière analyse à l'*unité*.

Si donc dans l'ordre physique, dans l'ordre domestique et politique, nous voyons Dieu exercer sur nous son action conservatrice par le moyen d'autres créatures, selon les lois les plus simples, oserons-nous refuser à Dieu le pouvoir de nous transmettre, par la même voie, les divins enseignements de celui qui apparut autrefois parmi les hommes comme la voie, la vérité et la vie, et de nous transmettre, par ce moyen, sa parole pure et préservée de toute erreur ? Exigerons-nous que Dieu parle à tous les individus par une révélation particulière, et qu'il fasse autant d'Eglises qu'il a créé de têtes? Où serait, dans cette inutile multiplication de moyens, la simplicité féconde des voies de Dieu et le sceau de sa sagesse infinie?

3° Enfin, mes frères, refuser à Dieu le droit de nous parler par l'intermédiaire des créatures, c'est faire injure à sa *bonté*. Car, faisons abstraction, il le faut ici, de toutes les vérités que nous croyons sur le témoignage de notre Eglise, que nous reste-t-il et où en sommes-nous ? Les livres saints disparaissent : qui de nous eut pu s'assurer avec certitude de leur authenticité, de leur vérité, de leur inspiration ? Qui de nous eut pu les démêler dans ce déluge immense de livres qui nous inonde ? Qui de nous eut pu les distinguer des livres apocryphes, et en discerner le vrai sens? Dépourvus des Ecritures, nous voici privés de Jésus-Christ, privés même du décalogue. Que nous reste-t-il de certain sur le fait de la création et de la destinée de l'homme, sur ses devoirs; l'immortalité de son âme, l'existence du ciel, de l'enfer, d'une vie future? Que nous reste-t-il autre chose que doute vague, incertitude? Nous ne savons plus ni d'où nous venons, ni où nous allons, ni où nous sommes, ni ce que nous sommes; notre raison, que ne fixe aucune autorité, flotte incertaine entre des abîmes. Les esprits élevés pourront peut-être se formuler à leur usage quelques dogmes trop *indéterminés* eux-mêmes pour *déterminer* des devoirs; mais la masse immense des hommes restera dans l'ignorance, le doute, et par conséquent dans l'abrutissement et la corruption. Voilà, mes frères, comprenons-le bien, voilà où nous en sommes sans l'autorité du témoignage; voilà où nous en sommes s'il n'y a point d'Eglise, ou, ce qui revient au même, s'il n'y a qu'une Eglise sans autorité : doute, ignorance, erreur nécessaire, inévitable. Plus de foi, plus d'espérance, encore moins de charité; et, je vous le demande, dans cette supposition, où est la bonté divine envers nous ? qu'a-t-il fait pour nous ? Dieu aurait fait des merveilles dans l'ordre physique, et n'aurait créé qu'un cahos

dans l'ordre moral! Il aurait donné à l'animal l'instinct, et refusé à l'homme la certitude et la vraie notion du devoir! il aurait tout fait pour le corps, rien pour l'esprit, rien pour le cœur! tout pour le présent, rien pour l'avenir! et nos pressentiments, nos désirs, nos besoins seraient au-dessus de ses dons, accuseraient d'insuffisance sa bonté, la bonté divine!!!

Et remarquez que ceux qui nient l'autorité du témoignage sont bien souvent forcés d'être inconséquents et de se servir des vérités connues par lui pour le combattre. A qui devons-nous des idées bien fixes, bien justes sur la dignité, la noblesse et l'indépendance de l'homme, sinon à la révélation, par conséquent au témoignage, à l'Eglise? Comment savons-nous encore que Jésus-Christ a proscrit certaines *traditions humaines*, sinon par l'Eglise? Comment savons-nous enfin que les Ecritures sont une lecture utile et un livre inspiré, sinon par l'Eglise? Opposer au témoignage de l'Eglise, et les Ecritures, et Jésus-Christ, et la dignité, la noblesse, l'indépendance de l'homme, est donc le plus souvent une contradiction, une inconséquence.

Concluons cette première partie, mes frères. Refuser à Dieu le pouvoir de rendre une Eglise dépositaire de sa révélation une fois faite aux hommes, interprète de sa pensée une fois inspirée aux écrivains sacrés, c'est une révolte manifeste contre l'idée que nous portons en nous de son autorité souveraine; c'est contredire les lois de la sagesse du Créateur qui, dans l'ordre physique et moral, exerce sur nous son autorité par le moyen d'autres créatures; c'est méconnaître les lois infiniment simples et fécondes que suit, dans ses œuvres, la Providence divine. Enfin, c'est se placer dans un état de dénûment de toute vérité, dans un état de doute, d'incertitude, sur tout ce qu'il y a de plus essentiel à la vie intellectuelle et morale de l'homme, souverainement injurieux à la bonté divine.

Maintenant, m'adressant à ceux qui, sous le spécieux prétexte que tous les hommes sont faillibles, pécheurs, égaux en droits, refusent de s'en rapporter sur les vérités de la Religion à une autorité humaine quelconque, je puis leur dire : Vous obéissez, il est vrai, au sentiment noble d'une généreuse indépendance; vous avez raison de ne point vous soumettre à la parole de l'homme sans examen, de ne point attribuer à la créature, à la légère, ce que vos yeux et vos oreilles ne distinguent point de prime-abord en elle.... Oui, mais prenez garde : autant il est important de ne pas adorer l'homme, autant il est nécessaire d'adorer Dieu; autant vous êtes indépendants de toute créature, autant vous êtes dépendants du Créateur. Dieu peut exercer son autorité sur vous par

l'organe de ses créatures, votre conscience vous le dit; et c'est uniquement d'après ce principe, seul raisonnable, que vous obéissez à vos parents dans la famille, et à vos gouvernants dans l'état. Voyez donc si, dans l'ordre du salut, Dieu n'agit pas d'une manière analogue..... Sans cette précaution, vous risqueriez d'être rebelles à Dieu, tout en croyant ne résister qu'à l'homme; de résister à la raison, en prétendant ne consulter qu'elle seule.

Cette disposition à refuser de se soumettre à une Eglise quelconque, est donc souverainement déraisonnable, injurieuse à Dieu, c'est une disposition d'*incrédulité;* nous venons de le démontrer.

II.

Mais la soumission aveugle à la première Eglise venue, à celle, par exemple, dans laquelle nous sommes nés, parce que nous y sommes nés, n'est pas moins déraisonnable, chrétiens; et s'il y a incrédulité à ne vouloir adhérer à aucune, il y a crédulité à croire indistinctement à toutes. Il y a du moins illusion, déception, bonne foi trompée. Je dirais plus encore, mais vos excellentes dispositions m'imposent ici toute la réserve et tous les ménagements de la charité.

Quelqu'un se présente à moi; il porte un nom d'homme et se dit l'envoyé de Dieu; son langage, cependant, n'est pas celui de l'autorité, mais il hésite en parlant; il met lui-même sa propre autorité en question, il me laisse libre d'ajouter ou non foi à sa parole, et m'en établit moi-même le juge et le dernier arbitre. Je remarque qu'il n'y a point d'*unité* dans ses discours, qu'il change, se rétracte, se dément, se contredit. Je remarque encore que loin de me porter à l'austérité de vie, tout, dans sa doctrine, favorise les penchants de la nature. Je vois que le souverain du pays a écrit lui-même son symbole, ou du moins son plan de conduite et son itinéraire; je vois d'ailleurs qu'il est réellement cru d'un nombre de personnes assez restreint; et que, bien qu'il donne son symbole pour nécessaire au salut, il est loin de le promulguer, comme il le devrait, à tout l'univers. Si je lui demande un miracle, il me répond que je dois le croire sur parole, et si je le prie de me prouver au moins qu'il est envoyé par des Thaumaturges ou par des prophètes, qui aient eux-mêmes prouvé leur mission par des miracles, il me répond qu'il a rompu tout lien de communication avec eux, ou, si vous voulez, qu'il a été rejeté par eux et frappé d'anathème.

Certes, mes frères, vous concevez clairement que je ne croirai jamais, que je ne puis croire sans me rendre coupable de précipitation, de foi aveugle et inconsidérée, à la parole d'un tel envoyé. Quand il serait habile, érudit, éloquent, quand il m'apporterait tous les avantages de la fortune, quand il mettrait tous les moyens en œuvre pour me séduire, certainement je ne recevrai ni ses livres qu'il dit inspirés, ni sa confession de foi qu'il dit évangélique, ni sa doctrine qu'il appelle réformée; c'est un homme, je ne vois qu'un homme sans caractère, sans garanties, comment pourrais-je, sans faire injure à Dieu même, le prendre pour son ministre et son ambassadeur sur la terre?

Maintenant, transportez à une réunion d'hommes ce que je disais d'un seul, et voyez si, parce qu'ils sont plusieurs, ils méritent plus de croyance.

Voilà une Eglise qui se présente, et qui porte le nom de Nestorius, de Donat, d'Eutychès, de Calvin, de Luther, ou bien le nom d'un pays qui n'est qu'un point de l'univers, qui s'appelle Eglise grecque, Eglise russe, Eglise d'Angleterre. Ce qui me frappe, avant tout, dans cette Eglise, c'est l'absence d'autorité dans l'enseignement; on ne parle point là *tanquam potestatem habens*, mais on hésite, on met en question son pouvoir, ou bien on décide franchement que tout fidèle, au moyen de la libre interprétation des Ecritures, doit se formuler sa foi; on va jusqu'à décider qu'on n'a rien à décider, qu'on n'a rien à définir, et que certain livre est, avec l'Esprit-Saint, le docteur universel. J'observe absence d'unité dans cette doctrine, j'y vois mille et mille variations, mille contradictions, grande incertitude et fluctuation perpétuelle. En étudiant la morale de plus près, je vois que, d'ordinaire, elle favorise les inclinations naturelles, supprime les conseils évangéliques, écarte tout ce qui réprime la nature et l'assujétit. — Je ne vois non plus ni Saints, ni miracles, ni même prétention au miracle. Loin de voir cette Eglise suffisamment disséminée dans l'univers, pour y être en témoignage à toutes les nations, et recueillir, autant que le permettent les causes secondes que Dieu laisse agir, les élus de Dieu, j'observe qu'elle est toute renfermée dans les limites d'une province, d'un royaume, d'une ville peut-être; enfin, j'apprends avec certitude que cette Eglise est une fraction d'une Eglise préexistante qui enseignait avant elle et qui enseigne encore. Il y a donc interruption, fracture, séparation, brisement volontaire ou forcé avec l'Eglise incontestablement apostolique. Ajoutez que la plupart des ministres de cette Eglise sont, même en matière spirituelle, dépendants de l'état; qu'ils avouent et reconnaissent cette dépendance; que je ne trouve, dans la plupart de

ces Eglises, ni ce culte extérieur qui parle à l'âme, ni le sacrifice, ni les sacrements de l'ancienne Eglise; que je ne vois ni hiérarchie, ni unité dans le gouvernement, ni dépendance en matière de foi, d'un chef en possession d'enseigner à la terre les vérités du ciel...., etc., etc.

Certes, mes frères, si je recevais d'une société pareille, fût-elle composée d'hommes instruits d'ailleurs, d'hommes habiles, éloquents; si je recevais, dis-je, de cette société des livres comme inspirés, un symbole comme évangélique, une croyance comme divine, convenez que je porterais un peu loin la crédulité, convenez que je dirais trop à la légère dans mon symbole : *Je crois à la sainte Eglise ;* convenez que j'aurais mauvaise grâce à taxer les autres de superstition, d'idolâtrie ; que je ne mériterais guère le nom d'esprit fort, et qu'enfin ma foi ne serait guère l'obéissance raisonnable dont parle l'Apôtre : *Rationabile obsequium vestrum.*

Mais il y a plus encore ; et si les caractères de vérité manquent, les symptômes d'erreurs abondent. Oui, si ces sociétés sont loin de remplir l'idée que la raison me fournit d'une société instituée par le Seigneur, pour enseigner, avec autorité, les vérités du salut, elles remplissent fort bien l'idée que la raison et l'histoire me donnent d'une société rebelle, d'une société en état de révolte contre son souverain légitime. Dans une Eglise qui se serait séparée de la véritable, il est naturel qu'il y ait et cette haine pour l'Eglise-mère, et cette absence d'*unité* et de lien d'*unité*, et cette dépendance de l'état ; dépendance qui prouve que l'état est trop clairvoyant pour avoir foi en cette Eglise, et s'en rappórter à ses enseignements. Il doit y avoir absence de sainteté, car c'est pour suivre leurs passions que les hommes abandonnent la vérité ; il doit y avoir absence de *catholicité* ou d'universalité, car la vérité seule peut gouverner et se faire obéir partout dans le monde : l'erreur n'a pas assez de force pour exercer un tel empire. Il doit enfin y avoir défaut d'*apostolicité*, car, d'une part, c'est avec ses Apôtres et leurs successeurs légitimes que la vérité incarnée a promis de résider jusqu'à la consommation des siècles, et, de l'autre, elle a ordonné à ces mêmes Apôtres de regarder, comme des païens et des publicains, ceux qui rejetteraient leurs enseignements. L'Eglise apostolique ne peut donc jamais être une fausse Eglise, tout comme une fausse Eglise ne pourra jamais être ni se dire, avec quelque ressemblance l'*Eglise apostolique.*

Il est donc évident que ces Eglises séparées remplissent l'idée que la raison nous donne d'une Eglise rebelle. Il *faut qu'il y ait des hérésies*, a dit l'éternelle sagesse : il le faut, parce que la vérité, nous le sentons bien, est dure pour les passions, destinée donc à être toujours combat-

tue par elles. Mais quel est le caractère de la passion et de ses attaques que l'hérésie formule en symbole? La passion est variable, indulgente, locale, temporaire; elle hésite parce qu'elle se défie d'elle-même; elle provoque, par ses saillies, le bras d'une autorité même arbitraire qui la contienne, mais elle déteste surtout l'autorité vraie, légitime, qui ne saurait lui faire quartier. Telle est la passion, et telle est aussi l'hérésie partout et toujours.

Et remarquez ici que toutes ces Eglises qui n'existent que par *négation* ou *protestation*, ne vivent que d'emprunt dans ce qu'elles ont conservé d'affirmatif. Elles ont des Ecritures, mais qu'elles ont reçues de la grande Eglise, et en qui elles ne peuvent avoir foi que sur son témoignage; elles ont un baptême, mais c'est la grande Eglise qui le leur a transmis, qui leur a dit qu'il pouvait être utile aux enfants; elles célèbrent le dimanche, la résurrection, quelques autres solennités; elles se croient dispensées de plusieurs lois de discipline consignées dans les Ecritures, et tout cela sur le témoignage de la grande Eglise. Elles retombent donc dans l'inconséquence de ceux qui se servent des vérités enseignées par l'Eglise, pour nier que l'Eglise soit possible.

Mes frères, Dieu me garde de juger mon prochain et de le soupçonner jamais de mauvaise foi, mais convenons aussi qu'il y a bien des degrés divers dans ce qu'on appelle ordinairement *bonne foi*. La bonne foi, c'est le repos assuré de l'âme, dont la raison est satisfaite, que la conscience approuve, que la réflexion n'effraye pas. Bonne foi, c'est sincérité, franchise, constance invariable dans un principe dont on est disposé à suivre toutes les conséquences logiques, dussent-elles conduire ou à la plus monstrueuse licence, ou aux sacrifices les plus pénibles à la nature. Cette bonne foi, la découverte d'une vérité la réjouit, la moindre imposture la révolte, la tribulation ne l'ébranle point, la présence de la mort l'affermit, elle se sent elle-même opposée aux préjugés et aux passions, et par conséquent applaudie par la vérité et le devoir. Or, cette bonne foi, est-elle si commune parmi les enfants dociles de ces Eglises séparées? Quelle sera la réponse à cette question, si la bonne foi seule veut répondre?

Quoi qu'il en soit, vous venez de voir que c'est *crédulité* déraisonnable que de croire à la première Eglise venue, sans examiner quels caractères la distinguent, et quelles garanties elle présente à la raison.

III.

Prouvons maintenant qu'il y a obéissance très-raisonnable, vraie *foi*, par conséquent, à obéir à la grande Eglise, en possession depuis dix-huit siècles, d'enseigner aux hommes les voies du Seigneur.

Un homme se présente à vous, mes frères, mais ne portant d'autre nom que celui d'envoyé de Dieu. Il vous parle et vous impose en même temps l'obligation de le croire et de lui obéir, avec le ton d'une autorité toute divine, *tanquam potestatem habens*. Tout est parfaitement un dans ses discours : Interrogé aujourd'hui sur ce qu'il disait hier, il s'explique en termes plus exprès, mais vous n'apercevez pas l'ombre de variation, de changement, de contradiction dans ses discours. Tout dans sa doctrine conduit à l'accomplissement des préceptes et des conseils les plus parfaits. Cet homme qui vous parle de votre salut, fait entendre sa voix dans tout l'univers, parce que, dit-il, Dieu veut le salut de tous les hommes; il se montre indépendant de toute autorité temporelle, parce que Dieu seul l'envoie; enfin, il scelle son témoignage du sceau des miracles, au moins prouve-t-il qu'il est envoyé par des hommes dont d'éclatants miracles ont prouvé la mission.

Je le demande, n'est-ce pas le cas de se soumettre? l'obéissance alors n'est-elle pas raisonnable ? Ne sommes-nous pas obligés de reconnaître Dieu parlant par cet homme, sous *peine de refuser à Dieu le pouvoir de choisir jamais un homme pour mandataire de ses volontés ?*

Ce que je dis d'un seul, peut s'appliquer à une société. Cent quarante-deux millions d'hommes, disséminés sur toute la surface du globe, se présentent à moi avec le nom d'Eglise *une, sainte, catholique* ou *universelle, apostolique* ou descendant des Apôtres, *romaine* ou gouvernée par le successeur de saint Pierre, prince des Apôtres, évêque de Rome. Cette Eglise se propose elle-même et ses écritures, et son symbole, et ses décisions dogmatiques, avec un langage d'autorité qui ne permet ni délai, ni hésitation, ni doute. Elle dit au nom du Seigneur : *Ecoutez et croyez, sous peine d'anathème. Unité* parfaite dans sa doctrine, il n'est permis ni d'en retrancher, ni d'y ajouter un iota, sans être banni de son sein ; les temps passent, les institutions humaines changent, sa doctrine est invariable à jamais. Parcourez le monde, ou bien compulsez les monu-

ments de l'histoire, vous verrez que ni la distance des lieux, ni l'intervalle des temps n'ont jamais pu modifier sa foi. Partout et toujours doctrine *sainte*, moyens abondants de sanctification, perfection des conseils évangéliques recommandée, prière, bonnes œuvres, pratiques de charité et de pénitence. Dans tous les siècles, des hommes d'une sainteté éminente, que le ciel même a préconisée par des miracles dûment attestés. Elle est *catholique*, c'est-à-dire universellement répandue dans le monde, de manière à briller aux yeux de toutes les nations; à être pour elles et contre elles, quand elles résistent, un témoignage persistant; aussi demande t-elle partout à être indépendante des autorités temporaires et locales. Enfin, elle est *apostolique*, c'est-à-dire qu'elle prouve que ses pasteurs tiennent leur mission des Apôtres envoyés par Jésus-Christ; qu'elle prouve qu'il y a de Jésus-Christ jusqu'à tel évêque et tel pasteur, transmission non interrompue d'autorité; que de son pontife actuel, par exemple, elle remonte jusqu'à Jésus-Christ, et par Jésus-Christ, la synagogue et les pontifes de la loi jusqu'aux premiers jours du monde.... Enfin, qu'ajouterai-je? Elle a surtout pour elle le sceau éclatant des persécutions; toujours combattue par tous les préjugés, par toutes les passions déchaînées contre elle, elle prouve qu'elle est l'adversaire née de toutes les passions, de tous les préjugés, et par conséquent la dépositaire toujours fidèle de la précieuse mais austère vérité.

Chrétiens, ne pas se soumettre à l'autorité d'une pareille Eglise, c'est évidemment refuser à Dieu le *pouvoir de fonder une Eglise quelconque*, c'est incrédulité déraisonnable!

Mais se soumettre à la plus imposante, à la plus solennelle des autorités, sur les objets de tous, aussi les plus graves, les plus importants, évidemment c'est là l'obéissance raisonnable de la foi. *Rationabile obsequium.*

Que si nous demandions à Dieu, ou que cette Eglise fût moins persécutée, ou qu'elle fût encore plus répandue, ou qu'elle eût plus de Saints, moins de pécheurs, de plus fréquents miracles, ce serait demander au soleil un degré de plus de splendeur, aux œuvres de Dieu, nécessairement toutes finies, un degré de plus de perfection. Ce serait se plaindre de ce que l'Eglise n'a pas ce que Dieu veut que nous lui donnions nous-mêmes, ce que tout fidèle, tout ministre de Dieu surtout, doit, par sa sainteté et son zèle, lui ajouter de lustre et de splendeur.

Maintenant, permettez, chrétiens, que je vous appelle en jugement de l'accusation la plus spécieuse qu'on puisse opposer à la grande Eglise,

à l'Eglise une, sainte, catholique, apostolique. On lui reproche de se déclarer seule nécessaire au salut, et d'être souverainement intolérante envers tout ce qu'elle appelle schisme ou hérésie, tandis que beaucoup plus charitables envers elle, les schismes et les hérésies ne s'attribuent point ainsi le monopole du salut. Eh bien! jugez vous-mêmes ce différend, et permettez seulement que je vous rappelle, avant que vous prononciez, le jugement qui immortalisa jadis un grand roi: Deux femmes sont amenées devant Salomon, et s'accusent l'une l'autre d'avoir tué un de leurs deux fils. L'infanticide est secret; l'enfant qui survit est réclamé par les deux mères à la fois, avec autant de chaleur, d'instance et de droit apparent de part et d'autre. A qui donc sera-t-il adjugé? Qu'on le partage en deux, dit le plus sage des hommes; et puisque les droits paraissent égaux, que chaque mère en emporte la moitié. Ah! s'écrie la véritable mère, jamais, non jamais je n'y consentirai! Mon fils est un dépôt que m'a confié la nature, mon fils a été tout entier porté dans mes flancs, nourri de mon lait, qu'il vive! Point de partage! Voilà le cri maternel; et jamais personne n'osa reprocher à cette mère ni intolérance, ni dédaigneuse fierté. Ce cri sublime: *Point de partage!* est le cri de la nature, l'univers entier l'a compris avec le plus sage des princes. La marâtre, au contraire, la mère infanticide, tolérante, sans doute au dernier point, répond froidement: Nos droits étant égaux, le partage seul pouvant terminer le litige, partageons! Partageons! Ah! qui n'a compris, avec son juge, que l'enfant qu'elle sacrifie avec tant de calme, n'est pas son enfant; que ce dépôt précieux qu'elle consent à voir en lambeaux, ne lui fut pas confié par la nature; qu'elle seule avait pu étouffer entre ses bras l'enfant qu'avaient porté ses entrailles, et que son lait avait nourri!

L'application est facile. Que toute société qui s'est fait un symbole consente à le refaire, à sacrifier quelques articles, à ne point condamner ses contradicteurs, cela doit être; mais la société que Jésus-Christ a établie sa *dépositaire*, la société à qui il a dit : *Enseignez toutes les nations, leur ordonnant de conserver ce que je vous ai appris ; celui qui ne vous croira pas sera damné;* ah! vous avez un signe pour la reconnaître; voyez si elle refuse obstinément de livrer une parcelle du dépôt sacré, si le partage, pour elle, est la mort. Voyez si elle dit, comme les Apôtres et comme Jésus-Christ son fondateur: *Qui ne me croira pas sera condamné. Qui non crediderit condemnabitur !* Voyez si elle dit hautement et partout, comme Pierre, au premier jour de la prédication de l'Evangile: *Non est in alio aliquo salus*, c'est-à-dire: *Hors de l'Eglise*

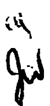
point de salut. A ce signe, vous pourrez la reconnaître. Voyez donc, écoutez le langage, observez l'attitude et de l'Eglise catholique et de ses rivales, et prononcez avec le discernement et la sagesse du grand roi!

FIN.

Lyon. — Imprimerie de Lambert-Gentot.

Table.






AUG 9